

1225-1274- Thomas Aquinas - Biblica. Super Epistulam ad Corinthios
Primam

Saint Thomas d'Aquin
Commentaire de la 1ère Lettre aux Corinthiens

Commentaire de la première épître de saint Paul aux Corinthiens

PAR SAINT THOMAS D'AQUIN

Docteur des docteurs de l'Eglise catholique

Edition Louis Vivès, 1870,

Traduction par l'Abbé Bralé

Édition numérique, 2004, <http://docteurangelique.free.fr>,

Les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin

Commentaire reconstitué par Frère Réginald, après la perte de l'original, à
partir de notes d'étudiants

<u>PROLOGUE DE SAINT THOMAS</u>	4
<u>CHAPITRE I: L'EVANGILE DES PETITS</u>	5
<u>I Corinthiens I, 1-9: Salutations</u>	5
<u>I Corinthiens I, 10-17: Un seul baptême</u>	11
<u>I Corinthiens I, 17-25: La simplicité de la prédication de l'Evangile</u>	19
<u>I Corinthiens I, 26-31: Dieu choisi les faibles pour prêcher son Evangile</u>	29
<u>CHAPITRE II: SAGESSE DE DIEU, FOLIE POUR LE MONDE</u>	34
<u>I Corinthiens II, 1-7: Prêcher la mystérieuse Sagesse de Dieu</u>	34
<u>I Corinthiens II, 8-12: Sagesse cachée au monde</u>	40
<u>I Corinthiens I, 13-16: Une sagesse spirituelle et non animale</u>	48
<u>CHAPITRE III: RECOMPENSE ET CHÂTIMENT</u>	53
<u>I Corinthiens III, 1-8: Le jugement de la chair</u>	54
<u>I Corinthiens III, 8-15: Le purgatoire du péché</u>	60

I Corinthiens III, 16-23: Le châtement des mauvais ministres	75
CHAPITRE IV: LE PECHE DES CORINTHIENS.....	81
I Corinthiens IV, 1-5: Dieu seul peut juger les coeurs.....	81
I Corinthiens IV, 6-13: Se garder de l'orgueil.....	86
I Corinthiens IV: 14-21: Exhortation à la conversion.....	95
CHAPITRE V: JUGEMENT D'UN SCANDALE (INCESTE)	99
I Corinthiens V, 1-5: Excommunication d'un fornicateur.....	99
I Corinthiens IV, 6-8: Les complices de l'incestueux	104
I Corinthiens V, 9-13: Fuir les pervers?.....	109
CHAPITRE VI: LES PROCES ENTRE CHRETIENS.....	114
I Corinthiens VI: 1-6: Les tribunaux dans l'Eglise.....	114
I Corinthiens VI, 7-13: Ne pas se déchirer en procès	118
I Corinthiens VI, 13-20: Le corps: temple de l'Esprit.....	127
CHAPITRE VII: MARIAGE ET VIRGINITE.....	134
I Corinthiens VII, 1-9: Faut-il se marier?	134
I Corinthiens VI, 10-14: L'indissolubilité du mariage	143
A partir d'ici, et jusqu'à la fin du ch. 10, commentaire remplacé par Frère Nicolas O. P.....	147
I Corinthiens VII, 15-20: Le cas des mariage mixte.....	149
I Corinthiens VII, 21-24: Rester dans son état de vie	155
I Corinthiens VII 25-28: Le conseil évangélique de virginité.....	157
I Corinthiens VII, 29-31: Les rapport conjugaux.....	161
I Corinthiens I, VII, 32-35: La supériorité de la continence volontaire	164
I Corinthiens VII, 36-40: La liberté du choix de son état de vie.....	168
CHAPITRE VIII: LES IDOLOTYTES	173
I Corinthiens VIII, 4-8: Les viandes immolées aux idoles.....	173
I Corinthiens VIII, 9-13: Mais ne pas scandaliser les faibles	180
CHAPITRE IX: LA SUBSISTANCE MATERIELLE DES APÔTRES	185

I Corinthiens IX, 1-10: Un salaire matériel pour Paul?	185
I Corinthiens IX, 11-14: Il est permis de vivre de l'Évangile	192
I Corinthiens IX, 15-18: Pourquoi, en ce qui le concerne, Paul n'a rien demandé?	197
I Corinthiens IX, 19-23: Paul a tout fait pour l'Évangile	201
I Corinthiens IX, 24-27: La liberté dans l'apostolat	204
CHAPITRE X: LE SENS DES ÉPREUVES	210
I Corinthiens X, 1-5: L'exemple des anciens hébreux et de leur idolâtrie	210
I Corinthiens X, 6-11: Tout leur est arrivé pour notre instruction	213
I Corinthiens X, 12-13: Les avantages de la tentation	217
I Corinthiens X, 14-17: Un seul pain	220
I Corinthiens X, 18-24: Attention à l'idolâtrie	224
I Corinthiens X, 25-30: Quand peut-on manger des viandes immolées aux idoles?	229
I Corinthiens X, 31-33: Tout faire pour la gloire de Dieu	232
CHAPITRE XI: LES ASSEMBLÉES ET L'EUCCHARISTIE	235
Ici reprend S. Thomas qu'avait suppléé un de ses continuateurs pour les chapitres VII, VIII, IX et X. (Note de L'éditeur).	236
I Corinthiens XI, 1-3: Imiter Paul	236
I Corinthiens XI, 4-7: Le voile des femmes – Règle pour les prophéties	240
I Corinthiens XI, 8-16: La femme, gloire de l'homme	246
I Corinthiens XI: Les Agapes	252
I Corinthiens XI, 23-24: L'eucharistie	262
I Corinthiens XI, 25-26: La consécration du calice	271
I Corinthiens XI, 27-34: Recevoir l'eucharistie avec respect	278
CHAPITRE XII: TOUS LES DONNS VIENNENT DU MÊME ESPRIT	286
I Corinthiens XII: Plusieurs grâces, un seul Esprit	286
I Corinthiens XII, 7-11: Plusieurs dons, un seul Esprit	293
I Corinthiens XII, 12-31: Comme les divers organes d'un corps	297
CHAPITRE XIII: LA CHARITÉ	312

I Corinthiens XIII, 1-3: La plus grande: La charité	313
I Corinthiens XIII, 4-7: La charité accomplit toutes les vertus	318
I Corinthiens XIII, 8-14: La charité demeurera toujours	323
I Corinthiens XIII, 12 à 13: L'épanouissement dans la gloire.....	329
CHAPITRE XIV: HIÉRARCHIE DES CHARISMES	333
I Corinthiens XIV, 1-4: La prophétie est supérieure au don des langues.....	333
I Corinthiens XIV, 5-12: Le don de prophétie est	338
I Corinthiens XIV, 13-17: ... au dessus du don des langues	343
I Corinthiens XIV, 18-22: L'exemple de l'Apôtre.....	348
I Corinthiens XIV 23-26: L'usage à bon escient des charismes	352
I Corinthiens XIV, 27-33: Quand user du don des langues?.....	356
I Corinthiens XIV, 34-40: Normes pour l'usage du don de prophétie	360
CHAPITRE XV: RÉSURRECTION.....	364
I Corinthiens XV, 1-11: La résurrection de Jésus.....	364
I Corinthiens XV, 12-19: Sans résurrection, vaine est notre foi	374
I Corinthiens XV, 20-28: Notre résurrection à la fin du monde	380
I Corinthiens XV, 29-34: Sans résurrection, Carpe diem	389
I Corinthiens XV, 35-38: Comme la semence... ..	394
I Corinthiens XV, 39-44: Les corps ressuscités.....	398
I Corinthiens XV, 44-50: Le corps spirituel	404
I Corinthiens XV, 51-52: Comment se produira la résurrection?	409
I Corinthiens XV, 53-58: Attendre dans la foi la résurrection	413
CHAPITRE XVI: SALUTATIONS	419
I Corinthiens XVI, 1-9: Collecte et futurs voyages	419
I Corinthiens XVI, 10-24: Recommandations finales.....	423

PROLOGUE DE SAINT THOMAS

"Je ne vous cacherai point les secrets de Dieu." (Sag., VI, 24).

Le mot sacrement est pris ordinairement de deux manières: tantôt on appelle sacrement un secret quelconque, et particulièrement quand il s'agit de choses sacrées; tantôt on entend par là le signe d'une chose sacrée dont il porte l'image et dont il est la cause. C'est dans ce sens que nous disons les sept sacrements de l'Eglise, à savoir: le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême Onction, l'Ordre et le Mariage. Dans cette signification du mot sacrement, on retrouve cependant aussi la première; car, dans ces sacrements de l'Eglise, la puissance divine opère mystérieusement le salut, comme le dit S. Augustin. Or les premiers pasteurs ou docteurs de l'Eglise ne doivent point cacher les secrets de Dieu aux fidèles de Jésus-Christ, mais les manifester, et cela pour trois raisons. La première, c'est que cette manifestation touche à l'honneur de Dieu, selon cette parole (Tobie, XII, 7): "Il est bon de cacher le secret du roi, mais il est honorable de révéler et de publier les oeuvres de Dieu. Ensuite parce qu'elle intéresse le salut des hommes, qui, dans l'ignorance de ces mystères, pourraient se laisser aller au désespoir, comme ceux dont il est dit au livre de la Sagesse (II, 22): "ils n'ont point su les secrets de Dieu, et ils n'ont point espéré la récompense de la justice," car les hommes sont purifiés par les sacrements pour recevoir cette récompense. Enfin c'est un devoir d'office pour le pontife ou le docteur, selon cette parole (Ephés., III, 8): "Moi, le plus petit d'entre les saints, j'ai reçu la grâce d'éclairer tous les hommes sur l'économie des mystères cachés depuis des siècles en Dieu." Ces paroles que nous avons citées nous indiquent le sujet de cette épître, dans laquelle S. Paul traite des sacrements de l'Eglise. Ayant montré dans l'épître aux Romains la grandeur de la grâce qui opère dans ces sacrements, ici, c'est-à-dire dans cette première épître aux Corinthiens, il traite des sacrements mêmes, et, dans la seconde, des ministres des sacrements. Voyons d'abord le texte.

CHAPITRE I: L'EVANGILE DES PETITS

I Corinthiens I, 1-9: Salutations

SOMMAIRE: S. Paul salue les Corinthiens, il leur souhaite les biens spirituels, la grâce et la paix qui assurent la tranquillité de la vie. Il rend ensuite grâce à Dieu des dons faits aux Corinthiens.

1. Paul, appelé apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Sosthène son frère,

2. A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe: aux sanctifiés dans le Christ Jésus, appelés saints, ainsi que tous ceux qui invoquent le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, en quelque lieu qu'ils soient et que nous soyons nous-mêmes:

3. Grâce à vous et paix par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

4. Je rends continuellement grâce à mon Dieu pour vous, à cause de la grâce de Dieu qui vous a été donnée dans le Christ Jésus,

5. De ce que vous avez été comblés en Lui de toutes sortes de richesses, en toute parole et en toute science;

6. (Ainsi le témoignage du Christ a été confirmé en vous);

7. De sorte qu'il ne vous manque aucune grâce, à vous qui attendez la révélation de Notre Seigneur Jésus-Christ,

8. Qui vous affermira encore jusqu'à la fin, sans reproche au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

9. Il est fidèle le Dieu par qui vous avez été appelés à la société de son Fils Jésus-Christ Notre Seigneur.

Cette épître est divisée en deux parties. Dans la première, S. Paul fait d'abord la salutation d'usage; dans la seconde, il développe sa pensée, à ces mots (verset 4): "Je rends pour vous à mon Dieu des actions de grâces."

1° Dans la salutation, l'Apôtre, **I.** nomme les personnes qui saluent; **II.** les personnes à qui s'adresse la salutation, à ces mots (verset 2): "A l'Eglise de Dieu, etc.;" In. il souhaite les biens qui ont rapport au salut, à ces autres (verset 3): "Grâce et paix à vous, etc."

I. Des personnes qui saluent, il désigne:

1° la principale par son nom, en disant (verset 4): "Paul;" ce nom a été suffisamment expliqué dans l'épître aux Romains. Qu'il suffise de dire ici qu'il met ce nom en tête par humilité; car Paul a le même sens que petit, ce qui appartient à l'humilité (I Rois, XV, 17): "Pendant que vous étiez petit à vos propres yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef des tribus d'Israël" et (Matthieu XI, 2): "Vous avez caché ces mystères aux sages et aux prudents, et vous les avez révélés aux petits." En suite il dépeint cette personne à raison de sa dignité. **a)** Il exprime la manière dont cette dignité même a été acquise, lorsqu'il dit (verset 4): "Appelé, selon cette parole (Hebr., V, 4): "Personne ne peut s'attribuer cet honneur; il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron." **b)** Il indique cette dignité même, en disant (verset 4): "Apôtre de Jésus Christ," dignité qui est la première dans l'Eglise et a la même signification qu'envoyé, parce que les apôtres furent envoyés par Dieu pour être ses représentants sur la terre.

C'est de là qu'il est dit (Luc, VI, 13): "Il en choisit douze auxquels il donna le nom d'apôtres; et ci-après (XXI, 28): "Dieu a établi dans son Eglise premièrement des apôtres, etc." **c**) Il en rappelle l'origine et la cause, en disant (verset 1): "Par la volonté de Dieu," ce qu'il faut en tendre par la volonté de bienveillance par laquelle sont préposés les pasteurs qui, à tant de titres divers, président aux Eglises (Ecclésiastique X, 4): "Dans la main de Dieu est le Pouvoir de la terre; il suscitera en son temps un chef sage pour la gouverner." De cette volonté il nous est dit au figuré (Job, XXXVII, 12): "Ils éclairent de toutes parts sur la face de la terre, où les conduit la volonté de celui qui les gouverne." Or Dieu, quelquefois, permet que quelques-uns soient préposés à cause des péchés des inférieurs, selon ce mot de Job (XXXIV, 30): "Il fait régner l'homme hypocrite à cause des péchés du peuple." On ne peut dire de celui qui règne ainsi qu'il règne par la volonté de Dieu, mais en vertu de son indignation, suivant ce passage d'Osée (XIII, 11): "Je vous ai donné un roi dans ma fureur, et je vous l'ôterai dans mon indignation."

2° Il indique en second lieu une personne qui est près de lui, lors qu'il dit (verset 1): "Et Sosthène, notre frère." il se l'adjoind dans cette salutation, parce qu'il avait déféré à S. Paul les contestations et les autres misères des Corinthiens. De peur qu'on ne crût que Sosthène avait agi en cela par haine, l'Apôtre lui donne aussi le nom de frère, afin de faire voir que le zèle de la charité avait dirigé sa conduite en cette circonstance (Prov., IX, 8): "Reprenez le sage, et il vous aimera."

II. S. Paul désigne en second lieu la personne à qui s'adresse la salutation (verset 2): "A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe."

1° Il nomme les principales et les fait connaître, **1.** d'abord par leur demeure: "A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe" (Psaume XXXIV, 8): "Je vous rendrai gloire dans une nombreuse assemblée;" **2.** ensuite parle du don de la grâce: "Aux fidèles sanctifiés en Jésus-Christ," c'est-à-dire sanctifiés par la foi, par les souffrances et par le sacrement du Christ Jésus (ci-après, VI, 41): "Vous avez été purifiés, vous avez été sanctifiés;" (Hébr., XII, 12): "Jésus, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la ville." **3.** Enfin il rappelle l'origine de cette grâce (verset 2): "Appelés saints," à savoir parce que par la grâce de la vocation ils sont parvenus à la sainteté (Rom., VI 30): "Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés;" et (I Pierre, II, 9): "Il vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière."

2° Il marque les personnes qui viennent en second lieu, c'est-à-dire les fidèles qui n'étaient pas dans cette

ville même, mais qui habitaient dans le diocèse où elle était située, ou sur le territoire qui en dépendait. Il ajoute donc (verset 2): "vous, qui êtes à Corinthe, c'est à vous que j'écris," et "à tous ceux qui invoquent le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ," à savoir par la véritable confession de la foi (Joël, II, 32): "Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé," et cela "en tout lieu où ils sont," c'est-à-dire soumis à la juridiction des Corinthiens, lieu qui est aussi le nôtre," parce que, pour être soumis à l'évêque de la ville, ils n'étaient point en dehors de l'autorité de l'Apôtre; au contraire, ils lui étaient soumis beaucoup plus qu'à ceux auxquels lui-même les avait soumis (Psaume CII, 22): "Dans toute l'étendue de son empire, ô mon âme! bénis le Seigneur."

III. En dernier lieu, S. Paul énumère, dans la salutation, les biens relatifs au salut qu'il désire pour eux. Le premier est la grâce, laquelle justifiés (Rom., III, 24): "gratuitement justifiés parla foi." Le dernier est "la paix," qui est complète dans le bonheur éternel (Psaume CXLVII, 3): "Qui a établi la paix jusqu'à tes dernières limites;" (Isaïe, XXXII, 18): "Mon peuple se reposera dans la beauté de la paix." Or, dans ces deux biens, S. Paul comprend tous les autres, ce qui lui fait dire: "La grâce et la paix." Il en indique la cause, en ajoutant "De la part de Dieu notre Père," selon ce que dit S. Jacques (I, 17): "Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières." Il dit encore: "Et de Notre Seigneur Jésus-Christ," par qui, d'après S. Pierre (II, I, 4): "Dieu nous a donné les grandes et précieuses grâces qu'il a promises;" (Jean I, 17): "La grâce et la vérité viennent de Jésus-Christ." Ces paroles: "De la part de Dieu le Père," peuvent être entendues de toute la Trinité, par laquelle nous avons été créés et adoptés pour enfants. Ce qui suit: "Et de Notre Seigneur Jésus-Christ," ne veut pas dire que Jésus-Christ soit une personne ou hypostase différente des trois personnes divines, mais qu'il a pris une seconde nature. Ou encore ces mots: "De la part de Dieu notre Père, s'entendent par certaine appropriation de la personne de Dieu le Père, comme en S. Jean (XX, 47): "Je monte vers mon Père, vers mon Dieu et votre Dieu."

Dans ce qui suit: "Et de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'Apôtre montre la personne du Fils; s'il n'exprime pas la personne du Saint Esprit, c'est qu'il est Père et du Fils et compris dans les deux première personnes; ou parce qu'étant le don mutuel des deux premières personnes, il est exprimé par les dons dont a parlé l'Apôtre: "la grâce et la paix," lesquels sont donnés par l'Esprit (ci-après, XII, 11): "C'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses."

II° (verset 4): "Je rends pour vous à mon Dieu des actions de grâces." S. Paul entre ici dans le sujet de sa lettre. Et d'abord il

rend grâces du bien qu'il y a en eux, afin qu'ils supportent mieux la correction de leurs défauts; il les instruit ensuite, à ces mots (verset 10): "Je vous conjure, mes frères." Sur le premier de ces points, il rend grâces des biens qu'ils avaient déjà reçus; ensuite de ceux qu'ils attendaient pour l'avenir, à ces mots (verset 7): "Pour attendre la manifestation de Notre Seigneur Jésus-Christ." A l'égard des biens reçus:

I. S. Paul exprime l'action de grâces (verset 4): "Je rends pour vous des actions de grâces à mon Dieu," qui, bien qu'il soit le Dieu de tous par la création et par sa providence, l'est cependant de Paul et de toute âme juste par la foi et par la dévotion (Psaume CXVII, 28): "Vous êtes mon Dieu et je vous rendrai grâces." Il montre aussi quand il rend grâces: "Des actions de grâces continuelles," parce que cette action de grâces procède de l'affection de la charité qui était continuellement dans son coeur (Prov., XVII, 17): "Le véritable ami aime en tout temps." Et quoiqu'il les aimât en tout temps, et qu'il rendît grâces dans le moment même pour les biens qu'ils avaient reçus, cependant il rendait grâces pour eux à toutes les heures qu'il consacrait à la prière. Il montre encore pour qui il rend grâces: "Pour vous," c'est-à-dire il se réjouit de leurs biens, comme s'ils eussent été les siens propres, à cause de l'union de la charité (3e Jean 4): "Je n'ai pas de joie plus grande que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité."

II. Il montre l'objet de l'action de grâces,

1° d'abord d'une manière générale (verset 4): "Dans la grâce de Dieu," c'est-à-dire à cause de cette grâce qui vous a été donnée en Jésus-Christ, en d'autres termes par Lui (Jean I, 16): "Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce."

2° En second lieu, d'une manière spéciale, **1.** en montrant l'abondance de cette grâce (verset 5): "Parce qu'en toutes choses," à savoir qui appartiennent au salut, "vous êtes devenus riches en Lui," c'est-à-dire par Jésus-Christ, selon cette parole (II Cor., VIII, 9): "Il s'est fait pauvre pour l'amour de vous, afin que vous deveniez riches, par sa pauvreté;" en Lui, dis-je, vous êtes devenus "riches," c'est-à-dire dans l'abondance. Il explique en quoi ils sont devenus riches (verset 5): "Dans toute parole," ou parce qu'ils parlaient toutes sortes de langues, ou parce qu'ils avaient abondamment la 'parole pour enseigner. Or la parole ne se produirait pas selon l'ordre si elle ne procédait de la science. Voilà pourquoi S. Paul ajoute (verset 5): "En toute science," c'est-à-dire dans l'intelligence de toutes les Ecritures, et généralement de tout ce qui a rapport au salut (Sag., X, 10): "La sagesse lui a donné la science des saints." Ce que dit ici l'Apôtre doit se rapporter à ceux qui, dans l'Eglise, étaient les plus

avancés, parmi lesquels les moindres même possédaient ces richesses, comme S. Augustin l'a remarqué (Traité sur Jean XXII): "Si vous aimez l'unité et si vous ne vous séparez pas d'elle, vous avez tout ce que possèdent les autres: ô l'envie, et tout ce qu'a votre frère devient vôtre, car ceux que séparent l'envie et la cupidité, la charité les unit. **2.** En second lieu, S. Paul montre où est la rectitude, en disant (verset 6): "Le témoignage qu'on vous a rendu du Christ étant ainsi confirmé parmi vous." Car ni l'enseignement de la doctrine, ni la science ne seraient dans la rectitude si elles s'écartaient du témoignage rendu à Jésus-Christ, ou si même ce témoignage n'était pas fortement gravé dans le coeur par la foi; car, dit l'apôtre S. Jacques (I, 6): "Celui qui doute est semblable au flot de la mer, qui est soulevé et emporté çà et là par le vent." L'Apôtre dit: Le témoignage de Jésus-Christ," soit parce que les prophètes l'ont rendu de Lui, suivant ce passage des Actes (X, 43): "Tous les prophètes Lui rendent témoignage, ou parce que Jésus-Christ se l'est rendu à Lui-même, d'après cette parole de S. Jean (VIII, 44): "Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage est vrai;" ou encore parce que l'Apôtre rendit dans la persécution témoignage à Jésus-Christ (Actes, XXII, 18): "Ils ne recevront pas le témoignage que vous leur rendrez de moi."

3° Enfin il indique la perfection de la grâce (verset 7): "En sorte qu'il ne vous manque aucun don," à savoir il y avait dans les divers fidèles toutes les grâces gratuitement données. Car il est de la divine Providence de donner à chacun, sans omission aucune, ce qui lui est nécessaire (Psaume XXXIII, 40): "Rien ne manque à ceux qui le craignent;" et encore (verset 10): "Ceux qui cherchent le Seigneur ne seront privés d'aucun bien."

3° L'Apôtre rappelle les biens qu'il faut attendre dans l'avenir. **1.** A cet effet, il expose l'attente des biens futurs: "A vous," dis-je, qui non seulement avez la grâce dans le moment présent, "mais attendez pour l'avenir la manifestation de Notre Seigneur Jésus-Christ," lequel se révélera à ses saints non seulement par la gloire de son humanité, selon cette parole d'Isaïe (XXXIII, 17): "Ils verront le Roi dans l'éclat de sa majesté," mais encore par la gloire de sa divinité, comme dit le même Isaïe (XL, 5): "La gloire du Seigneur se manifestera, manifestation qui fait la béatitude (1 Jean in, 2): "Nous savons que lorsqu'il viendra dans sa gloire nous serons semblables à Lui, parce que nous Le verrons tel qu'Il est." C'est en cela, d'ailleurs, que consiste la vie éternelle (Jean XVII, 3): "C'est la vie éternelle de vous connaître, vous le Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé." Mais, de même que ceux auxquels Jésus-Christ est manifesté sont

bienheureux par la possession, ainsi ceux qui attendent cette manifestation sont bienheureux en espérance (Isaïe, III, 18): "Heureux tous ceux qui l'attendent!" Voilà pourquoi S. Paul rend grâces pour l'attente même. **2.** En second lieu, l'Apôtre fait voir que, par le secours de la grâce divine, cette attente ne sera pas vaine; il ajoute donc (verset 8): "Le même," c'est-à-dire Jésus-Christ, qui vous a donné l'espérance" de cette heureuse manifestation, "vous affirmera encore jusqu'à la fin" dans la grâce que vous avez reçue (I Pierre, V, 10): "Lui qui vous perfectionnera, vous affermira et vous justifiera après que vous aurez souffert un peu de temps;" et cela "jusqu'à la fin," à savoir de notre vie (Matth., X, 22): "Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé," non pas pourtant jusqu'à être sans péché; car (1 Jean X, 8): "Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous," mais "pour que vous soyez sans ennui," c'est-à-dire sans péché mortel (1 Tim., III, 10): "Qu'ils exercent le saint ministère s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime;" et qu'il en soit ainsi "jusqu'au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ," parce que celui que Dieu trouve sans crime au jour de la mort parviendra sans crime au jour du jugement (Ecclésiastique XI, 3): "Si l'arbre tombe au midi ou au septentrion, en quelque lieu qu'il sera tombé, il y demeurera;" mais celui qui ne sera point tel attendra en vain cette manifestation. **3.** Enfin S. Paul assigne la raison de son attente, en disant: "Dieu vous affermira dans ce que vous devez attendre, parce qu'il est fidèle (Deut., XXX, 4): "Dieu est fidèle et sans aucune iniquité;" Lui qui vous a appelés en société de son Fils Jésus-Christ Notre Seigneur," c'est-à-dire afin que nous soyons unis à Lui, et dans le temps présent, par la ressemblance de la grâce, selon cette parole de S. Jean (1 ép., I, 1): "Si nous marchons dans la lumière, comme il est Lui-même dans la lumière, nous sommes en union réciproque et complète," et dans la vie future, par la participation de la gloire (Rom., VIII, 17): "Si nous souffrons avec Lui, nous serons aussi glorifiés avec Lui." Or Dieu ne se montrerait pas fidèle s'il nous appelait à la société de son Fils et s'il nous refusait, autant qu'il est en Lui, ce qui est nécessaire pour arriver jusqu'à Lui. C'est pourquoi il dit Lui-même, au livre de Josué (I, 5): "Je ne vous laisserai point, je ne vous abandonnerai pas."

I Corinthiens I, 10-17: Un seul baptême

SOMMAIRE: La diversité des ministres du Baptême était devenue pour les Corinthiens une cause de querelles et de dissensions. L'Apôtre s'efforce de les apaiser en les exhortant à la concorde.

10. Or je vous conjure, mes frères, par le nom de Jésus-Christ Notre Seigneur, d'avoir tous un même langage et de ne point souffrir parmi vous de divisions, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit et dans un même sentiment;

11. Car j'ai été averti, mes frères, par ceux de la maison de Cloé, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Ce que je veux dire est que chacun de vous prend parti en disant: pour moi, je suis à Paul; et moi, je suis à Apollon; et moi, je suis à Céphas; et moi, je suis à Jésus-Christ.

13. Jésus-Christ est-il divisé? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous, ou avez-vous été baptisés au nom de Paul?

14. Je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispe et Caius,

15. Afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.

16. J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stéphanas, et je ne sache point en avoir baptisé d'autres,

17. Parce que Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile

Après les salutations et l'action de grâces, S. Paul commence à instruire les Corinthiens. Et d'abord il donne une instruction sur les points qui sont communs à tous, c'est-à-dire sur ce qui concerne les sacrements de l'Église; ensuite sur ce qui n'a rapport qu'à quelques-uns (XVI, 1): "Sur les aumônes qu'on recueille, etc." Par rapport aux sacrements, trois choses sont à considérer: premièrement le sacrement lui-même, comme le Baptême; deuxièmement, ce qu'il signifie et contient, c'est-à-dire la grâce; troisièmement, ce qu'il signifie sans le contenir, c'est-à-dire la gloire de la résurrection. L'Apôtre traite donc d'abord des sacrements mêmes; en second lieu, des grâces (XII, 4): "Par rapport aux dons spirituels;" enfin de la gloire de la résurrection (XV, 1): "Je vous rappelle, mes frères, le souvenir de l'Évangile." A l'égard des sacrements, S. Paul détermine d'abord ce qui a rapport au sacrement de Baptême; ensuite au sacrement de Mariage (V, 4), à ces mots: "On entend dire qu'il se commet parmi vous...;" enfin à celui de l'Eucharistie (VII, 1), à ces mots: "Quant aux viandes qui ont été offertes aux idoles." Le Sauveur (Matthieu XXVIII, 19) a donné à ses disciples le double précepte d'enseigner et de baptiser: "Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant, etc." Voilà pourquoi S. Paul, dans sa

première partie, traite simultanément du Baptême et de la doctrine. Il faut ici se rappeler que parmi les fidèles de Corinthe il y avait une sorte de dissension entre ceux qui baptisaient et ceux qui enseignaient; car ceux qui étaient instruits méprisaient les autres, comme s'ils eussent reçu eux-mêmes une doctrine plus excellente et un meilleur baptême. Sur ce premier point, S. Paul arrête d'abord toute contestation; ensuite il enlève la cause même de la contestation, qui venait de ce que quelques-uns se glorifiaient de certains maîtres, en méprisant les autres ministres de Jésus-Christ (ci-après, III, 14): "Et moi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels." Quant au premier point, l'Apôtre **I°** fait une recommandation; **II°** il en montre la nécessité, à ces mots (verset 11): "Car j'ai été averti, mes frères;" **III°** il en donne la raison, à ces autres (verset 13): "Jésus-Christ est-il donc divisé?"

I° Sur la recommandation qu'il fait, il faut remarquer:

I. qu'il les engage à y faire droit, en premier lieu, par son humilité lorsqu'il dit (verset 10): "Or je vous conjure, mes frères (Prov., XVIII, 23): "Le pauvre emploie les pères;" en second lieu, par la charité fraternelle: "Mes frères;" il les appelle de ce nom par affection de charité fraternelle (Prov., XVIII, 49): "Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte;" enfin par le respect qu'ils doivent à Jésus-Christ (verset 10): "Au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur," qui doit être honoré de tous, et devant lequel tous doivent être soumis (Philip., II, 10): "Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers."

II. Il faut remarquer que cette recommandation de l'Apôtre porte sur trois points:

1° il les engage à la concorde (verset 10): "D'avoir un même langage," c'est-à-dire professer la même foi et s'accorder de sentiment sur ce que tous doivent accomplir (Rom., XV, 6): "Afin que d'un même coeur et d'une même bouche vous glorifiiez Dieu."

2° Il condamne le vice contraire à cette vertu (verset 10): "Et de ne point souffrir de divisions," parce que l'unité de l'Eglise ne doit point être rompue; c'est ce que figurent les paroles des soldats en parlant de la tunique sans couture (Jean XIX, 24): "Ne la coupons point, mais voyons par le sort à qui elle appartiendra." Or les schismes existent, à proprement parler, lorsque, par suite de la diversité de la confession de la foi ou de l'appréciation opposée de ce qu'on doit pratiquer, les membres d'une association la séparent en plusieurs parties (Isaïe, XXIX, 9): "Vous remarquerez le grand nombre des brèches de la cité de David."

3° Il les exhorte à ce qui peut leur faire éviter les divisions, c'est-à-dire à la perfection. Car il y a cause de division lorsque chacun cherche son bien particulier en délaissant le bien par fait, qui est le bien de tous. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 10): "Soyez tous parfaitement unis dans les mêmes sentiments," c'est-à-dire dans un même jugement sur ce qu'il faut pratiquer, et dans le même esprit sur ce qu'il faut connaître; comme s'il disait: vous pourrez être parfaits si vous persévérez dans l'unité (Colos., III, 44): "Surtout ayez la charité, qui est le lien de la perfection;" et (Matth., V, 48): "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait."

II° Quand il ajoute (verset II): "J'ai été averti, mes frères," S. Paul établit la nécessité de l'avertissement qui précède, à savoir parce qu'ils étaient travaillés du vice de la contestation; comme s'il disait: il est nécessaire de vous exhorter à ces dispositions, "Puisqu'il m'a été dit, mes frères, par ceux de Cloé," nom d'une habitation soumise à la juridiction des Corinthiens, ou 1 peut-être d'une chrétienne dans la maison de laquelle étaient réunis plusieurs fidèles, "qu'il y a parmi vous des contestations," contrairement à cette parole (Prov., XX, 3): "C'est une gloire à l'homme d'éviter les contestations." Il fait remarquer comment elles ont pris naissance (verset 12): "Or je parle ainsi," c'est-à-dire voici cette contestation: "C'est que chacun de vous" prend son nom de celui qui l'a baptisé et instruit, et dit: "Moi, je suis à Paul," parce qu'il a été instruit et baptisé par Paul; un autre: "Je suis à Apollon," qui avait prêché à Corinthe, comme il a été rapporté au ch. XIX, 4, des Actes; un troisième: "Et moi je suis à Céphas," c'est-à-dire à Pierre, à qui il a été dit (S Jean, z, 42): "Vous vous appellerez Céphas, ce que l'on interprète par Pierre. Ils parlaient ainsi parce qu'ils pensaient que celui qui était le plus saint donnait le meilleur baptême, comme si la vertu de celui qui baptise opérait dans celui qui est baptisé. Or les faux apôtres se glorifiaient de cette vertu, selon ce passage (Psaume XLVIII, V, 12): "Ils ont donné leurs noms à leurs terres." Mais un autre dit: Pour moi, je suis au Christ:" celui-là seul a raison, parce que c'est la puissance de Jésus-Christ seul qui opère dans le baptême de Jésus-Christ (Jean I, 33): "Celui sur lequel vous verrez l'Esprit Saint descendre et se reposer, c'est celui-là qui baptise dans le Saint Esprit." Voilà pourquoi les baptisés s'appellent chrétiens, de Jésus-Christ seul, et ne s'appellent point pauliniens, du nom de Paul (Isaïe, XV, 1): "Que votre nom seulement soit invoqué sur nous." C'est, dit-on, pour éviter cette erreur, que les Grecs, en baptisant, se servent de cette formule: "Que le serviteur de Jésus-Christ (Nicolas) soit baptisé au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit," afin de donner à entendre qu'au fond l'homme ne baptise pas, mais qu'on est baptisé par Jésus-Christ. Cependant, parce que l'homme, en exerçant ce ministère, baptise aussi comme membre et ministre de Jésus-Christ, l'Eglise, elle, se sert de cette forme sacramentelle: "Je te baptise au nom du Père, et du

Fils, et du Saint Esprit;" ce qui se rapproche d'une manière plus expresse de la forme donnée par Jésus-Christ lui-même: "Enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit." Ces expressions montrent que les apôtres baptisent; aussi le ministre des sacrements dit: "Je te baptise.

III° En disant (verset 13): "Le Christ est-il donc divisé?" S. Paul assigne la raison de l'avertissement qu'il a donné, c'est-à-dire pour quoi il ne doit pas y avoir parmi eux de contestations ni de divisions: et d'abord, à raison du baptême; ensuite, du côté de la doctrine, à ces mots (verset 17): "Non par l'art ou l'éloquence." Du côté du baptême, l'Apôtre fait premièrement ressortir les inconséquences de leur contestation; il explique ensuite pourquoi ces inconséquences en résultent, à ces mots (verset 13): "Est-ce que Paul a été crucifié pour vous-? Enfin il répond à une sorte de mauvais soupçon, à ces autres (verset 14): "Je rends grâces à Dieu..."

I. Il dit donc d'abord: J'ai dit que chacun de vous parle ainsi: "Moi, je suis à Paul; moi, je suis à Apollon...;" il s'ensuit que Jésus-Christ est divisé. Il importe peu qu'on entende ce passage sous forme d'interrogation ou d'insinuation. On peut d'abord l'expliquer comme s'il disait: par cela même qu'il y a parmi vous des contestations, Jésus-Christ est, divisé par vous, lui qui ne peut habiter que dans la paix (Psaume LXXV, 3): "Il a choisi pour demeure la cité de paix;" (Isaïe LIX, 2): "Vos iniquités ont fait une séparation entre vous et Dieu." On peut donner un meilleur sens et dire: de ce que vous croyez que le baptême le meilleur est celui qui est donné par le meilleur ministre, il s'ensuit que Jésus-Christ, qui baptise intérieurement et principalement, est divisé, c'est-à-dire qu'il a une puissance différente et produit des effets différents, selon la diversité des ministres, conséquence manifestement fautive, comme on le voit par cette parole (Ephés., IV, 5): "Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême." On peut encore et plus justement interpréter de cette manière ce que dit ici S. Paul: En ce que vous attribuez à d'autres ce qui appartient à Jésus-Christ, vous divisez en quelque sorte Jésus-Christ, vous faites plusieurs Jésus-Christ, contrairement à ce qui est dit en S. Matthieu (XX 40): "Vous n'avez qu'un seul maître, qui est Jésus-Christ," et au prophète Isaïe (XLV, 22): "Tournez vos coeurs vers moi, et vous serez sauvés, vous qui habitez aux extrêmes de la terre, parce que je suis le Seigneur, et il n'y en a pas d'autre que moi."

Or il faut observer que Jésus-Christ, dans le sacrement du Baptême, a une double puissance. qui lui est propre. D'abord une puissance divine, par laquelle, conjointement avec le Père et le Saint Esprit, il purifie intérieurement du péché, et cette puissance n'a pu être communiquée à aucune créature. Ensuite une personne propre, selon la nature humaine, qui est la puissance suprême dans les sacrements, laquelle consiste dans ces quatre

caractères: premièrement, qu'il a institué les sacrements; secondement, qu'il a pu produire l'effet des sacrements sans leur intermédiaire; troisièmement, que le mérite de ses souffrances opère dans le baptême et les autres sacrements; quatrièmement, que les sacrements sont conférés par l'invocation de son nom. Or cette puissance supérieure, et surtout quant à son quatrième caractère, il pouvait la déléguer aux ministres du baptême, de telle sorte qu'il fût conféré en leurs noms; mais il ne l'a pas voulu, afin de ne pas donner par là occasion à des divisions: on aurait pu croire qu'il y a autant de baptêmes que de personnes qui baptisent. C'est là, suivant l'explication de S. Augustin, ce que Jean-Baptiste (Jean III, 27) avoue ne point savoir, c'est-à-dire si le Christ se réservait cette puissance.

II. Lorsqu'il dit (verset 13): "Est-ce que Paul a été crucifié pour vous?" l'Apôtre fait voir que ces inconséquences résultent de l'erreur de ceux qui prétendaient que le baptême avait plus ou moins de valeur selon la diversité des personnes qui baptisaient. Il en serait en effet ainsi si le baptême tirait de celui qui baptise son efficacité, tan dis qu'elle vient de Jésus-Christ seul. S. Paul le démontre de deux manières:

1° d'abord par les souffrances de Jésus-Christ, dont les mérites opèrent dans le baptême (Rom., VI, 3): "Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 13): "Est-ce que Paul a été crucifié pour vous?" comme s'il disait: est-ce que les souffrances de Paul sont la cause de votre salut, pour que ce soit par lui que le baptême ait la puissance de vous sauver? Il sous-entend: non; car il n'appartient qu'à Jésus-Christ d'avoir, par sa passion et par son nom, opéré notre salut (Jean XI, 50): "Il est bon qu'un homme meure pour le peuple, et non pas que toute la nation périsse;" et (II Cor., V, 14): "Un seul est mort pour tous."

Mais ceci n'est-il pas contredit par ce que l'Apôtre dit aux Colossiens (I, 24): "Je me réjouis dans les maux que je souffre pour vous, moi qui accomplis dans ma chair ce qui manque à la passion de Jésus-Christ pour son corps, qui est l'Eglise?" Il faut répondre que les souffrances de Jésus-Christ ont été la cause de notre salut non seulement par l'autorité de l'exemple (I Pierre, II, 21): "Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un grand exemple, afin que vous suiviez ses traces;" mais encore par forme de mérite et d'efficacité, en tant que par son sang nous sommes rachetés et justifiés (Hébr., XIII, 12): "Jésus, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la ville." Mais les souffrances des autres ne nous sont profitables que par forme d'exemple (II Cor., I, 6): "Si nous sommes affligés, c'est pour votre instruction. et votre salut."

2° S. Paul continue sa preuve en passant à la puissance du nom de Jésus-Christ qui est invoqué dans le baptême (verset 13): "Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul?" comme s'il répondait: non; car (Actes, IV, 42): "Nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés." De là (Isaïe XXVI, 8): "Votre nom et votre souvenir sont les délices de mon âme, "

Mais ne peut-on pas dire que les hommes ne sont pas baptisés au nom de Jésus-Christ? car, au dernier chapitre de S. Matthieu (verset 19), Jésus-Christ dit lui-même: "Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit, "

Il faut répondre que, dans la primitive Eglise, le nom de Jésus. Christ étant très odieux, les apôtres, afin de le rendre vénérable, baptisaient au nom de Jésus-Christ par une disposition spéciale de l'Esprit Saint. C'est de là qu'aux Actes (VIII, 12), il est rapporté que Plusieurs hommes et femmes furent baptisés au nom de Jésus-Christ. Et toutefois, comme l'enseigne S. Ambroise, sous le nom de Jésus-Christ on entend la Trinité tout entière. Car Christ veut dire oint, et par cette expression on comprend non seulement celui qui a reçu l'onction, c'est-à-dire le Fils de Dieu, mais l'onction elle-même, c'est-à-dire le Saint Esprit, et celui qui la donne, à savoir le Père, suivant ce passage (Psaume XLIV, 7): "O Dieu, votre Dieu vous a sacré d'une onction de joie qui vous élève au-dessus de tous ceux qui doivent la partager." Mais maintenant que le nom de Jésus-Christ Est grand dans toutes les nations, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher," comme dit le prophète Malachie (I, 11), l'Eglise se sert de la forme instituée d'abord par Jésus-Christ, et baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit 1 Cependant tous ceux qui sont baptisés sous cette forme sont baptisés au nom de celui qui est le véritable Fils de Dieu, suivant cette parole de S. Jean (I, 20): "Afin que nous vivions en son vrai Fils." Tous les fidèles sont aussi baptisés au nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire par la foi et la confession de son nom, selon cette parole du prophète Joël (II, 32): "Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé." De là tous ceux qui sont baptisés sont appelés chrétiens, du nom de Jésus-Christ, car (Gal., II, 21): "Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ." Ainsi donc, si les souffrances de Jésus-Christ seul, si le nom de Jésus-Christ seul confère au baptême sa vertu pour opérer le salut, il est incontestable qu'il n'appartient qu'à Jésus-Christ de donner au baptême la vertu de sanctifier, et ainsi celui qui l'attribue à d'autres divise et multiplie Jésus-Christ.

III. Lorsque l'Apôtre dit (verset 14): "Je rends grâces à mon Dieu," il repousse une sorte de soupçon; car sur ce qu'il venait de dire: "Est-ce que Paul a été crucifié pour vous?" on pouvait penser que, s'il n'avait pas baptisé d'autorité tin grand nombre de fidèles, au moins ils l'avaient été par son ministère. Sur ce point, il rend grâces d'abord de ce qu'il n'a baptisé qu'un petit nombre de personnes; ensuite, après avoir nommé ce petit nombre, il en désigne quelques autres, à ces mots (verset 16): "J'ai encore baptisé, etc.;" enfin il as signe la raison pour laquelle il n'en a pas baptisé davantage, à ces autres (verset 17): "Aussi Dieu ne m'a-t-il pas envoyé pour baptiser."

1° Il dit donc d'abord (verset 14): "Je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, si ce n'est Crispus," dont il est dit aux Actes (XVIII, 8): "Crispus, chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa maison," - et "Caius" à qui fut écrite la troisième épître canonique de S. Jean. Et que l'action de grâces suppose des bienfaits reçus, il explique en quel sens il rend des actions de grâces, en ajoutant (verset 15): "Afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom." Car c'est une chose désirable pour les saints personnages que du bien même qu'ils font on ne prenne point occasion d'erreur ou de péché. Mais, parce que les Corinthiens en étaient venus au point de se désigner par les noms de ceux qui les avaient b en disant: "Moi, je suis à Paul, et moi à Apollon," comme s'ils eussent été baptisés en leurs noms, S. Paul rend grâces à Dieu de ce que son ministère n'a point été l'occasion d'une semblable erreur. Voilà pourquoi encore il dit expressément qu'il a baptisé ceux qui s'étaient préservés de cette erreur.

2° Lorsque l'Apôtre dit (verset (6): "J'ai encore baptisé," il nomme quelques autres personnes baptisées par lui, afin que dans ses paroles la vérité ne paraisse pas affaiblie. Il dit donc: "J'ai encore baptisé la maison," c'est-à-dire la famille, "de Stéphanas," une chrétienne sans doute. Et" parce que sur les faits particuliers la mémoire des ho est fragile, il ajoute: "Au surplus, je ne sais," c'est-à-dire je n'ai pas présent à mon souvenir, "si personnellement j'en ai baptisé d'autres."

3° En ajoutant (verset 7): "Aussi n'est-ce pas pour baptiser que Jésus-Christ m'a envoyé, il donne la raison pour laquelle il a baptisé un si petit nombre de personnes: "C'est que ce n'est pas, etc."

Ne pourrait-on pas objecter ce qu'on lit au dernier chapitre, verset 19, de S. Matthieu: "Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit?" Il faut répondre que Jésus-Christ a envoyé ses apôtres pour ce double ministère, de telle sorte cependant qu'ils prêchassent par eux-mêmes, ainsi qu'ils le disaient (Actes, VI, 2): "Il n'est pas juste que nous

abandonnions la parole de Dieu pour le service des tables;" et qu'ils baptisassent par les ministres inférieurs. La raison en est que dans le baptême rien ne s'opère par l'habileté ou la vertu de celui qui baptise, car il est indifférent que le baptême soit conféré par un ministre plus ou moins élevé; tandis que dans la prédication de l'Évangile la sagesse et la vertu du prédicateur sont d'un grand poids: voilà pourquoi les apôtres, comme ministres supérieurs, exerçaient l'office de prédicateurs. C'est ainsi qu'il est dit de Jésus-Christ lui-même (Jean IV, 2) que Jésus ne baptisait pas par lui-même, mais par ses disciples; tandis qu'il dit de lui-même (Luc, IV, 43): "Il faut aussi que j'évangélise le royaume de Dieu aux autres villes, car c'est pour cela que je suis envoyé;" et (Isaïe, LXI, 4): "Il m'a envoyé pour annoncer son Évangile aux humbles."

-

1 Corinthiens I, 17-25: La simplicité de la prédication de l'Évangile

SOMMAIRE: L'Apôtre condamne l'éloquence pompeuse du siècle, dont les faux apôtres tiraient vanité, afin de faire cesser les querelles et, les disputes. Il exclut de la prédication de l'Évangile les raisonnements tirés de la nature physique.

17. Non pas par la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de Jésus-Christ;

18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; mais, pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, elle est la vertu de Dieu.

19. Car il est écrit: Je détruirai la sagesse des sages, et je rejetterai la science des savants.

20. Que sont devenus les sages? que sont devenus les docteurs de la Loi? que sont devenus les esprits curieux de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

21. Car, Dieu voyant que le monde avec la sagesse humaine ne l'avait point connu dans les ouvrages de la sagesse divine, il lui a plu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient en lui.

22. Les Juifs demandent des miracles, et les Gentils cherchent la sagesse;

23. Pour nous, nous prêchons le Christ crucifié, qui est un scandale aux Juifs et une folie aux Gentils,

24. Mais le Christ qui est la force de Dieu et la sagesse de Dieu à ceux qui sont appelés, soit Juifs soit Gentils,

25. Parce que ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que les hommes, et que ce qui paraît en Dieu une faiblesse est plus fort que les hommes.

S. Paul, après avoir improuvé la contestation des Corinthiens par une raison tirée du baptême, l'attaque ici du côté de la doctrine.

Car, parmi eux, quelques-uns se glorifiaient de la doctrine de faux apôtres qui, se servant de locutions recherchées et de raisonnements d'une sagesse tout humaine, corrompaient la vérité de la foi. Aussi l'Apôtre établit d'abord que cette méthode n'est point convenable pour la doctrine de la foi, et fait voir ensuite qu'il ne s'est point servi parmi eux de cette manière d'enseigner, à ces mots (II, 4): "Et moi, lorsque je suis venu vers vous." Sur le premier point, il énumère ce qu'il veut établir; il développe ensuite sa proposition, à ces mots (verset 17): "Afin de ne point anéantir..."

I° Il dit donc d'abord: J'ai dit que Jésus-Christ m'a envoyé annoncer l'Évangile, Non pas pourtant de cette sorte que je le fasse "avec la sagesse de la parole," c'est-à-dire cette sagesse humaine qui fait les hommes verbeux, en tant que par elle ils usent de beaucoup de vains raisonnements (Ecclésiastique VI, 11): "La multitude des paroles n'est pour ceux qui disputent qu'une grande vanité;" et (Prov., XIV, 23): "Où il y a beaucoup de paroles, on trouve souvent l'indigence." Ou encore, "Par la sagesse de la parole," il désigne la rhétorique, qui apprend à parler d'une manière fleurie, ce qui séduit souvent et fait donner son assentiment aux erreurs et aux faussetés; de là (Rom., XVI, 18): "Par des paroles douces et flatteuses ils séduisent les âmes simples; et (Prov., II, 16) il est dit de la femme adultère, qui est la figure de la doctrine hérétique: "Afin que vous échappiez à la femme adultère, à l'étrangère qui amollit ses peuples." Il est dit, au contraire, au prophète Isaïe (XXXIII, 19): "Vous ne verrez pas," à savoir dans l'Église catholique, "ce peuple impudent, ce peuple obscur dans ses discours, dont vous ne pouvez entendre le langage étudié, et qui n'a aucune sagesse." Mais, comme dans le texte grec se trouve l'expression *logos*, qui signifie à la fois raison et discours, on pourrait entendre plus convenablement par la sagesse de la parole la raison humaine, parce que les vérités qui appartiennent à la foi dépassent la portée cette raison, selon cette parole de l'Ecclésiastique (III, 25): "Un grand nombre de merveilles qui surpassent l'esprit de l'homme sont devant vos yeux."

On objecte qu'un grand nombre de docteurs de l'Eglise, en exposant les choses de la foi, ont employé la sagesse et les raisonnements humains, et un style orné; car S. Jérôme, dans sa Lettre à Magma, Orateur de Rome, dit que pour orner la foi tous les docteurs ont rempli leurs livres de la doctrine et de la science de la philosophie, en sorte que l'on ne sait ce que l'on doit admirer davantage en eux ou de l'érudition profane ou de la science des saintes Ecritures. Et S. Augustin, au livre IV, ch. V, de la Doctrine chrétienne, dit que des écrivains ecclésiastiques ont parlé des choses divines non seulement avec sagesse, mais encore avec éloquence.

Il faut répondre qu'autre chose est d'enseigner avec la sagesse de la parole, n'importe comment on soit compris, autre chose de se servir de cette sagesse pour enseigner. C'est enseigner avec la sagesse de la parole que de la prendre pour fondement et source principale de ce que l'on enseigne, c'est-à-dire de telle sorte qu'on n'approuve que ce qui respire cette sagesse, et qu'on repousse ce qui en est dépourvu, c'est là corrompre la foi. Mais c'est se servir de la sagesse de la parole que de poser d'abord les fondements de la foi véritable, puis mettre au service de cette foi ce que l'on trouve de vrai dans les doctrines des philosophes. Aussi S. Augustin, au II^o livre de la Doctrine chrétienne, ch. XL, déclare que, si les philosophes ont dit quelques vérités conformes à notre foi, non seulement il n'y a point à s'en effrayer, mais il faut les revendiquer pour notre usage, comme se trouvant entre les mains d'usurpateurs, d'injustes détenteurs. Et au IV^o livre de cet ouvrage, ch. II, il dit: Chacun pouvant user du talent de la parole, qui peut servir beaucoup pour persuader des choses justes ou injustes, pourquoi les gens de bien ne s'appliqueraient-ils pas à l'acquérir pour rendre service à la vérité, quand les méchants osent en abuser pour les intérêts de l'erreur et de l'iniquité?

II^o S. Paul ajoute (verset 17): "Pour ne point anéantir la croix de Jésus-Christ," et prouve ce qu'il vient de dire par la nature des vérités enseignées et par la condition même de ceux qui les enseignent, à ces mots (verset 26): "Considérez votre vocation." A l'égard des vérités, il montre d'abord que la méthode d'enseignement qui ne s'appuie que sur la sagesse de la parole n'est pas convenable pour la foi chrétienne; il prouve ensuite ce qu'il avait supposé, à ces mots (verset 18): "Car la prédication de la croix." Il développe enfin sa preuve, à ces autres (verset 22): "Car les Juifs demandent des miracles."

I. Sur le mode d'enseigner, il faut remarquer que, même dans les discussions philosophiques, la même méthode ne convient pas à toute doctrine. Le discours doit donc être proportionné à la matière, comme il est dit au livre I^o de la Morale, III. Or un mode d'enseignement est opposé surtout à sa matière lorsque par ce mode on renverse ce que cette matière a de principal, par exemple si, dans les vérités de pur intellect, on se

servait de démonstrations métaphoriques, arguments qui ne dépassent pas les choses d'imagination, aux quelles il n'est pas question de conduire l'homme raisonnable, comme Boèce le fait voir au livre de la Trinité. Or le principal dans la doctrine de la foi chrétienne, c'est le salut obtenu par la croix de Jésus-Christ, ce qui fait dire à S. Paul lui-même, au chapitre suivant (verset 2): "Je n'ai point prétendu parmi vous savoir autre chose que Jésus-Christ, et Jésus crucifié." Or celui qui, en enseignant, s'appuie principalement sur la sagesse de la parole, autant qu'il est en lui anéantit la croix de Jésus-Christ: donc, enseigner avec cette sagesse n'est point le mode convenable pour la foi chrétienne; c'est ce que l'Apôtre dit (verset 17): "de ne point anéantir la croix de Jésus-Christ," c'est-à-dire de peur que si dans ma prédication je veux m'appuyer sur la sagesse de la parole, la foi de la vertu de la croix ne fût anéantie (Gal., V, 11): "Le scandale de la croix est donc anéanti;" et (Psaume CXXXVI, 10): "Ils s'écrient: abattez, anéantissez jusqu'à ses fondements."

II. Lorsqu'il dit (verset 18): "Car la prédication de la croix, S. Paul prouve que par la doctrine qui repose sur la sagesse de la parole la croix de Jésus-Christ est anéantie, et, sur ces deux propositions, il donne d'abord sa preuve, et assigne ensuite la cause de ce qu'il a dit, à ces mots (verset 19): "C'est pourquoi il est écrit."

1° Il dit donc: J'ai annoncé que si l'on proposait avec la sagesse de la parole la doctrine de la foi, la croix de Jésus-Christ serait anéantie; car "La parole de la croix," c'est-à-dire la prédication de la croix de Jésus-Christ, "est une folie," c'est-à-dire est regardée comme quelque chose d'insensé, pour ceux qui périssent, à savoir pour les infidèles, qui s'estiment sages selon le monde. La raison en est que la prédication de la croix de Jésus-Christ contient quelque chose qui, selon la sagesse humaine, paraît impossible: par exemple qu'un Dieu meure, que le Tout-Puissant se soit soumis aux maux, à la violence de ses bourreaux. Elle contient encore quelque chose qui paraît contraire à la prudence de ce monde, à savoir qu'on ne refuse pas, lorsqu'on le peut, de porter la confusion, et autres épreuves semblables. Voilà pourquoi, pendant que l'apôtre S. Paul prêchait devant Festus de semblables vérités, ce gouverneur, ainsi qu'il est rapporté dans les Actes (XXVI, 24), lui dit: "Paul, vous êtes en délire: votre grand savoir vous a fait perdre le sens;" et S. Paul lui-même dit (ci-après, IV, 10): "Nous sommes insensés à cause de Jésus-Christ." Et, pour que l'on ne croie point que le mystère de la croix contient en effet quelque chose d'insensé, il ajoute (verset 18): "Mais pour ceux qui se sauvent," c'est-à-dire "pour nous," fidèles de Jésus Christ, qui sommes sauvés par Lui (Matthieu I, 21): "C'est Lui qui délivrera son peuple de ses péchés," - "elle est la force de Dieu," parce qu'ils reconnaissent dans cette croix de

Jésus la mort d'un Dieu qui par elle a vaincu le démon et le monde (Apoc., V, 5): "Voici le lion de la tribu de Juda qui a vaincu." Ils y reconnaissent en même temps la force qu'ils sentent en eux-mêmes, quand, avec Jésus-Christ, ils meurent aux vices et aux convoitises (Gal., V, 24): "Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés. De là (Pi., CIX, 2): "Le Seigneur va faire sortir de Sion le sceptre de votre puissance;" et (Luc, VI, 49): "Une vertu sortait de lui et les guérissait tous."

2° (verset 19): "C'est pourquoi il est écrit." L'Apôtre donne ici la raison de ce qu'il a avancé, et d'abord il explique comment la parole de la croix est pour les hommes une folie; il montre ensuite comment cette folie est la force de Dieu pour ceux qui sont sauvés, à ces mots (verset 21): "Le monde n'ayant pu connaître la sagesse de Dieu."

1. Sur le premier de ces points, il cite d'abord une autorité qui prédit ce qu'il veut établir; il fait voir ensuite comment cette prophétie a été accomplie, à ces mots (verset 20): "Où est le sage?"

A) A l'égard de la prophétie, il faut remarquer que ce qui est bon en soi ne peut paraître dépourvu de sens qu'à celui qui manque lui-même de sagesse: telle est la cause pour laquelle la parole de la croix, source de salut pour ceux qui croient, paraît à quelques-uns une folie: c'est qu'eux-mêmes sont privés de sagesse. Voilà pourquoi S. Paul dit (verset 19): "C'est pourquoi il est écrit: Je détruirai la sagesse des sages et je rejetterai la science des savants. Or ce passage peut avoir été tiré de deux endroits de l'Écriture; car il est dit dans le prophète Abdias (verset 8): "Je perdrai les sages de l'Idumée, et la prudence de la montagne d'Esäü: "Mais il se trouve d'une manière plus expresse dans le prophète Isaïe (XXIX, 44): "Je détruirai la sagesse des sages, et j'obscurcirai l'intelligence de ceux qui se disent habiles." Mais la sagesse et la prudence diffèrent entre elles, car la sagesse est la connaissance des choses divines, et ainsi elle appartient à la contemplation (Job, XXVIII, 28): "Craindre Dieu, c'est la sagesse." La prudence, à proprement parler, est la connaissance des choses humaines (Prov., X, 23): "La sagesse, c'est pour

l'homme la prudence," à savoir parce qu'on donne le nom de prudence à la science des choses humaines. C'est pourquoi le Philosophe (Morale, livre V) dit que la prudence est la droite raison dans les choses à faire. La prudence appartient donc à la raison. Or observez que les hommes, quelque mauvais qu'ils puissent être, ne sont pas privés totalement des dons de Dieu, et que les dons de Dieu ne sont pas réprouvés en eux; mais ce qui est en eux réprouvé et perdu, c'est ce qui provient de leur malice. Voilà pourquoi il n'est pas dit simplement: Je perdrai la sagesse, car "Toute sagesse vient de Dieu" (Ecclésiastique 1, 1), mais "Je détruirai la sagesse des sages," c'est-à-dire celle que les sages de ce i ont trouvée contre la vraie sagesse de Dieu, parce que (Jacques III, 15): "Ce n'est point une sagesse qui vient d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale, diabolique." De même le Prophète ne dit pas: je rejetterai *la science*, parce que la sagesse de Dieu enseigne la science véritable, mais "La science des savants," c'est-à-dire celle que ceux qui se regardent comme savants dans les choses du siècle appellent science, laquelle les attache aux biens de ce monde; ou encore parce que (Rom., VIII, 7): "L'amour des choses de la chair, c'est la mort." C'est ainsi que, par leur manque de sagesse, ils estiment impossible qu'un Dieu se fasse homme et qu'il puisse mourir selon l'humaine nature; et, par défaut de science, ils regardent comme hors de toute convenance que l'Homme "Se soit soumis au supplice de la croix en méprisant l'ignominie" (Hébr., XII, 2).

B) En disant (verset 20): "Où est le sage?" l'Apôtre fait voir que la prophétie sur la réprobation de la sagesse et de la prudence humaine a été accomplie. Et d'abord il énonce, sous la forme d'une interrogation, la proposition intermédiaire; en second lieu il déduit la conclusion, à ces mots (verset 20): "Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?" **a)** Il dit donc d'abord: "Où est le sage?" comme s'il disait: ou ne le trouve pas dans l'assemblée des fidèles qui se

sauvent. Et par sage il entend celui qui approfondit les causes secrètes de la nature (Isaïe XIX, 14): "Comment direz-vous à Pharaon: Je suis le fils des sages?" Ces paroles se rapportent aux Gentils, qui s'appliquaient à cette sagesse du monde. "Où est le docteur?" c'est-à-dire le docteur de la Loi: ceci se rapporte aux Juifs comme si l'on disait: il n'est point de l'assemblée des fidèles (Jean VII, 18): "Quelqu'un des princes des prêtres et des pharisiens a-t-il cru en lui?" – "Où est le savant de ce siècle?" c'est-à-dire celui qui, par sa science, cherche ce qui convient à la vie humaine dans les choses de ce siècle; comme s'il disait: il ne se rencontre point parmi les fidèles; paroles qui se rapportent aux uns et aux autres, soit Juifs soit Gentils (Baruch, III, 23): "Les enfants d'Agar, qui recherchent une prudence de la terre." L'Apôtre paraît tirer cette interrogation de ce qu'on lit au prophète Isaïe (XXXI 18): "Où est le lettré? pour lequel il met: Le sage;" - "où est celui qui pèse les paroles de la Loi?" pour lequel il met: "Le docteur;" - "Où est le maître des petits enfants?" pour lequel il dit: "Le savant du siècle," parce que les petits sont instruits d'ordinaire des règles de la vie morale. **b**) Quand il ajoute (verset 20): "Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?" il déduit la conclusion sous forme d'interrogation; comme s'il disait: dès lors que ceux qui sont regardés comme les sages du monde se sont écartés des voies du salut, est-ce que Dieu n'a pas convaincu de folie la sagesse de ce monde, c'est n'a pas démontré qu'elle était insensée, quand ceux qui étaient les premiers dans cette sagesse se sont montrés tellement dépourvus de sens qu'ils n'ont point pris la voie du salut? (Jér., X, 14, et LI, 17): "La science de tous les savants les rend insensés; et (Isaïe XLVII, 10): "Votre sagesse et votre science vous ont séduite." On peut encore entendre autrement ce qui précède, comme si l'Apôtre disait: je détruirai la sagesse des sages et je rejetterai la science des savants," c'est-à-dire je la choisirai dans mes premiers prédicateurs selon cette parole des Proverbes (XXX, 11): "Vision qu'a révélée

par la parole un homme qui a Dieu avec lui;" et à la suite (verset 2): "Je suis de moi-même le plus insensé des hommes, et la sagesse des hommes n'est point avec moi." - o Où est le sage?" comme s'il disait: on ne le trouve point parmi les prédicateurs de la foi (Matth. XI, 27): "Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits." - "Est-ce que Dieu n'a pas convaincu de folie," c'est-à-dire n'a pas démontré comme insensé, "la sagesse de ce monde?" en faisant ce qui paraissait à ces sages impossible, à savoir qu'on prêchât qu'un homme mort était ressuscité, et d'autres vérités semblables.

2. (verset 21): "En effet, le monde, avec sa propre sagesse, n'ayant pu connaître la sagesse de Dieu," S. Paul assigne ici la raison pour laquelle les fidèles sont sauvés par la folie de la prédication C'est d'ailleurs ce qu'il a dit déjà (verset 18), que "La prédication de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; et, pour ceux qui croient, la force qui les sauve. Car il a plu à Dieu de se servir de la folie de la prédication, c'est-à-dire de la prédication que la sagesse humain regarde comme une folie, "pour sauver ceux qui croient", et cela par cette raison que le monde, en d'autres termes les partisans du monde, n'ont point connu Dieu par la sagesse puisée dans les choses du monde, c'est-à-dire dans les oeuvres de la sagesse de Dieu. Car cette sagesse, en créant le monde, a fait briller ses jugements dans les choses du monde (Ecclésiastique I, 10): "Il a répandu sa sagesse sur toutes ses oeuvres," en sorte que les créatures mêmes, faites par la sagesse de Dieu, sont, par rapport à cette sagesse dont elles expriment les jugements, comme les paroles de l'homme relativement à la sagesse de l'homme qu'elles manifestent. Et de même que le disciple parvient à connaître la sagesse de son maître par les paroles qu'il entend de celui-ci, ainsi l'homme pouvait parvenir à connaître la sagesse de Dieu en considérant les créatures qu'il avait produites, selon cette parole (Rom., I, 20): "Les perfections invisibles de Dieu sont devenues visibles depuis la création du monde." Mais, par suite de la vanité de son coeur, l'homme s'est écarté de la rectitude de la connaissance divine; c'est de là qu'il est dit (Jean I, 10): "Il était dans le monde, et le monde a été fait par Lui, et le monde ne l'a point connu." Voilà pourquoi Dieu a amené les fidèles à la salutaire connaissance de Lui-même par d'autres moyens qui sont en dehors des raisonnements tirés des créatures, et qui, pour ce motif, sont regardés comme dénués de sagesse par les hommes du siècle, qui ne considèrent que les raisons des choses humaines. Tels

sont les enseignements de la foi. Il en est de ceci comme d'un maître qui, considérant que les paroles qu'il profère ne peuvent faire recevoir sa pensée par ses auditeurs, s'applique à en employer d'autres, afin de pouvoir manifester ce qu'il a dans le coeur.

III. L'Apôtre, en ajoutant (verset 22): "Car les Juifs demandent des miracles," développe la preuve de ce qu'il a avancé: et d'abord quant à ceci: "La prédication de la croix est, pour ceux qui périssent, une folie;" ensuite quant à ce qu'il a dit encore: Pour ceux qui se sauvent, c'est la force de Dieu, mais la force et la sagesse de Dieu pour ceux qui sont appelés, etc."

1° Sur la première de ces propositions, il expose d'abord la diversité de sentiment et l'intention de ceux qui périssent; il en tire ensuite la raison de ce qu'il avait dit, à ces mots (verset 23): "Pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié, etc."

1. Or de ceux qui périssent, c'est-à-dire de ceux qui ne croient point, les uns étaient Juifs, les autres Gentils. Il dit donc: Il a été dit que "La prédication de la croix est, pour ceux qui périssent, une folie," par la raison que "Les Juifs demandent des miracles." Car les Juifs étaient ordinairement instruits, par Dieu lui-même (Deut., XXXII, 10): "Il l'a élevé, il l'a instruit." Comme Dieu avait lui-même appuyé cet enseignement par un grand nombre de prodiges (Psaume LXXVII, 18): "Il a fait éclater ses prodiges en Egypte," ainsi, à quiconque venait leur apporter quelque enseignement, ils demandaient des prodiges (Matth., X, 38): "Maître, flous voulons voir de vous quelque prodige; et (Psaume LXXIII, 10): "Nous ne voyons plus de miracles." Mais "Les Grecs cherchent la sagesse," parce qu'ils étaient habiles dans cette étude; je dis "la sagesse" acquise par les raisonnements des choses terrestres. De là (Jér., IX, 23): "Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse." Par les Grecs, l'Apôtre donne à entendre les Gentils, qui ont reçu des Grecs la sagesse du siècle. Ils cherchaient donc la sagesse, exigeant que toute doctrine qui leur était proposée fût jugée par eux selon la règle de la sagesse humaine.

2. L'Apôtre conclut ensuite et dit pourquoi la prédication de la foi est pour eux une folie (verset 23): "Pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié, selon ce qui sera dit plus loin (XI, 26): "Vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne;" - "ce qui est pour les Juifs un scandale," à savoir parce qu'ils désiraient une

puissance qui fit des miracles, et qu'ils ne voyaient qu'une faiblesse chargée de la croix; car (II Cor., XIII, 4): "Il a été crucifié selon la faiblesse de la chair." C'est "Pour les Gentils une folie," parce qu'il paraît contradictoire aux raisonnements de l'humaine sagesse qu'un Dieu meure et qu'un homme juste et sage s'expose volontairement à une mort pleine d'ignominie.

2° (verset 24): "Mais pour ceux qui sont appelés," S. Paul développe ce qui précède: "Pour ceux qui se sauvent, il est la force de Dieu." Et d'abord il explique cette parole; il en assigne ensuite la raison, à ces mots (verset 25): "Car ce qui paraît en Dieu une folie.

1. Il dit donc: Il a été dit que nous prêchons Jésus-Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils; mais "Nous prêchons Jésus-Christ la force de Dieu et la sagesse de Dieu, pour ceux qui sont appelés soit d'entre les Juifs, soit d'entre les Gentils," c'est-à-dire pour ceux qui, parmi les uns ou parmi les autres, ont été appelés à la foi de Jésus-Christ, et qui dans sa croix reconnaissent la force de Dieu, par laquelle les démons sont vaincus, les péchés remis et les hommes sauvés (Psaume LVI, 12): "Soyez élevé, Seigneur, au-dessus des cieus par votre puissance." Ces paroles s'appliquent au scandale des Juifs, qui se scandalisaient de la faiblesse de Jésus-Christ, et re-connaissent aussi dans la croix la sagesse de Dieu, en tant que par la croix il délivre le genre humain de la manière la plus convenable (Sag., IX, 19): "C'est par la sagesse, Seigneur, qu'ont été guéris ceux qui vous ont été agréables dès le commencement." On dit, avec une certaine propriété de termes, "La force de Dieu et la sagesse de Dieu" la force d'abord, en tant que le Père opère par lui toutes choses (Jean I, 3): "Toutes choses ont été faites par Lui;" la sagesse, en tant que le Verbe lui-même, qui est le Fils, n'est autre que la sagesse engendrée ou conçue (Ecclésiastique XXIV, 15): "Je suis sortie de la bouche du Très-Haut; je suis née avant toute créature." Il ne faut pas entendre pourtant que Dieu le Père soit fort et sage par la force ou la sagesse engendrée, parce que, ainsi que le prouve S. Augustin (livre VI de la Trinité), il s'ensuivrait que le Père tiendrait l'être de son Fils; car, pour Dieu, être et avoir la force et la sagesse ne sont qu'une seule et même chose.

2. Enfin, en disant (verset 25): "Car ce qui paraît en Dieu une folie, l'Apôtre enseigne la

raison de ce qu'il avait dit, et explique comment ce qui est faiblesse et folie peut être la force ou la sagesse de Dieu: "C'est que ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que les hommes;" comme s'il disait: nous avons vu que ce qui est divin paraît folie, non par défaut de sagesse, mais parce qu'il dépasse la sagesse humaine En effet, les hommes regardent d'ordinaire comme dépourvu de sens ce qui excède leur conception (Ecclésiastique III, 25): "Un grand nombre de merveilles qui surpassent l'esprit de l'homme sont devant vos yeux." De même ce qui est faiblesse en Dieu est plus fort que les hommes; car l'on ne dit point que quelque chose est faible en Dieu par manque de force, mais parce qu'il dépasse la force de l'homme; c'est ainsi qu'on l'appelle invisible en tant qu'il ne peut être atteint par les sens (Sag., XII, 17): "Vous montrez votre puissance lorsqu'on ne vous croit pas la plénitude de la force," bien qu'on puisse rapporter ceci au mystère de l'Incarnation, parce que tout ce qui est en Dieu faiblesse et folie du côté de la nature qu'il s'est unie excède toute sagesse et toute puissance (Exode, XV, 11): "Seigneur, qui est semblable à vous parmi les forts?"

-

I Corinthiens I, 26-31: Dieu choisi les faibles pour prêcher son Evangile

SOMMAIRE: Qu'il ne faut point prêcher l'Evangile avec la sagesse du monde, car ce n'est point sur elle que se sont appuyés les premiers prédicateurs, qui n'ont employé que la sagesse de Dieu connue par Jésus-Christ.

26. En effet, considérez, mes frères, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appelés: il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissants et peu de nobles.

27. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde pour confondre les sages; il a choisi les faibles selon le monde pour confondre les puissants;

28. Et il a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qui est,

29. Afin que nul homme ne se glorifie devant lui.

30. C'est par cette voie que vous êtes établis dans le Christ Jésus, qui nous a été donné de Dieu pour être nôtre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption

31. Afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

S. Paul a démontré que la méthode d'enseignement qui s'appuie sur la sagesse de la parole ne convient point à la doctrine chrétienne à raison de sa matière, qui est la croix même de Jésus-Christ; il fait voir ici que ce même mode d'enseignement ne convient pas davantage à cette doctrine du côté de ceux qui enseignent, suivant cette parole des Proverbes (XXVI, 7): "Les paroles sages sont une dérision dans la bouche d'un insensé;" et (Ecclésiastique XX, 22): "Une parole sage sera réprouvée dans la bouche de l'insensé." Les premiers prédicateurs de la foi n'étant donc point sages d'une sagesse selon la chair, il n'était pas convenable à eux d'enseigner avec la sagesse de la parole. L'Apôtre fait donc ici deux choses: **I°** il montre comment les premiers docteurs de la foi ne furent point sages d'une sagesse charnelle, et comment les choses humaines leur faisaient défaut; **II°** il montre comment ce défaut a été suppléé en eux par Jésus-Christ, à ces mots (verset 30): "C'est ainsi que vous avez été établis en Jésus-Christ.

I° Sur le premier de ces points, I. il écarte des premiers prédicateurs de la foi la grandeur selon le siècle; **II.** il fait ressortir leur abaissement par rapport au siècle, à ces mots (verset 27): "Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, etc.;" **III.** il en assigne la raison, à ces autres (verset 29): "Afin que nul ne se glorifie devant Dieu."

I. Il dit donc: Il a été avancé que ce qui est en Dieu folie est plus sage que les hommes, et vous pouvez le reconnaître dans votre propre conversion. (verset 26): "En effet voyez," c'est-à-dire considérez avec attention, "votre vocation," en d'autres termes comment vous avez été appelés; car vous n'êtes pas venus de vous-mêmes, c'est lui qui vous a appelés (Rom., VIII, 30): "Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés;" et encore (I Pierre, II, 9): "Il vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière." L'Apôtre les engage à considérer le mode de leur vocation, d'abord quant à ceux par lesquels ils ont été appelés (Isaïe, LI, 2): "Jetez les yeux sur Abraham et Sara, les auteurs de votre race." De ces premiers ministres de leur vocation, il écarte:

1° la sagesse, en disant (verset 26): "Vous trouverez parmi vous peu de sages selon la chair," c'est-à-dire d'une sagesse charnelle et terrestre (Jacques III, 15): "Ce n'est point là. la sagesse qui vient d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale, diabolique;" et (Baruch, III, 23): "Les enfants d'Agar, qui recherchent une sagesse de la terre." Il dit: "Peu de sages," parce qu'il y en avait

pendant quelques-uns qui n'étaient pas étrangers à la sagesse du monde, comme Paul lui-même et Barnabé, et, dans l'Ancien Testament, Moïse, qui (Act., VII, 22): "Fut instruit dans toute la science des Egyptiens."

2° Il en écarte la puissance du siècle: "Peu de puissants," à savoir selon le siècle; de là aussi en S. Jean (VII, 48): "Quelqu'un des princes des prêtres a-t-il cru en lui?" et (Baruch, III, 16): "Où sont les princes des nations qui dominent la terre?" (verset 19): "Ils ont été exterminés, ils sont descendus aux enfers."

3° Enfin il en écarte l'excellence de la race (verset 26): "Et peu d'illustres." Toutefois il y en eut parmi eux quelques-uns, comme Saul, qui, au ch. XXII, 28, des Actes, se dit "Né citoyen romain," et qui, au ch. XVI, 7, de l'épître aux Romains, dit de quelques-uns: "Qu'ils sont d'une naissance illustre."

II. (verset 27): " Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde." L'Apôtre met ici en opposition leur abjection par rapport au monde:

1° et d'abord le défaut contraire à la sagesse: "Les moins sages selon le monde," en d'autres termes ceux qui selon le monde paraissaient insensés, "Dieu les a choisis "pour l'office de prédicateurs," c'est-à-dire des pêcheurs sans lettres (Act., IV, 13): "Sachant qu'ils étaient des hommes sans lettres et ignorants, les Juifs s'en étonnaient;" (Isaïe XXXIII, 18): "Où est le lettré? où est celui qui fait son étude de la Loi?" - "Et cela afin de confondre les sages," c'est-à-dire ceux qui mettaient leur confiance dans la sagesse du monde, tandis qu'ils n'ont pas connu eux-mêmes ce qui fut révélé aux simples (Matth., XI, 25): "Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits; (Isaïe X, 12): "Où sont maintenant vos sages? qu'ils vous disent l'avenir!"

2° Paul marque ce qui leur manque du côté de la puissance, en disant: "Et les faibles selon le monde," c'est-à-dire des hommes sans puissance selon le monde, par exemple de la campagne et de basse extraction, "Dieu les a choisis" pour l'office de prédicateur; ce qui était figuré par ce qu'on lit au **III**° livre des Rois (XX, 13): "Je vous livrerai cette multitude entre les mains par les valets des princes des provinces;" et (Prov., IX, 3): "La sagesse a envoyé ses serviteurs, elle a appelé du lieu le plus élevé de la ville." On voit dans ces deux passages la faiblesse des premiers prédicateurs. C'était "Pour confondre les forts," c'est-à-dire les puissants de ce monde (Isaïe, II, 17): "Toute grandeur humaine sera humiliée, tout orgueil sera abattu."

3° Enfin l'Apôtre indique ce qui leur manque du côté de la noblesse. L'on peut considérer dans la noblesse:

1. l'illustration de la famille désignée par le nom même de noblesse; sur ce point, il dit (verset 28): "Il a choisi les plus vils," c'est-à-dire ceux qui sont vils selon le monde (ci-après, IV, 10): "Vous êtes honorés, nous sommes méprisés."

2. L'honneur et le respect qu'on rend à ceux qui sont nobles; sur ce point il dit (verset 28): "Et les plus méprisables," c'est-à-dire Dieu a choisi pour faire annoncer sa parole des hommes méprisables selon le monde (Psaume LXX VIII, 5): "Nous sommes devenus un sujet d'opprobre à nos voisins; ceux qui sont autour de nous se moquent de nous."

3. Enfin la haute opinion qu'on a de la noblesse; de cette opinion il dit: "Et ce qui n'était rien," c'est-à-dire qui n'était point aperçu dans le monde, il l'a choisi pour le ministère de la parole (Job, XXX, 2): "Ceux dont la force et le travail des mains était pour nous moins que rien et qui étaient regardés comme indignes de vivre;" et cela "afin de détruire ce qui est," c'est-à-dire ceux qui dans le monde paraissaient être quelque chose (Isaïe, XXIII, 9): "Le Seigneur des armées a résolu de renverser toute la gloire des superbes, et de faire tomber dans l'ignominie tous ceux qui paraissaient dans le monde avec éclat."

III. L'Apôtre assigne ensuite la cause de ce qu'il vient de dire, en ajoutant: S'il n'a pas choisi dans le monde ceux qui y étaient distingués, mais ceux qui étaient méprisés, c'est (verset 29): "Afin que nul homme ne se glorifie devant Lui," c'est-à-dire afin que nul, pour quelque excellence selon la chair, ne se glorifie en se comparant avec le Seigneur (Jér., IX, 23): "Que le sage ne se glorifie point de sa sagesse, et que le fort ne se glorifie point de sa force, et que le riche ne se glorifie point dans ses richesses." Car de ce que Dieu a soumis le monde à sa foi, non par ceux qui étaient élevés dans le monde ou dans le siècle, mais par ceux qui étaient méprisés, il s'ensuit que l'homme ne peut se glorifier, comme si le monde avait été sauvé par quelque excellence selon la chair. Cependant l'excellence du monde ne paraîtrait pas venir de Dieu si Dieu lui-même ne servait pas pour se faire rendre hommage. Voilà pourquoi, dans les commencements, Dieu a choisi d'abord quelques hommes et ensuite un grand nombre, parmi ceux qui étaient distingués selon le siècle, pour prêcher la foi. Aussi la Glose dit-elle: Si le pêcheur ne précédait avec fidélité, l'orateur ne suivrait pas avec humilité; et il appartient

aussi à la gloire de Dieu d'attirer à Lui, par ceux qui sont méprisés, ceux qui sont élevés dans le siècle.

II° Quand S. Paul dit (verset 30): "C'est par là que vous êtes établis en Jésus-Christ," il montre comment Dieu, pour empêcher que les prédicateurs de la foi ne soient méprisés comme gens abjects et sans distinction dans le siècle, a suppléé en eux ce qui leur manquait.

I. A cet effet, il fait voir d'abord à qui il faut attribuer le salut du monde, qui a été produit par le ministère des prédicateurs. Il a été établi, dit-il, que vous avez été appelés non par ceux qui étaient distingués dans le siècle, mais par ceux qui y étaient méprisés; il est donc évident que votre conversion n'est pas l'oeuvre de l'homme, mais l'oeuvre de Dieu. C'est ce que dit l'Apôtre (verset 30): "C'est donc par Lui," c'est-à-dire par la force de Dieu, "que vous avez été établis en Notre Seigneur Jésus-Christ," c'est-à-dire que vous êtes unis à Lui et ne faites plus qu'un corps avec Lui par la grâce (Ephés., II, 40): "Nous sommes son ouvrage, créés en Jésus-Christ dans les bonnes oeuvres."

II. Ensuite il fait voir que Dieu supplée par Jésus-Christ ce qui manque aux prédicateurs de la foi:

1° et d'abord le manque de sagesse, "Lequel," à savoir Jésus-Christ (verset 30), "est devenu pour nous qui prêchons la foi," et par nous pour tous les fidèles, "la sagesse," parce qu'en nous unissant à Lui, qui est la sagesse de Dieu, et en participant à Lui par la grâce, nous sommes devenus sages, et cela par la "bonté de Dieu" qui nous a donné Jésus-Christ et nous a attirés à Lui (Jean VI, 44): "Nul ne peut venir à moi si le Père qui m'a envoyé ne l'attire;" et (Deut., IV, 6): "Telles seront votre sagesse et votre intelligence devant les peuples."

2° Le manque de puissance (verset 30): "Et notre justice," qui, à cause de sa force, est comparée à la cuirasse (Sag., V, 19): "Il prendra la justice pour cuirasse." Or il est dit que Jésus-Christ nous a été donné comme notre justice, parce que c'est en sa foi que nous sommes justifiés (Rom., III, 22): "La justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ."

3° Enfin le manque de noblesse (verset 30): "Notre sanctification et notre rédemption." Nous sommes, en effet, sanctifiés par Jésus-Christ, en tant que par lui nous sommes unis à Dieu, et c'est en quoi consiste la véritable noblesse, suivant cette parole du 1 livre des Rois (II, 30): "Je glorifierai celui qui m'aura glorifié, et ceux qui me méprisent seront couverts d'ignominie." De là cette parole (Hébr., XIII, 12): "C'est pourquoi Jésus, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la ville."

li est de venu notre rédemption, en tant que par Lui nous avons été rachetés de la servitude du péché qui constitue la véritable bassesse. C'est de là encore qu'il est dit (Psaume XXX, 6): "Vous m racheté, Dieu de vérité!"

III. Enfin S. Paul donne la raison de ce qui précède (verset 31): "Afin que, selon qu'il est écrit (Jér., IX, 24): "Celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur." Notre Vulgate porte en cet endroit (verset 24): "Que celui qui se glorifie, se glorifie de me connaître et de savoir que je suis le Seigneur." Si, dit l'Apôtre, le salut de l'homme ne procède point de quelque excellence humaine, mais uniquement de la force de Dieu, la gloire n'est point due à l'homme, mais à Dieu, selon cette parole (Psaume CXIII, 9): "Faites éclater votre gloire, non pas pour nous, Seigneur, mais pour votre nom; et (Ecclésiastique LI, 3): "A celui qui me donne la sagesse je rendrai la gloire".

CHAPITRE II: SAGESSE DE DIEU, FOLIE POUR LE MONDE

-

I Corinthiens II, 1-7: Prêcher la mystérieuse Sagesse de Dieu

SOMMAIRE: Que l'Apôtre n'a point été envoyé pour prêcher l'Evangile avec les recherches et la sagesse de la parole humaine, bien qu'il sache annoncer la sagesse aux parfaits; parmi eux il n'a voulu savoir autre chose que Jésus-Christ.

- 1. Pour moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile du Christ, je ne suis point venu avec les discours élevés de l'éloquence et de la sagesse;*
- 2. Car j'ai fait profession de ne savoir autre chose parmi vous que le Christ, et le Christ crucifié.*
- 3. Et tant que j'étais parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de faiblesse, de crainte et de tremblement;*
- 4. Et je n'ai point employé en vous parlant et en vous prêchant les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit et de la vertu,*
- 5. Afin que votre foi ne repose point sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.*
- 6. Nous prêchons néanmoins la sagesse parmi les parfaits, non la sagesse de ce monde ni des princes de ce monde qui se détruisent;*

7. Mais nous prêchons la sagesse de Dieu, sagesse mystérieuse et cachée, qu'il avait prédestinée avant tous les siècles pour notre gloire.

S. Paul, après avoir dit quel est le mode convenable à l'enseignement chrétien, fait voir qu'il a lui-même suivi ce mode. **I°** Il établit qu'il ne s'est prévalu parmi eux d'aucun avantage du siècle; **II°** il montre près de qui il se sert des avantages selon l'esprit, à ces mots (verset 6): "Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits;" **III°** il en donne la raison, à ces autres (verset 13): "Et ces dons, nous les annoncerons.

I° Sur le premier de ces points l'Apôtre dit: **I.** qu'il ne fait point ostentation parmi eux des avantages de la sagesse mondaine; **II.** qu'il ne se prévaut pas de la puissance selon le siècle, à ces mots (verset 3): "Et j'ai été au milieu de vous dans un état de faiblesse;" **III.** qu'il n'emploie pas l'avantage de l'éloquence, à ces autres (verset 4): "Mes discours et mes prédications, etc."

I. En ce qui regarde la sagesse, **1°** il énonce ce qu'il veut établir; **2°** il le prouve, à ces mots (verset 2): "Car je n'ai pas prétendu savoir, etc."

1° Il reprend donc: "J'ai dit que Jésus-Christ m'a envoyé pour annoncer l'Évangile non avec la sagesse de la parole, et qu'il y a peu de sages ainsi envoyés" (verset 1): "Pour moi, mes frères," bien que je possédasse la sagesse mondaine (II Cor., XI, 6): "Et si je suis inhabile par la parole, il n'en est pas de même pour la science," – "lorsque je suis venu vers vous pour vous convertir à Jésus-Christ," ainsi qu'il est rapporté au ch. XVIII, 1, des Actes: "Je suis venu vous annonçant le témoignage de Jésus-Christ," selon cette parole tirée également des Actes (IV, 33): "Les apôtres rendaient témoignage avec une grande force à la résurrection de J.-C. N.-S.;" et "Je ne suis point venu avec l'éclat d'une éloquence et d'une sagesse humaines." Or on reconnaît la sublimité de la sagesse dans les développements de quelques vérités sublimes et élevées au-dessus de la raison et des sens des hommes (Ecclésiastique XXIV, 7): "J'ai habité dans les lieux très hauts;" mais la sublimité des discours peut s'entendre ou des paroles qui expriment les conceptions de la sagesse (Ecclésiastique XIX, 15): "Les paroles des sages sont comme des aiguillons et comme des clous fixés profondément" ou bien de la méthode de raisonnement par quelques déductions subtiles, car il y a dans le grec *logos*, terme qui indique la parole et la raison, comme le remarque S. Jérôme. L'Apôtre parle ainsi parce qu'il ne voulait point confirmer la foi de Jésus-Christ par ces sortes de sublimités de la sagesse ou du discours (I Rois,

XX, 3): "Gardez-vous de multiplier les paroles pleines d'orgueil."

2° Il donne la raison de ce qu'il vient de dire, en ces termes (verset 2): "Car je n'ai pas prétendu parmi vous savoir autre chose que Jésus-Christ." Pour cette raison, en effet, il n'était point besoin que l'Apôtre fît ostentation de sagesse, mais qu'il donnât des preuves de puissance (II Cor., IV, 5): "Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons Jésus-Christ." Voilà pourquoi il n'employait que ce qui pouvait manifester la puissance de Jésus-Christ, se regardant comme ne sachant rien autre chose que Jésus-Christ (Jér., IX, 24): "Que celui qui se glorifie, se glorifie de me connaître et de savoir que je suis le Seigneur." Or en Jésus-Christ (Colos., II, 3): "Sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu," quant à la plénitude de la divinité, quant à la plénitude de la sagesse et de la grâce, et même quant aux raisons profondes de l'Incarnation, ce que pourtant ne leur annonçait point l'Apôtre, qui s'en tint à ce qui était plus manifeste et plus humble dans Notre Seigneur Jésus-Christ. Aussi ajoute-t-il: "Et Jésus crucifié," comme s'il disait: je me suis présenté à vous comme ne sachant rien autre chose que la croix de Jésus-Christ (Gal., VI, 14): "Pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose que dans la croix de Jésus-Christ Notre Seigneur! Ainsi donc, parce que la sagesse humaine anéantissait la croix de Jésus-Christ, l'Apôtre, d'après ce qui précède, n'était point venu avec l'éclat de l'éloquence ou de la sagesse."

II. En ajoutant (verset 3): "Et j'ai été au milieu de vous dans un état de faiblesse," S. Paul fait voir qu'au milieu d'eux il ne s'est point appuyé sur la puissance, mais plutôt extérieurement et intérieurement sur tout ce qui lui est opposé.

1° Et d'abord pour l'extérieur (verset 3): "Et j'ai été au milieu de vous dans un état de faiblesse," c'est-à-dire supportant parmi vous les tribulations (Gal., IV, 43): "Vous savez que je vous ai autrefois prêché l'Évangile parmi les infirmités de la chair;" (Psaume XV, 4): "Ils ont multiplié leurs infirmités."

2° Quant à l'intérieur, il ajoute: "Et de crainte," à savoir des maux qui étaient prêchés, "et de tremblement," c'est-à-dire en tant que la crainte intérieure réagit sur le corps (II Cor., VII, 5): "Combats au dehors, frayeurs au dedans."

III. (verset 4): "Mon discours, etc.," l'Apôtre fait voir ici qu'il ne s'est point prévalu de l'avantage de l'éloquence. Sur ce point,

1° il réproue ce mode, qui ne convient pas à l'enseignement, en disant (verset 4): "Mon discours," à savoir par lequel j'instruisais quelques personnes en particulier et séparément (Ephés., IV, 29): "Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche, et qu'il n'en sorte que de bons et de propres à nourrir la foi;" - "et ma prédication," par laquelle j'enseignais. publiquement, "n'ont point consisté dans les paroles persuasives de la sagesse humaine," c'est-à-dire dans l'emploi de la rhétorique, qui se sert d'artifice pour persuader, en sorte que, comme il a dit plus haut qu'il n'a point eu l'intention d'appuyer sa prédication sur les raisonnements Philosophiques, il dit mainte nant qu'il n'a point été dans son intention de s'appuyer sur les moyens persuasifs de la rhétorique (Isaïe XXXIII, 19): "Vous ne verrez plus ce peuple orgueilleux, ce peuple obscur dans ses discours, dont vous ne pourrez entendre le langage étudié, et qui n'a aucune sagesse."

2° Il montre le mode légitime qu'il a suivi en prêchant, en disant (verset 4): "Mes discours ont consisté dans les preuves sensibles de l'es prit et de la Puissance de Dieu," ce qui peut s'entendre de deux manières: **1.** d'abord, que ceux qui croyaient à sa prédication recevaient le Saint Esprit, suivant ce qui est rapporté aux Actes (X, 44): "Comme Pierre parlait encore, le Saint Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole." S. Paul lui-même confirmait aussi sa prédication par "des marques de la puissance," c'est-à-dire en opérant des miracles, selon cette parole de S. Marc (XVI, 20): "Le Seigneur confirmait sa parole par les miracles dont elle était accompagnée;" (Gal., XII, 5): "Qui vous a donné l'Esprit et opère en vous." **2.** On peut entendre par ce passage que l'Apôtre, lui aussi, parlait par l'inspiration de l'Esprit Saint, ce que prouvent la sublimité et l'abondance de sa doctrine (II Rois, XXIII, 2): "L'Esprit de Dieu s'est fait entendre par moi;" (II Cor., IV, 13): "Ayant le même esprit, nous croyons aussi, et pour cela nous parlons." S. Paul con firme même sa prédication en faisant éclater dans sa vie un grand nombre d'actions vertueuses (II Thess., II, 10): "Vous êtes té moins, et Dieu l'est aussi, combien notre conduite envers vous, qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste et irréprochable."

3° Il donne la raison de ce qui précède, en disant (verset 5): "Afin que votre foi ne soit point établie sur la sagesse des hommes," c'est-à-dire ne s'appuie point sur la sagesse humaine, qui, le plus souvent, trompe les hommes, selon cette parole d'Isaïe (XLVII, 10): "Votre sagesse et votre science, voilà ce qui vous a séduites;" - "mais sur la puissance de Dieu," c'est-à-dire de façon que votre foi repose sur la puissance divine, et qu'ainsi elle ne

puisse défaillir (Rom., I, 16): "Je ne rougis point de l'Évangile, parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient."

II° En disant (verset 6): "Nous prêchons maintenant la sagesse aux parfaits," l'Apôtre désigne ceux auprès desquels il se sert des avantages de la sagesse spirituelle. **I.** Il énonce ce qu'il veut établir; **II.** il développe sa proposition, à ces mots (verset 6): "Non, la sagesse de ce monde."

I. Il dit donc: Je n'ai prêché pour vous que Jésus crucifié; "Mais la sagesse," c'est-à-dire la doctrine profonde, "nous la prêchons au milieu des parfaits." On peut être appelé parfait dans deux sens différents: d'abord quant à l'intelligence, ensuite quant à la volonté; car, parmi les puissances de l'âme, celles-ci sont propres à l'homme, et, par conséquent, c'est d'après elles qu'on doit considérer dans l'homme la perfection. Or on peut appeler parfaits, quant à l'intelligence, ceux dont l'esprit est élevé au-dessus des choses charnelles et sensibles, parce que ces hommes sont susceptibles de comprendre les choses spirituelles et intellectuelles. De ceux-ci il est dit (Hébr., V, 4): "La nourriture solide est pour les parfaits, pour ceux dont l'esprit, par un long exercice, s'est accoutumé à discerner le bien et le mal." Ceux-là sont parfaits selon la volonté en qui cette faculté, élevée au-dessus de toutes les choses du temps, n'adhère qu'à Dieu et à ses préceptes. Aussi (Matthieu V, 48), après avoir établi les préceptes de l'amour, le Sauveur ajoute-t-il: "Soyez donc parfaits comme votre Père céleste est parfait." L'enseignement de la foi étant donc dirigé pour faire agir la foi par la charité, ainsi qu'il est dit au ch. V de l'épître aux Galates, il est nécessaire que celui qu'on instruit dans la doctrine de la foi soit non seulement disposé quant à l'intelligence à recevoir la vérité et à croire, mais encore, quant à sa volonté et à l'affection, à aimer et à bien agir.

II. Lorsqu'il ajoute (verset 7): "Mais nous prêchons la sagesse de Dieu, l'Apôtre explique quelle est la sagesse dont il a parlé. Et d'abord il donne son explication. Il en déduit ensuite la raison, à ces mots (verset 8): "Qu'aucun des princes de monde n'a connue." Il expose donc, dans son explication, quelle est cette sagesse," par comparaison avec ceux qui n'ont pas la foi;" avec les fidèles, à ces mots: "Mais nous prêchons, etc."

1° Il dit donc: Il a été dit que nous prêchons la sagesse aux parfaits; je dis "La sagesse non pas de ce monde," c'est-à-dire des choses du siècle, ou celle qui s'établit par des raisonnements humains, ni celle des princes de ce monde, séparant de cette manière la sagesse qu'il prêche de la sagesse du monde et quant au mode d'en rechercher l'objet et quant aux auteurs, qui sont les princes de ce siècle; ce qui peut être entendu de trois espèces de princes, suivant les trois espèces de sagesse humaine.

A) On peut donc en tendre par princes de ce siècle les rois et les puissants du siècle, selon cette parole du Psalmiste (II, 2): "Les princes se sont ligüés contre le Seigneur et contre son Christ." C'est de ces princes que procède la sagesse des lois humaines qui règlent les choses de cette vie.

B) En second lieu, les démons (Jean XIV, 30): "Le prince de ce monde est venu, et il n'y a en moi rien qui lui appartienne." De ces princes vient la sagesse du culte des démons, c'est-à-dire la nécromancie, la magie et autres pratiques semblables.

C) Enfin par princes du siècle on peut entendre les philosophes, qui se sont montrés aux hommes comme les princes de l'enseignement, et dont il est dit (Isaïe, XIX, 11): "Les princes de Tanis ont perdu le sens, ces sages conseillers de Pharaon ont donné un conseil plein de folie." C'est de ces princes qu'est sortie toute la philosophie humaine. Or, parmi ces princes, les hommes tombent par la mort, par la perte de la puissance et de l'autorité; mais les démons ne périssent pas par la mort, ils perdent l'autorité et la puissance, suivant cette parole (Jean XII, 31): "Maintenant le prince de ce monde sera chassé;" et quant aux hommes (Baruch, III, 16): "Où sont les princes des nations?" et peu après: "Ils ont été exterminés; ils sont descendus dans les enfers." De même donc qu'ils sont eux-mêmes sans stabilité, leur sagesse ne peut être solide: voilà pourquoi il ne faut pas s'appuyer sur elle.

2° L'Apôtre continue (verset 7): "Mais nous prêchons la sagesse de Dieu," expliquant quelle est cette sagesse par rapport à ceux qui croient.

A) Et d'abord il la décrit quant à son objet ou son autorité, en disant (verset 7): "Mais nous prêchons la sagesse de Dieu," c'est-à-dire qui est Dieu et vient de Dieu. Car, bien que toute sagesse vienne de Dieu (Ecclésiastique I, 1), cependant cette sagesse, qui est de Dieu par une spéciale disposition, vient aussi de Lui par la révélation (Sag., IX, 17): "Qui aura votre pensée, Seigneur, si vous ne donnez la sagesse et si vous n'envoyez pas votre Esprit d'en haut?"

B) Ensuite il en montre l'excellence (verset 7): "Dans son mystère." Car cette sagesse est cachée pour les hommes, dont elle surpasse l'intelligence (Ecclésiastique III, 25): "Un grand nombre de merveilles qui surpassent l'esprit de

l'homme sont devant ses yeux." De là (Job, XXVIII, 21): "Elle est cachée aux yeux des mortels." Et, parce que le mode d'enseignement et son objet doivent être en rapport, l'Apôtre ajoute (verset 7): "qu'il a prêché cette sagesse dans son mystère," c'est-à-dire comme placée soifs le voile qui la cache, parole ou signe (plus bas, XIV, 2): "C'est par l'Esprit qu'il révèle les mystères."

C) Enfin il en indique les fruits, quand il dit (verset 7): "Que Dieu, avant tous les siècles, avait prédestinée," c'est-à-dire préparée, "pour notre gloire," à savoir celle des prédicateurs de la foi, à qui une grande gloire est due et devant Dieu et devant les hommes, à raison de la prédication d'une si haute sagesse (Prov., III, 35): "Les sages posséderont l'honneur en héritage." Ce que dit l'Apôtre: "Pour notre gloire," peut s'appliquer à tous les fidèles, dont la gloire consiste à connaître dans une complète lumière ce qui est maintenant prêché dans le mystère, selon cette parole de S. Jean (XVII, 3): "Et c'est la vie éternelle de vous connaître, vous le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé."

-

I Corinthiens II, 8-12: Sagesse cachée au monde

SOMMAIRE: Que Dieu a caché sa sagesse aux princes de ce siècle, et qu'il l'a révélée par son Esprit à ses apôtres.

8. Que nul des princes de ce monde n'a connue; car s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire;

9. Et de laquelle il est écrit que l'oeil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et le coeur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.

10. Mais pour nous, Dieu nous l'a révélée par son Esprit, parce que l'Esprit pénètre tout, jusqu'aux secrets les plus profonds de Dieu.

11. Car qui des hommes connaît ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui? Ainsi nul ne connaît ce qui est en Dieu que l'Esprit de Dieu.

12. Or nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits.

Après avoir expliqué en quoi consiste la sagesse qu'il prêche parmi les parfaits, l'Apôtre donne la raison de son explication. **I°** Il l'avait exposée par rapport à ceux qui n'ont pas la foi; et **II°** par rapport à ceux qui l'ont, à ces mots (verset 10): "Mais Dieu nous l'a révélée par son Esprit.

I° Sur le premier de ces points, I. il énonce ce qu'il veut prouver; **II.** il donne sa preuve, à ces mots (verset 8): "Car s'ils l'avaient connue."

I. Il dit donc d'abord: Il a été établi que la sagesse que nous prêchons n'est pas celle des princes de ce siècle, car c'est la sagesse qu'aucun de ces princes n'a connue, et ceci est vrai, de quelque prince qu'on l'entende; car les princes du siècle n'ont point connu cette sagesse, puisqu'elle dépasse la portée du gouverner humain (Job X, 24): "Il change le coeur des princes de la terre; il les égare, et ils s'avancent inutilement dans un désert sans voies. Les philosophes ne l'ont pas connue davantage, puisqu'elle surpasse la raison humaine; c'est pour cela qu'il est dit (Baruch III, 23): "Les inventeurs de la prudence et de l'intelligence n'ont pas connu la voie de la sagesse. Les démons, enfin, ne la connaissent pas davantage, puisqu'elle est au-dessus de toute sagesse créée; car c'est d'elle qu'il est dit (Job, XXV 21): "Elle est inconnue aux oiseaux du ciel. L'enfer et la perdition ont dit: nous en avons ouï parler."

II. Lorsqu'il dit (verset 8): "Car s'ils l'avaient connue," l'Apôtre prouve ce qu'il avait dit. **1°** Il donne une marque que les princes n'ont pas connu la sagesse, en tant qu'elle est cachée en soi; **2°** il prouve par une autorité qu'ils ne l'ont point connue, en tant qu'elle est prédestinée pour notre gloire, à ces mots (verset 9): "Et dont il est écrit."

1° Il dit donc d'abord: J'avance avec raison que les princes de ce monde n'ont pas connu la sagesse de Dieu, car s'ils l'avaient connue, ils eussent reconnu que Jésus-Christ est Dieu, Lui qui est contenu dans cette sagesse, et, l'ayant connu, "Ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de la gloire," c'est-à-dire Jésus-Christ lui-même Notre Seigneur, qui donne la gloire aux siens, suivant cette parole du Psalmiste (XXIII, 10): "Le Seigneur tout-puissant est lui-même le roi de gloire;" et (Hébr., II, 10): "Il voulait conduire à la gloire la multitude de ses enfants." En effet, la gloire étant l'objet naturel du désir de la créature raisonnable, il ne peut tomber sous la volonté humaine de faire périr l'Auteur de la gloire. Or que les princes aient crucifié Jésus-Christ, cela est certain si on l'entend des princes qui ont puissance parmi les

hommes, car il est dit au Psalmiste (II, 2): "Les rois de la terre se sont levés et les princes se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ, paroles que le livre des Actes (IV, 25) applique à Hérode, à Pilate et aux princes des Juifs, qui, d'un, commun accord, firent mourir Jésus-Christ. Les démons eux-mêmes concoururent à cette mort par inspiration (Jean XII 2): "Satan ayant déjà mis dans le coeur de Judas le dessein de le livrer." Pour les Pharisiens et les Scribes, qui étaient instruits dans la Loi et se livraient à l'étude de la sagesse, ils ont également pris part à la mort de Jésus-Christ" en la suggérant et en l'approuvant.

Il s'élève ici une double difficulté: la première, sur ce que S. Paul dit que le Seigneur de la gloire a été crucifié; car la divinité de Jésus-Christ n'a pu souffrir en quoi que ce soit, et c'est par sa divinité qu'Il est appelé le Seigneur de la gloire.,

Il faut répondre que Jésus-Christ est une personne ou hypo stase, subsistant en deux natures, à savoir: la nature divine et la nature humaine. On peut donc le désigner sous le nom de l'une et de l'autre de ces natures, et, sous quelque nom qu'on l'ait désigné, lui attribuer ce qui est de l'une ou de l'autre, parce que l'une et l'autre ne subsistent que dans la même hypostase. Dans ce sens, nous pouvons dire que l'homme a créé les étoiles, et que le Seigneur de la gloire a été crucifié. Cependant il n'a point créé les étoiles en tant qu'homme, mais en tant que Dieu; de même il n'a point été crucifié en tant que Dieu, mais en tant qu'homme. Cette expression de S. Paul détruit donc l'erreur de Nestorius, qui prétendait qu'il n'y avait qu'une seule nature dans le Christ de Dieu et de l'homme; car si Nestorius avait raison, ce serait s'exprimer contrairement à la vérité de dire que le Seigneur de la gloire a été crucifié.

La seconde difficulté vient de ce que S. Paul paraît supposer que les princes des Juifs ou les démons n'ont point su que Jésus-Christ est Dieu. Et d'abord, quant aux princes des Juifs, on peut s'appuyer sur ce que dit S. Pierre (Actes, III, 17): "Je sais que vous l'avez fait par ignorance, comme vos chefs. Or ceci semble contredit par ce qu'on lit dans S. Matthieu (XXI, 38): "Les vigneron, voyant le Fils, dirent entre eux: Celui-ci est l'héritier; venez, tuons-le." Et S. Chrysostome, expliquant ce passage, dit: Manifestement, le Sauveur, par ces paroles, prouve que les princes des Juifs ont crucifié le Fils de Dieu non par ignorance, mais par envie.

On répond dans la Glose que les princes des Juifs savaient que Jésus-Christ est le Messie promis par la Loi, mais qu'ils ne connaissaient point son mystère, à savoir qu'il est le Fils de Dieu, ni les secrets de l'Incarnation et

de la Rédemption. Cette réponse paraît contredite par S. Chrysostome, qui affirme que les Juifs savaient que Jésus est Fils de Dieu. Il faut donc dire que les princes des Juifs connaissaient d'une manière certaine que le Sauveur est le Christ promis par la Loi, mais que le peuple l'ignorait. Qu'il est le véritable Fils de Dieu, ils n'en étaient pas certains; ils le conjecturaient seulement. Or cette connaissance conjecturale était obscurcie en eux par l'envie et par la recherche de leur propre gloire, qu'ils voyaient diminuée par la grandeur de Jésus-Christ.

On fait aussi, à l'égard des démons, une difficulté semblable. Car il est dit en S. Marc (I, 4) et Luc (IV, 41) que "Le démon cria, en disant: Je sais qui vous êtes: le Saint de Dieu!" Et pour que l'on n'attribue point ceci à la présomption des démons, comme s'ils se vantaient de savoir ce qu'ils ne savaient point, les évangélistes eux-mêmes rapportent que ces esprits infernaux connaissaient Jésus-Christ. Car il est dit en S. Marc (I, 34): "Il ne leur permettait pas," c'est-à-dire aux démons, "de parler, parce qu'ils savaient qu'il était le Christ;" et en Luc (IV, 41): "Et il les menaçait, et il ne leur permettait pas de parler, parce qu'ils savaient qu'il était le Christ."

On répond à ceci (dans le livre des Questions du Nouveau et de l'Ancien Testament) que les démons savaient que Jésus était celui qui avait été promis dans la Loi, parce qu'ils voyaient en lui tous les signes qu'avaient annoncés les prophètes; mais ils ignoraient le mystère de sa divinité. Cependant cette explication ne s'accorde pas avec ce que dit S. Athanase, que les démons proclamaient Jésus-Christ le Saint de Dieu, comme saint par excellence; car Celui-là est saint par nature qui fait donner à tous le nom de saints, en tant qu'ils participent à sa sainteté. Il faut donc dire, avec S. Jean Chrysostome, que les démons n'avaient pas de l'avènement de Jésus-Christ une connaissance ferme et certaine, mais seulement des conjectures. Aussi S. Augustin dit-il (livre IX de la Cité de Dieu, ch. XXI) que Jésus-Christ a été connu des démons non pas en tant qu'il est la vie éternelle, mais par quelques effets temporels produits par sa puissance.

2° Lorsque S. Paul ajoute (verset 9): "Et comme il est écrit, il prouve par voie d'autorité que les princes de ce monde n'ont point connu la sagesse de Dieu, en tant qu'elle est prédestinée pour la gloire des fidèles, en disant: "Et comme il est écrit" (Isaïe, LXIV, 4), où notre Vulgate porte (verset 4): "Aucun oeil n'a vu, excepté vous, Seigneur, ce que vous avez préparé à ceux qui vous aiment." Or il est facile de reconnaître que cette gloire de la vision est ignorée de l'homme, et cela de deux manières:

1. d'abord parce qu'elle n'est point soumise aux sens de l'homme, où toute connaissance humaine prend sa source. L'Apôtre désigne deux de ces sens: **A**) celui de la vue qui sert à l'imagination (verset 9): "L'oeil n'a point vu" (Job, XXVIII, 7): "Aucun oiseau n'a connu ses sentiers; l'oeil du vautour ne les a pas aperçus;" et cela parla raison que ce n'est point quelque chose de coloré ni de visible. **B**) Le sens de l'ouïe qui sert à la science (verset 9): "L'oreille n'a point entendu," c'est-à-dire la gloire elle-même, parce qu'elle n'est ni un son ni une voix sensible (Jean V, 37): "Jamais vous n'avez entendu sa voix ni vu l'éclat de sa beauté."

2. Il exclut la connaissance pure de cette gloire (verset 9): "Et il n'est point monté jusqu'au coeur de l'homme." Or ceci peut s'entendre **A**) d'abord, en prenant s'élever dans le coeur de l'homme" pour tout ce que l'homme connaît, de quelque manière une ce puisse être (Jér LI, 50): "Que Jérusalem domine dans votre coeur!" Dans ce sens, il faudra entendre par le coeur de l'homme, le coeur selon la chair (plus loin, III, 3): "Puisqu'il y a pas parmi vous des jalousies et des contestations, n'est-il pas visible que vous êtes charnels et que vous vous conduisez selon l'homme?" Il faut donc entendre que cette gloire non seulement n'est point perçue par les sens, mais pas même par le coeur de l'homme charnel, selon cette parole de S. Jean (XIV, 17): "L'esprit de vérité que le monde ne peut comprendre, parce qu'il ne le voit point et qu'il ne le conçoit point." **B**) On peut expliquer autrement ce passage. On dit avec justesse que ce qui de la partie inférieure parvient à l'intellect, par exemple s'élever des choses sensibles dont l'Apôtre vient de parler, monte dans le coeur de l'homme, car les choses sont dans l'intelligence, suivant sa façon d'être, et par conséquent les choses inférieures d'une manière plus élevée qu'elles ne sont en elles-mêmes; en sorte que, quand l'intellect les saisit, dans un certain sens elles montent dans le coeur. De là cette parole (Isaïe, I, 17): "Le passé ne sera plus dans ma mémoire et ne s'élèvera plus dans mon coeur." Mais, au contraire, les choses supérieures conçues par l'intellect sont en elles-mêmes d'une manière plus élevée qu'elles ne sont dans l'intellect; quand donc elles entrent dans l'intellect, dans un certain sens elles descendent (Jacques I, 17): "Tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières." Ainsi donc, la

connaissance de cette gloire ne venant point des choses sensibles, mais de la révélation divine, l'Apôtre dit expressément: "Et il n'est point monté jusqu'au coeur de l'homme, mais il est descendu," à savoir "ce que Dieu a préparé," c'est-à-dire "à prédestiné," à ceux qui l'aiment, parce que la récompense de la gloire éternelle, dans ce qu'elle a d'essentiel, est due à la charité (Jean XIV, 21): "Celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me manifesterai à lui." C'est en cette manifestation que consiste la plénitude de la gloire éternelle (Job, XXXVI, 33): "Il annonce d'elle," c'est-à-dire de la lumière de la gloire, "à son ami, qu'elle est son partage." aux autres vertus, elles acquièrent leur efficacité pour mériter cette vie éternelle, en tant qu'elles sont vivifiées par la charité.

II° En disant (verset 10): "Mais pour nous, etc.," il prouve l'explication qu'il a donnée de la sagesse divine, par rapport à ceux qui ont la foi. **I.** Il énonce ce qu'il veut établir; **II.** il prouve sa proposition, à ces mots (verset 10): "Car cet Esprit."

I. Il dit donc d'abord: Il a été établi qu'aucun des princes de ce monde n'a connu la sagesse de Dieu; mais, pour nous, Dieu nous l'a révélée par son Esprit, qu'il nous a envoyé, selon cette parole de S. Jean (XIV, 26): "Mais le Consolateur, l'Esprit Saint, que mon Père vous enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses;" (Job, XXXII, 8): "L'inspiration du Très-Haut donne la sagesse. Car l'Esprit Saint étant l'Esprit de vérité, comme procédant du Fils) qui est la vérité du Père, il inspire la vérité à ceux auxquels il est envoyé, comme le Fils envoyé par le Père fait connaître le Père, suivant cette parole de S. Matthieu (XI, 27): "Nul ne connaît le Père, si n'est le Fils et celui auquel le Fils a voulu le révéler."

II. Quand il ajoute (verset 10): "Car cet Esprit pénètre tout," l'Apôtre prouve ce qu'il a avancé, à savoir que la sagesse est révélée aux fidèles par l'Esprit Saint. **1°** il montre que l'Esprit Saint a pour cela l'efficacité; **2°** il prouve qu'il l'a opéré dans les disciples de Jésus-Christ, à ces mots (verset 12): "Or nous n'avons, etc."

1° Sur le premier de ces points, il énonce d'abord sa proposition; ensuite il la développe, à ces mots (verset 12): "Qui d'entre les hommes, connaît, etc.?"

1. Il dit donc d'abord: Il a été avancé que Dieu, par son Esprit Saint, nous a révélé sa sagesse. La chose a été possible; car (verset 10): "Cet Esprit pénètre tout; ce que toutefois il ne faut pas entendre en ce sens que Dieu recherche

comment les choses arrivent, mais qu'il connaît chaque chose parfaitement et dans son essence, comme l'homme connaît lorsqu'il approfondit avec soin. C'est ainsi qu'on lit au livre de la Sagesse (VII, 22 et 23): "L'Esprit d'intelligence est saint; il voit tout, il renferme en soi tous les esprits; il est intelligible, pur, subtil;" il connaît parfaitement non seulement les choses créées, mais encore les profondeurs de Dieu. L'expression profondeur indique ce qui est caché en Dieu, et non pas ce que nous font connaître de lui les créatures, qui semblent comme nous en retracer les premiers traits, selon cette parole du livre de la Sagesse (XI 5): "La grandeur et la beauté de ses créatures ont pu faire connaître et rendre visible leur Créateur."

2. En disant (verset 11): "Qui d'entre les hommes?" S. Paul prouve, par une similitude tirée de l'esprit humain, ce qui précède de l'Esprit de Dieu, et dit: "Qui d'entre les hommes connaît ce qui est dans l'homme," c'est-à-dire ce qui est caché dans son coeur, "sinon l'esprit de l'homme qui est en lui?" c'est-à-dire son intelligence. Les choses donc qui sont cachées à l'intérieur ne peuvent point être entrevues. **A)** Cependant l'Apôtre dit en termes exprès: "Qui d'entre les hommes?" pour que Dieu lui-même ne paraisse point exclu de cette connaissance; car il est dit (Jér., XV n, 9): "Le coeur de l'homme est trompeur et impénétrable, et qui peut le connaître? Moi, le Seigneur, qui sonde les coeurs et qui éprouve les reins!" Et en effet, Dieu seul connaît les secrets du coeur. Or il y a une raison évidente pour laquelle l'homme ne peut connaître ce qui est intérieurement caché dans le coeur d'un autre: c'est que la connaissance arrive à l'homme par les sens; il ne peut par conséquent connaître ce qui est dans le coeur d'un autre qu'autant que des signes sensibles le lui manifestent, selon cette parole (I Rois, XVI, 7): "L'homme voit ce qui paraît, mais Dieu regarde le coeur. L'ange même, bon ou mauvais, ne peut savoir ce qui est caché dans le coeur, à moins qu'on ne le lui manifeste par quelques effets. La raison s'en trouve dans les paroles mêmes de l'Apôtre, qui dit que, si l'esprit de l'homme peut connaître ce qui est caché dans son propre coeur, "C'est qu'il est," cet esprit, "dans l'homme même." Mais un ange, bon ou mauvais, ne peut s'insinuer dans l'esprit de l'homme jusqu'à pénétrer dans son coeur, y habiter et y opérer intérieurement ce qui n'appartient qu'à Dieu seul.

Dieu seul donc est initié aux secrets du coeur de l'homme, selon cette parole de Job (XVI, 20): "Car j'ai dans le ciel un témoin, et celui qui connaît mon coeur habite au plus haut des cieux." **B**) En second lieu, S. Paul adapte cette similitude à l'Esprit de Dieu, en disant (verset 14): "De même donc, personne ne connaît ce qui est de Dieu," c'est-à-dire ce qui est caché en Dieu lui-même, "sinon l'Esprit de Dieu," selon cette parole de Job (XXXVI, 26): "En vérité, Dieu est grand; il surpasse toute notre science." Mais de même que ce qui est dans le coeur d'un homme peut être manifesté à un autre par des signes sensibles, ainsi ce qui est de Dieu peut être connu de l'homme par des effets sensibles (Sag., XIII, 5): "La grandeur et la beauté des créatures, etc." Mais l'Esprit Saint, qui est en Dieu, comme substantiel au Père et au Fils, voit par lui-même les secrets de la Divinité, selon cette parole de la Sagesse (VII, 32): "Car il y a en elle," c'est-à-dire dans la sagesse de Dieu, "un Esprit d'intelligence qui est saint, qui peut tout, qui voit tout."

2° Enfin, lorsqu'il dit (verset 12): "Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde," S. Paul fait voir comment on reçoit la connaissance de l'Esprit Saint, en disant: Bien que nul homme ne puisse par lui-même savoir ce qui est de Dieu, "Nous, cependant, "par l'Esprit Saint," c'est-à-dire remplis de cet Esprit, nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu." Sous ce terme d'esprit, on comprend une certaine force vitale, intelligente, motrice. L'esprit du monde peut donc être appelé la sagesse de ce monde, l'amour du monde, qui porte l'homme à faire ce qui est du monde; or les saints apôtres n'ont point reçu cet esprit, eux qui ont méprisé et foulé aux pieds le monde, mais ils ont reçu l'Esprit Saint, qui a éclairé et enflammé leurs coeurs en les portant à aimer Dieu, selon cette parole de S. Jean (XIV, 26): "Le Consolateur, l'Esprit que mon Père enverra en mon nom; et (Nombres, XIV, 24): "Mon serviteur Caleb, qui, plein d'un autre Esprit, m'a toujours suivi, je l'introduirai dans cette terre. L'esprit du monde, au contraire, ne sait qu'égarer, suivant cette parole d'Isaïe (XIX, 3): "L'esprit de l'Egypte s'évanouira en elle, et je renverserai toute sa prudence. Or c'est de l'Esprit de Dieu que (verset 12): "Nous avons obtenu de connaître les dons que Dieu nous a faits," en sorte que nous savons des choses divines, autant qu'il sera donné à chacun de nous; car (Ephés., IV, 7): "La grâce a été donnée à chacun de nous selon la mesure du don du Christ." On peut entendre encore que l'Esprit de Dieu est donné aux saints afin qu'ils discernent les dons spirituels, que ne connaissent point ceux qui n'ont pas

reçu le même Esprit (Apoc., II, 47): "Je donnerai au vainqueur la manne cachée que personne ne connaît, sinon celui qui la reçoit." L'on peut par là reconnaître que, comme "personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils et celui à qui le Fil l'a voulu révéler" (Matthieu XI, 27), ainsi personne ne connaît ce qui est du Père et du Fils, si ce n'est l'Esprit Saint et ceux qui l'ont reçu, parce que, de même que, le Fils est consubstantiel au Père, ainsi l'Esprit Saint est consubstantiel aux deux autres personnes.

-

I Corinthiens I, 13-16: Une sagesse spirituelle et non animale

SOMMAIRE: L'Apôtre prêche la sagesse de Dieu parmi les parfaits, parce que l'homme animal ne discerne pas ce qui est de l'Esprit de Dieu.

13. Et nous les annonçons non avec les doctes discours de la sagesse humaine, mais avec ceux que l'Esprit enseigne, traitant spirituellement les choses spirituelles.

14. Or l'homme animal ne connaît point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu. Elles lui paraissent une folie, et il ne les peut comprendre, parce que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger.

15. Mais l'homme spirituel juge de et n'est jugé par personne.

16. Car qui connaît l'esprit du Seigneur, et qui peut l'instruire? Mais pour nous, nous avons l'esprit du Christ.

S. Paul vient de dire: "Nous prêchons la sagesse aux parfaits;" après avoir expliqué quelle est cette sagesse, inconnue aux mondains, mais connue des saints, il expose maintenant les principes d'après lesquels les saints prêchent cette sagesse aux parfaits. **I°** Il énonce ce qu'il veut établir; **II°** il en assigne ensuite la raison, à ces mots (verset 14): "Or l'homme animal, etc."

I° Sur le premier de ces points, I. il rappelle la manifestation des choses révélées, en disant: "Il a été établi que nous avons reçu l'Esprit de Dieu afin de connaître les dons que Dieu nous a faits," c'est-à-dire: "Ce qui a été révélé par l'Esprit Saint, voilà ce que nous prêchons;" car cette révélation leur a été faite afin qu'elle soit utile. De là (Actes, II, 4): "Ils furent tous remplis de l'Esprit Saint, et ils commencèrent à parler."

II. Il indique le mode de transmission, en excluant d'abord celui qui n'est pas convenable (verset 13): "Et nous l'annonçons non avec les discours éloquents de la sagesse

humaine," c'est-à-dire nous ne nous appuyons pas, afin de prouver notre doctrine, sur des paroles disposées d'après les règles de la sagesse humaine et pour la beauté de l'élocution et pour la subtilité des raisonnements (Isaïe, XXXIII, 19): "Vous ne verrez point un peuple impudent, au langage obscur." Ensuite il détermine le mode qui est convenable (verset 13): "Mais vous avez la science de l'Esprit," c'est-à-dire selon que l'Esprit Saint nous instruit intérieurement, nous qui parlons, et selon qu'il éclaire les coeurs des auditeurs et leur donne l'intelligence (Jean XVI, 13): "Lorsque l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité."

III. Enfin il indique les auditeurs (verset 13): "Communiquant les choses spirituelles à ceux qui sont spirituels;" comme s'il disait: par une juste compensation nous donnons l'enseignement spirituel à ceux qui sont spirituels, auxquels cet enseignement convient (II Tim., II, 2): "Donnez le dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres." Or l'Apôtre appelle ici spirituels ceux que plus haut il a appelés parfaits, parce que l'Esprit Saint perfectionne les hommes dans la vertu (Psaume XXXII, 6): "C'est le souffle de sa bouche qui a produit toute leur vertu."

II° En disant (verset 14): "Or l'homme animal, etc.," s. Paul donne la raison de ce qu'il avance. **I.** Il montre pourquoi les choses spirituelles ne doivent pas être communiquées à ceux qui sont charnels; **II.** pourquoi on doit les enseigner à ceux qui sont spirituels, à ces mots (verset 15): "Mais l'homme spirituel, etc."

I. Sur la première proposition, **1°** il fait un raisonnement; **2°** il le développe, à ces mots (verset-44): "Elles lui paraissent une folie."

1° Voici quel est le raisonnement de S. Paul: On ne doit donner à personne un enseignement qu'il ne puisse comprendre; or ceux qui sont charnels ne peuvent pas s'élever aux enseignements spirituels donc on ne doit pas les leur donner. C'est ce qu'il dit (verset 14): "L'homme animal ne perçoit pas les choses de Dieu; par conséquent il y a une juste raison qui ne permet pas de les leur donner."

A) Il faut ici savoir d'abord ce que l'on entend par l'homme animal. Remarquons que l'âme est la forme du corps; on entend donc par forces propres de l'âme les actes des organes corporels, c'est-à-dire les forces sensibles. Ainsi l'on donne le nom d'homme animal à celui qui est conduit par ces sortes de forces, parmi lesquelles se trouvent les forces appréhensive et appétitive; voilà pourquoi l'homme peut être animal de deux manières: **a)** d'abord quant à la force appréhensive,

et, sous ce rapport, on l'appelle animal par les sens; car, dit la Glose, l'homme juge de Dieu selon les apparences du corps, la lettre de la Loi, ou enfin la raison philosophique, toutes connaissances qui viennent des forces sensibles. **b)** On peut ensuite appeler l'homme animal quant à la force appétitive, à savoir lorsqu'il ne se porte qu'à ce qui dépend de l'appétit sensible; alors l'homme tel est appelé animal à raison de sa vie, parce que, comme le dit encore la Glose, il suit les tendances dissolues de son âme, que l'esprit qui doit la régir ne maintient plus dans les bornes de l'ordre naturel. C'est de là que S. Jude dit (verset (9): "Ce sont ces hommes qui se séparent eux-mêmes, hommes sensuels, et qui n'ont point l'Esprit.

B) En second lieu, il faut examiner pourquoi ceux qui sont tels: "Ne peuvent percevoir les choses qui sont de l'Esprit de Dieu." On le voit facilement et quant au sens animal et quant à la vie animale; caries vérités dont l'Esprit Saint éclaire l'intelligence sont au-dessus du sens et de la raison de l'homme selon cette parole (Ecclésiastique III, 25): "Beaucoup de merveilles qui dépassent l'esprit de l'homme sont mises devant vos yeux;" par conséquent elles ne peuvent être comprises par celui qui ne s'appuie que sur la connaissance sensible. De plus, l'Esprit Saint enflamme la volonté pour lui faire aimer les biens spirituels et mépriser les biens sensibles; par conséquent ceux dont la vie est animale ne peut goûter ces sortes de biens. Car, comme dit Aristote (IV^o livre de la Morale), tel on est, telle on voit sa fin (Prov. XVIII, 2): "L'insensé ne reçoit pas les paroles de la prudence, si vous ne lui parlez selon ce qu'il a dans le cœur; et (Ecclésiastique XXII, 9): "C'est s'entretenir avec un homme qui dort que de parler de la sagesse à un insensé."

2^o Quand l'Apôtre ajoute (verset 14): "Elles lui paraissent une folie," il développe ce qu'il a dit d'abord au moyen d'un exemple. Car, lorsqu'on repousse comme une folie les choses sages que l'on entend, c'est une marque qu'on ne les comprend pas. Donc, l'homme animal regardant ainsi ce qui est de l'Esprit de Dieu, il est évident qu'il ne le comprend pas. Et voilà pourquoi S. Paul dit (verset 14): "Elles lui paraissent une folie, "à lui," c'est-à-dire à l'homme animal; car il juge comme une folie ce qui est de l'Esprit de Dieu (Ecclésiastique X, 3): "L'insensé qui marche dans sa voie, étant lui-même insensé, croit que tous les autres sont comme lui." Cependant, quand l'homme animal regarde comme une folie ce qui est selon

l'Esprit, cela ne procède point de la rectitude de son sens, ainsi que les sages regardent certaines choses comme une folie qui aux yeux des insensés paraissent une sagesse, à cause de l'imperfection de leur intelligence, parce que l'homme livré au sens ne peut pas comprendre ce qui est au-dessus des sens, et l'homme livré aux choses de la chair n'estime bon que ce qui est délectable selon la chair; aussi S. Paul ajoute-t-il (verset 14): "Et il ne peut les comprendre;" (Psaume LXXXI, 5): "Ils n'ont pas compris, ils n'ont pas su, ils marchent dans les ténèbres." L'Apôtre montre pourquoi ils ne peuvent comprendre, en ajoutant (verset 14): "C'est qu'on en juge bien que par l'Esprit," c'est-à-dire l'examen des choses spirituelles se fait par l'esprit. Jamais, en effet, l'inférieur ne peut examiner et juger ce qui est d'un ordre supérieur, comme les sens ne peuvent juger ce qui est de l'intellect; de même, ni les sens ni le raisonnement humain ne peuvent juger ce qui est de l'Esprit de Dieu. Il s'ensuit donc qu'on n'estime ces choses que par l'Esprit Saint, suivant cette parole du Psalmiste (XVII, 31): "Les paroles du Seigneur sont éprouvées au feu," c'est-à-dire par l'Esprit Saint. L'homme animal, n'ayant point l'Esprit de Dieu, ne peut donc juger des choses spirituelles, ni par conséquent les comprendre.

II. Quand S. Paul ajoute (verset 15): "Mais l'homme spirituel juge de tout," il donne la raison pour laquelle les choses spirituelles sont livrées à ceux qui sont spirituels. **1°** Il fait un raisonnement; **2°** il en développe le principe, à ces mots (verset 16): "Car qui connaît, etc.?"

1° Voici son raisonnement: On doit donner les choses spirituelles à celui qui peut en juger, selon ce mot de Job (XII, 11): "L'oreille juge des paroles." Or tel est l'homme spirituel: donc on peut lui donner les choses spirituelles. C'est ce que dit S. Paul (verset 15): "L'homme spirituel juge de tout et n'est jugé par personne."

1. Il faut donc voir d'abord quel est l'homme qu'on peut appeler spirituel. Remarquons que nous appelons ordinairement esprits les substances incorporelles: ainsi, une partie de l'âme n'étant point l'acte d'aucun organe corporel, à savoir la partie intellectuelle qui comprend l'intelligence et la volonté, on nomme cette partie de l'âme l'esprit de l'homme, bien que ce soit l'Esprit de Dieu qui éclaire l'intelligence et excite l'affection et la volonté de l'âme. On peut donc dire que l'homme est spirituel de deux manières: **A)** d'abord par son intelligence en tant que l'Esprit de Dieu l'éclaire. C'est dans ce sens qu'on lit dans la Glose: Celui-là est spirituel qui,

soumis à l'Esprit de Dieu, connaît avec certitude entière et exactitude les choses spirituelles. **B**) Ensuite par sa volonté en tant que l'Esprit de Dieu lui communique l'ardeur; dans ce sens on dit aussi dans la Glose que la vie est spirituelle quand, ayant l'Esprit de Dieu pour guide la volonté régit l'âme, je veux dire ses puissances (Gal., VI, 1): "Vous autres qui êtes spirituels, relevez votre frère avec douceur."

2. Il faut, en second lieu, chercher pourquoi l'homme spirituel juge de tout et n'est jugé par personne. Remarquons d'abord que celui qui se maintient dans la rectitude en toutes choses porte aussi sur tout un jugement droit; mais celui qui laisse défaillir en lui la rectitude est incertain dans son jugement. En effet, celui qui veille juge avec vérité et qu'il veille et qu'un autre dort; mais celui qui dort n'a le jugement droit ni sur lui-même ni sur celui qui veille. Ainsi les objets ne sont pas tels qu'ils paraissent à celui qui dort, mais à celui qui veille. L'on peut raisonner de même de celui qui est sain et de celui qui est infirme, relativement à l'appréciation des saveurs; de celui qui est faible et de celui qui est fort, pour l'appréciation de la pesanteur; de celui qui est vertueux et de celui qui ne l'est pas, quant aux devoirs à accomplir. C'est ce qui fait dire à Aristote (Morale, livre V) que celui qui est vertueux est la règle et la mesure de toutes les choses humaines, parce que, dans les choses humaines, chacune d'elles en particulier est telle que l'homme vertueux la juge. C'est aussi dans ce sens que l'Apôtre dit ici (verset 15) que "Celui qui est spirituel juge de tout;" en d'autres termes, celui dont le Saint Esprit éclaire l'intelligence et détermine la volonté porte un jugement droit sur chacune des choses qui appartiennent au salut. Mais celui qui n'est pas spirituel a l'intelligence obscurcie et la volonté affaiblie à l'égard des biens spirituels; aussi l'homme spirituel ne peut être jugé par celui qui ne l'est point, pas plus que celui qui veille ne peut être jugé par celui qui dort. Du premier, la Sagesse (III, 8) dit que "Les justes jugeront les nations;" quant au second, l'Apôtre dit (ci dessous, IV, 3): "Quant à moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou devant les tribunaux des hommes."

2° En ajoutant (verset 16): "Car qui connaît ? S. Paul développe son intention; et d'abord il cite une

autorité; ensuite il l'applique à sa proposition, à ces mots (verset 16): "Mais nous"

A) Il faut remarquer que pour juger quelqu'un il est nécessaire: **a)** premièrement que celui qui juge connaisse ce qui appartient à l'objet du jugement, car (Morale, livre I) chacun juge bien de ce qu'il connaît; sur cela il est très bon juge. Il suit de là que personne ne peut juger l'Esprit, c'est-à-dire la sagesse de Dieu qui juge tout. Aussi S. Paul dit-il (verset 16): "Car qui connaît la sagesse de Dieu? comme s'il répondait: personne. En effet, la sagesse de Dieu excède tout désir de l'homme (Ecclésiastique X, 3): "Qui a pénétré la sagesse de Dieu, cette sagesse qui précède toutes choses?", et (Sag., IX, 17): "Qui pourra connaître votre pensée, ô mon Dieu, si vous ne donnez vous la sagesse?" **b)** En second lieu, il faut que celui qui juge soit supérieur à celui qui est jugé: c'est pourquoi le maître peut juger son i le précepteur son disciple. Ici encore il est évident que personne ne peut juger l'Esprit de Dieu; aussi l'Apôtre dit-il (verset 16): "Ou qui peut l'instruire?" comme s'il répondait: personne; car sa science, il ne l'a reçue de personne, et bien plutôt il est la science de toute science (Job, XXV 3): "qui donnez-vous conseil? sans doute à celui qui n'a pas assez de sagesse?" Ces paroles de S. Paul parais sent tirées d'Isaïe (XL, 13): "Qui a aidé l'Esprit du Seigneur? qui lui a donné conseil? qui lui a appris ce qu'il devait faire? qui a-t-il consulté ?qui l'a instruit?"

B) L'Apôtre applique ce qu'il vient de dire à sa proposition, en ajoutant (verset 16): "Mais nous," à savoir qui sommes des hommes spirituels, "nous avons reçu en nous la sagesse du Christ" pour juger (Ecclésiastique XVII, 6): "Il a créé en eux la science de l'Esprit; il a rempli leur coeur de sagesse; et (Luc, XXIV, 32) il est dit que le Sauveur ressuscité "Ouvrit l'esprit aux disciples d'Emmaüs, afin qu'ils entendissent les Ecritures." Ainsi, l'Esprit de Jésus-Christ ne pouvant être jugé, conséquemment l'homme spirituel, qui a cet Esprit, ne peut être jugé par qui que ce soit.

-

CHAPITRE III: RECOMPENSE ET CHÂTIMENT

-

I Corinthiens III, 1-8: Le jugement de la chair

SOMMAIRE: L'Apôtre attaque les jugements que les Corinthiens portaient sur les ministres de Jésus-Christ, jugements qui sont devenus la source de leurs divisions. Il qualifie les Corinthiens de charnels et d'imparfaits.

1. Ainsi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spi rituels, mais comme à des personnes charnelles, comme à des petits enfants dans le Christ.

2. Je ne vous ai nourris, que de lait et non de viandes solides, parce que vous n'en étiez pas alors capables; et à présent même vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels;

3. Car, puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels et que vous vous conduisez selon l'homme?

4. En effet, puisque l'un dit: je suis à Paul, et l'autre: je suis d'Apollon, n'êtes-vous pas encore charnels? Qu'est donc Paul et qu'est Apollon?

5. Ce sont des ministres de Celui en qui vous avez cru, et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

6. C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

7. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose; mais tout vient de Dieu, qui donne l'accroissement.

8. Et celui qui plante et celui qui arrose ne sont qu'une même chose.

S. Paul, après avoir montré les contestations et les divisions des Corinthiens qui disputaient entre eux à l'occasion des ministres de Jésus-Christ qui les avaient baptisés et instruits, commence ici à improuver les jugements qu'ils portaient sur ces ministres, jugements qui étaient devenus parmi eux la source de toutes leurs disputes. A cet effet, il condamne leurs jugements, d'abord en ce qu'ils attribuaient plus qu'ils ne devaient à certains ministres dont ils se glorifiaient; ensuite en ce qu'ils méprisaient les autres ministres de Jésus-Christ (IV, 1), à ces mots: "Que les hommes nous regardent, etc." Sur le premier de ces points, S. Paul montre d'abord le préjudice que les Corinthiens éprouvent par suite des contestations qui naissent de ces faux jugements; il condamne ensuite ces faux jugements eux-mêmes, à ces mots (verset 4): "Qu'est-ce donc qu'Apollon?"

I° Sur le préjudice qui résulte de ces disputes, I. il expose celui qu'ils ont déjà éprouvé par leur faute; **II.** il montre qu'il n'a point cessé, à ces mots (verset 2): "présent même vous ne pouvez encore."

I. A l'égard du préjudice passé, **1°** il commence par le rappeler. Il avait dit; plus haut que les apôtres donnaient à ceux qui étaient spi rituels des enseignements spirituels que les hommes charnels ne pouvaient comprendre; il applique ces paroles aux Corinthiens, en disant (verset 1): "Et moi, mes frères," c'est-à-dire moi qui, parmi les autres apôtres, prêche des choses spirituelles à ceux qui sont spirituels, "je n'ai pu," à savoir convenablement, "vous parler comme à des personnes spirituelles," c'est-à-dire vous donner des enseignements spirituels; c'est "comme à des personnes encore charnelles que je vous ai parlé." Il appelle ainsi du nom de charnels ceux dont tout à l'heure il disait: "L'homme animal," et à qui il ne faut donner que ce qui est proportionné à leur faiblesse (Isaïe, XXVIII, 9): "A qui Je Seigneur enseignera t-il sa loi? et à qui donnera t-il l'intelligence de sa parole? A ceux qui sont déjà sevrés, à ceux qui ont quitté déjà le sein de leurs mères," c'est-à-dire à ceux dont la vie et les sens ne sont plus selon la chair.

2° Ensuite il emploie une similitude, en disant (verset 1): "Comme à des petits enfants en Jésus-Christ," c'est-à-dire peu avancés encore dans la doctrine parfaite de la foi qu'on doit aux spirituels (Hébr., V, 13): "Quiconque en est encore au lait est incapable d'entendre la doctrine de la justice, car il est encore enfant; or la nourriture solide n'est que pour les parfaits."

3° Enfin il donne la raison de sa conduite, pour qu'on ne croie point que c'est par jalousie qu'il leur a soustrait la doctrine spirituelle, contrairement à ce qu'on lit au livre de la Sagesse (VII, 13): "J'ai appris la sagesse sans déguisement, et je la communique sans envie." Il ajoute donc (verset 2): "présent même vous ne le pouvez pas encore;" comme s'il disait: je ne vous ai point privé de nourriture par un sentiment de jalousie qui me ML personnel, mais à cause de votre incapacité, parce que ces enseignements spirituels (verset 2): "Vous ne pouvez les supporter encore," selon cette parole de S. Jean (XVI, 12): "'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter présentement"

II. En disant (verset 2): "A présent même vous ne le pouvez pas encore," S. Paul montre que le même préjudice dure encore.

1° Il fait sentir l'état d'incapacité auquel ils étaient encore réduits, en disant (verset 2): "A présent même;" comme s'il disait: que dans les commencements vous n'ayez pu porter une doctrine parfaite, il n'y a rien d car c'était la suite de votre entrée toute récente dans la foi (I Pierre, II, 2): "Comme des enfants nouvellement nés,

désirez ardemment le lait." Mais ce qui paraît répréhensible, c'est qu'après un temps si long, pendant lequel vous avez dû faire des progrès, vous avez conservé la même capacité (Hébreux V, 12): "Vous qui devriez être maîtres depuis le temps qu'on vous parle, vous avez encore besoin qu'on vous apprenne les premiers éléments de la parole de Dieu."

2° Il donne la raison de cette incapacité, en disant (verset 2): "Parce que vous êtes encore charnels," à savoir par la vie et par les sens, et par suite vous ne pouvez comprendre ce qui est de l'Esprit, tandis que vous n'avez de goût que pour ce qui est de la chair (Rom., VIII, 5): "Ceux qui vivent selon la chair recherchent les choses de la chair."

3° Enfin il donne la raison de sa preuve par induction, en disant (verset 3): "En effet, puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des contestations, n'êtes-vous pas charnels encore, et ne vous conduisez-vous pas selon l'homme?"

A) Il faut remarquer que l'Apôtre réunit avec raison la jalousie et la contention, parce que le faux zèle, c'est-à-dire la jalousie, est la source de l'autre; car celui qui est envieux s'attriste du bien auquel son frère s'efforce de parvenir: de là la contention (Jacques III, 16): "Là où il y a jalousie et contention, là aussi est le trouble et toute espèce de mal." La charité, au contraire, qui fait aimer le bien du prochain, est la source de la paix.

B) Il faut ensuite remarquer que la jalousie et la contention ne se rencontrent que dans des hommes charnels, parce que ceux qui sont tels affectionnent eux-mêmes les biens du corps, que plusieurs ensemble ne peuvent posséder complètement et simultanément. Ainsi, quand l'un possède un bien corporel, un autre ne peut posséder complètement ce même bien: de là naît la jalousie, et par conséquent la contention. Mais les biens spirituels, qui sont l'objet de l'affection des bons, peuvent être possédés en même temps par plusieurs, et par suite le bien de l'un n'est point un obstacle à la possession de l'autre: par cette raison, chez les bons l'on ne rencontre ni la jalousie ni la contention. Aussi lit-on au livre de la Sagesse (VII, 13): "Je communique la sagesse sans envie."

C) Il faut voir, en troisième lieu, pourquoi S. Paul dit que les hommes charnels se conduisent selon l'homme, quoique cependant l'homme soit composé d'esprit et de chair. C'est qu'il est

conforme à la nature humaine que l'esprit reçoive la connaissance au moyen des sens corporels; donc l'affection, de la nature humaine se détermine par ce qui est selon la chair, à moins que l'esprit de l'homme ne soit élevé par l'Esprit de Dieu au-dessus de l'homme. De là cette parole (Ecclésiastique XXXIV, 6): "Votre coeur est agité par des fantômes, comme celui de la femme qui enfante, à moins que le Très-Haut ne vous visite." Voici donc le sens de ce mot: "Selon l'homme," c'est-à-dire selon la nature humaine abandonnée à elle-même par l'Esprit de Dieu, comme il est dit (Psaume IV, 3): "Enfants des hommes, jusques à quand aurez-vous le coeur appesanti? pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge?"

4° Enfin S. Paul développe son induction en disant (verset 4): "Et puisque l'un dit," c'est-à-dire l'un d'entre vous dit: "je suis à Paul, parce que j'ai été baptisé et instruit par Paul; "et l'autre: je suis à Apollon" (au génitif), ce qui fait voir qu'il y a parmi vous des jalousies et des contentions, "n'est-il pas visible que vous vous conduisez selon l'homme," c'est-à-dire que vous êtes charnels et non spirituels, puisque vous avez sur les choses humaines des jalousies et des disputes? Car l'homme est tel qu'est l'objet de ses affections; et c'est par ces affections qu'il s'attache, suivant cette parole d'Osée (IX, 40): "Ils sont devenus abominables, comme tout ce qu'ils ont aimé."

II° Lorsque S. Paul ajoute (verset 4): "Qu'est-ce donc qu'Apollon?" il improvise leurs jugements en tant qu'ils attribuaient aux ministres plus qu'ils n'auraient dû. Et d'abord il rétablit la vérité; ensuite il repousse l'erreur, à ces mots (verset 18): "Que personne ne se séduise soi-même;" enfin il déduit la conclusion proposée, à ces autres (verset 24): "Que personne donc ne se glorifie dans les hommes." Or, pour rétablir la vérité, il montre d'abord la condition des ministres; ensuite il traite de leur récompense, à ces mots (verset 8): "Chacun recevra son salaire." A l'égard de la condition des ministres, **I.** il dit ce qu'elle est; **II.** il emploie une comparaison, à ces mots (verset 6): "C'est moi qui ai planté; c'est Apollon qui a arrosé; **III.** il déduit sa conclusion, à ces autres (verset 7): "Or celui qui plante.

I. Sur la condition des ministres, il montre deux choses:

1° qu'ils ne sont pas maîtres, mais ministres, en disant: Vous vous glorifiez de Paul et d'Apollon; (verset 4): "Mais qu'est-ce donc," je vous le demande, "qu'Apollon, et qu'est-ce que Paul ?" c'est-à-dire quelle

est leur dignité, quelle est leur puissance pour que vous puissiez justement vous glorifier en eux? Et il répond (verset 5): "Ils sont ses ministres," c'est-à-dire les ministres de Dieu; comme s'il disait: ce qu'ils font dans le baptême, ce qu'ils font quand ils enseignent, ils ne le font point principalement comme maîtres, mais comme les ministres de Dieu, suivant cette parole d'Isaïe (LXI, 6): "Mais vous, vous serez appelés les ministres de Dieu." On pouvait regarder, il est vrai, comme quelque chose de grand d'être ministre de Dieu, et se glorifier devant les hommes d'exercer, un tel ministère; et cela ne manquerait pas de vérité si l'on n'avait accès au près de Dieu que par les hommes, comme il en est de ceux qu'on voit se glorifier des ministres d'un roi, sans lesquels on ne peut arriver jusqu'au trône. Mais ici il n'en va point de la sorte, car les fidèles de Jésus-Christ ont accès auprès de Dieu par la foi, suivant cette parole (Rom., V, 1): "Jésus-Christ qui nous a donné accès près de Dieu par la foi et par la grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu." Aussi S. Paul ajoute expressément (verset 3): "En qui vous avez cru;" comme s'il disait: par la foi vous êtes déjà unis à Dieu, et non aux hommes. C'est ainsi qu'on lit au chapitre précédent (verset 5): "Afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu." Donc il faut d'abord vous glorifier de Dieu, et non des hommes. Or il peut arriver que ceux qui sont au service des hommes, des grands, ou de ceux qui exercent les arts, aient d'eux-mêmes d'abord quelque dignité ou vertu qui les rende aptes à ce service; mais il n'en est point ainsi à l'égard des ministres de Dieu: voilà pourquoi S. Paul, en second lieu, montre que toute la dignité et la puissance des ministres vient de Dieu, en disant (verset 5): "Et chacun selon le don qu'il a reçu de Dieu," comme s'il disait: tout ministre, et chacun de nous, n'a, pour exercer le ministère, d'autre puissance que celle que Dieu lui a donnée. Ainsi donc nous n'avons pas de quoi nous glorifier en ce point (II Cor., III, 5): "Toute notre capacité vient de Dieu, et c'est lui qui nous a rendus aptes à devenir les ministres de l'alliance nouvelle.

2° Lorsqu'il dit (verset 6): "C'est moi qui ai planté..." l'Apôtre compare les ministres de l'Évangile aux ouvriers des champs, et montre une double différence entre le travail des uns et le travail des autres.

A) La première différence, il l'indique (verset 6): "C'est moi qui ai planté," c'est-à-dire dans la prédication je me suis conduit à la manière de celui qui plante; car c'est moi qui le premier vous ai prêché la foi (Isaïe, LI, 16): "J'ai mis ma parole dans votre bouche, afin que vous établissiez

(plantiez) les cieux;" - "mais Apollon a arrosé," c'est-à-dire a travaillé à la manière de celui qui arrose et qui verse aux plantes l'eau qui les nourrit et les fait croître. On lit, en effet, au ch'. XVI 24, des Actes, que, Paul ayant converti un grand nombre de Corinthiens, Apollon survint, ce qui fut d'une grande utilité à ceux qui avaient reçu la foi, "En montrant publiquement par les Ecritures que Jésus était le Christ" (Ecclésiastique XXIV, 42): "J'arrose rai le jardin de mes plantations."

B) La seconde différence est dans le travail même des ministres de Dieu, travail tout extérieur, alors qu'ils plantent ce qu'ils arrosent, tandis que l'opération de Dieu qui agit est intérieure; ce qui fait dire à S. Paul (verset 6): "Mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement," à savoir par son opération intérieure (II Cor., IX, 10): "Dieu fera croître de plus en plus les fruits de votre justice." C'est ainsi que, dans les choses corporelles, ceux qui plantent et ceux qui arrosent agissent extérieurement; mais Dieu agit intérieurement par l'opération de la nature pour donner l'accroissement aux plantes.

3° En ajoutant (verset 7): "Or celui qui plante n'est rien, pas plus que celui qui arrose," S. Paul déduit de ces prémices deux conséquences, dont la première vient par comparaison des ministres à Dieu.

A) Du moment que Paul qui a planté et Apollon qui a arrosé ne sont que les ministres de Dieu, du moment qu'ils n'ont rien qui ne vienne de Dieu, et n'opèrent qu'extérieurement, tandis que Dieu agit intérieurement, Celui qui plante n'est donc rien, c'est-à-dire rien de principal ni de grand dont on puisse se glorifier, "pas plus que celui qui arrose;" mais "c'est Dieu qui donne l'accroissement." Lui seul donc, par lui-même, est quelque chose de grand, de principal dont il faut se glorifier; car l'action ne s'attribue point à l'instrument auquel correspond le ministre, mais à l'agent principal. C'est de là qu'on lit au prophète Isaïe (XI, 47): "Tous les peuples sont devant ses yeux, comme s'ils n'étaient pas."

B) S. Paul déduit en suite la seconde conséquence, qui se rapporte à la comparaison du travail des ministres entre eux (verset 8): "Et celui qui plante et celui qui arrose," étant les ministres de Dieu, n'ayant rien qui ne vienne de lui, et ne travaillant qu'à l'extérieur, "ne sont qu'un" par la condition de leur nature et à raison de leur ministère; on ne peut donc préférer l'un à l'autre, si ce n'est à raison du don de Dieu, et, considérés

en eux-mêmes, ils ne sont qu'un. Et, comme c'est une conséquence que dans l'intention d'exercer leur ministère devant Dieu ils soient un par l'accord de la volonté, c'est donc une folie d'élever des discussions à l'égard de ceux qui ne sont qu'un (Psaume CXXXI, 1): "Qu'il est bon, qu'il est doux que les frères habitent ensemble!" et (Rom., VII, 5): "Quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous qu'un seul corps en Jésus-Christ."

I Corinthiens III, 8-15: Le purgatoire du péché

SOMMAIRE: L'Apôtre affirme que les ministres, soit bons, soit mauvais, ont leur récompense toute préparée, comme étant les ministres de Dieu. Il montre, par une comparaison tirée de celui qui construit, la diversité de cette récompense.

8. ...Mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail.

9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive et l'édifice que Dieu bâtit.

10. Selon la grâce que Dieu m'a donnée, j'ai posé le fondement, comme fait un sage architecte; un autre bâtit dessus. Mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement;

11. Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui est posé, lequel est le Christ Jésus.

12. Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille,

13. L'ouvrage de chacun paraîtra; et le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu, et que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun;

14. Que si l'ouvrage que quelqu'un a bâti sur le fond demeure, il en recevra la récompense;

15. Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.

L'Apôtre, ayant établi la condition des ministres, traite ici de leur récompense. Et d'abord il dit quelle est la récompense des bons; il traite ensuite de la punition des mauvais, à ces mots (verset 16): "Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu? Aux bons ministres, I° il promet une récompense spéciale; II° Il en assigne

la raison, à ces mots (verset 9): "Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; **III**° il traite de la diversité des récompenses, à ces autres (verset 10): "Selon la grâce de Dieu, etc."

I° Il dit donc: Il a été établi que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien;" toutefois ce n'est point inutilement que l'un plante et que l'autre arrose (verset 8): "Chacun recevra son salaire selon son travail."

I. En effet, bien que ce soit Dieu qui donne lui-même l'accroissement et que Lui seul opère intérieurement, cependant il donne leur salaire à ceux qui travaillent extérieurement, selon cette parole de Jérémie (XXXI, 16): "Que votre voix cesse ses gémissements plaintifs, et que vos yeux cessent leurs larmes, car il est une récompense pour vos oeuvres." Et cette récompense, c'est Dieu Lui-même (Gen., XV, 1): "Je suis votre protecteur et votre récompense infiniment grande. Les mercenaires qui travaillent pour cette récompense méritent des éloges (Luc, XV, 17): "Combien de mercenaires, dans la maison de mon père, ont du pain en abondance!" mais si, dans l'oeuvre de Dieu, on travaille pour une autre récompense, on ne mérite plus d'être loué, selon cette parole de S. Jean (X, 12): "Le mercenaire, à qui n'appartiennent point les brebis, voit venir le loup, et s'enfuit." Or cette récompense est tout à la fois commune à tous et spéciale à chacun: elle est commune, car c'est le même objet que tous verront, dont tous jouiront, à savoir Dieu (Job, XXII, 26): "Alors vous trouverez vos délices dans le Tout-Puissant, et vous tournerez vers Lui vos regards;" et (Isaïe, XXVIII, 5): "Le Dieu des armées sera en ce jour, pour son peuple, une couronne de gloire et une guirlande de joie." Voilà pourquoi, en S. Matthieu (XX, 9), à tous ceux qui travaillent dans la vigne on donne un denier. Toutefois la récompense sera spéciale à chacun, parce que, à raison de la mesure accordée à chacun, l'un jouira plus que l'autre de la claire vue et possédera la gloire avec plus de délices. C'est pourquoi le prophète Daniel (XII, 3) compare ceux qui sont doctes à la splendeur des cieux, et dit de ceux qui enseignent la justice à plusieurs qu'ils seront comme des étoiles. C'est encore ce qu'on lit en S. Jean (XIV, 2): "Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père." Et S. Paul, pour cette même raison, dit ici (verset 8): "Chacun recevra le salaire qui lui est dû."

II. Il montre ensuite sur quelle proportion sera mesurée la récompense spéciale, en disant (verset 8): "Selon son travail." On lit la même chose au ps. CXXVII, 2: "Parce que vous mangez les fruits de vos travaux, vous serez heureux et comblés de biens." Cependant on ne désigne pas l'égalité entre la grandeur du travail et la récompense, parce que, comme dit l'Apôtre (II Cor., IV, 17), "Le moment si court et si léger des afflictions de cette vie produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire;" mais seulement l'égalité proportionnelle," c'est-à-dire

que là où il y aura eu plus de travail, là il y aura aussi plus de récompense. Or la grandeur du travail se conçoit sous trois rapports:

A) d'abord selon la forme qu'il reçoit de la charité, à laquelle correspond ce qu'il y a d'essentiel dans sa récompense, c'est-à-dire la jouissance et la vision divine. C'est pourquoi (Jean XIV, 21): "Celui qui m'aime sera aimé de mon Père; je l'aimerai aussi, et je me manifesterai à lui." Celui qui travaille avec une plus grande charité recevra donc davantage de la récompense essentielle, quand bien même il aurait moins travaillé.

B) Selon la nature des oeuvres. De même, en effet, que dans les choses humaines on récompense davantage celui dont le travail est d'un ordre plus élevé, l'architecte par exemple, relative ment au manoeuvre, bien que corporellement le premier ait moins de peine que le second, ainsi, dans les choses divines, celui qui est occupé à une fonction plus excellente recevra un salaire plus grand, en raison de quelque prérogative de la récompense accidentelle, bien que peut-être son travail soit moindre. C'est ainsi qu'une auréole est donnée aux Docteurs, aux Vierges et aux Martyrs.

C) Enfin selon la quantité du travail, ce qui arrive de deux manières; car quelquefois un plus grand travail mérite une plus grande récompense, principalement quant à la rémission de la peine, par exemple pour un jeûne plus long, un pèlerinage à une plus grande distance, et même pour la joie que l'on goûte à raison d'un travail plus pénible. C'est pourquoi on lit (Sag., X, 17): "Dieu leur a rendu," à savoir aux justes, "le prix de leurs travaux." Quelquefois aussi le travail est plus grand, à cause de la faiblesse de la volonté, car, dans ce que nous faisons par notre volonté propre, nous sentons moins le travail; mais la grandeur du travail ainsi entendue n'augmente pas, elle diminue au contraire la récompense. De là cette parole (Isaïe, XL, 31): "Ils prendront des ailes et s'élèveront comme l'aigle; ils courront sans se lasser; ils marcheront sans se fatiguer;" et au verset précédent: "L'enfant se brise et succombe au travail."

II° Quand S. Paul dit (verset 9): "Car nous sommes les coopérateurs de Dieu," il donne la raison de ce u'il vient de dire. Et d'abord il expose cette raison; ensuite il emploie une similitude, à ces mots (verset 9): "Vous êtes le champ que Dieu cultive.

I. Il dit donc: "C'est avec justice que chacun de nous recevra son salaire, "Car nous sommes les coopérateurs de Dieu," à savoir par notre travail.

On objecte ces paroles tirées de Job (XXVI, 2): "Qui prétendez-vous aider? celui qui est faible?" et celles-ci d'Isaïe (XL, 43): "Qui a aidé l'Esprit du Seigneur?"

Il faut répondre que l'on peut aider quelqu'un de deux manières: d'abord en augmentant sa force; dans ce sens, nul ne peut aider Dieu. Aussi, après les paroles précitées de Job, on lit: "Soutenez-vous le bras de celui qui n'est pas assez fort? Ensuite en secondant le travail d'un autre, comme quand on dit que le serviteur est le coopérateur du maître, entant qu'il exécute son oeuvre ou concourt à l'exercice de son art. C'est dans ce dernier sens que les ministres de Dieu sont ses coopérateurs, suivant cette parole (II Cor., VI, 1): "Etant donc les coopérateurs de Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir sa grâce en vain." De même donc que les serviteurs des hommes, en exécutant leurs oeuvres, reçoivent d'eux un salaire proportionné à leur travail, ainsi en est-il des ministres de Dieu.

II. En second lieu, l'Apôtre emploie une comparaison tirée d'un travail ordinaire, à savoir l'agriculture et la construction des édifices. Le peuple fidèle est vraiment un champ cultivé par Dieu, en tant que par l'opération divine il produit, pour être agréable au Seigneur, les fruits des bonnes oeuvres, selon cette parole (Rom., VII, 4): "Afin que vous soyez à un autre qui est ressuscité d'entre les morts, et que nous produisions des fruits pour Dieu." On lit encore (Jean XV, 1): "Mon Père est le vigneron." C'est ce que S. Paul a dit d'abord (verset 9): "Vous êtes le champ que Dieu cultive," c'est-à-dire vous êtes comme un champ cultivé par Dieu et portant des fruits par son action. Le peuple fidèle est comme une maison bâtie par Dieu, c'est-à-dire en tant que Dieu habite en eux, selon cette parole (Ephés., II, 22): "C'est par Lui (J.-C.) que vous entrez dans la construction de cet édifice, en devenant la maison de Dieu par le Saint Esprit," Voilà pourquoi S. Paul ajoute (verset 9): "Vous êtes la maison de Dieu," c'est-à-dire l'édifice construit par Lui, selon la parole du Psalmiste (CXXV, 1): "Si Dieu ne bâtit pas lui-même la maison, etc." Ainsi donc les ministres de l'Eglise sont les coopérateurs de Dieu, en tant qu'ils travaillent à la culture et à l'édifice de son peuple.

III° Quand S. Paul dit (verset 10): "Selon la grâce que Dieu m'a donnée," il traite de la diversité de la récompense. Et comme c récompense est diverse, suivant la diversité du travail, ainsi qu'il a été dit, il traite d'abord de la diversité du travail, et ensuite de la diversité de la récompense, à ces mots (verset 12): "Si l'on élève sur ce fondement de l'or, etc."

I. A l'égard de la première, **1°** il établit cette diversité; **2°** il donne un avertissement, à ces mots (verset 10): "Que chacun prenne garde comment il bâtit, etc."

1° Sur le premier de ces points, laissant de côté la similitude de la culture qu'il avait d'abord employée,

1. il décrit sous celle de la construction d'un édifice son propre travail, en disant: "Selon la grâce qui m'a été donnée par Dieu, j'ai posé le fondement comme un sage architecte." Il faut remarquer ici que l'ouvrier principal, quand il s'agit d'un édifice, reçoit le nom d'architecte; c'est à lui qu'il appartient de saisir dans son ensemble la disposition générale de l'ouvrage qu'auront à exécuter les manoeuvres. On l'appelle sage relativement à la construction, parce que celui qui est sage dans le sens absolu est celui qui connaît la cause suprême, c'est-à-dire Dieu, et dirige les autres vers Dieu. Celui-là donc doit être appelé sage en construction qui considère la cause principale de l'édifice, c'est-à-dire sa fin, et fixe aux ouvriers du second ordre ce qu'ils ont à faire pour l'atteindre. Or il est évident que toute la structure d'un édifice dépend du fondement; aussi un architecte sage doit-il l'établir convenablement. S. Paul a posé lui-même, pour les Corinthiens, le fondement de l'édifice spirituel (verset 7): "C'est moi qui ai planté. Car le fondement est à l'édifice ce qu'est à la plante sa plantation, et l'un et l'autre, dans le sens spirituel, marquent la première prédication de la foi. Aussi S. Paul dit-il lui-même aux Romains (XV, 20): "J'ai prêché l'Évangile dans les lieux où le nom de Jésus-Christ n'était pas connu, pour ne point bâtir sur le fondement d'autrui." C'est la raison pour laquelle il se compare à un sage architecte. Ce qu'il a fait, il ne l'attribue point à son mérite propre, mais à la grâce de Dieu; voilà pourquoi il dit (verset 10): "Selon la grâce que Dieu m'a donnée," car c'est Lui qui m'a donné l'aptitude et les dispositions pour ce ministère (ci-après, XV, 10): "J'ai travaillé plus que les autres, non pas moi néanmoins, mais la grâce de Dieu avec moi."

2. Il décrit le travail des autres, en disant (verset 10): "Un autre," c'est-à-dire tous ceux qui travaillent parmi vous, "bâtit dessus," à savoir dessus ce fondement posé par moi. On peut expliquer ce pas sage de deux manières: d'abord en ce sens que le fidèle bâtit sur la foi établie de la charité et des bonnes oeuvres (I Pierre, II, 5): "Et vous-mêmes, soyez établis sur lui comme des pierres vivantes pour former un édifice selon l'Esprit." On peut ensuite l'appliquer à la doctrine, par laquelle on développe plus complètement.

Dans les autres la foi déjà établie (Jér., I, 10): "Pour édifier et pour planter;" dans ce sens, édifier sur quelque chose a la même signification que celle donnée plus haut du mot arroser.

2° Quand S. Paul ajoute (verset 10): "Mais que chacun prenne garde," il donne un avertissement, en disant: Il a été dit qu'il appartient aux autres d'édifier sur le fondement; "Mais que chacun prenne garde," c'est-à-dire "examine avec attention comment il bâtit sur ce fondement," c'est-à-dire quelle doctrine appuyée sur la foi il établit dans les autres, ou quelles sont les oeuvres qu'il a établies sur la foi (Prou., IV, 25): "Que vos yeux regardent droit devant vous et que vos paupières précèdent vos pas." Il répond ensuite tacitement à cette question, à savoir pourquoi il avertit les autres de construire sur le fondement, et non de le poser; ou plutôt il donne la raison pour laquelle il a dit qu'il appartenait aux autres de construire ainsi, en disant (verset 14): "Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé," à savoir par moi, "et ce fondement est Jésus-Christ, qui habite dans vos coeurs par la foi, comme dit l'Apôtre (Ephés., III, 17). Isaïe dit de ce fondement (XXVIII, 16): "J'établirai pour fondement, dans Sion, une pierre solide, choisie, précieuse," c'est-à-dire posée dans la fondation.

On pose en objection ces paroles qu'on lit dans l'Apocalypse (XXI, 44): "La muraille de la ville avait douze fondements, et sur eux les douze noms des apôtres de l'Agneau." Jésus-Christ n'est donc pas le fondement unique.

Il faut répondre qu'il y a deux sortes de fondements: d'abord celui qui a en soi la solidité, comme un rocher sur lequel est construit un édifice; c'est à ce fondement que Jésus-Christ est comparé, car il est la pierre dont il est dit en S. Matthieu (VII, 25): "La maison était fondée sur la pierre solide." Il en est un autre qui tire sa solidité non de lui-même, mais d'une autre base solide, comme les pierres superposées sur la pierre fondamentale. C'est en ce sens que les apôtres sont appelés les fondements de l'Eglise, parce que, les premiers, ils ont été élevés sur Jésus-Christ par la foi et la charité. Tel est le sens de ce passage (Ephés., II, 20): "Vous êtes comme un édifice bâti sur le fondement des apôtres et des prophètes, dont Jésus-Christ est la principale pierre angulaire."

II. Quand S. Paul dit (verset 12): "Si l'on élève sur ce fondement, etc.," il traite de la différence de la récompense, à ce point de vue que les uns la reçoivent sans passer par l'épreuve, tandis que les autres l'ont subie.

1° Il enseigne que là diversité du travail se reconnaît par sa rétribution; 2° il montre quand elle se

reconnâit, à ces mots (verset 13): "Car le jour du Seigneur, etc.;" 3° comment elle se manifeste, à ces autres (verset 14): "Celui qui aura bâti, etc."

1° Sur le premier de ces points, il faut remarquer que S. Paul, voulant montrer la diversité de l'ouvrage posé sur le fondement met trois termes en opposition contre trois autres termes: d'un côté, l'or, l'argent, les pierres précieuses; de l'autre, le bois, le foin, la paille. Les trois premières, à savoir l'or, l'argent et les pierres précieuses, non seulement portent avec elles un éclat naturel, mais sont en même temps incombustibles et précieuses, tandis que les trois dernières n'ont aucun éclat, sont facilement consumées par le feu et n'ont aucun prix.

1. Par l'or, l'argent, les pierres précieuses, on entend donc quelque chose d'éclatant et de stable; par le bois, le foin et la paille on comprend quelque chose de matériel et de peu de durée. Or il a été dit plus haut que par "construire dessus on peut entendre et les oeuvres que chacun doit élever sur le fondement de sa foi, et l'enseignement que tout docteur ou prédicateur vient établir sur le fondement de la foi posé par l'Apôtre. La diversité dont parle ici S. Paul peut donc se rapporter à l'une ou à l'autre de ces constructions subséquentes. Quelques auteurs, l'appliquant à l'édification des oeuvres, ont dit que par l'or, l'argent, les pierres précieuses, on entend les bonnes oeuvres que l'on ajoute à la foi; et que par le bois, le foin et la paille on doit comprendre les péchés mortels que l'on commet après avoir, reçu la foi. Mais cette explication ne peut se soutenir, d'abord parce que les péchés mortels sont des oeuvres mortes, suivant cette parole de l'épître aux Hébreux (IX, 14): "Le sang de Jésus-Christ justifiera nos consciences des oeuvres mortes." Mais dans cet édifice on n'élève rien qui ne soit vivant, suivant cette parole de S. Pierre (1 ép., II, 5): "Et vous-mêmes, soyez établis sur lui comme des pierres vivantes pour former un édifice selon l'Esprit." Celui qui, avec la foi, a des péchés mortels ne bâtit donc pas sur elle; il détruit plutôt et il profane. C'est contre lui qu'on lit, dans ce chapitre même (verset 17): "Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra. De plus, on compare, avec plus de justesse, les péchés mortels au fer, au plomb et à la pierre, soit à raison de leur poids, soit parce qu'ils ne sont point renouvelés par le feu, mais demeurent toujours dans celui en qui ils sont. On compare, au contraire, les péchés véniels au bois, au foin, à la paille, soit à cause de leur peu de

gravité, soit parce qu'on peut facilement s'en purifier par le feu. Enfin il semblerait suivre de cette explication que celui qui meurt en état de péché mortel, pourvu qu'il conserve la foi, obtient facilement le salut éternel, bien qu'il supporte d'abord quelques peines; car on lit à la suite (verset 15): "Si l'ouvrage de quelqu'un est consumé par le feu, il en portera la peine; toutefois il sera sauvé, "mais comme parle feu," ce qui est formellement opposé à la pensée de l'Apôtre, qui dit au chapitre VI, 9: "Ni les fornicateurs, ni les idolâtres..., ne seront héritiers du royaume de Dieu;" et dans l'épître aux Galates (V, 21): "Ceux qui commettent ces crimes ne posséderont point le royaume de Dieu." Or personne n'obtient le salut, sinon dans ce royaume; car ceux qui en sont exclus sont précipités dans le feu éternel (Matt, XXV, 41). En dernier lieu, la foi ne peut être appelée du nom de fondement qu'autant que "Jésus-Christ, par elle, habite dans nos coeurs," puisqu'il a été dit plus haut que ce fondement c'est Jésus-Christ lui-même. Car Jésus-Christ n'habite en nous que par la foi formée; autrement il habiterait parmi les démons, dont il est écrit (Jacques II, 19): "Les démons croient aussi, et ils tremblent." Quand donc il est dit (Ephés., III, 17) que "Jésus-Christ habite dans nos coeurs par la foi, cela doit s'entendre de la foi formée par la charité," puisqu'il est écrit (1 Jean IV, 16): "Quiconque demeure dans la charité demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui." C'est cette foi qui opère par la charité, comme il sera dit (XIII, 4): "La charité n'est point téméraire et précipitée." Il est donc évident que ceux qui commettent des péchés mortels n'ont point une foi formée, et qu'ainsi en eux rien n'est établi. Donc celui qui édifie sur la pierre fondamentale l'or, l'argent et les pierres précieuses, ou celui qui y place le bois, le foin et la paille, doivent éviter les péchés mortels. [Note: Les théologiens appellent foi formée celle qui est accompagnée de la grâce sanctifiante, et foi informe celle du chrétien en état de péché.](#)

Pour comprendre cette distinction, il faut se souvenir que les actes humains se spécifient d'après leurs objets. Or les objets des actes humains peuvent être de deux sortes, spirituels ou corporels, et les objets diffèrent entre eux sous trois rapports: premièrement, en ce que les choses spirituelles sont perpétuelles; les choses corporelles, transitoires. C'est de là qu'il est dit (II Cor., IV, 18): "Les choses visibles sont passagères,

mais les invisibles sont éternelles." Secondement, en ce que les premières ont en elles-mêmes de l'éclat, selon cette parole du livre de la Sagesse (VI, 13): "La sagesse est pleine de Lumière, et sa beauté ne se flétrit point." Les choses corporelles, au contraire, sont obscures par leur nature même; c'est de là qu'il est dit (Sag., II, 5): "Notre vie est le passage d'une ombre." Troisièmement, enfin, en ce que les choses spirituelles sont plus nobles et plus précieuses que les choses corporelles, ce qui a fait dire de la sagesse (Prov., III, 14): "Sa possession vaut mieux que tous les trésors;" et (Sag., VII, 9): "L'or, comparé à la sagesse, est un peu de sable, et l'argent, devant elle, n'est que de la boue.

2. C'est aussi la raison pour laquelle les oeuvres par lesquelles l'homme s'appuie sur les choses spirituelles et divines sont comparées à l'or, à l'argent et aux pierres précieuses, qui sont solides, éclatantes et de valeur, en sorte toutefois que par l'or on désigne celles au moyen desquelles l'homme s'élève vers Dieu lui-même par la contemplation et par l'amour (Cant., V, 11): "Sa tête brille comme l'or d'Ophir." En effet, la tête de Jésus-Christ, c'est la Divinité (Isaïe, XI). C'est de cet or que parle l'Apocalypse (III, 18): "Je vous conseille d'acheter de moi de l'or purifié," c'est-à-dire la sagesse jointe à la charité. L'argent indique les actes par lesquels l'homme s'applique aux choses spirituelles afin de croire, aimer et contempler ces choses; c'est pourquoi la Glose applique l'argent à l'amour du prochain; c'est également pour cette raison qu'au ps. LXVII, 14, les ailes de la colombe sont dépeintes comme "argentées," et, dans leur partie supérieure, c'est-à-dire le dos, comme ayant "la couleur de l'or." Par les pierres précieuses on désigne les oeuvres des vertus diverses dont l'âme humaine est ornée; de là ces paroles (Ecclésiastique L, 10): "Comme un vase d'or massif, orné de toutes sortes de pierres précieuses." On peut encore y voir les commandements de la loi de Dieu, selon cette parole du Psalmiste (CXVII 127): "J'aime vos commandements plus que l'or et que la topaze.)" Mais les oeuvres humaines, par lesquelles l'homme s'applique à se procurer les choses corporelles, sont comparées à la paille, parce qu'elles sont de vil prix, et que, malgré leur éclat, elles sont toutefois facilement consumées. Ily a pourtant entre elles certaines différences, car quelques-unes ont plus de consistance que

d'autres, et d'autres sont plus facilement combustibles. Les hommes eux-mêmes, parmi les créatures corporelles, sont plus dignes et se perpétuent par succession. C'est pourquoi on les compare au bois, suivant ce passage du livre des Juges (IX, 8): "Les arbres des forêts allèrent se choisir un roi." Mais le corps de l'homme se corrompt plus facilement par la maladie et par la mort; aussi est-il comparé au foin, suivant cette parole d'Isaïe (XL, 6): "Toute chair n'est que de l'herbe." Quant à la gloire de ce monde, elle passe avec rapidité; aussi la compare-t-on à la paille. C'est ainsi qu'on lit au Psalmiste (LXXXI, 14): "Qu'ils soient devant vous, Seigneur, comme une roue qui ne s'arrête pas et comme la paille qu'emporte le souffle des vents." Donc édifier l'or, l'argent, les pierres précieuses, c'est édifier sur le fondement de la foi ce qui appartient à la contemplation de la sagesse dans les choses divines, l'amour de Dieu, la dévotion pour les saints, le soulagement du prochain et l'exercice des vertus; édifier le bois, le foin et la paille, c'est poser sur le fondement de la foi ce qui concerne la disposition des choses humaines, les soins de la chair et la gloire extérieure.

3. Remarquons toutefois que l'on peut avoir en vue ces choses humaines de trois manières. D'abord on peut y placer sa fin, et, comme il y a en ceci péché, agir ainsi, pour l'homme, ce n'est pas édifier, mais renverser le fondement et en établir un autre; car la fin est, dans les choses désirables, le fondement de ce que l'on recherche pour la fin. Ensuite on peut se proposer d'user des choses humaines en les dirigeant totalement vers la gloire de Dieu; et parce que les oeuvres se spécifient par la fin qu'on leur assigne, ce ne sera plus édifier le bois, le foin et la paille, mais l'or, l'argent et les pierres précieuses. En troisième lieu, on peut, sans y mettre sa fin, ni vouloir à cause d'elle agir contre Dieu, se préoccuper pourtant de ces biens temporels plus qu'on ne devrait, en sorte qu'on en soit retardé dans le service de Dieu: c'est là véritablement édifier le bois, le foin et la paille, non pas qu'à proprement parler on en forme un édifice, mais parce que les oeuvres qui tiennent à la sollicitude des choses temporelles portent en elles-mêmes des défauts vénielles, par l'affection trop vive qu'on a pour elles, affection qu'on compare, selon qu'elle est plus ou moins intense, au bois, au foin et à la paille. On peut apprécier cette affection de

deux manières: selon la consistance des choses spirituelles, ainsi qu'il a été dit plus haut, et ensuite selon la vivacité de l'affection. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que ceux qui s'appliquent aux choses spirituelles ne peuvent pas se dégager complètement du soin des choses temporelles, pas plus que ceux qui se donnent à l'affection des choses temporelles, en conservant la charité, ne peuvent rester absolument en dehors des choses spirituelles; mais on les distingue par l'application qu'ils y apportent. Car les uns dirigent l'application de leur vie vers les choses spirituelles, et ne s'occupent des choses temporelles qu'autant que l'exige la nécessité de la vie corporelle; les autres tournent cette même application vers les choses temporelles, en se servant cependant des choses spirituelles pour la direction de leur vie. Les premiers donc édifient "L'or, l'argent, les pierres précieuses; les seconds, "le bois, le foin et la paille. On voit par là que ceux qui édifient l'or, l'argent, les pierres précieuses, ne sont pas exempts de quelques péchés véniels; mais ces péchés sont peu nombreux, parce que ces personnes s'occupent peu du soin des choses temporelles. Quant à ceux qui édifient "Le bois, le foin, la paille," ils ont quelque chose de stable, de précieux, d'éclatant, mais à un degré inférieur, en ce sens qu'ils sont déterminés par les biens spirituels.

4. On peut encore entendre cette diversité, de l'édifice qui s'élève par l'enseignement; car ceux qui, sur la foi fondée par les apôtres, édifient par leur doctrine la vérité solide, éclatante ou manifeste, telle enfin qu'elle puisse concourir à la beauté de l'Eglise, édifient l'or, l'argent, les pierres précieuses (Prov., X, 20): "Les paroles du juste sont un argent éprouvé." Mais ceux qui, sur cette même foi, ajoutent par leur enseignement des choses inutiles, obscures, sans liaison avec la vérité, vaines et futiles, édifient le bois, le foin et la paille (Jér., XXIII, 28): "Que le prophète qui a un songe raconte son songe, et que celui qui a ma parole publie fidèlement ma parole; car qu'y a-t-il de commun entre la paille et le froment, dit le Seigneur?" Quant à celui qui enseignerait l'erreur, il n'édifierait pas sur le fondement, il le détruirait. L'Apôtre dit donc: "Si on édifie ou par les oeuvres ou par la doctrine sur ce fondement," c'est-à-dire sur la foi formée dans le coeur ou sur la foi fondée et prêchée par les apôtres, "L'or, l'argent et les pierres précieuses," en d'autres termes les oeuvres

spirituelles ou la doctrine éclatante, ou "le bois, le foin et la paille," c'est-à-dire les oeuvres de la vie du corps ou une doctrine sans consistance (verset 13), "l'oeuvre de chacun sera manifestée" au jugement de Dieu," telle qu'elle est. Durant la vie, l'ignorance de l'homme ne lui permet pas d'apprécier les choses. En effet, s'il en est qui paraissent édifier l'or, l'argent et les pierres précieuses, qui ce pendant n'édifient que le bois, le foin et la paille, parce que, dans les choses spirituelles, ils n'envisagent que les besoins du corps, par exemple le profit ou la faveur des hommes; d'autres, au contraire, paraissent édifier le bois, le foin et la paille, qui, cependant, édifient l'or, l'argent et les pierres précieuses, parce qu'en traitant les choses temporelles ils n'ont dans la pensée que les choses spirituelles. Aussi (Soph., I, 12): "En ce temps-là, je scruterai Jérusalem la lampe à la main;" et (Luc, XII, 2): "Il n'y a rien de caché qui ne soit révélé."

2° Lorsque l'Apôtre dit (verset 13): "Car le jour du Seigneur le fera connaître," il indique l'époque de la manifestation.

A) Et d'abord il désigne le temps où elle se fera, lorsqu'il dit: Le jour du Seigneur le fera connaître." Sur ce point il faut observer que l'on dit d'une chose que son temps et son jour sont arrivés quand elle est dans l'état le meilleur, et, relativement à elle-même, le plus parfait qu'elle puisse atteindre. C'est pour cela qu'on lit dans l'Ecclésiaste (III, 1): "Tout a son temps. Quand donc l'homme accomplit sa propre volonté, même contre Dieu, c'est alors le jour de l'homme; Jérémie (XVII, 16) dit dans ce sens: "Je n'ai point désiré le jour de l'homme, vous le savez." Mais on appelle jour du Seigneur le temps où la volonté du Seigneur s'accomplira à l'égard des hommes, qui seront alors, selon les règles de la justice de Dieu, récompensés ou punis, suivant cette parole du Psalmiste (LXXIV, 3): "Quand le temps sera venu, je jugerai les justes. Donc, comme il y a un triple jugement de Dieu, on peut distinguer un triple jour du Seigneur. a) En effet, il y aura un jugement général pour tous (Matthieu XII, 41): "Les hommes de Ninive s'élèveront au jour du jugement;" dans ce sens, le jour du Seigneur est le dernier jour du jugement, dont S. Paul dit (II Thess., II, 2): "Ne vous laissez pas effrayer, comme si le jour du Seigneur était près d'arriver." Ainsi entendues, ces paroles: "Le jour du Seigneur

le fera connaître," s'expliquent de cette manière: au jour du jugement sera manifestée la différence des mérites humains (Rom., II, 16): "En ce jour où Dieu jugera ce qui est caché dans le coeur des hommes." **b**) Il y a un autre jugement particulier qui a lieu pour chacun au moment de la mort. Luc dit de ce jugement (X, 22): "Le riche mourut, et il fut enseveli dans les enfers; le pauvre mourut aussi, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham." Dans ce sens, on peut entendre par "jour du Seigneur" le jour de la mort, selon cette parole de la première épître aux Thessaloniens (V, 2): "Le jour du Seigneur viendra comme un voleur au milieu de la nuit." Ainsi donc, "Le jour du Seigneur le fera connaître," parce que c'est à la mort que sont manifestés les mérites de chacun. C'est de là qu'il est dit (Prov., XI, 17): "la mort du méchant, il ne restera plus d'espérance;" et au même livre (XIV, 32): "Mais le juste espère même dans la mort." **c**) Enfin il y a pendant la vie un troisième jugement: il a lieu quand Dieu éprouve les hommes par les tribulations de la vie. C'est ainsi qu'on lit (ci-après, XI, 32): "Lorsque nous sommes jugés, c'est le Seigneur qui nous reprend, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde." Dans ce sens, on appelle jour du Seigneur le jour passager de la tribulation, dont il est dit (Soph., I, 14): "Voix amère du jour du Seigneur, tribulation pour les forts." – "Le jour du Seigneur le fera donc connaître," parce que le coeur de l'homme est éprouvé dans le temps de la tribulation (Ecclésiastique XXVI, 6): "La fournaise éprouve les vases du potier, et la tribulation les hommes justes."

B) En second lieu, S. Paul fait connaître par quel moyen se fera la manifestation: ce sera par le feu; aussi ajoute-t-il (verset 13): "Et il sera révélé par le feu," à savoir le jour du Seigneur. Car le jour du Seigneur sera révélé par le feu qui précédera la face du juge, dévorera la face du monde, en enveloppant les méchants et en purifiant les justes. C'est de ce feu dont parle le Psalmiste (XCVI, 3): "Le feu le précédera et dévorera autour de lui ses ennemis." Le jour du Seigneur, qui est le jour de la mort, sera révélé dans le feu du purgatoire, par lequel seront purifiées les âmes souillées. A ce feu on peut appliquer ce que dit Job (XXIII, 10): "Il m'éprouvera comme l'or qui passe par le feu." Quant au jour qui est le jour de la tribulation que Dieu nous envoie, il sera révélé dans le feu de la tribulation. De ce feu il est dit (Ecclésiastique II,

5): "L'or et l'argent s'éprouvent par la flamme, mais les hommes que Dieu veut recevoir au nombre des siens sont éprouvés dans le creuset de la tribulation."

C) Il exprime l'effet de cette manifestation lorsqu'il ajoute (verset 13): "Et le feu éprouvera l'ouvrage de chacun," à savoir parce que chacun de ces feux éprouvent les mérites et les démérites des hommes (Psaume XV, 4): "Vous m'avez fait passer par le feu, et l'iniquité ne s'est pas trouvée en moi." De ces trois points qu'a développés S. Paul, le p est la conclusion des deux qui le suivent; car si le jour du Seigneur est révélé par le feu, et si le feu montre quel est l'ouvrage de chacun, il s'ensuit que le jour du Seigneur fera connaître la différence des oeuvres des hommes.

3° En disant (verset 14): "Celui qui aura bâti sur un fondement qui subsiste," l'Apôtre explique le mode de cette manifestation.

1. Et d'abord, quant aux bonnes oeuvres, lorsqu'il dit (verset 14): "Si l'ouvrage," c'est-à-dire l'oeuvre édiflée sur la foi, "de quelqu'un," à savoir d'un fidèle, "subsiste" dans le feu, "il," c'est-à-dire celui qui aura bâti, "en sera récompensé (Jér., XXXI, 16): "Il est une récompense à vos oeuvres;" et (Isaïe XL, 10): "Il porte avec lui ses récompenses. Or on peut dire d'un ouvrage qu'il est demeuré sans atteinte dans le feu de deux façons différentes.

A) D'abord que celui qui fait l'oeuvre, soit enseignement de la bonne doctrine, soit toute autre oeuvre, ne sera point tourmenté par les feux du purgatoire, ni par celui qui précède la face du souverain juge, ni par le feu de la tribulation; car si l'on n'a pas aimé les biens du temps au-delà de la vie, c'est une conséquence que l'on ne s'afflige pas démesurément de leur perte, la douleur ayant pour cause l'amour de l'objet qu'on a perdu. Aussi l'excès de l'amour engendret-il l'excès de la douleur.

B) En second lieu, on peut considérer la chose du côté de l'ouvrage même; car, n'importe lequel des trois jugements survienne pour l'homme, il laisse subsister l'oeuvre de la bonne doctrine ou quelque autre que ce soit. Lorsque le feu de la tribulation arrive,

l'homme ne s'écarte pas pour cela de la doctrine véritable, ni de la bonne oeuvre qu'inspire la vertu; mais il retient le mérite de l'une et de l'autre et dans le feu du purgatoire et dans le feu qui précède la face du juge.

2. En second lieu, S. Paul montre le jour de la manifestation quant aux oeuvres mauvaises, en disant (verset 15): "Si l'ouvrage de quelqu'un," par l'un des feux dont il a été parlé, "vient à être confirmé, il," c'est-à-dire celui qui l'a fait, "en portera la peine," mais pas jusqu'à la damnation. Aussi S. Paul ajoute-t-il (verset 15): "Il ne sera pas cependant d'être sauvé," c'est-à-dire d'obtenir le salut éternel, suivant la parole d'Isaïe (XLV, 17): "Israël a reçu du Seigneur son salut éternel;" - "toutefois comme par le feu," à savoir qu'il a d'abord souffert, soit dans cette vie, soit à la fin de cette vie, soit à la fin du monde. C'est en ce sens que le Psalmiste dit (LXV, 12): "Nous avons passé par le feu et l'eau, et vous nous avez conduits au lieu de rafraîchissement;" et (Isaïe XLIII, 2): "Lorsque vous marcherez dans le feu, vous n'en serez point brûlés, et la flamme sera sans ardeur pour vous, parce que je suis le Seigneur votre Dieu." Or un ouvrage peut être atteint par le feu de deux manières: **a**) d'abord par la faute de celui qui l'a fait, à savoir en ce qu'il peut endurer le feu de la tribulation pour l'affection déréglée avec laquelle, il a aimé démesurément les choses terrestres, et subir le feu du purgatoire ou celui qui précédera la face du juge, à cause des péchés véniels qu'il a commis en recherchant des choses temporelles, ou même pour les choses vaines et frivoles qu'il aura enseignées. **b**) Ensuite l'ouvrage peut subir l'atteinte du feu par son propre défaut, à savoir quand, survenant la tribulation, on ne peut vaquer ni à une doctrine vaine ni aux préoccupations terrestres, selon cette parole du Psalmiste (CXLV, 3): "En ce jour-là périront toutes leurs pensées;" ou encore parce que soit le feu du purgatoire, soit celui qui monte devant le juge ne lui laisseront, comme mérite ou comme remède, aucune des oeuvres précitées. Conséquemment il a à subir une double peine, et en tant qu'il est lui-même puni et en tant qu'il perd ce qu'il a fait. Quant à ceci, il est dit (Ecclésiastique XIV, 20): "Toute oeuvre corruptible disparaîtra à la fin, et celui qui l'a faite s'en ira avec elle; et toute oeuvre sainte sera reconnue à la fin, et celui qui l'a faite sera honoré

par elle." La première partie du texte concerne "celui qui édifie le bois, le foin et la paille," c'est-à-dire l'oeuvre qui brûle dans le feu sans se consumer; la seconde partie se rapporte à celui "qui bâtit l'or, l'argent et les pierres précieuses," c'est-à-dire l'oeuvre qui subsiste dans le feu sans éprouver aucune altération.

-

I Corinthiens III, 16-23: Le châtement des mauvais ministres

SOMMAIRE: L'Apôtre explique quel sera le châtement des ministres indignes et dont le travail a été mauvais. Il ne faut point se glorifier dans les ministres de Jésus-Christ, puisque tous les fidèles sont en union avec Lui.

16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous?

17. Si quelqu'un donc profane le temple de Dieu, Dieu le perdra; car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple.

18. Que nul ne se trompe soi-même si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde, qu'il devienne fou pour être sage;

49. Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon qu'il est écrit: Je surprendrai les sages dans leurs propres artifices

20. Et ailleurs: "Le Seigneur pénètre les pensées des sages, et il en connaît la vanité."

21. Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes;

22. Car toutes choses sont de vous, soit Paul, soit Apollon, soit Céphas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses futures, tout est à vous;

23. Et vous, vous êtes au Christ, et le Christ est d Dieu.

Après avoir établi quelle sera la récompense des bons ouvriers, l'Apôtre traite ici du châtement de ceux qui travaillent mal ou qui détruisent. D'abord il dit quel est le châtement; ensuite il réfute l'erreur opposée, à ces mots (verset 18): "Que personne ne vous trompe."

I° Il fait voir d'abord le châtement de ceux qui travaillent mal et qui détruisent, en continuant sa comparaison de l'édifice spirituel. Sur ce point, **I.** il rappelle l'excellence de l'édifice spirituel; **II.** il détermine le châtement de ceux qui détruisent, à ces mots (verset 17): "Si quelqu'un profane le temple de Dieu; **III.** il en donne la raison, à ces autres (verset 17): "Car le temple de Dieu est saint."

I. Il dit donc premièrement: Il a été établi que celui qui bâtit sur la foi recevra en récompense le salut, avec ou sans épreuve; mais, pour que vous puissiez reconnaître quel est le châtement de ceux qui parmi vous travaillent mal, il vous faut connaître votre dignité.

1° L'apôtre l'exprime en disant (verset 16): "Ne savez-vous pas que vous," fidèles de Jésus-Christ, "êtes le temple de Dieu?" (Ephés., II, 24): "C'est en Lui (J.-C.) que tout l'édifice construit s'élève jusqu'à devenir un temple consacré au Seigneur; et c'est par Lui que vous faites partie de la construction de cet édifice, devenant la maison de Dieu par le Saint Esprit."

2° Il prouve que les fidèles sont le temple de Dieu. En effet, c'est la condition essentielle d'un temple d'être l'habitation de Dieu, selon cette parole (Psaume X, 5): "Le Seigneur est dans son saint temple." Aussi tout lieu dans lequel Dieu habite peut être appelé du nom de temple. Or Dieu habite principalement en Lui-même, parce que Lui seul peut comprendre ses perfections infinies; Dieu est donc Lui-même appelé le temple de Dieu dans l'Apocalypse (XXI, 22): "Le Dieu tout-puissant et l'Agneau en sont le temple." Dieu habite aussi dans tout édifice consacré par le culte spirituel qu'on y rend à sa grandeur; c'est pourquoi tout édifice consacré est appelé du nom de temple, suivant cette parole (Psaume V, 8): "Je vous adorerai dans votre saint temple. Dieu habite aussi dans les hommes par la foi, qui opère par la charité, selon cette parole aux Ephésiens (III, 17): "Que le Christ habite dans vos cœurs par la foi.". Aussi, pour prouver que les fidèles sont le temple de Dieu, l'Apôtre ajoute qu'ils sont l'habitation de Dieu (verset 16): "Et l'Esprit de Dieu habite en vous" (Rom., VIII, 41): "Si donc l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ habite en vous;" (Ezéchiel XXXVI, 27): "Je mettrai mon Esprit au milieu de vous." Il est donc évident par là que l'Esprit-Saint est Dieu, et que c'est à cause de son habitation dans les fidèles qu'on les appelle le temple de Dieu; car c'est l'habitation de Dieu qui fait le temple de Dieu, comme il a été dit. Or il faut remarquer que Dieu est dans toutes les créatures et qu'il y réside par son essence, par sa puissance et par sa présence, remplissant tout de ses bontés, suivant cette parole de Jérémie (XXIII, 24): "Est-

ce que je ne remplis pas le ciel et la terre, dit le Seigneur? Mais on dit que Dieu habite spirituellement, comme en sa maison propre, dans les saints dont l'âme est capable de le recevoir par la connaissance et par l'amour, bien qu'eux-mêmes ne le connaissent pas d'une connaissance et d'un amour actuels, pourvu qu'ils aient par la grâce la foi et la charité habituelles, comme on le voit dans les enfants qui ont reçu le baptême. Toutefois la connaissance sans l'amour ne suffit pas pour que Dieu habite dans une âme, suivant cette parole de S. Jean (I ép., IV, 16): "Quiconque demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui." De là il suit que beaucoup connaissent Dieu ou d'une connaissance naturelle, ou par la foi informe, en qui cependant l'Esprit de Dieu n'habite pas.

II. Lorsqu'il ajoute (verset 17): "Or, si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra," S. Paul énonce le châtement de ceux qui travaillent mal, en tant qu'il est applicable aux prédicateurs, en disant: "Si quelqu'un, etc." Or on profane le temple de Dieu de deux manières:

1° par la fausseté de la doctrine qui n'est pas édifiée sur le fondement, mais qui bien plutôt le détruit et renverse l'édifice. C'est en ce sens qu'Ezéchiel (XIII, 49) parle des faux prophètes: "Ils faisaient violence à ma parole devant mon peuple pour un peu d'orge et un morceau de pain."

2° On le profane par le péché mortel, qui souille l'âme, ou perd le prochain par action ou par scandale. De là cette parole (Malachie, II, 11): "Judas a souillé l'alliance que le Seigneur a aimée." Aussi est-il juste que celui-là soit précipité par Dieu dans la damnation éternelle, qui profane le temple spirituel de Dieu ou le souille de quelque manière que ce soit. De là encore cette parole du même prophète (II, 12): "Le Seigneur perdra celui qui sera coupable de ces crimes, qu'il soit maître ou disciple;" (Ps. XI, 3): "Le Seigneur confondra toute bouche qui trompe."

III. En disant (verset 11): "Car le temple de Dieu est saint," l'Apôtre donne la raison de ce qu'il avait dit sur la sainteté du temple; car celui qui profane quelque objet sacré commet un sacrilège et devient digne de la perte: "Car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple," ainsi qu'il vient d'être dit (Psaume LXIV, 5): "Votre temple est saint; il est admirable par votre équité; et (Psaume XCII, 5): "La sainteté est l'ornement de votre maison." En effet, dans le temple matériel réside une sorte de sainteté sacramentelle, en tant que le temple est dédié au culte divin; mais dans les fidèles de Jésus-Christ réside la sainteté de la grâce qu'ils ont acquise par le baptême (ci-après, VI, 11): "Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés."

II° Quand il dit (verset 18): "Que personne ne vous séduise," l'Apôtre réfute l'erreur opposée. **I.** Il engage les fidèles à se garder de la séduction de l'erreur; **II.** il enseigne la manière de s'en garder, à ces mots (verset 18): "S'il y a quelqu'un parmi vous, etc.;" **III.** il en donne des raisons, à ces autres (verset 19): "Par la sagesse de ce monde."

I. Sur le premier de ces points, il faut se souvenir que quelques hérétiques ont avancé que Dieu ne punit ni ne récompense les actions des hommes; c'est d'eux que parle Sophonie (I, 12): "Ils disent dans leur coeur: Dieu ne nous fera ni bien ni mal;" et (Lament., III, 37): "Qui a osé dire qu'une chose soit sans que le Seigneur l'ait ordonnée?" Les maux et les biens ne sortent-ils pas de la bouche du Très-Haut? Donc, pour détruire cette erreur, il dit: "Que personne ne vous séduise," à savoir en avançant que celui qui profane le temple de Dieu, Dieu ne le perdra point (Ephés., V, 6): "Que personne ne vous séduise par de vains discours, car c'est ce qui attire la colère de Dieu sur les enfants de rébellion."

II. En disant (verset 18): "S'il y a quelqu'un parmi vous, etc.," il enseigne la manière de se garder de cette sorte de séduction. N'oublions pas que quelques hérétiques avaient avancé que Dieu ne punissait pas les péchés des hommes; ils appuyaient leur erreur sur des raisons tirées de la sagesse humaine, à savoir que Dieu ne connaît pas dans le détail ce qui se passe ici-bas. Job (XXI 14) fait parler ainsi ces hérétiques: Il se promène d'un pôle à l'autre dans les cieux, et il ne considère point ce qui se passe parmi nous. Donc, pour éviter cette erreur, l'Apôtre dit (verset 18): "S'il y a quelqu'un parmi vous qui paraisse sage," à savoir de la sagesse selon le siècle, qui en ce qu'elle a d'opposé à la foi n'est pas de la sagesse, bien qu'elle le paraisse, "qu'il devienne insensé," en rejetant cette fausse sagesse, "pour être sage" selon la sagesse donnée, qui est la vraie sagesse. Ceci s'applique non seulement à ce qui, dans la sagesse du siècle, est opposé à la vérité de la foi, mais encore à tout ce qui est contraire à l'honnêteté des moeurs. De là ce mot des Proverbes (XXX, 1): "Il fut fortifié par la présence de Dieu."

III. "La sagesse de ce monde est une folie, etc.," S. Paul donne la raison de ce qu'il avait avancé.

1° Il énonce cette raison. On pouvait, en effet, regarder comme dénué de sens l'avertissement donné plus haut de se faire insensé, et véritablement c'eût été folie de rejeter la sagesse véritable; mais il n'en est point ainsi: Car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu." Or la sagesse de ce monde, c'est celle qui s'appuie principalement sur le monde; car la sagesse qui des choses de ce monde s'élève à Dieu n'est pas la sagesse de ce monde, mais la sagesse de Dieu, selon cette parole (Rom., V, 19): "Dieu le leur a révélé, car les perfections invisibles

de Dieu sont devenues visibles depuis la création du monde, par ce qui a été fait." La sagesse du monde, qui s'attache aux choses d'ici-bas, sans s'élever à la vérité divine, est donc folie devant Dieu, en d'autres termes est réputée folie par le jugement divin (Isaïe XIX, 13): "Les princes de Tanis sont devenus insensés; les sages conseillers de Pharaon ont donné un conseil plein de folie."

2° L'Apôtre prouve ce qu'il vient de dire par deux autorités, dont:

A) la première est tirée de Job (V, 12). Il dit donc (verset 19): "Selon qu'il est écrit: Je surprendrai les sages dans leurs propres artifices." Or Dieu surprend ainsi les sages, parce que, par les ruses mêmes qu'ils machinent contre lui, il enchaîne leurs efforts et accomplit ses desseins. C'est ainsi que la malice des enfants de Jacob, qui voulaient empêcher l'élévation de Joseph, a concouru, av&c la providence divine, à l'accomplissement du dessein que Dieu avait formé de revêtir Joseph du souverain pouvoir en Egypte. Aussi, avant les paroles citées plus haut, Job dit-il (verset 12): "Il dissipe leurs conseils," à savoir ceux des méchants, en faisant que leurs mains ne peuvent accomplir ce qu'ils ont commencé;" car, dit le livre des Proverbes (XXI, 30): "Il n'y a pas de sagesse, il n'y a pas de prudence, il n'y a pas de conseil contre le Seigneur."

B) Le second passage est tiré du psaume XCIII, 11; l'Apôtre dit (verset 20): "Et ailleurs: Le Seigneur connaît les pensées des sages," selon la sagesse du monde "et il en connaît la vanité" à savoir parce que ni l'une ni l'autre n'atteignent la fin de la connaissance humaine, qui est la connaissance de la vérité divine (Sagesse XIII, 1): "Ils sont vains tous les hommes qui n'ont pas la sagesse de Dieu."

III° Quand l'Apôtre dit (verset 21): "Que personne donc ne se glorifie dans les hommes," il tire la conclusion principale qu'il avait particulièrement en vue, à savoir qu'ils ne doivent point se glorifier des ministres de Dieu.

I. Et d'abord il conclut sa proposition, d'après ce qui précède, en disant: Donc, puisque les ministres ne sont rien, mais travaillent pour leur salaire, "Que personne ne se glorifie dans les hommes," ainsi qu'il est dit au psaume CXLV, 2: "Ne vous confiez point aux princes ni aux fils de l'homme, en qui le salut

n'est pas; et (Jér., XVII, 5): "Maudit l'homme qui se confie dans l'homme!"

II. Ensuite il assigne la raison de sa conclusion. Elle repose sur la dignité des fidèles de Jésus-Christ, dont il détermine le rang dans l'universalité des choses.

1° Il expose l'ordre des choses créées relativement aux fidèles de Jésus-Christ, en disant (verset 22): "Car tout est à vous;" comme s'il disait: de même que l'homme ne se glorifie point des choses qui lui sont soumises, ainsi ne devez-vous pas vous glorifier des choses de ce monde, qui, toutes, vous ont été données de Dieu, selon cette parole du psaume VIII, '7: "Vous avez tout mis à ses pieds." S. Paul explique quelles sont ces choses en mettant au premier rang les ministres de Jésus-Christ, qui sont divinement ordonnés pour exercer le ministère à l'égard des fidèles, selon cette parole (II Cor., IV; 5): "Nous nous regardons comme vos serviteurs pour Jésus." C'est pour cela qu'il dit (verset 22): "Soit Paul" qui a planté, "soit Apollon," qui a arrosé, "soit Céphas," c'est-à-dire Pierre, qui est le pasteur universel des fidèles de Jésus-Christ, comme il est dit au chapitre de S. Jean.

2° Il désigne les choses extérieures lorsqu'il dit (verset 22): "Soit le monde, qui renferme toutes les créatures et qui appartient aux fidèles de Jésus-Christ, parce que l'homme tire de l'utilité des choses de la terre ou peut s'en servir pour arriver à la connaissance de Dieu (Sag., XIII, 5): "Par la grandeur, par la beauté de la créature, le Créateur peut devenir visible."

3° L'Apôtre place ensuite ce qui appartient à la condition même de l'homme, en disant (verset 22): "Soit la vie, soit la mort," car les fidèles de Jésus-Christ se servent de la vie pour acquérir des mérites, et de la mort pour arriver à la récompense (Rom., XIV, 8): "Soit donc que nous vivions, soit que nous mourrions, etc.;" et (Philip., I, 21): "Le Christ est ma vie, et la mort m'est un gain." Or à ces deux points on peut ramener tous les biens et tous les maux de cette vie, parce que les biens conservent la vie, et les maux nous font arriver à la mort.

4° Enfin S. Paul indique ce qui appartient à l'état présent ou futur de l'homme, en disant (verset 22): "Soit les choses présentes," c'est-à-dire les choses de cette vie qui peuvent nous aider à acquérir des mérites; "soit les choses futures" qui nous sont réservées comme récompense. "Car nous n'avons point ici une cité permanente, mais nous en cherchons une où nous habiterons un jour" (Hébr., XIII, 14). "Tout est à vous," dit l'Apôtre, c'est-à-dire servent à votre utilité, selon cette parole (Rom., VIII, 28): "Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu."

Le premier rapport est donc de Jésus-Christ aux fidèles, le second des fidèles à Jésus-Christ même; c'est ce que l'Apôtre dit ensuite (verset 23): "Mais vous, vous êtes au Christ," à savoir parce que "c'est par lui que vous avez été rachetés;" (Rom., XIV, 8): "Soit donc que nous vivions, soit que nous mourrions, nous sommes toujours au Seigneur." Le troisième rapport est de Jésus-Christ, en tant qu'homme, à Dieu (verset 23): "Et le Christ est à Dieu." C'est en ce sens que le Prophète l'appelle Dieu et Seigneur au psaume VII, 11 "Seigneur, mon Dieu, j'ai espéré en vous;" et par "Dieu" il faut entendre la Trinité tout entière. Ainsi donc, personne ne devant se glorifier de ce qui est au-dessous de lui, mais de ce qui est au dessus, les fidèles de Jésus-Christ ne doivent point se glorifier dans les ministres, mais au contraire les ministres doivent se glorifier dans les fidèles (II Cor., VI, 4): "Je vous parle avec une grande confiance; j'ai grand sujet de me glorifier de vous." Quant aux fidèles, ils doivent se glorifier en Jésus-Christ, selon cette parole (Gal., VI, 14): "A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Jésus-Christ!" comme Jésus-Christ se glorifie en son Père, suivant cette parole du livre de la Sagesse (II, 16): "Il se glorifie d'avoir Dieu pour père."

CHAPITRE IV: LE PECHE DES CORINTHIENS

-

I Corinthiens IV, 1-5: Dieu seul peut juger les coeurs

SOMMAIRE: L'Apôtre reprend la témérité des Corinthiens, qui jugeaient témérairement les ministres de Jésus-Christ. Le seul juge, c'est Dieu, qui scrute les coeurs et éclaire les ténèbres.

1. Que les hommes nous considèrent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu.

2. Or ce qu'on cherche dans les dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles.

3. Pour moi, je me mets fort en en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit; je n'ose pas même me juger moi-même;

4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres et découvrira les plus secrètes pensées des

coeurs, et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due.

Dans ce qui précède, l'Apôtre a repris les Corinthiens de ce qu'ils se glorifiaient de certains ministres; ici il les reprend de ce qu'ils méprisaient les autres. A cet effet, d'abord il les reprend de leur faute; ensuite il insiste pour leur correction, à ces mots (verset 14): "Ce n'est point pour vous donner de la confusion. Sur le premier de ces points, il les reprend, en premier lieu, de la témérité avec laquelle ils jugeaient mal des ministres de Dieu; en second lieu, de l'orgueil dont ils faisaient preuve en méprisant les ministres de Jésus-Christ, à ces mots (verset 6): "Au reste, mes frères, j'ai personnifié ces choses en moi." Sur leur témérité, il montre: **I°** ce qu'il faut croire fermement des ministres de Jésus-Christ; **II°** en quoi il ne faut pas juger d'eux témérairement, à ces mots (verset 2): "Or on demande d'un fidèle dispensateur."

I° Il dit donc d'abord: J'ai établi que nul d'entre vous "ne doit se glorifier dans les hommes;" cependant chacun de vous doit reconnaître l'autorité de notre ministère, qui nous constitue médiateurs entre Jésus-Christ, que nous servons (verset 1): "Que les hommes nous regardent comme les ministres de Jésus-Christ;" (Isaïe, LXI, 6): "Mais vous, vous serez appelés les prêtres du Seigneur, les ministres de notre Dieu;" et ses membres, qui sont les fidèles de l'Eglise, aux quels les ministres dispensent les mystères de Jésus-Christ (verset 1): "Et comme les dispensateurs des mystères de Dieu," c'est-à-dire de ses secrets, qui sont les enseignements spirituels, selon ce qui est dit au chapitre XIV, 2: "C'est l'Esprit qui annonce les mystères," ou encore les sacrements de l'Eglise, dans lesquels la puissance divine opère secrètement le salut. C'est pourquoi la forme de la consécration de l'Eucharistie porte: mystère de foi. Il est donc du devoir des pasteurs de l'Eglise de ne chercher dans le gouvernement de leurs sujets que le service de Jésus-Christ seul, pour l'amour duquel ils paissent ses brebis, selon cette parole de S. Jean (XXI, 17): "Si vous m'aimez, paissez mes brebis." Il leur appartient aussi de dispenser au peuple les choses divines (ci-après, IX, 17): "Je dispense ce qui m'a été confié;" et, sous ce rapport, ils sont médiateurs entre Jésus-Christ et son peuple, selon cette parole du Deutéronome (V, 5): "En ce temps-là, j'ai été l'arbitre et le médiateur entre le Seigneur et vous. Or il est nécessaire au salut des fidèles qu'ils aient cette estime des chefs de l'Eglise; car s'ils ne les regardaient pas comme les ministres de Jésus-Christ, ils ne leur obéiraient pas comme à Jésus-Christ, ainsi qu'il est dit dans l'épître aux Galates (IV, 14): "Vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme un autre Jésus-Christ." De plus, s'ils ne les regardaient pas comme des dispensateurs, ils refuseraient de recevoir leurs dons; l'Apôtre ne pourrait pas dire (II Cor., II, 10): "Ce que j'ai donné, si j'ai donné quelque chose, je l'ai donné à cause de vous, au nom de Jésus-Christ."

II° Lorsqu'il dit (verset 2): "Or ce qu'on demande des dispensateurs...," S. Paul fait voir qu'il ne faut pas juger témérairement les ministres de Jésus-Christ. A ce sujet, **I.** il indique un point sur lequel ils se mêlent de juger la fidélité des ministres; **II.** il montre qu'il se met peu en peine de ce jugement, mais qu'il le réserve à Dieu, à ces mots (verset 3): "Et moi, je me mets peu en peine d'être jugé par vous;" **III.** il conclut en défendant le jugement téméraire (verset 5): "Ne jugez donc point avant le temps."

I. Sur le premier de ces points, il faut remarquer que parmi les ministres et les dispensateurs de Jésus-Christ, il en est qui sont fidèles et d'autres infidèles. Les dispensateurs infidèles sont ceux qui, dans la dispensation des divins ministères, ne se proposent pas l'utilité du peuple chrétien, l'honneur de Jésus-Christ et l'avantage de ses membres, selon cette parole (Luc, XVI, 11): "Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables?" Les dispensateurs fidèles sont ceux qui en toutes choses se proposent l'honneur de Dieu et l'avantage de ses membres, suivant cette autre parole de Luc (XII, 42): "Quel est, à votre avis, l'économe fidèle et prudent que le maître établira sur sa famille?" Or les dispensateurs fidèles seront manifestés quand se fera le jugement de Dieu. Mais les Corinthiens voulaient discuter témérairement si tel dispensateur était fidèle ou infidèle; c'est ce que reprend S. Paul (verset 2): "Ici," c'est-à-dire parmi vous, "déjà" à savoir dans le temps présent, on cherche, en d'autres termes on discute, "Si tel," c'est-à-dire si tel ministre, "est trouvé fidèle parmi les dispensateurs." En effet, les Corinthiens jugeaient que le plus grand nombre étaient infidèles, et pensaient qu'à peine l'on en trouvait un qui fût fidèle (Prov., XX, 6): "Beaucoup sont appelés miséricordieux, mais qui trouvera un homme fidèle?"

II. En ajoutant (verset 3): "Et moi je me mets peu en peine d'être jugé," l'Apôtre montre qu'il regarde ce jugement comme de peu d'importance.

1° Il manifeste qu'il s'inquiète peu d'être en ce point jugé par les autres: "Mais quant à moi," qui suis le moindre parmi les dispensateurs, "c'est très peu," c'est-à-dire je regarde comme un avantage fort léger, "d'être jugé par vous," en d'autres termes d'être regardé comme fidèle ou infidèle. Et pour que les Corinthiens ne s'imaginassent point que l'Apôtre parlait ainsi par mépris pour eux, et dédaignait leur jugement comme porté par des gens sans valeur, il ajoute: Ou par un jour ou jugement "humain," parole qui indique le jour de l'homme (Jean XI, 9): "Si quelqu'un marche dans le jour, il ne se heurte point, parce qu'il voit la lumière de ce monde." Autrement, d'après la lettre, "Ou par le jour de l'homme," c'est-à-dire par le jugement de ceux qui jugent en ce temps; comme s'il disait: de votre jugement ou du jugement de qui que ce

soit, je m'en occupe peu (Jér., XVII, 16): "Je n'ai point désiré le jour de l'homme, vous le savez." Or il faut savoir qu'on doit s'inquiéter du jugement des hommes de deux manières:

A) d'abord quant aux autres, qui se défient du bien ou se scandalisent. A ce point de vue, les saints n'accordent pas peu de valeur, mais une très grande au contraire au jugement des hommes; car le Sauveur a dit (Matthieu V, 16): "Qu'ils voient vos bonnes oeuvres et qu'ils glorifient votre Père, qui est dans les cieux.

B) Ensuite par rapport à eux-mêmes. A cet égard, ils s'en inquiètent fort peu, parce qu'ils ne désirent point la gloire humaine, selon cette parole "Te Thess., II, 6): "Nous n'avons pas non plus recherché la gloire des hommes, soit de vous, soit des autres," pas plus qu'ils ne redoutent l'opprobre des hommes, selon cette parole d'Isaïe (LI, 7): "Ne craignez point l'opprobre et ne redoutez point les blasphèmes des hommes." C'est pour cette raison que l'Apôtre dit expressément: "Quant à moi," c'est-à-dire en ce qui me concerne, je ne regarde pas comme rien, "mais comme de peu de conséquence," d'être jugé, parce que les biens temporels, parmi lesquels on compte la bonne réputation, ne sont pas des biens méprisables, mais seulement d'une légère valeur, comme S. Augustin le dit (liv. du Livre Arbitre, liv. I, ch. X). C'est de là que le Sage a dit (Sag., VII, 9): "L'or, comparé à la sagesse, est un peu de sable."

2° Paul montre qu'il n'a pas la présomption de se juger lui-même en disant: "Je ne me juge pas non plus moi-même." Or cette parole semble contredire ce que nous lisons plus loin (XI, 31): "Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons pas jugés;" chacun doit donc se juger lui-même. Il faut comprendre que le jugement de discussion dont l'Apôtre parle en cet endroit, chacun doit se l'appliquer à soi-même, selon ce passage du Psalmiste (LXX VI, 8): "Je m'entretenais avec moi-même, et mon esprit était agité." De même pour le jugement de condamnation et de réprimande, quand le mal est manifeste, selon cette parole de Job (XIII, 15): "J'exposerai mes voies en sa présence." Mais personne ne doit avoir la présomption de se juger pour s'absoudre soi-même et s'innocenter (Job., IX, 20): "Si j'entreprends de me justifier, ma bouche me condamnera, et si je me regarde comme innocent, elle me prouvera que je suis coupable." S. Paul en donne la raison en disant (verset 4): "Car quoique ma conscience ne me reproche rien," c'est-à-dire quoique je n'aie conscience d'aucun péché mortel,

selon cette parole de Job (XX VII, 6): "Mon coeur ne me reproche rien dans toute ma vie;" - "mais je ne suis pas pour cela justifié," c'est-à-dire cela ne suffit point pour que je me donne comme juste, parce qu'il peut y avoir en moi quelques péchés cachés dont je n'aie point connaissance, suivant cette parole du Psalmiste (XVIII, 13): "Qui connaît ses fautes?" et (Job, IX, 21): "Quand même je serais juste, mon âme l'ignorera."

3° L'Apôtre conclut en disant à qui ce jugement est réservé (verset 4): "Mais c'est le Seigneur qui est mon juge," c'est-à-dire à Dieu seul il appartient de juger si je suis ou non un ministre fidèle, car pour cela il faut juger l'intention du coeur, et Dieu seul peut le faire, suivant cette parole des Proverbes (XVI, 2): "Dieu seul pèse les esprits;" (Jér., XVII, 9): "Le coeur de l'homme est trompeur; il est impénétrable; qui le connaîtra? Moi le Seigneur, qui sonde les coeurs et qui éprouve les reins."

III. En disant (verset 5): "Ne jugez donc point avant le temps," S. Paul déduit en conclusion la défense du jugement téméraire. A cet effet

1° il défend de prévenir le jugement de Dieu; ainsi donc, à mon exemple, puisque je ne me juge point moi-même, et puisque je me mets peu en peine d'être jugé par les autres, laissant à Dieu le soin de me juger (verset 5): "Ne jugez point avant le temps, car (Ecclésiastique VIII, 6): "Chaque chose a son temps et son moment favorable" (verset 5): "Jusqu'à ce que le Seigneur vienne," à savoir pour juger, selon cette parole d'Isaïe (III, 14): "Le Seigneur entrera en jugement avec les anciens de son peuple." Le Sauveur a dit en ce sens (Matthieu VII, 1): "Ne jugez pas." Toutefois ces dernières paroles doivent s'entendre des fautes secrètes, car, quant à celles qui sont manifestes, Dieu a donné aux hommes le pouvoir d'en juger, suivant ce qu'on lit au Deutéronome (I, 16): "Ecoutez-les, et jugez selon la justice." En effet, il y a des actions qui sont manifestes non seulement d'évidence de fait, par exemple les actes notoires, mais encore par l'aveu ou par la preuve testimoniale. Quant aux choses cachées, Dieu les réserve à son jugement. Or, pour nous, les choses sont cachées quand elles sont dans le secret du coeur, ou même quand elles s'accomplissent sans témoins; c'est de ces actions secrètes que le Psalmiste dit (XV, 5): "Repassez en silence, pendant votre repos, les pensées de votre coeur." L'homme jugerait témérairement ces choses, comme un juge délégué qui excéderait la portée de son mandat en prononçant sur une cause qui ne lui est pas soumise. Le jugement est donc téméraire quand on juge ce qui est douteux; il est pervers quand il énonce une chose fausse, et quoi qu'on n'ait pas droit de juger les

personnes: dire par exemple qu'un tel est mauvais quand il est bon; toutefois le jugement est beaucoup plus grave quand il est porté sans rectitude sur les choses elles-mêmes, par exemple si l'on venait à affirmer que la virginité est mauvaise et que la fornication est bonne. C'est contre un pareil jugement qu'il est dit au prophète Isaïe (V, 20): "Malheur vous qui appelez mal le bien, et bien le mal!"

2° L'Apôtre décrit la perfection du divin jugement, en disant (verset 5): "Qui," c'est-à-dire le Seigneur, venant pour juger, "éclairera ce qui est caché dans les ténèbres," en d'autres termes rendra apparentes et manifestes les actions qui auront été faites dans le secret et dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées des coeurs, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de caché dans les coeurs, selon cette parole de Job (XXX, 22): "Il découvre les profondeurs des ténèbres et amène à la lumière les ombres de la mort;" et (Soph., I, 12): "En ce jour-là je visiterai Jérusalem la lampe à la main;" ce qu'il faut appliquer autant aux bonnes oeuvres qu'aux mauvaises actions qui n'auraient point été couvertes par la pénitence, suivant cette parole du Psalmiste (XXX 1): "Heureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts!"

3° S. Paul expose les fruits que les justes recueilleront du jugement divin, lorsqu'il dit (verset 5): "Et alors chacun," à savoir des justes, "recevra de Dieu la louange qui lui sera due;" et cette louange sera véritable, parce que Dieu ne saurait ni tromper ni être trompé (Rom., II, 29): "Il tire sa gloire non des hommes, mais de Dieu;" et (II Cor., X, 18): "Celui qui se rend témoignage à lui-même n'est pas véritablement bon, mais celui à qui Dieu rend témoignage."

-

I Corinthiens IV, 6-13: Se garder de l'orgueil

SOMMAIRE: L'Apôtre emploie l'ironie pour reprendre les Corinthiens de l'orgueil qui les portait à mépriser les ministres de Jésus-Christ.

6. Au reste, mes frères, j'ai proposé ces choses en ma personne et en celle d'Apollon à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentiments que ceux que je viens de marquer, prenant garde à ne pas vous enfler d'orgueil les uns contre les autres pour autrui.

7. Car qui est-ce qui vous discerne? Qu'avez-vous que vous n'avez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'axiez point reçu?

8. Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches; vous réglez sans nous, et plutôt à Dieu que vous régnassiez, afin que nous régnassions aussi avec vous!

9. Car il semble que Dieu nous traite, nous autres apôtres, comme les derniers des hommes, comme ceux qui sont condamnés à la mort, nous faisant servir de spectacle au monde, aux anges et aux hommes.

10. Nous sommes fous pour l'amour du Christ, mais vous autres vous êtes sages dans le Christ; nous sommes faibles, et vous êtes forts; vous êtes honorés, et nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure, nous souffrons la faim et la soif, la nudité et les mauvais traitements; nous n'avons point de demeure stable;

12. Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains; on nous maudit, et nous bénissons; on nous persécute, et nous le souffrons;

13. On nous dit des injures, et nous répondons par des prières; nous sommes jusqu'à présent regardés comme les ordures du monde, comme des balayures qui sont rejetées de tous.

S. Paul, après avoir repris dans les Corinthiens la témérité avec laquelle ils jugeaient les ministres de Jésus-Christ, attaque ici l'orgueil avec lequel ils les méprisaient **I**° il énonce ce qu'il veut établir; **II**° il en donne la raison, à ces mots (verset 7): "Qui est-ce qui met de la différence entre vous?" **III**° il les raille avec ironie de leur mépris, à ces autres (verset 8): "Vous voilà rassasiés."

I° Sur sa proposition, remarquons que l'Apôtre, dans ce qui précède, voulant réprimer les contestations des Corinthiens à l'occasion des ministres de Jésus-Christ, avait cité les noms de fidèles ministres (ci-dessus, I, 12): "Chacun de vous dit: moi, je suis à Paul, et moi à Apollon, et moi à Céphas; et (II, 22): "Tout est à vous, soit Paul, soit Apollon, soit Céphas." Toutefois les Corinthiens ne se glorifiaient point dans les fidèles ministres de Jésus-Christ, et ce n'était point à cause d'eux qu'ils avaient des discussions, mais à cause des faux apôtres, que S. Paul n'a point voulu nommer pour ne pas paraître s'élever contre eux par un sentiment de haine ou de jalousie; à la place de leurs noms il avait mis son propre nom et celui des prédicateurs fidèles. C'est ce qu'il dit (verset 6): "Au reste, mes frères, ces choses," à savoir que j'ai dites sur les ministres à l'égard desquels vous vous glorifiez et pour lesquels vous avez des contestations, "je les ai

personnifiées," c'est-à-dire, en parlant au figuré, je les ai transportées, "à moi et à Apollon." Car il est dit au livre des Proverbes (I, 6): "Il pénétrera les paraboles et leurs secrets, les discours des sages et leurs mystères." Et cela "Pour vous," c'est-à-dire pour votre avantage (II Cor., IV, 15): "Car toutes choses sont pour vous" (verset 6): "afin que vous appreniez par nous que nul d'entre vous ne doit se laisser enfler d'orgueil," contre un de ses frères, "pour un autre," c'est-à-dire pour quelque ministre de Jésus-Christ que ce soit, "plus qu'il n'est écrit," en d'autres termes au delà de la règle qui vous a été tracée (Sag., IV, 19): "Ils tomberont devant lui confus et muets.

II° Lorsqu'il dit (verset 7): "Car qui vous discerne?" l'Apôtre donne la raison pour laquelle on ne doit pas s'enfler d'orgueil l'un contre l'autre.

I. Il énonce cette raison en disant (verset 7): "Car qui vous discerne?" ce qui peut s'entendre de deux manières: d'abord, qui vous discerne de la masse de ceux qui se perdent? Vous ne pouvez vous discerner vous-mêmes: vous n'avez donc point en vous de quoi vous enorgueillir contre un autre. De ce premier discernement il est dit (Ps. XLII, 1): "Mon Dieu, jugez-moi, et faites le discernement de ma cause d'avec la nation qui n'est pas sainte." On peut encore donner à ces paroles ce sens: qui vous rend supérieur à votre prochain? ce que vous ne pouvez faire vous-mêmes. Vous ne pouvez donc vous enorgueillir contre lui. De ce second discernement il est dit (Ecclésiastique XXXIII, 11): "Dans l'étendue de sa sagesse, le Seigneur a établi de la différence entre les hommes, et il a diversifié leurs Voies. Mais entre les hommes, en tant qu'ils sont fidèles de Jésus-Christ, il n'y a pas de différence; car (Rom., XII, 5): "Quoique nous soyons plu sieurs, nous ne sommes qu'un seul corps en Jésus-Christ;" et (Act., XV, 9): "Dieu n'a pas fait de différence entre eux et nous, ayant purifié leurs coeurs par la foi."

II. S. Paul répond à une sorte d'allégation; car on aurait pu se distinguer parmi les bons et les méchants en étant meilleur qu'eux, ou par des actes louables, à savoir la foi, la sagesse ou quelques avantages semblables. L'Apôtre répond à cette allégation en disant (verset 7): "Qu'avez-vous que vous n'avez reçu?" comme s'il répondait: rien absolument. Car tous les biens viennent de Dieu, selon cette parole du ps. CIII, 28: "Vous ouvrez votre main, et tout est rempli des effets de votre bonté;" et (I Paral., XXIX, 14): "Tout est à vous, nous ne vous avons donné que ce que nous avons reçu de votre main. De ce principe l'Apôtre déduit la conclusion de sa proposition, en disant (verset 7): "Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu?" Celui-là donc se glorifie comme n'ayant point reçu qui se glorifie de lui-même et non de Dieu, comme ceux dont il est dit (Psaume XLVIII, 7): "Ils se confient dans leur force et se glorifient dans l'abondance de leurs

richesses." C'est à cette disposition que se rapporte la première espèce d'orgueil, qui fait que, s'élevant, on s'attribue ce que l'on a, selon ce passage du Psalmiste (XI, 5): "Nos lèvres sont à nous; qui est notre maître?" Mais celui-là se glorifie comme ayant reçu qui attribuant tout à Dieu, se glorifie en Lui (ci-dessus, I, 31): "Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur." Se glorifier ainsi, ce n'est pas s'enorgueillir, c'est s'humilier devant Dieu, auquel l'homme rend gloire, selon cette parole (Ecclésiastique LI, 23): "Celui qui me donne la sagesse je rendrai la gloire."

III° Lorsque S. Paul ajoute (verset 8): "Vous voilà rassasiés," il raille l'orgueil de ceux qui méprisaient les apôtres de Jésus-Christ. Il le fait d'abord en général, ensuite en particulier, 'u ces mots (verset 10): "Nous sommes insensés à cause de Jésus-Christ."

I. Sur le premier point, **1°** il se raille d'eux parce qu'ils présumaient d'eux-mêmes **2°** parce qu'ils méprisaient les apôtres de Jésus-Christ, à ces mots (verset 9): "Il semble que Dieu."

1° Sur leur présomption, d'abord il les raille de la présomption avec laquelle ils s'attribuaient ce qui n'était point à eux; ensuite de ce qu'en particulier ils s'attribuaient ce qui ne leur appartenait pas, à ces mots (verset 8): "Vous réglez sans nous."

1. Or ils s'attribuaient l'abondance des biens dont ils regorgeaient.

A) Parmi ces biens, quelques-uns sont intérieurs; l'Apôtre y fait allusion en disant: "Vous voilà rassasiés," c'est-à-dire il vous semble que vous êtes rassasiés, en d'autres termes abondamment nourris de la douceur spirituelle, dont il est dit (Psaume XVI, 15): "Pour moi, Seigneur, je serai rassasié quand apparaîtra votre gloire. Or on pouvait leur dire avec vérité: vous êtes déjà rassasiés non par la plénitude, mais par le dégoût, selon cette parole des Proverbes (XXVII, 7): "L'homme rassasié dédaigne le rayon de miel."

B) D'autres biens sont extérieurs; S. Paul y fait allusion en disant (verset 8): "Vous voilà devenus riches, à ce qu'il vous semble," à savoir des dons spirituels dont parle Isaïe (XXXIII, 6): "La sagesse et la science sont les richesses du salut." On lit quelque chose d'analogue dans l'Apocalypse (III, 17): "Vous dites: je suis riche et opulent, et je n'ai besoin de rien."

Cependant ceci paraît contredit, par ce que l'Apôtre a dit ci-dessus (I, 4 et 5): "Je rends grâces à Dieu de toutes les richesses dont vous avez été comblés en Lui (Jésus-Christ) par sa parole et par sa science, etc."

Il faut répondre que ces paroles se rapportent aux Corinthiens fer vents; mais ce que l'Apôtre dit ici s'adresse aux présomptueux, qui s'enorgueillissaient de ce qu'ils n'avaient point. On peut encore distinguer la satiété et les richesses, et rapporter la première à l'usage de la grâce, qui fait jouir des dons spirituels, et les richesses à l'habitude même des grâces.

2. Quand il dit: "Vous régnez sans nous, S. Paul raille les Corinthiens de ce que spécialement ils s'attribuaient ce qu'ils n'avaient point. "Vous régnez sans nous," c'est-à-dire vous vous imaginez que le royaume vous appartient et non pas à nous. Car, trompés par les faux apôtres, ils croyaient posséder seuls la vérité de la foi, qui consiste dans le royaume de Dieu, et se persuadaient que l'Apôtre et ses disciples étaient dans l'erreur. C'est contre ceux-là qu'il est écrit (Isaïe V, 8): "Voulez-vous habiter seuls au milieu de la terre?" Et pour que l'Apôtre ne paraisse point parler ainsi par jalousie, il ajoute (verset 8): "Que Dieu veuille que vous régniez!" En effet, il désire qu'ils aient la vraie foi, selon cette parole des Actes (XXVI, 29): "Je désire que tous ceux qui m'écoutent soient tels que je suis, à l'exception de ces chaînes." Et pour leur donner l'exemple de l'humilité, il ajoute (verset 8): "Afin que nous régions aussi avec vous;" comme s'il disait: s'il y a en vous quelque chose d'excellent, nous ne dédaignons pas de vous suivre, ce que vous ne faites pas à notre égard, malgré cette parole (Gal., XV, 18): "Prenez pour modèles les bons dans tout ce qui est bien." Il faut remarquer que S. Paul indique ici quatre degrés d'orgueil. **a)** Le premier est de s'imaginer qu'on ne tient point de Dieu ce que l'on a reçu de Lui, ce qu'il exprime en disant: "Pourquoi vous glorifiez comme ne l'ayant point reçu?" **b)** "ce degré peut se rapporter le second, qui consiste à croire qu'on a reçu, en vertu de ses propres mérites, les dons de Dieu. **c)** Le troisième degré consiste à se vanter de ce que l'on n'a point; l'Apôtre indique cette espèce d'orgueil en disant: "Vous voilà rassasiés, vous voilà devenus riches." **d)** Le quatrième fait que, méprisant les autres, on vise à se distinguer. A ce

degré se rap porte ce qui suit: "Vous régnez sans nous, "

2° Lorsqu'il dit (verset 9): "Car il semble que Dieu nous traite, etc.," S. Paul raille les Corinthiens de ce qu'ils méprisaient les apôtres de Jésus-Christ. D'abord il expose ironiquement leur mépris; ensuite il en dit la cause, à ces mots (verset 9): "Parce que nous sommes un spectacle, etc.

1. Il dit donc: "Je viens de dire que vous régnez sans nous, car il me semble," c'est-à-dire vous paraissez penser que Dieu nous traite, "nous autres apôtres, comme les derniers des hommes, bien que plus loin, au ch. XII, 28, il soit dit que Dieu "A établi dans son Église premièrement les apôtres." C'est en effet l'accomplissement de cette parole de S. Matthieu (XX, 16): "Les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers. La preuve en est que (verset 9): "Il nous traite comme des criminels condamné à mort. Ceux qu'on condamne à mort sont regardés comme les derniers des hommes, comme des gens indignes de vivre. C'est ainsi que les hommes du monde regardent les apôtres, selon cet parole du Psalmiste (XLI 22): "Nous sommes traités comme des brebis destinées à la boucherie."

2. En ajoutant (verset 9): "Parce que nous sommes un spectacle, etc.," il indique la cause de leur mépris. Observons ici que, quand des criminels sont condamnés à mort, on convoque le peuple à leur supplice comme à un spectacle, et cela se pratiquait surtout pour les criminels qu'on devait livrer aux bêtes. Les apôtres étant donc comme destinés à mort, S. Paul ajoute: "Parce que nous sommes un spectacle au monde," comme si le monde entier faisait concours pour se repaître du spectacle de notre mort, selon cette parole du Psalmiste (XLIII, 14): "Vous nous avez rendus un objet de mépris pour ceux qui nous environnaient." Le saint auteur explique ce qu'il entend par le monde, en disant (verset 9): "Et aux anges et aux hommes," c'est-à-dire aux bons et aux méchants. En effet, au spectacle de leur mort accouraient les bons anges pour les encourager, les mauvais pour les attaquer, et, parmi les hommes, les bons leur venaient compatir et prendre modèle sur leur patience, les méchants pour les persécuter et se moquer d'eux.

II. Quand il ajoute (verset 10): "Nous sommes insensés," S. Paul raille les Corinthiens en particulier de ce qu'ils

méprisaient les apôtres de Jésus-Christ. **1°** Il expose ce mépris; **2°** il en donne la raison, à ces mots (verset 14): "Jusqu'à cette heure."

1° Il les raille donc de leur mépris en ce qu'ils s'attribuaient à eux-mêmes l'excellence, et aux apôtres un manque d'intelligence.

A): "Nous sommes insensés à cause de Jésus-Christ," c'est-à-dire on nous regarde comme des insensés parce que nous prêchons la croix de Jésus-Christ (ci-dessus, I, 18): "La prédication de la croix est une folie pour ceux qui périssent," et aussi parce que, pour Jésus-Christ, nous supportons les opprobres et les contestations, selon cette parole du livre de la Sagesse (verset 4): "Insensés que nous étions, nous estimions leur vie une folie !" C'est ainsi encore qu'on lit aux Actes (XXVI, 24): "Festus dit à Paul: Paul vous êtes insensé! Votre grand savoir vous a fait perdre l'esprit.-"Vous, d'après votre jugement, "vous êtes sages en Jésus-Christ," à savoir parce que vous n'osez rendre publiquement témoignage à sa croix et ne supportez pour lui aucune persécution (Prou., XXVI, 10): "Le paresseux s'estime plus sage que sept hommes qui parlent toujours avec prudence."

B) Quant au pouvoir (verset 10): "Nous sommes faibles," à savoir dans ce qui est extérieur, à cause des afflictions que nous supportons (II Cor., XII, 5): "Je ne veux me glorifier que dans mes infirmités;"- "mais vous," c'est-à-dire selon votre appréciation, "vous êtes forts," à savoir dans ce qui tient au corps, parce que vous vivez avec sécurité et sans tribulation (h., V, 22): "Malheur à vous qui mettez votre gloire 'n supporter le vin et votre force à remplir des coupes enivrantes!" - "vous êtes honorés," c'est-à-dire selon la bonne opinion que vous avez de vous-mêmes, vous êtes dignes d'honneur, vous qui extérieurement ne recevez pas d'outrages (Isaïe XIX, 11): "Je suis le fils des sages, le fils des anciens rois." – "Quant à nous, nous sommes méprisés," d'après votre jugement et celui des autres, parce qu'on nous regarde comme méprisables (ci-dessus, I, 28): "Dieu a choisi ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable selon le monde. Et cependant, selon la vérité des choses, c'est tout l'opposé; car ceux-là seuls sont méprisables qui méprisent Dieu (1 Rois, II, 30): "Ceux qui me méprisent seront couverts d'ignominie."

2° Lorsqu'il dit (verset 14): "Jusqu'à cette heure, etc.," l'Apôtre donne la raison de leur mépris. En premier

lieu, il indique la pauvreté des biens temporels; en second lieu, les tribulations par lesquelles on les voyait passer, à ces mots (verset 12): "On nous maudit, et nous bénissons;" en troisième lieu, il déduit la conclusion qu'il se proposait, à ces autres (verset 13): "Comme les balayures du monde."

1. A l'égard des biens temporels, il expose:

A) d'abord comment ils étaient privés du nécessaire. Il dit donc: quant à ce qui tient à la nourriture, "Jusqu'à cette heure," c'est-à-dire sans interruption depuis notre conversion jusqu'au moment présent, "nous avons eu faim et soif" (I Cor., XI, 27): "Dans la faim et dans la soif." Quant, aux vêtements, il ajoute (verset 14): "Et nous sommes nus," à savoir nous manquons de vêtements, car quelquefois ils en étaient dépouillés (Job, XXIV, 7): "Ils renvoient nus et dépouillés les hommes, ne leur laissant pas même de quoi se couvrir pendant le froid."

On objecte ce qu'on lit au psaume XXXVI, 25: "Je n'ai pas vu le juste abandonné, ni ses enfants mendier leur pain."

Il faut répondre que les apôtres souffraient ainsi, et pourtant qu'ils n'étaient pas abandonnés; car la divine providence proportionnait à leur égard l'abondance et la pauvreté autant qu'il leur était nécessaire pour l'exercice de la vertu. L'Apôtre dit en ce sens aux Philippiens (IV, 12): "Ayant tout éprouvé, je suis fait à tout: au bon traitement et à la faim, à l'abondance et à l'indigence car je puis tout en Celui qui me fortifie."

B) En second lieu, S. Paul indique ce qui tient au bien-être de la vie. **a)** Le premier besoin, sous ce rapport, c'est le respect des hommes. A cet égard il dit (verset 11): "Nous recevons des soufflets," ce qui se fait plutôt comme affront que comme peine, ainsi qu'on le rapporte du Sauveur Jésus-Christ (Mat XXVI, 67): "Alors on lui cracha au visage, etc.," on lui donna des soufflets, **b)** La nature demande ensuite de pouvoir reposer quelque part. A cet égard, l'Apôtre ajoute (verset 14): "Et nous n'avons point de demeure stable," soit parce qu'ils étaient poursuivis de ville en ville par les persécuteurs, suivant cette parole de S. Matthieu (X, 23): "Lorsqu'ils vous poursuivront dans une ville, fuyez dans une autre; soit encore parce que, pour l'exécution de leur divin ministère, ils allaient de tous côtés, suivant cette parole de S.

Jean (XV, 46): "Je vous ai établis afin que vous alliez et que vous portiez des fruits." **c)** Enfin l'ouvrier demande assistance. A ce point de vue, l'Apôtre dit: "Et nous travaillons très péniblement de nos mains," soit parce que quelquefois personne ne leur donnait de quoi se sustenter, soit encore parce que c'était au moyen du travail de leurs mains qu'ils se procuraient le nécessaire pour éviter d'être à charge aux fidèles, ou pour confondre les faux apôtres qui prêchaient par appât du gain, comme il est dit dans la 2^e aux Corinthiens (XII, 44), soit enfin pour donner à ceux qui étaient oisifs l'exemple du travail (II Thess., III, 9). C'est ainsi que l'Apôtre dit (Actes, XX, 36): "Vous savez vous-même que mes mains ont pourvu, et pour moi et pour ceux qui étaient avec moi, à tout ce qui nous était nécessaire."

2. Lorsqu'il ajoute (verset 12): "On nous maudit, S. Paul énumère les maux que supportaient les apôtres.

A) Et d'abord les paroles outrageantes: "On nous maudit," c'est-à-dire on dit du mal de nous, ou pour attaquer notre réputation, ou pour nous outrager, ou même pour nous charger d'imprécations (Jér., XV, 40): "Tous me maudissent;" - "et nous bénissons," c'est-à-dire nous rendons le bien pour le mal, selon cette parole de S. Pierre (1 ép., III, 9): "Ne rendez point le mal pour le mal, mais au contraire bénissez ceux qui vous maudissent.

B) Quant aux actes, il dit: "Nous souffrons persécution," non seulement parce qu'on nous chasse d'un lieu à un autre, ce qui est proprement la persécution, mais parce que nous passons par des tribulations multipliées (Ps, CXVIII, 157): "Il en est beaucoup qui me persécutent et qui m'accablent de tribulations;" – "et nous souffrons" en Jésus-Christ, c'est-à-dire nous supportons tout avec patience (Ecclésiastique I, 29): "L'homme patient attendra le temps marqué."

C) S. Paul indique la cause de l'un et de l'autre, lorsqu'il dit (verset 13): "On nous blasphème," c'est-à-dire on nous impute des blasphèmes, en disant que nous usons de magie ou de maléfice, en nous regardant comme ennemis de Dieu (Jean XV 2): "L'heure vient où quiconque vous

fera mourir croira être agréable à Dieu; et (Rom., III, 8): "Comme on nous l'impute en nous calomniant, alors qu'on nous fait dire: faisons le mal pourvu qu'il en arrive du bien. Cependant "Nous prions Dieu pour ceux qui nous persécutent et qui nous calomnient, selon la parole du Sauveur (Matthieu V, 44): "Priez pour Ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient."

3. En disant (verset 13): "Nous sommes devenus comme le rebut de tous," S. Paul montre par tout ce qui précède le mépris que le monde prodigue aux apôtres. A cause de tout ce qui précède, nous sommes devenus comme le rebut de tous," c'est-à-dire des Juifs et des Gentils, qui estiment que nous souillons la terre, qu'il faut purifier le monde par notre mort et nous repousser comme les balayures de l'univers. On appelle balayures toutes sortes d'immondices, de légumes, de métaux ou de quoi que ce soit. Et cela "Jusqu'à cette heure," c'est-à-dire nous souffrons tous ces maux sans interruption. Mais un jour ils auront une fin, selon cette parole du livre de la Sagesse (V, 3), où l'on met ces paroles dans la bouche des impies "Les voilà donc ceux que nous avons méprisés et que nous outragions!" et à la suite: "Les voilà comptés parmi les enfants de Dieu!"

-

I Corinthiens IV: 14-21: Exhortation à la conversion

SOMMAIRE: L'Apôtre avertit sévèrement les Corinthiens, et, en termes pleins d'humilité, il les engage à suivre son exemple; enfin il menace d'en venir au châtement.

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte, mais je vous avertis de votre devoir comme mes très chers enfants;

15. Car, quand vous auriez dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendrés dans le Christ Jésus.

16. Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, comme je le suis moi-même du Christ.

17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très cher et très fidèle dans le Seigneur, afin qu'il vous fasse ressouvenir de la manière dont je vis moi-même dans

le Christ Jésus, selon ce que j'enseigne partout dans toutes les Eglises.

18. il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption, comme si je ne devais plus aller vous voir.

19. J'irai néanmoins vous voir dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur, et alors je reconnaîtrai non quelles sont les paroles, mais quelle est la vertu de ceux qui sont enflés de vanité;

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans la vertu.

21. Que voulez-vous aimez-vous mieux que faille vous voir la verge de la main, ou avec charité et dans un esprit de douceur?

Après avoir repris les Corinthiens de leurs jugements téméraires à l'égard des apôtres et de la présomption avec laquelle ils les méprisaient, S. Paul s'occupe de les corriger: **I°** par une parole d'avertissement; **II°** par son exemple, à ces mots Cv. 16): "Soyez mes imitateurs, je vous en conjure; **III°** en leur infligeant la correction, à ces autres (verset 18): "Il y en a qui sont enflés d'orgueil, etc."

I° Sur le premier de ces points, I. il indique la manière dont il va les avertir (verset 14): "Ceci," c'est-à-dire ce que je vous ai dit dans toute la suite de cette lettre, "je l'écris non pour vous confondre," à savoir de cette mauvaise confusion qui jette dans le désespoir, bien que je veuille vous couvrir de cette confusion qui évite le péché, selon cette parole (Ecclésiastique IV, 25): "Il y a une confusion qui fait tomber dans le péché, et il y a une confusion qui produit la grâce et la gloire;" mais je vous ai avertis "comme mes enfants," (Ecclésiastique VII, 25): "Avez-vous des fils, instruisez-les et accoutumez-les au joug dès leur enfance."

II. Il montre la manière légitime de l'avertissement, en disant (verset 15): "Car lors même que vous auriez dix mille maîtres en Jésus Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères." Remarquez ici que le père est celui qui a engendré, et le maître celui qui nourrit et qui insti l'enfant venu à la vie (Gal., III, 2): "La Loi a été pour nous un maître qui nous a conduits à Jésus." L'Apôtre se dit donc le père des Corinthiens en Jésus-Christ, parce que le premier il leur a annoncé l'Évangile. Aussi, donnant la raison de ce qu'il vient de dire, il ajoute (verset 15): "Car c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile." Or la génération, c'est le progrès vers la vie; mais l'homme vit en Jésus-Christ par la foi (Gal., II, 20): "En ce que maintenant je vis dans ce corps mortel, je vis en la foi du Fils de Dieu." D'ailleurs "La foi," ainsi qu'il est dit (Rom., X, 17), "vient de ce que l'on a entendu, et l'on entend parce que l'on a prêché la parole de Jésus-Christ." La parole de Dieu est donc la semence

par laquelle l'Apôtre les a fait naître à Jésus-Christ, ce qui fait dire à S. Jacques (I, 18): "C'est volontairement qu'il nous a engendrés par la parole de vérité." Que si S. Paul appelle les autres maîtres, c'est qu'après que les Corinthiens eurent reçu le don de la foi, des prédicateurs leur étaient venus en aide. Il veut faire comprendre qu'il existe, quant à la prédication de l'Evangile, entre le maître et le père le rapport qu'il a fait ressortir (ci-dessus, III, I à 15) entre celui qui arrose et celui qui plante, entre celui qui continue à édifier et celui qui pose le fondement.

II° Lorsque l'Apôtre dit (verset 16): "Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, mes frères,"il insiste sur leur correction en se proposant pour exemple.

I. Il les exhorte à suivre cet exemple en disant: dès lors que vous êtes mes enfants, puisque tout enfant bien né imite son père, "soyez mes imitateurs, je vous en conjure," c'est-à-dire ne jugez point témérairement, comme moi-même je ne juge personne; car je n'ai pas même la présomption de me juger moi-même; ayez de vous-mêmes des sentiments d'humilité, et des autres de hautes idées. On voit par là que ce n'est pas sans motif qu'il s'est servi de ces expressions: "Nous sommes faibles, vous êtes forts," (II Thess., III, 9): "Nous avons voulu vous donner en nous un exemple à imiter." Or il faut observer que ceux que tout à l'heure il appelait ses enfants, il les nomme maintenant ses frères. Il les avait appelés ses enfants en Jésus-Christ, parce qu'il les avait engendrés pour Jésus-Christ et non pour lui-même; mais parce que lui-même avait aussi été engendré par Jésus-Christ, il les regardait et comme ses frères et comme ses enfants. Ils devaient donc l'imiter d'autant mieux comme leur père, qu'il imitait lui-même aussi davantage Jésus-Christ, le premier père de tous les chrétiens. En parlant ainsi, il avertit les inférieurs de ne point suivre les mauvais exemple de ceux qui sont au-dessus d'eux. De là concluons que les inférieurs sont tenus d'imiter les supérieurs, mais en tant que ceux-ci imitent eux-mêmes Jésus-Christ, qui, étant la règle infaillible de la vérité, s'est proposé lui-même en exemple aux apôtres (Jean XIII, 15): "Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez vous-mêmes comme j'ai fait." Cet exemple, S. Paul le suivait, selon cette parole de Job (XXIII, 11): "Mes pieds ont suivi ses traces; j'ai gardé ses voies, et je ne m'en suis pas détourné."

II. En second lieu, l'Apôtre prévient l'excuse de l'ignorance, en disant (verset 17): "C'est pour cela que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon très cher fils, et un fidèle ministre du Seigneur," selon cette parole du même S. Paul aux Philippiens (II, 20), où il dit en parlant du même Timothée: "Je n'ai personne en si parfaite unité de sentiment avec moi, et qui se montre plus sincèrement occupé de vous par une affection sincère. "Il vous fera connaître mes voies," c'est-à-dire la manière dont je me conduis moi-même, en d'autres termes, toutes mes oeuvres, et

vous avertira de les imiter (Jér., VI, 16): "Considérez les anciens sentiers pour connaître la bonne voie, et marchez-y ensuite." Or ces voies" sont "en Jésus-Christ; voilà pourquoi vous ne devez pas négliger de les suivre (Psaume XXIV, 4): "Seigneur, montrez-moi vos voies." Et que cela ne vous paraisse point pénible, parce que je l'impose communément à tous (verset 17): "Comme je l'enseigne dans toutes les Eglises" (Colos., I, 4): "Vous avez connaissance de l'Évangile de vérité, qui vous est parvenu comme par toute la terre." Ou encore ce mot de S. Paul: "Mes voies," doit se rapporter aux oeuvres; et ce qu'il ajoute "Comme je l'enseigne partout," à la doctrine; car Timothée était envoyé pour les engager à imiter les oeuvres et à garder les enseignements de l'Apôtre.

III° En ajoutant (verset 18): "Il y en a parmi vous qui sont enflés d'orgueil, etc.," S. Paul menace les Corinthiens de la verge de la correction.

I. Il leur montre qu'ils la méritent, en disant (verset 18): "Quelques-uns," à savoir d'entre vous, "se sont enflés d'orgueil, comme si je ne devais pas retourner vous voir," comme s'ils ne craignaient point d'être convaincus par moi de cet orgueil, et toute fois ils sont dignes de la verge, suivant cette parole (Job, XL, 7): "Jetez les yeux sur les orgueilleux, et confondez les."

II. L'Apôtre annonce son arrivée, et dit qu'il viendra pour les juger.

1° Il annonce son retour en disant (verset 19): "Cependant j'irai bientôt vers vous." Et parce qu'il est dit (Prov., XVI, 9): "Le coeur de l'homme dispose sa voie, mais l'oeil du Seigneur affermit ses pas," il ajoute (verset 19): "S'il plaît au Seigneur (Jacques IV, 15): "S'il plaît au Seigneur, et si nous vivons, nous ferons telle ou telle chose."

2° Il les prévient qu'en qualité de juge il informera sur tout (verset 19): "Et je connaîtrai," à savoir selon la forme judiciaire (Job, XIX, 16): "Je m'instruisais avec un soin extrême de la cause que je ne connaissais pas." - "Non pas le langage de ceux qui sont enflés d'orgueil, mais quelle est leur vertu;" comme s'il disait: n'attendez pas pour cela que, par suite de mon examen, j'approuve ceux qui abondent en paroles; mon approbation sera pour ceux qui abonderont en vertus, parce que, comme il est dit (Prov., XIV, 23): "Là où l'on parle beaucoup, l'indigence se trouve souvent."

III. S. Paul donne la raison de cette conduite, en disant (verset 20): "Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans les oeuvres," c'est-à-dire si quelques-uns n'appartiennent pas au royaume de Dieu, c'est parce que leur

richesse n'est qu'en paroles (Matthieu VII, 21): "Tous ceux qui me disent: Seigneur! Seigneur! n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Père."

IV. Enfin il les menace de la correction, la laissant cependant à leur propre arbitre, lorsqu'il dit (verset 21): "Que voulez-vous: que je vienne à vous," à savoir pour vous corriger," la verge à la main," c'est-à-dire avec la discipline, "ou avec la charité," pour vous témoigner mon affection, "et dans un esprit de douceur?" c'est-à-dire que je n'ai plus désormais à employer la sévérité avec vous; car cela dépend de vous seul. Si, en effet, vous persistez dans la voie des insensés, il faut que je vienne à vous avec la verge (Prou., XXII, 15): "La sottise s'est liée au coeur de l'enfant, et la verge de la discipline l'en chassera." Mais si vous vous corrigez, je vous manifesterai ma charité et ma douceur (Gal., v 1): "Vous autres, qui êtes spirituels, relevez vos frères dans un esprit de douceur." Toutefois il ne dit point que, venant même avec la verge, il ne viendra point avec charité, car il est dit (Prov., XIII, 24): "Epargner la verge, c'est haïr son fils; celui qui l'aime veille à le corriger." Mais celui qui est corrigé avec la verge ne sent pas à ce moment la douceur de la charité, comme ceux qu'elle console avec tendresse; c'est ce que S. Paul veut dire.

-

CHAPITRE V: JUGEMENT D'UN SCANDALE **(INCESTE)**

-

I Corinthiens V, 1-5: Excommunication **d'un fornicateur**

SOMMAIRE: L'Apôtre condamne la fornication; il excommunie le coupable pour mortifier sa chair, sans oublier pourtant ce qui peut sauver son âme.

1. C'est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, et une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les païens, jusque-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son père.

2. Et vous êtes enflés d'orgueil, et vous n'avez pas au contraire été dans les pleurs pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis cette action.

3. Pour moi, étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai de prononcé ce jugement comme présent:

4. Que vous et mon esprit étant assemblés au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, celui qui est coupable de ces crimes soit, par la puissance de notre Seigneur Jésus,

5. Livré à Satan, pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur Jésus-Christ.

S. Paul, après avoir traité ce qui concerne le sacrement du Baptême, aborde ici l'explication de ce qui se rapporte au sacrement de Mariage. Et d'abord il condamne le péché qui est opposé au mariage, à savoir la fornication; ensuite il traite du mariage lui-même, au chap. VII, 4, à ces mots: "Sur ce que vous m'avez écrit, etc." Sur le premier de ces points, premièrement il expose la faute; secondement, il la reprend, à ces mots (verset 6): "Il ne convient pas de vous glorifier." A l'égard de la faute, **I**° il expose la faute particulière d'un fornicateur; **II**° celle de ceux qui toléraient le péché du fornicateur, à ces mots (verset 2): "Et vous êtes encore enflés d'orgueil."

I° **A l'égard du fornicateur**, il donne trois raisons qui font ressortir la gravité de son crime.

I. Il montre qu'il est public. Ce n'est pas sans raison, dit-il, que j'ai demandé si vous vouliez que je vienne à vous la verge à la main, car au milieu de vous il existe un désordre qui est digne de cette verge de la discipline, si puisqu'on entend dire que la fornication se commet parmi vous." Le crime est public aux yeux de tous, quoiqu'on lise (Ephés., V, 3): "Qu'on n'entende parmi vous pas même parler de fornication;" et (Isaïe III, 9): "Ils n'ont point caché leurs crimes; comme Sodome, ils les ont publiés."

II. L'Apôtre en fait ressortir la grandeur par un terme de comparaison (verset 1): "Et une fornication telle, que parmi les Gentils" on n'en rencontre et l'on ne cherche pas à en excuser "de semblable." Car chez les païens la fornication simple n'était pas regardée comme un crime; aussi les apôtres (Act., XV, 29), pour détruire cette erreur, avaient imposé aux païens convertis à la foi "de s'abstenir de fornication."

III. Il y avait cependant une espèce de fornication qui, même parmi les païens, était regardée comme illicite; voilà pourquoi S. Paul dit (verset 1): "Jusqu'à ce que l'un d'entre vous abuse de la femme de son propre père." (Gen., XLIX, 4): "Vous vous êtes répandu comme l'eau; vous ne croîtrez pas, parce que vous êtes monté sur le lit de votre père et que vous avez souillé sa couche. Or ce crime était horrible, même dans la Gentilité, comme étant contraire à la loi naturelle. En effet, le respect naturel qu'un enfant doit à ses parents, dans n'importe quel état et sous quelle loi, lui interdit le mariage avec son père et sa mère, en sorte qu'on peut entendre dans ce sens ce qu'on lit dans la Genèse (II, 24): "C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère," à

savoir quand il s'agira de contracter mariage, et "il s'attachera à sa femme; et comme on lit à la suite: "L'homme et la femme seront deux dans une seule chair," par cette raison il y a avec l'épouse du père interdiction de mariage, comme avec le père et la mère, suivant cette parole du Lévitique (XVIII, 8): "Vous ne découvrirez pas ce qui doit être caché dans la femme de votre père, car ce serait violer le respect que vous devez à votre père."

II° Lorsque l'Apôtre dit (verset 2): "Et néanmoins vous êtes enflés d'orgueil," il expose la faute de ceux qui toléraient un défaut semblable. **I.** Il reprend leur tolérance; **II.** Il supplée à leur négligence, à ces mots (verset 3): "Quant à moi, etc.,

I. Dans leur tolérance il reprend trois défauts.

1° L'orgueil (verset 2): "Et néanmoins vous êtes enflés, etc.," à savoir du vent de l'orgueil, vous regardant comme innocents, par comparaison avec le pécheur, semblables aux Pharisiens dont parle Luc (XVIII, 11): "Je ne suis pas comme le reste des hommes, ni même comme ce publicain;" et (Sag., IV, 19): "Ceux qui s'enflent, je les précipiterai sans voix."

2° Il fait sentir leur injustice, en disant (verset 2): "Et vous n'avez pas été, au contraire, dans les pleurs;" en d'autres termes, vous ne souffrez pas à cause du pécheur, comme il est dit au prophète Jérémie (IX, 1): "Qui donnera de l'eau à ma tête et à mes yeux une source de larmes, pour que nuit et jour je pleure les morts de la fille de mon peuple?" Car, dit S. Grégoire, la justice véritable compatit, elle ne méprise pas.

3° Il montre leur négligence à juger (verset 2): "Pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action si honteuse." Car une semblable compassion de la part du juste blesse mais délivre, suivant cette parole des Proverbes (XXIII, 14): "Vous le frapperez de la verge, et vous délivrerez son âme de l'enfer." Par cette conduite d'autres se corrigent également, suivant cette autre parole des Proverbes (XIX, 25): "Frappez l'homme corrompu, l'insensé deviendra plus sage. De là encore (Ecclésiastique VIII, 11): "Parce que la sentence contre le méchant n'est pas portée sitôt, les enfants des hommes font le mal sans crainte." Or le pécheur, pour que les autres se corrigent, doit être retranché quand on craint la contagion, selon cette parole encore des Proverbes (XXII, 10): "Chassez le railleur, et s'en iront avec lui les disputes, les outrages, et les injures cesseront."

II. Quand il ajoute (verset 3): "Quant à moi, absent de corps," S. Paul supplée à la négligence des Corinthiens, en prononçant la sentence contre le fornicateur. A cet effet, **1°** il exprime l'autorité du juge; **2°** le mode de la sentence, à ces mots

(verset 4): "Dans votre assemblée;" 3° la sentence même portée par le juge, à ces autres (verset 5): "Livrer le coupable."

1° Sur l'autorité du juge, il énonce

A) d'abord "l'autorité du ministre," c'est-à-dire sa propre autorité. Il paraissait contraire à l'ordre suivi dans les jugements de condamner un absent, suivant ce qu'on lit aux Actes (XXV, 16): "Ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme avant qu'il ait devant lui ses accusateurs." Mais l'Apôtre répond en disant (verset 3): "Quant à moi, absent de corps, mais présent en esprit," c'est-à-dire par l'affection et la sollicitude de l'esprit (Colos., II, 5): "Quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit, voyant avec joie l'ordre qui règne parmi vous;" ou encore, "présent d'esprit," parce que par l'esprit il connaissait ce qui se passait parmi eux comme s'il eût été présent, ainsi que disait Elisée (IV Rois, V, 24): "Mon esprit n'était-il pas présent, lorsque cet homme est descendu de son char pour aller au devant de vous?" Et parce que je suis "présent en esprit, j'ai déjà jugé," c'est-à-dire porté la sentence de condamnation contre celui qui s'est conduit ainsi.

B) Il exprime ensuite l'autorité du premier maître, en disant (verset 4): "Au nom de Notre Seigneur Jésus Christ," c'est-à-dire à sa place, par son autorité, ou avec la puissance et l'invocation de son nom, selon cette parole aux Colossiens (III, 17): "Quelque chose que vous fassiez, dans la parole ou dans les oeuvres, faites tout au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ."

2° Par ces paroles (verset 4): "Dans votre assemblée, etc.," il indique le mode de jugement, et il y mentionne:

A) d'abord l'assemblée des fidèles, lorsqu'il dit (verset 4): "Vous tous donc étant assemblés," car la majorité des fidèles doit, après délibération, punir les désordres graves. Dans l'antiquité, les juges siégeaient à cet effet sous les portiques, où le peuple s'assemblait (Deut., XVI, 18): "Vous établirez des juges à toutes les portes de la ville; ce qui fait dire au Psalmiste (CX, 4): "Je louerai le Seigneur dans la société des justes et dans l'assemblée du peuple;" et en S. Matthieu (XVIII, 20): "Par tout où seront deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je serai au milieu d'elles."

B) Ensuite il donne son assentiment quand il dit: "Vous et mon esprit," c'est-à-dire par ma volonté et mon autorité, ainsi qu'il avait dit déjà (verset 3): "Mais présent d'esprit."

C) il s'appuie sur l'autorité du premier Maître, c'est-à-dire de Jésus-Christ, en disant (verset 4): "Par la puissance Notre Seigneur Jésus-Christ," de qui le jugement de l'Eglise reçoit la force et la solidité, selon ce qui est dit en S. Matthieu (XVIII, 18): "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux."

3° En ajoutant (verset 5): "De livrer le coupable, etc.," z S. Paul porte la sentence de condamnation, dans laquelle il comprend:

A) premièrement, la peine, lorsqu'il dit (verset 5): "De livrer à Satan," suppléez, j'ai jugé. Ces paroles peuvent s'entendre ainsi: les apôtres, ayant reçu du Sauveur (Matthieu X, 4): "puissance sur les esprits immondes afin de les chasser, pouvaient aussi, en vertu de la même puissance, commander à ces esprits de tourmenter corporellement ceux qui étaient jugés dignes d'un tel châtement. S. Paul ordonna donc aux Corinthiens de livrer par son autorité le fornicateur dont il est question à Satan pour en être tourmenté corporellement.

B) Secondement, il énonce l'effet de cette sentence, lorsqu'il dit (verset 5): "Pour mortifier sa chair," c'est-à-dire pour affliger et tourmenter cette chair dans laquelle il a péché, suivant ce qui est dit (Sag., XI, 17): "Chacun est tourmenté par où il a péché."

C) Il fait apercevoir le résultat de ce châtement, en disant (verset 5): "Afin que son âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur Jésus-Christ," c'est-à-dire pour que ce pécheur obtienne son salut au jour de la mort ou au jour du jugement, comme il a été expliqué au chapitre troisième, et qu'ainsi s'accomplisse ce qu'on lit au même en droit (verset 15): "Il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme par le feu," à savoir de la peine temporelle; car l'Apôtre n'a pas livré le pécheur à Satan pour qu'il fût à toujours soumis à la puissance de celle-ci, mais pour qu'en le châtant dans sa chair, il se convertit et fit pénitence, selon cette parole d'Isaïe (XXVIII, 49): "L'affliction seule vous donnera l'intelligence de ce qui vous a été dit., , Cette sentence de S. Paul présente donc de l'analogie avec la parole du

Seigneur à Satan (Job, II, 6): "Va! il est en ta main," à savoir sa chair; "mais ne touche pas à sa vie I" c'est-à-dire qu'elle soit à l'abri de toute atteinte. On peut encore entendre cette expression: "De livrer à Satan celui qui est ainsi coupable," de la sentence d'excommunication, qui retranche de la communion des fidèles et de la participation aux sacrements et prive des suffrages de l'Eglise, par lesquels l'homme est protégé contre les attaques de Satan. C'est pour cette raison qu'il est dit de l'Eglise (Cant., VII, 9): "Elle est terrible," à savoir aux démons, "comme une armée rangée en bataille." Par ces paroles: "Pour affliger sa chair," on entend que, séparé de l'Eglise et exposé aux tentations de Satan, le pécheur se précipite avec moins de retenue dans le mal, suivant cette parole de l'Apocalypse (XX, 11): "Que celui qui est souillé se souille encore." Or l'Apôtre appelle les péchés mortels "l'affliction de la chair," parce que (Gal., VI, 8): "Celui qui sème dans la chair ne recueillera de la chair que corruption., Et il ajoute: "Pour que l'âme soit sauvée," c'est-à-dire afin que, connaissant la honte du péché, le coupable soit couvert de confusion et se repente, et que de cette manière il soit guéri, suivant cette parole de Jérémie (XXXI, 19): "J'ai été couvert de confusion, et j'ai rougi, parce que l'opprobre de ma jeunesse est tombé sur moi." On peut encore entendre ces derniers mots de cette manière: "afin que son Esprit," c'est-à-dire celui de l'Eglise, ou l'Esprit Saint, qui réside dans l'Eglise, soit conservé aux fidèles pour le jour du jugement; en d'autres termes, pour que les fidèles ne le perdent point par la contagion du péché, car (Sag., I, 5): "L'Esprit Saint fuit tout déguisement."

-

I Corinthiens IV, 6-8: Les complices de l'incestueux

SOMMAIRE: L'Apôtre explique la grandeur de la faute de ceux qui dissimulaient le crime de l'incestueux, et ordonne de se séparer de lui.

6. Vous n'avez donc point sujet de vous glorifier ne savez-vous donc pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte?

7. Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pute nouvelle, comme vous êtes vraiment des pains sans levain; car notre Agneau pascal, le Christ, a été immolé.

8. C'est pourquoi mangeons la Pâque, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la corruption, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité.

S. Paul vient de parler de deux fautes, celle du chrétien coupable de fornication et celle des Corinthiens qui toléraient son crime; il blâme maintenant l'une et l'autre: d'abord la faute de ceux qui toléraient le crime de fornication, ensuite celle du fornicateur lui-même, à ces mots (VI, 13): "Mais le corps n'est point pour la fornication." Sur la première de ces fautes, l'Apôtre reprend dans les Corinthiens: premièrement, la négligence à punir; secondement, quelques défauts particuliers dans les jugements (VI, 1), à ces mots: "Comment se trouve-t-il? etc." Dans la négligence des Corinthiens, il reprend d'abord ceux qui n'avaient point séparé du milieu d'eux le fornicateur; il repousse ensuite la fausse interprétation qu'ils avaient donnée à ses paroles, à ces mots (verset 9): "Je vous ai écrit dans une lettre, etc." Et sur le premier de ces points: **I°** il blâme ce qu'ils avaient fait; **II°** il montre ce qu'il faut faire, à ces mots (verset 7): "Purifiez-vous donc du vieux levain, etc."

I° Quant à ce que les Corinthiens avaient fait,

I. il blâme leur faute passée, dans son principe même. Il avait, en effet, dit plus haut que de l'orgueil naissait en eux l'insensibilité, et de l'insensibilité la négligence de la correction. Il attaque donc l'orgueil des Corinthiens, en disant (verset 6): "Il ne vous convient pas de vous glorifier," à savoir de cette gloire que vous tirez des défauts des autres, comme si vous étiez innocents; car chacun doit se glorifier des dons qu'il a reçus de Dieu dans le Seigneur, et non dans les autres (Gal., VI, 4): "Que chacun examine bien ses propres actions, et alors il se glorifiera en lui-même et non dans un autre." Mais ce qui est surtout répréhensible, c'est de se glorifier du mal que font les autres, car il est écrit (Psaume LI, 1): "Pourquoi vous glorifiez-vous dans la malice?"

II. S. Paul donne la raison de ce qu'il vient d'avancer, en disant (verset 6): "Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte?" comme s'il disait: vous ne pouvez l'ignorer. Il faut remarquer deux choses dans le levain: d'abord la saveur qu'il communique au pain; selon ce sens, on entend par levain la sagesse de Dieu, qui donne de la saveur à tout ce qui sert à l'homme. C'est ainsi qu'il est dit (Matth., XIII, 33): "Le royaume des cieux est semblable au levain qu'une femme prend et qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée." On peut encore y voir la fermentation: dans ce sens, par levain, on peut entendre d'abord le péché, parce que toutes les oeuvres de l'homme sont, par un seul péché, réduites un état de corruption: exemple, le péché d'hypocrisie, que Jésus-Christ compare au levain (Luc, XII, 4): "Gardez-vous du levain des

Pharisiens, qui est l'hypocrisie," Ensuite, on peut entendre par levain le pécheur lui-même, et voici pourquoi on emploie cette comparaison: c'est que de même qu'un peu de levain suffit à aigrir toute la pâte, ainsi ne faut-il qu'un seul pécheur pour souiller toute une société. De là ce mot (Ecclésiastique XI, 34): "Une seule étincelle allume l'incendie, et un seul trompeur multiplie les meurtres." C'est ce qui arrive quand le péché d'un seul provoque les autres à pécher de quelque manière; ou encore lors qu'on donne son assentiment au pécheur, du moins en ne le corrigeant pas quand on le peut faire (Rom., I, 32): "Ceux-là méritent la mort non seulement qui font de pareilles actions, mais encore ceux qui les approuvent." Voilà pourquoi les Corinthiens ne devaient pas se glorifier du péché d'un seul, mais plutôt prendre garde que le péché d'un seul ne souillât tous les autres de son contact, selon cette parole du Cantique (II, 2): "Comme le lis au milieu des épines, telle est ma bien-aimée entre ses compagnes." La Glose dit également sur ce verset: Celui-là n'est pas bon qui peut tolérer les méchants.

II° Quand S. Paul ajoute (verset 7): "Purifiez-vous donc du vieux le vain," il indique ce qu'il ne faut pas manquer de faire. **I.** Il donne une règle de conduite; **II.** il en assigne la raison, à ces mots (verset 7): "Car Jésus, notre Agneau pascal."

I. Il dit donc d'abord: Puisqu'un peu de levain aigrir toute la pâte, "purifiez-vous donc du vieux levain," c'est-à-dire purifiez-vous en rejetant loin de vous le vieux levain, en d'autres termes le fornicateur, qui, par son péché, est retourné à la vieillesse de l'ancienne corruption, selon cette parole de Baruch (III, 11): "Pourquoi avez-vous vieilli dans la terre étrangère? pourquoi vous êtes-vous souillé avec les morts?" L'Apôtre s'exprime ainsi parce que, par la séparation d'un seul pécheur, toute la société est purifiée. C'est ainsi qu'après la sortie de Judas, le Sauveur dit (Jean XIII, 31): "Maintenant le Fils de l'homme est glorifié." On peut encore entendre par vieux levain l'ancienne erreur, selon cette parole d'Isaïe (XXVI, 3): "L'antique erreur a disparu; ou la corruption du péché originel, suivant ce mot (Rom., VI, 6): "Notre vieil homme a été crucifié avec Jésus-Christ;" ou enfin tout péché actuel, selon cette parole aux Colossiens (III, 9): "Dépouillez-vous du vieil homme et de ses oeuvres." En effet, l'homme est purifié par l'éloignement de ces diverses corruptions. L'Apôtre expose ensuite l'effet de cette purification en disant (verset 7): "Afin que vous soyez comme une pâte toute nouvelle." On appelle pâte le mélange de l'eau et de la nouvelle farine avant qu'on y mêle le levain. Donc en éloignant d'eux le levain, c'est-à-dire le pécheur ou le péché, les fidèles de viennent comme une pâte nouvelle, à savoir par la pureté de leur renouvellement, selon cette parole (Psaume CII, 5): "Il renouvellera votre jeunesse comme celle de l'aigle;" et (Ephés., IV, 23): "Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme." Enfin il explique le mode de ce renouvellement lorsqu'il

dit (verset 7): "Comme étant vous-mêmes des pains azymes," c'est-à-dire sans levain du péché; car cette expression $\text{\textcircled{E}}$ azyne se forme de la préposition &, sans et de $\text{\textcircled{E}}$ levain; c'est de là que le Sauveur dit à ses disciples (Matth., XV 6): "Gardez-vous du levain des Pharisiens et des Sadducéens."

II. En ajoutant (verset 7): "Car notre pâque, etc." S. Paul donne la raison de ce qu'il vient de dire, à savoir pourquoi les fidèles doivent être des pains azymes. Il tire ce motif de la passion de Jésus-Christ. Il propose donc d'abord le mystère même, et ensuite il déduit en conclusion sa proposition, à ces mots (verset 8): "C'est pourquoi célébrons la Pâque, etc."

1° Sur le mystère, il faut remarquer que parmi les sacrements de la Loi, le plus célèbre était l'Agneau pascal, qui, d'après les prescriptions de l'Exode (XII, 1 à 20), était immolé par toute la multitude des enfants d'Israël" en mémoire du bienfait reçu quand l'ange, frappant les premiers-nés de l'Egypte, épargna les maisons des Hébreux dont les portes avaient reçu l'aspersion du sang de l'agneau. De là le nom de pâque, comme il est dit dans cet endroit (verset 27): "Car c'est la pâque," c'est-à-dire le passage du Seigneur; et, en dernier lieu, c'est par suite de ce même bienfait que le peuple traversa la mer Rouge, comme il est rapporté au chapitre XIV, 21 et 22 de l'Exode. Cet agneau, en effet, fut la figure du Christ innocent, dont il est dit (Jean I, 36): "Voici l'Agneau de Dieu." De même donc que cet agneau figuratif était immolé par les enfants d'Israël afin que le peuple de Dieu fût préservé de l'ange qui frappait et passât la mer Rouge, libre enfin de la servitude des Egyptiens, ainsi Jésus-Christ a été mis à mort par ces mêmes enfants d'Israël, afin que le peuple de Dieu fût délivré des attaques du démon par son sang, et de la servitude du démon par le baptême, qui est comme le passage d'une autre mer Rouge. Or cet agneau figuratif était appelé la pâque des Juifs parce qu'il était immolé en témoignage du passage (Matthieu XXVI, 17): "Où voulez-vous que nous préparions la pâque?" c'est-à-dire l'agneau pascal. L'Apôtre dit donc: Voici pourquoi vous devez être des pains azymes. "Car," c'est-à-dire parce que, de même que la pâque figurative de l'ancien peuple est un agneau immolé, ainsi "la nôtre," c'est-à-dire "la Pâque" du peuple nouveau, est Jésus-Christ immolé. A cette immolation convient le nom de pâque, soit quant à la signification de la langue hébraïque, puisqu'il veut dire passage (Exode, XII, 27): "Car c'est le Phase," c'est-à-dire le passage," soit quant à celle de la langue grecque, selon laquelle le nom de pâque signifie passion. Jésus-Christ, en effet, par sa Passion, dans laquelle il fut mis à mort, "passa de ce monde à son Père" (Jean XIII, 1).

2° Quand S. Paul ajoute (verset 8): "C'est pourquoi célébrons la Pâque, il conclut par sa proposition.

A) Pour rendre ceci plus clair, il faut remarquer que (Exode, XII, 15), l'agneau pascal, après son immolation, était mangé avec des pains azymes; de même donc que l'agneau figuratif était la figure de notre Agneau pascal immolé, ainsi l'observance figurative de la pâque doit présenter la forme de la Pâque nouvelle. Donc, puisque Jésus-Christ, notre Agneau pascal, est immolé (verset 8): "Célébrons la Pâque," à savoir en nourrissant nos âmes de Jésus-Christ, non seulement sacramentellement, suivant ce qui est dit en S. Jean (VI, 54): "Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous; mais spirituellement, en participant à sa sagesse, comme il est dit en l'Ecclésiastique (XXIV, 29): "Ceux qui me mangent auront encore faim, et ceux qui me boivent auront encore soif;" et avec une joie toute spirituelle, suivant cette parole du Psalmiste (XLI, 5): "Au milieu des chants d'allégresse et des cris de joie, tels que ceux des convives d'un grand festin."

B) Ensuite l'Apôtre détermine le mode de cette manducation par la conformité de la vérité à la figure, en disant (verset 8): "Non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de l'iniquité;" car c'était une des prescriptions de l'Exode (XII, 49), "qu'on ne trouvât aucun levain dans la maison de ceux qui mangeaient l'agneau pascal." Or dans le levain, on trouve la vieillesse et la corruption; par l'éloignement du levain, on peut donc entendre: **a)** d'abord l'éloignement de l'observance des préceptes de l'ancienne Loi, qui a perdu toute sa force par la mort de Jésus-Christ, selon cette parole du Lévitique (XXVI, 40): "Vous rejetterez les anciens fruits lorsque les nouveaux arriveront." **b)** Ensuite on peut y voir l'éloignement de la corruption du péché, dans le sens expliqué plus haut qu'un peu de levain aigrit toute la pâte. Quant à ceci, l'Apôtre ajoute (verset 8): "Ni avec le levain de la malice et de l'iniquité, en sorte que la malice se rapporte à la perversité des oeuvres, selon cette parole de S. Jacques (I, 24): "C'est pourquoi renonçant à toute impureté et à tous les genres de malice," et l'iniquité, aux machinations frauduleuses (Prov., XXVI, 25): "Quand il vous ferait entendre une voix flatteuse,

ne croyez point en lui, car il y a au fond de son coeur sept replis d'iniquité; ou encore, comme l'entend le Glose, quand l'Apôtre dit: "Non avec le vieux levain," il exclut la vie ancienne du péché en général; et lorsqu'il ajoute: "Ni avec le levain de la malice et de l'iniquité," il désigne le péché par parties, en sorte qu'il appelle malice le péché qui se commet contre soi-même, et iniquité celui qu'on commet contre les autres. Ainsi donc, ayant rejeté ce qu'il y a de répréhensible dans la manducation, l'Apôtre détermine la manière convenable de la faire, en ajoutant (verset 8): "Mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité," c'est-à-dire dans la sincérité et la vérité, qui sont marquées par le pain azyme. Or la sincérité est opposée à la corruption du péché, et S. Paul l'a donné à entendre quand il a dit: "Ni avec le levain de la malice et de l'iniquité;" car on appelle sincère ce qui est sans corruption (II Cor., I, 17): "Nous ne sommes pas comme plusieurs qui corrompent la parole de Dieu, mais nous parlons avec sincérité dans l'esprit de Jésus-Christ." Quant à la vérité, elle est indiquée par opposition aux figures de la Loi ancienne, ainsi qu'il est dit (Jean I, 17): "La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ," à savoir parce que nous devons célébrer la véritable Pâque avec vérité et non en figure. Aussi selon la Glose, on entend par sincérité l'innocence qui exclut les vices, ou la vie nouvelle, et par vérité, la justice des oeuvres, ou la droiture qui exclut toute dissimulation.

-

I Corinthiens V, 9-13: Fuir les pervers?

SOMMAIRE: L'Apôtre explique le sens d'une parole de sa lettre qui avait été mal interprétée; il indique qui sont ceux dont il faut éviter la société.

9. Je vous ai écrit dans une lettre: N'ayez point de commerce avec les fornicateurs;

10. Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avares, des ravisseurs, ou des idolâtres; autrement il faudrait que vous sortissiez de ce monde.

11. Mais quand je vous ai écrit de n'avoir pas de commerce avec ces sortes de personnes, j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos frères est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur, vous ne mangiez pas même avec lui.

12. Car pourquoi entreprendrai-je de juger ceux qui sont dehors ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger?

13. Dieu jugera ceux qui sont dehors; mais pour vous, retranchez le méchant du milieu de vous.

S. Paul, dans ce qui précède, a exhorté les Corinthiens à retrancher du milieu d'eux le pécheur, ce qu'ils avaient négligé de faire, par une fausse interprétation d'une parole contenue dans une lettre que l'Apôtre leur avait adressée auparavant. Il détruit donc maintenant le sens erroné qu'ils avaient tiré de ses paroles. A cet effet, **I°** il répète ce qu'il avait dit dans cette lettre précédente; **II°** il en écarte le sens faux, à ces mots (verset 10): "Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde;" **III°** il expose le véritable sens, à ces autres (verset 11): "Quand je vous ai écrit, etc."

I° Il dit donc d'abord (verset 9): "Je vous ai dit dans une autre lettre," qui n'est pas comprise dans le canon des Ecritures, "Ne vous mêlez point aux fornicateurs," c'est-à-dire n'ayez avec eux ni commerce, ni communion, selon cette parole des Proverbes (I, 45): "Mon fils, ne marchez pas avec eux, détournez vos pas de leurs sentiers;" (Ecclésiastique IX, 6): "Ne livrez votre âme en aucune manière à ceux qui commettent la fornication."

II° Lorsqu'il ajoute (verset 10): "Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde," il repousse le sens faux donné à cette parole citée. **I.** Il expose ce qu'il veut établir; **II.** il conclut sa proposition à ces mots (verset 10): "Autrement il vous faudrait sortir de ce monde."

I. Sur le sens de sa lettre, il faut remarquer que, d'après les expressions que l'Apôtre vient de citer, les Corinthiens s'étaient jetés dans une double erreur.

1° D'abord ils entendaient que l'Apôtre avait parlé des fornicateurs infidèles. S. Paul repousse donc d'abord cette interprétation, en disant: Non pas" cependant que j'aie voulu dire qu'il ne faut point que vous ayez de commerce "avec les fornicateurs de ce monde." Or il appelle les infidèles monde, selon ce qui est dit en S. Jean (I, 10): "Et le monde ne l'a point connu;" et (ci-dessus, I, 21): "Le monde avec sa propre sagesse n'a point connu Dieu."

2° Ils pensaient que l'Apôtre avait porté cette défense seulement à l'égard des fornicateurs et non des autres pécheurs. Pour écarter cette seconde erreur, S. Paul ajoute (verset 10): "Non plus que les avares," c'est-à-dire ceux qui retiennent injustement le bien d'autrui (Ephés., V, 5): "L'avarice, qui est la servitude des idoles, n'aura

point de part dans l'héritage de Jésus-Christ et de Dieu;" - "ou les ravisseurs," c'est-à-dire ceux qui enlèvent avec violence ce qui ne leur appartient pas (ci-après VI, 10): "Les ravisseurs ne posséderont point le royaume de Dieu," - "ou ceux qui servent les idoles" (Sag., XIV, 27): "Car le culte des abominables idoles est la cause, le principe et la fin de tous les maux." Voici donc le sens de S. Paul: non seulement je vous ai défendu le commerce avec les fornicateurs, mais encore avec tous les autres pécheurs. Remarquons que, par la fornication, on pèche contre soi-même, par l'avarice et la rapacité contre le prochain, et par le culte des idoles contre Dieu. Cette énumération que fait l'Apôtre comprend toutes les espèces de péché.

II. Lorsque S. Paul dit (verset 10): "Autrement il vous faudrait sortir du monde," il donne la raison de sa proposition. (verset 10): "Autrement," c'est-à-dire s'il faut appliquer la parole précitée aux fornicateurs de ce monde, "il vous faudrait sortir du monde." En effet, ce monde est plein de tels pécheurs, en sorte que, sans en sortir, vous ne pourriez éviter ces fornicateurs; car il est dit (I Jean., V, 49): "Tout le monde est sous l'empire de l'esprit malin;" ou autrement: "Il vous faudrait sortir du monde," comme s'il disait: depuis l'époque de votre conversion, vous devriez être séparés des infidèles du monde. Il n'est donc pas nécessaire de vous donner cet avertissement, car il est dit (Jean XV, 19): "Je vous ai choisis du milieu du monde;" ou encore: "Il vous faudrait sortir du monde," c'est-à-dire par la mort; car il vaut mieux pour les hommes mourir que de donner son assentiment au péché du pécheur.

C'est de là qu'il est dit (ci-après, IX, 15): "J'aimerais mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fît perdre cette gloire qui m'appartient.

III° Lorsqu'il ajoute (verset 11): "Quand je vous ai écrit," l'Apôtre expose aux Corinthiens le véritable sens de sa lettre. **I.** Il dit ce qu'il veut établir; **II.** il en donne la raison, à ces mots (verset 12): "En effet, pourquoi voudrais-je juger?" **III.** Il déduit la conclusion proposée, à ces autres (verset 13): "Mais retranchez le méchant."

I. Il dit donc d'abord: Voici comment j'explique ce que je vous ai autrefois écrit "de n'avoir pas de commerce," à savoir avec les fornicateurs et les autres pécheurs, "que si celui qui parmi vous porte le nom de frère," ainsi que Notre Seigneur disait en S. Matthieu (XXIII, 8): "Vous êtes tous frères." Toutefois l'Apôtre ne dit pas si celui qui est votre frère, mais si celui qui est appelé votre frère; car par le péché mortel on s'éloigne de la charité, qui est le principe de la fraternité spirituelle. C'est de là qu'il est dit (Hébr., XIII, 1): "Conservez toujours la charité entre vos frères. On porte donc le nom de frère à cause de la vérité de

la foi; mais on n'est pas véritablement frère si le péché a détruit la charité. Aussi S. Paul ajoute (verset 11): "Et s'il est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou adonné à l'ivrognerie, ou ravisseur du bien d'autrui, ne mangez même pas avec lui," c'est-à-dire vous devez vous abstenir de manger avec lui, selon cette parole de S. Jean (II ép., 10): "Si quelqu'un vient chez vous et n'y porte pas cette doctrine, ne le recevez pas même dans votre maison et ne le saluez pas;" comme s'il disait: En vous écrivant de n'avoir aucun commerce avec les pécheurs, j'ai voulu vous parler de ceux d'entre les fidèles qui portent le nom de frères et qui vivent parmi vous il ne faut pas entendre, comme S. Augustin le remarque dans son livre contre Parnénion (liv. III, ch. 8), et comme la Glose le dit sur ce passage, qu'un pécheur doit être séparé par un jugement extraordinaire de la communion des fidèles, sur ce motif qu'il peut donner souvent dans l'erreur; mais plutôt cette séparation doit se faire, selon l'ordre de l'Eglise, quand celui qu'il s'agit de séparer de la communion est convaincu ou s'avoue coupable. Voilà pourquoi S. Paul dit expressément: "Celui qui porte le nom de frère," afin de nous faire comprendre qu'il s'agit de la dénonciation faite par la sentence de l'Eglise et d'après les formes qu'on suit dans les jugements des accusés. Or on doit éviter ceux qui sont ainsi retranchés de la communion, quant à la table commune, comme il est dit ici, et quant à la salutation, comme il est prescrit dans le passage précité de Jean et enfin quant à la sainte communion. De là ce vers: On refuse à l'excommunié le baiser fraternel, la prière, la salutation, la communion, la table commune.

Remarquons que S. Paul n'a désigné que des péchés mortels, afin de montrer qu'on ne doit excommunier quelqu'un que pour des fautes de cette gravité; ce qui est évident pour les autres fautes qu'il a énumérées. Quant à l'ivrognerie, il peut y avoir une difficulté, car il ne semble pas qu'elle soit toujours mortelle. En effet, S. Augustin dit, dans le Sermon sur le Purgatoire, que l'ivrognerie, à moins d'être fréquente, n'est pas péché mortel. La raison, à mon avis, c'est que l'ivrognerie est bien de soi péché mortel, car lorsque par la délectation que produit le vin on veut perdre l'usage de la raison, on s'expose au péril de commettre beaucoup d'autres péchés, ce qui est contre la charité. Cependant il arrive par accident que l'ivresse ne soit pas péché mortel, soit parce qu'on ne connaît pas la force du vin, soit à cause de la faiblesse de la tête, excuse que l'en ne peut toutefois alléguer après une expérience réitérée. Voilà pourquoi l'Apôtre dit à dessein, non l'homme "ivre, mais "adonné à l'ivrognerie. Il ajoute deux péchés à ceux qu'il avait nommés déjà, à savoir l'ivrognerie et la médisance. Or l'ivrognerie se rapporte à ce genre de péchés que l'on commet contre soi-même, classe de péchés qui renferme non seulement la luxure, mais encore la gourmandise. Quant à la médisance, elle se rapporte à cette autre espèce de péchés qui se commettent contre le prochain, à qui on peut nuire non seulement de fait, mais encore de parole, en souhaitant du mal, ou en

diffamant avec mauvaise intention, ce qui appartient à la détraction, ou en disant du mal en face, ce qui appartient à la contumélie (1). Tous ces péchés portent le caractère de la médisance, comme il a été expliqué.

Par contumélie, les théologiens entendent l'injure qu'on fait au prochain en sa présence, par paroles ou par action. C'est un mépris ou un affront qui porte atteinte à son honneur.

II. En disant (verset 12): "En effet, pourquoi voudrais-je juger?" S. Paul assigne la raison de ce qu'il avait dit.

1° Il énonce cette raison en ces termes: J'ai dit que ceci doit être entendu de ceux qui portent le nom de frères, et non des infidèles. En effet, "pourquoi voudrais-je," c'est-à-dire en quoi m'appartient-il de "juger," en d'autres termes, porter une sentence de condamnation "sur ceux qui sont dehors?" à savoir les infidèles, qui sont entièrement hors de l'Eglise. Car les chefs des Eglises reçoivent la puissance spirituelle sur ceux-là seulement qui se sont soumis à la foi, selon cette parole de la **2°** épître aux Corinthiens (X, 6): "Ayant en main le pouvoir de châtier toute la désobéissance, après que vous aurez satisfait vous-mêmes à ce que demande de vous l'obéissance." Cependant les chefs des Eglises ont indirectement puissance sur ceux qui sont de hors, en tant qu'ils défendent aux fidèles de communiquer avec eux, à cause de leur prévarication.

2° L'Apôtre emploie une comparaison, en disant (verset 12): "Ne sont-ce pas ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger?" comme s'il disait: l'autorité avec laquelle vous jugez est la même que la mienne; si donc vous ne jugez vous-mêmes que les vôtres, ainsi en est-il de moi, car il est dit (Ecclésiastique X, 1): "Le juge sage jugera son peuple."

3° Il répond tacitement à une difficulté. Il pourrait sembler que les infidèles seraient dans une condition meilleure, eux qui ne seraient point condamnés pour les péchés dont il a été parlé. Mais S. Paul repousse cette interprétation en disant: "Je ne m'arrose donc point de juger ceux qui sont dehors; car ceux qui sont tels," c'est-à-dire les infidèles, "Dieu les jugera," à savoir d'un jugement de condamnation et non de discussion, parce que, comme dit S. Grégoire dans ses Morales, les infidèles seront condamnés sans jugement de discussion et d'examen. C'est pour cela qu'il est dit (Jean III, 18): "Celui qui ne croit pas est déjà jugé," c'est-à-dire il a en lui une cause manifeste de condamnation. Le péché d'infidélité, à raison de sa gravité, est réservé au jugement de Dieu, selon cette parole (Hébr., X, 31): "Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant."

III. Lorsqu'enfin il ajoute (verset 13): "Mais retranchez le méchant," S. Paul déduit la conclusion qu'il avait principalement en vue, en disant: Dès lors que ce que j'ai dit: ne vous mêlez point aux fornicateurs, doit être entendu des fidèles et non de ceux qui sont hors l'Eglise (verset 13): "Retranchez donc le méchant," c'est-à-dire le pécheur du milieu de vous; en d'autres termes, rejetez-le de votre société, selon cette parole du Deutéronome (XIII, 5): "Vous ôterez le mal du milieu de vous." Il faut donc conclure des paroles de S. Paul qu'il ne nous est point interdit de communiquer avec les infidèles qui n'ont point encore, pour leur châtement, reçu la foi; cependant quelques personnes faibles doivent s'en garder pour leur propre sûreté, de peur que ces personnes faibles ne se laissent séduire. Quant à ceux qui sont fermes dans la foi, ils peuvent licitement communiquer avec eux et s'occuper de leur conversion, comme il est dit plus loin (X, 27): "Si un infidèle vous invite à manger chez lui, et que vous vouliez répondre à cette invitation, mangez de tout ce qui sera servi." Pour les infidèles qui ont été autrefois fidèles, ou qui ont reçu le sacrement de la foi, tels que les hérétiques et les apostats, on leur interdit entièrement la communion des fidèles, et cela comme châtement, ainsi qu'on le fait à l'égard des autres pécheurs, qui sont encore sous la puissance de l'Eglise.

CHAPITRE VI: LES PROCES ENTRE CHRETIENS

I Corinthiens VI: 1-6: Les tribunaux dans l'Eglise

SOMMAIRE: L'Apôtre reproche aux Corinthiens de s'être soumis à la juridiction des païens et d'avoir délaissé les tribunaux des fidèles, tandis que les fidèles jugeront les anges eux-mêmes.

1. Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui, ayant un différend avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants et non pas devant les saints?

2. Ne savez-vous pas que les saints doivent un jour juger le monde? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses?

3. Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente!

4. Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, prenez pour juges les moindres personnes de l'Eglise.

5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve pas parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses frères?

6. Mais on voit un frère plaider contre son frère, et cela devant des infidèles!

S. Paul avait, dans le chapitre précédent, repris les Corinthiens de leur négligence à réprimer le mal; il reprend en eux ici quelques autres manquements relativement aux jugements. Et d'abord, quant aux juges devant lesquels ils contestaient, ensuite quant aux jugements eux-mêmes, à ces mots (verset 7): "Vous êtes déjà tout à fait répréhensibles. Sur le premier de ces points: **I°** il les accuse de renverser l'ordre; **II°** il donne la raison de sa réprimande, à ces mots (verset 2): "Ne savez-vous pas, etc.?" **III°** il indique le remède, à ces autres (verset 4): "Si donc vous avez des procès sur les affaires de ce monde."

I° Il dit donc: C'est ainsi que vous négligez de juger vos frères, et cependant vous vous soumettez sans crainte aux jugements des infidèles. C'est ce qui lui fait dire (verset 1): "il ose," c'est-à-dire il présume "celui d'entre vous qui a un différend," à savoir pour des intérêts du siècle, contre un autre, "l'appeler en jugement devant les méchants," c'est-à-dire au tribunal des infidèles, "et non pas devant les saints," en d'autres termes devant les fidèles, qui sont sanctifiés par les sacrements de la foi. C'est là un désordre à différents points de vue: d'abord, parce que c'est déroger à l'autorité des fidèles; ensuite, parce que c'est déroger à leur dignité de leur faire subir le jugement des infidèles; en troisième lieu, parce que c'est donner occasion aux juges infidèles de mépriser les disciples de Jésus-Christ en les voyant en discussion; enfin parce que c'est aussi leur donner occasion de calomnier et d'opprimer les fidèles, qu'ils ont en haine à cause de la foi et de la diversité des cultes. Voilà pourquoi il est dit (Deut., I, 15): "J'ai pris dans vos tribus des hommes sages et nobles, et je les ai établis juges, et je leur ai commandé, en disant: Ecoutez ceux-ci, et jugez selon la justice;" et au même livre (XVII, 15): "Vous ne pourrez recevoir d'une autre nation un roi qui ne soit votre frère."

Mais ceci paraît contredit par ce qu'on lit (I Pierre, II, 13): "Soyez soumis, pour l'amour de Dieu, à toute sorte de personnes, soit au prince comme au souverain, soit aux officiers envoyés par lui;" car il appartient à l'autorité du prince de juger ses sujets. C'est donc aller contre le droit divin que de défendre l'appel au juge parce qu'il est infidèle.

Il faut répondre que l'Apôtre ne défend pas aux fidèles soumis à des princes infidèles de comparaître à leur tribunal, s'ils y sont appelés; car ce serait manquer à la soumission due au prince; mais il défend que les fidèles choisissent volontairement pour juges des infidèles.

II° Lorsqu'il dit (verset 2): "Ne savez-vous pas, etc.?" S. Paul oppose à la conduite des Corinthiens une raison tirée de ce qu'ils dérogeaient à l'autorité des saints: **I.** quant à l'autorité qu'ils ont sur les choses de ce monde; **II.** Quant à celle qu'ils ont sur les choses surnaturelles, c'est-à-dire sur les anges, à ces mots (verset 3): "Ne savez-vous pas que nous serons juges des anges?"

I. Il dit donc: C'est un désordre que le jugement par les infidèles, car les fidèles ont l'autorité nécessaire pour juger (verset 2): "Ne savez-vous pas que les saints doivent un jour juger ce monde?" c'est-à-dire les mondains qui l'habitent. Ceci s'accomplit de trois manières:

1° par comparaison, en tant que non seulement les bons jugeront les méchants, et les saints les hommes du monde, mais encore en tant que les meilleurs jugeront les bons, et les méchants ceux qui sont pires, selon cette parole (Matth, XII, 4): "Les hommes de Ninive se lèveront au jour du jugement contre cette génération, et la condamneront."

2° Les fidèles jugeront en approuvant la sentence du juge, c'est-à-dire de Jésus-Christ. Ce sera particulièrement l'office des justes, selon cette parole du Psalmiste (LVII, 11): "Le juste se réjouira au jour de la vengeance." C'est ainsi qu'on lit encore (Sag., III, 8): "Les saints jugeront les nations."

3° En portant la sentence. Ce sera la gloire des apôtres et de ceux qui, à leur exemple, ont méprisé ce que donne le monde pour n'attacher leurs coeurs qu'aux biens spirituels (ci-dessus, II, 15): "Car celui qui est spirituel juge de tout." Voilà pourquoi on lit encore (Matth., XIX, 48): "Vous qui m'avez suivi, vous serez assis sur des trônes, jugeant les douze tribus d'Israël; et (Psaume CXLIX, 6): "Ils ont des glaives à deux tranchants pour exercer la vengeance." Toutefois, il faut se figurer que cette sentence n'est pas proférée de vive voix, mais spirituellement, en tant que les saints d'une sainteté supérieure refléteront sur les saints d'une sainteté inférieure, et même sur les pécheurs, une sorte de lumière dans laquelle ces derniers verront quelles peines ou quelles récompenses ils méritent: de même que, pendant cette vie, les hommes sont éclairés par les anges, et les anges inférieurs par des anges d'une hiérarchie supérieure. En second lieu, l'Apôtre, de ce qui précède, argumente pour établir sa proposition, en disant (verset 2): "Et si en

vous," c'est-à-dire par vous, "le monde," ou les mondains, "est jugé, êtes-vous indignes de juger ce qui est moindre?" c'est-à-dire les choses du siècle (Luc, XVI, 10): "Celui qui est injuste dans les petites choses l'est aussi dans les grandes."

II. En ajoutant (verset 3): "Ne savez-vous pas, etc.?" S. Paul argumente de la même manière de l'autorité des saints sur les anges.

1° Il rappelle cette autorité, en disant (verset 3): "Ne savez-vous pas que nous," c'est-à-dire les fidèles de Jésus-Christ, "nous serons juges des anges?" Ces paroles peuvent s'entendre des mauvais anges, qui seront condamnés par les saints, dont la vertu les a vaincus. C'est pourquoi le Sauveur a dit (Luc, X, 19): "Voilà que je vous ai donné puissance de marcher sur les serpents et sur toute la force de l'ennemi;" et (Psaume XC, 13): "Vous marcherez sur l'aspic et le basilic. On peut également l'entendre des bons anges, dont plusieurs, en quelques points, seront reconnus comme inférieurs à S. Paul et à ceux qui lui ressemblent. Aussi l'Apôtre dit-il à dessein, non pas "vous jugerez," mais "nous jugerons," bien qu'on puisse dire aussi que si les saints jugent les hommes bons ou méchants, les bons anges seront aussi jugés, parce que leur récompense accidentelle recevra un accroissement en rapport avec la récompense des saints qu'ils auront éclairés; de même pour les mauvais anges, dont le châtement recevra une augmentation en rapport avec le châtement des hommes qu'ils auront séduits.

2° L'Apôtre argumente ensuite en faveur de sa proposition, en disant (verset 3): "Combien plus serons-nous juges des choses du siècle!" C'est-à-dire de ses jugements. Car celui qui est apte aux grandes choses l'est bien davantage pour ce qui est moindre; aussi est-il rapporté (Matthieu XXV, 28) que le Maître, après la reddition des comptes, confia le talent du serviteur pauvre à celui qui en avait déjà reçu dix.

III° Lorsque l'Apôtre dit (verset 4): "Si donc vous avez des procès sur les affaires du siècle," il indique le remède de la faute des Corinthiens. **I.** Il indique ce remède; **II.** il l'explique, à ces mots (verset 5): "Je le dis à votre confusion."

I. Il dit donc: Puisque les saints jugeront le monde, "si vous avez entre vous" des procès pour les choses du monde," procès que vous ne devriez même pas avoir, plutôt que d'être jugés devant les infidèles, choisissez pour juges ceux qui tiennent le dernier rang dans l'Eglise." C'est pour cela qu'il est écrit (Psaume CXL, 5): "Que le juste, dans sa miséricorde, me reprenne et me corrige; mais que l'huile du pécheur ne soit pas répandue sur ma tête;" et

(Ecclésiastique IX, 4): "Mieux vaut un chien vivant qu'un lion mort!" (Adage populaire qui semble dire qu'un pauvre, un ignorant, un homme de basse naissance, vivant, vaut mieux qu'un riche, un savant, un homme illustre pendant sa vie, mais qui n'est plus. (Menochius.)

II. En ajoutant (verset 5): "Je le dis à votre confusion, l'Apôtre explique dans quel sens il vient de parler. On aurait pu croire, en effet, qu'à la lettre on devait choisir ceux qui étaient au dernier rang pour les constituer juges; mais S. Paul repousse cette interprétation, en disant (verset 5): "Je le dis à votre confusion; comme s'il disait: Je n'ai point parlé de cette manière pour que vous agissiez ainsi, "mais pour vous faire rougir," c'est-à-dire pour vous inspirer cette confusion "qui produit la grâce et la gloire" (Ecclésiastique IV, 25); car il faudrait choisir pour juges, dans l'Eglise, ceux qui sont au dernier rang, si l'on ne pouvait trouver parmi vous des sages, ce qui serait pour vous un sujet de confusion. Il ajoute donc (V; 5): "Est il possible qu'il ne se trouve pas parmi vous un seul homme sage qui puisse juger entre le frère et le frère? Mais on voit un frère plaider contre son frère, et cela devant des infidèles!" Or, plutôt que d'agir ainsi, vous auriez dû choisir même les derniers de l'Eglise pour juger et suppléer les sages qui vous manquent; mais vous n'en êtes pas réduits là, d'après ce qui précède (ci-dessus, I, 5): "Vous avez été comblés de richesses en Jésus-Christ par sa parole et par sa science." On peut encore donner un autre sens, à partir de ces mots (verset 4): "Si donc vous avez des procès sur les affaires de ce monde, etc.;" car l'Apôtre avait dit que les saints devaient être juges des choses du monde, et pour cette raison il veut faire voir par qui doivent être portés les jugements sur les affaires du monde, à savoir par ceux qui tiennent le dernier rang dans l'Eglise. Or il qualifie ainsi ceux qui sont sages dans les affaires du monde, en les comparant à ceux qui sont sages dans les choses divines, et auxquels on doit donner cette marque de respect, de ne les point occuper des choses temporelles, afin qu'ils ne vaquent qu'aux choses spirituelles. C'est pour cela qu'il ajoute (verset 5): "Je le dis à votre confusion," ou, selon une autre version, "pour le respect que je vous porte." C'est pour une raison analogue que les apôtres disent (Act., VI, 2): "Il n'est pas juste que nous abandonnions la parole de Dieu pour le service des tables." Enfin il revient à ce qu'il avait repris plus haut, à savoir que les Corinthiens plaidaient devant des juges infidèles, en disant: "Ainsi on ne trouve pas parmi vous un seul homme sage," à savoir dans les choses de ce monde: c'est celui qu'il appelait tout à l'heure le moindre. Le reste ne diffère point de la première explication, qui paraît toutefois plus conforme à la lettre.

-

I Corinthiens VI, 7-13: Ne pas se déchirer en procès

SOMMAIRE: L'Apôtre réprimande les Corinthiens de ce qu'ils ont des procès entre eux; ils les exhorte à souffrir plutôt l'injure, et conclut que tout ce qui est permis n'est pas toujours avantageux.

7. C'est déjà certainement un péché parmi vous que d'avoir des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe?

8. Mais c'est vous-mêmes qui faites le tort, c'est vous qui trompez, et cela à l'égard de vos propres frères!

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères,

10. Ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs ne seront héritiers du royaume de Dieu.

11. Voilà ce que vous avez été; mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ et dans l'Esprit de notre Dieu.

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux; tout m'est permis, mais je ne me rendrai l'esclave de quoi que ce soit.

13. La nourriture est pour l'estomac, et l'estomac pour la nourriture; mais un jour Dieu détruira l'un et l'autre...

Après avoir repris les Corinthiens de ce qu'ils avaient des procès devant les juges du siècle, S. Paul les réprimande ici à l'occasion des jugements mêmes. A cet effet, **I**° Il expose en quoi ils manquaient par rapport à ces jugements; **II**° il développe ce reproche, à ces mots (verset 9): "Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers, etc.?"

I° A l'égard des jugements, il reprend:**I.** ce qui est licite, mais non avantageux dans ces jugements; **II.** ce qui est entièrement illicite, à ces mots (verset 8): "Mais c'est vous qui faites le tort, etc."

I. Sur le premier de ces points: **1**° Il expose le blâme; **2**° Il prévient l'excuse, à ces mots (verset 7): "Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt, etc.?",

1° Il dit donc: On m'a dit que le frère a un procès avec le frère, ce qui est mal, non seulement en ce que vous plaidez devant les infidèles, mais, de plus, en ce que vous le faites après votre conversion. "D'abord vous êtes déjà répréhensibles," c'est-à-dire un sujet de reproche qu'on

peut vous faire, est "d'avoir des procès entre vous," tandis que la paix devrait régner parmi vous, car (II Tim., II, 24): "Il ne faut pas que le serviteur du Seigneur in tente des procès, mais il doit être modéré à l'égard de tous."

On conclut de ce passage, comme le remarque S. Augustin (De Serm. Dom. in monte), suivant la Glose, qu'il y a péché à avoir un procès avec quelqu'un. Mais cela ne paraît point conforme à la vérité; car si c'est un péché de recourir à un tribunal, on peut dire qu'il y a également péché à constituer des juges, puisque c'est donner occasion d'y recourir. On lit cependant au Deutéronome (I, 16): "Ecoutez-les, et jugez suivant la justice;" et à la suite (verset 17): "Parce que, c'est le jugement du Seigneur." En effets on répond dans la Glose qu'il est permis aux faibles de réclamer en justice ce qui leur appartient, mais non aux parfaits, qui peuvent réclamer, mais non devant les juges. Or il faut remarquer ici que certaines choses sont illicites seulement pour les parfaits, d'autres illicites pour tous. C'est que les parfaits n'ont rien en propre, suivant cette parole du Sauveur (Matthieu XIX, 21): "Si vous voulez être par fait, allez, vendez tout ce que vous possédez, et donnez-le aux pauvres, puis venez et suivez-moi." Voilà pourquoi il n'est pas permis aux parfaits de rien redemander en justice, comme leur appartenant en propre, puisqu'il ne leur est pas permis de posséder, à ce titre, quoique ce soit. Il leur est permis de réclamer devant les tribunaux ce qui appartient à leur communauté; car, dans ce cas, non seulement ils ne pèchent pas, mais ils font une oeuvre méritoire. C'est, en effet, une oeuvre de charité de défendre ou de recouvrer le bien des pauvres selon cette parole du Psalmiste (LXXXI, 4): "Arrachez le pauvre et l'indigent de la main du pécheur. Mais attaquer un frère en justice est un acte illicite pour tous dans l'une de ces quatre circonstances.

A) Par rapport à la cause pour la quelle intervient le jugement, si, par exemple, c'est par cupidité ou avarice De là ce passage de Luc (XII, 43): "Quelqu'un de la foule a dit au Sauveur: Maître, dites à mon frère de partager avec moi notre héritage, le Sauveur répondit (verset 14): "Qui m'a établi juge ou arbitre entre vous?" Puis il ajoute (verset 15): "Voyez, et gardez-vous de toute avarice."

B) Par rapport au mode de jugement, c'est-à-dire quand on poursuit le procès avec contention et au détriment de la paix; car (Jacques III, 16): "Où il y a jalousie et contention, là aussi est le trouble et toute espèce de mal. C'est ce que S. Paul paraît avoir en vue en réprimandant les

Corinthiens, comme on le voit parce mot (verset 6): "On voit un frère plaider contre son frère!"

C) Par rapport à l'injustice du procès, à savoir quand on procède par fraude et tromperie, selon cette parole d'Isaïe (X, 2): "Pour opprimer les pauvres dans le jugement, et pour faire violence à l'innocence des plus faibles de mon peuple." S. Paul reprend aussi ce défaut dans les Corinthiens, ainsi qu'on le voit par ce qu'il ajoute (verset 8): "Mais c'est vous qui faites le tort."

D) Enfin par rapport au scandale qui en résulte. Aussi le Sauveur a-t-il donné ce commandement (Matthieu V, 40): "celui qui veut disputer en jugement avec vous et vous enlever votre tunique, abandonnez encore votre manteau." Mais d'après la règle de la charité, il est permis de réclamer son bien en justice. Aussi S. Grégoire dit-il dans ses Morales. Lorsque la nécessité nous impose de prendre soin de ce que nous possédons, il en est dont les réclamations peuvent être simplement tolérées, d'autres qu'on doit, par charité, empêcher d'agir, de peur qu'en enlevant ce qui ne leur appartient pas, ils ne se perdent eux-mêmes.

2° Lorsqu'il dit (verset 7): "Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort?" S. Paul détruit une excuse. En effet, les Corinthiens auraient pu dire: C'est la nécessité qui nous a forcés de recourir aux tribunaux, afin de repousser les injustices et les fraudes des autres. L'Apôtre prévient donc cette excuse, en ajoutant quant aux injustices (verset 7): "Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort?" à savoir manifestement, en le supportant avec patience, suivant la recommandation du Sauveur (Matthieu V, 39): "Si quelqu'un vous a frappé sur la joue, présentez-lui l'autre;" et quant aux fraudes (verset 7): "Pourquoi ne pas supporter plutôt quelque perte?" c'est-à-dire les manoeuvres frauduleuses, selon cette autre parole (Matthieu V, 41): "Si quelqu'un vous contraint de faire avec lui mille pas, suivez-le, et faites-en encore deux mille." Mais, comme S. Augustin le remarque dans l'explication du Sermon sur la montagne, ces préceptes du Sauveur n'obligent pas toujours dans la pratique, mais ils doivent se trouver toujours dans la disposition de l'âme; en d'autres termes, nous devons toujours être prêts à supporter l'injustice plutôt que de manquer en quoi que ce soit à la charité fraternelle.

II. Quand l'Apôtre dit ensuite (verset 8): "Mais c'est vous qui faites le tort," il reprend dans les Corinthiens ce qui est de tout point illicite.

1° Il blâme en eux une injustice manifeste, lorsqu'il dit (verset 8): "Mais c'est vous qui faites le tort," à savoir en vous élevant ouvertement contre le droit des autres, soit devant les tribunaux, soit en dehors du tribunal (Ecclésiastique IX, 17): "Ne prenez point plaisir à la violence des injustes."

2° Les manoeuvres trompeuses, lorsqu'il dit (verset 8): "Et qui causez la perte (Prov., XII, 5): "Les conseils des méchants sont pleins de fraude."

3° Il fait sentir la gravité de cette faute, en ajoutant (verset 8): "Et cela à l'égard de vos propres frères," c'est-à-dire des fidèles, envers lesquels nous devons surtout faire le bien, selon cette parole (Gal., VI, 10): "Pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, principalement aux serviteurs de la foi. Voilà pourquoi Jérémie (IX, 4) fait ce reproche à quelques-uns: "Le frère ne pense qu'à perdre son frère, et l'ami use de tromperie envers son ami."

II° Lorsqu'il ajoute (verset 9): "Ne savez-vous pas que les injustes, etc.?" S. Paul explique ce qu'il vient de dire: **I.** quant à ce qui est entièrement illicite; **II.** quant à ce qui est licite mais n'est pas expédient, à ces mots (verset 12): "Tout m'est permis, etc."

I. Sur le premier de ces points, il pose d'abord la question; ensuite il la définit, à ces mots (verset 9): "Ne vous y trompez pas."

1° Il dit donc: J'ai dit que c'est vous qui faites tort et qui causez la perte, ce qui est se rendre coupable d'injustice. Or "ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? comme s'il disait: vous paraissez ne pas le savoir quand vous ne vous séparez pas de l'iniquité; bien que cependant au Psalmiste (VI, 8), et S. Matthieu (VII, 23), il soit dit: "Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité!"

2° Lorsqu'il ajoute (verset 9): "Ne vous y trompez pas," il définit la vérité. Et d'abord il expose le danger dont sont menacés les injustes; ensuite il rappelle comment les Corinthiens ont échappé à ce péril, afin qu'ils craignent de s'y exposer dans la suite, à ces mots (verset 11): "C'est ce que quelques-uns d'entre vous ont été autrefois, etc."

A) Il dit donc d'abord: "Ne vous y trompez pas," et il parle ainsi à dessein, parce que plusieurs avaient, au sujet de l'impunité des pécheurs, des idées erronées sous plusieurs rapports, selon cette parole du livre de la Sagesse (II, 21): "Ils ont eu ces pensées, et ils se sont égarés." Quelques

philosophes, en effet, ont erré en pensant que la Divinité ne prenait aucun soin des choses humaines, suivant cette parole de Sophonie (I, 12): "L Seigneur ne nous fera ni bien ni mal." D'autres ont cru que la foi seule suffit pour le salut, d'après ce qui est dit en S. Jean (XI, 26): "Quiconque croit en moi ne mourra jamais." D'autres se sont imaginé que la réception du sacrement de Jésus-Christ est la seule chose nécessaire au salut, d'après cette autre parole (Marc, XVI, 10): "Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé;" et (Jean VI, 55): "Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle." D'autres enfin estiment que pourvu qu'on pratique les oeuvres de miséricorde, on peut pécher impunément, parce qu'il est dit (Luc, XI, 41): "Donnez l'aumône, et tout sera pur en vous;" ne comprenant point que tout cela, sans la charité, ne sert point, selon ce que dit l'Apôtre (ci-après, XIII, 2): "Quand j'aurais toute la foi possible, et quand j'aurais distribué toutes mes richesses pour nourrir les pauvres, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien." Voilà pourquoi S. Paul ajoute que les péchés contraires à la charité excluent du royaume de Dieu, où l'on n'est introduit que par la charité (verset 9): "Ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères," dont il est dit (Hébr., XIII, 4): "Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères," - "ni ceux qui mènent une vie molle," c'est-à-dire les hommes qui se traitent comme font les femmes; "ni les abominables," entendant par là ceux qui se rendent coupables du vice dont parle la Genèse (XIII, 13): "Les habitants de Sodome étaient devant Dieu perdus de vices et profondément corrompus;"- "ni les avarés, ni les voleurs," dont il est dit (Zach., V, 3): "Tout voleur sera jugé ainsi qu'il est écrit."-(verset 10): "Ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs du bien d'autrui ne seront héritiers du royaume de Dieu;" car il est dit (Isaïe, XXXV, 8): "Là sera une voie, la voie sainte; il n'y passera rien de souillé; et (Apoc., XXI, 21): "Il n'y entrera rien de souillé ni aucun de ceux qui commettent l'abomination." Il faut remarquer que S. Paul énumère ici les mêmes vices qu'il avait indiqués plus haut; seulement il en ajoute quelques-uns, à savoir ceux qui appartiennent à la luxure: l'adultère et le péché contre nature, et ceux qui appartiennent à l'injustice, le vol.

B) Lorsqu'il dit (verset 14): "C'est ce que quelques-uns d'entre vous ont été autrefois," l'Apôtre montre comment les Corinthiens ont évité

le danger qu'il vient d'exposer. **a)** Et d'abord il rappelle leur premier état, en disant (verset 11): "Et autrefois quelques-uns de vous ont été ainsi," à savoir "fornicateurs et adorateurs des idoles, etc." L'Apôtre fait spécialement mention de ces vices, parce qu'ils avaient dominé parmi les Corinthiens, selon ce qu'il a dit (Ephés., V, 8): "Vous étiez autrefois ténèbres, maintenant vous êtes lumière en Notre Seigneur." **b)** Il montre comment ils ont été intérieurement délivrés de ces vices, en disant (verset 11): "Mais vous avez été lavés," à savoir par la vertu du sang de Jésus-Christ dans le baptême, selon cette parole de l'Apocalypse (I, 5): "Il nous a lavés de nos péchés dans son sang." - "Mais vous avez été sanctifiés" par la vertu de ce sang et consacrés par sa grâce, comme il est dit (Hébr., X, 12): "Jésus, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la ville." - "Mais vous avez été justifiés," en passant à l'état de sainteté et de justice, selon cette parole (Rom., VIII, 3): "Ceux qu'il a appelés, il les a justifiés." L'Apôtre désigne la cause de ces bienfaits: d'abord l'humanité de Jésus-Christ (verset 11): "Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ," c'est-à-dire par la foi et par l'invocation du nom de Jésus-Christ, selon ce qui est dit au livre des Actes (IV, V, 42): "Nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devons être sauvés." Ensuite la Divinité (verset 14): "Et par l'Esprit de notre Dieu," selon cette parole d'Ezéchiel (XXXVII, 5): "J'enverrai en vous mon Esprit, et vous vivrez." Si donc vous avez été délivrés par une vertu si puissante, vous ne devez pas retourner aux mêmes prévarications.

II. En ajoutant (verset 12): "Tout m'est permis," S. Paul développe ce qu'il avait dit de la défense de juger, et montre dans quel sens il a parlé, à savoir qu'il n'a point blâmé la liberté de juger comme étant absolument illicite, mais parce que ce n'est point un acte expédient, et parce que c'est un acte nuisible. **1°** Il propose ce qu'il veut établir; **2°** il en donne la raison, à ces mots (verset 13): "Les aliments sont pour l'estomac, etc.

1° Sur le premier point, il énonce

A) d'abord ce qu'il avait repris comme licite, mais non expédient, en disant (verset 12): "Tout m'est permis." On appelle licite ce qu'il n'est point interdit de faire. Or il y a deux sortes de défense: l'une de coaction, l'autre de précepte. D'après cette distinction, quelques auteurs ont regardé comme licite tout ce que n'empêche point

de faire quelque nécessité de coaction; et sur cette raison, que le libre arbitre de l'homme est naturellement libre de coaction 1, ils ont compris que le sens de cette parole "Tout m'est permis," était que tout est soumis au libre arbitre de l'homme, soit le bien, soit le mal, suivant ce verset de l'Ecclésiastique (XV, 18): "Devant l'homme sont la vie et la mort, le bien et le mal; ce qui lui plaira lui sera donné." Mais cette manière de parler n'est point usitée dans la Sainte Ecriture, qui dit: Tout ce que défend la loi divine n'est point permis, suivant cette parole de S. Matthieu (XIV, 4): "Il ne vous est point permis d'avoir la femme de votre frère," Ce que l'Apôtre dit ici: (Tout m'est permis," ne peut donc être entendu dans le sens absolu, et pour que la division soit convenable, il faut que cette parole: (Tout m'est permis, soit entendue dans ce sens, quand cela n'est point interdit par la loi divine. On peut interpréter ce mot **a**) d'abord, en ce sens qu'il est licite à chacun de redemander en justice tout ce qui lui appartient, puisque cela n'est point défendu par la loi divine. **b**) En second lieu, on peut le rapporter à ce que S. Paul dira plus loin (VIII, I à 13) de la liberté d'user indifféremment des aliments; le sens serait: Il m'est permis d'user de toutes sortes d'aliments, suivant ce qu'il écrit à Tite (I, 15): "Tout est pur pour ceux qui sont purs. **c**) Enfin on peut le rapporter encore à ce que le même Apôtre dira au chapitre IX, 4, de la nourriture à recevoir; le sens est: "Tout m'est permis," à savoir je puis recevoir ce qui est nécessaire à la vie, comme cela est permis à mes collègues dans l'apostolat Il ajoute (verset 12): "Mais tout n'est pas expédient." On appelle expédient ce qui ne met point obstacle au but qu'on veut atteindre. Or il arrive qu'une chose, sans être totalement contraire à la fin, soit à son égard comme un empêchement. C'est ainsi que le mariage n'exclut point l'homme du royaume de Dieu, quoique pourtant il soit pour lui un empêchement, parce que, ainsi qu'il sera dit plus loin (VII, 34): "La femme qui est mariée s'occupe du soin des choses du monde, et de plaire à son mari." C'est de là qu'en S. Matthieu (XIX, 10) les disciples disent: "Si telle est la condition de l'homme avec sa femme, il n'est pas expédient de se marier." Ainsi il n'est ni licite ni expédient de se livrer à la fornication, parce qu'elle est complètement opposée à la fin de l'homme, qui est la vie éternelle; mais le mariage est licite, bien qu'il ne soit pas expédient. D'après cette

explication, il est permis de réclamer en justice tout ce qui appartient, d'user indifféremment de toutes sortes d'aliments, de recevoir sa subsistance de ceux à qui l'on a annoncé l'Évangile, parce qu'il n'y a rien en cela de contraire à la justice, ni de défendu par la loi; et cependant tout cela n'est point expédient, ou parce que là paix avec le prochain en est troublée, ou parce qu'il en résulte quelque scandale pour les faibles, ou parce qu'on donne par là occasion à quelques médisances; aussi est-il dit (Ecclésiastique XXXVII, 31): "Tout n'est pas avantageux à tous., on peut encore entendre ces paroles non dans un sens absolu, mais conditionnellement, en sorte que tel soit le sens. S. Paul dit que "ni les fornicateurs, ni..., ne seront héritiers du royaume de Dieu," et, par conséquent, il n'est point permis de s'abandonner à ces crimes, parce qu'ils sont un empêchement à notre fin; mais quand tout me serait permis, tout n'est pas expédient, parce qu'il y a dans ces désordres des empêchements à la vie humaine. Voilà pourquoi la Sagesse (V, 7) fait parler ainsi les impies: "Nous nous sommes lassés dans la voie d'iniquité et de perdition, et nous avons marché par des chemins difficiles."

B) L'Apôtre montre que ce qu'il a repris est nuisible, en disant (verset 12): "Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de rien," c'est-à-dire d'aucun homme. Car celui qui use de ce qui n'est point expédient, que ce soit licite ou non, se met, dans un certain sens, sous la dépendance d'une chose ou d'un homme. D'une chose, parce que celui qui aime une chose avec excès en devient en quelque sorte l'esclave (Rom., XV, 18): "Ils ne servent point Jésus-Christ Notre Seigneur, ils sont esclaves de leurs sens." De l'homme, parce que celui qui fait ce qui n'est point expédient se soumet, d'une certaine manière, au jugement des autres; et, en particulier, celui qui réclame en justice ce qui lui appartient est dépendant de la puissance du juge (ci-dessous, X, 29): "Pourquoi ferais-je dépendre ma liberté du jugement des autres?"

2° Lorsque S. Paul ajoute (verset 13): "Les aliments sont pour l'estomac," il donne la raison de ce qu'il a dit plus haut.

A) D'abord pourquoi tout lui est permis: "Les aliments, sont pour l'estomac," c'est-à-dire ils lui sont dus, afin qu'après le travail de ce viscère, ils servent à l'alimentation de tout le corps; (verset

13): "et l'estomac est pour les aliments," c'est-à-dire il sert à les recevoir et à les digérer. Si donc, d'après l'ordre établi de Dieu, l'estomac s'occupe de recevoir les aliments, et si les aliments sont disposés pour être repus par l'estomac, suivant cette parole de la Genèse (I, 29 et 30): "Je vous ai donné toutes les plantes..., à vous et à tous les animaux de la terre, afin qu'ils aient de quoi se nourrir," il n'est point illicite à l'homme de réclamer ce qui est à lui, au prédicateur de recevoir un salaire pour les nécessités de la vie, et à tous de faire usage de toutes sortes d'aliments.

B) A ces mots (verset 13): "Et un jour Dieu détruira l'un et l'autre," S. Paul donne la raison pour quoi tout n'est pas expédient. Il n'est pas expédient, en effet, que l'homme souffre quelque dommage dans ce qui ne se corrompt jamais, c'est-à-dire dans la possession du royaume céleste, pour ce qui se corrompt, ce qui arrive à l'égard des aliments et de l'estomac; car, après cette vie, l'usage des aliments et les fonctions de l'estomac finiront, parce que les corps des ressuscités se conserveront sans aliments, Dieu le voulant ainsi. C'est ce que dit S. Paul: "Mais Dieu détruira," c'est-à-dire fera cesser celui-ci, c'est-à-dire l'estomac, non, à la vérité, quant à l'essence, mais quant à sa fonction présente, "et ceux-ci," c'est-à-dire les aliments, en tant qu'ils sont destinés à l'usage de l'homme; car dans la résurrection," dit S. Matthieu (XXII, 30), "les hommes seront comme les anges dans le ciel."

I Corinthiens VI, 13-20: Le corps: temple de l'Esprit

SOMMAIRE: L'Apôtre condamne de nouveau le fornicateur. Il montre l'excellence du corps, qui est appelé le temple du Saint Esprit, et attaque vivement le péché de fornication.

13... Le corps, au contraire, n'est point pour la fornication, mais pour le Seigneur, et le Seigneur est pour le corps.

14. Car, comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous ressuscitera de même par sa puissance.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ? Arracherai-je donc au Christ ses propres membres pour en faire les membres d'une prostituée? A Dieu ne plaise I

16. Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée devient un même corps avec elle? Car ils seront, dit l'Écriture, deux dans une seule chair.

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur est un même esprit avec lui.

18. Fuyez la fornication quelque péché que l'homme commette, il est hors du corps, mais celui qui commet la fornication pèche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que, votre corps est le temple de l'Esprit Saint, qui réside en vous, qui vous a été donné par Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes?

20. Car vous avez été achetés à un grand prix. Glorifiez donc et portez Dieu dans votre corps.

Dans ce qui précède, S. Paul a réprimandé les Corinthiens sur trois différents manquements touchant les jugements. Il revient main tenant à sa réprimande touchant le péché du fornicateur, dont il avait parlé au chapitre cinquième, péché que les Corinthiens avaient négligé de réprimer par leur jugement. Il condamne le péché de fornication par quatre raisons: I L'ordre établi par Dieu; II° l'union avec Jésus-Christ, à ces mots (verset 15): "Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ? s III° la souillure qui en résulte pour le corps, à ces autres (verset 18): "Fuyez la fornication;" IV enfin, la dignité de la grâce, à ceux-ci (verset 19): "Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit?"

I° L'Apôtre expose:I. quel est l'ordre établi par Dieu; II. quelle est la fin de cet ordre, à ces mots (verset 14): "Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur.

I. Sur le premier de ces points, il faut remarquer qu'il en est qui essayent de justifier leur impudicité en alléguant la disposition même de Dieu. Car, disent-ils, ceux qui se livrent à la fornication se servent de leur corps pour l'usage que Dieu même a établi. Mais S. Paul repousse cette doctrine en disant que, si les aliments sont pour l'estomac, et l'estomac pour les aliments (verset 13), "le corps de l'homme n'est point pour la fornication," c'est-à-dire, d'après son institution, il n'est point donné pour ce crime, "mais pour le Seigneur," c'est-à-dire est destiné à appartenir à Notre Seigneur Jésus-Christ, "et le Seigneur pour le corps;" en d'autres termes, Notre Seigneur Jésus-Christ a été donné aux hommes pour rendre leurs corps conformes à sa gloire, selon cette parole de l'épître aux Philippiens (III, 21): "Il transformera notre corps misérable en le rendant conforme à son corps glorieux."

On objecte que, de même que l'estomac est destiné par Dieu à l'usage des aliments, quelques membres du corps humain sont destinés à l'usage de la génération, et que ce sont ces membres qui accomplissent la fornication.

Mais il faut remarquer deux points de dissemblance: d'abord l'Apôtre n'a parlé dans cet endroit que d'un des organes du corps, tandis qu'ici il parle du corps tout entier, qui n'est pas plus destiné à la fornication qu'il n'est fait pour recevoir des aliments, attendu que l'usage des aliments est plutôt pour le corps. Mais le corps est pour l'âme, qui lui transmet la vie, selon sa condition; et parce que toutes choses se rapportent à Dieu comme à leur fin, le corps doit être soumis au Seigneur et lui être consacré. De plus, l'Apôtre, dans ce qui précède, a parlé de l'usage modéré des aliments en général, tandis que la fornication est, de la part du fornicateur, l'usage déréglé d'une partie du corps. D'où il suit que les membres mêmes dont il s'agit ne sont pas destinés à la fornication, mais à l'usage de la génération, selon l'ordre général auquel doivent concourir tous les membres du corps, de même que l'estomac n'est pas destiné à la débauche et à l'ivrognerie, mais à l'usage légitime des aliments.

II. En ajoutant (verset 14): "Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, etc.," S. Paul explique la fin de la disposition divine.

1° Il rappelle ce que Dieu a fait pour Notre Seigneur, en disant: "Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, etc.," c'est-à-dire a ressuscité d'entre les morts Notre Seigneur Jésus-Christ, comme il le lui a mandé lui-même au Psalmiste (XL, 14): "Vous donc, Seigneur, ayez pitié de moi et ressuscitez-moi." Or Dieu est Père, et Fils, et Saint Esprit. Jésus-Christ, qui est Fils de Dieu, s'est donc ressuscité lui-même, et ressuscité par sa propre puissance, selon cette parole du Psalmiste (III, 6): "Je me suis endormi, et je me suis laissé aller au sommeil, et je me suis levé, parce que le Seigneur est mon appui;" et encore (II Cor., XIII, 4): "Quoiqu'il ait été crucifié selon la faiblesse de la chair, il est néanmoins vivant par la puissance de Dieu."

2° L'Apôtre expose ce que Dieu fera à notre égard, en disant (verset 14): "Il nous ressuscitera de même par sa puissance," c'est-à-dire par la puissance avec laquelle il a ressuscité Jésus-Christ, suivant cette parole de l'épître aux Romains (VIII, 14): "Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels." Il faut remarquer que, parlant plus haut de l'estomac et des aliments, S. Paul a dit que Dieu les détruira; maintenant, parlant et du corps et du Seigneur, il fait mention de la résurrection. La raison en est que la vie animale cessant, la nature du corps sera transformée en mieux. Il est donc évident par là qu'il ne faut point user du

corps pour la fornication, qui est un obstacle à la future incorruptibilité, selon cette parole (Gal., VI, 8): "Celui qui sème dans sa chair ne recueillera de la chair que la corruption."

II° En continuant (verset 15): "Ne savez-vous pas que vos corps? etc.," l'Apôtre donne la seconde raison tirée de l'union du corps humain avec Jésus-Christ. Voici son raisonnement: Les membres de l'homme qui se livre à la fornication sont les membres de la prostitution; or les membres de l'homme sont les membres de Jésus-Christ; donc, par la fornication, les membres de la prostitution deviennent les membres de Jésus Christ, ce qui est le renversement de l'ordre. De ce raisonnement,

I. il pose la majeure, en disant (verset 15): "Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ?" comme s'il disait: Vous ne devez pas l'ignorer, puisque vous tous, qui avez été régénérés en Jésus-Christ, vous êtes devenus ses membres, selon ce qui est dit ci-après (XII, 27): "Vous êtes le corps de Jésus-Christ et les membres les uns des autres;" et vous êtes tels non seulement quant à vos âmes, qui sont justifiées par Lui, mais encore quant à vos corps, qui seront aussi ressuscités par Lui, ainsi qu'il a été dit.

II. Il tire la conclusion, en disant (verset 15): "Enlevant donc à Jésus-Christ ses propres membres," c'est-à-dire les retirant injustement de son service, puisqu'ils doivent lui être soumis, suivant cette parole (Rom., VI, 13): "Offrez vos membres à Dieu pour servir d'instruments de justice." - "J'en ferai," à savoir de ces membres, "les membres d'une prostituée," en me livrant à la fornication! "À Dieu ne plaise!" car c'est là un horrible sacrilège. C'est ainsi qu'on lit (Malachie, II, 11): "Juda a souillé le peuple du Seigneur qui lui était cher, et il s'est uni à la fille d'un dieu étranger."

III. S. Paul pose la mineure, en disant (verset 16): "Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée," à savoir par la fornication, "devient un même corps avec elle," c'est-à-dire par ce commerce criminel. Et pour preuve, il cite un passage de la Genèse; en disant: Car l'Écriture "dit" (Gen., II, 24): "Ils seront deux," c'est-à-dire l'homme et sa femme, "dans une même chair;" à savoir par l'union charnelle) ils deviennent une seule chair et sont membres l'un de l'autre. Ces paroles, en effet, sont celles qu'Adam prononça en parlant de l'homme et de la femme; l'Apôtre les applique ici à la fornication, parce que, de leur nature, ces actes ne diffèrent point. Il faut observer que, comme le dit Aristote (Livre de la Génération des animaux), dans le mâle le principe de la génération est actif, tandis qu'il est passif dans la femme. De même que dans la plante, dont la vie se rapporte principalement à la génération, il n'y a jamais qu'un seul corps, dans lequel les deux principes sont unis, ainsi dans les animaux,

destinés à des actes de la vie plus relevés, il n'y a pas continuellement un seul corps possédant les deux principes, mais des deux il ne s'en fait qu'un par l'acte de la génération, qui n'est pas seulement l'acte de l'homme, puisque (ci-après, vu, 4): "Le corps du mari n'est point à lui, mais à sa femme."

IV. Il prouve la mineure, en disant (verset 17): "Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, etc.," à savoir par la foi et par la charité, (est un même esprit avec Lui, parce qu'il lui est uni d'une union spirituelle et non corporelle. C'est ainsi qu'il est dit (Rom., v 9): "Celui qui n'a pas l'Esprit de Jésus-Christ n'est point à Lui;" et (Jean XVII, 2): "Afin qu'ils soient un avec nous, comme nous sommes un vous et moi," à savoir par l'union de l'esprit; et comme le corps est sous la dépendance de l'esprit, il s'ensuit que nos corps sont aussi les membres de celui à qui nous sommes unis par l'esprit, non, à la vérité, par une union corporelle, mais spirituelle. Or des deux raisonnements ci-dessus développés, on peut déduire cette raison, que puisque notre corps n'est point destiné à la fornication, mais à Dieu, à ce point que nos membres sont les membres de Jésus-Christ, comme il a été expliqué, nous ne devons pas en faire par la fornication les membres d'une prostituée.

III° Quand S. Paul ajoute (verset 18): "Fuyez la fornication," il donne la troisième raison, tirée de la souillure du corps.

I. Il pose la conclusion cherchée, en disant (verset 18): "Fuyez la fornication." Il faut remarquer ici qu'on triomphe des autres vices en résistant, parce que plus l'homme les considère et les apprécie en particulier, moins il trouve en eux de délectation, et plus au contraire il y trouve d'angoisses. Mais on ne triomphe pas de la fornication de la même manière, parce que plus l'homme y réfléchit en particulier, plus il s'en flamme: le moyen de vaincre, c'est la fuite; il faut éviter absolument les pensées impures et toutes les occasions, suivant ce mot du prophète Zacharie (II, 6): "Ah! fuyez de la terre de l'aquilon, dit le Seigneur."

II. L'Apôtre en donne la raison, en disant (verset 18): "Tout autre péché commis par l'homme est hors du corps. Pour rendre ceci évident, il ne faut pas, oublier que certains péchés ne se consomment point par la délectation charnelle, par exemple l'avarice, l'orgueil, la tiédeur, mais bien dans la seule délectation spirituelle; aussi leur donne-t-on le nom de vices spirituels. Mais la fornication s'accomplit principalement par la délectation charnelle, en sorte que l'on pourrait entendre dans ce sens ce qui est dit ici: "Tout autre péché commis par l'homme est hors du corps," c'est-à-dire se complète en dehors de la délectation de son corps tandis que celui qui commet la fornication pêche contre son

propre corps, à savoir parce que son péché se con somme dans sa chair.

Cependant on objecte contre cette explication que le péché de gourmandise se consomme aussi par la délectation corporelle.

On pourrait répondre que le péché de gourmandise est renfermé dans la luxure, en tant qu'il y tend, suivant cette parole de l'épître aux Ephésiens (V, 18): "Ne vous laissez pas aller à l'excès du vin, d'où naît la luxure." Toutefois on répond mieux que l'Apôtre ne dit point: Celui qui se livre à la fornication pèche par son corps, ce qui reviendrait à la première explication, mais "pèche contre son corps," c'est-à-dire en le corrompant et en le souillant malgré les avertissements de la raison. C'est de là qu'il est dit (Apoc., III, 4): "Vous avez à Sardes un petit non d'hommes qui n'ont point souillé leurs vêtements," c'est-à-dire leur corps; et au même livre (XIV, 4): "Ceux-ci ne se sont point souillés avec les femmes;" ou bien encore, selon S. Augustin, cité par la Glose: "Celui qui se livre à la fornication pèche contre son corps," parce que, dans cet acte; son âme est totalement esclave du corps, en sorte qu'elle ne peut en même temps s'élever à d'autres objets. C'est pourquoi il est dit au Psalmiste (XXX 11): "Ne devenez point semblables au cheval et au mulet; animaux sans intelligence." Ou autrement, il pèche contre son corps, c'est-à-dire contre son épouse, qu'on appelle le corps du mari; c'est contre elle surtout qu'agit la fornication de son mari. Aussi lit-on (1 Thess., IV, 4): "Que chacun de vous sache posséder dans la sanctification le vase de son corps," c'est-à-dire son épouse. Enfin, encore selon S. Augustin (liv. des Rétractations, I, 19), on peut appliquer ces paroles à la fornication spirituelle, par laquelle l'âme donne son amour au monde et se retire de Dieu, selon cette parole du Psalmiste (LXI, 27): "Vous perdrez tous ceux qui vous abandonnent pour prostituer leur amour." Le sens est donc Celui qui se livre à la fornication, en se retirant de Dieu pour donner son amour au monde, pèche contre son corps, c'est-à-dire par convoitise charnelle. Or tout autre péché, celui, par exemple, que l'homme commet par oubli, par ignorance, par négligence, "est hors de son corps," c'est-à-dire de la convoitise corporelle.

IV° Quand l'Apôtre dit (verset 19): "Ne savez-vous pas que votre corps est le temple de l'Esprit Saint?" il donne la quatrième raison, tirée de la dignité de la grâce, qui se forme de deux choses réunies la grâce de l'Esprit Saint et la rédemption du sang de Jésus-Christ.

I. Il rappelle la dignité que notre corps reçoit de l'Esprit Saint, en disant (verset 19): "Ne savez-vous pas," comme s'il disait: vous ne devez pas ignorer "que vos membres," à savoir corporels, "sont le temple du Saint Esprit," ainsi qu'il a été dit précédemment (I, 14): "Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu?" Il en assigne la raison, en disant (verset 19):

"Qui habite en vous." On appelle temple la maison de Dieu; si donc l'Esprit Saint est Dieu, il est convenable que de tout endroit où réside le Saint Esprit, on dise: C'est le temple de Dieu. Or l'Esprit Saint réside principalement dans nos coeurs, "où la charité de Dieu est répandue par le Saint Esprit," ainsi qu'il est dit (Rom., V, 5). Mais il réside aussi d'une façon secondaire dans les membres corporels, en tant qu'ils accomplissent les oeuvres de charité; aussi est-il dit au Psalmiste (LXXXIII, 2): "Mon coeur et ma chair ont tressailli pour le Dieu vivant." Et de peur que les Corinthiens ne s'attribuassent cette dignité, l'Apôtre ajoute (verset 19): "Que vous avez reçu de Dieu," et non de vous-mêmes (Joël II, 28): "Je répandrai mon Esprit sur toute chair;" et (Actes, V, 32): "L'Esprit Saint que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent."

II. Il expose la dignité que nos corps reçoivent par la rédemption du sang de Jésus-Christ en disant (verset 19): "Et qu'ainsi vous n'êtes plus à vous-mêmes," selon cette parole (Rom., XIV, 8): "Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur; et (II Cor., V, 15): "Que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes." Il en assigne la raison, en disant (verset 20): "Car vous avez été rachetés à un grand prix;" voilà pourquoi vous tes les serviteurs de Celui qui vous a rachetés de la servitude du péché. C'est de là qu'il est dit plus loin (VII, 22): "Celui qui est appelé étant libre devient esclave de Jésus-Christ;" car (ci-après, VII, 23): "Vous avez été rachetés à un grand prix; et (Psaume XXX, 6): "Vous m'avez racheté, Seigneur, Dieu de vérité." Or le prix le la rédemption est appelé grand parce qu'il n'est point sujet à la corruption, et renferme une éternelle vertu, puisqu'il est le sang même du Dieu éternel (I Pierre, I, 18): "Sachant que ce n'est oint par des objets corruptibles, tels que l'or et l'argent, que vous avez été rachetés de votre vie pleine de vanité, mais par le précieux sang de Jésus-Christ, sang de l'Agneau pur et immaculé."

III. S Paul déduit la conclusion proposée, à ces mots (verset 20): "Glorifiez donc Dieu dans vos corps," car si vos membres sont le temple de Dieu, il ne doit rien paraître dans votre corps que ce qui appartient à la gloire de Dieu: c'est là glorifier Dieu dans votre corps, parce qu'il est dit (Psaume XXV, 9): "Tous, dans son temple, oublieront sa gloire;" et (Exode, XL, 32): "Une nuée couvrit le tabernacle du témoignage, et la gloire du Seigneur remplit la tente." Que si vous n'êtes plus à vous-mêmes, mais les serviteurs de Dieu, notre corps doit porter Dieu, comme le cheval ou tout autre animal porte son maître. C'est pourquoi il est dit au Psalmiste (LXX 23): "Je suis devenu devant vous comme une bête de somme. Or notre corps porte le Seigneur, en tant qu'on l'emploie au service de Dieu. Ainsi donc l'homme doit éviter de pécher contre son corps par la fornication, ce qui est contraire à la gloire de Dieu et au service que notre corps est tenu de Lui rendre.

CHAPITRE VII: MARIAGE ET VIRGINITE

I Corinthiens VII, 1-9: Faut-il se marier?

SOMMAIRE: L'Apôtre traite du mariage, qui est permis à cause de la fornication. Il donne le conseil de marier ceux qui, ne pouvant se garder dans la continence, tombent dans la fornication.

1. Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.

2 Néanmoins, pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme, et chaque femme avec son mari.

3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et la femme ce qu'il doit à son mari.

4. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari; de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme.

5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est d'un consentement mutuel, pour un temps, afin que vous vaquiez à l'oraison; et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne occasion de votre incontinence pour vous tenter.

6. Or je vous dis ceci par condescendance, et non par commandement;

7. Car je voudrais que vous fussiez tous comme moi; mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière et l'autre d'une autre.

8. Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.

9. Que s'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler.

Après avoir repris et le fornicateur et ceux qui le soutenaient, S. Paul aborde le sujet du mariage. Il règle d'abord ce qui concerne les époux et ceux qui sont engagés dans le mariage; ensuite ce qui regarde les vierges, à ces mots (verset 25): "Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur;" enfin ce qui a rapport aux veuves, à ces autres (verset 39): "La femme est liée à son mari, etc." A l'égard du mariage, **I**° il instruit ceux qui n'y sont point encore engagés, à savoir s'ils doivent le contracter; **II**°

il explique ce qu'il a dit, à ces mots (verset 6): "Au reste, ce que je vous dis, etc."

I° Sur le premier de ces points, I. il explique ce qui est bon en soi; **II.** ce qui est nécessaire, à ces mots (verset 2): "Or, pour éviter la fornication..."

I. Sur ce qui est bien quant au mariage, il faut remarquer que, par horreur de la fornication, contre laquelle l'Apôtre s'était déjà élevé, quelques-uns, qui n'avaient point le zèle de Dieu selon la science, allaient si loin qu'ils condamnaient même le mariage (I Tim., IV, 2): "Imposteurs pleins d'hypocrisie qui interdisent le mariage."

Comme cette doctrine paraissait dure aux fidèles, ils écrivirent, à ce sujet, à S. Paul, demandant quel était son sentiment à cet égard; c'est pourquoi l'Apôtre leur répond: J'ai condamné ce que vous faites; mais (verset 1): "Sur ce que vous m'avez écrit," je réponds, quant au mariage, qu'il est avantageux à l'homme de ne s'approcher d'aucune femme." Observez sur ceci que la femme a été donnée à l'homme pour lui venir en aide dans la génération, et qu'il y a entre la force générative et la force nutritive cette différence que celle-ci sert à l'homme pour la conservation de l'individu. Il est donc bon pour l'homme d'user de nourriture, parce qu'en la prenant il con serve la vie; mais la force générative ne sert point à l'homme, pour la conservation de l'individu, mais pour la conservation de l'espèce. On ne peut donc pas dire "qu'il est bon pour l'homme" en tant qu'individu, "de s'approcher de la femme": d'abord, par rapport à l'âme, parce que, comme S. Augustin le dit (Soliloques, liv. I, ch. 4): "Rien, ne fait descendre l'âme des hauteurs de la vertu comme ce contact des corps, sans lequel on ne saurait avoir une épouse." Voilà pourquoi, au livre de l'Exode (X, 15), il est dit au peuple qui devait recevoir la loi de Dieu: "Soyez prêts pour le troisième jour, et ne vous approchez point de vos femmes; et (I Rois, XXI, 4): Abimélech dit à David: "Vos gens sont-ils purs, particulièrement à l'égard des femmes, afin de manger ces pains consacrés?" Ensuite, par rapport au corps, car l'homme, par le mariage, se soumet à la puissance de sa femme, se constituant esclave, de libre qu'il était. Or cette servitude, entre toutes les autres, est pleine d'amertume (Ecclésiastique VII, 27): "J'ai trouvé la femme plus amère que la mort." Enfin quant aux choses extérieures, dont les préoccupations viennent nécessairement embarrasser l'homme, qui a une femme et des enfants à nourrir. Aussi est-il dit (II Tim., II, 4): "Quiconque est au service de Dieu évite l'embarras des affaires du siècle pour plaire à Celui auquel il s'est donné."

II. Quand l'Apôtre ajoute (verset) : "Or, pour éviter la fornication," il détermine ce qui est nécessaire en ce point: **1°** quant au contrat de mariage; **2°** quant à l'acte du mariage déjà

contracté, à ces mots (verset 3): "Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit."

1° Sur la première question, il faut observer que l'acte de la puissance générative est destiné à la conservation de l'espèce, par la génération des enfants, et que la femme a été donnée à l'homme pour lui venir en aide à cette fin. Donc le premier motif de s'approcher d'une femme est la procréation des enfants. C'est pourquoi il est dit au livre de la Genèse (I, 27): "Dieu les créa mâle et femelle, il les bénit, et leur dit: Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre." Mais cette nécessité n'exista que pour l'établissement du genre humain, et aussi longtemps que le peuple de Dieu dut se multiplier par la succession des générations. L'Apôtre donc, considérant le genre humain déjà multiplié et le peuple de Dieu augmenté, non plus par la propagation selon la chair, mais par la régénération qui se fait "par l'eau et par l'Esprit Saint, ainsi qu'il est dit en S Jean (III, 5), laisse de côté cette nécessité qui avait fait instituer primitivement le mariage comme devoir de la nature, et passe à la seconde nécessité à laquelle Dieu voulait pourvoir en l'instituant," c'est-à-dire le remède du péché. Car la concupiscence charnelle demeure encore dans les fidèles après le baptême, bien qu'elle ne domine pas; elle porte l'homme, avec une force particulière, à la volupté par l'ardeur de la délectation; et comme il faut, pour triompher complètement de cette concupiscence, plus de force que n'en comporte la nature de l'homme, selon ce mot (Matthieu XIX, 11): "Tous n'entendent pas cette parole," il est nécessaire que l'homme cède en partie à la concupiscence, et qu'il en triomphe en partie; ce qui a lieu quand l'acte de la génération est réglé parla raison, et quand l'homme n'est pas entièrement entraîné par la concupiscence rebelle à la raison. Or la raison naturelle commande à l'homme d'accomplir l'acte de la génération dans la mesure qui convient à la procréation et à l'éducation des enfants. On remarque, dans quelques espèces d'animaux sans raison, que la femelle seule ne suffit pas à élever les petits, et que le mâle les nourrit en même temps qu'elle; donc il est nécessaire que le mâle distingue les petits qui sont à lui. Voilà pourquoi aux animaux de ce genre, par exemple aux tourterelles, aux pigeons et autres semblables, la nature a donné une sollicitude instinctive pour élever leurs petits; aussi ne s'apparient-ils pas indifféremment et sans choix, et connaissent-ils certainement leurs petits: tel mâle s'accouple à telle femelle, et point indifféremment tel à telle, comme le pratique l'espèce canine et autres semblables, chez lesquelles la femelle seule nourrit les petits. Or c'est surtout dans l'espèce humaine que le mâle est nécessaire à l'éducation de la famille, car cette

éducation exige qu'on ne s'occupe pas seulement de nourrir le corps, mais qu'on pourvoie à l'âme, selon cette parole (Hébr., XII, 9): "Nous avons eu du respect pour les pères de notre corps, qui nous ont élevés." Conséquemment la raison naturelle exige que, dans l'espèce humaine, le rapprochement des sexes ne soit point libre et laissé à l'incertitude, comme cela arrive par la fornication, mais que tel homme soit réservé à telle femme, ce qui se fait par la loi du mariage. Ainsi considéré, le mariage présente donc un triple avantage le premier en tant qu'office de la nature, c'est-à-dire en tant qu'il est destiné à la procréation et à l'éducation des enfants: cet avantage est pour les enfants. Le second en tant qu'il est comme le remède de la concupiscence, qui est restreinte à une seule personne déterminée: cet avantage, c'est la fidélité que le mari garde à sa femme et n'approchant point d'une autre, et réciproquement la fidélité de la femme à son mari. Le troisième, enfin, en tant qu'il est contracté dans la foi de Jésus-Christ, et c'est le sacrement, ainsi appelé parce qu'il représente l'union de Jésus-Christ et de son Eglise (Ephésiens V, 32): "Ce sacrement est grand, je le dis en Jésus-Christ et en l'Eglise." C'est là ce que dit l'Apôtre. Il a été dit: "il est bon pour l'homme de n'approcher d'aucune femme; mais comme tous ne sont pas capables d'embrasser ce bon parti "Que chacun d'eux, pour éviter la fornication, ait son épouse," c'est-à-dire déterminée pour lui, afin qu'il n'y ait jamais de confusion et d'inconstance dans les rapprochements, ce qui a lieu dans la fornication. De là cette parole (Prov., V, 18): "Vivez avec joie avec l'épouse que vous avez prise dans votre jeunesse;" et à la suite: "Pourquoi, mon fils, vous laissez-vous séduire par la femme étrangère?"

2° Quand l'Apôtre dit (verset 3): "Que le mari rende à la femme ce qu'il lui doit, etc.," il traite de l'usage du mariage déjà contracté, et d'abord du devoir à rendre, ensuite de son intermission, .b ces mots (verset 5): "Ne vous refusez point l'un à l'autre le devoir."

1. Sur la première question,

A) il énonce ce qu'il veut établir, en ces termes: Il a été dit: "Que chaque homme ait son épouse, et chaque femme son mari;" la conduite à suivre en vivant ainsi, c'est que (verset 3): "Le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit," c'est-à-dire le droit sur son corps par l'union charnelle, et qu'il en soit de même "de la femme pour son mari," parce qu'en ce point ils sont regardés comme ayant un droit égal. Voilà pourquoi la femme n'a point été formée des

pieds de l'homme, comme une suivante, ni de son chef, comme une maîtresse, mais de son côté, comme une compagne, ainsi qu'il est rapporté au chapitre II, 22 de la Genèse. Ils sont donc tenus réciproquement de se rendre le devoir, comme il est dit dans l'épître aux Romains (XIII, 7): "Rendez à chacun ce qui lui est dû."

B) Il donne la raison du devoir, en disant (verset 4): "Le corps de la femme n'est point à elle," c'est-à-dire quant à l'acte de la génération, de telle sorte qu'elle puisse, à son gré, ou s'abstenir ou se livrer à un autre, "mais à son mari;" c'est-à-dire celui-ci a puissance sur le corps de sa femme, à savoir quant à l'union conjugale. Voilà pour quoi la femme doit donner à son mari la liberté légitime sur son propre corps.-(verset 4): "1 même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de sa femme; il doit donc lui-même, tout empêchement légitime cessant, laisser à sa femme la liberté sur son propre corps. C'est ce que veut dire ce mot de la Genèse (II, 24): "Il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une même chair."

2. Lorsqu'il ajoute (verset 5): "Ne vous frustrez point l'un l'autre," S. Paul traite de l'intermission du devoir conjugal.

A) D'abord il dit comment peut avoir lieu cette intermission. Il enseigne donc, sur ce point, qu'il faut prendre garde à une chose, c'est que cela ne se fasse par fraude: "Ne vous frustrez point l'un l'autre," de telle sorte que le mari veuille demeurer dans la continence malgré sa femme, et réciproquement. C'est ce que S. Paul appelle u se frustrer," parce que l'un refuse à l'autre ce qui lui est dû, ce qui constitue la fraude, aussi bien dans le devoir conjugal que pour toute autre obligation. Aussi est-il dit au livre des Proverbes (XII, 27): "Le trompeur ne jouira point du gain qu'il cherche," parce que celui qui, au moyen d'une semblable fraude, offre à Dieu la continence, R'acquiert point le mérite de la vie éternelle. Car, comme dit S. Augustin 1, Dieu ne veut point qu'un tel gain soit compensé par un tel dommage, que, tandis

que l'un des époux se tient dans la continence contre la volonté de l'autre, celui-ci tombe dans une lamentable corruption. L'Apôtre enseigne donc que, dans cette intermission, il y a trois règles à observer: **a)** la première, c'est qu'elle se fasse d'un commun accord (verset 5): "Si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre." C'est d là qu'il est dit (Ecclésiastique XXV, I): "Mon Esprit se complaît dans trois choses: la concorde des frères, l'union des proches, et un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble." **b)** La seconde, c'est que ce soit pour un temps déterminé; c'est pourquoi il dit (verset 5): "Pour un temps," suivant cette autre parole du livre de l'Ecclésiaste (III, 5): "Il y a un temps d'embrasser, et un temps de s'éloigner des embrassements." **c)** La troisième, c'est que l'intermission ait lieu pour une fin légitime, à savoir pour accomplir des devoirs spirituels auxquels la continence donne plus d'aptitude. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 5): "Afin de vaquer à la prière," suivant cette parole du prophète Joël (II, 44): "Peut-être pourrez-vous encore présenter vos sacrifices et vos offrandes au Seigneur votre Dieu;" et le Prophète ajoute (verset 16): "Que l'époux sorte de sa couche, et l'épouse de son lit nuptial."

B) L'Apôtre traite de la reprise du devoir conjugal. **a)** Et d'a bord il prescrit une règle, en disant (verset 5): "Et ensuite vivez en semble comme auparavant," en sorte que vous vous rendiez l'un à l'autre le devoir quand le temps de la prière sera passé. C'est ainsi qu'au III^e livre des Rois (VIII, 66) il est dit, "Qu'après avoir célébré la dédicace solennelle du Temple, les enfants d'Israël retournèrent dans leurs demeures avec allégresse." **b)** Il indique la raison de la règle qu'il a posée; il ne la prescrit point comme une chose nécessaire au salut, mais pour éviter le danger; aussi ajoute-t-il (verset 5): "De peur que Satan ne vienne à vous tenter;" c'est-à-dire ne vous renverse par la tentation, comme il est dit aussi dans la I^e épître aux Thessaloniens (III, 5): "De peur que le tentateur ne vous ait tentés, et que notre travail ne devienne

inutile." Or la tentation de Satan n'est point à redouter pour les forts, dont il est dit (I Jean II, 14): "Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, parce que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin esprit." Mais la tentation est à craindre pour les faibles; aussi l'Apôtre ajoute-t-il (verset 5): "A cause de votre incontinence," c'est-à-dire à cause de votre penchant à l'incontinence qui donne occasion, à Satan de tenter les hommes et le provoque à les tenter, suivant cette parole (I S. Pierre, V, 8): "Il tourne autour de nous, cherchant qui dévorer."

II° Quand il ajoute (verset 6): "Au reste, ce que je vous dis, etc.," S Paul explique dans quel sens il faut entendre ce qu'il vient de dire. **I.** Il fait ce que nous disons; **II.** il en donne la raison, à ces mots (verset 7): "Car je voudrais que vous fussiez tous, etc.;" **III.** il explique ce qu'il a dit, à ces autres (verset 8): "Or je dis aux personnes non mariées, etc."

I. Il dit donc J'ai dit que chaque homme vive avec sa femme et chaque femme avec son mari; et, de plus, qu'après avoir gardé la continence pendant un temps déterminé, vous viviez ensemble comme auparavant. "Or je parle ainsi par condescendance," c'est-à-dire par compassion pour votre faiblesse, "et je n'en fais point un commandement," à savoir comme d'une chose nécessaire à votre salut. Il faut, en effet, accorder quelque chose à la faiblesse des inférieurs, et ne pas les contraindre au bien en commandant. Aussi est-il dit au prophète Ezéchiel (XXXIV, 4) de certains pasteurs: "tous leur commandiez avec dureté et avec rigueur, et mes brebis ont été dispensées."

Cependant le langage de l'Apôtre ne présente-t-il pas quelque contradiction? Il n'y a indulgence que lorsqu'il y a manquement; si donc S. Paul dit qu'il accorde le mariage par indulgence, il donne à en tendre, ce semble, que le mariage est un péché.

On peut répondre de deux manières. D'abord, l'on peut prendre ici condescendance pour permission; or il y a deux sortes de permission: l'une d'un moindre mal, comme il est dit en S. Matthieu (XIX, 8), que "Moïse a permis aux Juifs de donner le libelle de répudiation à cause de la dureté de leurs cœurs," c'est-à-dire pour prévenir le meurtre de l'épouse, qu'ils étaient portés à commettre. Mais cette permission n'est plus donnée dans le Nouveau Testament, à cause de sa perfection, selon cette parole (Hébr., VI, 4): "Elevons-nous à ce qu'il y a de plus parfait." La seconde espèce de permission est d'un moindre bien, c'est-à-dire dans les circonstances où l'homme n'est point obligé par un précepte à un bien plus parfait. C'est dans ce sens que l'Apôtre

use ici d'indulgence, c'est-à-dire permet le mariage, qui est un moindre bien que la virginité, celle-ci, qui est un bien plus grand, n'étant point de précepte. On peut encore envisager l'indulgence en tant qu'elle se rapporte à une faute, selon cette parole d'Isaïe (XXVI, 15): "Vous avez été indulgent, Seigneur, indulgent pour votre peuple!" Dans ce sens, l'indulgence s'applique au devoir conjugal, en tant qu'il porte avec lui une faute vénielle, à raison des biens attachés au mariage, sans lesquels elle serait mortelle. De là observons que l'acte conjugal est quelquefois méritoire et sans aucune faute mortelle ou vénielle, à savoir quand on le rapporte au bien de la procréation des enfants et de leur éducation pour le culte de Dieu, car quand il est tel, il devient acte de religion; ou encore lorsqu'il s'accomplit pour rendre le devoir, car il est alors acte de justice. Or tout acte de vertu est méritoire dès lors qu'il est uni à la charité. Mais quelquefois il renferme une faute vénielle, à savoir lorsqu'on y est provoqué par la concupiscence, contenue pourtant dans les limites du mariage, de telle sorte que l'époux se contente de l'épouse. Enfin, la faute est quelquefois mortelle, lorsque la concupiscence fait franchir les limites du mariage, à savoir lorsqu'on rend le devoir avec une volonté portée également ou davantage vers une autre que l'épouse. L'acte du mariage, dans la première de ces dispositions, ne demande donc pas d'indulgence; dans la seconde, il la réclame, en tant qu'on cède à la concupiscence en s'approchant de l'épouse, tout en restant en deçà du péché mortel; dans la troisième, il ne saurait y avoir lieu à l'indulgence.

II. En disant (verset 7): "Car je voudrais que tous vous fussiez dans l'état où je suis," l'Apôtre donne la raison de ce qu'il vient de dire: 1° Il explique pourquoi il ne fait point un commandement; 2° pour quoi il usé de condescendance, à ces mots (verset 7): "Mais chacun a son don particulier."

1° Sur la première de ces explications, il faut remarquer que tout homme sage ne commande pas ce dont il préfère le contraire. L'Apôtre ne fait donc pas un commandement de contracter mariage ou d'en user, parce qu'il préférerait que l'on vive dans la continence. C'est ce qu'il dit (verset 7): "Car je voudrais que vous fussiez tous dans l'état où je suis moi-même," c'est-à-dire qu'ils vivent dans la continence, comme il y vit lui-même (Actes, XXVI, 29): "Plût à Dieu que tous ceux qui m'écoutent devinssent tels que je suis!"

On objecte que si tous les hommes vivaient dans la continence, comme y vivait l'Apôtre, la génération cesserait, et qu'ainsi le nombre des élus ne serait pas complet, ce qui serait contraire aux décrets divins.

Quelques auteurs répondent qu'il avait été révélé à S. Paul que si tous les hommes étaient sauvés en vivant dans la continence, comme il y vivait lui-même, cela serait suffisant pour remplir le nombre des élus. Mais cette

réponse ne repose sur rien de solide, et par conséquent on peut dire que l'Apôtre désirait que tous vécussent dans la continence, en ce sens qu'il le voulait pour chacun, sans cependant vouloir que tous vécussent ainsi en même temps. Ou bien on peut dire encore, et mieux, qu'il voulait d'une volonté antécédente que tous les hommes vécussent dans la continence, comme il dit lui-même (I Tim., II, 4) que "Dieu veut que tous les hommes soient sauvés," et non d'une volonté conséquente, selon laquelle Dieu veut sauver les uns, c'est-à-dire les prédestinés, et condamner les autres, c'est-à-dire les réprouvés, suivant cette parole de Malachie (I, 2-3): "J'ai aimé Jacob, mais j'ai haï Esau." En effet, la volonté antécédente a pour objet ce qui, considéré d'une manière absolue, est mieux, par exemple que tous les hommes soient sauvés ou vivent, dans la continence; la volonté conséquente, ce qui est mieux, eu égard aux circonstances de personnes, d'affaires, etc." C'est de cette volonté que Dieu veut que certaines personnes soient condamnées, et l'Apôtre que certains fidèles entrent dans l'état du mariage.

2° Lorsqu'il dit (verset 7): "Mais chacun a son don particulier," S. Paul donne la raison pour laquelle, usant de condescendance, il a permis le mariage: c'est que tous n'ont pas reçu de Dieu le don d'une si haute vertu, à savoir de pouvoir vivre dans une continence absolue, ainsi que l'a dit le Sauveur (Matthieu XIX, 11): "Tous n'entendent pas cette parole; mais que celui à qui cela a été donné le comprenne." C'est dans ce sens que S. Paul dit (verset 7): "Je voudrais que tous vécussent dans la continence;" - "mais chacun a son don particulier," c'est-à-dire dans une certaine mesure, "selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière," par exemple pour qu'il serve Dieu dans l'état de virginité; "l'autre d'une autre manière," à savoir pour qu'il serve Dieu dans l'état du mariage, selon cette p de S. Matthieu (XXV, 15): "Il donna à l'un cinq talents, à l'autre deux, un seul à un troisième, selon ce que chacun pouvait;" et (Sagesse VIII, 21): "J'ai connu que je ne pouvais garder la continence si Dieu ne me la donnait," et c'était même déjà sagesse de savoir de qui venait ce don.

III. En ajoutant (verset 8): "Or je dis aux personnes qui ne sont point mariées, l'Apôtre explique ce qu'il avait dit en termes obscurs.

1° "Je voudrais que tous vous fussiez dans l'état où je suis," à savoir parce que, dans un sens absolu, cet état est meilleur. C'est ce qui lui fait dire: "Or je dis," en expliquant ma pensée, "aux personnes qui ne sont point mariées," c'est-à-dire aux vierges, "ou qui sont veuves," qu'il leur est bon de demeurer dans cet état, c'est-à-dire

dans la continence, "comme moi-même" j'y demeure, selon cette parole du livre de la Sagesse (IV, 4): "Combien est belle la race chaste avec l'éclat de la vertu!"

2° Il explique ce mot (verset 8): "Chacun a son don particulier," comme s'il disait: c'est que tous n'ont pas reçu ce don de vivre de la continence. C'est pourquoi il dit (verset 9): "Que si elles ne peuvent garder la continence, qu'elles se marient," c'est-à-dire qu'elles se mettent sous le joug du mariage, selon cette parole (1 Tim., V, 14): "J'aime mieux que les jeunes se marient." Il en donne la raison, en ajoutant (verset 9): "Car il vaut mieux se marier que de brûler," c'est-à-dire que d'être vaincu par la concupiscence. En effet, la concupiscence est une sorte de chaleur nuisible; celui donc qui est travaillé par la concupiscence éprouve de la chaleur, mais il n'est pas brûlé, à moins que, cédant à cette concupiscence, il ne perde l'eau rafraîchissante de la grâce. De là ce mot (Job, XXXI, 12): "C'est un feu qui dévore jusqu'à la racine, et qui consume jusqu'aux derniers rejetons." Toutefois il faut observer que l'Apôtre se sert de sa comparaison par catachrèse; car se marier est un bien, quoique dans un degré inférieur, mais brûler est un mal. "Il est donc meilleur," c'est-à-dire il est plus tolérable que l'homme obtienne un bien moindre que de tomber dans le mal de l'incontinence. Aussi S. Paul a-t-il dit plus haut (verset 2): "A cause de la fornication," c'est-à-dire pour l'éviter, "que chacun vive avec sa femme;" et il ajoute aussitôt (verset 5): "De peur que votre incontinence ne donne lieu à Satan de vous tenter."

-

I Corinthiens VI, 10-14: L'indissolubilité du mariage

SOMMAIRE: Qu'il ne faut pas dissoudre le mariage, que les époux professent le même culte ou appartiennent à des cultes différents.

10. Quant à ceux qui sont déjà mariés, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement: Que la femme ne se sépare point d'avec son mari.

11. Que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari, de même, ne quitte point sa femme.

12. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais moi qui leur dis: Si un fidèle a une femme infidèle, et qu'elle consente à demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle.

13. Et si une femme fidèle a un mari infidèle, et qu'il consente à demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point d lui.

14. Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle, autrement vos enfants seraient impurs, au lieu que maintenant ils sont saints.

L'Apôtre, après avoir donné son enseignement sur le contrat même du mariage, traite ici de l'indissolubilité du mariage entre ceux qui l'ont contracté. D'abord il enseigne que ceux qui sont unis en mariage doivent y demeurer; ensuite il donne un enseignement utile à tous les états ou conditions humaines, à ces mots (verset 17): "Que chacun se conduise selon l'état dans lequel le Seigneur l'a appelé, etc." Sur la première de ces questions, l'Apôtre traite: **I**° de l'indissolubilité du mariage entre ceux qui professent le même culte; **II**° entre ceux qui professent un culte différent, à ces mots (verset 12): "Quant aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui leur dis, etc."

I° Sur la première partie de cette question, **I**. il pose le précepte de l'indissolubilité du mariage; **II**. il enseigne ce qu'il y a à faire quand le mariage est dissous pour quelque raison, en disant (verset 11): "Si la femme s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, etc."

I. Il dit donc: "J'ai dit (verset 8) aux personnes qui ne sont pas mariées," c'est-à-dire aux vierges et aux veuves, qu'il est meilleur pour elles de demeurer dans la continence; (verset 10): "Mais pour ceux qui sont dans le mariage," il ne leur est pas loisible de se conduire ainsi; car à ceux-là (verset 10): "Ce n'est pas moi," c'est-à-dire en vertu de l'autorité qui m'a été donnée, "mais le Seigneur qui leur fait ce commandement," lorsqu'il a dit (Matthieu XIX, 6): "Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni;" je leur dis donc (verset 10): "Que la femme ne se sépare point de son mari." Il faut sous-entendre, excepté pour cause de fornication, comme le Sauveur l'a excepté lui-même: l'Apôtre ne le rappelle point, parce qu'il pense que tout le monde connaît cette exception; c'est le seul cas que le Sauveur ait excepté. Quant à toutes les autres incommodités, il ordonne de les supporter avec courage plutôt que de blesser la fidélité conjugale (Matthieu XIX, 9): "Quiconque renvoie sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, et en épouse une autre est adultère;" ce qui, suivant la Glose et d'après S. Augustin (des Mariages adult., à Poll., liv. II, ch. VIII), doit s'entendre de ceux qui sont unis par le mariage, et appartiennent tous deux à la foi.

II. "Que si la femme s'en sépare," c'est-à-dire pour cause de fornication, "j'ordonne," dis-je, qu'elle demeure sans se marier," tant que vivra son mari, parce que si le mariage est dissous quant à la cohabitation, il ne l'est point quant au lien; (verset 14): "ou qu'elle se réconcilie avec son mari, à savoir s'il

ne vit pas dans la continence; et (verset 14): "Que de même le mari ne quitte point sa femme," si ce n'est pour ce même motif. L'Apôtre emploie la même formule pour le mari et pour la femme. Il faut donc sous-entendre ce qu'il vient de dire de celle-ci, c'est-à-dire que s'il s'en est séparé lui-même entièrement, il demeure sans se marier, ou qu'il se réconcilie avec sa femme."

S. Ambroise paraît enseigner le contraire, en expliquant ce passage. Il dit: L'Apôtre ne s'exprime point pour le mari de la même manière que pour la femme, parce qu'il est permis au mari de prendre une autre femme, l'inférieur ne pouvant pas entièrement se prévaloir de ce qui est permis au supérieur. Mais le Maître des sentences prétend que cet endroit a été falsifié, et par conséquent qu'il ne faut faire aucun cas de cette apparente distinction.

Il faut remarquer qu'il y a sept circonstances dans lesquelles le mari ne peut se séparer de sa femme pour cause de fornication **1°** Quand il l'a lui-même prostituée; **2°** quand lui-même s'est livré à la fornication avec une autre; **3°** quand il lui a lui-même donné occasion de se livrer à la fornication, par exemple en ne voulant point rendre le devoir conjugal; **4°** quand elle a cru avec probabilité que son mari était mort lorsqu'elle s'est mariée à un autre; **5°** quand elle a subi la fornication par violence; **6°** quand elle a souffert l'approche d'un autre qui s'est fait passer pour son mari; **7°** quand, après la manifestation certaine de l'adultère, elle a été néanmoins retenue par son mari.

II° Lorsque l'Apôtre ajoute (verset 12): "Quant aux autres, ce n'est pas le Seigneur, etc.," il traite de l'indissolubilité du mariage entre les personnes de différent culte, quand l'un des époux est fidèle, l'autre infidèle. Il enseigne, premièrement, que le fidèle ne doit point renvoyer la femme infidèle quand celle-ci consent à demeurer avec lui, sans outrage pour le Créateur; secondement, que la femme fidèle n'est point tenue, contre sa volonté, à suivre le mari infidèle, mais qu'elle peut se marier à un autre à ces mots (verset 15): "Que si l'infidèle se retire, qu'on le laisse aller;" troisièmement, que si le mari infidèle se retire le premier, la femme fidèle doit attendre avec patience dans le même état, à ces mots (verset 16): "Car que savez-vous, femme, si vous ne sauverez point votre mari?" Dans la première de ces questions, S. Paul avertit d'abord; ensuite il donne la raison de son avertissement, à ces mots (verset 14): "Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle."

I. Il s'adresse donc, dans cet avertissement, d'une manière générale tant aux maris qu'aux femmes; en second lieu, d'une manière spéciale aux maris, à ces mots (verset 12): "Si un mari fidèle a une femme qui soit infidèle, etc.;" enfin spécialement aux femmes, à ces mots (verset 13): "Et si une femme fidèle à un mari qui soit infidèle."

1° Il dit donc: "Quant aux autres," c'est-à-dire là où l'un et l'autre époux n'est pas un fidèle, mais l'un fidèle et l'autre infidèle, "je dis," en donnant un conseil, et non en faisant un commandement, "car ce n'est point le Seigneur qui l'a dit de sa propre bouche, comme s'il disait: je le dis comme venant de Dieu, bien qu'il ne l'ait pas dit lui-même.

2° "Je dis," je le répète (verset 12): "Si un mari fidèle," c'est-à-dire converti à la foi pendant son mariage; car il faut entendre ceci de ceux qui ont contracté mariage étant encore infidèles, et non de ceux qui l'auraient contracté étant de culte différent. Dans ce dernier cas, en effet, le mariage serait nul, et les époux devraient être séparés, ainsi que fit Esdras (**IV°** liv., X, 11). Si, dis-je, celui qui est tel "a une femme infidèle," et (verset 12): "qu'elle consente à demeurer avec lui," sans outrage pour le Créateur, "qu'il ne la renvoie point." C'est un conseil, ce n'est point un précepte; en sorte que celui qui fait le contraire n'est point transgresseur, dit la Glose.

3° Lorsqu'il dit (verset 13): "Et si une femme fidèle, etc.," il s'adresse spécialement aux femmes, et suppose:**a)** la foi dans l'un des conjoints, en disant: "Et si une femme fidèle; **b)** l'infidélité dans l'autre, puisqu'il ajoute: "un mari qui soit infidèle; **c)** la volonté de la partie infidèle de cohabiter, à ces mots: "Et qu'il consente à demeurer avec elle;" **d)** il conseille à la partie fidèle de demeurer avec le mari infidèle, en disant: qu'elle ne la quitte point." Il dit donc (verset 13): "Qu'il en soit de même si une femme fidèle a un mari infidèle, et qu'il consente à demeurer avec elle," sans outrage au Créateur. Mais s'il ne voulait point demeurer ainsi sans insulter au nom chrétien, la partie fidèle doit le quitter, parce que l'outrage au Créateur dissout le mariage, suivant la Glose. Le fidèle peut contracter de nouveau, s'il en est ainsi. Quant à ne se séparer pas de son mari, c'est un conseil et non un précepte, car il est permis à la partie fidèle de quitter la partie infidèle, mais alors ce n'était pas expédient.

II. Lorsque l'Apôtre ajoute (verset 14): "Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle," après avoir donné l'avertissement, **1°** il en assigne la raison en citant un exemple; **2°** en indiquant un danger, à ces mots (verset 14): "Autrement vos enfants seraient impurs;" **3°** un avantage, à ces autres (verset 14): "Mais maintenant ils sont saints."

1° Il donne donc d'abord l'exemple d'un mari infidèle, puis d'une femme infidèle, à ces mots (verset 14): "Et la femme infidèle a été sanctifiée."

A) Il dit: "Le mari a été sanctifié par la femme fidèle;" comme s'il disait: si je dis que le

fidèle ne se sépare point de l'infidèle qui veut demeurer avec lui, c'est que "le mari infidèle a été sanctifié par la femme fidèle." Or ceci s'entend de deux manières. D'abord ainsi: "Le mari infidèle a été" quelquefois "sanctifié par la femme fidèle," c'est-à-dire il arrive quelquefois que l'un des époux est converti par l'autre, et qu'il est ainsi sanctifié. Peut-être avait-on déjà vu de ces conversions, comme quelques années après l'on vit à Rome, au temps de S. Clément, Sisinnius converti par Théodora, sa femme.

B) De même (verset 15): "La femme infidèle a été sanctifiée par le mari fidèle," c'est-à-dire par sa doctrine et ses exhortations. On peut encore lire ainsi la phrase: "Que le fidèle ne se sépare pas de l'infidèle, car le mari infidèle a été sanctifié, etc.," c'est-à-dire le fidèle ne contracte aucune souillure par la cohabitation ou le devoir conjugal avec l'infidèle, mais il conserve la véritable pureté, comme le remarque S. Augustin.

2° (verset 14): "Autrement vos enfants seraient impurs." On peut en tendre ces paroles des enfants qui devaient naître et de ceux qui étaient nés déjà.

A) Dans le premier sens, "Autrement," c'est-à-dire si vous vous séparez et si vous vous mariez à d'autres, "vos enfants" qui viendront à naître de cette union "seraient impurs," c'est-à-dire adultérins, comme n'étant pas nés en mariage légitime. "Maintenant, au contraire, si vous demeurez, "ils sont saints," c'est-à-dire purs, parce qu'ils sont nés en légitime mariage.

B) Dans le second sens, "Autrement," c'est-à-dire si vous vous séparez, "vos enfants" déjà nés, "seraient impurs," c'est-à-dire ils resteraient dans l'infidélité en suivant la multitude, qui alors était infidèle.

3° "Mais maintenant," si vous restez, "ils sont saints," c'est-à-dire ils deviennent chrétiens.

A partir d'ici, et jusqu'à la fin du ch. 10, commentaire remplacé par Frère Nicolas O. P.

L'édition latine (Paris, 1654) place ici une note marginale que nous traduisons: Le lecteur remarquera qu'à partir de cet endroit jusqu'au chapitre XI exclusivement, ce n'est plus S. Thomas qui parle, mais un moine dominicain appelé Nicolas, lequel a commenté avec clarté et avec assez de savoir toutes les Epîtres de S. Paul. D'ailleurs la tournure de la phrase et la méthode d'exposition ne laissent aucun doute à ce sujet. (Editeur.)

(verset 4): "Le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle." Voilà un thème pour le panégyrique de sainte Cécile, qui convertit son mari à la foi. Parmi les motifs qui peuvent pousser les hommes dans la voie du salut, un des principaux est de partager la société des saints. Le Psalmiste le donne à entendre lorsqu'il dit (XVII, 26): "Vous serez saint avec celui qui est saint, etc." Sainte Cécile nous montre l'accomplissement de cette parole: "Le mari infidèle est sanctifié, etc." Or, dans ces paroles, nous trouvons trois points dignes d'éloges: la nature, la grâce et la doctrine. La nature humaine est désignée dans la femme; la grâce se montre dans la sanctification du mari, en sorte que Cécile est noble à ses propres yeux par nature, humble aux yeux de Dieu par la foi, utile au prochain par la doctrine; car la doctrine devient plus estimable à celui qui en considère l'acte, l'objet et l'obstacle: l'acte, c'est la sanctification; l'objet, c'est l'homme; l'obstacle, c'est l'infidélité. Mais l'infidélité est une des fautes les plus tenaces, le sexe de l'homme le plus robuste, la sanctification un acte des plus difficiles. Néanmoins, bien qu'elle ne fût qu'une femme, sainte Cécile a converti par sa doctrine l'infidélité, adouci la dureté, purifié l'impiété, et sanctifié ainsi son mari. On reconnaît en elle plusieurs des qualités qui sont recommandables dans la femme: elle en présente trois quant à l'acte du coeur, trois quant à l'acte des lèvres, et trois quant à l'acte des oeuvres. Les trois premières sont la sagesse, quant à son principe rationnel (Prov., XIV, 4): "La femme sage édifie une maison;" la pureté, du côté de l'appétit concupiscible (Ecclésiastique XL; V, 19): "Les enfants, la fondation d'une ville assurent la durée d'un nom, mais au-dessus de ces biens est une femme sans tache;" la constance, du côté de l'appétit irascible (Ruth, III, 11): "Tout le peuple qui habite entre les portes de la ville, sait que vous êtes une femme pleine de vertu." Les trois secondes sont: la modestie, opposée à la démangeaison de parler (Ecclésiastique XXVI, 18): "La femme sensée est silencieuse, et rien n'est comparable à la femme prudente;" la vérité, opposée au mensonge (Judith, VIII, 28): "Tout ce que vous avez dit est la vérité;" la discrétion, opposée à la sottise (I Rois, XXV, 3): "Cette femme (Abigaïl) était très prudente et très belle;" et (Judith, XI, 19): "Il n'y a pas sur la terre une femme semblable à celle-ci pour son regard, sa beauté et la sagesse de ses paroles." Les trois dernières sont: la sainteté dans la conduite (Judith, VIII, 29): "Priez pour le peuple, parce que vous êtes une femme sainte;" la modestie dans l'extérieur (Ecclésiastique XXVI, 49): "La femme sage et prudente est un don qui surpasse tous les dons; la grâce dans la conversation (Prov., XI, 46): "La femme gracieuse sera élevée en gloire." C'est parce

qu'elle a eu ces qualités à un degré suréminent qu'il est dit de la vierge Marie: "Vous êtes bénie entre toutes les femmes.

I Corinthiens VII, 15-20: Le cas des mariages mixtes

SOMMAIRE: Que la partie fidèle n'est point tenue à suivre la partie infidèle, si celle-ci veut se séparer d'elle; que si celle-ci veut rester, que la partie fidèle ne dédaigne pas de cohabiter, car ils peuvent se sauver l'un l'autre.

15. Que si le mari infidèle se sépare de sa femme fidèle, qu'elle le laisse aller, parce qu'un frère ou une soeur ne sont plus asservis en cette rencontre; mais Dieu nous a appelés pour vivre en paix;

16. Car que savez-vous, Ô femme, si vous ne sauverez point votre mari? et que savez-vous, Ô mari, si vous ne sauverez point votre femme ?

17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, et selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé: et e est ce que j'or donne dans toutes les Eglises.

18. Un homme est-il appelé étant circoncis, qu'il n'affecte point de paraître incirconcis; est-il appelé n'étant point circoncis, qu'il ne se fasse point circoncire.

19. Ce n'est rien d'être circoncis, et ce n'est rien d'être incirconcis, mais le tout est d'observer les commandements de Dieu.

20. Que chacun demeure dans l'état où il était quand Dieu l'a appelé.

Paul a montré dans ce qui précède que le fidèle ne doit point se séparer de l'infidèle qui consent à demeurer avec lui. Il enseigne ici que si l'infidèle ne veut pas demeurer ainsi, le fidèle n'est point tenu de le suivre, mais qu'il peut contracter un nouveau mariage. Il dit donc d'abord ce qu'il accorde, ensuite pourquoi il le fait. Il en donne deux raisons, dont la première est la liberté, à ces mots (verset 15): "Car dans de telles circonstances, un frère ou une soeur n'a plus d'engagement;" la seconde est la tranquillité de la paix, à ces autres (verset 15): "Mais Dieu nous a appelés à vivre en paix."

I° Il dit donc (verset 15): "Que si l'infidèle," ou la femme, "se sépare du fidèle," par haine de la foi, "qu'on le laisse aller," et le

fidèle ainsi délaissé peut contracter un nouveau mariage, parce que le premier, n'ayant jamais été confirmé, peut être dissous. "En effet, un frère ou une soeur fidèle ne saurait subir une telle servitude," à savoir celle du mariage; en d'autres termes, ils ne sont pas tenus, de suivre l'infidèle qui se sépare en haine de la foi, comme dit la Glose (Jean VIII, 36): "Si le Fils vous affranchit, vous serez véritablement libres." (verset 15): "Mais c'est à vivre en paix," comme s'il disait que le fidèle se sépare, parce que "c'est à vivre en paix que Dieu nous a appelés," c'est-à-dire nous ne devons pas disputer avec celui qui s'est séparé en haine de la foi. Ou autrement, bien qu'il en soit ainsi, que le fidèle ne soit point soumis à cette servitude; néanmoins il ne doit pas donner occasion de discorde et de désunion, mais garder la paix; "car c'est à vivre en paix que Dieu nous a appelés," puisqu'il n'est point (ci-après, XIV, 33): "le Dieu de la discorde, mais le Dieu de la paix."

II° Lorsqu'il dit (verset 16): "Car que savez-vous, ô femme?"

S. Paul enseigne que si l'infidèle ne se sépare pas, le fidèle doit demeurer avec patience, et pour le prouver il allègue: **I.** l'espérance de la conversion de l'autre partie, **II.** la persévérance dans la vocation particulière, à ces mots (verset 17): "Que chacun demeure dans l'état où Dieu l'a appelé;" **III.** un exemple pris du rite de la circoncision, à ces mots (verset 18): "Un homme circoncis a-t-il été appelé;" **IV.** Un exemple pris d'une condition particulière, à ces mots (verset 21): "Avez-vous été appelé étant esclave."

I. A l'égard du premier de ces motifs, S. Paul insinue: **1°** que la femme fidèle, en ne se séparant pas, peut convertir son mari à la foi; **2°** que le mari fidèle peut également sauver la femme infidèle, à ces mots (verset 16): "Et vous, mari, que savez-vous si vous ne sauverez point votre femme?" **3°** que, par conséquent, ils doivent demeurer ensemble avec patience, à ces autres (verset 17): "Que chacun donc se conduise selon le don particulier, etc."

1° Il dit donc: "Car d'où savez-vous, ô femme?" comme s'il disait: véritablement le fidèle doit demeurer avec l'infidèle, "Car d'où savez-vous, ô femme," c'est-à-dire d'où pouvez-vous savoir, ô femme fidèle, "si vous ne sauverez point votre mari?" à savoir en l'avertissant et en le convertissant à la foi; comme s'il disait: cela peut arriver. Aussi S. Ambroise dit sur ce passage: L'Apôtre parle ainsi, parce que celui-là peut croire qu'a en horreur le nom de Jésus-Christ.

2° "Et vous, d'où savez-vous," c'est-à-dire d'où pouvez-vous savoir, "ô homme" fidèle, "Si vous ne sauverez point votre femme infidèle?" en la convertissant à la foi; car vous devez l'espérer.

3° "A moins que chacun ne se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur. Ceci peut s'entendre de deux manières. D'abord ainsi: "d'où savez-vous cela, si vous ne vous conduisez," suppléez, à l'égard de votre conjoint, "comme Dieu vous a appelés?" à savoir l'homme pour commander, la femme pour obéir. Ou autrement: "D'où le savez-vous, à moins que," suppléez, vous n'attendiez avec patience jusqu'à ce qu'il arrive, "selon que Dieu l'a destiné pour chacun," en d'autres termes a réglé pour chacun quand il viendra à la foi et quand il sera sauvé? Vous devez donc attendre et demeurer (Rom., XII, 3): "Selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun de vous.",

II. Lorsque l'Apôtre dit (verset 17): "Et que chacun se tienne dans l'état dans lequel le Seigneur l'a appelé, il montre que le fidèle doit demeurer avec l'époux infidèle, en alléguant la persévérance dans la vocation particulière à chacun. Premièrement donc, il rappelle la vocation divine; secondement sa propre autorité, à ces mots (verset 17): "C'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises." Il dit donc "Et que chacun," en d'autres termes, et comment savez-vous cela, ô mari, ô femme, à moins que chacun ne se conduise avec persévérance comme Dieu l'a appelé, c'est-à-dire selon l'état dans lequel Dieu a appelé chacun, et non pas comme ils se trouvent? comme s'il disait: sur cette question," c'est ce que j'enseigne dans votre Eglise "comme dans toutes les autres;" car c'est une honte pour la partie de ne pas s'accorder avec le tout. Tel est donc le raisonnement de l'Apôtre: Chacun doit demeurer dans l'état auquel Dieu l'a appelé; donc, si Dieu en a appelé quelques-uns au mariage, ils doivent demeurer dans le mariage. (Haymon): "Si vous avez une épouse, demeurez avec elle; si vous n'en avez pas, ne désirez pas en prendre.

III. Lorsqu'il ajoute (verset 18): "Un homme circoncis a-t-il été appelé," S. Paul propose un exemple. **1°** Il cite l'exemple même; **2°** il en assigne la raison, à ces mots (verset 19): "Ce n'est rien d'être circoncis; **3°** il en déduit une règle générale, à ces autres (verset 20): "Que chacun demeure dans la vocation où il était."

1° Il donne pour exemple la manière de se conduire **A)** des Juifs, **B)** puis des Gentils, à ces mots (verset 18): "Un autre est-il appelé n'étant pas circoncis."

A) Il dit donc (verset 18): "Un homme a-t-il été appelé étant circoncis;" comme s'il disait: que chacun marche dans l'état auquel il a été appelé; par exemple, "un homme circoncis," c'est-à-dire encore sous le rite judaïque," a-t-il été appelé à la foi, qu'il n'affecte pas," c'est-à-dire qu'il ne soit pas forcé d'affecter de paraître incirconcis, en

d'autres termes de suivre la manière de vivre des Gentils.

B) "Est-il appelé n'étant pas circoncis," c'est-à-dire vivant comme les Gentils, "qu'il ne soit point circoncis," en d'autres termes qu'il ne soit pas forcé de prendre les usages judaïques. (Augustin, des Mariages adultérins, liv. XI): "L'Apôtre se réserve de fonder des Eglises soit chez les Juifs, soit chez les Gentils; nulle part il ne détruit une coutume quand son maintien n'empêche pas le salut. Si donc le mariage n'y met point obstacle, ceux qui sont appelés à la foi, étant mariés, doivent demeurer mariés.

2° (verset 19): "Ce n'est rien d'être circoncis." S. Paul donne ici la raison de l'exemple cité; c'est celle-ci: un usage qui n'est pas un obstacle au salut ne doit pas être changé à cause de la vocation à la foi; or les usages soit des Juifs, soit des Gentils, ne font point obstacle au salut; donc, etc." Il argumente *a pari* à l'égard du mariage. Il indique d'abord ce qui est indifférent, relativement au salut; ensuite ce qui est nécessaire et expédient, à ces mots (verset 19): "Mais l'essentiel est d'observer les commandements, etc."

A) Il dit donc d'abord: "Ce n'est rien d'être circoncis," c'est-à-dire cela ne sert de rien, et ce n'est rien d'être incirconcis, c'est-à-dire cela ne sert ni ne nuit pas, comme s'il disait: telle ou telle manière de vivre n'importe pas au salut (Gal., VI, 45): "En Jésus-Christ, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la nouvelle créature. (Ambroise, sur ce passage): "Il ne sert ni ne nuit au salut de vivre en Juif ou d'être Gentil;

B) "l'accomplissement des commandements," voilà ce qui sert (Sag., VI, 49): "La garde des lois, c'est la consommation de la sainteté."

3° Lorsqu'il poursuit (verset 20): "Que chacun demeure dans la vocation où il était quand Dieu l'a appelé, S. Paul déduit une règle générale: "Que chacun, etc.," comme s'il disait: qu'ainsi donc le Gentil ne soit point forcé de se faire circoncire, et réciproquement; mais plutôt que chacun, si l'état dans lequel il a été appelé n'est point opposé à sa vocation, "y demeure." - "Dans lequel, dit la Glose, et non de laquelle. (Augustin, ép. 119): "En effet, l'Apôtre applique ce qu'il dit ici aux habitudes de la vie qui n'ont aucune opposition avec la foi et les bonnes moeurs. Le voleur comme l'époux sont appelés à la foi; mais l'un demeure dans l'état du mariage, et on ne le

contraint point d'en sortir; l'autre doit cesser ses brigandages, et ne peut les continuer; car il n'est point nécessaire que les époux cessent d'être tels, à cause de la foi de Jésus-Christ, comme il l'est que les voleurs cessent d'être voleurs.

On fait ici cette question sur ces paroles: "L'épouse ne doit pas quitter l'époux," pourquoi le Sauveur a-t-il excepté la seule cause de la fornication, tandis qu'il ordonnait de supporter avec courage toutes les autres incommodités du mariage? On objecte ce pas sage du Lévitique (XIII, 46) où la loi ordonne que le lépreux soit jeté hors du camp; donc la lèpre peut être, pour la femme, un motif de se séparer de son mari. - Voici la réponse: Bien que la lèpre puisse être un motif de se séparer quant à la cohabitation, cependant elle ne légitime point la séparation quant au lit, en sorte que les époux sont encore tenus de se rendre le devoir conjugal, s'ils demeurent ensemble.

Sur cette autre parole: "Ou se réconcilier avec son mari," on objecte ce passage du Deutéronome (XXIV, 4): "Une fois donné l'écrit de répudiation, la femme ne peut plus se réconcilier avec son mari." Voici la réponse: Ceci avait lieu lorsque la répudia. C'était autorisée par la Loi; mais ce que l'Apôtre prescrit doit s'observer en cas de séparation, selon l'Évangile; car le caractère de la loi était la sévérité, celui de l'Évangile est la douceur.

Sur cette parole: "Que le mari ne se sépare point de sa femme," une Glose, qui n'est pas sans autorité, dit qu'il n'en est pas du mari comme de la femme, parce qu'il est permis au mari de contracter un second mariage. S. Augustin, au contraire (des Mariages adultérins, liv. 11, ch. VII), dit que la même règle doit être observée à l'égard du mari et de la femme Je réponds que le passage objecté en premier lieu et tiré de S. Ambroise est regardé comme ayant été interposé par fraude; ou bien on doit l'entendre de la répudiation, et notre texte du divorce. Car dans la répudiation permise par la Loi, le mari pouvait contracter un nouveau mariage, ce que la femme ne pouvait point, parce que, dans ces temps reculés, il était permis à un seul homme d'avoir plusieurs femmes, et non réciproquement, la répudiation alors faisant que le mariage était dis sous, ce que ne fait pas la séparation.

Sur ces paroles: "Quant aux autres, je leur dis, et non pas le Seigneur, on objecte ce passage (Matthieu IX, 16): "Qui vous écoute, m'écoute." Je réponds que le Sauveur n'a pas dit de bouche ces paroles, mais les a inspirées.

Sur cet autre passage: "Si un mari fidèle a une femme infidèle, la Glose dit: La partie fidèle peut

licitement se séparer de l'infidèle. On dit cependant que la partie catholique ne peut se séparer de l'hérétique. La Glose parle de celui qui n'a pas reçu le sacrement de la foi, et non de celui qui en a perdu le don habituel.

Au même endroit, la Glose dit encore: On ne doit point reconnaître comme valide le mariage contracté contre l'ordre de Dieu. On objecte: donc le mariage qui a pour motif la volupté n'est pas un vrai mariage. Je réponds que l'on appelle contracté contre l'ordre de Dieu, le mariage entre personnes qui en sont empêchées par la Loi.

Sur cet autre passage: "Si une femme fidèle a un mari infidèle, on dit: donc la femme qui se convertit du judaïsme ne peut se séparer de son époux resté Juif, s'il veut demeurer avec elle. Je réponds qu'il en est autrement aujourd'hui qu'au temps de la primitive Eglise, parce qu'il y avait alors espérance de conversion, au lieu que maintenant il y a plutôt crainte de perversion, à cause de l'obstination des infidèles.

Sur cet autre: "Que si l'infidèle se sépare, qu'on le laisse aller," la Glose dit: Il y a raison légitime de se séparer de la femme qui dit à son mari: Je ne suis pas votre femme si, au moyen du vol, vous ne me procurez des richesses. On objecte (Matthieu, XIX, 16): "Le seul motif de fornication excepté." Je réponds qu'on doit se séparer, quand on craint que le scandale donné pendant un temps ne devienne perpétuel.

Sur celui-ci: "Notre frère n'est pas soumis à cette servitude," la Glose dit: L'injure au Créateur dissout le lien du mariage dans celui dont on se sépare. On objecte: le mariage se contracte toujours entre deux; donc il est dissous pour tous les deux, ou bien il ne l'est ni pour l'un ni pour l'autre. Je réponds que le mariage est dissous pour l'un et pour l'autre; mais l'empêchement résultant du mariage n'existe que dans celui qui se sépare.

Sur ce verset: "Ce n'est rien d'être circoncis," on objecte: La circoncision sert, si vous observez la Loi. Je réponds qu'avant; Jésus-Christ elle servait, et qu'elle ne sert plus depuis Jésus-Christ.

Sur cet autre passage: "Que chacun demeure dans l'état où il était quand il a été appelé," la Glose dit: Il n'est ni utile ni contraire au salut de vivre à la manière des Juifs ou des Gentils. On objecte (Gal., V, 2): "Si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien."-Je réponds: La Glose parle de la manière de vivre parmi les hommes, et non de la manière d'honorer Dieu.

I Corinthiens VII, 21-24: Rester dans son état de vie

SOMMAIRE: S. Paul exhorte à demeurer dans l'état où l'on était quand on a été appelé à la foi, fût cet état la servitude, la plus dure des conditions où l'homme puisse se trouver.

21. Avez-vous été appelé étant esclave, ne portez point cet état avec peine; mais si vous pouvez devenir libre, profitez-en plutôt.

22. Car celui qui, étant esclave, est appelé au service du Seigneur de vient affranchi du Seigneur; et de même, celui qui est appelé étant libre, devient l'esclave du Christ.

23. Vous avez été achetés à prix ne vous rendez pas esclaves des hommes.

24. Que chacun, mes frères, demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé, et qu'il s'y tienne devant Dieu.

L'Apôtre a montré plus haut que si l'infidèle ne se sépare point, le fidèle doit demeurer avec lui en toute patience; il appuyait son enseignement d'abord sur l'espérance de conversion de la partie infidèle, et sur la persévérance dans l'état auquel on a été appelé. Il cite ici, en troisième lieu, un exemple qu'il prend dans la manière de vivre, et un second tiré d'une condition particulière. **I°** Il cite l'exemple même; **II°** il en donne la raison, à ces mots (verset 22): "Car celui qui a été appelé, étant esclave, au service du Seigneur, etc.;" **III°** Il en déduit une règle générale, à ces autres (verset 24): "Que chacun donc demeure devant Dieu dans l'état où il était lorsque Dieu l'a appelé."

I° En traitant la première question, S. Paul **I.** suppose quelqu'un dans l'état de servitude; **II.** il suppose la liberté d'en sortir, à ces mots (verset 21): "Quand même vous pourriez, etc.;" **III.** l'avantage de ces divers états pour le salut, à ces autres (verset 21): "Faites-en un bon usage."-i. Il dit donc (verset 21): "Vous étiez esclave;" comme s'il disait: que chacun donc demeure dans l'état où il était quand Dieu l'a appelé; par exemple, "vous étiez esclave lorsque vous avez été appelé à la foi," à savoir de Jésus-Christ, "ne vous en inquiétez pas," c'est-à-dire de manière à vouloir échapper à la servitude. C'est ainsi que Onésime, esclave de Philémon, s'étant réfugié auprès de S. Paul, l'Apôtre le renvoya à son maître, avec prière de le reprendre, comme on le voit dans l'épître qu'il écrivit à Philémon. **II.** "Mais" plutôt (verset 21): "quand même vous pourriez devenir libre," demeurez dans la servitude, parce que c'est un motif d'humilité. Et, comme dit S. Ambroise, plus on est abject dans ce, siècle à cause du Seigneur, plus on sera exalté dans le siècle futur. (Grégoire): "Ceux qui sont plus précieux devant Dieu sont ceux qui se rendent plus vils à cause de lui. Et

(Boèce): "Si toujours l'on doit craindre la fortune, c'est plus encore la bonne que la mauvaise.

II° Lorsqu'il dit (verset 22): "Car celui qui, étant esclave, a été, appelé au service du Seigneur," S. Paul donne la raison de l'exemple en le prenant **I.** du côté des esclaves; **II.** du côté des hommes libres, à ces mots (verset 22): "De même, celui qui est appelé étant libre." Voici son raisonnement en général: La servitude et la liberté, si l'on est au Seigneur, peuvent concourir au salut; or nous ne devons nous inquiéter que de ce qui intéresse le salut; donc nous devons être indifférents à l'égard de la liberté et de la servitude.

I. Il dit donc (verset 22): "Car celui qui, étant esclave, est appelé au service du Seigneur," comme s'il disait véritablement "vous ne devez pas vous en mettre en peine, car," c'est-à-dire puisque "celui qui a été appelé au service," en d'autres termes, à la foi "du Seigneur, étant esclave," d'une servitude corporelle, "devient affranchi du Seigneur," c'est-à-dire puisque, affranchi par le Seigneur, il est libre d'une liberté spirituelle, car l'affranchi est délivré de la servitude; or, celui qui est engagé au service du Seigneur est délivré de la servitude du péché par le Seigneur; donc il est affranchi du Seigneur (Jean VIII, 36): "Si le Fils vous affranchit, vous serez vraiment libres."

II. Lorsqu'il ajoute (verset 22): "De même celui qui est appelé étant libre," l'Apôtre donne la même raison, en la prenant du côté des hommes libres. Et d'abord il considère en eux l'obéissance qu'ils doivent, non moins que les esclaves, à Jésus-Christ; ensuite il donne la raison de cette obéissance, à ces mots (verset 26): "Vous avez été achetés d'un grand prix; enfin il indique l'obligation de cet esclavage à ces autres (verset 23): "Ne vous rendez pas esclaves." Il dit donc: "De même, celui qui a été appelé étant libre," de la liberté corporelle, est esclave de Jésus-Christ," par la servitude spirituelle (Rom., I, 1): "Paul, serviteur de Jésus-Christ, etc.," parce que, soit esclaves, soit libres, tous sont néanmoins serviteurs. Et c'est justice, "car vous avez été achetés d'un grand prix." L'Apôtre s'ex prime ainsi parce que notre rachat s'est fait par le sang de Jésus-Christ, qui est d'un prix inestimable (I Pierre, I, 48): "Ce n'est point par des objets corruptibles, comme l'or et l'argent, que vous avez été rachetés de votre vie pleine de vanité, etc." Si donc "vous avez été achetés d'un prix si grand, ne vous rendez pas esclaves des hommes, en mettant de côté le service de Dieu et en vous occupant des superstitions humaines, car c'est ce que faisaient les Corinthiens (ci-dessus, I, 12): "Moi je suis à Paul, et moi à Apollon."

III° "Que chacun donc," circoncis et incirconcis, libre ou esclave, "dans quelque état qu'il ait été appelé pour être notre frère, "c'est-à-dire fidèle, "y demeure devant Dieu," c'est-à-dire en observant les divins commandements; car (Matthieu XXI, 43):

"Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé. Donc si celui qui est marié a été appelé à la foi, qu'il reste dans le mariage en gardant la foi.

-

I Corinthiens VII 25-28: Le conseil évangélique de virginité

SOMMAIRE: Discourant sur la virginité, S. Paul la loue et la conseille, sans définir qu'elle soit de précepte, comme est l'obligation de demeurer dans l'état du mariage.

25. Quant aux vierges, je n'ai pas reçu de commandement du Seigneur, mais voici le conseil que je donne comme étant fidèle ministre du Seigneur, par la miséricorde que j'en ai reçue.

26. Je crois donc qu'il est avantageux, à cause des nécessités pressantes de cette vie, qu'il est, dis-je, avantageux à l'homme de ne point se marier.

27. Êtes-vous lié à une femme? ne cherchez point à vous délier. N'êtes vous point lié à une femme? ne cherchez point de femme.

28. Si néanmoins vous prenez femme, vous ne péchez pas; et si une fille se marie, elle ne pèche pas; mais ces personnes souffriront les tribulations de la chair. Or je voudrais vous épargner.

Au commencement de ce chapitre, l'Apôtre a traité du mariage; ici commence la seconde partie, dans laquelle il traite de la virginité. Et d'abord il parle des vierges; ensuite de ceux qui sont préposés à leur garde, à ces mots (verset 36): "Si quelqu'un croit qu'il est honteux pour lui, etc."

Sur la première de ces questions, premièrement il donne aux vierges le conseil de demeurer dans la virginité; secondement, il donne à ceux qui se marient la règle d'une vie chrétienne, à ces mots (verset 29): "Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire;" troisièmement, il montre qu'il vaut mieux garder le bon propos de la continence à ces mots (verset 32): "Or je veux que vous soyez sans inquiétude, etc." **I**° Dans la première partie de cette question, il loue et conseille la virginité; **II**° dans la seconde, il accorde et approuve le mariage contracté, à ces mots (verset 21): "Êtes-vous lié à une femme? etc.;" **III**° dans la troisième, il défend et excuse le péché de mariage à contracter, à ces autres (verset 28): "Au reste, si vous épousez une femme, vous ne péchez point."

I° Il dit donc sur la virginité,d'abord que la garder n'est point un précepte, ensuite que c'est un conseil, à ces mots (verset 25): "Voici le conseil que je donne. Il expose deux raisons pour lesquelles ce conseil est bon à suivre: **I.** l'autorité de celui qui conseille; **II.** la dignité de la virginité qui est conseillée, à ces mots (verset 26): "Je crois donc que cet état est avantageux."

I. Il dit donc (verset 25): "Quant aux vierges, etc.," comme s'il disait: à l'égard de ceux qui sont mariés, Dieu commande de ne point les séparer; mais "quant aux vierges, je n'ai point du Seigneur un commandement" semblable, à savoir qui les oblige à garder la continence ou à entrer dans le mariage; car ce que dit le Sauveur à ce sujet (Matthieu XIX, 12): "Que celui qui peut entendre entende," est un conseil. Or la virginité, dit S. Augustin, n'est point un état commandé: elle peut être conseillée, elle ne peut être imposée. "Mais voici le conseil que je donne," à savoir de garder la continence, conseil qui m'est inspiré par l'Esprit Saint (Tobie, IV, 49): "Demandez toujours conseil à un homme sage. Ce conseil, dis-je, je le donne "comme ayant reçu lu Seigneur miséricorde," c'est-à-dire l'apostolat qui m'a été miséricordieusement confié. "Ayant obtenu," dis-je, "d'être fidèle dans le ministère"qui m'a été remis, je dois donc être cru dans les conseils que je donne (Luc, XII, 42): "Quel est, à votre avis, l'économe fidèle?" (Haymon): "Parce qu'il lui a été donné d'être conseiller fidèle, il ne doit point priver de ses conseils ceux qui en avaient besoin. Voilà pourquoi il faut acquiescer aux conseils des supérieurs.

II. Lorsqu'il ajoute (verset 26): "Je crois donc que cet état est avantageux," il fait ressortir la dignité de l'état qui est l'objet de ce conseil, et cela de deux manières: **1°** parce que ce bien est opportun; **2°** parce qu'il est convenable, à ces mots (verset 26): "Je veux dire, etc."

1° Il dit donc: Je crois donc, etc.," comme s'il disait: puisque je suis un conseiller fidèle, "je crois donc que cet état est avantageux, ' à savoir de demeurer dans la virginité, et que "à cause des nécessités pressantes de la vie," on doit éviter le mariage, parce qu'en s'y engageant, on est pressé par un grand nombre de sollicitudes; ce qui fait dire que ceux qui sont dans cet état sont sous la meule (Luc, XVII, 35); de là encore le proverbe: le mariage donne des os à ronger.

2° "Je pense," dis-je, "qu'il est avantageux à l'homme de demeurer dans cet état," c'est-à-dire dans la virginité, et que cet état est bienséant, à cause de la pureté; doux, à cause de la liberté; profitable, à cause de la récompense, car il donne droit à une auréole et au centuple (Luc, VIII, 8). S. Augustin, cité dans la Glose, dit: La virginité surpasse la condition de l'humaine nature; par elle les hommes deviennent semblables aux anges.

Toutefois la victoire est plus grande dans les hommes que dans les anges, car les anges vivent sans la chair, et les vierges triomphent dans la chair.

II° Lorsqu'il dit (verset 27): "Êtes-vous lié à une femme? etc." S. Paul concède et approuve le mariage contracté. Il dit donc d'abord que celui qui est marié ne doit pas chercher à se séparer; ensuite il conseille à celui qui est libre de ne chercher point le mariage, à ces mots (verset 27): "N'avez-vous point de femme, ne cherchez point à vous marier, etc."

I. Il dit donc (verset 27): "Êtes-vous lié à une femme?" comme s'il disait: bien qu'il soit avantageux de vivre dans la continence, cependant "êtes-vous lié à une femme? ne cherchez point à vous délier sur terre, si cette épouse est bonne (Ecclésiastique VII, 21): "Ne vous éloignez point de la femme sensée et vertueuse." Il dit "lié," comme tenu par un double lien, c'est-à-dire par le consentement donné quand se forme le mariage, et par l'union des sexes quand le mariage se consomme. Car si l'on n'était tenu que par un lien, par exemple le consentement seul, on pourrait chercher à se séparer, à savoir en entrant en religion.

II. "N'avez-vous point de femme, ne cherchez point à vous marier, si toutefois vous pouvez vivre dans la continence; car, ainsi que le disent les apôtres (Matth., XIX, 10): "Si telle est la condition d'un homme à l'égard de sa femme, il n'est pas avantageux de se marier."

III° En disant (verset 28): "Si néanmoins vous épousez une femme, vous ne péchez point," l'Apôtre excuse de tout péché le mariage à contracter. Et d'abord il montre que le mariage peut être contracté sans péché; ensuite qu'une condition moins onéreuse est de ne pas se marier, à ces mots (verset 28): "Mais ces personnes souffriront tribulation dans leur chair." Dans la première question, il expose la vérité à l'égard **I.** de la personne qui n'est plus dans l'état de virginité; **II.** de celle qui est vierge, à ces mots (verset 28): "Et si une fille se marie, elle ne pèche point."

I. Il dit donc: Si vous êtes libre, ne cherchez point à vous marier (verset 28): "Si néanmoins vous épousez une femme," à savoir pour une fin légitime, et non pour satisfaire la passion, "vous n'avez pas commis de faute." Ici se trouve un argument péremptoire contre les hérétiques qui condamnent le mariage (I Tim., IV, 3): "Ils interdisent le mariage." De même (verset 28): "Si une fille se marie," non pas une vierge consacrée à Dieu, parce que, suivant S. Jérôme, à ceux qui ont fait vœu de virginité, c'est péché non seulement de se marier, mais encore de vouloir le faire; "elle n'a pas péché non plus en entrant dans le mariage, autrement la Bienheureuse Vierge eût péché lorsqu'elle épousa S. Joseph.

II. "Cependant ceux qui sont dans cet état," c'est-à-dire ceux qui entrent dans l'état du mariage souffriront la tribulation de la chair, c'est-à-dire l'affliction, pour se procurer à eux-mêmes, à leurs enfants et aux autres les choses nécessaires à la vie, cri sorte qu'il est moins pesant de demeurer sans se marier. "Néanmoins je vous excuse," comme s'il disait: je vous conseille d'éviter le mariage, mais pourtant je vous l'accorde, par égard pour votre faiblesse. Ou encore: "Mais moi je vous épargne," en ce sens que je vous conseille d'éviter ces tribulations la chair.

Il faut noter ici que la sainte virginité est un grand bien, à raison de ses nombreux avantages.-

1° Elle conserve la chair dans la pureté (Apoc., XIV, 4): "Ceux-ci ne se sont pas souillés avec les femmes, parce qu'ils sont vierges, etc.," c'est ainsi que le sel est bon, parce qu'il préserve la chair de la corruption.

2° Elle orne et embellit l'âme; aussi trouve-t-on souvent dans l'Écriture la beauté jointe à la virginité (Sag., IV, 1): "Combien est belle la race chaste, quand elle possède l'éclat de la vertu!" et (Cant., IV, 1): "Que vous êtes belle, ô ma bien-aimée!"

3° Elle rend semblable aux anges du ciel, comme la Glose le dit sur ce passage, et (Matthieu XXII, 30): "Au jour de la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel." (Jérôme): "C'est vivre dans la chair, malgré la chair, etc.

4° Elle épouse Jésus-Christ (II Cor., XI, 2): "Je vous ai fiancés à cet unique époux, Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge sans tache."

5° Elle rapproche de Dieu et unit à lui (Psaume XLIV, (5): "Des vierges seront amenées au roi après elle." (Say., VI, 20): "La parfaite pureté rapproche l'homme de Dieu; (Jér., III, 4): "Vous êtes celui qui m'avez conduit lorsque j'étais vierge."

6° Elle l'emporte sur tous les autres états (Ecclésiastique XXVI, 20): "Tous les trésors ne peuvent être le prix d'une âme chaste;" et (ci-après, vu, 38): "Celui qui marie sa fille fait bien; mais celui qui ne la marie point fait mieux encore."

7° Elle exhale l'odeur d'une bonne réputation (Luc, I, 27): "Et le nom de la vierge était Marie." (Cant., II, 2): "Comme le lis au milieu des épines, ainsi s'élève ma bien-aimée au-dessus de ses compagnes."

8° Elle donne entrée aux noces éternelles (Matthieu XXV, 40): "Celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces." Mais, hélas! qu'elle est difficile à conserver (Ecclésiastique XLII, 9): "La fille est

à son père un sujet secret de veiller toujours," car le démon suggère le vice opposé. La corruption incline à l'acte, et la beauté porte Consentir.

I Corinthiens VII, 29-31: Les rapport conjugaux

SOMMAIRE: L'Apôtre traite des rapports entre le mari et l'épouse; il enseigne comment il faut préparer l'âme à la prospérité et à l'adversité.

29. Voici donc, mes frères, ce que je vous dis. Le temps est court, et ainsi, que ceux mêmes qui ont des femmes soient comme n'en ayant point;

30. Et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point; ceux qui achètent, comme ne possédant point;

31. Enfin ceux qui usent de ce monde, comme en usant point; car la figure de ce monde passe.

Voici la seconde partie, où l'Apôtre donne, soit à ceux qui se marient, soit à ceux qui sont déjà mariés, la règle de bien vivre. Il enseigne comment ils doivent agir: **I°** à l'égard de leurs épouses; **II°** dans les cas ou événements fortuits, à ces mots (verset 30): "Et ceux qui pleurent, comme s'ils ne pleuraient point; **III°** dans les affaires ou biens du siècle, à ces autres (verset 30): "Et ceux qui achètent, comme s'ils ne possédaient pas;" **IV°** enfin il donne la raison de ces différents avertissements (verset 31): "Car la figure de ce monde passe."

I° Dans la première question, l'Apôtre comprend: **1°** l'autorité de celui qui conseille; **2°** la nécessité de prendre conseil, à ces mots (verset 29): "Le temps est court; **3°** la forme même de ce conseil, à ces autres (verset 29): "Il faut donc, etc." Il dit: "Voici donc," comme s'il disait: puisque ce n'est point un péché d'entrer dans l'état du mariage, "voici donc, mes frères, ce que je vous dis," si, quant au mariage, "le temps est court," c'est-à-dire le temps pendant lequel le peuple de Dieu doit être, non pas propagé par la génération selon la chair, mais rassemblé par la régénération selon l'esprit, comme dit la Glose; et parce que le temps est court, "Il n'y a plus," c'est-à-dire voici ce qui reste à faire (verset 29): "Que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient point, en s'appliquant au service de Dieu, et non en exigeant le devoir que la chair; ce lui fait dire, soient comme s'ils n'en avaient point," Il ne dit pas: comme celui qui n'en a point, tels qu'étaient les anciens patriarches. Aussi S. Augustin dit-il (Du bien du Mariage, liv. XXI) que le célibat de Jean n'est

point préféré au mariage d'Abraham tandis qu'aujourd'hui c'est le contraire qui arrive. Ceux qui n'en ont pas vivent comme s'ils en avaient. Or il faut remarquer qu'avoir une épouse, comme si l'on n'en avait point, c'est rendre à sa femme le devoir sans l'exiger, ou prendre femme à cause de sa faiblesse propre, en gémissant de ce qu'on ne peut s'en passer, ou garder avec une égale affection la continence, ou ne s'approcher de sa propre épouse que pour la procréation des enfants qui honoreront Dieu.

II° "Et que ceux qui pleurent," à cause des épreuves du mariage, ou en raison de quelques accidents du siècle, "soient comme s'ils ne pleuraient point," c'est-à-dire consolés par l'espérance des biens futurs qui approchent (Prov., XII, 1): "Quoi qu'il arrive au juste, il ne s'attristera point."- "Et que ceux qui se réjouissent, ' pour quelques prospérités du siècle, "soient comme s'ils ne se réjouissaient pas," mais qu'ils vivent dans une sorte de crainte, en prévision des dangers ou des malheurs qui les menacent (Ecclésiastique XL, 27): "A jour heureux, ne perdez pas le souvenir du mal."

III° Lorsqu'il dit (verset 30): "Que ceux qui achètent soient comme s'ils ne possédaient pas," S. Paul fait voir comment on doit user des choses ou des biens de ce monde. Et d'abord comment il faut user de ce que l'on possédera, ensuite de ce que l'on possède, à ces mots (verset 31): "Et que ceux qui usent des choses de ce monde, etc." Il dit donc (verset 30): "Que ceux qui achètent soient comme s'ils ne possédaient pas," c'est-à-dire qu'ils ne viennent pas à s'asseoir auprès de ces biens de la terre, suppléent, en laissant s'attacher leur coeur à ces biens périssables (Psaume LXI, 11): "Si vous avez beaucoup de richesses, gardez-vous d'y attacher votre coeur"(Ezéch VII, 12): "Que celui qui achète ne se réjouisse pas, et que celui qui vend ne s'afflige pas." Et pour tout comprendre dans une maxime générale (verset 31): "Que ceux qui usent de ce monde," c'est-à-dire des biens du monde, je ne dis pas ceux qui en jouissent comme les méchants, ' lesquels en abusent pour une fin mauvaise et disent (Sag., II, 6): "Hâtons-nous de jouir des biens qui sont," c'est-à-dire présents; mais qui s'en servent en les rapportant à la fin légitime, "soient comme s'ils n'en usaient point," à savoir qu'ils ne s'y attachent point par une affection désordonnée (I Tim., VI, 8): "Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents." En dehors du devoir conjugal, l'Apôtre distingue donc ici, par rapport aux sollicitudes des mondains, quatre actes différents, savoir: pleurer, se réjouir, acheter, user. Les deux premiers appartiennent à l'affection, les autres aux actes. Or la sollicitude humaine donne lieu à un double effet, à savoir: acheter, par rapport à ce qu'on veut avoir, et user par rapport à ce qu'on a déjà. C'est d'après cette distinction que l'Apôtre trace une règle de tempérance relative ment à ces actes.

IV° Enfin dans ces paroles (verset 31): "Car la figure de ce monde passe,"

S. Paul donne la raison des avertissements qui précèdent. La voici: Ce qui passe doit être regardé comme s'il n'était point; or tels sont les biens périssables de ce monde; on doit donc les regarder comme n'existant point. C'est ce qui fait dire à S. Paul que tout ce qui tient au monde doit être regardé comme n'existant point, parce que la figure de ce monde passe, c'est-à-dire leur éclat extérieur, ou ce qu'ils renferment de fragile, d'après leur condition de fragilité; car les qualités périssables passeront, les immortelles resteront; le monde passera donc, ainsi que ses convoitises. Tout est à noter ici: c'est la figure et non la substance du monde, du monde, et non celle du paradis, qui passe, qui ne s'arrête pas.

On élève une difficulté sur ceci: "Si l'on peut arriver à cet état de liberté." La Glose dit: Plus on est méprisé pour Dieu dans le siècle présent, plus on est exalté dans le siècle futur. Objection: Donc l'inférieur, s'il est homme de bien, sera au-dessus du supérieur, homme de bien lui-même. Je réponds que la Glose doit être entendue, toutes choses égales d'ailleurs.

Sur cet autre passage de la Glose: "Chacun doit demeurer dans l'état où il était quand il a été appelé." Objection: Donc celui qui a été appelé à vivre dans le siècle ne doit pas entrer en religion. Je réponds que l'Apôtre parle des états, en tant qu'ils peuvent servir au salut, et non de ceux qui seraient un obstacle.

Sur ce mot: "Je pense qu'il est avantageux," la Glose dit: La victoire des vierges est supérieure à celle des anges. Objection: Donc leur couronne est plus glorieuse; donc les hommes ne s pas seulement égaux aux anges, ils seront plus grands qu'eux. Je réponds: "Plus grand," si on l'entend de l'extension ou de la multiplication, car ils auront non seulement la couronne d'or, mais l'auréole.

Sur ce passage: "Il est avantageux de demeurer ainsi," dans la virginité, dit la Glose. Objection (Gen., I, 28): "Croissez et multipliez-vous;" or la virginité est contraire à ce précepte. Je réponds que ce précepte n'est pas perpétuel, mais donné pour un temps suffisant à la multiplication du genre humain.

Sur ce passage: "Ceux qui ont des épouses," la Glose dit: On doit estimer les plus heureux les mariages où, après avoir eu des enfants, on a pu, d'un commun accord, garder la continence. Objection: On est d'autant plus heureux qu'on est en rapport plus direct avec sa fin; or la fin du mariage, c'est la procréation des enfants. Réponse: Entendez par les mariages les époux, ou dites que la fin qu'on indique n'est pas la fin dernière du mariage, mais le complément du nombre des élus, qui serait plus promptement rempli si tous gardaient la continence.

Enfin sur ce mot: "La figure de ce monde passe," la Glose dit: Au jugement, l'embrassement des feux du monde fera périr non la substance, mais la figure de ce monde. Objection (II Pierre, III, 10): "Au jour du Seigneur, au bruit d'une effroyable tempête, les cieux passeront."-Je réponds: ce passage et cet embrassement sont accidentels, non substantiels, c'est-à-dire atteignent les accidents et non la substance.

-

I Corinthiens I, VII, 32-35: La supériorité de la continence volontaire

SOMMAIRE: L'Apôtre démontre qu'entre tous les états, celui de la continence est préférable, parce qu'il est plus tranquille, plus saint et plus utile.

32. Pour moi, je désire vous voir dégagés des sollicitudes. Celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur et de ce qu'il doit faire plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; et ainsi il se trouve partagé.

34. De même, une femme qui n'est point mariée et une vierge s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée s'occupe du soin des choses du monde et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est plus parfait et qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement.

S. Paul, dans ce qui précède, a donné aux vierges le conseil de vivre dans la continence; à ceux qui entrent dans l'état du mariage, la règle de bien vivre; il montre ici, en troisième lieu, que le temps le plus méritoire est celui où l'on garde la continence. Il le prouve en faisant voir qu'on y rencontre: **I**° une plus grande paix; **II**° une plus grande sainteté, à ces mots (verset 34): "Ainsi une femme qui n'est point mariée;" **III**° une plus grande utilité, à ces autres (verset 35): "Or je vous dis ceci pour votre plus grand avantage, etc."

I° Voici son premier raisonnement: la paix dans l'amour de Dieu seul est préférable à l'inquiétude des mondains; or ceux qui vivent dans la continence ont la paix, tandis que ceux qui sont dans le mariage ont la sollicitude des choses du monde: l'état de ceux qui vivent dans la continence est donc préférable à l'état de

ceux qui vivent dans le mariage. **I.** Il détourne de la sollicitude du monde; **II.** il fait voir que ceux qui vivent dans la continence n'ont de sollicitude que pour les choses de Dieu, à ces mots (verset 32): "Car celui qui n'est point marié;" **III.** il montre que ceux qui vivent dans le mariage sont forcés de s'occuper des choses du monde, à ces autres (verset 33): "Mais celui qui est marié."

I. Il dit donc (verset 32): "Or je désire," comme s'il disait: si vous entrez dans le mariage, je vous conseille de faire ce que j'ai dit; mais j'aime mieux que vous soyez sans inquiétude pour ce qui touche aux femmes (Philip., IV, 6): "Ne vous inquiétez de rien." Remarquez que l'Écriture nous détourne d'une triple inquiétude, à savoir: de celle qui vient des femmes, comme dans ces paroles: "Je désire que vous soyez sans inquiétude;" de celle qui tient à la nourriture (Matthieu V, 25): "Ne vous inquiétez point de ce que vous mangerez;" de celle qui vient de l'argent (Prov., X, 7): "L'attente des cupides périra."

II. C'est avec raison que je désire qu'il en soit ainsi, parce que (verset 32): "Celui qui n'est point marié s'occupe des choses du Seigneur, afin de lui plaire." Car il n'a point l'excuse de ceux qui disent (Luc, XIV, 12): "J'ai épousé une femme, et je ne puis y aller." - "Il s'occupe," dis-je, de savoir "comment il plaira à Dieu," c'est-à-dire par la beauté intérieure de l'âme. "Heureux celui dont le désir est de ne pas se lier à une épouse, dont la sollicitude est de servir Dieu, dont l'intention est de lui plaire!"

III. En disant (verset 33): "Mais celui qui est marié," l'Apôtre montre comment c'est une nécessité à ceux qui vivent dans le mariage de s'occuper des choses qui tiennent au monde. Là se trouvent quat obstacles pleins de périls:

1° le lien conjugal, à ces mots (verset 33): "Celui qui est marié;"

2° le soin des choses du monde, à ces autres (verset 33): "Il s'occupe du soin des choses du monde;"

3° la dépendance de l'épouse, à ceux-ci (verset 33): "Et de plaire à sa femme;" le partage des oeuvres, à ces autres (verset 33): "Et il est partagé." Il dit donc (verset 33): "Celui qui est avec une épouse," c'est-à-dire dans le mariage, "s'occupe du soin des choses de ce monde," à savoir du gouvernement de sa famille et d'autres soins semblables. Aussi Jacob, après avoir épousé Lia et Rachel, dit (Gen., XXX, 30): "Il est bien juste que je pourvoie maintenant à ma maison," en d'autres termes que je m'occupe de plaire à mon épouse. A cette fin, le mari peut licitement orner sa personne; car, d'après la Glose, c'est une grande amertume dans la maison qu'une femme triste; et celui qui est ainsi préoccupé est di visé non par nature, mais quant aux actes, c'est-à-dire par la

diversité des devoirs, quoique avec la même intention principale. Aussi la Glose dit-elle: Il sert Dieu en partie, et en partie le monde.

II° Quand l'Apôtre ajoute (verset 34): "Aussi une femme qui n'est point mariée, etc.," il apporte la seconde raison, qui prouve qu'il est plus profitable de garder le bon propos de la continence que de contracter mariage: c'est qu'on y trouve une plus grande sainteté. Voici son raisonnement: la femme qui vit dans la continence s'occupe de la sainteté, de la divinité, de l'amour de Dieu; celle qui est mariée s'occupe du monde: le premier état est donc préférable au second. L'Apôtre rappelle: **I.** l'occupation de la femme, qui, n'étant pas mariée, pense entièrement à plaire à Dieu; **II.** l'occupation de celle qui, étant mariée, pense en partie à plaire au monde, à ces mots (verset 34): "Mais celle qui est mariée."

I. Le premier point comprend trois choses: **1°** l'état; **2°** la pensée; **3°** le mérite de ceux qui vivent dans la continence. L'état est saint, puisqu'il s'agit d'une femme non mariée ou d'une vierge; la pensée est droite, puisqu'elle s'occupe des choses de Dieu; le mérite est abondant, puisque c'est pour être sainte, etc." S. Paul dit donc: et de même (verset 34): "Une femme qui n'est point mariée," c'est-à-dire la veuve et la vierge, "pense," c'est-à-dire a une plus grande liberté de penser, "ce qui est de Dieu," en d'autres termes aux choses spirituelles et éternelles. Elle pense ainsi, dis-je, "afin d'être sainte," plus que celle qui est mariée; car beaucoup de celles qui sont mariées sont saintes. S. Augustin (du Bien du Mariage, liv. II): "L'Apôtre a voulu faire entendre que les personnes non mariées se sanctifiaient davantage, et pour le corps et pour l'âme; cependant il n'exclut pas totalement de la sainteté celles qui sont mariées. "Afin," dis-je, "d'être sainte de corps," dans les oeuvres corporelles, "et d'esprit," dans les actes spirituels; ou "sainte de corps," contre les vices de la chair, et "d'esprit," contre les vices spirituels.

II. En disant (verset 34): "Mais celle qui est mariée," S. Paul montre la sollicitude des femmes mariées. Il y comprend trois choses: **1°** le mariage même; **2°** ses sollicitudes, à ces mots (verset 34): "Elle pense aux choses de ce monde; **3°** ses désirs, à ces autres (verset 34): "Et de plaire à son mari, etc." Il dit donc (verset 34): "Mais celle qui est mariée pense à ce qui est du monde," c'est-à-dire veille au soin de ses enfants, au gouvernement de sa maison et à de semblables préoccupations. C'est pour cette raison que les parents de Sara (Tobie, X, 13): "l'avertirent d'honorer son beau-père, d'aimer son mari, de gouverner sa famille, etc." - "Elle pense," dis-je, "à plaire à son mari," et en se parant pour cette fin, elles ne pèchent pas. Cependant elles doivent s'appliquer à leur plaire bien plus par la sainteté des moeurs que par l'éclat des vêtements (I Tim., II, 9):

"Que les femmes se parent avec modestie, non avec des cheveux frisés, ni avec des ornements d'or, etc."

III° Quand il ajoute (verset 35): "Or je vous dis ceci pour votre avantage," l'Apôtre donne la troisième raison, à savoir une utilité plus grande. Voici son raisonnement ce qui est le plus utile est aussi le plus expédient; or vivre dans la continence est plus utile que d'entrer dans le mariage; il est donc plus expédient de choisir le premier état que le second. Il fait voir d'abord qu'il est utile de vivre dans la continence; ensuite que cet état est saint, à ces mots (verset 35): "Mais pour vous porter à ce qui est plus saint;" enfin qu'il est facile, à ces autres (verset 25): "Et qui vous donne un moyen plus facile de prier le Seigneur, etc." Il dit donc: "Or, etc.," comme s'il disait si je vous conseille de ne pas entrer dans le mariage, "c'est pour votre plus grand avantage," c'est-à-dire je le dis afin que vous serviez Dieu avec plus de liberté, parce qu'ainsi vous mortifiez la chair, qui fait la guerre à l'esprit. S. Augustin (de la Parole du Seigneur): "De même que l'ennemi mort ne cause plus de dommage, ainsi la chair mortifiée ne jette plus de trouble dans l'âme. "Je parle ainsi," je le répète, "non pour vous tendre un piège, celui de la fornication, à vous qui ne pratiquez point la continence, en exagérant la difficulté sur ce point; car ce serait au contraire un piège que de vous conseiller d'entrer dans le mariage, puisqu'il est dit de la femme (Ecclésiastique VII, 27) que "son coeur est le filet des chasseurs," mais plutôt dans l'intention de vous conduire tous à ce qui est saint, c'est-à-dire à la sanctification du corps et de l'âme; non pas toutefois que l'état du mariage ne soit point saint, mais parce qu'il l'est moins. (Augustin, du Bien de la viduité): "L'Apôtre a montré qu'il n'y avait dans le mariage rien d'opposé à la sainteté; mais il a relevé d'une manière générale, par ce mot "sainteté, l'état qui la possédait davantage, indiquant, à cette occasion, ce qui peut donner moyen, à qui en a la volonté, de se maintenir devant Dieu, c'est-à-dire dans ce qui a rapport à son service, et cela sans trouver les obstacles qu'on rencontre dans le mariage (II Cor., XI, 2): "Je vous ai fiancé à un époux unique, Jésus-Christ, pour vous offrir à Lui comme une vierge pure." L'état de la continence est donc véritablement préférable, car les avantages y sont plus grands, puisque S. Paul le conseille comme plus utile; le péril moindre, puisque l'Apôtre ne le conseille point pour tendre un piège; la sainteté plus étendue, puisqu'il est donné comme plus saint; la faculté de servir Dieu moins enchaînée, puis qu'il offre la voie la plus facile, etc.

Remarquez ici qu'il y a plus d'une sollicitude louable:

1° celle de l'autorité, comme le nautonnier est plein de sollicitude pour le gouvernement de son navire, le père pour ses enfants (Rom., XII, 8): "Que celui qui commande soit plein de vigilance;"

2° celle de la prédication, comme le maître est plein de sollicitude à l'égard de l'enfant, le docteur à l'égard du disciple (I Thess., II, 2): "Nous avons eu le courage de vous annoncer la parole de Dieu au milieu de beaucoup de sollicitudes;"

3° celle de la charité, comme l'ami véritable l'éprouve pour l'objet de son affection (Ephés., IV, 3): "Plein de sollicitude pour conserver l'unité d'un même esprit dans le lien de la paix;"

4° celle de la compassion, comme l'homme miséricordieux la ressent pour les pauvres et pour les affligés (II Tim., I, 17): "Lorsqu'il est venu (Onésiphore): "Rome, il m'a cherché avec sollicitude, et m'a trouvé;"

5° celle du dévouement, comme le serviteur est plein de sollicitude afin de plaire à son maître, le religieux afin de plaire à Dieu (Michée, VI, 8): "O homme, je vous montrerai ce qui est bien;" et à la suite: "Marcher avec sollicitude en la présence de Dieu;"

6° celle de la circonspection, comme celle de la sentinelle pour la garde du camp (Deut., V, 9): "Gardez donc vos âmes avec sollicitude;" car le corps avec ses organes, l'âme avec ses puissances forment une espèce de camp;

7° celle de l'action, comme celle du laboureur pour terminer son ouvrage (Luc, X, 41): "Marthe, Marthe, vous vous inquiétez;" et (II Tim., II, (5): "Appliquez-vous avec sollicitude à paraître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation; 8° celle de la prévoyance, comme celle de l'économiste pour sa maison, du négociant pour son commerce, du pauvre pour chercher son pain (Rom., XII, (1): "Que la sollicitude écarte de vous la paresse."

-

I Corinthiens VII, 36-40: La liberté du choix de son état de vie

SOMMAIRE: L'Apôtre enseigne que la vierge peut licitement, suivant sa volonté, garder la virginité ou entrer dans le mariage. Il met cependant le premier état au-dessus du second, et exhorte la femme qui n'est plus liée à un mari à demeurer en cet état.

36. Si quelqu'un donc croit que ce lui soit un déshonneur que sa fille passe la fleur de son âge, et qui juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

37. Mais celui qui, n'étant engagé par aucune nécessité, et qui, se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son coeur et juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne oeuvre.

38. Ainsi celui qui marie sa fille fait bien; celui qui ne la marie point fait encore mieux.

39. La femme est liée à la loi tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille; et je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu.

S. Paul, après avoir traité de ce qui concerne les vierges, s'adresse ici à ceux qui sont préposés à leur garde, en montrant: **I°** qu'il leur est permis de les donner en mariage; **II°** que celles qui sont mariées n'ont plus la liberté, avant la mort de leur mari, de contracter mariage, à ces mots (verset 39): "La femme est liée à la loi du mariage."

I° Sur la première question, l'Apôtre montre:**I.** que le gardien d'une vierge peut la donner en mariage; **II.** qu'il ne pèche point en se conduisant ainsi, à ces mots (verset 36): "Il ne pèche point si elle se marie;" **III.** qu'il fait bien aussi en la conservant, à ces autres (verset 37): "Celui qui prend une ferme résolution, etc.;" **IV.** que si l'un et l'autre parti sont bons, néanmoins le dernier est préférable au premier, à ceux-ci (verset 38): "Et ainsi, celui qui marie sa fille fait bien, etc.

I. Dans la première partie de cette question, S. Paul suppose dans la fille: **1°** l'âge nubile; **2°** la volonté de se marier, à ces mots (verset 36): "Et qu'il y ait nécessité de le faire; **3°** il permet de le faire, à ces autres (verset 36): "Qu'il agisse selon sa volonté." Il dit donc "Que si quelqu'un, etc.," comme s'il disait: il est plus saint et plus utile de ne pas entrer dans l'état du mariage; cependant (verset 36): "Si quelqu'un pense que ce lui soit un déshonneur," au jugement des hommes, "de ne point marier sa fille," pour laquelle il craint le danger de la corruption, parce qu'elle est en âge de se marier, en d'autres termes parce qu'elle a atteint l'âge de puberté et qu'elle est nubile, "et qu'il regarde comme une nécessité de le faire," parce qu'elle ne veut pas vivre dans la continence, "ce que veut" la jeune fille, que son gardien le fasse (Ecclésiastique VII, 27): "Mariez votre fille, c'est une grande affaire, et donnez-la à un homme sensé."

II. Le gardien "ne pèche point si elle se marie." Ce que dit l'Apôtre, d'après la Glose, pour qu'on ne croit point que le gardien pèche, bien que la fille ne pèche point. S. Augustin (Du bien de la Viduité, VIII): "Que celle qui ne garde pas la

continence se marie; que celle qui n'a pas commencé délibère; que celle qui est engagée persévère; qu'on ne donne aucune occasion à l'ennemi, mais qu'on retire une offrande sans sincérité.

III. Lorsqu'il dit (verset 37): "Mais celui qui, sans nécessité, etc.," il montre que le gardien d'une vierge fait bien en la conservant dans l'état de virginité, et il pose quatre conditions qui montrent ce qui, dans cette circonstance, est expédient: **1°** que le gardien soit ferme dans la résolution de la conserver vierge; **2°** qu'il ne craigne point de chute pour elle, à ces mots (verset 37): "Qu'il n'y ait aucune nécessité;" **3°** qu'il reconnaisse en elle le bon propos de vivre dans la continence, à ces mots (verset 31): "Qu'il y ait une ferme résolution dans le coeur;" **4°** que cela se fasse après mûre délibération, à ces autres (verset 31): "Et qu'il juge en lui-même, etc." Il dit donc (verset 37): "Mais celui qui, sans nécessité, etc.," comme s'il disait: je vous dis donc que celui-là ne pèche point qui donne sa fille en mariage; car pour celui qui la conserve, il est évident qu'il fait bien. "En effet, celui qui s'est proposé de garder sa fille, et qui en a pris la ferme résolution," ne s'occupant ni des enfants, ni de quoi que ce soit de semblable, "n'ayant d'ailleurs aucune nécessité" de la donner, puisqu'elle veut vivre dans la continence, "et se trouvant aussi avoir la puissance" d'accomplir "sa résolution," par l'expérience qu'il a de la jeune fille, "en a jugé ainsi dans son coeur," c'est-à-dire qui, par un jugement de la raison et non par légèreté d'esprit, comprend que ce parti est avantageux (I Tim., V, 21): "Faites ce que je recommande sans préjugé," s'il a jugé, dis-je, "de conserver sa fille." S. Ambroise (sur ce passage): "Ne lui suggérant point cette ardeur qui porte aux noces (Ecclésiastique VII, 26): "Avez-vous des filles, conservez la pureté de leur corps;" celui, dis-je, qui agit ainsi "fait bien."

IV. En ajoutant (verset 38): "Et ainsi celui qui marie sa fille fait bien, S. Paul fait voir que, bien que l'un et l'autre parti soit bon, la virginité cependant est préférable au mariage. Il approuve donc dans ces paroles: **1°** l'état conjugal; **2°** il lui préfère l'état de virginité, à ces mots (verset 38): "Celui qui ne la marie pas, etc." Il dit donc: "Et ainsi celui qui, etc.," comme s'il disait: puisqu'il faut agir ainsi que je vous l'ai dit, "celui donc qui marie sa fille fait bien," parce que ce qu'il fait est permis, et celui qui ne la marie point," lorsque la jeune fille consent à vivre dans la continence, "fait mieux encore." Celui-là fait mieux, dit la Glose, qui place dans les mains de Dieu son mérite et délivre sa fille des sollicitudes. En effet, ce qui est et licite et expédient est préférable à ce qui est licite sans être expédient; car, dans le premier cas, on met à profit le mal pour en tirer du bien; dans le second, on profite seulement du bien. On met à profit le bien de la continence en la consacrant à Dieu; on se sert mal du bien en consacrant la continence à une idole. On profite du mal en affaiblissant la concupiscence par le mariage; on abuse encore du

mal en cherchant à y remédier par l'adultère. La pudeur conjugale est un bien; mais, suivant la Glose, la continence, soit de la veuve, soit de la vierge, est encore un bien plus grand.

II° Lorsqu'il dit (verset 39): "La femme est liée à la loi du mariage," l'Apôtre fait voir que la femme mariée ne jouit pas de la même liberté, et qu'elle ne peut contracter un nouveau mariage avant la mort de son mari. Il montre **I.** que la femme mariée ne peut se marier de nouveau du vivant de son mari; **II.** qu'elle peut le faire s'il vient à mourir, à ces mots (verset 39): "Que si celui-ci dort, etc.;" **III.** qu'il est préférable pour elle de vivre dans la continence, à ces autres (verset 10): "Mais elle sera plus heureuse; **IV.** qu'elle doit ajouter foi au conseil donné ici, à ceux-ci (verset 10): "Je pense que c'est aussi l'Esprit de Dieu, etc."

I. Il dit donc (verset 39): "La femme est liée à la loi du mariage...", comme s'il disait: celui qui ne marie point sa fille fait mieux; c'est véritablement mieux (verset 39) parce que "la femme est liée à la loi" du mariage. Ou bien encore, la vierge peut en tout temps entrer dans l'état du mariage, mais non pas la femme qui est mariée, p que "la femme est liée à la loi" du mariage, en sorte qu'elle ne peut se marier à un autre tant que son mari est vivant (Rom., vu, 2): "La femme qui est sous puissance de mari est liée par la loi du mariage tant que son mari est vivant."

II. Lorsqu'il ajoute (verset 39): "Mais si son mari vient à dormir," du sommeil de la mort, de ce sommeil dont il est dit (Jean XI, 11): "Lazare, notre ami, dort." – "Si ce mari, etc." S. Augustin (Du Bien de la viduité, IV et XII): "L'Apôtre ne dit pas le premier, le second, le troisième, le quatrième, ou celui que vous voudrez; car nous n'avons point à définir ce que S. Paul n'a point défini. Nous ne devons donc point condamner les noces quelles qu'elles soient, ni imposer une sorte de flétrissure à leur réitération. "Si donc ce mari dort" (verset 39), elle est libre, et dès lors il lui est permis de se marier. Il est évident par là qu'elle n'est point tenue de s'unir à lui de nouveau s'il venait à ressusciter, mais (verset 39): "Qu'elle se marie à qui elle voudra; car les mariages sans liberté ont d'ordinaire de mauvais résultats. C'est pourquoi il est dit dans la Genèse (XXIV, 17): "Appelons la jeune fille, et demandons lui quelle est sa volonté." - "Qu'elle se marie," dis-je (verset 39), "pourvu que ce soit selon le Seigneur," c'est-à-dire à un homme qui professe le même culte; car là où il y a disparité de culte, le mariage est interdit par la loi (Deut., VII, 3). Par cette permission de l'Apôtre, sont révoquées toutes les peines et les flétrissures qui étaient infligées autrefois, en vertu des lois, à la femme qui se mariait une seconde fois, c'est-à-dire après le temps de son deuil, après un an. On exige donc pour le mariage la légitimité des personnes, ce qui fait dire: "Elle est libre;" la liberté du consentement, car l'Apôtre ajoute: "Qu'elle se

marie à qui elle voudra;" et le même culte, car il est dit encore: Pourvu que ce soit selon le Seigneur."

III. Quand l'Apôtre continue (verset 40): "Mais elle sera plus heureuse" il montre qu'il est plus avantageux pour elle de vivre dans la continence que de se marier, en disant (verset 10): "Cependant elle sera plus heureuse si elle demeure dans l'état où elle est," c'est-à-dire sans se remarier. Et cela est mon conseil donné sur la même question; car elle aura le soixantième qui est dû aux veuves (Matthieu XIII, 8). L'Apôtre montre clairement, dit S. Augustin (Du Bien de la viduité, IV), qu'une femme peut être heureuse après la mort de son mari, même en se mariant une seconde fois; mais celle-là est plus heureuse qui ne se remarie pas.

IV. Lorsqu'enfin l'Apôtre dit (verset 10): "Et je pense que c'est l'Esprit de Dieu, etc.," il montre qu'on doit ajouter foi à son conseil, parce que c'est sous l'inspiration de l'Esprit Saint qu'il le donne. C'est aussi pourquoi il dit: "Or je pense, etc.," comme s'il disait il faut vous conduire d'après mon conseil, "car je pense que moi aussi, comme les autres apôtres, "j'ai reçu l'Esprit de Dieu (Rom., VIII, 23): "Nous aussi nous possédons les prémices de l'Esprit, etc." Ce conseil est donc bon à suivre, à cause du fruit qui en reviendra," car elle sera plus heureuse," et à cause de l'autorité de celui qui le donne, parce que "c'est son conseil," et que c'est l'Esprit de Dieu qui l'inspire; car, dit-il, "je pense, etc."

Difficultés. Sur ces paroles: "Je veux que vous soyez sans sollicitudes." Objection (Rom., XII, 11): "Que la sollicitude vous garde de toute paresse."-Réponse: L'Apôtre parle alors de la sollicitude spirituelle, ici des sollicitudes temporelles.

Sur ces autres: "Il est partagé" (Osée, X, 2): "Leur coeur est partagé, ils périront." Réponse: Le Prophète parle du partage de l'intention principale, l'Apôtre du partage des oeuvres.

La Glose, au même endroit: Il sera à Dieu en partie, en partie au monde. Objection (Mati h., VI, 24): "Personne ne peut servir deux maîtres." Réponse: Il est vrai qu'il sert également l'un et l'autre, mais dans le sens qu'ils sont deux, c'est-à-dire opposés.

Sur ce passage: "La femme qui n'est pas mariée s'occupe des choses de Dieu," la Glose dit: Elle se garde d'autres pensées, pour n'être pas condamnée par Dieu. Objection: Elle peut être condamnée, comme on le voit dans la parabole des vierges folles. Réponse: Ce n'est pas sa seule pensée; elle pense encore à ne pas offenser son époux.

Sur cet autre passage: "Afin d'être sainte et de corps et d'esprit," la Glose dit: Il est impossible que le corps dont se sert l'Esprit sanctificateur ne soit pas saint. Objection: L'Esprit de Dieu s'est

servi de la langue de Caïphe, qui n'était pas sainte (Jean, XI, 51). Réponse: Il s'en servait comme Esprit, mais non comme sanctificateur.

Sur cet autre: "Pour vous porter à ce qui est plus saint." Objection: Donc le mariage ne l'est pas. Réponse: La Glose dit que l'Apôtre s'est servi du positif au lieu du comparatif.

Sur celui-ci: "Celui qui ne marie pas sa fille fait mieux," la Glose dit: Dans le mariage, l'homme met à profit le mal. Objection: Ce dont l'usage est bon est bon également. Réponse: Il faut l'entendre de l'usage d'une chose en soi, c'est-à-dire de l'usage auquel elle est destinée, et non de l'usage par accident, c'est-à-dire auquel elle est destinée par la prudence de celui qui s'en sert.

La Glose au même endroit: Il est meilleur de mettre à profit le bien, que se servir bien du mal. Objection: Le second est plus difficile que le premier. Réponse: On parle ici du mal du vice, et non pas du mal de peine.

Sur cette parole de la Glose: Les deux sont permis. Objection: Donc les secondes noces ne viennent point de Dieu. Réponse: Non en tant qu'elles sont deux, mais successives.

Sur ces mots: Si son mari dort," que faut-il dire, s'il vient à ressusciter? Réponse: Le consentement nouveau est requis pour qu'il y ait mariage.

Sur cette parole: "Je pense que j'ai l'Esprit de Dieu." Objection (Rom., VIII, 38): "Je suis certain que ni la mort, ni la vie, etc." Réponse: D'après la Glose, l'Apôtre parle ainsi, non en exprimant un doute, mais pour faire une sorte de reproche.

CHAPITRE VIII: LES IDOLOTYTES

-

I Corinthiens VIII, 4-8: Les viandes immolées aux idoles

SOMMAIRE: L'Apôtre définit la véritable doctrine par rapport aux viandes offertes aux idoles, et dit que plusieurs, dans cette question, ont la science sans la vérité. Il affirme que les aliments ne nous rendent en aucune manière recommandables devant Dieu.

1. Quant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous, sur ce sujet, assez de science; mais la science enfle et la charité édifie.

2. Que si quelqu'un se persuade savoir quelque chose, il ne sait pas même encore de quelle manière il doit savoir.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, il est connu de Lui.

4. Quant à ce qui est de manger des viandes immolées aux idoles, nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde, et qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu.

5. Car encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux et plusieurs seigneurs,

6. il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Père, duquel toutes choses tirent leur être, et qui nous a faits pour Lui; et il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par Lui que nous sommes.

7. Mais tous n'ont pas cette science; car il y en a qui, croyant que l'idole est quelque chose, mangent des viandes qui lui ont été offertes; et ainsi leur conscience, qui est faible, en est souillée.

8. Le manger n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu. Si nous mangeons, nous n'aurons rien davantage, ni rien de moins si nous ne mangeons pas.

Après avoir réfuté, dans les chapitres V et VI, les doctrines erronées sur la correction de ceux qui font mal, sur la virginité et le mariage au chapitre VII, il attaque celles qui avaient pour objet l'usage et l'abstinence des viandes, dans les chapitres VIII, IX et X. Parlant de celles qui étaient immolées aux idoles, il avertit qu'il faut s'en abstenir, bien qu'en soi on puisse en user licitement. Et d'abord, il allègue aux Corinthiens le scandale des faibles (chap. VIII); ensuite, son propre exemple, lui qui, pour ne pas scandaliser les autres, s'abstient de recevoir un salaire légitime (ch. IX); enfin, l'exemple du châtement des Juifs, punis par Dieu dans le désert, après avoir reçu de lui tant de bienfaits (ch. X). Donc, pour ne pas scandaliser le prochain, nous devons, à l'exemple de l'Apôtre et non par crainte du châtement, nous abstenir quelquefois d'user d'aliments permis. Sur la première question, il montre premièrement, que l'usage des viandes offertes aux idoles est licite en soi; secondement, il avertit néanmoins de s'en abstenir à cause du scandale des faibles, à ces mots (verset 9): "Prenez garde que peut-être cette liberté, etc." Dans la première partie, **I**° il expose que les premiers d'entre eux savent ce qu'il faut penser des viandes offertes aux idoles; **II**° il montre quelle est leur science sur cet objet, à ces mots (verset 4): "Quant aux viandes offertes aux idoles;" **III**° que quelques-uns, qui sont faibles, n'ont point cette science, à ces autres (verset 7):

"Mais la science n'est pas en tous"; **IV**^o qu'en présence de ces derniers, les autres frères ne doivent pas manger de ces viandes, à ceux-ci (verset 8): "Ce n'est pas ce qu'on mange qui nous rend agréables à Dieu, etc."

I^o Dans le premier de ces articles, il dit **I**. qu'ils savent ce qu'il faut savoir des viandes offertes aux idoles; **II**. que cette science est inutile en eux s'ils n'ont la charité, à ces mots (verset 4): "Mais la science enfle, etc.;" **III**. il montre quels sont ceux en qui cette science est insuffisante, à ces autres (verset 2): "Si quelqu'un se flatte, etc.;" **IV**.quels sont ceux en qui elle est suffisante, à ceux-ci (verset 3): "Si quelqu'un aime Dieu, etc."

I. Il dit donc (verset 1): "Quant aux viandes offertes aux idoles," comme s'il disait: vous m'avez interrogé sur les matières sur les quelles je viens de répondre, c'est-à-dire sur ce qui concerne le mariage; quant aux autres questions, par exemple à l'égard des viandes offertes aux idoles, il n'a point été nécessaire de vous en enquérir, parce que tous vous savez la vérité sur ce point. C'est ce qu'il dit (verset 4): "Quant aux viandes offertes aux idoles, est-il permis, oui ou non, d'en user? Nous savons, vous et moi, qu'il est permis d'en user, suivant cette parole (Tite, I, 15): "Tout est pur pour ceux qui sont purs." – "Nous le savons, parce que tous nous avons la science," à savoir vous et moi, vous qui, parmi les frères, êtes par faits, nous avons la science du Créateur et des créatures; nous sommes donc moins excusables si nous faisons mal.

II. Lorsqu'il ajoute (verset 4): "Mais la science enfle, etc.," S. Paul fait voir comment, sans la charité, ils possèdent inutilement cette science; comme s'il disait: vous avez la science, il est vrai; mais elle ne vous sert pas. En effet, vous prenez de là occasion de vous enorgueillir contre ceux qui ne savent pas, car "la science," si elle est seule, "ne sert qu'à enfler" (Ecclésiastique I, 18): "La grande sagesse est accompagnée d'une grande indignation;" et (Actes, XXVI, 24): "Votre grand savoir, ô Paul, vous a fait perdre le sens." Telle fut, en effet, la plaie des Egyptiens, c'est-à-dire des sages de ce monde, "des tumeurs gonflées" (Exode, IX, 9): "Mais la charité édifie" les faibles, en négligeant ce qui peut leur nuire, car "elle ne cherche pas ce qui lui est propre." Il faut donc joindre à la science la charité. S. Augustin (Ep. 119): "Joignez donc à la science la charité, et la science devient utile." En soi donc, elle est inutile; elle devient utile par la charité. Savoir, dit Aristote, ne sert de rien, ou sert peu pour la vertu.

III. Quand il dit (verset 2): "Si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose," l'Apôtre fait voir quels sont ceux qui possèdent cette science d'une manière insuffisante, en ce sens qu'ils s'en servent au détriment du prochain. Voici son raisonnement: quiconque a la science et n'a point la manière de

s'en servir ne possède cette science que d'une manière insuffisante; or tel est celui qui a la science sans avoir la charité; celui donc qui a la science sans avoir la charité n'a la science que d'une manière insuffisante. L'Apôtre suppose donc: **1°** la science sans la charité; **2°** Il montre l'insuffisance de cette science, à ces mots (verset 2): "Il ne sait pas même, etc.;" **3°** il indique la raison de cette insuffisance, à ces autres (verset 2): "De quelle manière il faut savoir." Il dit donc (verset 2): "Que si quelqu'un, etc.," comme s'il disait: vous avez la science, mais en vous elle n'est pas suffisante, car si quelqu'un parmi vous se flatte de savoir quelque chose," et qu'il n'ait que la science sans la charité, il sait "quelque chose," c'est-à-dire il sait qu'il est permis de manger des viandes offertes aux idoles; cependant "il ne sait pas encore," parce que, par sa conduite, il montre qu'il ne sait pas "de quelle manière il faut savoir," en d'autres termes comment il doit user de sa science; car on doit en user pour édifier les autres, et non pour leur nuire. Or, savoir comprend deux choses, à savoir: posséder la science et faire usage de la science, comme voir suppose qu'on a la vue et qu'on s'en sert. Glose de S. Bernard: L'Apôtre, dans ce passage, n'approuve pas celui qui sait beaucoup, s'il n'a pas la manière de savoir; car la manière de savoir, c'est savoir dans quel ordre, dans quel esprit, dans quelle fin il faut savoir chaque chose. Dans quel ordre, c'est savoir, en premier lieu, ce qui importe davantage au salut; dans quel esprit, c'est chercher avec plus d'ardeur ce qui est plus efficace pour enflammer notre amour; dans quelle fin, c'est de ne rien vouloir de ce qui porte à la vaine gloire ou satisfait la curiosité, mais ce qui procure notre édification ou celle du prochain Car il en est qui veulent savoir, sans autre fin que de savoir, et c'est curiosité; d'autres pour se faire connaître eux-mêmes, et c'est vanité; quelques uns pour vendre la science, et c'est un honteux trafic; d'autres enfin pour être édifiés, et c'est prudence, ou pour édifier le prochain, et c'est charité.

IV. Quand l'Apôtre ajoute (verset 3): "Si quelqu'un aime Dieu, etc.," il fait connaître quels sont ceux qui possèdent cette science d'une manière suffisante, à savoir ceux qui s'en servent d'après la charité: **1°** S. Paul suppose la science avec la charité; **2°** il montre que cette science suffit, à ces mots (verset 3): "Celui-là est connu de Dieu." Il dit donc que "si quelqu'un aime Dieu, etc.," comme s'il disait: celui-là ne sait pas parfaitement qui ne sait point de quelle manière il faut savoir. Or si quelqu'un aime Dieu, et qu'ainsi la science s'unisse en lui à la charité, "il est connu," c'est-à-dire il est approuvé de Dieu (II Tim., II, 19): "Le Seigneur connaît ceux qui sont à Lui." Celui donc qui est tel connaît avec certitude, par l'approbation de Dieu, qu'il fait un bon usage de sa science, par cela même qu'elle est accompagnée de la charité.

Observez ici que pour savoir comme il faut, il y a neuf conditions:

1° l'humilité sans orgueil (Philip., IV, 12): "Je sais vivre humblement; (Psaume CXXX, 2): "Si je n'avais pas des sentiments humbles;"

2° la retenue sans présomption (ci-dessus, II, 2): "Car je n'ai point fait profession de savoir autre chose que Jésus-Christ, etc.;" (Rom., XII, 3): "Il faut être sage avec sobriété;"

3° la certitude sans hésitation (II Tim., I, 12): "Je sais à qui je me suis confié, et je suis persuadé qu'il est puissant pour garder mon dépôt, etc.;"

4° la véracité sans erreur (II Tim., III, 7): "Qui apprennent toujours sans parvenir jamais à connaître la vérité;"

5° la simplicité sans déception (I Tim., VI, 20): "Fuyez les objections d'une fausse science, etc."

6° la droiture avec la charité et l'amour du prochain (ci-après, XIII, 2): "Quand j'aurais une parfaite science de toutes choses, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien;"

7° l'utilité avec l'édification du prochain (ci-après, XI, 9): "L'autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science;"

8° la libéralité avec une communication gratuite (Sag., VI, 24): "Je mettrai en lumière sa science;"

9° l'efficacité avec les bonnes oeuvres (Jacq., IV, 17): "Celui qui sait le bien qu'il doit faire, et qui ne le fait pas, est coupable de péché. La première," c'est-à-dire l'humilité, con damne les sages orgueilleux, la retenue leur curiosité, la certitude leur hésitation, la vérité les hérésies, la simplicité la démangeaison de parler, la droiture l'affectation, l'utilité, la perversité, la libéralité l'avarice, l'efficacité la paresse.

II° En ajoutant (verset 4): "A l'égard des viandes immolées, etc.," l'Apôtre fait voir quelle est leur science sous ce rapport, en leur montrant **I.** qu'ils savent bien que l'idole n'est rien; **II.** qu'ils savent que tout vient de Dieu, à ces mots (verset 5): "S'il est des êtres qu'on appelle dieux, etc."

I. Sur la première partie, S. Paul dit d'abord que l'idole n'est rien. Ceci posé, pour l'établir il montre que Dieu ne peut être autrement qu'unique, à ces mots (verset 4): "Et qu'il n'y a qu'un seul Dieu."

1° Il dit donc: "A l'égard des viandes, etc.," comme s'il disait: d'après ces règles, votre science n'est rien, et cependant, "à l'égard des viandes immolées aux idoles," nous savons, d'une science véritable, qu'en elles-

mêmes ces viandes sont permises, et qu'elles ne sont point immondes à cause de l'idole: la raison, c'est s qu'une idole n'est rien dans le monde." Or ceci peut s'entendre de trois manières d'abord ainsi: "L'idole n'est rien dans le monde," c'est-à-dire parmi les créatures du monde, quant à la forme de l'idole; car bien que la matière de l'idole soit quelque chose, c'est-à-dire de l'or, de l'argent, ou quelque autre métal, cependant ce n'est rien dans sa forme, c'est-à-dire quant à ce que les idolâtres croient y voir, en s'imaginant que l'idole est Dieu (Isaïe, XLI, 24): "Vous venez du néant, et vous avez reçu l'être de ce qui n'est point." Secondement, "L'idole n'est rien," c'est-à-dire quant à la personne subsistant par le simulacre et l'esprit qui y réside; carde ces deux choses, il ne résulte rien de ce que pensent les idolâtres (Jér., X, 14): "L'ouvrier est confondu dans son oeuvre; ce qu'il a fabriqué n'est que mensonge; la vie n'y réside point." Troisièmement on peut entendre: "L'idole n'est rien dans le monde," c'est-à-dire elle n'a la ressemblance de quoi que ce soit existant dans le monde; car il y a cette différence entre l'idole et le simulacre, que celui-ci est ainsi appelé parce qu'il est fait à la similitude de quelque objet naturel; mais l'idole ne porte aucune ressemblance: c'est comme si à un corps humain on donnait une tête de cheval (Isaïe, XL, 48): "A qui avez-vous fait ressembler votre dieu?"

2° "Et nous savons aussi "qu'il n'y a d'autre Dieu que le Dieu unique" (Deut., VI, 4): "Ecoutez, ô Israël notre Dieu est le seul et unique Seigneur."

II. Lorsqu'il ajoute (verset 5): "Car s'il est des êtres appelés dieux," S. Paul fait voir que les Corinthiens savent que tout procède de Dieu et non de ceux qui n'en ont que le titre, ou qui sont tels par adoption, comme sont les idoles et les saints, mais d'un Dieu suprême. Il explique donc d'abord comment on peut entendre la pluralité des dieux, c'est-à-dire par l'adoption ou en les appelant tels; ensuite, ce qui constitue l'unité de la divinité, c'est-à-dire l'essence, à ces mots (verset 6): "Néanmoins il n'y a pour nous qu'un seul Dieu." Dans la première de ces questions, il indique d'abord l'unité dans le Père, puis dans le Fils, à ces mots: "Et un seul Seigneur." Dans la première de ces subdivisions, il montre l'essence: "Il n'y a qu'un seul Dieu;" la personne: "Il est Père;" la puissance: "Tout pro cède de Lui;" la clémence: "Nous aussi nous sommes en Lui." Il indique les mêmes points dans le Fils. Il dit donc (verset 5): "Car s'il est des êtres appelés dieux," comme s'il disait: véritablement il n'y a qu'un seul Dieu, car s'il est des êtres appelés de ce nom," avec vérité, par participation de la Divinité, comme les saints (Psaume LXXXI, 6): "Je l'ai dit, vous êtes des dieux," - "soit dans le ciel," comme les saints qui possèdent Dieu," soit sur la terre, comme les saints qui marchent vers la possession de Dieu. Si, en effet, il est un grand nombre de dieux qui participent véritablement à la Divinité, comme les

saints et les justes du Seigneur les apôtres et les supérieurs, "pour nous, néanmoins, etc." On peut dire encore: "S'il est des êtres appelés dieux" par les nations d'après une fausse dénomination, soit dans le ciel," comme le soleil, la lune, etc., "soit sur la terre," comme Mercure et Diane, "et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux," à savoir de nom seulement, comme cela se pratique chez les Gentils (Psaume XCV, 5): "Tous les dieux des nations sont des démons." - "Et plusieurs seigneurs, préposés les uns aux autres," néanmoins, pour nous il n'y a qu'un seul Dieu "quant à l'essence," à savoir "le Père, de qui tout procède," et selon sa nature, et par son autorité paternelle (Rom., XI, 6): "Tout procède de Lui, et nous sommes en Lui par la grâce; et (Actes, XVII, 28): "C'est en Lui que nous avons l'être, le mouvement et la vie." Et Notre Seigneur Jésus-Christ, "seul Seigneur Dieu" avec son Père (Jean X, 30): "Mon Père et moi nous sommes un," - (verset 6): "par qui toutes choses," à savoir ont été faites suivant la nature (Jean I, 3): "Toutes choses ont été faites par Lui."- (verset 6): "Et nous par Lui," c'est-à-dire par Lui nous sommes en Dieu, en vertu de sa grâce (Rom., I, 5): "Par lequel j'ai reçu la grâce." Donc il n'y a qu'un seul Créateur, suprême et tout-puissant, de toutes choses. De ce qui précède, on fait ce raisonnement: il n'y a qu'un seul Dieu qui a fait toutes choses, et les idoles sont plusieurs; donc elles ne sont pas le Dieu qui a fait toutes choses. On ne les regarde pas comme étant quelque chose, donc elles ne sont rien.

III° (verset 7): "Mais la science n'est pas en tous." Après avoir accordé que les premiers d'entre eux savent ce que sont les viandes immolées aux idoles, l'Apôtre fait voir ici que les moins avancés ne le savent pas. Il prouve donc d'abord que cette science des viandes immolées aux idoles a manqué dans quelques-uns; ensuite, que, pour ce motif, l'usage des aliments, c'est-à-dire de ces viandes immolées, souille leur conscience. Il indique donc d'abord la raison qui fait que la conscience est souillée; ensuite, quelle est cette souillure, à ces mots (verset 7): "Et leur conscience, qui est faible, est souillée." Il dit donc: Mais cette science n'est pas dans tous, etc., "comme s'il disait: "nous savons cela, nous," c'est-à-dire que l'idole n'est rien; "mais cette science n'est pas dans tous," par exemple dans les faibles; il est bien véritable qu'elle n'est pas dans tous; il en est ce pendant, etc." Ou encore autrement: nous savons que l'idole n'est rien" dans le monde; mais (verset 7): "il en est qui, ayant conscience de l'idole," c'est-à-dire croyant que l'idole est quelque chose de divin; "maintenant même," c'est-à-dire depuis leur conversion comme auparavant, "mangent des viandes immolées aux idoles, ." c'est-à-dire tirées des sacrifices qui leur sont offerts, et cela non comme une simple nourriture, mais comme offerte à l'idole, en d'autres termes par respect pour cette idole, et leur conscience, qui est encore faible, "est souillée" par ceux qui ont la science droite mais sans la charité; et par eux, les faibles sont ainsi entraînés dans l'erreur (Deut., XXVII, 18): "Maudit celui qui fera

errer l'aveugle dans le chemin" L'Apôtre insinue par là que ce n'est point la nourriture, mais la conscience qui est souillée par ce péché, quand on mange à l'exemple des méchants.

IV° En ajoutant (verset 8): "Ce qu'on mange n'est pas ce qui rend agréable à Dieu," S. Paul fait voir que l'on ne doit pas manger, devant ces chrétiens faibles, des viandes immolées aux idoles. Il établit donc, d'abord, que la nourriture prise ainsi n'est d'aucune utilité devant Dieu; ensuite, il prouve qu'elle ne procure aucun avantage, à ces mots (verset 8): "Et si nous ne mangeons pas, etc."

I. Il dit donc (verset 8): "Ce n'est pas ce qu'on mange qui rend agréable à Dieu, etc.;" comme s'il disait: ce que vous mangez ainsi leur est nuisible et ne vous est pas utile; "car ce n'est pas ce qu'on mange qui rend agréable à Dieu," mais la droiture de la foi en mangeant; car J ne fut pas justifié en faisant usage du plat de lentilles, et Élie ne fut point souillé par l'usage des viandes (Rom., X, 17): "Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le manger et dans le boire;" et (Hébr., XIII, 9): "Il est bon d'affermir son coeur par la grâce et non par l'usage des viandes."

II. Enfin quand il dit (verset 8): "Car si nous mangeons, etc.," il prouve ce qu'il a avancé; et voici son raisonnement: ne pas manger de ce qui est offert aux idoles ne diminue pas le bien; en manger ne l'augmente point: donc, prendre ou ne pas prendre cette nourriture ne sert de rien devant Dieu. Tel est le sens qu'il donne à ces paroles (verset 8): "Nous ne serons pas moindres si nous ne mangeons pas," c'est-à-dire Dieu ne nous regardera pas moins bien; "nous ne serons pas plus" devant Lui," c'est-à-dire en vertu, "si nous mangeons," parce que les aliments profitent à l'estomac et non à l'âme; et ainsi cette nourriture n'intéressant la vérité ni de la vie, ni de la justice, ni de la doctrine, il faut y renoncer à cause du scandale.

-

I Corinthiens VIII, 9-13: Mais ne pas scandaliser les faibles

SOMMAIRE: L'Apôtre exhorte les Corinthiens à ne pas faire de leur liberté un piège pour les faibles, affirmant qu'il vaut mieux s'abstenir de viande à toujours, que de scandaliser son frère en en usant.

9. Mais prenez garde que cette liberté que vous avez ne soit pour les faibles une occasion de chute.

10. Car si l'un d'eux voit un de ceux qui sont plus instruits assis à table dans un lieu consacré aux idoles, ne sera-t-il pas porté,

lui dont la conscience est faible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées aux idoles?

11. Et ainsi, par votre science, vous perdrez votre frère encore faible, pour qui le Christ est mort.

12. Or, péchant de la sorte contre vos frères, et blessant leur conscience, qui est faible, vous péchez contre le Christ.

13. C'est pourquoi, si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai plutôt jamais de chair, pour ne pas scandaliser mon frère.

Voici la seconde partie de ce chapitre. L'Apôtre, dans ce qui précède, a établi que l'usage des viandes immolées aux idoles est licite en soi; ici il avertit de s'en abstenir, pour ne pas scandaliser les faibles. **I°** Il avertit de ne pas scandaliser les frères en en faisant usage; **II°** il indique ce qui peut scandaliser, à ces mots (verset 10): "Car si quelqu'un voit, etc.;" **III°** il fait voir mal qui peut en résulter, à ces autres (verset 11): "Et votre frère encore faible périra;" **IV°** Il se propose en exemple à ceux qui s'abstiennent, à ceux-ci (verset 15): "C'est pourquoi, si ce que je mange scandalise..."

I° Il dit donc: Remarquez que, quant à nous, les aliments en eux-mêmes ne servent ni ne nuisent; cependant "prenez garde que cette liberté," à savoir de manger des viandes immolées aux idoles, "ne soit une occasion de chute pour ceux de vos frères qui sont faibles" dans la foi, et qui ne savent point encore que l'idole n'est rien (Lévit., XIX, 14): "Ne placez point de piège devant l'aveugle."

II° A ces paroles (verset 10): "Car si quelqu'un voit, etc.," S. Paul montre comment ils peuvent devenir une pierre d'achoppement en mangeant devant les faibles des viandes offertes aux idoles. Il énumère trois circonstances qui peuvent concourir au scandale:

1° la science des aînés dans la foi;

2° l'usage public de la viande immolée aux idoles, à ces mots (verset 10): "Assis à une table devant les viandes offertes aux idoles;"

3° l'occasion du scandale reçu, à ces autres (verset 10): "Ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est faible, etc.?" Il dit donc (verset 10): "Car Si quelqu'un voit, etc.," comme s'il disait: véritablement, il peut y avoir occasion de chute, "car si quelqu'un," faible dans la foi, "voit celui qui a la science assis à une table devant l'idole," c'est-à-dire en présence de cette idole, "lui dont la conscience est faible, ne sera-t-il pas provoqué "par

vous," c'est-à-dire par votre action, "à manger aussi de ces viandes offertes?" en d'autres termes sacrifiées en signe de vénération pour l'idole; comme s'il disait: car voyant ainsi son frère, qui a la science sur ce qui concerne les idoles, manger de ces viandes sacrifiées, il commencera lui-même à en manger, non avec la même conscience que le premier, c'est-à-dire non d'après sa science, mais en pensant qu'il y a dans cette idole une divinité, et que c'est par respect pour elle qu'on agit de la sorte.

III° A ces autres paroles (verset 11): "Ainsi votre science sera cause de la perte de ce frère," S. Paul fait ressortir le mal qui peut résulter de cette conduite. Il est de deux sortes: d'abord le scandale du prochain, ensuite l'offense du prochain, à ces mots (verset 12): "Ainsi péchant de la sorte contre vos frères." Dans le scandale sont renfermés: **1°** la condition de celui qui pèche: "Il est faible;" **2°** l'occasion de la faute: "C'est votre science;" **3°** la gravité du péché: "C'est votre frère, pour lequel Jésus-Christ est mort." Il dit donc (verset 11): "Et ainsi périra votre frère," qui est encore "faible" dans la foi, à savoir "à cause de votre science," en d'autres termes à l'occasion de votre science, parce qu'il voit que vous qui êtes sage, vous mangez de ces viandes, il pense que vous agissez ainsi par vénération pour l'idole, "lui que Jésus-Christ est venu sauver par sa mort," et ainsi vous péchez grièvement (Rom., XIV, 45): "Ne perdez pas à cause de votre nourriture celui pour qui Jésus-Christ est mort." - (verset 12): "C'est ainsi que péchant contre vos frères," en les scandalisant," et que, blessant leur conscience faible s par le glaive du mauvais exemple (Âmes, IX, 4): "Frappez le haut de la porte," c'est-à-dire la conscience, "et les colonnes seront ébranlées," à savoir l'intelligence et la volonté; "vous péchez à l'égard de Jésus-Christ," dont ils sont les membres. Il ne dit point contre Jésus-Christ, remarque la Glose, parce que pécher contre Jésus-Christ, c'est nier Jésus-Christ, c'est-à-dire pécher contre la foi. Pécher à l'égard de Jésus-Christ, c'est pécher sur ce qui appartient à Jésus-Christ, c'est-à-dire sur ce qui concerne les moeurs, comme on dit de celui qui est sous la Loi: il pèche sur ce qui appartient à la Loi; mais de celui qui n'est pas sou mis à la Loi, on dit qu'il pèche contre la Loi.

IV° Enfin lorsque l'Apôtre dit (verset 13): "C'est pourquoi, si ce que je mange," il se propose pour exemple, sur ce point, de l'abstinence; et d'abord, il rappelle le scandale; ensuite, il s'en sert pour expliquer sa résolution de s'abstenir, à ces mots (verset 13): "Je ne mangerai jamais; il prévient une difficulté, à ces autres (verset 13): "Pour ne pas scandaliser mon frère. Il dit donc (verset 13): "C'est pourquoi," c'est-à-dire dans la crainte de pécher à l'égard de Jésus-Christ, "si ce que je mange scandalise mon frère, jamais je ne mangerai," je ne dis pas "de viande" offerte aux idoles, mais "quelle qu'elle soit." Si donc, à cause du scandale qui peut en résulter pour mon frère, il faut s'abstenir, en quelque sorte, de ce qui est nécessaire à la vie, à combien plus forte raison de ses superfluités. Et cela, non parce que la

nourriture est mauvaise en soi, mais "pour ne pas scandaliser ce frère," car (Matthieu XVIII, 6): "Il vaudrait mieux pour celui qui scandalise l'un de ces petits qu'on lui suspendît au cou une meule de moulin." (Tite, I, 15, et Rom., XIV, 20): "Tout est pur pour ceux qui sont purs;" mais celui-là fait mal qui mange de ces viandes en donnant aux autres occasion de scandale.

Difficultés sur ce chapitre. Sur cette parole: "La science enfle," la science par elle-même est inutile, dit la Glose. Objection: La science par elle-même est bonne, donc elle est utile. Réponse: Inutile pour le salut, utile pour beaucoup d'autres fins.

Sur celle-ci: "La charité édifie." Objection: De même que la science enfle, non comme cause, mais comme occasion, ainsi en est-il de la charité. Réponse: Il n'y a pas de similitude, parce que la science se manifeste à celui qui la possède; mais il n'en est pas ainsi de la charité, puisque personne ne peut être certain de la posséder.

"L'idole n'est rien." La Glose dit: Dieu a créé la nature; la folie des hommes a donné la forme. Objection: Tout ce qui existe procède de Dieu, donc toute forme vient de Dieu. Réponse: La Glose parle de la forme supposée, relativement à la nature, et non de la véritable.

Au même endroit, la Glose dit: La forme de l'homme dans l'idole n'a point été faite par le Verbe. Objection (Jean I, 3): "Toutes choses ont été faites par Lui." Réponse: Bien que, dans l'idole, la forme de l'homme ait été faite par le Verbe, elle n'a point été faite en tant qu'idole, c'est-à-dire pour être honorée.

Au même endroit encore: "L'idole n'est rien, parce qu'elle ne porte la ressemblance de quoi que ce soit qui existe dans le monde. Objection: L'ouvrier ne peut penser ni former que ce qu'il a vu. Réponse: Il n'y a pas de ressemblance dans l'ensemble; la ressemblance existe quant aux parties.

Sur cette parole: "Il n'y a qu'un seul Dieu," la Glose dit: pour qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait un Dieu dans l'idole. Objection: Dieu, bien qu'il soit unique, est cependant partout. Réponse: Il est dans l'idole par sa puissance, non par sa présence ou par union, comme le pensaient les Gentils.

Au même endroit, la Glose dit: Il n'y a rien de divisible dans la Trinité; il faut que le Dieu unique soit dans les trois. Objection: Tout nombre a pour partie l'unité. Réponse: La Trinité n'est pas simplement nombre, mais le nombre des personnes.

Sur ce même passage: "S'il est des êtres qui soient appelés dieux," la Glose dit: par communication de la divinité. Objection:

La divinité est incommunicable. Réponse Cette communication se fait en tant que cause, et non en tant qu'essence.

Encore sur ce passage, la Glose demande si l'on peut donner aux anges le nom de dieux. Réponse: Bien que les anges reçoivent communication de la divinité, toutefois, selon la Glose, on ne peut les appeler dieux, pour prévenir le danger de leur accorder l'adoration.

Sur le même passage: Cependant pour nous il n'y a qu'un seul Dieu, la Glose dit: La Trinité est pour nous un seul Père; mais celui qui est la troisième personne de la Trinité n'est pas un autre Père. Objection: On divise l'être; il est le même et divers. Réponse: Bien que l'identité et la diversité divisent l'être créé, il n'en est pas de même à l'égard de l'Être increé, parce qu'en lui il y a identité d'essence et distinction de personnes.

Sur cette parole: "La science n'est pas dans tous." Objection: Il est dit au même chapitre: "Tous nous avons la science." Réponse: Cela ne s'entend pas dans le sens universel, mais des premiers d'entre les Corinthiens.

Sur celle-ci: "Ce qu'on ne mange n'est pas ce qui rend agréable à Dieu, la Glose dit: Qu'on prenne la nourriture ou qu'on ne la prenne pas. Objection: Donc l'abstinence est sans mérite. Réponse: Ce n'est pas la vertu de la nourriture qui est méritoire, mais la vertu de l'abstinence.

Sur cette autre: "Si ce que je mange scandalise mon frère." Objection: Donc, pour ne pas scandaliser son frère, il faut n'user jamais de pain ni de vin. Réponse: Il n'y a pas de similitude entre ce qui est nécessaire et ce qui est superflu; ou bien l'Apôtre parle ici du scandale actif et non passif; ou encore ce qu'il dit est un conseil de perfection, et non un précepte de nécessité.

Sur cette expression: "Un Dieu unique," il faut remarquer que l'on peut se servir du mot Dieu de plusieurs manières, à savoir en l'appliquant à tort. C'est dans 'ce sens que les idoles reçoivent le nom de dieux (Psaume XCV, 5): "Tous les dieux des nations sont des démons;" et (Jér., X, 41): "Que les dieux qui n'ont fait ni le ciel ni la terre disparaissent de la terre." Pour exprimer une adoption véritable, c'est dans ce sens que les saints sont appelés dieux (Psaume LXXXI, 6): "Je l'ai dit: vous êtes des dieux, et vous êtes tous les fils du Très-Haut, mais vous mourrez comme des hommes, etc." A cause de la dignité dont on est revêtu dans le siècle, c'est ainsi que les supérieurs sont appelés des dieux. (Exode, XXII, v.28): "Vous ne parlerez pas mal des dieux;" et (Jean X, 35): "Si votre loi leur donne le nom de dieux, etc." Par la propriété de l'essence; c'est ainsi que la Trinité est appelée Dieu (Deut., VI, 4): "Ecoutez, ô Israël, le Seigneur votre Dieu est le seul Seigneur."

Il faut également remarquer que Jésus-Christ est appelé unique et sans égal, de plusieurs manières:

1° Dieu unique, à cause de la nature divine; en ce sens, il n'y a de Dieu qu'un Dieu unique.

2° Créateur unique, à cause de sa puissance infinie (Ecclésiastique I, 8): "Le Très-Haut, le Créateur de toutes choses est unique.

3° Homme unique, à cause de l'éminence singulière de sa sainteté (Psaume XIII, 12): "Il n'en est pas un seul qui fasse le bien;" et (Jean XI, 50): "Il est bon qu'un seul homme meure."

4° Seigneur unique, à cause du gouvernement dont il est le chef (Ephés., IV, 5): "Il n'y a qu'un seul Seigneur, une foi et un baptême," et ainsi un seul Seigneur Jésus-Christ.

5° Maître unique, à cause de la connaissance infuse (Matthieu XXIII, 8): "Ne cherchez pas à être appelés maîtres;" votre maître, c'est Jésus-Christ.

6° Seul père, qui produit toutes choses (Matthieu XXIII, 9): "Vous n'avez qu'un seul Père, qui est dans les cieux."

7° Pasteur unique, pour nourrir généralement tout le troupeau (Jean X, 16): "Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur."

8° Hostie unique, à cause du prix sans égal de notre rédemption (Hébr., X, 14): "Par une seule oblation, il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés."

-

CHAPITRE IX: LA SUBSISTANCE MATERIELLE DES APÔTRES

I Corinthiens IX, 1-10: Un salaire matériel pour Paul?

SOMMAIRE: L'Apôtre prouve qu'il lui est licite de recevoir de quoi subvenir aux nécessités de la vie, et qu'il ne l'a fait en aucune circonstance, bien qu'il soit apôtre et qu'il en ait le libre droit.

1. Ne suis-je pas libre? ne suis-je pas apôtre? n'ai-je pas vu Jésus-Christ Notre Seigneur? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage dans le Seigneur?

2. Et quand je ne serais pas apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard; car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur.

3. Voici ma défense contre ceux qui m'interrogent sur ma mission.

4. N'avons-nous pas le pouvoir de manger et de boire?

5. N'avons-nous pas le pouvoir de mener partout avec nous une femme soeur, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas?

6. Serons-nous donc seuls, Barnabé et moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte?

7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne et n'en mange point du fruit, ou qui est celui qui mène paître un troupeau et ne mange point du lait?

8. Ce que je dis ici n'est-il que selon l'homme, et la Loi ne le dit-elle pas elle-même?

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse: "Vous ne tiendrez point liée la bouche du boeuf qui foule les grains." Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les boeufs?

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure doit labourer avec espérance de recueillir, et celui qui bat le grain doit espérer d'avoir part.

Dans ce qui précède, S Paul a averti de se garder de manger devant les faibles dans la foi des viandes immolées aux idoles, de peur de les scandaliser. Il se propose ici en exemple, parce que, à cause de ses frères, il s'abstient de ce qui lui est permis, c'est-à-dire de recevoir une rétribution. Et d'abord, il établit par plusieurs raisons qu'il est licite de recevoir cette rétribution; ensuite, que, néanmoins, il n'a pas voulu la recevoir, à ces mots (verset 15): "Pour moi, je n'ai voulu user d'aucun de ces droits." Sur la première question, il prouve de trois manières qu'il est permis de recevoir une rétribution: premièrement, par voie d'autorité; secondement, par voie de raisonnement, à ces mots (verset 11): "Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels;" troisièmement, par la similitude des exemples, à ces autres (verset 13): "Ne savez-vous pas que les ministres, etc.?" Dans la première partie, il décline sa preuve: **I**° de l'autorité de la dignité apostolique; **II**° de l'autorité de la coutume parmi les hommes, à ces mots (verset 7): "Qui est-ce qui fait la guerre à ses frais? **III**° de l'autorité de la loi divine, à ces autres: Ce que je dis ici est-il selon l'homme?"

I° Dans cette première subdivision, il prouve **I**. en général qu'il est apôtre; **II**. qu'il est spécialement leur apôtre, à ces mots (verset 2): "Et si je ne suis point apôtre pour d'autres,

etc.;"**III.** qu'il peut licite ment recevoir sa subsistance, à ces autres (verset 4): "N'avons-nous pas droit d'être nourris, etc.?"

I. A l'égard de son titre d'apôtre, S. Paul examine d'abord s'il est libre de recevoir sa subsistance; ensuite, s'il est apôtre, à ces mots (verset 4): "Ne suis-je pas apôtre?" enfin, il prouve, par un double raisonnement, qu'il es libre et qu'il est apôtre, à ces autres (verset 4): "N'ai-je pas vu Notre Seigneur Jésus-Christ?"

1° Il dit donc (verset 1): "Ne suis-je pas libre?" Comme s'il disait: "abstenez-vous de ce qui est permis," c'est-à-dire de l'usage des viandes offertes aux idoles, car moi-même je m'abstiens de tout salaire, bien que j'aie cependant la liberté d'en recevoir.

2° En effet (verset 1): "Ne suis-je pas apôtre?" Certainement je suis véritablement apôtre (Gal., II, 6): "Celui qui, par sa puissance, a établi Pierre l'apôtre des circoncis, m'a également établi apôtre des incirconcis." Voici donc son raisonnement: Tout apôtre, à raison même de son apostolat, a la liberté de recevoir son salaire; or je suis apôtre. Il prouve ensuite chaque proposition.

3° A ces mots (verset 4): "N'ai-je pas vu Notre Seigneur Jésus-Christ ?" il prouve, par un double raisonnement, qu'il est apôtre, par la cause et par l'effet, à ces mots (verset 1): "t N'êtes-vous pas mon ouvrage?" Le premier raisonnement est pris du côté de Jésus-Christ, qui l'envoie; le second du côté des Corinthiens, vers lesquels il est envoyé.

A) Voici le premier: "J'ai vu le Seigneur," qui m'a envoyé pour prêcher l'Évangile, donc je suis apôtre. C'est ce qui lui fait dire: "N'ai-je point vu, etc." ?" comme s'il disait: je suis véritablement apôtre; "n'ai-je pas vu Notre Seigneur Jésus-Christ?" Il parle ainsi à cause des faux apôtres, qui prétendaient qu'il n'était point apôtre, parce qu'il n'avait pas vécu dans la compagnie du Sauveur, comme les autres apôtres. Mais Paul l'a vu déjà immortel ou, suivant la Glose, sur le chemin de Damas (Actes, IX, 5), ou dans le temple (Actes, XXu, 18). Aussi (Actes, IX, 27): "Barnabé l'ayant pris avec lui, le conduisit aux apôtres, et leur raconta comment il avait vu le Seigneur sur le chemin;" (ci-après, XV, 8): "Enfla, après tous les autres, il s'est fait voir à moi, qui ne suis qu'un avorton."

B): "N'êtes-vous pas mon ouvrage?" Voici le second raisonnement: Vous avez été convertis par moi, et j'ai été envoyé à cette fin; donc je suis apôtre: "N'êtes-vous pas mon ouvrage?" ô Corinthiens, ainsi qu'un temple est l'ouvrage de

l'architecte (ci-dessus, III, 10): "J'ai posé le fondement, comme un sage architecte." Ainsi encore que le fils est l'oeuvre du père (ci-dessus, XV, 15): "C'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile." Vous êtes, dis-je, "mon ouvrage, et cela "en Notre Seigneur Jésus-Christ," c'est-à-dire par la coopération du Seigneur; ou encore: "Dans le Seigneur...," c'est-à-dire pour la gloire du Seigneur, comme s'il disait: c'est à cette fin que vous êtes tels.

II. Lorsqu'il ajoute (verset 2): "Et si je ne suis pas l'apôtre des autres, il prouve qu'il est spécialement leur apôtre. Et d'abord il énonce cette proposition qu'il est spécialement leur apôtre; ensuite, il le prouve par les résultats, à ces mots (verset 2): "Car vous êtes le sceau de mon apostolat;" enfin, il montre que, par ces résultats, il peut prouver qu'il est leur apôtre, à ces autres (verset 3): "Voici ma défense à ceux qui m'interrogent." Il dit donc: "Et si, etc.;" comme s'il disait: vous êtes véritablement mon ouvrage, car "lors même que pour les autres," c'est-à-dire pour les Juifs, dont j'anéantis la Loi, je ne le serais point, c'est-à-dire je ne paraîtrais pas être leur apôtre, "cependant je suis le vôtre," vous qui avez été spécialement convertis par moi (Rom., XI, 13): "Tant que je serai l'apôtre des Gentils," j'honorerai mon ministère." Et véritablement je suis votre apôtre, "Car vous êtes le sceau de mon apostolat," c'est-à-dire la forme et le sceau, parce que mon apostolat est imprimé sur vous, comme la forme du sceau est empreinte sur la cire (II Cor., XXI, 12): "Les signes de mon apostolat ont paru parmi vous." – "Vous êtes," dis-je, dans le Seigneur," c'est-à-dire le Seigneur est principalement l'auteur de votre conversion; il en est vraiment ainsi, "et c'est ma défense à l'égard de ceux qui m'interrogent," à savoir si je suis votre apôtre. En d'autres termes, c'est par vous-mêmes que je montre que je suis apôtre.

III. Lorsqu'il dit (verset 4): "N'avons-nous pas droit d'être nourris, etc.?" il montre qu'il lui est permis de recevoir sa subsistance. Et d'abord, il examine en général s'il a ce pouvoir; ensuite, s'il l'a, quant à certaines personnes en particulier, à ces mots (verset 5): "N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous, etc.?" enfin si Barnabé et lui sont en particulier privés de ce pouvoir, à ces autres (verset 6): "N'y aurait-il donc que Barnabé et moi, etc.? Il dit donc (verset 4): "N'avons-nous pas adroit, etc.?" comme s'il disait: puisque je suis votre apôtre, "n'avons-nous pas," ceux qui m'accompagnent et moi, "le droit de manger et de boire" ce qui nous appartient, c'est-à-dire de vivre de ce que nous gagnons? (Augustin): "Le Sauveur a permis, il n'a point fait un ordre aux apôtres de recevoir le nécessaire de ceux qui leur sont soumis." (verset 5): "N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous une femme, notre soeur," à savoir par la foi, pour nous préparer notre nécessaire? (Ambroise, dans la Glose): "Quelques

femmes, par le désir d'entendre la doctrine de Jésus-Christ et le zèle pour la perfection, suivaient les apôtres, leur préparaient le nécessaire, et les servaient. D'autres avaient de même suivi le Sauveur (Luc. VIII, 2, et XXIII, 37): "Comme font les autres apôtres," ainsi qu'il est rapporté aux Actes (VI, 1): "Et comme les frères," c'est-à-dire les parents du Seigneur, qui sont les premiers en dignité (Gal., II, 9): "Jacques et Jean, qu'on regardait comme les colonnes de l'Eglise," et "Céphas," qui est le premier d'entre les apôtres, ce qui fait qu'on interprète Céphas par tête. (Ambroise): "S. Paul ne reprend pas ceux qu'il nomme, mais il prouve, par la manière dont ils en usaient, que la même liberté lui est acquise. Or le Sauveur, comme le remarque S. Augustin, a voulu que des femmes le suivissent pour le servir, afin de montrer ce que les peuples devaient à ceux qui leur prêchaient l'Evangile; ou bien encore, pour qu'elles ne parussent point exclues du salut. "Est-ce que Barnabé et moi seul," car ces deux apôtres furent associés pour prêcher l'Evangile aux Gentils (Actes, XIII, 2): "Séparez-moi Barnabé et Saul pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés." "Nous n'aurions pas," d'après votre opinion, "le pouvoir d'agir de la même manière," c'est-à-dire de mener avec nous des femmes, et de recevoir notre subsistance; comme s'il disait: assurément nous avons ce droit, comme tous les autres. Or tous les autres reçoivent licitement ces services; donc, au même titre, cela nous est permis.

II° A ces paroles (verset 7): "Qui est-ce qui fait la guerre à ses frais?" S. Paul prouve, par l'autorité de la coutume des hommes, qu'il est permis de recevoir une rétribution: **I.** dans l'état militaire, **II.** dans les professions qui s'occupent de la culture de la terre, à ces mots (verset 7): "Qui est-ce qui plante une vigne, etc.?" **III.** et dans celle de pasteur, à ces autres (verset 1): "Ou qui est-ce qui fait paître un trou peau, etc.?" L'Apôtre compare le chef de l'Eglise à un soldat, à cause du secours; à un agriculteur, à cause de la parole; à un pasteur, à cause de l'exemple; car le chef d'une Eglise doit défendre ses subordonnés par son intervention, planter par l'enseignement, nourrir par l'exemple. Le premier devoir a pour objet ceux qui sont hors de l'Eglise; le second, ceux qui entrent dans l'Eglise; le troisième, ceux qui vivent dans l'Eglise.

I. S. Paul dit donc (verset 7): "Qui est-ce qui fait la guerre?" comme s'il disait: nous avons certainement les uns et les autres le droit de recevoir notre rétribution; et c'est avec raison, car (verset 7) "Qui est-ce qui fait la guerre à ses frais?" comme s'il disait: personne. En effet, on donnait aux soldats leur paye, prise sur le trésor public; aussi S. Jean-Baptiste dit aux soldats (Luc, III, 14): "Contentez-vous de votre solde." De même, les prédicateurs et les pasteurs peuvent recevoir des fidèles ce qui leur est nécessaire (I Tim., I, 18): "Acquittez-vous de tous les devoirs de la milice sainte."

II. (verset 7): "Qui est-ce qui plante une vigne, et ne mange pas de ses fruits?" La vigne du Seigneur, c'est l'Eglise (Isaïe, V, 7): "La vigne du Dieu des armées, c'est la maison d'Israël" Les Apôtres ont été les planteurs de cette vigne (ci-dessus, III, 6): "C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé."

III. (verset 7) "Qui est-ce qui fait paître un troupeau et ne mange pas de son lait," comme s'il répondait: personne. Le troupeau du Seigneur, ce sont les fidèles de l'Eglise (Ezéch., XXXIV, 31): "Vous êtes les brebis de mon troupeau." Les pasteurs de ce troupeau sont les chefs des Eglises et les prédicateurs; aussi a-t-il été dit au premier de tous en dignité (Jean XXX, 17): "Paissez mes brebis." Or les chefs des Eglises peuvent se nourrir du lait du troupeau, car ils ont droit de recevoir des inférieurs leur nécessaire. Si donc nous défendons, si nous plantons, si nous faisons paître, ainsi que font un bon soldat, un bon agriculteur, un bon pasteur, il nous est permis de recevoir une rétribution. Mais parce qu'aujourd'hui il en est beaucoup qui reçoivent une solde et ne combattent pas, qui mangent le fruit de la vigne et ne plantent pas, qui prennent le lait et ne font pas paître le troupeau, il est dit (Ezéch., XXXIV, 3): "Vous mangiez le lait, et vous ne faisiez pas paître mon troupeau."

Sur ces paroles: "Est-ce que je n'ai pas vu le Seigneur Jésus-Christ?" il faut remarquer que les livres saints nous présentent plusieurs visions de Notre Seigneur Jésus-Christ. Une corporelle, qui est passée déjà, et dont le prophète Baruch disait (Hi, 38): "Après cela, il a été vu sur la terre, et il a conversé parmi les hommes." Une seconde, spirituelle, qui est présente (Psaume X, 11): "Soyez dans le repos, et considérez que je suis votre Dieu." Une troisième, éternelle, qui est à venir, dont il est dit (Jean XVII, 24): "Mon Père, je désire que là où je suis soient aussi ceux que vous m'avez donnés," afin qu'ils puissent contempler ma gloire; et, au livre de Job (XXX, 26): "Je verrai mon Dieu dans ma chair." Enfin une quatrième, qui n'est que momentanée et qui est aussi à venir (Luc, XXI, 27): "Alors ils verront le Fils de l'homme venir sur une nuée avec une grande puissance." La première a eu lieu dans le monde; la seconde se fait dans l'âme; la troisième se fera dans les coeurs; la quatrième au jugement. La première vision donne le modèle de bien vivre; la seconde, le secours pour avancer; la troisième, le désir d'arriver; la quatrième, la haine du péché. La première présente le modèle de bien vivre de trois manières: Jésus-Christ s'y montre pauvre et couvert de langes, et met ainsi un frein au désir des richesses (Psaume LXVIII, 30): "Je suis pauvre et dans la douleur;" et (ibid., 33): "Que les pauvres voient, et qu'ils se réjouissent." Ainsi l'ont vu les bergers (Luc II, 16). Vil et abject, pour mettre un frein à l'ambition des honneurs (Isaïe, LIII, 2): "Nous l'avons vu, et il était méconnaissable..., et nous l'avons désiré, l'homme méprisé, le dernier des hommes. Voilà pourquoi

il est dit (Matth., XI, 29): "Apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur", Affligé et dans la souffrance, pour mettre un frein aux convoitises de la volupté (Lamentations, I, 42): "Et vous tous, qui passez par le chemin, regardez..." La seconde vision donne aussi, de trois manières, des secours pour avancer: elle inspire la force à ceux qui se repentent, en leur mettant sous les yeux leurs fautes et leurs châtements, ainsi que le soleil fait paraître les atomes (Dan., V, 5): "Balthazar vit comme la main d'un homme qui écrivait," et (Job, XLII, 5): "Maintenant je vous vois de mes propres yeux..." Elle montre à ceux qui combattent une espérance certaine, comme fit le Sauveur à son serviteur pendant le combat (Actes, VII, 55): "Je vois les cieux ouverts." Elle offre à ceux qui contemplent comme un avant-goût de la joie, ainsi qu'on donne l'échantillon d'une liqueur (Psaume XXXIII, 9): "Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux;" et (Gen., XXXII, 30): "J'ai vu le Seigneur face à face," comme Paul le dit ici de lui-même. La troisième vision, qui est éternelle, excite le désir d'avancer, en offrant trois avantages, à savoir une joie véritable (Isaïe, LXVI, 14): "Vous verrez, et votre coeur se réjouira;" car cette joie sera une lumière douce et pleine de délices; ce qui est marqué en S. Jean (XX, 20): "Les disciples furent remplis de joie à la vue du Seigneur. L'abondance ou l'étendue de cette joie (Isaïe LX, 5): "Alors vous verrez et vous serez dans l'abondance." La raison en est qu'alors nous le verrons tel qu'il est, et qu'il sera lui-même tout en tous; car il sera pour l'intelligence la plénitude de la lumière, pour la volonté l'abondance de la paix, pour la mémoire la succession de l'éternité. La perpétuité de la sainteté (Apoc., XXII, 3): "Ses serviteurs le serviront, ils verront sa face, et ils régneront dans les siècles des siècles;" (Pi., XV, 10): "Vous me comblez de joie par la vue de votre visage." La quatrième vision, enfin, donne la haine ou la crainte du péché, pour trois motifs: la prévarication sera manifestée devant le juge qui la voit (Malachie, III, 1): "Le voici qui vient, et qui pourra soutenir son regard, car il sera comme un feu qui dévore?" La sévère punition des prévaricateurs, car le malfaiteur qui voit supplicier son compagnon de crimes craint davantage de mal faire (Jér., V, 12): "Allez en Silo, au lieu qui m'était consacré, et considérez ce que je lui ai fait. Silo s'interprète arraché (Apoc., I, 13): "Je vis quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme...", et ensuite: "De sa bouche sortait une épée à deux tranchants." La vue de la récompense des bons: ainsi le ministre des autels, voyant un autre ministre récompensé parce qu'il est bon, s'abstient lui-même du péché (Pi., CVI, 42): "Les justes verront, et ils seront dans la joie, mais l'iniquité gardera le silence."

III° (verset 8): "Est-ce que ce que je dis ici est selon l'homme?" S. Paul prouve, par l'autorité de la loi divine, qu'il est permis de recevoir une rétribution.

I. Il expose ce que dit cette loi;

II. il cite les paroles ces autres (verset 10): "Oui, sans doute, c'est pour nous...." Il dit donc (verset 9): "Est-ce que Dieu se met en peine des boeufs?" Ce passage doit s'entendre des boeufs spirituels, c'est-à-dire des prédicateurs de la vérité, car est-ce que Dieu se met en peine des boeufs matériels, au point qu'il fasse pour eux cette prescription dans la Loi?-(verset 10): "N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes? comme s'il disait: c'est pour nous qu'il a porté cette défense, "car c'est pour nous que ce précepte" et d'autres semblables "ont été écrits" (Rom., XV, 4): "Tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction." - "C'est pour nous, je le répète, "et voilà pourquoi celui qui prêche et ouvre ainsi les coeurs à la foi (verset 10): "doit labourer dans l'espérance" d'une rétribution temporelle, mais non point cependant en vue de cette espérance, car il doit chercher d'abord le royaume de Dieu; "et celui qui foule le grain," c'est-à-dire discerne, par la prédication, les bons d'avec les méchants, comme on sépare le grain de la paille, doit le faire pour régler les moeurs, avec l'espérance d'en avoir sa part" (II Tim., II, 6): "Il faut que le laboureur travaille avant de recueillir la moisson; et (Ecclésiastique VI, 19): "Celui qui laboure et qui sème s'en approche, et attend en paix ses excellents fruits.

-

I Corinthiens IX, 11-14: Il est permis de vivre de l'Evangile

SOMMAIRE. Par une comparaison avec ceux qui servent au temple et à l'autel, l'Apôtre établit qu'il lui est licite de recevoir ce qui est nécessaire à la vie, puisqu'il est permis à qui prêche l'Evangile de vivre de l'Evangile.

11. Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels?

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrions-nous pas user plutôt qu'eux? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, et nous souffrons, au contraire, toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile du Christ.

13. Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent d l'autel ont part aux oblations de l'autel?

14. Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile.

Après avoir prouvé plus haut, par voie d'autorité, qu'il est licite de recevoir une rétribution, l'Apôtre établit une nouvelle preuve

par voie de raisonnement. **I°** A raison des obligations particulières aux prédicateurs; **II°** par la comparaison avec les faux apôtres, qui recevaient des Corinthiens un salaire (verset 12): "Si d'autres usent de ce pouvoir à votre regard;" **III°** il dit que, néanmoins, il n'a pas voulu user de ce droit (verset 12): "Cependant nous n'en avons pas usé, etc."

I° Voici son premier raisonnement: C'est quelque chose de plus grand de donner les biens spirituels que de recevoir les biens temporels; donc si l'Apôtre donne les biens spirituels, il lui est permis de recevoir les biens temporels. S. Paul explique **I.** quels biens ont été donnés; **II.** quelle est la rétribution à recevoir (verset 11): "Est-ce une grande chose que nous recueillions, etc.?"

I. Il dit donc: "Si nous, etc.;" en d'autres termes, nous avons véritablement le droit de recevoir de vous une rétribution, car si nous avons semé parmi vous des biens spirituels, c'est-à-dire la foi et les sacrements, oeuvre de l'Esprit Saint, pour nourrir vos âmes.

II. "Est-ce une grande chose qu'à notre tour nous recueillions," pour notre subsistance, "quelque peu de vos biens selon la chair?" c'est-à-dire accordés pour la subsistance de la chair; comme s'il répondait: ce n'est pas grand chose (Rom., XV, 27): "Si les Gentils ont participé aux richesses spirituelles des Juifs, ils doivent à leur tour leur faire part de leurs biens temporels."

II° (verset 12): "Si d'autres usent de ce pouvoir, etc.," voici le second raisonnement, qui établit le même principe: Les véritables apôtres ont plus de droit que les faux apôtres à participer aux biens de ceux qui leur sont soumis; or les derniers y participent; donc les apôtres véritables peuvent le faire à un titre bien plus légitime, il pose donc: **I.** l'antécédent, **II.** le conséquent (verset 12): ". Pourquoi n'en userions-nous pas bien plutôt qu'eux?"

I. Il dit donc "si les autres," c'est-à-dire les faux apôtres; il ne les désigne pas par leur nom, pour ne pas leur donner de la confusion, il les appelle "les autres," comme étrangers à la famille de l'Eglise, car tous les catholiques ne font qu'un (Jean XVII, 22): "Afin qu'ils soient un."- "Si, dis-je, d'autres usent de ce pouvoir à votre égard," c'est-à-dire dis posent avec tant de liberté de vos biens,

II. "Pourquoi nous," apôtres, qui travaillons pour votre salut, "n'en userions-nous pas plutôt?" (Ecclésiastique XII, 5): "Donnez à celui qui est bon, et n'assistez pas le pécheur. En ajoutant (verset 12): "Cependant nous n'en avons point usé, S. Paul rappelle qu'il n'a point voulu faire usage de ce droit. Il dit qu'il n'a point accepté de rétribution; que néanmoins il en a eu besoin (verset 12): "Et nous souffrons tout, etc.", Il donne la

raison de l'un et de l'autre (verset 12) "Pour n'apporter aucun obstacle, etc." Il dit donc (verset 12): "Cependant nous n'avons pas usé de ce droit;" en d'autres termes, il est évident qu'il nous est permis de recevoir une rétribution; cependant nous n'avons pas usé de ce droit (ci-dessus, VI, 42): "Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient." - "Nous n'en avons pas," dis-je, "usé," non pas que nous n'en ayons eu aucun besoin, "mais nous souffrons tout;" car bien que nous supportions des privations, nous les supportons cependant avec patience (II Cor., XI, 9): "Lorsque je demeurais parmi vous, et que j'étais dans la nécessité, je n'ai été à charge à personne. J'ai agi ainsi (verset 12) "pour n'apporter aucun obstacle à l'Évangile de Jésus Christ." Or ceci pouvait arriver, ou parce qu'il aurait donné lui-même aux faux apôtres l'exemple de recevoir des fidèles un salaire, ou parce que les Corinthiens, qui étaient avares, se seraient scandalisés de ce qu'il eût reçu d'eux quelque chose; ou peut-être encore auraient-ils pu penser qu'ils avaient acheté la liberté de pécher, et par là aurait été diminuée pour l'Apôtre l'autorité nécessaire à la correction, ce qui eût été de toute façon si un obstacle à l'Évangile de Jésus-Christ (Prov., XV, 19): "La voie du juste est sans obstacle."

III° (verset 13): "Ne savez-vous pas que les ministres du temple, etc.?"

S. Paul a prouvé qu'il est licite de recevoir une rétribution, d'abord par voie d'autorité, ensuite par Voie de raisonnement; il le prouve, en troisième lieu, par plusieurs exemples. **I.** Il tire une similitude de ceux qui réparent le temple; **II.** de ceux qui servent dans le temple (verset 13): "Et ceux qui servent à l'autel, etc.;" **III.** il adapte la similitude à ceux qui prêchent l'Évangile (verset 14): "Ainsi le Seigneur ordonne que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile."

I. S. Paul semble dire: assurément il m'est permis de recevoir une rétribution, car (verset 13): "Ne savez-vous pas que les ministres du temple," c'est-à-dire que ceux qui sont employés dans le temple des Juifs ou dans ceux des païens, comme ouvriers, mangent de ce qui est offert dans le temple?" Les ouvriers, en effet, étaient entretenus avec l'argent offert au trésor du temple, comme on le voit pratiqué au temps de Joas (IV° Rois, XII, 11 et 12).

II. Et ceux qui à l'autel" du temple de Jérusalem, ou dans le temple même, "servent," à savoir avec dévotion, car l'un des douze abus, c'est le manque de respect près de l'autel, "ont part à l'autel," parce qu'ils ont une partie de ce qui est offert sur l'autel, ainsi qu'on le voit dans le Lévitique, et surtout aux VI° et VII° chapitres.

III. Et ce qui s'y pratiquait, "le Seigneur l'a réglé de la même manière," c'est-à-dire a disposé avec raison que "ceux qui prêchent l'Évangile vivaient de l'Évangile." Il l'a ordonné quand il a dit (Matth., X, 10, et Luc, X, 7): "L'ouvrier mérite qu'on le nourrisse."

Il faut remarquer ici que l'Apôtre désigne le prédicateur par les noms de divers offices. Il l'appelle:

1° soldat, parce qu'il défend l'Église contre ses ennemis (II Cor., X, 4): "Les armes de notre milice ne sont point charnelles;" et (II Tim., II, 3): "Travaillez comme un bon soldat de Jésus-Christ."

2° Vigneron, de l'office qu'il exerce à l'égard des sarments inutiles, c'est-à-dire en retranchant les méchants (Osée, II, 15): "Je lui donnerai des vigneron du même lieu." Mais, hélas! Il est dit (Cant., I, 5): "Je n'ai pas gardé ma vigne!"

3° Pasteur, parce qu'il nourrit par le bon exemple ceux qui lui sont soumis (I Pierre, V, 2): "Faites paître le troupeau qui vous est confié," Hélas! encore, on voit s'accomplir aujourd'hui ce qui est dit au prophète Zacharie (XI, 47): "pasteur, ô idole, vous délaissez le troupeau!"

4° Boeuf, en raison de la maturité avec laquelle il doit procéder en tout (Prou., XIV, 4): "Partout où ne sont pas des boeufs, la grange est vide;" et (Job, I, 14): "Vos boeufs labouraient, et les ânesses paissaient près d'eux."

5° Laboureur, parce qu'il ouvre les cœurs à la foi et à la pénitence (Osée, X, v.41): "Juda labourera et Jacob brisera les sillons."

6° Batteur de gerbes, parce qu'il doit discerner les bons d'avec les méchants (Isaïe, XLI, 15): "Je vous ai établi comme un de ces chariots neuf armés de pointes et de dents de fer, pour fouler le blé; vous briserez les montagnes, etc."

7° Semeur, parce qu'il doit prêcher fréquemment et utilement (Luc, VIII, 5): "Un homme sortit pour semer son grain;" et (Psaume CXXV, 6): "Ceux qui ont semé dans les larmes..."

8° Architecte du temple, parce qu'il doit construire et réparer l'Église (ci-dessus, III, 40): "Comme un sage architecte, j'ai posé le fondement."

9° Ministre de l'autel, parce qu'il doit accomplir avec dévotion son ministère devant Dieu (ci-dessus, IV, 1): "Que les hommes nous regardent comme les ministres de Dieu."

Difficultés: Sur ce passage: "Ne suis-je pas libre, etc.?" la Glose dit: A raison de la dignité apostolique, il avait le droit de ne pas travailler des mains, mais de vivre de l'Évangile. Objection: Donc ceux qui prêchent et qui n'ont point la dignité apostolique ne peuvent point, sans le travail des mains, vivre de l'Évangile. Réponse: La Glose parle du droit en vertu duquel il peut forcer ceux qui résisteront, et non de celui par lequel il peut demander et recevoir de ceux qui donnent spontanément.

De cette même Glose on peut conclure que les supérieurs ne sont pas tenus de travailler des mains. Objection (Gen., III, 29): "Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage; or les supérieurs ne sont pas exemptés de cette malédiction; donc, etc.-Réponse: Ils sont tenus au travail spirituel, et non au travail corporel; cependant ils feraient bien s'ils s'occupaient d'un travail honnête avant de se laisser aller au repos.

Sur cet autre passage: "Est-ce que vous n'êtes pas mon ouvrage?" la Glose dit: Son ouvrage parfait. Objection: ils étaient imparfaits. Réponse On les appelait son ouvrage parfait, parce que l'Apôtre leur avait annoncé l'Évangile, ou parce qu'il les avait instruits parfaitement au tant qu'il était en lui.

Sur ces autres: "Est-ce que nous n'avons pas le droit d'être nourris?" Objection (Matthieu X, 8): "Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement." Réponse: "Gratuitement," c'est-à-dire sans se vendre, mais non sans rétribution.

Sur celui-ci: "Qui est-ce qui fait paître un troupeau?" la Glose dit: Vivant de l'Évangile, ils mangeaient leur pain gratuitement. Objection: Les fidèles étaient tenus de le leur donner. Réponse: Il était gratuit, quant à ceux qui le reçoivent, parce qu'il était reçu avec humilité, et non à raison de leur droit, bien que ce fût une dette pour ceux qui le donnaient.

Sur ces paroles: "Est-ce que Dieu s'occupe des boeufs?" S. Paul semble répondre: non. Objection (Sag., VI, 8): "Il a soin de tous. Réponse: "Là il s'agit du soin général," c'est-à-dire de la Providence; ici d'un soin spécial et de la discipline.

Sur celles-ci: "Celui qui laboure doit le faire dans l'espérance." Objection: L'espérance a pour objet non les choses visibles, mais les choses éternelles. Réponse Cette expression est prise dans un sens équivoque.

Sur ces autres: "Dans l'espérance d'avoir part aux fruits." Objection: On ne doit pas mettre le flambeau de la prédication sous le boisseau de l'avantage temporel. Réponse: Prêcher avec l'espérance d'un avantage temporel, ce n'est pas mettre la lampe sous le boisseau, mais prêcher à cause de l'espérance. "Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels" Objection (Gal., VI,

8): "Ce que l'on aura semé, on le moissonnera;" donc celui qui sème les biens spirituels doit recueillir les biens spirituels et non les temporels. Réponse: Dans le premier texte, il s'agit de recueillir la récompense; dans celui-ci, de recueillir la rétribution.

-

I Corinthiens IX, 15-18: Pourquoi, en ce qui le concerne, Paul n'a rien demandé?

SOMMAIRE: L'Apôtre établit que s'il n'a voulu recevoir aucune rétribution, c'est pour ne pas diminuer sa gloire, qui reste intacte du moment qu'il ne reçoit rien.

15. Mais pour moi, je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant, je ne vous écris point ceci afin qu'on en use ainsi envers moi, puisque j'aimerais mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.

16. Car si je prêche l'Évangile ce ne m'est point un sujet de gloire, puisque j'y suis obligé nécessairement, et malheur à moi si je ne prêche pas l'Évangile!

17. Que si je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompense; mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié.

18. Quelle est donc ma récompense? C'est qu'en prêchant l'Évangile le prêcher gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans l'Évangile.

S. Paul vient de prouver de plusieurs manières qu'il lui est permis de recevoir sa subsistance; il montre maintenant, que néanmoins il n'a pas voulu la recevoir, et qu'il s'en est abstenu pour trois raisons: premièrement, dans l'intention d'obtenir sa récompense; seconde ment, par amour pour l'Évangile (verset 19): "C'est pour cela qu'étant libre à l'égard de tous;" troisièmement, pour que sa course fût plus libre (verset 24): "Ne savez-vous pas que quand on court dans la lice, etc.?"

Sur la première de ces raisons, **I**° il dit pourquoi il n'a voulu rien recevoir, à savoir pour que sa gloire demeurât intacte; **II**° il montre n'en recevant quelque chose, elle eût été flétrie (verset 16): "Or si je prêche l'Évangile la gloire n'est point à moi;" **III**° qu'en n'en recevant rien, il la conservera (verset 18): "Quelle est donc ma récompense?"

I° Sur la première de ces propositions, il fait voir **I**. qu'il n'a pas voulu user du droit de recevoir; **II**. qu'il n'a pas l'intention

d'en user (verset 15): "Et encore maintenant, je ne vous écris point ceci, etc."

I. Je dis donc (verset 15): "Mais moi, je n'ai usé d'aucun de ces droits;" en d'autres termes, il est constant, par tant de preuves, qu'il m'est permis de recevoir une rétribution; et cependant " je n'ai fait usage d'aucun de ces motifs," ni de l'autorité, ni du raisonnement, ni des exemples pour exiger; car l'Apôtre ou recevait des autres Eglises, ainsi qu'il le dit (II Cor., XI, 8): "J'ai dépouillé d'autres Eglises, en recevoir d'elles, etc.," ou travaillait des mains (Actes, XX, 34).

II. (verset 15) "Et encore maintenant, je ne vous écris point ceci, etc.;" comme s'il disait: "Je n'ai point usé de mes droits," et je n'en veux point user, "car je ne vous ai point écrit ceci," à savoir qu'il m'est permis de recevoir une rétribution, "afin qu'on en use ainsi avec moi," c'est-à-dire afin de la recevoir, parce que je ne recherche point les dons, mais les fruits. A ces mots (verset 15): "J'aimerais mieux mourir, etc.," S. Paul montre que s'il a agi ainsi, c'est pour ne pas perdre sa gloire. D'abord, il montre le dernier terme de l'affection corporelle, ensuite il y oppose l'amoindrissement de sa gloire (verset 15): "Que de perdre cette gloire." Il dit donc: "J'aimerais mieux, etc.;" en d'autres termes, je ne recevrai rien; car si, je recevais, je flétrirais ma gloire, ce que, pour rien au monde, je ne voudrais faire. "En effet, j'aimerais mieux, je ne dis pas seulement être affligé par la privation de ce qui m'est nécessaire, mais "mourir, que de voir ma gloire," celle que je tire de la gratuité absolue de ma prédication, à qui revient la récompense de surrogation, attendu que je m'abstiens de ce que j'ai le droit d'exiger, "flétrie par un autre, en recevant à contre-temps de quelqu'un, même la rétribution évangélique. Grand nombre pourtant de docteurs de nos temps flétris sent cette gloire, soit en recherchant un salaire, soit par le désir des faveurs humaines, quoiqu'il soit écrit au livre de Job (XII, 19): "Il fait que les pontifes sont privés de leur gloire, et que les grands tombent à terre."

Remarquez que la gloire se flétrit de sept manières, par autant de vices. La gloire de ceux qui pensent à leur ventre est perdue; ce qui fait dire ici à S. Paul: "J'aimerais mieux mourir, etc." La gloire des voluptueux est souillée (Ecclésiastique XLVII, 21): "Vous vous êtes livrés aux femmes, vous avez souillé votre gloire." La gloire des superbes est en esclavage (I Macch., II, 9): "Les vases de sa gloire ont été emportés dans la terre étrangère. La gloire des colères est suspendue (Psaume VII, 4): "Si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en avaient fait...; et plus loin (verset 6): "Que l'ennemi poursuive mon âme, et qu'il réduise ma gloire en poussière." La gloire de l'envieux est rejetée (Rom., In, 27): "Où est donc, ô Juifs, le sujet de votre gloire?" La gloire de l'avare est anéantie (Psaume XLXIII, 17): "Ne craignez point en voyant un homme devenu riche et sa maison comblée." La gloire des lâches

est sans valeur (I Macch., IX, 10): "Mourons courageusement pour nos frères, et ne souillons pas notre gloire par aucune tache;" et (Ecclésiastique XXXIII, 23): "Dans toutes vos oeuvres, soyez le maître, et n'imprimez point de tache à votre gloire." Donc, la gourmandise détruit la gloire de la sobriété; la luxure souille la gloire de la chasteté; l'orgueil enchaîne la gloire de l'humilité; la colère met obstacle à la gloire de la douceur; l'envie chasse la gloire de la charité; l'avarice fait disparaître la gloire de la libéralité; la paresse atteint la gloire de l'activité. C'est de ceux-là qu'il est dit au prophète Osée (IV, 7): "Je changerai leur gloire en ignominie." Nous avons l'exemple du premier de ces vices dans Esau (Gen., XXV, 34), dans Holopherne (Judith XIII, 4 et 10); du second, dans Salomon (III Rois, XI, 1 à 13); du troisième, dans Lucifer (Isaïe, XIV, 12 et 13); du quatrième, dans Achitophel (II Rois, XVI, 23); du cinquième, dans Caïn (Gen., IV, 41); du sixième, dans Giézi (IV Rois, V, 27); du septième, dans les espions (Nomb., XIII, 31, et XIV, 29).

II° A ces paroles (verset 16): "Or si je prêche l'Evangile, etc.," S. Paul montre qu'en acceptant une rétribution, sa gloire serait anéantie, parce qu'il n'y aurait plus pour lui d'oeuvre de surrogation. Voici quel en est son raisonnement: La gloire, qui est la récompense de l'oeuvre de surrogation, n'est point due aux oeuvres de nécessité, auxquelles nous sommes tenus en vertu d'un précepte; or l'Apôtre était tenu, en vertu d'un précepte, de prêcher l'Evangile; donc il n'avait point, par la prédication, la gloire de l'oeuvre de surrogation; mais il l'obtenait de ce qu'il ne recevait pas de rétribution. Il traite donc: **I.** de la perte de sa gloire; **II.** de la raison de cette perte (verset 16): "Car c'est pour moi une obligation de prêcher l'Evangile;" **III.** il explique cette raison (verset 16): "Et malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile!" **IV.** il dit quelle est la juste récompense de ceux qui prêchent l'Evangile (verset 17): "Si je fais cette oeuvre de bon coeur.)

I. Il dit donc: "Or si je prêche, etc.; comme s'il disait: assurément ma gloire serait détruite; car si je prêche l'Evangile" pour recevoir un salaire, "la gloire n'en est point à moi," c'est-à-dire il n'y a plus pour moi de récompense de surrogation.

II. (verset 16): "Car c'est pour moi une obligation de le faire" (Actes, XXII, 21): "Allez, car je vous enverrai au loin vers les Gentils."

III. Et il y a véritablement nécessité, "Car malheur à moi" c'est-à-dire la peine de la transgression m'attend "si je ne prêche pas l'Evangile, etc.!" (Isaïe, VI, 5): "Malheur à moi, à cause de mon silence!" On explique autrement suivant la Glose, et cela de deux manières. D'abord ainsi: "Or si je ne prêche l'Evangile, etc.;" en d'autres termes, assurément "ma gloire," c'est-à-dire ma gloire dans les cieus, "serait détruite," si je

prêchais pour recevoir ma subsistance. "En effet, si je prêche seulement," c'est-à-dire de telle sorte que je ne le fasse point par amour de Dieu et du prochain, et sans libre volonté de ma part, la gloire n'en est point à moi devant Dieu; "car la nécessité" du précepte que je n'ose point omettre "pèse sur moi," en sorte que si c'est par la seule crainte servile que je prêche, "c'est malheur;" en d'autres termes, la damnation éternelle m'est réservée si je ne prêche pas l'Évangile, comme l'ordre m'en a été donné.

IV. (verset 17): "Mais si je fais cette oeuvre de bon coeur, etc.; comme s'il disait: sue le fais par nécessité, ce ne m'est point un sujet de gloire; mais si je fais cette oeuvre de bon coeur, c'est-à-dire si à ce qui est nécessité j'apporte le concours de ma volonté, j'obtiens la récompense éternelle. Voilà pourquoi il est dit (Psaume LIII, 8): "Je vous offrirai de ma pleine volonté un sacrifice, et je louerai votre nom, etc." - "Mais si c'est à regret," c'est-à-dire uniquement contraint par le précepte, que je prêche l'Évangile, "je ne fais plus que dispenser ce qui m'est confié comme un serviteur," en sorte que je le dispense pour l'utilité des autres, et non pour la mienne propre; en d'autres termes, je suis utile aux autres, mais non à moi-même; car S. Augustin ([Ad fratres Eronos](#)), selon la Glose, en tend ces paroles du dispensateur qui agit en mercenaire et non en fils. Personne ne fait le bien malgré soi, quand même ce qu'il ferait serait bien (ci-après, XII 4): "Si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnante, etc." Secondement, on peut entendre: "Car si je prêche l'Évangile" pour recevoir un salaire, "je n'ai point droit à la gloire" de l'oeuvre de surrogation par ma prédication; car je demande ma propre condamnation (Matth., X, 8): "Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement;" - "car la nécessité" de sustenter la vie s pèse sur moi," puisque je prêche pour les nécessités de la vie. "Et c'est malheur à moi," c'est-à-dire je suis exposé au tourment de la faim "si je ne prêche pas."- "Mais si c'est de bon coeur," c'est-à-dire si j'agis ainsi non à cause des nécessités de la vie, mais par le sentiment de la charité, "j'obtiens la récompense éternelle;" si, au contraire, c'est à regret, c'est-à-dire contraint par la nécessité, "je n'ai plus que le mérite d'un serviteur."

III° A ces paroles (verset 18): "Quelle est donc ma récompense?" S. Paul fait voir qu'en ne recevant aucune rétribution, il conserve sa gloire. **I.** Il pose une question; **II.** il la résout (verset 18): "C'est de prêcher l'Évangile, etc."

I. Il dit donc: "Quelle est donc ma récompense?" c'est-à-dire qu'ai à faire pour mériter ma récompense ?

II. "C'est "que le mérite de ma récompense consiste en ceci," à savoir qu'en prêchant l'Évangile gratuitement, je l'établis, c'est-à-dire je l'affermisse (Isaïe, XXVIII, 25): "Il placera le froment à son rang." Or il agissait ainsi, selon la Glose, afin qu'on ne regardât point l'Évangile comme vénal; "que je le

prêche," dis-je, "gratuitement, et qu'ainsi je n'abuse point de mon droit," c'est-à-dire du pouvoir que j'ai reçu pour prêcher l'Évangile, ce qui arriverait si j'acceptais quelque chose sans discernement, parce que je perdrais ainsi le pouvoir de répondre en toute liberté (Ecclésiastique XX, 31): "Les présents et les dons aveuglent les yeux des juges, et ils sont dans leur bouche comme un mors qui les empêche de parler." L'utilité du ministère ecclésiastique est donc manifestée par cette solution. On y voit, en effet, la confirmation du bien, puisqu'il est établi pour la prédication de l'Évangile," et l'éloignement du mal, puisque c'est "pour ne pas abuser du pouvoir" que donne cette prédication. Il faut observer que l'Apôtre indique ici une quadruple différence dans ceux qui sont tenus de prêcher. Les uns y sont obligés, et en ne prêchant point méritent punition; les autres y sont tenus et prêchent, mais malgré eux: ils évitent le châtement, mais ne méritent pas de récompense; les troisièmes y sont tenus, et prêchent de bon coeur; mais recevant un salaire, ils méritent une récompense et évitent le châtement; toutefois, ils n'obtiennent point la gloire réservée aux oeuvres de surrogation. Enfin les quatrièmes y sont tenus, prêchent de bon coeur, et ne recevant point de rétribution, ils reçoivent une récompense et évitent le châtement, et, de plus, obtiennent la gloire de l'oeuvre de surrogation. S. Paul indique les premiers, à ces mots: "Malheur à moi!" les seconds, à ces autres: "Car si c'est malgré moi;" les troisièmes, à ceux-ci: "Mais si c'est de bon coeur;" enfin les quatrièmes, en disant: "Quelle est ma récompense?"

-

I Corinthiens IX, 19-23: Paul a tout fait pour l'Évangile

SOMMAIRE: L'Apôtre dit qu'il a estimé à si haut prix l'Évangile, qu'il n'a voulu, à son occasion, rien recevoir, même pour sa subsistance, et que pour l'établir il s'est fait le serviteur de tous.

19. Car étant libre à l'égard de tous; je me suis rendu serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes.

20. Et j'ai vécu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs;

21. Avec ceux qui sont sous la Loi, comme si j'eusse encore été sous la Loi (quoique je n'y fusse plus assujéti), pour gagner ceux qui sont sous la Loi; avec ceux qui n'ont point de loi, comme si je n'eusse point eu moi-même (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle du Christ), pour gagner ceux qui étaient sans loi.

22. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous.

23. Or je fais tout pour l'Évangile, afin d'en être participant.

L'Apôtre, après avoir établi plus haut qu'il ne veut pas recevoir de rétribution dans l'intention d'obtenir sa récompense, montre ici qu'il l'a fait aussi par amour pour l'Évangile. Il dit donc: **I°** qu'il s'est fait le serviteur de tous; **II°** qu'il s'est appliqué à s'accommoder à tous (verset 20): "J'ai vécu avec les Juifs, etc.;" **III°** il indique le motif pour lequel il a agi ainsi (verset 23): "Je fais toutes ces choses pour l'Évangile."

I° Dans le premier de ces points, il énonce trois conditions qui recommandent un ministère: l'universalité, la libéralité et l'utilité. Il sert donc **I.** gratuitement ou avec générosité (verset 19): "C'est pour cela qu'étant libre;" **II.** universellement (verset 19): "Je me suis rendu le serviteur de tous;" **III.** utilement (verset 19): "Afin d'en gagner un plus grand nombre." Il dit donc (verset 19): "C'est pour cela qu'étant libre, etc.;" en d'autres termes, je prêcherai gratuitement l'Évangile, car j'ai fait plus encore, c'est-à-dire "Étant libre à l'égard de tous, c'est-à-dire n'étant engagé à qui que ce soit par des services, je me suis fait le serviteur de tous," m'accommodant à tous et me constituant comme leur débiteur pour leur utilité (II Cor., IV, 5): "Nous nous regardons comme vos serviteurs pour Jésus-Christ," et cela "pour en gagner un plus grand nombre," c'est-à-dire pour assurer les fruits de ma prédication et de mon dévouement; car Il cherchait non les biens, mais les âmes (II Cor., XII, 14): "Je ne cherche point ce qui est à vous, mais vous-mêmes." S'il est louable de servir dans les choses temporelles, et pour un profit temporel, combien l'est-il davantage de servir dans les choses spirituelles, et pour un profit, spirituel?

II° Lorsqu'il ajoute (verset 20): "J'ai vécu avec les Juifs, etc.," l'Apôtre fait voir qu'il s'est appliqué à s'accommoder à tous. Il dit qu'il l'a fait **I.** de ceux qui n'étaient pas encore convertis; **II.** à l'égard de qui étaient convertis (verset 22): "Je me suis rendu faible avec les faibles." **III.** qu'il l'a fait généralement pour tous (verset 22): "Enfin je me suis fait tout à tous."

I. Dans la première partie, il dit qu'il s'est accommodé: **1°** aux Juifs; **2°** aux Samaritains (verset 24): "Avec ceux qui n'étaient pas sous la Loi;" **3°** aux Gentils (verset 21): "Avec ceux qui n'avaient point de loi."

1° A l'égard des Juifs, il rappelle d'abord sa condescendance; ensuite, la raison de cette condescendance, à ces mots (verset 20): "Afin de gagner les Juifs." Il dit donc: "J'ai vécu avec les Juifs comme un Juif," c'est-à-dire en gardant quelques observances légales, par exemple le discernement des viandes, la

circoncision de Timothée (Actes, XVI, 3), la purification légale (Actes, XXI, 26). Or on peut entendre ceci de deux manières: d'abord, avec Jérôme (lettre à S. Augustin, XI): "J'ai vécu avec les Juifs comme Juif," par une sorte de dissimulation dans la conduite; car il feignait de garder les prescriptions de la Loi, sans cependant les observer; ensuite, avec S. Augustin (lettre XIX, 1): "J'ai vécu parmi les Juifs comme Juif;" car il condescendait véritablement à leur état, en gardant quelques prescriptions légales, par une charitable compassion. Il se conduisait ainsi afin de gagner les Juifs à Jésus-Christ, c'est-à-dire pour les convertir à la foi de Jésus-Christ.

2° A ces paroles (verset 21): "Avec ceux qui étaient sous la Loi, etc.," il dit qu'il usait de condescendance pour les Samaritains. Il faut remarquer dans sa conduite d'abord sa sagacité, en ce qu'il s'accommodait à eux; ensuite, sa liberté, en ce qu'il n'était plus sous la Loi; enfin, le résultat, en ce qu'il les gagnait. Il dit donc: Avec ceux-là encore qui sont sous la loi de Moïse, c'est-à-dire pour les Samaritains, qui ne sont pas Juifs, mais des Assyriens amenés dans la terre d'Israël (IV Rois, XVII, 6), et toutefois soumis à la loi de Moïse, dont ils recevaient seulement les cinq Livres. "Pour ceux-là," dis-je, "j'ai vécu comme si j'eusse été sous la Loi," c'est-à-dire en approuvant la Loi, et en tirant d'elle de quoi enseigner Jésus-Christ, "quoique je n'y fusse pas assujetti" quant à l'observance servile ou selon la lettre, "car la Loi n'est point faite pour le juste" (I Tim., I, 9); et "Je me suis rendu faible avec les faibles;" faible dans la foi, en m'abstenant de ce qui est permis (II Cor., XI, 29): "Qui est faible, sans que je sois faible avec lui? Ainsi le pratique un bon médecin, qui goûte aux aliments du malade, pour l'exciter à manger, et par là le guérir. Et je l'ai fait (verset 22): "afin de gagner les faibles," en les affermissant dans la foi.

III. En un mot, "Je me suis fait tout à tous," comme si j'étais de toutes les opinions. Voilà pourquoi il est dit (ci-après, X, 33): "Comme je m'efforce moi-même de plaire à tous en toutes choses;" et cela (verset 22): "afin de les sauver tous" (Sag., XVIII, 24): "Sur la voie sacerdotale que partait Aaron, tout l'univers était représenté;" et (4e Rois, IV, 34) Elisée, s'étant rapetissé à la taille de l'enfant, le ressuscita. Et parce que, suivant Boèce, toute innovation produit la discorde, et qu'il faut au contraire chercher l'assimilation, les hommes spirituels, en sauvegardant ce que demandent et leur vie et leur religion, doivent s'accommoder à tous.

III° (verset 23): "Je fais toutes ces choses pour l'Evangile."
L'Apôtre, après avoir, dans ce qui précède, établi qu'il a fait ses efforts pour s'accommoder à tous, donne deux raisons de sa

conduite: la première, prise du côté de l'Évangile, à savoir afin que sa course soit libre; l'autre, prise de lui-même, à savoir pour obtenir la récompense promise, à ces mots (verset 23): "Afin d'y avoir part." C'est ce qui lui fait dire: "Je fais toutes ces choses pour l'Évangile," qui doit être prêché sans qu'on y mette d'obstacle, "afin d'y avoir part," à savoir aux promesses qu'il renferme (Matthieu V, 19): "Celui qui fera et enseignera sera grand dans le royaume des cieux."

-

I Corinthiens IX, 24-27: La liberté dans l'apostolat

SOMMAIRE: Qu'il faut courir avec liberté dans la carrière, et combattre avec plus de liberté encore à l'heure de la lutte. Voilà pourquoi l'Apôtre s'est abstenu de réclamer son nécessaire, s'appliquant en même temps à réduire son corps en servitude.

24. Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière, tous courent, mais un seul remporte le prix? Courez donc de telle sorte que vous le remportiez.

25. Or tous les athlètes gardent en toutes choses une exacte tempérance, et cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, au lieu que nous en attendons une incorruptible.

26. Pour moi, je cours, mais non comme au hasard; je combats et je ne donne pas des coups en Pair;

27. Mais je traite rudement mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même.

Après avoir ainsi établi qu'il s'est proposé de ne recevoir aucune rétribution, d'abord dans l'intention d'obtenir sa récompense, en suite par amour pour l'Évangile, S. Paul ajoute en troisième lieu qu'il l'a fait pour être plus libre et dans sa course et dans son combat. Il montre **I**° qu'il faut courir sans embarras dans la carrière; **II**° qu'il faut aussi être tel dans le combat (verset 25): "Tous les athlètes vivent dans une grande continence;" **III**° que lui-même pratique l'un et l'autre (verset 26): "Pour moi, je cours, etc."

I° Sur la première question, l'Apôtre propose **I**. l'exemple de ceux qui se débarrassent de tout obstacle pour courir; **II**. il excite les fidèles à courir de la même manière (verset 24): "Courez donc de telle sorte, etc."

I. Or, sur l'exemple proposé, il rappelle: **1°** l'exercice de la course; **2°** le point commun à ceux qui courent (verset 24): "Tous partent, il est vrai;" **3°** la différence entre ceux qui arrivent (verset 24): "Mais un seul remporte le prix." Le premier de ces états désigne ceux qui sont dans la voie; Je second, la multitude de ceux qui sont appelés; le troisième, le petit nombre des élus (Matth., XX, 16): "Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus." L'Apôtre dépeint la condition de ceux qui sont dans la voie, d'abord par la certitude, lorsqu'il de mande: "Ne savez-vous pas?" ensuite par la brièveté de la course, quand il ajoute: "Dans le stade;" enfin, par le travail, quand il dit: "Ceux qui courent." Il dit donc: "Ne savez-vous pas?" ce qu'on peut expliquer de trois manières: d'abord, comme s'il disait: je m'abstiens avec raison de toute rétribution pour avoir part à la récompense, car si je ne m'abstenais de ce qui est contraire à l'Évangile, je ne l'obtiendrais pas. "En effet, ne savez-vous pas que ceux qui, etc.? Ou encore: "Ne savez-vous pas que j'agis ainsi pour avoir part à l'Évangile?" assurément je le puis, car il n'en est pas de ses récompenses comme de la course dans la lice: dans la lice, un seul remporte le prix; mais dans la pratique de l'Évangile, tous peuvent trouver la récompense promise. Enfin: "Ne savez-vous pas, etc." comme s'il disait: si je cours ainsi, c'est qu'il y en a beaucoup qui courent, peu cependant parviennent." En effet, ne savez-vous pas que, quand on court dans la lice, tous partent il est vrai," ils sont égaux dans le travail, "cependant un seul remporte le prix?" à savoir celui de la course. Le stade est l'espace dans lequel on fait la course à pied on fait remonter à Hercule cette institution. Le stade comprenait cent vingt-cinq pas; on l'appelle stade, du verbe latin *stare*, se tenir debout, parce qu'Hercule courait ce nombre de pas, puis s'arrêtait et se reposait. A l'extrémité du stade, on plaçait l'objet qui était la récompense de la course, par exemple un cheval ou un étendard de pourpre: c'était ce qu'on appelle ici le prix de la victoire. Or, bien que dans le stade tous courussent, "un seul cependant recevait ce prix," à savoir celui qui arrivait le premier; de même, dans la course spirituelle, un seul aussi, à savoir celui qui persévère, emporte le prix, car celui qui sera sauvé, c'est celui qui aura persévéré jusqu'à la fin."

II. Par ces paroles qu'il ajoute (verset 24): "Courez donc de telle sorte, etc." S. Paul exhorte les fidèles à courir. Il leur demande: **1°** un acte courageux: "Courez donc;" **2°** la méthode convenable: "De telle sorte;" **3°** la fin désirable: "Que vous remportiez le prix." Il dit donc: "Courez donc, etc.," comme s'il disait: "puisque un seul remporte le prix," courez donc de telle sorte, par votre persévérance dans la voie de la vérité, "que vous obteniez le prix" de la vie éternelle (Hébr., XII, 4): "Courons, par la patience, dans la carrière qui nous est ouverte."

II° A ces mots (verset 25): "Tous les athlètes gardent en tout une exacte tempérance," L'Apôtre montre que, pour combattre,

il faut se dégager de tout ce qui embarrasse. Il rappelle **I.** la lutte des combattants; **II.** la manière la plus assurée de combattre (verset 25): "Vivent dans la tempérance;" **III.** la récompense légitime des combattants Cv. 25): "Cependant c'est pour gagner une couronne corruptible." Le premier état est une nécessité, à savoir combattre; le second, un acte de courage, à savoir s'abstenir; le troisième, un bonheur, à savoir recevoir la couronne.

I. Il dit donc (verset 25): "Tous les athlètes, etc.;" en d'autres termes, véritablement il faut agir de cette manière; car "tous les athlètes qui entrent dans la lice s'abstiennent de tout," c'est-à-dire de ce qui pourrait les arrêter dans leur course: ainsi, par exemple, il quittaient leurs vêtements pour entrer en lutte. Remarquez, comme le dit S. Augustin, que l'on tire souvent des comparaisons de choses qui ne sont pas en tout louables.

II. A ces autres paroles (verset 25): "Et il s'agit pour eux de gagner une couronne corruptible," S. Paul indique la récompense des vainqueurs: **1°** de ceux qui combattent matériellement; **2°** de ceux qui combattent spirituellement (verset 25): "Au lieu que nous en attendons une incorruptible."

III. dit donc: "Et eux" s'abstiennent ainsi pour gagner une couronne corruptible," ce qui est peu," mais nous," nous devons nous abstenir, "pour" en recevoir "une incorruptible," à savoir la couronne de vie, dont S. Jacques dit (I, 12): "Heureux celui qui souffre patiemment la tentation, parce que, lorsque sa vertu aura et éprouvée, il recevra la couronne de vie, etc."

III° Lorsque l'Apôtre ajoute v. 26): "Pour moi, je cours, etc.," il donne un exemple de l'un et de l'autre, c'est-à-dire de la course et du combat. Il rappelle **I.** comment il a couru dans la carrière du bien; **II.** comment il a combattu pour obtenir la victoire sur le mal (verset 26): "Je combats, non comme frappant l'air, etc.; **III,** la raison de l'un et de l'autre (verset 27): "Mais je châtie mon corps, etc."

I. Il dit donc (verset 26): "Pour moi donc, etc.;" en d'autres termes, puisqu'une telle couronne est promise, "moi donc je cours," en opérant le bien, "et je ne cours pas au hasard," c'est-à-dire comme si j'étais incertain de la récompense. C'est courir au hasard que de faire des actions dont, pour quelques-unes on peut espérer une récompense et désespérer pour les autres. Tout, ici, instruit pour le bien: et la personne de l'Apôtre, qui est marquée par cette parole: "et moi;" et la recommandation générale, qui est désignée par celle-ci: "De telle sorte;" et l'action courageuse, exprimée par ce mot: "Je cours;" et la récompense espérée, qui est indiquée par ceux-ci: "Et je ne cours pas au hasard" (Philip., II, 16): "Je n'ai ni couru ni travaillé en vain, etc."

II. "Je combats" contre l'ennemi, en attaquant le mal, "non comme frappant l'air," c'est-à-dire non de paroles seulement, mais d'effets; car (ci-dessus, IV, 20): "Le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans la vertu;" ou encore, "non comme en frappant l'air," c'est-à-dire en me fatiguant inutilement, sans faire de mal à l'ennemi. Ainsi donc l'homme sera parfait, s'il se conduit de telle sorte qu'il soit:

1° Attentif dans la confession (Isaïe, XXXVIII, 15): "Je repasserai devant vous toutes mes années dans l'amertume de mon âme."

2° Fervent dans la prière (Matthieu V, 9): "Vous priez donc ainsi: Notre Père qui êtes aux cieux, etc."

3° plein de force dans la prédication (Jacques II, 12): "Réglez donc vos paroles et vos actions comme devant être jugées, etc." Ces trois dispositions appartiennent aux actes de la confession légitime, en sorte toutefois que la confession s'applique à Dieu et au prochain: la prière à Dieu seul, et la prédication au prochain seul.

4° Courageux dans le combat (ci-dessus, IX, 26): "Je combats donc, etc." (Apoc., III, 5): "Celui qui vaincra sera ainsi vêtu de blanc, etc."

5° Patient dans l'épreuve (Judith, VIII, 23): "Ainsi Isaac, ainsi Jacob, ainsi Moïse, et tous ceux qui plurent au Seigneur, sont restés fidèles au milieu de nombreuses tribulations."

6° Vigilant dans ses précautions (Josué, II, 16): "Allez vers les montagnes, de peur que ceux qui reviendront ne vous rencontrent...., et après, vous reprendrez votre chemin." La première recommandation, le combat, va contre le mal de faute; la seconde, la patience, contre le mal de la peine; la troisième, la prudence, contre le mal de la tentation.

7° Bienveillant pour pardonner (Matthieu XVIII, 14): "Ainsi ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux, etc."

8° Inutile à ses propres yeux (Luc, XVII, 10): "Quand vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites: nous sommes des serviteurs inutiles."

9° Plein de sollicitude pour se connaître soi-même:(ci-après, XI, 28): "Que l'homme donc s'éprouve soi-même. Le premier de ces sentiments réprouve la malice du prochain; le second loue la bonté de Dieu; le troisième prévient ses doutes sur son état particulier.

10° Humble à prévenir les autres (Matthieu III, 15): "si Ainsi faut-il que nous accomplissions toute justice."

11° Actif à faire des progrès dans la vertu, comme il est dit ici: "Courez donc de telle sorte," c'est-à-dire avancez dans le bien "de manière à obtenir la récompense."

12° Constant à persévérer (Philip., IV, 1): "Maintenez-vous fermes dans le Seigneur, mes bien-aimés."

13° Edifiant dans toute la vie (ci-dessus, IV, 1): "Que les hommes nous regardent comme les ministres de Dieu, etc." Le premier devoir regarde ceux qui commencent; le second, ceux qui avancent; le troisième, ceux qui persévèrent; le quatrième, les parfaits.

III. Lorsqu'il dit ensuite (verset 27): "Mais je châtie mon corps, etc.," S. Paul donne la raison de ce qu'il vient de dire sur l'une et l'autre de ces dispositions. Et d'abord, il rappelle l'autorité de sa vie; ensuite, la grandeur de la doctrine qu'il prêche (verset 27): "De peur qu'après avoir prêché, etc.;" enfin, le motif pour lequel il se croit obligé à faire concorder l'une et l'autre (verset 27): "si je ne vienne à être moi-même réprouvé. Il accomplit donc en actions ce qu'il prêche en paroles, pour n'être point condamné par sa propre bouche. Voilà pourquoi il dit (verset 27): "Mais je châtie rudement mon corps," en me détournant du mal et en réprimant les mouvements désordonnés de la chair. "Je châtie," je ne détruis pas "mon corps, et non point seulement celui des autres (Rom., XII, 1): "Offrez vos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu; que votre culte soit raisonnable." - "Et je le réduis en servitude," par la pratique du bien, en le forçant d'obéir à l'esprit, et en soumettant la sensualité à la raison, ainsi qu'on le raconte de S. Martin: Il forçait la chair à obéir à l'esprit. Et j'agis ainsi ç de peur qu'après avoir prêché l'Évangile "aux autres, je ne vienne moi-même, etc.," (Augustin, J paroles de l'Apôtre): "L'Apôtre nous effraye par sa frayeur; car que deviendra l'agneau si le bélier s'épouvante et se montre saisi de terreur? A être réprouvé," c'est-à-dire à être rejeté par Dieu, ce qui me couvrirait de honte (Rom., II, 21): "Vous; qui prêchez qu'on ne doit pas dérober, vous dérobez." A ces prédicateurs réproouvés on pourrait dire comme Job (IV, 3): "si N'est-ce pas vous qui en avez instruit plusieurs?... Cependant la plaie de Dieu vient aujourd'hui sur vous, et vous perdez courage.

Difficultés: Sur ces paroles: "J'aimerais mieux mourir." Objection: la gloire ne se perd que par le péché. Recevoir, pour S. Paul, eût donc été un péché: ce n'est donc pas permis. Réponse: En recevant, la gloire essentielle ne serait pas détruite, mais seulement la gloire accidentelle attachée à cet acte de surrogation.

Sur ces autres: "Si je prêche l'Évangile, la gloire n'en est point à moi." Objection: celui qui prêche et qui reçoit une rétribution a droit à la couronne et à l'auréole. La Glose explique ces paroles de celui qui prêche par crainte ou par le désir d'une récompense temporelle;

Sur celles-ci: "si Je n'ai que le mérite d'un serviteur," la Glose dit: Nous ne devons pas prêcher l'Évangile pour vivre. Objection: donc les prédicateurs qui vivent de quêtes pèchent mortellement, puisqu'ils font ce qu'on ne doit pas faire. Réponse: S'ils le font principalement pour le profit, ils pèchent; mais s'ils le font pour le fruit spirituel qui en provient, ils font une bonne action. La Glose, au même endroit, dit: Pour le royaume de Dieu nous devons faire tout; mais avec le royaume de Dieu, nous devons de plus avoir en vue la récompense temporelle. Objection: donc ceux qui assistent à l'église pour les distributions pèchent. Réponse: Cela est vrai s'ils y assistent seulement ou principalement pour la distribution.

Sur cette parole: Pour que je n'abuse pas de mon droit," la Glose dit: Ce qui aurait lieu s'il recevait une rétribution, puisqu'il a prouvé, dans ce chapitre, qu'il lui était permis de recevoir. Réponse: Ceci doit s'entendre s'il recevait sans discernement, sans règle et sans mesure.

Sur cette autre: "Je me suis fait le serviteur de tous." Objection (ci-dessus, VII, 25): "Ne vous rendez pas esclaves des hommes." Réponse: Il s'agit ici de la servitude de la charité dans le bien, et, dans l'objection, de la servitude de l'iniquité, c'est-à-dire dans le mal. Sur celle-ci: "Avec les Juifs, j'ai vécu en Juif," la Glose dit: En usant ou n'usant pas des viandes immolées. Objection: S. Paul a donc repris injustement S. Pierre, parce qu'il discernait les viandes (Gal., II, 44). Réponse: Il l'a repris avec raison, parce que S. Pierre faisait ce discernement au scandale des Gentils, c'est-à-dire dans les lieux où les Gentils habitaient, ce que S. Paul ne faisait point.

La Glose, au même endroit, dit: A cause du scandale des Juifs, il a circoncis Timothée (Actes, XVI, 3). Objection on ne doit pas abandonner la vérité de la doctrine, de la vie et de la justice pour éviter le scandale. Réponse: Jusqu'à la promulgation de l'Évangile, il n'appartenait point à la vérité de la doctrine ou de la vie de ne pas circoncire, mais de ne pas placer son espérance dans la circoncision.

Sur cette parole: "Afin de les sauver tous, Objection: il savait que tous ne seraient pas sauvés. Réponse: Il voulait le salut de tous en particulier et de chacun, mais non pas de tous simultanément.

Sur cette autre: "Tous partent, la Glose dit: Dans l'arène spirituelle, tous ceux qui courent, s'ils courent spi rituellement,

obtiennent le prix; et celui qui arrive le premier attend le dernier pour recevoir sa couronne. Objection: chacun est couronné au moment de la mort. Réponse: Ceci s'entend de la gloire du corps, et non de celle de l'âme.

Enfin, sur cette parole: "De peur qu'après avoir prêché les autres," la Glose dit: L'Apôtre nous épouvante par sa frayeur. Objection (1 Jean IV, 18): "L'amour parfait chasse la crainte." Réponse: Cela est vrai de la crainte du châtement, mais non de la crainte de la séparation ou de l'offense.

CHAPITRE X: LE SENS DES EPREUVES

I Corinthiens X, 1-5: L'exemple des anciens hébreux et de leur idolâtrie

SOMMAIRE: L'Apôtre se sert de l'exemple des Juifs, qui ont adoré les idoles dans le désert, pour établir qu'il faut s'abstenir de tout ce qui a rapport à ces idoles, parce que tout ce qui est arrivé à nos pères est la figure de tout ce qui nous arrive.

- 1. Je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée; qu'ils ont tous passé la mer;*
- 2. Qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse, dans la nuée et dans la mer;*
- 3. Qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle,*
- 4. Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel (car ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait, et le Christ était cette pierre).*
- 5. Mais il y en eut peu d'un si grand nombre qui furent agréables à Dieu, car ils périrent dans le désert.*

Dans ce qui précède, S. Paul a averti de s'abstenir des viandes immolées aux idoles: d'abord, pour éviter le scandale des frères faibles encore dans la foi (ch. VIII); ensuite, pour imiter l'exemple que l'Apôtre donnait lui-même (ch. IX); ici, en troisième lieu, il donne le même avertissement, fondé sur la considération du châtement des Juifs qui, dans le désert, avaient adoré les idoles. Par l'exemple de ce châtement il avertit: premièrement, de ne pas se rendre coupables de semblables péchés; secondement, de s'abstenir spécialement de manger des viandes immolées aux idoles, à ces mots (verset 14): "C'est

pourquoi, mes très chers frères, fuyez l'idolâtrie. Dans la première question, il rappelle d'abord ce qui est arrivé autrefois aux Juifs; il dit ensuite que cela est arrivé non pas pour eux seuls, mais pour servir à notre correction (verset 6): "Or toutes ces choses ont été des figures, etc.; ' enfin, que les fidèles, en considérant cet exemple, doivent prendre garde (verset 12): "Que celui qui croit être ferme prenne garde de tomber." On doit donc craindre le châtement, se souvenir du péché qui l'a mérité, veiller continuellement.

Sur le châtement des Juifs, l'Apôtre rappelle: **I°** les bienfaits qu'ils ont gratuitement reçus pendant leur séjour en Egypte; **II°** ceux qu'ils ont reçus pendant qu'ils étaient dans le désert (verset 4): "Et tous ils ont mangé la même viande mystérieuse, etc.;" **III°** les fléaux dont ils ont été punis, à cause de leur ingratitude (verset 5): "Cependant la plupart d'entre eux ne furent point agréables, etc.

I° Parmi les bienfaits reçus, S. Paul en signale trois: la protection de la nuée miraculeuse, le passage de la mer Rouge (verset 4): "Tous ils ont passé la mer Rouge;" le baptême qui les a purifiés (verset 2): "Tous, sous la conduite de Moïse, ils ont été baptisés dans la nuée et dans la mer." Il dit donc (verset 1): "Car vous ne devez pas ignorer, etc.;" en d'autres termes, vous devez vous conduire comme je vous l'ai dit; car les sacrements de l'Eglise que vous avez reçus ne vous suffisent pas plus, si vous retombez encore dans le péché, que les bienfaits de Dieu n'ont empêché les Juifs d'être peu après punis: "car je ne veux pas que vous ignoriez, etc." Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières: d'abord des bons et des méchants en général, ensuite des méchants spécialement Voici le premier sens: "Je ne veux pas que vous ignoriez que nos pères, ceux qui nous ont transmis la foi, "tous," bons et méchants ont été "sous la nuée," qui les protégeait (Exode XIII, 21): "Or le Seigneur les précédait durant le jour en une colonne de nuée, pour leur montrer leur voie, etc.;" ou encore, "ont été sous la nuée," c'est-à-dire sous les figures et les ombres (Hébr., X, 1): "La Loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, etc." Et pendant que leurs ennemis étaient submergés, "tous, ils ont passé la mer Rouge," non en traversant d'une rive à l'autre rive opposée, mais le long de la même rive, et comme à travers une sorte de golfe. "Et tous en Moïse," c'est-à-dire sous la conduite de Moïse, "ont été baptisés dans la nuée et dans la mer," c'est-à-dire ont été, en voyant ces prodiges, purifiés de leur ignorance ou de leurs vices par la foi, à savoir après la submersion des Egyptiens (Exode, XIV, 31): "Le peuple craignit le Seigneur, il crut au Seigneur et à Moïse, son serviteur;" ou encore, "ont été baptisés," c'est-à-dire ont reçu la figure du baptême, car le baptême se forme de l'eau et de l'Esprit (Jean III, 5): "Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit Saint." Or la nuée était le symbole de l'Esprit, la mer le symbole de l'eau, comme l'explique s. Jean Damascène.

II° Lorsque l'Apôtre dit (verset 3): "Tous ils ont mangé la même viande spirituelle,"

S. Paul, après avoir rapporté les bienfaits reçus par les Israélites à la sortie de l'Égypte, rappelle ceux qui leur ont été accordés dans le désert, et d'abord celui de la manne, ensuite celui de l'eau du rocher (verset 4): "Ils ont bu le même breuvage spirituel;" en troisième lieu, l'origine admirable de cette eau (verset 4): "Ils buvaient de l'eau de la pierre mystérieuse;" enfin, le sens de cette origine (verset 4): "Et cette pierre était Jésus-Christ." Il dit donc (verset 3): "Et tous ils ont mangé la même viande spirituelle," à savoir la manne descendue du ciel. Il l'appelle "spirituelle," bien qu'elle fût corporelle, parce qu'elle avait été miraculeusement donnée; car c'est d'elle qu'il est dit (Sag., XVI, 20): "Vous avez donné à votre peuple le pain des anges." - "Et tous ont bu d'un même breuvage spirituel," à savoir de l'eau sortie du rocher (Nomb., XX, 8): "Parlez à la pierre devant eux, et elle vous donnera des eaux;" et (Psaume LXXVII, 20): "Il a frappé la pierre, et les eaux en ont coulé." (verset 4): "Car ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle," ainsi appelée à cause de son effet merveilleux, et en raison du Christ, qu'elle figurait. (verset 4): "De la pierre," dis-je, "qui les suivait." Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières: "Qui les suivait," c'est-à-dire qui obéissait à leur volonté (Psaume LXVII, 29): "Dieu leur a accordé ce qu'ils désiraient." (Isaïe XLVIII, 21): "Le Seigneur fit sortir pour eux l'eau de la pierre;" ou encore, "qui les suivait," c'est-à-dire marquait la vérité qui devait suivre. Or (verset 4): "cette pierre était Jésus-Christ, non quant à sa substance, mais dans sa signification (Psaume CXVII, 22): "C'est la pierre que ceux qui bâtissaient avaient rejetée, etc." On peut encore entendre ce passage des bons. Voici le sens en peu de mots: "Je ne veux pas que vous ignoriez, etc.," mes frères, que nos pères," ceux qui nous ont transmis la foi, tous bons, au sens spirituel; aussi dit-il "nos pères," et non pas leurs pères, "ont tous été sous la nuée," comme il a été expliqué, "et tous ont mangé la même viande spirituelle," c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ dans ce symbole pris au sens spirituel. "Ils ont donc mangé la même viande spirituelle," c'est-à-dire ce que nous mangeons nous-mêmes, mais une nourriture corporelle autre que la nôtre; et ceci est vrai en ceux qui croyaient au Christ, car ils mangeaient Jésus-Christ spirituellement, selon cette parole: Ayez la foi, et vous avez mangé (Augustin). "Et tous ont bu du même breuvage," c'est-à-dire du sang du Christ, dans le signe qui le figurait. L'Apôtre parle donc du signe et du breuvage spirituel par la foi, et non du breuvage corporel (verset 4): "Ils buvaient de l'eau de la pierre mystérieuse," comme il a été expliqué plus haut. L'on doit désirer et cette viande et ce breuvage, car ils suffisent, C'est ce qui fait dire à S. Paul: "Tous ont mangé" l'un et l'autre; ils ne manquent jamais, puisque c'est le même; ils sont utiles enfin, puisque c'est une viande et un breuvage spirituels, caractère désigné par l'expression même de spirituel.

III° Lorsqu'il ajoute (verset 5): "Cependant la plupart d'entre eux ne furent point agréables à Dieu," S. Paul, après les bienfaits reçus, rappelle les châtements, Et d'abord l'offense, ensuite le châtement, à ces mots (verset 5): "Car ils périrent dans le désert." Il dit donc: "Mais la plupart d'entre eux, etc.," comme s'il disait: les Juifs ont profité de tous ces bienfaits, et "cependant la plupart d'entre eux ne furent point agréables à Dieu," à savoir, ceux qui l'offensèrent; mais deux seulement trouvèrent grâce, Caleb et Josué, à qui seuls il fut donné d'entrer dans la terre promise (Nomb., X, 38); (Malaehie, I, 10): "Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur."

-

I Corinthiens X, 6-11: Tout leur est arrivé pour notre instruction

SOMMAIRE: L'Apôtre établit que tout a été écrit pour notre instruction. Il faut donc prendre garde de commettre les mêmes fautes, si l'on ne veut pas être puni des mêmes châtements.

6. Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais désirs, comme ils s'y abandonnèrent.

7. Et que vous ne deveniez pas idolâtres, comme quelques-uns d'eux dont il est écrit: Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour se divertir.

8. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'entre eux commirent ce crime, pour lequel vingt-trois mille furent frappés de mort en un seul jour.

9. Ne tentons point le Christ, comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les serpents.

10. Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux, qui furent frappés de mort par l'Ange exterminateur.

11. Or toutes ces choses qui leur arrivaient étaient des figures; et elles ont été écrites pour nous servir d'instruction, à nous autres, qui nous trouvons à la fin des temps.

L'Apôtre, après avoir rappelé ce qui est arrivé à l'ancien peuple juif, prouve ici qu'il en a été ainsi non pas à cause d'eux seulement, mais pour nous corriger. **I°** Il fait voir que tout ce qui a été rapporté a eu lieu pour nous corriger du péché; **II°** que cela a aussi été écrit pour nous, à ces mots (verset 6): "Or toutes ces choses ont été des figures."

I° Dans la première de ces propositions, S. Paul établit que ces événements ont eu lieu pour nous retirer du péché, I. du péché qui se commet dans le coeur; **II.** du péché qui se commet par les oeuvres (verset 7): "Ne devenez point non plus idolâtres;" **III.** du péché de la langue (verset 10): "Ne murmurez point comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux."

I. Dans la première subdivision, il détourne du péché, **1°** en montrant le châtement; **2°** il en prend occasion de détourner de la faute (verset 6): "Afin que nous ne nous livrions point aux mauvais désirs;" **3°** il rappelle le souvenir de ce qui s'est passé dans le châtement des méchants (verset 6): "Comme ils s'y livrèrent, etc." Il dit donc (verset 6): "Or toutes ces choses ont été en figure ce qui nous regarde;" et ce ne sont pas des suppositions, mais des faits véritables. "En figure," dis-je, c'est-à-dire afin que, considérant leur châtement, "nous ne nous livrions point nous-mêmes aux mauvais désirs, comme ils s'y abandonnèrent." De ceux qui sont tels, il est dit (Psaume CV, 6): "Ils désirèrent manger des viandes dans le désert;" et (Nomb., XI, 4): "Une troupe du peuple brûla du désir de manger de la viande. Il faut remarquer que, comme pour les bons, tout ce qui est figuré est de plus grand prix que la figure, par exemple le royaume des cieux relativement à la terre promise, ainsi pour les méchants, ce qui est figuré est beaucoup plus terrible que la figure qui l'exprime. Or, selon S. Augustin, les châtements qui frappaient les Juifs étaient la figure des tourments de l'enfer, la plus grande de toutes les peines. Ces vérités donc s'appliquent aux sages d'entre les Corinthiens, lesquels usaient, au moins dans leurs désirs, des viandes immolées aux idoles, et scandalisaient les faibles, imitant ainsi les Juifs, qui, dans le désert, désiraient des viandes; ils s'exposaient donc par là au même châtement.

II. A ces paroles (verset 7): "Ne devenez pas non plus idolâtres, etc.," l'Apôtre détourne des péchés d'action, en indiquant trois espèces de péchés: **1°** l'idolâtrie, **2°** la fornication (verset 8): "Et ne commettons point de fornication;" **3°** la tentation de Dieu (verset 9): "Et ne tentons point Jésus-Christ.

1° Dans la première proposition, il détourne d'abord du péché d'idolâtrie; ensuite, Il inspire de la frayeur par un exemple (verset 8): "Comme le firent quelques-uns d'entre eux; enfin il explique ce qui est contenu dans l'exemple qu'il cite (verset 8): "Dont il est écrit, etc." Il dit donc (verset 7): "Ne devenez pas non plus idolâtres," en usant des viandes immolées aux idoles, par vénération pour l'idole, ou au scandale des faibles, "comme quelques-uns d'entre eux, suppléés devinrent idolâtres (Exode, XXXII, 4); et (Psaume CV, 49): "Et ils se firent un veau d'or près d'Horeb, et ils adorèrent cette sculpture. "Quelques-uns dont-il est écrit" (Exode, XX 6): "Le peuple," c'est-à-dire une partie du peuple, "s'assit" pour manger et pour boire devant l'idole. C'est à ceux-là

que deviennent semblables ceux qui mangent des viandes immolées aux idoles, en vénérant ces idoles. "Et tous se levèrent pour danser," c'est-à-dire pour établir des jeux, des danses par exemple, ou d'autres amusements semblables, en l'honneur de l'idole. Ou encore "Ils se levèrent pour jouer," c'est-à-dire pour adorer l'idole, ce qui ressemble aux jeux des enfants, qui se font des figures de terre.

2° En ajoutant (verset 8): "Ne commettons point de fornication," S. Paul indique ce péché. Et d'abord, il détourne de le commettre; ensuite, il effraye par l'exemple de la faute (verset 8): "Comme le firent quelques-uns d'entre eux;" enfin, par l'exemple du châtement (verset 8): "Et vingt-trois mille périrent." Il dit donc: "Et ne commettons point de fornication, comme le font quelques-uns d'entre vous (ci-dessus, V, 4): "On entend dire qu'il se commet parmi vous, etc." – "Et comme quelques-uns d'entre eux y sont tombés," à savoir avec les Madianites (Nomb., XXV, 1). Et pour ce crime "périrent en un seul jour vingt-trois, , bien plus, vingt-quatre mille hommes. Le plus grand nombre n'excluant pas le plus petits le chiffre n'est point ici exprimé avec précision, ou peut-être est-ce la faute d'un copiste.

3° A ces mots (verset 9): "Et ne tentons point le Christ, l'Apôtre passe à la tentation de Dieu. Il en détourne d'abord par un avertissement, ensuite par un exemple (verset 9): "Comme le tentèrent quelques-uns;" enfin par le châtement (verset 9): "Et quelques-uns furent tués par les serpents." Il dit donc (verset 9): "Et ne tentons point le Christ," en nous défiant de sa puissance, comme font ceux qui, parmi vous, désespèrent de la résurrection, ainsi que quelques uns d'entre eux tentèrent" Dieu ou son Christ, dans la personne de Moïse, lorsqu'ils disaient: "Est-ce qu'il pourra nous nourrir dans le désert?" et qui, pour ce crime," furent tués par des serpents," jusqu'à ce que, le serpent d'airain ayant été exposé, ils trouvassent leur guérison en le regardant. On lit ce fait au chapitre XXI, 9, du livre des Nombres; et (Deut., VI, 16): "Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu."

III. Lorsque l'Apôtre dit (verset 10): "Et ne murmurez point, etc.," après le péché de pensée et d'action, il détourne du péché de parole: **1°** des murmures; **2°** il cite un exemple, d'abord de la faute (verset 10): "Comme murmurèrent quelques-uns," ensuite du châtement (verset 10): "Et ils furent frappés de mort." Il dit donc: "Ne murmurez point" contre moi; ou encore, les plus jeunes contre les anciens (Sag. I, 11): "Gardez-vous du murmure." Comme murmurèrent quelques-uns contre Moïse. (Nomb., XVI, 41): "Toute la multitude des enfants d'Israël murmura contre Moïse et Aaron;" - "et qui, pour ce murmures

furent frappés de mort par l'exterminateur," c'est-à-dire par l'Ange qui les fit périr sur les frontières de la terre promise (Baruch, III, 19): "Ils ont été exterminés; ils sont descendus dans les enfers."

Remarquez sur ce passage: "Tous, sous la conduite de Moïse, ont été baptisés;" que S. Jean Damascène (liv. IV, du Baptême) distingue neuf sortes de baptême, en prenant ce mot dans une large acception:

1° l'eau du déluge (Gen., VII, 24);

2° la mer Rouge (Exode, XIV, 22);

3° l'eau d'expiation (Nomb., XIX, 13);

4° le baptême de Jean-Baptiste (Matthieu III, 6);

5° le baptême que reçut Jésus-Christ (Luc, III, 21);

6° le baptême du Saint Esprit, conféré aux apôtres (Actes, I, 5): "Vous serez baptisés dans le Saint Esprit;

7° le baptême de pénitence et de contrition (Ecclésiastique XXXIV, 30): "Si celui qui se lave, après avoir touché un mort, le touche de nouveau, de quoi lui sert-il de s'être lavé?"

8° le baptême de sang (Luc, XII, 50): "Je dois être baptisé d'un baptême, et combien suis-je pressé qu'il soit accompli?"

9° le baptême de l'eau et de l'Esprit (Jean III, 5): "Celui qui ne renaît point de l'eau et de l'Esprit Saint ne peut entrer dans le royaume de Dieu;" et (Matthieu XXVIII, 19): "Baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit."

II° Lorsque S. Paul dit (verset 11): "Or toutes ces choses qui leur arrivaient, etc.," après avoir établi que tout ce qu'il a rapporté a eu lieu à cause de nous, il montre que ces choses ont aussi été écrites pour nous, **I.** quant à leur signification; **II.** quant à notre correction (verset 11): "Et elles ont été écrites pour nous instruire, etc."

I. Il dit donc (verset 11): "Or toutes ces choses qui leur arrivaient, etc.;" en d'autres termes, elles leur sont arrivées non seulement à cause de leurs prévarications, mais encore parce que "toutes étaient des figures" et n'arrivaient pas pour eux seuls, car c'était alors le temps des figures.

II. En ajoutant (verset 11): "Et elles ont été écrites pour nous instruire," il indique qu'elles ont été écrites pour servir à notre amendement. L'Apôtre comprend ici trois choses qui peuvent nous porter à nous corriger:

1° les exemples de ceux qui nous ont précédé, les quels sont marqués dans les Ecritures

2° le motif de ces exemples, qui est notre amendement;

3° le dernier terme, qui est la fin des siècles. Il dit donc (verset 11): "Et elles ont été écrites pour nous instruire," parce que (Rom., XV, 4): "Tout ce qui a été écrit l'a été pour notre instruction." Pour nous, dis-je, "qui nous trouvons à la fin des temps," c'est-à-dire au sixième âge, qui est le dernier âge de ceux qui combattent (I Jean II, 18): "Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure. Si donc nous sommes au dernier âge du monde, tant d'exemples des âges qui précèdent doivent nous corriger. Ou encore: "Nous qui sommes à la fin des temps," c'est-à-dire en qui ce qui appartient au monde a trouvé fin par la foi et l'amour de Jésus-Christ, car (Philip., III, 20): "Nous, nous vivons déjà dans le ciel." C'est pour cette raison que sous le règne de la grâce, on ne nous promet point, comme au temps de la Loi, des prospérités temporelles. Voilà pourquoi encore ces avantages n'entrent point dans l'alliance, mais viennent par surcroît (Matthieu VI, 33): "Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît." Mais dans les premiers temps, ils faisaient partie de l'alliance (Isaïe I, 19): "Si vous voulez et si vous écoutez, vous serez rassasiés des biens de la terre. Ces exemples sont certains, puisqu'ils "sont écrits;" utiles, puisqu'ils "sont destinés à notre amendement;" durables, puisqu'ils sont pour nous "qui sommes au dernier âge, etc."

-

I Corinthiens X, 12-13: Les avantages de la tentation

SOMMAIRE: Qu'il faut prendre garde de tomber, et que le moyen c'est de ne pas se laisser surprendre par la tentation. L'Apôtre promet, de la part de Dieu, un secours assuré.

12. Que celui donc qui croit être ferme prenne garde à ne pas tomber.

13. Ne vous laissez pas surprendre par la tentation, sinon humaine. Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces; mais il vous fera tirer avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer.

Après avoir rappelé la punition des Juifs et, en second lieu, les motifs de cette punition, S. Paul conclut que leur exemple doit

porter les fidèles à se garder du mal. **I°** Il les avertit de prendre garde de tomber; **II°** il leur enseigne la manière de ne pas tomber (verset 13): "Qu'il ne vous arrive que des tentations qui tiennent à l'humanité;" **III°** il promet un secours assuré (verset 13): "Or Dieu est fidèle, etc."

I° Dans le premier de ces points, il comprend quatre motifs qui déterminent un esprit sage: **1°** la multitude de ceux qui tombent (verset 11): "Que celui donc;" **2°** l'incertitude de ceux qui sont debout (verset 11): "Qui croît être ferme;" **3°** la nécessité de la vigilance (verset 11): "Prenne garde;" **4°** la facilité de la chute (verset 11): "De tomber." Il dit donc: "Que celui donc, etc.," comme s'il disait: les Juifs, bien que comblés de bienfaits de Dieu, périrent pendant à cause de leurs prévarications. "Ainsi donc," par la considération de leur châtement, "que celui qui croit," d'après ses conjectures, "être ferme, "c'est-à-dire être dans la grâce et dans la charité," prenne garde," avec une attention sérieuse, "de tomber lui-même" soit en péchant, soit en faisant pécher les autres (Isaïe, x 42): "Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer? u et (Psaume XC, '7): "Mille tombèrent à votre gauche, et dix mille à votre droite, etc." Voilà pourquoi il est dit (Ephés., V, 15): "Ayez soin, mes frères, de vous conduire avec une grande circonspection."

II° À ces paroles (verset 13): "Qu'il ne vous arrive que des tentations humaines," S. Paul apprend à éviter la cause de la chute, en se gardant de la tentation. Il établit donc: **1°** qu'il y a une tentation à fuir; **2°** une tentation à supporter (verset 13): "Qui tienne à l'humanité" D'abord, il fait connaître que le démon frappe pour entrer; c'est pourquoi il dit: Que la tentation; ensuite, qu'il attaque afin de vaincre; c'est pourquoi il ajoute: "Ne vous atteigne point." Il dit donc: "Que la tentation, etc.;" en d'autres termes, pour que vous ne tombiez pas, "que la tentation," c'est-à-dire la tentation du péché, "ne vous atteigne pas," en vous entraînant à consentir à ce péché., à moins qu'elle ne tienne à l'humanité;" paroles qu'on peut expliquer de deux manières: premièrement, de la mauvaise tentation intérieure, et alors c'est indulgence; comme s'il disait: que nulle délectation du péché ne vous surprenne, si ce n'est peut-être celle de ce mal sans lequel ne peut se passer la vie humaine, car (III Rois, VIII, 16) et (II Paral., VI, 36): "Il n'y a point d'homme qui fasse toujours le bien et ne pêche point." Secondement, on l'explique de la tentation du bien extérieur, et alors c'est une exhortation pour "que la tentation ne vous atteigne point, si ce n'est la tentation humaine, c'est-à-dire la nécessité de supporter les tribulations présentes pour Jésus-Christ (Augustin, Questions de l'Ancien et du Nouveau Testament, 99): "Souffrir pour Jésus-Christ, c'est la tentation humaine (Tobie, XII, 43): "Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât."

III° Lorsque l'Apôtre dit (verset 13): "Or Dieu est fidèle, etc.," il montre que le secours est préparé dans la tentation même; et d'a bord, il exalte Dieu, notre appui, parce qu'il nous donne le pouvoir de résister, ce qui est marqué par ces paroles (verset 13): "Il vous fera profiter de la tentation; et la persévérance, marquée dans celles-ci (verset 13): "Afin que vous puissiez persévérer. Oui, Dieu est fidèle, car il donne la puissance pour que nous ne soyons pas vaincus, la grâce pour que nous méritions, la constance pour que nous soyons victorieux. S. Paul dit donc: "Or Dieu est fidèle;" en d'autres termes, je vous avertis et vous exhorte à l'occasion des choses qui sont en votre pouvoir; "car Dieu est fidèle" dans toutes ses paroles," et il ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces, ce que pourrait certainement le démon, si Dieu lui en lais sait la liberté. En effet, il n'est pas de puissance sur la terre qui puisse être comparée à la sienne (Job, XLI, 24) et (Isaïe, XL, 29): "C'est lui qui soutient ceux qui sont las. C'est de là qu'il est dit (Jacq., I, 2): "Considérez, mes frères, comme une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent, (Augustin, sur le psaume 61): "Celui qui donne au démon le pouvoir de tenter donne à ceux qui sont tentés sa miséricorde." Il vous fera," dis-je, "profiter de la tentation," pour que vous puissiez persévérer et que vous ne veniez point à défailir dans la route, mais que vous soyez victorieux, ce qui s'obtient par l'humilité, dit S. Augustin, car ceux-là ne brûlent pas dans la fournaise, sur qui n'a pas prise le vent de l'orgueil.

Il faut remarquer sur ce passage: "Que celui qui se croit ferme, etc.," que nous sommes poussés à tomber:

1° par la faiblesse de nos forces, ainsi tombent les enfants, les vieillards, les infirmes, etc." (Isaïe, XII, 30): "La vigueur de la jeunesse a ses affaiblissements;" c'est ce qui arrive par l'inconstance et la tiédeur dans le bien.

2° Par le poids de nos péchés, comme tombe la bête de somme sous un fardeau trop pesant (Psaume XXXV, 13): "Là sont tombés ceux qui commettent l'iniquité," ce qui arrive par la négligence à se repentir, parce que le péché, qui n'est pas réparé par la pénitence, etc.

3° Par la multitude des séductions, comme un arbre ou tine maison cèdent sous l'effort d'un grand nombre de bras qui les tirent (ci-dessus): "Ne commettons point de fornication, etc.;" ceci arrive par l'impulsion de nos ennemis.

4° Par le mauvais état des chemins, comme tombent dans les endroits glissants ceux qui sont inattentifs (Ecclésiastique XXVIII, 30): "Soyez attentif à ne point pécher par la langue, de peur que vous ne tombiez en présence de vos ennemis qui vous épient;" c'est ce qui arrive par le manque de vigilance sur les sens.

5° Par la multiplicité des pierres d'achoppement, comme l'oiseau est arrêté au milieu des filets (Psaume XIX, 8): "Les uns se confient dans la multitude de leurs chars, etc.;" et (Prov., XXIV, 46): "Le juste tombera sept fois et se relèvera;" c'est ce qui arrive par la corruption des créatures.

6° Par l'ignorance de ce qu'il faut faire, comme les aveugles se laissent choir aux premiers pas (Matth., XV, 14): "Si un aveugle conduit un aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse, etc.;" ce qui arrive par la négligence à apprendre ce qui est nécessaire.

7° Par l'exemple de ceux qui tombent, comme les anges à l'exemple de Lucifer (Psaume XC, 7): "Mille tomberont à votre gauche, dix mille à votre droite; et (Prov., XXV, 26): "Le juste qui tombe devant le méchant est comme une fontaine qu'on a troublée avec le pied;" ce qui arrive par l'imitation du mal.

8° Par la pesanteur du corps, car le corps qui se corrompt appesantit l'âme, comme la pierre au cou de celui qui nage (Job, XIV, 18): "La montagne en s'écroulant se détruit; ce qui arrive par les soins superflus de la chair.

I Corinthiens X, 14-17: Un seul pain

SOMMAIRE: L'Apôtre se sert de la sainte communion de l'autel, pour détourner de l'usage des viandes immolées aux idoles; et des châtements infligés aux premiers prévaricateurs, pour détourner du culte des idoles.

14. C'est pourquoi, mes très chers frères, fuyez!

15. Je vous parle comme à des personnes sages; jugez vous-mêmes de ce que je vous dis.

16. N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons est la communion du sang du Christ, et que le pain que nous rompons est la communion du corps du Seigneur?

17. Car quoiqu'en grand nombre nous ne sommes qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.

Après avoir conclu, de l'exemple du peuple juif, que les Corinthiens aient à s'abstenir de commettre de semblables prévarications, S. Paul les avertit ici tout spécialement de s'abstenir des viandes immolées aux idoles. En premier lieu, il exprime cette recommandation; en second lieu, il en donne le

motif (verset 19): "Quoi donc I ai-je prétendu, etc.?" en troisième lieu, il enseigne la manière d'observer ce qu'il a recommandé (verset 25): "Mangez de toutes les viandes que l'on vend, etc." Sur la première partie, il avertit de s'abstenir des viandes immolées, **I°** par crainte d'une semblable punition; **II°** à cause de la communion au saint autel (verset 15): ". vous parle comme à des hommes sages;" **III°** par une comparaison avec le sacrifice légal (verset 18): "Voyez les Israélites selon la chair, etc.

I° Pour que les fidèles obtempèrent à ses avis, 1° il argumente par induction (verset 14): "C'est pourquoi; **2°** il s'insinue par des paroles bienveillantes (verset 14): " Mes très chers frères; **3°** il instruit en exhortant (verset 14): "Fuyez l'idolâtrie.," Il dit donc (verset 14): "C'est pourquoi, mes très chers frères; comme s'il disait: puisque les sacrements seuls ne sauvent pas, que celui qui tombe est puni, et que le secours de Dieu ne manque jamais, (verset 14): "C'est pourquoi, mes très chers frères, fuyez l'idolâtrie," c'est-à-dire toute marque de respect donnée aux idoles. L'Apôtre, dit la Glose, avertit, les fidèles de fuir toute superstition entachée d'idolâtrie; il détourne les sages de manger des viandes immolées aux idoles, en scandalisant leurs frères faibles dans la foi, aux yeux desquels ils paraîtraient honorer les idoles; ou afin que ces frères faibles ne se laissassent point aller eux-mêmes à l'idolâtrie, en faisant usage de ces viandes, comme pour honorer l'idole (verset 14): "Fuyez donc le culte des idoles," supposé, quant à l'usage de ces viandes par les sages, ou réel, quant à cet usage par les faibles.

II° Lorsqu'il dit (verset 15): "Je vous parle comme à des hommes sages, etc.," S. Paul avertit de ne point faire usage de ces viandes par le motif de la communion au saint autel. **I.** Il soumet à leur jugement ce qu'il va dire; **II.** il l'énonce, à savoir que, par la coï à la sainte Eucharistie, nous devenons un avec Jésus-Christ (verset 16): "N'est-il pas vrai que la coupe de bénédiction, etc.?" **III.** il prouve qu'il en est ainsi, et que tous, tant que nous sommes, nous ne faisons qu'un dans son corps mystique (verset 17): "Car nous ne sommes qu'un seul pain, etc.

I. Il dit donc: Pour que vous fuyiez l'idolâtrie, "Je vous parle comme à des hommes sages;" ou encore: "Je vous parle," en vous proposant les hautes vérités qui vont suivre, comme à des sages; ou bien: "Je vous parle," à savoir à ceux d'entre vous qui sont faibles, "comme j'ai parlé plus haut aux sages. Par conséquent, "Vous mêmes," qui êtes les premiers, "jugez" de ce que je dis (Job, XXXI, 13): "Si j'ai dédaigné d'entrer en jugement avec mon serviteur;" - "jugez vous-mêmes, dis-je, ce qui suit.

II. (verset 16): "La coupe de bénédiction," c'est-à-dire ce qu'on boit dans le calice, ce qui est une bénédiction pour ceux qui y participent (Luc, XXII, O): "Il prit de même la coupe, après qu'il eut soupé, disant: C'est ici le calice, etc.-(verset 16): "Cette

coupe, que nous bénissons," c'est-à-dire que nous, fidèles, nous exaltons par la foi et l'action de grâces; ou encore: "que nous bénissons," c'est-à-dire que nous, prêtres, nous consacrons, (verset 16): "n'est-elle pas la communion du sang de Jésus-Christ?" communion qui fait que nous ne sommes qu'un avec lui, selon cette parole de S. Augustin: Vous ne me changerez pas en vous, comme la nourriture de votre chair, mais vous serez changé en moi. Voici le raisonnement de S. Paul: De même que celui qui participe au calice du Seigneur ne fait qu'un avec lui, ainsi celui qui participe au calice des démons ne fait qu'un avec eux; or il faut principalement fuir l'union avec les démons: donc il faut fuir la participation aux viandes immolées aux idoles en signe de vénération pour elles; par conséquent "Fuyez le culte des idoles." (verset 16): "Et le pain que nous rompons," c'est-à-dire la manducation du pain rompu à l'autel, "n'est-ce pas la communion du corps de Notre Seigneur?" communion qui nous fait un avec Jésus-Christ, puisque sous l'espèce du pain on reçoit le corps de Jésus-Christ.

III. En disant (verset 17): "Car nous ne sommes tous qu'un seul pain, etc.," S. Paul prouve que tous, tant que nous sommes, nous ne sommes qu'un dans son corps mystique.

1° Il exprime cette unité; **2°** il en donne la raison (verset 17): "Nous tous qui participons à un même pain. A l'égard de l'unité, il en indique deux sortes: celle d'incorporation, par laquelle nous sommes transformés en Jésus-Christ (verset 17): "Car nous ne sommes tous qu'un seul pain et qu'un seul corps;" celle de vie et de sentiment, que nous recevons de Jésus-Christ notre chef (verset 17): "Nous tous qui participons à un même pain." Il dit donc: Car nous ne sommes tous qu'un seul pain, etc.;" en d'autres termes, il est manifeste que nous ne faisons qu'un avec Jésus-Christ, en ce que nous sommes un seul pain par l'union de la foi, de l'espérance et de la charité, "et que, quoique plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps" par l'accomplissement des oeuvres de charité. "Un corps," à savoir dont le chef est Jésus-Christ; "plusieurs," dis-je, c'est-à-dire tous, "nous qui participons à un même pain," à savoir au corps de Jésus-Christ, "et à un même calice," c'est-à-dire à son sang, "par une participation convenable," c'est-à-dire spirituelle, et non pas seulement sacramentelle. (Augustin, Traité, XXV): "Comprenez que l'Eglise de Jésus-Christ est appelée un même pain et un seul corps parce que, de même que le pain se compose d'un grand nombre de grains, et un corps de plusieurs membres, ainsi l'Eglise de Jésus-Christ est formée d'un grand nombre de fidèles, unis par la charité. L'Apôtre traite de cette unité au chapitre XII, 7, de cette épître.

Difficultés:

Sur ce passage: "Tous, sous la conduite de Moïse, ont été baptisés," la Glose dit: A la vue de tous ces prodiges faits pour la Loi, ils ont été purifiés. Objection: Ce qui tenait à la Loi ne conférait point la justice. Réponse: Ce qui appartenait à la Loi justifiait par forme de disposition et d'une manière éloignée, et non en tant que cause, parce que les observances légales étaient données comme signe et non comme cause.

Sur cet autre: "La pierre était Jésus-Christ," la Glose dit: Ce n'est point la pierre qui a donné l'eau, c'est le Christ. Objection (Nomb., XX, 8): "Parlez à la pierre, et elle vous donnera de l'eau. Réponse: La pierre donnait l'eau parce qu'elle en avait la source; l'effet ne dépendait point d'elle.

Sur cette parole: "Tous ils ont mangé la même viande spirituelle," la Glose dit: "Si quelqu'un mange de ce pain, il ne mourra jamais," c'est-à-dire celui qui le mange de coeur, non celui qui le broie sous la dent. Objection: Donc il ne faut pas le manger sacramentellement. Réponse: Non celui qui le mange matériellement seulement.

Sur cette autre: "Et le même breuvage spirituel, la Glose dit: Les sacrements de ce peuple produisent le même effet, mais moins grand que ne le produisent nos sacrements. Objection: Les sacrements anciens ne produisaient point ce qu'ils figuraient. Réponse: C'est le même effet, mais produit diversement; car leurs sacrements le produisaient comme signes, et les nôtres le produisent comme causes.

Sur ces paroles: "Toutes les choses ont été des figures," la Glose dit: Tous les châtiments sont moindres que l'enfer. Objection: La privation de la vision de Dieu est plus grande que la peine du sens, selon S. Augustin. Réponse: La Glose parle des châtiments temporels.

Sur ce passage: "Que celui qui se croit ferme prenne garde de tomber, la Glose dit Ce n'est pas qu'on puisse vivre sans faire quelque chute. Objection Plusieurs n'ont aucun péché mortel. Réponse: Il y a deux sortes de chute, l'une qui sépare du Seigneur par le péché mortel, l'autre qui laisse uni au Seigneur par le péché véniel.

Sur celui ci: Dieu est fidèle," la Glose dit: Celui qui donne au démon la faculté de tenter donne sa miséricorde à ceux qui doivent être tentés. Objection: Ce qui se fait par faculté se fait licitement. Réponse: Le terme faculté est pris ici dans le sens de permission, et non pour concession.

Sur cette parole: "Jugez vous-mêmes." Objection: Ce n'est point aux inférieurs de juger ce que font les supérieurs. Réponse: Ils ne

doivent point juger d'un jugement de supériorité; ils peuvent le faire d'un jugement d'appréciation.

Sur cette parole: "Que nous bénissons," la Glose dit: Nous, prêtres. Objection: Ce qui est moindre est béni par ce qui est plus élevé. Réponse: Dans le sacrement de l'autel, la bénédiction du prêtre tombe sur le terme *a quo*, c'est-à-dire sur le pain, et non sur le terme *ad quem*, c'est-à-dire sur le corps de Jésus-Christ.

Sur cette parole: "Le pain que nous rompons, etc." Objection: A ce moment il n'y a déjà plus de pain. Réponse: On met la chose signifiée au lieu du signe, le pain pour l'espèce du pain.

Sur cette autre: "N'est-ce pas la participation, etc.?" la Glose dit: Il est reçu par parties dans le sacrement, il est tout entier et sans division dans les cieux. Objection: Jésus-Christ, dans le sacrement, ne peut être reçu par parties. Réponse: On le reçoit par parties du sacrement, et non pas par parties de lui-même. La Glose dit sur ce même passage: Dans ce sacrement, il nous a donné son corps et son sang, c'est-à-dire il nous a faits nous-mêmes. Objection: Il ne nous a pas faits le corps véritable de Jésus-Christ. Réponse: Il s'agit de ce qui est signifié: la relation est donc simple.

-

I Corinthiens X, 18-24: Attention à l'idolatrie

SOMMAIRE: L'Apôtre, par une similitude prise des sacrifices légaux, détourne de l'usage des viandes immolées aux idoles, et donne, pour motif de ce qu'il ordonne, la crainte qu'ils ne deviennent les associés du démon et qu'ils ne soient exclus de l'union avec Dieu.

18. Considérez les Israélites selon la chair ceux qui mangent de la victime immolée ne prennent-ils pas part à l'autel?

19. Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose?

20. Mais je dis que ce que les païens immolent, ils immolent aux démons et non pas à Dieu. Or je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice des démons.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à la table des démons.

22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu et le piquer de jalousie? Sommes-nous plus forts que Lui? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.

23. Tout m'est permis, mais tout n'est pas édifiant.

24. Que personne ne cherche sa satisfaction, mais le bien des autres.

L'Apôtre, dans ce qui précède, a averti de s'abstenir des viandes immolées aux idoles, d'abord par la crainte d'un châtement semblable à celui des Juifs, ensuite à cause de la communion à l'autel sacré. Il répète ici, en troisième lieu, sa recommandation, en l'appuyant d'une comparaison tirée des sacrifices de la Loi. **I°** Il provoque l'attention; **II°** il énonce sa proposition (verset 18): "Ceux d'entre eux qui mangent de la chair des victimes."

I° Il dit donc (verset 18): "Voyez Israël selon la chair." Ces paroles peuvent s'entendre de deux manières: d'abord des sacrifices des Juifs, ensuite du culte de la Gentilité. Dans le premier sens, ce mot "Israël" est à l'accusatif; dans le second, il est au vocatif.

I° On l'entend ainsi: tous ensemble nous ne faisons qu'un corps, nous qui participons à un seul pain et à un seul calice; et cela est manifeste par cette similitude: "Voyez Israël selon la chair," suppléé, marchant, c'est-à-dire engagé dans les sacrifices selon la chair. L'Apôtre s'exprime ainsi pour faire ressortir la différence d'avec Israël selon l'esprit. Il est dit des deux (Rom., II, 28): "Le Juif n'est pas celui qui l'est an dehors, etc."

II° (verset 18): "Ceux d'entre ce peuple qui mangent de la chair des victimes, etc.," c'est-à-dire selon la Loi, "ne prennent-ils pas ainsi part à l'autel" légal? comme ceux qui reçoivent la chair et le sang de Jésus-Christ participent à son corps. Dans le second sens, on entend ainsi: "Voyez, ô Israël! ô vous qui faites partie de l'Israël spirituel et voyant," à savoir Dieu, "voyez," je le répète, "ce qui est selon la chair," c'est-à-dire dans le culte charnel de l'idolâtrie," Est-ce que ceux qui mangent des victimes immolées, à savoir aux idoles, "ne participent pas à l'autel?" des démons et des idoles, semble dire l'Apôtre. Voici donc son raisonnement: Celui qui mange des victimes offertes à l'autel participe à l'autel; par analogie, ceux qui mangent des victimes immolées aux idoles participent aux idoles ou aux démons. Lorsque l'Apôtre ajoute (verset 19): "Quoi donc! ai-je prétendu, etc.?" après avoir fait plus haut la recommandation de se garder de manger des chairs immolées aux idoles, il donne la raison de sa recommandation. Or ces motifs sont au nombre de quatre: **I.** éviter le scandale de la société avec le démon; **II.** éviter le scandale de l'exclusion de la sainte communion (verset 20): "Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur et la coupe,

etc.;" **III.** échapper à l'indignation de Dieu (verset 22): "Est-ce que nous voulons irriter Dieu, etc.?" **IV.** ne pas blesser nos frères (verset 23): "Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient."

I. Sur le premier motif, S. Paul prouve: **1°** qu'il n'a point parlé comme il vient de le faire parce qu'il reconnaîtrait quelque vertu dans l'idole ou dans ce qui lui est offert; **2°** qu'il s'est exprimé ainsi parce qu'il s'agit de victimes immolées aux démons (verset 20): "Mais je dis que ce que les païens immolent, etc.;" **3°** il ne veut point que les fidèles entrent en société avec les démons (verset 20): "Je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons." Il dit donc (verset 19): "Quoi donc?" en d'autres termes, j'avertis de se garder des viandes immolées aux idoles; "que veux-je donc dire?" ou que parais-je dire en faisant cette recommandation? est-ce ceci: suppléer, "que ce qui est immolé aux idoles ait quelque vertu" pour nuire, "ou que l'idole soit quelque chose" digne de vénération? comme s'il répondait: non (Psaume CXXXIV, 17): "Dans leur bouche, il n'y a point l'Esprit de vie. Ce que je dis, c'est plutôt que ce qu'immolent les païens, ils l'immolent aux démons, et non pas à Dieu (Psaume XCV, 5): "Tous les dieux des nations sont des démons;" et (Deut., XXXII, 17): "Ils ont sacrifié aux démons et non pas à Dieu." A ces paroles (verset 20): "Or je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons," S. Paul montre qu'il ne veut point qu'ils entrent en société avec les démons, ce qui arriverait s'ils prenaient part à la table des idoles. C'est ce qu'il dit (verset 20): "Or je désire que vous," qui êtes fidèles," vous n'ayez aucune société avec les démons," à savoir en mangeant de ce qui est immolé aux idoles (II Cor., VI, 14): "Quelle union peut exister entre la lumière et les ténèbres? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial?"

II. Lorsque l'Apôtre dit (verset 20): "Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur et la coupe des démons," il fait un second raisonnement pour engager les fidèles à s'abstenir des viandes immolées aux idoles. Voici ce raisonnement: Il faut éviter tout-ce qui fait exclure de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ: or tel est l'usage des viandes offertes aux idoles; donc il faut l'éviter. S. Paul fait donc voir que l'usage de ces viandes exclue:

1° de la communion du sang de Jésus-Christ;

2° de la communion de son corps (verset 21): "Vous ne pouvez point participer à la table du Seigneur, etc." Il dit donc (verset 20): "Vous ne pouvez pas, etc.;" en d'autres termes, je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons; et la raison qui me fait parler ainsi, c'est que (verset 20): "Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur," selon l'esprit et non pas seulement sacramentellement (Psaume CXV, 43): "Je prendrai le calice du salut," - "et la coupe des démons" en même

temps. Voilà pour le sacrement du sang (verset 21): "Vous ne pouvez point participer à la table du Seigneur," quant au sacrement du corps," et à la table des démons" (Matthieu VI, 24): "Nul ne peut servir deux maîtres." Voilà donc ce calice plein de bénédictions, car il nous est offert pour que nous le buvions; il est précieux à cause de ses fruits spi rituels, parce que c'est le calice du Seigneur; pur et sans tache, parce qu'il ne profite pas à celui qui n'est pas pur. On peut en dire autant de la table du Seigneur.

III. A ces paroles (verset 22): "Est-ce que nous voulons irriter Dieu, etc.?" l'Apôtre fait un troisième raisonnement: Tout ce qui provoque la colère de Dieu doit être évité: or tel est l'usage des viandes immolées aux idoles; il faut donc éviter ces viandes. S. Paul prononce d'abord que ceux qui agissent ainsi provoquent Dieu; ensuite, que c'est folie de le provoquer de cette manière (verset 22): "Sommes-nous plus forts que Lui?" Il dit donc (verset 22): "Voulons-nous donc irriter Dieu?" c'est-à-dire voulons-nous provoquer la colère du Seigneur, en usant des viandes immolées aux idoles? ou bien: "Voulons-nous irriter Dieu," c'est-à-dire nous laisserons-nous aller à la jalousie contre Lui, en sorte que nous agissions de cette façon par une sorte de mépris à son égard? (Deut., XXXII, 16): "Ils l'ont provoqué par des dieux étrangers" - (verset 22): "Est-ce que," en d'autres ter mes, nous ne devons pas le provoquer; "est-ce que nous sommes plus forts que Lui?" comme s'il répondait: nullement (Job, IX, 19): "Si l'on fait appel à la force) il est le plus fort. C'est folie, en effet, de provoquer plus fort que soi.

Remarquez sur ce passage: "Je désire que vous n'ayez point de société, etc.," qu'il y a société bonne et mauvaise, et que chacune d'elles est de quatre sortes. La société bonne est:

1° celle des personnes divines, dont S. Jean dit (**1°** ép., I, 3): "Afin que vous entriez avec nous dans la même société, et que notre société soit avec le Père, et avec soi Fils Jésus-Christ:" la suprême félicité exige qu'il en soit ainsi, parce que toute possession, pour être agréable, doit être partagée;

2° la société des saints anges, dont il est dit (Tobie, V, 27): "Je crois que le bon ange de Dieu l'accompagne: cette société est exigée par la dignité humaine (Jérôme) La dignité des âmes est grande, etc.;

3° la société des justes, dont il est dit (Gal., II, 9): "Jacques, Céphas et Jean nous donnèrent la main, à Barnabé et à moi, en signe de société:" notre propre utilité l'exige (Ecclésiastique IV, 9): "Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seul;"

4° la société des bienheureux, dont il est dit (Apoc., I, 9): "Moi, Jean, votre frère, votre associé dans la

tribulation le royaume:" cette société est réclamée par la félicité commune, car (II Cor., I, 7): "Si nous avons part à la souffrance, nous aurons part aussi à la consolation."

La société mauvaise est aussi de quatre sortes:

1° celle des méchants, dont il est dit (Isaïe, I, 3): "Vos princes sont des infidèles; ils sont les compagnons des voleurs:" telle est la société d'Hérode et de Pilate pour faire crucifier Jésus-Christ;

2° la société des hypocrites, dont il est dit (Job, XXX, 29): "J'ai été le frère des dragons et le compagnon des oiseaux de nuit, qui paraissent avoir des ailes et ne peuvent voler;," c'est la société du renard et du loup;

3° la société des démons, dont il est dit (Job, XVIII, 15): "Ses compagnons habiteront dans sa maison quand il ne sera plus:" c'est la société du chat et de la souris, du boucher et de la brebis;

4° la société des damnés, dont il est dit (II Cor., VI, 14): "Quelle union entre la lumière et les ténèbres? c'est la société des détenus dans la prison de feu."

IV. Lorsqu'il dit (verset 23): "Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient," l'Apôtre fait un quatrième raisonnement: Tout ce qui porte atteinte au salut du prochain doit être évité: or tel est l'usage des viandes immolées aux idoles; on doit donc l'éviter. S. Paul fait voir:

1° que cet usage n'est d'aucune utilité pour celui qui mange de ces viandes;

2° qu'il est nuisible au prochain (verset 23): "Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient. Il dit (verset 23): "Tout m'est permis, etc.," en d'autres termes, si je dis que ceux-là pèchent qui mangent des viandes immolées, je ne prétends pas cependant que ces viandes soient en elles-mêmes illicites, puisque, dans ce qui tient aux aliments, "Tout m'est permis." Toutefois, bien que tout me soit permis, "Tout n'est pas expédient," c'est-à-dire ne m'aide pas dans ma course. On lit de même (ci-dessus, VI, 12): "Tout m'est permis, et cependant, quand tout me serait permis, tout ne concourt pas à édifier le prochain, mais seulement ce qui procède de la charité (ci-dessus, VIII, 1): "La science enfle, mais la charité édifie." Et parce que tout ne concourt pas à l'édification, (verset 25): "Que nul ne cherche ce qui lui est propre," car (ci-après, XIII, 5): "La charité ne cherche point ses propres intérêts," - "mais ce qui touche aux intérêts des autres," c'est-à-dire ce qui leur est profitable. Mais, hélas! on lit (Philip., II, 21): "Tous cherchent

leurs propres intérêts." Il faut donc prêter l'oreille aux avertissements de l'Apôtre, qui enseigne la vérité et porte vers le bien. Il enseigne deux sortes de vérités, à savoir celle du profit spirituel pour lui-même "Tout lui est permis, mais tout ne lui est pas expédient," et celle de l'édification pour le prochain: "Tout est permis, mais tout n'édifie pas." Il porte vers le bien, qui est aussi de deux sortes, à savoir ce qui lui est profitable (verset 24): "Que personne ne cherche sa propre satisfaction," et ce qui édifie le prochain, "mais cherche le bien des autres.

-

I Corinthiens X, 25-30: Quand peut-on manger des viandes immolées aux idoles?

SOMMAIRE: L'Apôtre enseigne dans quelles circonstances il est permis d'user des viandes immolées aux idoles, dans quelles autres il ne l'est pas.

25. Mangez de tout ce qui se vend de la boucherie, sans vous enquérir d'où il vient par un scrupule de conscience.

26. Car la terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

27. Si un infidèle vous invite à manger chez lui, et que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'il vous servira, sans vous enquérir d'où il vient par un scrupule de conscience.

28. Mais si quelqu'un vous dit: Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, et aussi de peur de blesser la conscience.

29. Non votre conscience, mais celle d'autrui; car pourquoi m'exposerai-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout?

30. Si je prends avec action de grâces ce que je mange, pourquoi donne rai-je sujet à un autre de parler mal de moi pour une chose dont je rends grâces à Dieu?

L'Apôtre a recommandé plus haut de s'abstenir des viandes immolées aux idoles, et il a donné quatre raisons de sa recommandation; en troisième lieu, il enseigne ici à se préserver des chutes signalées précédemment, en montrant quand il est permis d'user de ces viandes et quand il ne l'est point. Il examine **I**° si cet usage est licite; **II**° quand il ne l'est point (verset 28): "Si quelqu'un vous dit, etc.;" **III**°. ce à quoi il faut

faire attention dans l'une et l'autre circonstance (verset 31): "Soit donc que vous mangiez, etc."

I° Sur la première question, S. Paul considère d'abord deux cas dans lesquels il est permis d'user des viandes offertes aux idoles: le premier, quand on mange à part; soi; le second, quand on mange en compagnie d'autres personnes (verset 27): "Si un infidèle, etc.;" ou bien le premier, quand on ne sait point que les viandes ont été immolées aux idoles; le second, quand il n'y a point à craindre de scandale pour le prochain.

I. Dans le premier cas, l'Apôtre traite: **1°** de la faculté d'user de ces viandes; **2°** des précautions à prendre lorsqu'on en use (verset 25): "Sans vous informer de rien." Il dit donc: "Mangez de tout ce qui est exposé au marché," c'est-à-dire de tout ce qui est en vente; en d'autres termes, puisqu'il est permis de manger des viandes immolées, mais qu'il n'est point toujours expédient de le faire, voici la règle: "De tout ce qui est exposé," à savoir en vente au marché, usez-en," si vous le jugez à propos, car (I Tim., XV, 4): "Tout ce que Dieu. a créé est bon, et l'on n'en doit rien rejeter, etc." – "Usez-en," je le répète, "sans vous informer de rien," c'est-à-dire si ces viandes ont été immolées ou non aux idoles, et cela à cause de la Con science s de votre frère, faible encore, qui est présent. Car (verset 26): "La terre est au Seigneur, etc.;" en d'autres termes, vous pouvez le faire avec sécurité, car "La terre est au Seigneur, ainsi que tout ce qu'elle contient," c'est-à-dire tous les êtres dont la terre est remplie (Psaume XLIX, 10): "Tous les animaux des forêts sont à moi." (Ambroise, sur ce passage:) Ce qui appartient au Seigneur ne saurait être immonde; or toute chair est à Lui: en soi donc elle est pure et permise.

II. A ces paroles (verset 27): "Si un infidèle vous invite à manger chez lui," l'Apôtre explique quand il est permis de faire usage, en présence d'autres personnes, de viandes immolées, à savoir quand elles sont servies dans un repas, sans que les faibles sachent qu'elles ont été immolées aux idoles. Il fait ici quatre recommandations utiles à quiconque est invité, à savoir:

1° il ne faut point être hardi pour s'imposer; ce qui est marqué par ces paroles (verset 27): "Si un infidèle vous invite, etc.;"

2° m en refusant: "Et si vous voulez y aller;"

3° exigeant à demander: "Mangez de tout ce qu'on servira;"

4° indiscret à parler: "Sans vous informer de rien." Il dit donc: "Si un infidèle," c'est-à-dire quelqu'un d'entre les Gentils, car il est interdit de manger avec les Juifs (28, q. s, c.: *Tous...*): "Tous, à l'avenir, soit clercs, soit laïcs, éviteront de manger avec les Juifs, et personne ne les

recevra à sa table. La raison en est que les Juifs, ne faisant point usage des mêmes aliments que les chrétiens, c'est indignité et scandale pour les chrétiens d'user des aliments des Juifs. "Si donc un infidèle," c'est-à-dire un païen, "vous invite à manger chez lui, et que vous vouliez y aller," c'est-à-dire si l'invitation vous est agréable, "mangez de tout" ce qui est mangeable ou de tout "ce qu'on vous servira." C'est une concession, ce n'est pas un ordre (Luc, X, 8): "Mangez de tout ce qu'on sert." Je vous le répète, "sans vous informer de rien," c'est-à-dire si les viandes ont été ou n'ont pas été immolées aux idoles, et cela "pour la conscience" des faibles.

II° En ajoutant (verset 28): "Que si quelqu'un vous dit, etc.," l'Apôtre explique quand il n'est point permis d'user de ces viandes. Il assigne trois motifs à cette interdiction: **1°** la conscience d'autrui; **2°** la propre condamnation du fidèle (verset 29): "Pourquoi ferais-je dépendre ma liberté, etc.?" **3°** les blasphèmes des ignorants (verset 30): "Si je prends avec action de grâces, etc."

I. Voici le premier raisonnement: il ne faut rien faire sciemment de ce qui peut blesser la conscience de qui que ce soit; or l'usage des viandes immolées peut produire cet effet; il ne faut donc pas se le permettre. S. Paul suppose

1° qu'on sait que les viandes ont été immolées aux idoles;

2° il dissuade d'en user (verset 28): "N'en mangez point, etc.;"

3° il donne la raison de cette recommandation (verset 28): "A cause de celui qui vous a donné cet avis, etc." Il dit donc (verset 28): "Que si quelqu'un vous dit," même sans que vous le lui demandiez: "Ceci a été immolé aux idoles: n'en mangez point" et cela "à cause de celui qui a indiqué que ces viandes ont été immolées aux idoles," c'est-à-dire de peur qu'il ne vienne à croire que vous en mangez par respect pour l'idole, mais non pas parce que ces viandes sont immondes de leur nature (Rom., XIV, 14): "Je sais et je suis persuadé, selon la doctrine du Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'une chose n'est impure qu'à l'égard de celui qui la croit telle;" et de plus (verset 28): "pour la conscience" des autres frères qui sont encore faibles; pour la conscience, "non pas la vôtre," qui est éclairée, "mais celle d'un autre," c'est-à-dire de celui qui est faible (II Cor., VI, 3): "Ne donnez à qui que ce soit aucune occasion de scandale."

II. A ces paroles (verset 29): "Pourquoi ferais-je dépendre ma liberté, etc.?" S. Paul fait un second raisonnement en ces

termes Il faut éviter tout ce qui peut contribuer à notre propre damnation; or l'usage des viandes immolées aux idoles peut y contribuer: il faut donc l'éviter. C'est ce que dit l'Apôtre: "Pourquoi, etc.?" en d'autres termes, gardez-vous d'user des viandes immolées, à cause de la conscience de votre frère qui est faible, "car pourquoi exposerai-je ma liberté," c'est-à-dire ce qui est libre en moi, "à être condamné par la conscience d'un autre," c'est-à-dire à devenir pour moi un sujet de condamnation, à cause de la conscience d'autrui, à raison du scandale? comme s'il disait si j'use de ces viandes au scandale d'un de mes frères, j'agis de manière à me rendre condamnable (Matthieu XVIII, 6): "Celui qui aura scandalisé l'un de ces petits, il vaudrait mieux qu'on lui eût attaché au cou une meule de moulin, etc." "Pourquoi" donc agir ainsi? c'est-à-dire j'agis mal.

III. Lorsqu'il ajoute (verset 30): "Si donc je prends avec action de grâces, etc.," voici son raisonnement: Il faut éviter de provoquer le blâme et les blasphèmes des autres; or, en usant, avec scandale, des viandes immolées aux idoles, j'agis de cette manière: donc, etc." S. Paul montre donc ici: **1°** comment on doit user de ces viandes; **2°** et toutefois il indique les blasphèmes des insensés (verset 30): "Pour quoi provoquerais-je le blasphème, etc.? Il dit donc: "Si donc je prends avec reconnaissance," c'est-à-dire avec action de grâces; en d'autres termes, si je mange ainsi, car c'est de cette manière qu'il faut prendre toujours sa nourriture (Jean VI, 11): "Il prit les pains, rendit grâces, et les distribua, etc.," - "pourquoi deviendrais-je une occasion de blasphème, de la part des ignorants qui prétendent que j'honore les idoles? "Pourquoi," dis-je, suis-je, une occasion de blasphème pour une chose dont je rends grâces à Dieu, c'est-à-dire à laquelle je participe en rendant grâces? (Rom., XXV, 16): "Que notre bien ne soit pas blasphémé."

-

I Corinthiens X, 31-33: Tout faire pour la gloire de Dieu

SOMMAIRE: L'Apôtre recommande aux Corinthiens de tout faire pour la gloire, de Dieu et l'édification des fidèles de l'Eglise, soit Juifs, soit Gentils.

31. Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu;

33. Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux, mais ce qui est avantageux à plusieurs afin qu'ils soient sauvés.

Après avoir expliqué quand il est permis d'user des viandes offertes aux idoles, et quand il ne l'est point, S. Paul montre ici ce que l'on doit se proposer dans ces deux circonstances, **I°** par rapport à Dieu, dont les fidèles doivent chercher à procurer la gloire; **II°** par rapport au prochain, qu'ils doivent éviter de scandaliser (verset 32): "Ne donnez point occasion de scandale, etc.

I° Dans la première question, l'Apôtre propose: **1°** un acte multiple; **2°** il suggère l'intention qu'on doit apporter légitimement à chacun de ces actes (verset 31): "Faites tout pour la gloire de Dieu, etc." Il dit donc (verset 31): "Soit donc que vous mangiez, etc.;" en d'autres termes puisque ces maux arrivent, "soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez," oeuvres qui sont de nécessité, "ou quelque'autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu," et en invoquant votre Créateur, c'est-à-dire avec l'intention que Dieu soit loué et glorifié (Matthieu V, 16): "Que votre lumière devant les hommes, etc.;" et (Colos., III, 41): "Quelque chose que vous fassiez, soit en parlant, soit en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par Lui à Dieu, etc." Et S. Augustin (surie psaume XXXIV): "Toutes ces choses, si elles sont faites avec rectitude, sont des louanges de Dieu. Ainsi donc, que ce ne soit pas seulement votre voix qui publie les louanges de Dieu, mais que vos oeuvres s'accordent aussi avec votre voix, car lorsqu'on loue Dieu pour une bonne oeuvre que vous avez faite, vous louez Dieu, et quand on blasphème contre Dieu à cause de votre action mauvaise, c'est vous qui blasphémez.

II° Quand l'Apôtre ajoute (verset 32): "Ne donnez point occasion de scandale, etc.," il recommande de prendre garde de scandaliser ses frères. Il y engage: **I.** par la parole; **II.** par l'exemple (verset 33): "Comme je m'efforce moi-même de plaire, etc." L'Apôtre se donne donc ici en exemple, **1°** d'une vie toute de paix; **2°** d'oeuvres pleines d'utilité (verset 33): "Ne cherchant point ce qui m'est avantageux, etc.;" **3°** d'une intention droite (verset 33): "Pour leur salut." Heureux celui dont la conversation est aimable, l'oeuvre utile, l'intention salutaire

I. S. Paul dit donc (verset 32): "Ne donnez point occasion de scandale, etc.;" en d'autres termes, pour que tout se passe à la gloire de Dieu, "ne donnez point d'occasion de scandale ni aux Juifs," qui n'adorent pas les idoles, et par conséquent se scandalisent de l'usage de ces viandes; "ni aux Gentils," qui adorent les idoles et qui, par conséquent, sont confirmés dans leur erreur par cet usage; "ni à l'Eglise de Dieu," car ses enfants faibles dans la foi trouvent là une pierre d'achoppement. Les Juifs sont sous la Loi, mais ne sont pas sous la foi; les Gentils ne sont ni sous la Loi ni en la foi; l'Eglise de Dieu est sous la Loi et dans la foi (Rom., XII, 18): "Vivez en paix, si cela se peut, et autant qu'il est en vous, avec tous les hommes."

II. (verset 33): "Comme je m'efforce moi-même de plaire à tous en toutes choses," étant converti sans scandale. Moi, dis-je, qui ne cherche point ce qui m'est particulièrement "avantageux, mais ce qui l'est aux autres." Tel est le meilleur moyen de plaire à tous, de procurer non pas son avantage particulier, mais l'utilité de tous. "La charité," dis-je, "ne cherche point ses propres intérêts." - "Ce qui est avantageux aux autres," je le répète, et non point pour quelque bien passager, "mais pour procurer leur salut" (Philip., IV, 17): "Je ne cherche pas vos dons, mais je désire le fruit qui vous reviendra de ma parole."

Il faut remarquer qu'il y a un grand nombre de moyens qui font plaire aux hommes, et avec justice:

1° la prudence dans le conseil, comme l'avocat plaît à son client, le ministre au prince (Gen., XLI, 37): "Ce conseil plut à Pharaon et à tous ses ministres;" et (Ecclésiastique XX, 29): "L'homme habile plaira aux grands."

2° La pureté dans les actions: c'est ainsi que l'épouse plaît à l'époux, l'instrument à celui qui l'emploie (1 Rois, II, 26): "L'enfant Samuel se fortifiait et il croissait, plaisant à Dieu et aux hommes." Il n'en fut pas ainsi des enfants d'Héli.

3° La bonté dans l'assistance: ainsi le médecin plaît au malade, le bâton à la main des vieillards. C'est de là qu'il est dit de la sépulture d'Abner (II Rois, III, 36): "Tout ce que David avait fait plut au peuple."

4° La sagesse dans les discours: ainsi la lumière plaît au voyageur, la verdure à l'oeil (Josué, XXII, 33): "Et ce discours plut à tous; et (Ecclésiastique XX, 29): "Le sage s'attire l'estime par ses paroles, et l'homme prudent plaît aux grands."

5° La clémence dans les réponses, comme la saveur plaît au goût, la mélodie à l'oreille (II Parai., X, 7): "Si vous plaisez à ce peuple, et que vous l'apaisiez par de douces paroles, ils s'attacheront pour toujours à votre service."

6° La valeur dans les combats, comme l'athlète plaît à celui qui dirige les jeux, le soldat à son chef (I Rois, XVIII, 22): "Vous plaisez au roi, et tous les serviteurs du roi vous aiment."

7° La largesse dans les bienfaits, comme la pluie plaît à la terre desséchée, la source à celui qui est altéré. (I Mach., XIV, 4) il est dit de Simon: "Il ne chercha qu'à faire du bien à sa nation; et sa puissance et sa gloire furent agréables aux Juifs tant qu'il vécut."

Difficultés:

Sur ce passage: "Je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons," la Glose dit: A ceci se rapporte la pratique de suspendre certains objets qu'on attache... Objection: Donc suspendre certaines herbes ou certaines formules au cou est de l'idolâtrie. Réponse: Ces herbes ont reçu de la nature la vertu nécessaire pour produire l'effet voulu, ou elles ne l'ont point reçue: dans le premier cas, il n'y a point d'idolâtrie; elle existe dans le second. De même, ou les formules contiennent seulement les paroles sacrées, et à raison de ces paroles on leur attribue une vertu; ou bien non. Dans le premier cas, il n'y a point d'idolâtrie; elle existe dans le second.

Sur cet autre: "Tout m'est permis," la Glose dit: Par la puissance du libre arbitre et la doctrine de la loi naturelle. Objection: Selon la loi naturelle, beaucoup de choses sont illicites. Réponse: L'Apôtre parle ici spécialement des aliments.

Sur le même passage, la Glose dit: Ces choses sont défendues par le précepte du Seigneur. Réponse: Ces préceptes eurent leur temps et sont révoqués. Sur cette parole: "Sans vous informer de rien." Objection (Tobie, II, 21): "Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé." Réponse: Il n'y a pas de parité; parce qu'il n'est pas permis en soi de faire usage d'un aliment qui a été dérobé, tandis qu'il est permis de faire usage des viandes immolées aux idoles, à moins qu'il n'y ait scandale pour le prochain.

Sur cette autre parole: "Faites tout pour la gloire de Dieu." Objection: Donc il n'y a pas d'acte indifférent. Réponse: Cette relation à la gloire de Dieu se comprend ou quant à l'acte ou quant à l'aptitude à les rapporter, ce qui existe non seulement dans les actes bons, mais, dans les indifférents.

Sur celle-ci: "La terre est au Seigneur, ainsi que tout ce qu'elle contient." Objection: La même raison valait sous la Loi: donc, si maintenant tout est pur, tout l'était déjà. Réponse: L'imputation de la Loi a fait appeler certaines choses immondes; elles ne le sont pas par nature.

Enfin sur ce passage: "Comme je m'efforce moi-même de plaire à tous en toutes choses." Objection (Gal., I, 10): "Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ;" et de plus, comment plaisait-il à ses ennemis? Réponse: Sur le premier texte, il voulait plaire aux hommes pour Dieu, et non pour lui personnellement. Au second argument: ceci, selon la Glose, s'entend non de tous les hommes en général, mais des ministres de Dieu.

CHAPITRE XI: LES ASSEMBLÉES ET L'EUCARISTIE

Ici reprend S. Thomas qu'avait suppléé un de ses
continuateurs pour les chapitres VII, VIII, IX et X.
(Note de L'éditeur).

I Corinthiens XI, 1-3: Imiter Paul

SOMMAIRE: L'Apôtre exhorte, en termes généraux, les fidèles à l'imiter, et, par quelques comparaisons, les prépare à l'Eucharistie.

1. Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ.

2. Je vous loue, mes frères, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, et de ce que vous gardez les traditions et les règles que je vous ai données.

3. Mais je désire que vous sachiez que le Christ est le chef de tout homme; que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef du Christ.

L'Apôtre, dans ce qui précède, a éloigné des fidèles ce qui est opposé au sacrement de l'Eucharistie, c'est-à-dire la participation à la table des idoles; il les instruit maintenant de ce sacrement même. **I**° Il leur adresse une recommandation générale; **II**° il arrive à ce qu'il se propose (verset 3): "Mais je veux que vous sachiez, etc.

I° Dans la première partie, **I**, il exprime sa recommandation; **II**, il fait voir comment les Corinthiens se conduisaient par rapport au sujet même de la recommandation (verset f2): "Or, je vous loue, mes frères."

I. A l'égard de sa recommandation, il faut remarquer que tel est l'ordre naturel des choses, que ceux qui sont d'un rang inférieur parmi les êtres imitent, selon leur pouvoir, ceux qui sont supérieurs. Ainsi l'agent naturel lui-même s'assimile, en sa qualité d'agent supérieur, celui qui reçoit son action. Or le principe primordial de toute la succession des êtres, c'est le Fils de Dieu, selon ce passage de S. Jean (I, 3): "Toutes choses ont été faites par Lui." Il est donc lui-même l'exemplaire primordial que toutes les créatures imitent, comme la véritable et parfaite image du Père. Aussi est-il dit (Colos., I, 45): "Il est l'image du Dieu invisible, et né avant toute créature, car en Lui ont été créées toutes choses." Cependant il est, d'une manière spéciale, l'exemplaire des grâces spirituelles, qui éclairent les créatures spirituelles, suivant ce qui est dit (Psaume CIX, 3): "Au milieu des splendeurs des saints, je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin," c'est-à-dire parce qu'il a été engendré avant toute créature par une grâce lumineuse, ayant en lui-même l'exemplaire des splendeurs de tous les saints. Or cet exemplaire divin était d'abord très éloigné de nous, selon cette parole (Ecclésiastique II, 12): "Qu'est-ce que l'homme pour qu'il puisse suivre le Roi qui

l'a créé?" C'est pourquoi il a voulu se faire homme, afin d'offrir aux hommes un modèle qui leur fût proportionné. C'est ce qui fait dire à S. Augustin (livre du Combat chrétien): "Quel penchant mauvais pourrait rester dans celui qui aime à considérer, afin de les suivre, les paroles et les actions de cet homme, en qui le Fils de Dieu s'est montré à nous, pour être le modèle de notre vie? Et de même que l'exemplaire de sa divinité est imité d'abord par les anges, et secondairement par les autres créatures, comme l'a remarqué S. Denis (Divine Hiérarchie, X), ainsi l'exemplaire de son humanité est proposé principalement à l'imitation des pasteurs, comme aux premiers personnages de l'Eglise. C'est de là que le Sauveur dit aux apôtres (Jean XIII, 15): "Je vous ai donné l'exemple, afin que ce que j'ai fait moi-même à votre égard, vous le fassiez aussi." Secondairement les pasteurs des Eglises, formés sur l'exemple de Jésus-Christ, sont eux-mêmes proposés comme le modèle de la vie à ceux qui leur sont soumis, suivant cette parole (I Pierre, V, 3): "Rendez-vous, du fond du coeur, les modèles du troupeau;" et (II Thess., III, 9): "Nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modèle, afin que vous nous imitassiez..." Voilà pourquoi l'Apôtre dit en termes exprès: Je vous ai recommandé de ne donner aucune occasion de scandale à qui que ce soit, et vous pourrez en arriver là si vous observez ce que je dis (verset 1): "Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ," c'est-à-dire comme je l'imite. En effet, il l'imitait d'abord dans la dévotion du coeur (Gal., II, 20): "Je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi;" ensuite dans sa sollicitude pour les inférieurs; ce qui lui faisait dire aux Philippiens (II, 17): "Quand même je serais immolé après le sacrifice et l'offrande de votre foi, j'en aurais de la joie, et je m'en réjouirais avec vous tous." C'est ainsi que Jésus-Christ s'est lui-même offert pour nous, comme il est dit (Ephés., V, 2); enfin, quant à l'épreuve des souffrances (II Cor., IV, 40): "Portant toujours dans notre corps la mort de Jésus;" et (Gal., VI, 17): "Je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jésus. Remarquez qu'il ne dit pas seulement: Soyez mes imitateurs," mais qu'il ajoute: "comme moi-même je le suis de Jésus-Christ, parce que les inférieurs ne doivent pas imiter les supérieurs en tout, mais dans les points où les supérieurs imitent eux-mêmes Jésus-Christ, qui est l'exemplaire perpétuel de la sainteté.

II. A ces paroles (verset 2): "Or je vous loue, mes frères, etc.," l'Apôtre expose comment les Corinthiens se conduisaient par rapport à l'objet de sa recommandation. Il faut observer sur ceci que les inférieurs peuvent suivre les supérieurs de deux manières: quant aux actions et quant aux paroles. D'abord quant aux actions, quand ils imitent l'exemple des supérieurs; c'est de là qu'il est dit (Jacq., V, 10): "Prenez, mes frères, pour exemples de patience les prophètes, qui ont parlé au nom du Seigneur. Quant aux paroles en suite, lorsqu'ils obéissent à leurs préceptes (Prov., IV, 4): "Gardez mes préceptes, et vous vivrez. Or les

Corinthiens, et en grand nombre, manquaient à cette double obligation. Voilà pourquoi l'Apôtre, s'adressant à eux, leur dit: "Or je vous loue, mes frères; 'en d'autres termes, vous devez vous montrer dignes d'éloges sur ces points, mais vous ne le faites point; "vous souvenant de moi en toutes choses," comme pour imiter mes exemples. Car nous ne pouvons imiter les exemples de ceux dont nous ne gardons pas le souvenir; de là ces paroles (Hébr., XIII, 7): "Souvenez-vous de vos pasteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu, et, considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi." Quant aux paroles, l'Apôtre ajoute (verset 2): "Et de ce que vous gardez les règles que je vous ai données," comme s'il disait: c'est avec une semblable fidélité que vous gardez les règles que je vous ai données. Il parle ainsi parce qu'ils s'écartés de l'observance des préceptes qu'ils avaient reçus (Jean XV, 20): "S'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres."

Cependant ne semble-t-il pas que cette manière de s'exprimer ne convient point à la vérité de la sainte Ecriture, qui n'admet pas la moindre ambiguïté, suivant ce passage des Proverbes (verset V. 8): "Tous mes discours sont justes; ils n'ont rien de mauvais ni de corrompu."

Il faut répondre que l'ironie est une de ces locutions figurées où l'on ne cherche pas la vérité dans le sens que présentent les mots, mais dans ce que celui qui parle veut exprimer par similitude, par opposition ou de toute autre manière; par conséquent, dans cette figure, on comprend la vérité par le contraire de ce qu'expriment les mots, comme dans la métaphore on la comprend par comparaison.

II° Quand l'Apôtre dit (verset 3): "Mais je veux que vous sachiez, etc.," il en vient à ce qu'il propose, à savoir il instruit les fidèles du sacrement de l'Eucharistie. A cet effet, d'abord il repousse leurs erreurs sur le rite de ce sacrement; ensuite il en montre la dignité (verset 23): "Car c'est du Seigneur même que j'ai appris, etc.; enfin il enseigne le rite légitime (verset 33): "C'est pourquoi, mes frères, etc." Sur le premier de ces points, premièrement, il réfute l'erreur des Corinthiens sur leur tenue extérieure, à savoir que les femmes venaient à la célébration des saints mystères sans avoir la tête voilée; secondement, une autre erreur sur leurs assemblées à savoir que, venant à ces mystères sacrés, ils se livraient à leurs dis putes (verset 17): "Quant à vos assemblées, je vous déclare que je ne puis vous louer;" troisièmement, une dernière erreur sur la manière de prendre leur nourriture, car ils ne venaient redevoir les saints mystères qu'après avoir mangé (verset 20): "Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites..., ce n'est plus manger..., etc." A l'égard de la première erreur, **I.** il donne une règle, de laquelle il déduit la raison de la recommandation qui va suivre; **II.** il donne cet avertissement (verset 4): "Tout; homme qui prie, etc."

I. Or, pour établir sa règle, il fait une triple comparaison, dont la première est entre Dieu et l'homme. Il dit donc: Je vous ai reproché de ne pas garder les règles que je vous ai marquées, en vous donnant à entendre le contraire; mais, pour qu'il soit évident que vous agissez déraisonnablement, (verset 3): "Je veux que vous sachiez," comme une chose nécessaire, ainsi que dit Isaïe (V, 13): "Mon peuple a été emmené captif parce qu'il a été sans intelligence;" - "que vous sachiez," dis-je, que Jésus-Christ est le chef de tout homme., L'Apôtre s'exprime ainsi par similitude avec le chef naturel, ce qui présente quatre rapports: premièrement la perfection, car, tandis que les autres membres n'ont qu'un seul sens, à savoir le toucher, tous les autres sens ont leur exercice dans la tête; pareillement, dans les hommes on trouve des grâces particulières, ainsi qu'il sera dit (ci-après, XII, 8): "L'un reçoit du Saint Esprit le don de parler avec sagesse; l'autre, le don de parler avec science, etc." Mais dans le Christ fait homme réside la plénitude de toutes les grâces, "Car Dieu ne lui donne pas l'Esprit par mesure," comme il est dit en S. Jean (III, 34). Deuxièmement, dans le chef on trouve la dignité. En effet, de même que dans l'homme le chef est au-dessus de tous les autres membres, ainsi Jésus-Christ est au-dessus non seulement de tous les hommes, mais encore de tous les anges, selon cette parole (Ephés., I, 21): "Il l'a placé dans le ciel à sa droite, au-dessus de toutes les Principautés et de toutes les Puissances; et à la suite (verset 22): "Il l'a établi chef sur toute l'Eglise." Troisièmement, dans le chef on trouve l'influence, car de même qu'il communique aux autres membres le sentiment et le mouvement, ainsi dérivent de Jésus-Christ notre chef, sur tous les autres membres de l'Eglise, le sentiment et le mouvement spirituel, suivant cette parole (Colos., II, 19): "tenant point au chef, dont tout le corps, soutenu par ses liens et par ses jointures, s'entretient et s'accroît par l'augmentation de vie que Dieu lui donne." Quatrièmement, dans le chef on trouve la conformité de nature avec les autres membres; ainsi en est-il de Jésus-Christ avec les autres hommes, selon cette parole (Philip., II, '7): "Il s'est rendu semblable aux hommes, et il a été reconnu pour homme par tout ce qui a paru de Lui."

II. S. Paul fait une seconde comparaison de l'homme à l'homme, lorsqu'il dit (verset 3) que "L'homme est le chef de la femme," et les quatre rapports ci-dessus expliqués s'y vérifient. Car

1° l'homme est plus parfait que la femme non seulement quant au corps, parce que, comme le dit Aristote (livre de la Génération des animaux 1), la femelle est un mâle imparfait; mais encore quant à la vigueur de l'âme, suivant cette parole (Ecclésiastique vu, 29): "J'ai rencontré un homme entre mille, je n'ai pas trouvé une femme entre toutes."

2° L'homme a naturellement la supériorité sur la femme, selon cette parole (Ephés., V, 22): "Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme."

3° L'homme, parle gouvernement, exerce son influence sur la femme, ainsi qu'il est dit (Gen., III, 16): "Vous serez sous la puissance de votre mari, et il vous dominera."

4° Le mari et la femme sont en conformité de nature, selon cette autre parole de la Genèse (II, 18): "Faisons-lui une aide qui soit semblable à lui."

III. L'Apôtre fait une troisième comparaison de Dieu à Jésus-Christ, à ces paroles (verset 3): "Mais Dieu est le chef de Jésus-Christ. Il faut remarquer que le nom de Christ marque la personne déterminée sous le rapport de la nature humaine; dans ce sens, le nom Dieu ne suppose pas seulement la personne du Père, mais toute la Trinité, de laquelle, comme de l'Être plus parfait, découlent tous les biens dans l'humanité du Christ, et à laquelle cette humanité est soumise. On peut l'entendre d'une autre manière, en tant que ce nom de Christ suppose cette même personne du Christ sous le rapport de la nature divine; dans ce sens, le nom de Dieu ne suppose que la personne du Père, qui est appelé chef du Fils, non à cause d'une plus grande perfection ou par quelque autre supposition, mais seulement quant à l'origine et à cause de la conformité de nature, comme il est dit(Psaume II, 7): "Le Seigneur m'a dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui." Cependant on peut encore expliquer ces paroles dans un sens mystique, en tant qu'il s'est fait dans l'âme comme une sorte de mariage spirituel; car la partie sensible est comparée à la femme, la partie intellectuelle à l'homme, qui doit diriger la sensibilité, ce qui le fait appeler le chef. Ou mieux encore, la raison inférieure, qui s'applique à régler les choses du temps, est comparée à la femme; on compare à l'homme la raison supérieure, qui vaque à la contemplation des choses de l'éternité et, pour ce motif, est appelée chef de la partie inférieure, parce que c'est selon les raisons éternelles que doivent être disposées les choses temporelles, d'après cette parole de l'Exode (XXV, 40): "Regardez et faites toutes choses selon le modèle qui vous a été donné sur la montagne. Or le Christ est appelé le chef de l'homme parce que la raison seule, dans sa partie supérieure, peut s'élever à Dieu.

-

I Corinthiens XI, 4-7: Le voile des femmes – Règle pour les prophéties

SOMMAIRE: L'Apôtre explique comment l'homme et la femme doivent se tenir dans la prière publique. Il donne des règles pour les prophéties.

4. Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore sa tête.

5. Mais toute femme qui prie ou qui prophétise, n'a point la tête couverte, déshonore sa tête, car c'est comme si elle était rasée.

6. Que si une femme ne se voile pas la tête, elle devrait donc aussi avoir les cheveux coupés. Mais, s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête.

7. Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu, au lieu que la femme est la gloire de l'homme

I° Après avoir établi la règle, S. Paul fait une recommandation dont le motif est pris de cette règle même. A cet effet, **I.** il donne un avertissement pour ce qui concerne le mari; **II.** pour ce qui concerne la femme (verset 5): "Mais toute femme qui prie, etc."

I. Il dit donc: Il a été établi que l'homme est le chef de la femme (verset 4): "Or tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête voilée, déshonore sa tête. Il faut ici observer que tout homme qui donne son concours à un juge est tenu de manifester sa condition ou sa dignité; à plus forte raison, celui qui donne son concours à Dieu juge de tout. Celui donc qui prend part au jugement de Dieu doit se conduire dans la perfection et quant à l'ordre et quant à la convenance, suivant cette parole (Ecclésiastique IV, 17): "Veillez sur vos pas en entrant dans la maison de Dieu." Or l'homme prête à Dieu son concours de deux manières: d'abord en rapportant à Dieu les choses humaines, ce qui se fait en priant, selon cette parole (Ecclésiastique XXXIX, 6): "Il priera en présence du Très-Haut; il ouvrira sa bouche dans la prière et de mandera pardon pour ses prévarications." Ensuite en transmettant aux hommes les choses divines, ce qui a lieu par la prophétie, suivant cette parole de Joël (II, 28): "Je répandrai mon Esprit sur toute chair, et vos fils prophétiseront." Aussi l'Apôtre dit-il en termes exprès: "Un homme qui prie et prophétise," car c'est de ces deux manières que l'homme donne son concours à Dieu comme juge et comme Seigneur. On peut prophétiser de deux manières: "

1° Quand on annonce aux autres les choses dont on a eu révélation du ciel, selon ce qui est dit en Luc (I, 67): "Zacharie, le père de Jean-Baptiste, fut rempli du Saint Esprit, et Il prophétisa, disant: Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël."

2° On dit encore de quelqu'un qu'il prophétise quand il manifeste ce qui est révélé à d'autres: de là on dit

de ceux qui, dans l'église, récitent des prophéties, ou lisent d'autres parties de l'Écriture, qu'ils prophétisent. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce qui est dit (ci-après, XIV, 3): "Celui qui prophétise édifie l'Église." Cette expression est prise ici dans ce sens. Or il est de la dignité de l'homme, comme on le verra plus loin, de ne pas avoir la tête voilée, et voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 4): "Tout homme qui prie ou qui prophétise la tête voilée, déshonore sa tête," c'est-à-dire fait une chose qui est pour lui inconvenante. En effet, de même que, dans le corps, la beauté résulte de la proportion nécessaire entre les différents membres avec la lumière et le coloris convenables, ainsi, dans les actes humains, la beauté se manifeste par la proportion légitime dans les paroles et les actions, où doit resplendir la raison. de là que, par opposition, on reconnaît qu'un acte est honteux quand il est contraire à la raison ou quand manque la proportion nécessaire entre les paroles et les actions. C'est aussi pour cette raison que (ci-dessus, VII, 36) il a été dit: "Si quelqu'un regarde comme honteux pour lui que sa fille, étant en âge d'être mariée, ne le fasse point, etc."

On objecte que plusieurs, désirant être plus profondément recueillis, prient dans l'église la tête voilée, et cela sans aucun déshonneur. Il faut répondre qu'il y a deux sortes de prière: l'une privée, qu'on offre à Dieu pour soi-même; l'autre publique, qu'on offre à Dieu au nom de toute l'Église, comme il se pratique dans les oraisons qui sont prononcées dans l'église par les ministres sacrés. Or c'est de ces dernières que parle ici S. Paul.

On objecte encore ce que dit la Glose, que celui-là est regardé comme prophétisant qui ouvre le sens des Écritures, et qu'ainsi celui qui prêche prophétise. Or les évêques prêchent, la tête couverte. Il faut répondre que celui qui prêche ou qui enseigne dans les assemblées particulières parle en son propre nom. C'est de là que S. Paul (Rom II, 16) dit: "Mon Évangile, à cause du soin qu'il mettait à prêcher l'Évangile. Mais celui qui, dans l'église, récite les saintes Écritures, par exemple en lisant une leçon, une épître ou l'Évangile, parle au nom de toute l'Église. C'est de celui qui prophétise ainsi que parle ici S. Paul.

Reste l'objection tirée de ceux qui chantent au chœur des psaumes, la tête couverte. Il faut répondre que les psaumes ne se chantent point au nom d'un seul fidèle qui se présenterait en particulier devant Dieu, mais comme au nom de toute la multitude.

II. A ces paroles (verset 5): "Mais toute femme qui prie ou qui prophétise, l'Apôtre continue sa recommandation en ce qui

concerne les femmes, en disant (verset 5): "Mais toute femme qui prie ou qui prophétise," comme il a été expliqué, "sans s'être voilé la tête," tenue choquante à cause de la condition de la femme, déshonore sa tête, c'est-à-dire fait, en se découvrant la tête, une chose inconvenante pour elle.

On objecte ce que dit l'apôtre S. Paul à Timothée (1 ép., II, 42): "Je ne permets point aux femmes d'enseigner dans l'église;" comment donc peut-il convenir à une femme de prier ou prophétiser par un discours ou une prière publique? Il faut répondre qu'il s'agit des prières ou des discours qui se faisaient dans les assemblées particulières des femmes.

II° Lorsqu'il ajoute (verset 5): "Car c'est comme si elle était rasée," S. Paul donne la raison de sa recommandation. Et d'abord il énonce cette raison; ensuite il laisse au jugement de ceux auxquels il s'a dresse l'appréciation de sa preuve (verset 13): "Jugez-en vous-mêmes." Sur le premier point, d'abord il énonce la preuve; ensuite il renverse une objection (verset 11): "Toutefois ni l'homme n'est sans la femme, etc." L'énoncé de sa preuve s'appuie sur trois raisons: la première est tirée d'une comparaison avec la nature humaine; la seconde, d'une autre avec Dieu (verset 7): "L'homme ne doit point se couvrir la tête;" la troisième enfin, d'une comparaison avec les anges (verset 10): "A cause des anges."

I. Sur la première raison, il faut remarquer que la nature, qui fournit aux autres animaux les ressources nécessaires à la vie, ne les donne à l'homme que d'une manière imparfaite, afin que, par le secours de la raison, il puisse les compléter par l'art, l'expérience ou la force: ainsi elle a donné au taureau des armes pour se défendre; mais l'homme se forge des armes pour atteindre ce but, au moyen du travail manuel dirigé par la raison. Il arrive aussi que l'art vient en aide à la nature, et perfectionne ce qu'elle ne peut faire. Ainsi la nature a donné à l'homme les cheveux pour se couvrir la tête; mais comme cette protection est insuffisante, il se prépare par l'art une autre défense. La même raison existe et pour le voile naturel des cheveux, et pour ce qui le complète artificiellement. Mais il est naturel à la femme de nourrir sa chevelure: elle a pour cela une disposition naturelle et de plus une sorte d'inclination qui la porte à le faire. En effet, on la voit fréquemment s'en occuper beaucoup plus que ne font les hommes. Il est donc bien plus convenable à sa condition que la femme se serve d'un voile artificiel pour la tête que cela ne serait convenable aux hommes. L'Apôtre, sur ce point, fait trois choses.

1° Il établit la convenance du voile naturel et artificiel, en ces termes: Il a été dit (verset 5): "La femme qui ne se voile point déshonore sa tête, car c'est la même chose," c'est-à-dire il y a pour elle autant de déshonneur d'être privée du voile artificiel, "que d'avoir la tête rasée,"

en d'autres termes que d'être privée du voile naturel de sa chevelure, ce qui quelquefois est donné pour un châtiment (Isaïe, III, 17): "Le Seigneur découvrira leurs fronts superbes, et les dépouillera de leur chevelure."

2° L'Apôtre pousse à une conséquence inadmissible, en disant (verset 6): "Si une femme ne se voile point, qu'elle ait les cheveux coupés;" en d'autres termes, si elle rejette le voile artificiel, qu'elle rejette aussi, par une raison semblable, le voile naturel; ce qui serait une inconvenance.

Ceci paraît contredit par la pratique des religieuses qui déposent leur chevelure. On peut donner une double réponse: d'abord, par cela même qu'elles font voeu de garder ou l'état de viduité ou la virginité, en prenant Jésus-Christ pour époux, les religieuses sont élevées à la dignité de l'homme, puisqu'elles sont dès lors délivrées de la dépendance de l'homme et unies immédiatement à Jésus-Christ. D'ailleurs, en entrant en religion, elles se revêtent de l'habit de pénitence; or c'est une coutume chez les hommes de laisser croître leurs cheveux aux jours de deuil, comme quelque chose de convenable à leur situation; les femmes, au contraire, dans les temps d'affliction, se dépouillent de leur chevelure. C'est ainsi qu'il est dit au prophète Jérémie (VI, 29): "Rasez vos cheveux et jetez-les; faites entendre des lamentations."

3° L'Apôtre déduit en conclusion ce qu'il se propose, en disant (verset 6): "Mais, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés, "ou d'être rasée," c'est-à-dire si cela est indécent pour elle d'être privée du voile naturel par l'art ou par la nature, "qu'elle se voile la tête," c'est-à-dire qu'elle se serve d'un voile artificiel.

II. A ces paroles (verset 7): "Pour l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, etc.," il expose la seconde preuve, tirée d'une comparaison avec Dieu. D'abord il fait une induction; ensuite il prouve ce qu'il avait supposé (verset 8): "Car l'homme n'a point été tiré de la femme, etc." Pour son induction, il prend une raison 1° du côté de l'homme; 2° du côté de la femme (verset 7): "Au lieu que la femme est la gloire de l'homme, etc."

1° Il dit donc d'abord: Il a été dit qu'il est honteux pour la femme d'avoir la tête rasée, comme il l'est aussi de ne pas avoir la tête voilée; mais pour l'homme, ce n'est point honteux, et en voici la raison (verset 7): "Pour l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu." Par ce mot de S. Paul: "Il est l'image de Dieu," se trouve rejetée l'erreur de quelques auteurs qui prétendent que l'homme est seulement à l'image de Dieu et n'est point son image, contrairement à ce que dit l'Apôtre en termes formels. Ces auteurs prétendaient que le Fils seul est l'image de Dieu, selon ce

passage (Colos., I, 15): "Qui est l'image du Dieu invisible." Il faut donc dire que l'homme est appelé l'image de Dieu, et qu'il est aussi à son image. En effet, il est l'image imparfaite de Dieu; mais le Fils est son image et non à son image, parce qu'il en est l'image parfaite. Pour plus grande évidence, il faut remarquer qu'il est de la nature de l'image en général de porter deux caractères: premièrement la ressemblance, non pas en tout, mais ou dans l'espèce même de la chose, comme le fils qui est assimilé à son père, ou dans quelque rapport qui soit comme le signe de l'espèce, par exemple la figure dans les objets corporels. C'est de là que l'on dit de celui qui décrit la forme d'un cheval, qu'il en reproduit l'image. C'est dans ce sens que S. Hilaire (livre des Synodes 1) dit que l'image est une figure indifférente. Secondement il faut l'origine: car de deux hommes, qui sont semblables quant à l'espèce, l'un ne peut être appelé l'image de l'autre s'il ne descend de lui comme le fils du père. En effet, l'image prend son nom de l'exemplaire; de plus, il est de l'essence d'une image parfaite d'exiger l'égalité. L'homme étant donc en rapport avec Dieu quant 'a la mémoire, l'intelligence et la volonté de l'âme, facultés qui le constituent comme nature intellectuelle, et ayant reçu ces facultés de Dieu, on dit qu'il est son image; mais, parce que l'égalité n'existe pas, il n'est à l'égard de Dieu qu'une image imparfaite. Voilà pourquoi il est dit: "A l'image de Dieu," suivant cette parole du livre de la Genèse (I, 26): "Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance;" mais le Fils, qui est l'égal du Père, est sa parfaite image et n'est pas à son image. Il faut aussi remarquer que la gloire de Dieu peut être envisagée de deux manières: d'abord en tant que Dieu est en lui-même plein de gloire; dans ce sens, l'homme n'est pas la gloire de Dieu, mais Dieu est plutôt la gloire de l'homme, suivant ce passage (Psaume III, 4): "Seigneur, vous êtes mon protecteur et ma gloire." Ensuite on appelle gloire de Dieu la clarté qui émane de Lui, suivant cette parole de l'Exode (XL, 32): "La gloire du Seigneur remplit la terre, et c'est dans ce sens qu'il est dit ici que l'homme est la gloire de Dieu, en tant que les clartés divines resplendissent immédiatement sur lui, suivant cette parole (Psaume IV, 7): "La lumière de votre visage est gravée sur nous, Seigneur."

2° Lorsqu'il ajoute (verset "Au lieu que la femme est la gloire de l'homme," S. Paul continue son induction par une raison prise du côté de la femme. C'est que son éclat dérive de l'homme, suivant cette parole de la Genèse (II, 23): "Celle-ci s'appellera d'un nom pris du nom de l'homme, parce qu'elle a été tirée de l'homme."

On objecte contre ceci que l'on regarde l'homme comme l'image de Dieu par l'esprit, et que, sous ce

rapport, il n'y a pas de différence entre l'homme et la femme, comme il est dit (Colos., III, 10); on ne doit donc pas plus dire de l'homme qu'il est l'image de Dieu qu'on ne le doit dire de la femme. Il faut répondre que l'homme est appelé ici spécialement l'image de Dieu, à raison de certaines prérogatives extérieures, à savoir l'homme est le principe de toute son espèce, comme Dieu est le principe de l'universalité des êtres, et c'est du côté de Jésus-Christ, pendant son sommeil sur la croix, que sont sortis, avec le sang et l'eau, les sacrements dont a été formée l'Eglise. On peut encore, quant à ce qui est intérieur, dire que l'homme est plus spécialement l'image de Dieu selon l'esprit, en ce qu'en lui la raison a plus de puissance. Mais il vaut mieux reconnaître que l'Apôtre s'est exprimé d'une manière précise, car il dit de l'homme "qu'il est l'image et la gloire de Dieu;" mais il n'a point dit de la femme qu'elle fût l'image et la gloire de l'homme: il dit seulement "qu'elle est la gloire de l'homme, "afin de donner à entendre que c'est un honneur commun à l'homme et à la femme d'être l'image de Dieu; tandis qu'il appartient immédiatement à l'homme d'être la gloire de Dieu.

Il reste encore à expliquer pourquoi l'homme ne doit pas se voiler la tête, tandis que la femme doit se voiler. On peut l'expliquer de deux manières: d'abord en disant que le voile posé sur la tête désigne la puissance d'un autre sur cette tête, dans l'ordre de la nature. Voilà pourquoi l'homme, dépendant de Dieu, ne doit point recevoir de voile sur la tête, pour montrer qu'il est soumis immédiatement à Dieu. La femme, au contraire, doit prendre le voile, pour montrer qu'indépendamment de Dieu elle est soumise naturellement à un autre. Ainsi tombe l'objection d'esclave et de sujet, parce que, dans ces cas, la sujétion n'est pas naturelle. Ensuite S. Paul donne à entendre par là, que la gloire de Dieu ne doit point être cachée mais manifestée, tandis que la gloire de l'homme doit être cachée. C'est de là qu'il est dit (Psaume CXIII, 9): "Ne nous donnez point la gloire, Seigneur, donnez-la à votre nom."

-

I Corinthiens XI, 8-16: La femme, gloire de l'homme

SOMMAIRE: La femme, étant la gloire de l'homme, doit avoir la tête couverte.

8... Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme.

9. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

10. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête, à cause des anges, la marque de la puissance.

11. Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme dans le Seigneur.

12. Car, comme la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme naît de la femme et l'un et l'autre vient de Dieu.

13. Jugez-en vous-mêmes: est-il décent à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête?

14. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il serait honteux à un homme de laisser croître ses cheveux,

15. Et qu'il est, au contraire, honorable à une femme de les laisser croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui doit la couvrir?

16. Que si quelqu'un aime à contester, pour nous ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu.

I° L'Apôtre, ayant avancé que la femme est la gloire de l'homme, s'applique ici à le prouver. A cet effet, **I.** il énonce sa preuve; **II.** il donne la raison de ce qu'il a dit (verset 9): "Aussi l'homme n'a pas été créé pour la femme;" **III.** il déduit la conclusion qu'il a en vue (verset 10): "C'est pourquoi la femme doit, à cause des anges, etc."

I. Sur l'énoncé de la preuve, il faut remarquer qu'ainsi qu'il a été dit plus haut, la femme est appelée la gloire de l'homme par une certaine dérivation: aussi, afin de le prouver, l'Apôtre ajoute (verset 8): "Car," c'est-à-dire dans la première condition des choses, "l'homme n'est point venu de la femme," en d'autres termes n'a point été tiré d'elle; "mais la femme a été tirée de l'homme," car il est dit dans la Genèse (II, 22): "Le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avait en levée à Adam, forma la femme." Mais de l'homme il est dit (Gen., II, 7): "Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, etc."

II. A ces paroles (verset 9): "Aussi l'homme n'a pas été créé pour la femme, etc.," S. Paul donne la raison de ce qu'il avait avancé. Pour comprendre ceci, il faut remarquer que le parfait et l'imparfait sont relativement dans un ordre tel, que, dans un seul et même sujet, le second a la priorité de temps sur le premier: ainsi on est enfant avant d'être homme. Cependant, pris d'une manière absolue, le parfait, quant au temps et quant à la nature, précède l'imparfait, car l'enfant procède de l'homme. La raison

donc pour laquelle la femme a été tirée de l'homme, c'est que celui-ci est plus parfait que la femme. S. Paul le prouve par ceci, que la fin est plus parfaite que ce qui se rapporte à la fin même; or l'homme est la fin par rapport à la femme; et c'est dans ce sens qu'il dit (verset 9): "Aussi l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme l'a été pour l'homme," c'est-à-dire pour être son aide dans l'oeuvre de la génération; de même que l'être qui reçoit l'action est pour l'agent, et la matière pour la forme. C'est de là qu'il est dit (Gen., II, 48): "Il n'est pas bon que l'homme soit seul: faisons-lui une aide semblable à lui."

III. Lorsque l'Apôtre dit (verset 10): "C'est pourquoi la femme doit, etc.," il donne la conclusion voulue, en ces termes (verset 10): "C'est pourquoi, ' c'est-à-dire puisque l'homme est l'image et la gloire de Dieu, et la femme la gloire de l'homme, "la femme doit avoir la tête voilée," à savoir quand elle paraît devant Dieu pour prier ou prophétiser, afin de montrer par là qu'elle n'est point immédiatement soumise à Dieu, mais qu'elle est aussi soumise à l'homme sous l'autorité de Dieu, car voilà ce que signifie le voile qui est imposé sur la tête. Aussi une autre version dit (verset 10): "La femme doit porter sur la tête la marque de la puissance;" le sens est le même, car le voile est le signe de puissance à laquelle on est soumis, suivant cette parole (Psaume LXV, 12): "Vous avez mis des hommes sur nos têtes."

II° En ajoutant (verset 10): "A cause des anges," l'Apôtre donne une troisième raison prise du côté des anges. La femme doit aussi avoir la tête voilée à cause des anges: l'on peut entendre ces mots de deux manières: d'abord des anges du ciel, qui, croyons-nous, visitent les assemblées des fidèles, surtout quand on célèbre les saints mystères. Les femmes donc, aussi bien que les hommes, par respect pour les anges, doivent à ce moment se tenir comme le demandent l'ordre et la bienséance, suivant cette parole (Psaume CXXXV 1): "Je célébrerai votre gloire en présence de vos anges." On peut ensuite entendre par ces paroles les prêtres, auxquels on donne le nom d'anges parce qu'ils annoncent aux peuples les choses de Dieu, selon ce passage du prophète Malachie (II, 7): "Les lèvres du prêtre garderont la science, et l'on recherchera la loi de sa bouche, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées." La femme doit donc, dans l'Eglise de Dieu, avoir toujours un voile sur la tête à cause des anges, c'est-à-dire des prêtres, et cela pour deux raisons

1° par respect pour eux, ce qui exige qu'elles se tiennent devant eux avec bienséance. C'est pourquoi il est dit (Ecclésiastique VII, 33): "Honorez Dieu de toute votre âme, et révérez les prêtres."

2° Pour leur sûreté, c'est-à-dire de peur que la vue des femmes sans voile ne provoque en eux les atteintes de la concupiscence. C'est de là qu'il est dit (Ecclésiastique

IX, 5): "N'arrêtez point vos regards sur une vierge, de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chute."

S. Augustin explique autrement ce passage. Il fait voir que la femme ainsi que l'homme sont créés à l'image de Dieu, parce qu'on lit au chapitre IV de l'épître aux Ephésiens (verset 23): "Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui est renouvelé dans la connaissance de Dieu, à l'image de Celui qui l'a créé," où il n'y a aucune distinction d'homme ou de femme. Il faut donc conclure que, dans l'homme, l'image de Dieu se considère selon l'esprit, qui ne présente aucune différence entre l'homme et la femme, et par conséquent la femme est, comme l'homme, l'image de Dieu. Car la Genèse dit expressément (I, 27): "Et Dieu créa l'homme à son image; et il le créa à l'image de Dieu; il les créa mâle et femelle. C'est ce qui fait dire encore à S. Augustin que l'on doit entendre ces paroles de S. Paul, de l'union spirituelle qui existe dans notre âme, dans laquelle, ainsi qu'il a été dit plus haut, la sensibilité, ou même la raison inférieure, semble représenter la femme," la raison supérieure l'homme. Dans celle-ci serait l'image de Dieu, et ce serait en ce sens que la femme aurait été tirée de l'homme et pour l'homme, parce que le gouvernement des choses temporelles ou sensibles, auquel s'applique la raison inférieure ou même la sensibilité, doit tirer sa règle de la considération des choses éternelles, considération qui appartient à la raison supérieure, et tendre vers elles. C'est de là qu'on dit que la femme doit avoir sur la tête un voile, ou le signe de la puissance d'un autre, pour marquer que, dans la disposition des choses temporelles, l'homme doit garder une certaine retenue et une certaine réserve, pour ne point se laisser entraîner, à leur égard, à une affection excessive. Cette réserve ne doit point avoir lieu à l'égard de l'amour de Dieu, puisqu'il est commandé (Deut., VI, 5): "Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre coeur;" car, dans ce qui est du désir de la fin, il ne saurait y avoir de mesure, comme il est nécessaire d'en mettre à l'égard de ce qui se rapporte à la fin. Le médecin, en effet, cherche à procurer une santé aussi parfaite qu'il le peut; cependant il ne donne point le médicament aussi fort qu'il le pourrait, mais d'après une mesure déterminée: c'est dans ce sens que l'homme ne doit point avoir la tête voilée. Il doit le faire à cause des saints anges, parce que, comme dit la Glose: Les saints anges ont pour agréable toute manifestation sainte et pieuse. C'est ce qui fait dire à S. Augustin (liv. XXI, ch. VI, de la Cité de Dieu) que les démons sont attirés par certaines choses sensibles, non comme les animaux le sont par la nourriture, mais comme les esprits le sont par les signes.

III° A ces paroles (verset 11): "Toutefois, ni l'homme n'est point sans la femme, etc.," S. Paul répond à une difficulté qu'on pouvait élever sur ce qu'il venait de dire. En effet, parce qu'il avait dit que l'homme est la gloire de Dieu et la femme la gloire de l'homme, on aurait pu croire ou que la femme n'était point

l'oeuvre de Dieu, ou que, sous la grâce, elle était privée de puissance.

I. Il détruit donc cette interprétation, en disant: Bien que la femme soit la gloire de l'homme, qui est lui-même la gloire de Dieu, "Cependant ni l'homme n'est point sans la femme dans le Seigneur," c'est-à-dire entant que produit par Lui, "ni la femme sans l'homme;" car le Seigneur a créé l'un et l'autre, suivant cette parole (Gen., I, 27): "Dieu les créa mâle et femelle." Ou encore: "Ni l'homme n'est sans la femme dans le Seigneur," c'est-à-dire dans la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, "ni la femme sans l'homme," car l'un et l'autre sont sauvés par la grâce de Dieu, selon cette parole (Gal., III, 27): "Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ." L'Apôtre ajoute à la suite: En Jésus-Christ "Il n'y a plus d'homme ni de femme," c'est-à-dire de distinction entre eux dans la grâce de Jésus-Christ.

II. En second lieu, il en donne la raison, en disant: "Car," ainsi que dans la première institution (verset 12): "la femme a été tirée de l'homme, de même, dans les générations subséquentes," l'homme naît de la femme," suivant ce qui est dit (Job, XIV, 1): "L'homme né de la femme. La première production de l'homme fut, en effet, sans l'homme et sans la femme, quand a Dieu créa l'homme du limon de la terre, "comme il est rapporté (Gen., II, '7); la seconde fut de l'homme sans la femme, quand "Dieu forma Eve de la côte d'Adam," ainsi qu'il est rapporté au même lieu; la troisième, de l'homme et de la femme: ainsi Abel naquit d'Adam et d'Eve (Gen., IV, 2); la quatrième a été de la femme sans l'homme, quand Jésus-Christ naquit d'une vierge, suivant ce qui est dit (Gal., IV, 4): "Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme."

III. Il prouve que la raison alléguée est dans les convenances, lorsqu'il dit (verset 12): "Et l'un et l'autre viennent de Dieu, car la femme a été d'abord tirée de l'homme, et dans la suite, si l'homme naît de la femme, cela vient de l'opération divine. Ainsi donc l'homme comme la femme appartiennent à Dieu. C'est de là qu'il est dit (Rom., XI, 30): "Tout est de Lui, tout est par Lui, tout est en Lui."

IV° Lorsqu'il ajoute (verset 13): "Jugez-en vous-mêmes, etc.," S. Paul abandonne à ceux auxquels il s'adresse le jugement de ce qu'il avait dit. Sur ce point, **I.** il s'en remet aux jugements de ceux qui sont raisonnables; **II.** il réprime ceux qui ne le sont pas (verset 16): "Que si quelqu'un aime à contester, etc."

I. Sur la première partie, l'Apôtre:

1° abandonne à l'appréciation de ceux auxquels il s'adresse ce qu'il a dit, à la manière de celui qui a la confiance d'avoir donné assez de preuves: "Jugez vous-

mêmes." Il appartient, en effet, à l'auditeur dont la conscience est droite, de juger ce qu'il entend. C'est de là qu'il est dit (Job, VI, 29): "Dans vos réponses, jugez des choses selon la justice; et (Job, XII, 11): "L'oreille ne juge-t-elle pas des paroles?"

2° Il propose, sous forme de question, ce sur quoi on doit porter le jugement, en disant (verset 13): "Convient-il qu'une femme prie Dieu sans être voilée?" Cela est défendu dans la 4^e épître de S. Pierre (III, 3), où il est dit: "Que les femmes rejettent loin d'elles le soin excessif de leur chevelure."

3° Il indique le motif d'où ils doivent tirer leur jugement): "savoir de la nature même; c'est pourquoi S. Paul dit (verset 14): "La nature elle-même ne vous apprend-elle pas?" L'Apôtre appelle ici nature cette inclination naturelle des femmes pour entretenir leur chevelure, qui est un voile naturel, inclination qu'on ne trouve pas chez les hommes. On reconnaît que cette inclination est naturelle parce qu'elle se trouve dans le plus grand nombre. Or il faut nous laisser instruire par la nature elle-même, car elle est l'oeuvre de Dieu, comme dans la peinture nous sommes instruits par l'habileté du peintre. Voilà pourquoi il est dit de quelques-uns (Isaïe, XXIV, 5): "Ils ont violé la Loi, perverti la justice, détruit l'alliance éternelle," c'est-à-dire le droit naturel.

4° Il tire donc sa preuve de la nature même:

A) et d'abord de l'homme, en disant (verset 14): "S'il orne avec recherche sa chevelure," à la façon des femmes, "c'est une chose honteuse à lui," c'est-à-dire un grand nombre d'hommes regarde ce soin excessif comme une ignominie pour lui, parce qu'en cela il agit comme une femme. Aussi (Ezéch., XLIV, 20): "Que les prêtres ne laissent pas croître leurs cheveux." On ne peut objecter que quelques hommes, sous la Loi ancienne, laissaient croître leur chevelure, car en cela il y avait une figure qui se rattachait alors à la lecture de l'Ancien Testament (II Cor., III, 45).

B) Ensuite du côté de la femme (verset 15): "Il est, au contraire, glorieux à une femme de soigner sa chevelure," parce qu'il semble que cela appartient à l'ornement de sa personne. C'est de là qu'il est dit (Cant., VII, 5): "Les cheveux de votre tête sont beaux comme la pourpre des rois." L'Apôtre en donne aussitôt la raison, lorsqu'il dit (verset 15): "Parce que les cheveux lui ont été donnés," à savoir à la femme, "comme un voile." Par conséquent la même raison vaut et pour que la femme garde sa chevelure et pour qu'elle se serve

d'un voile artificiel (Cant., IV, 1): "Votre chevelure est semblable à la toison des chevreaux, qui apparaissent sur le sommet de Galaad.

II. A ces mots (verset 16): "Que si quelqu'un aime à contester, etc.," S. Paul réprime les esprits indociles, en disant: "Que si quelqu'un, etc.," c'est-à-dire s'il n'acquiesce pas aux raisons que nous avons don nées, mais attaque la vérité avec des clameurs téméraires, ce qui est le caractère des contestations, comme S. Ambroise l'a remarqué sur ce passage de Job (VI, 29): "Répondez, je vous prie, sans espèce de contradiction;" et (Prou., XX, 3): "C'est une gloire à l'homme de se séparer des contestations, qu'il suffise, pour réprimer celui qui agit ainsi, de dire que nous, qui du judaïsme nous sommes convertis à la foi de Jésus-Christ, "nous n'avons point cette coutume," à. savoir de laisser les femmes prier sans avoir la tête voilée; "ce n'est pas non plus celle de l'Eglise de Dieu," répandue parmi les nations. A défaut donc d'autre raison, celle-ci devrait suffire, et personne ne devrait agir contre la commune coutume de l'Eglise, car (Psaume LXV, 7): "Il fait habiter dans sa maison ceux qui sont unis de sentiments." C'est ce qui fait dire à S. Augustin (Lettre à Casulanus): "Là où l'Eglise n'a rien défini, la coutume du peuple de Dieu et les institutions de ceux qui nous ont précédés doivent être regardées comme des lois.

I Corinthiens XI: Les Agapes

SOMMAIRE: L'Apôtre n'approuve pas les assemblées des Corinthiens, parce que la concorde ne s'y trouve pas. Il reprend la manière dont ils s'approchent de la cène du Seigneur.

17. Voilà donc ce que je vous commande. Je ne vous loue point non plus de ce que vos assemblées, au lieu de vous être utiles, vous sont nuisibles;

18. Car premièrement, j que, lorsque vous vous assemblez dans l'église, il y a des partialités parmi vous, et je le crois en partie;

19. Car il faut qu'il y ait des hérésies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée.

20. Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la cène du Seigneur;

21. Car chacun se hâte de manger son souper en particulier, sans attendre les autres; et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès.

22. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu, et voulez-vous faire honte à

ceux qui sont pauvres? Que vous dirai-je sur cela? Vous en louerai-je? Non, certes, je ne vous en loue point.

L'Apôtre, après avoir repris les Corinthiens de l'erreur dans la quelle ils étaient tombés quant à la tenue extérieure de leurs assemblées, attendu que les femmes assistaient aux mystères sacrés sans avoir la tête voilée, attaque ensuite une autre erreur de leur part, à savoir qu'ils se divisaient dans leurs réunions; car, se réunissant pour ces mêmes mystères, ils se laissaient aller à des contestations. Il touche leurs défauts, **I°** d'une manière générale; **II°** d'une manière spéciale (verset 18): "Premièrement, j'entends dire, etc."

Il dit donc d'abord (verset 17): "Cette manière" de se tenir, à savoir que les femmes, dans l'église, restent voilées, "je la prescris." Il les détermine donc à observer ce qu'il vient de dire par trois motifs **1°** la raison; **2°** la coutume; **3°** son ordre, qui, abstraction faite des autres motifs, rendrait l'obéissance nécessaire. (Prov., IV, 4): "Gardez mes préceptes, et vous vivrez;" et (Ecclésiastique IV, 12): "Un triple lien est rompu difficilement." (verset 17): "Mais je ne vous loue point," je vous blâme au contraire," de ce que vous vous assemblez dans l'église de manière à ce que ces assemblées, loin de vous amender, comme cela devrait être, "vous sont nuisibles" par votre faute. Tous les animaux qui, par instinct naturel, se rassemblent, par exemple les pigeons, les grues, les brebis, se réunissent pour trouver quelque avantage corporel. L'homme donc, destiné par nature à la vie commune ou sociale, comme Aristote le prouve (I liv., Politique), doit se conduire d'après la raison, de manière à ce que, lorsque plusieurs se réunissent, ils le fassent pour quelque avantage; comme dans les affaires séculières, si plusieurs forment un seul corps dans une cité, c'est afin de se procurer la sécurité et les nécessités de la vie. Par un motif semblable, quand les fidèles s'assemblent, ce doit être pour quelque avantage spirituel, suivant cette parole du psaume CI, 23: "Lorsque les peuples et les rois se réunissent pour servir conjointement le Seigneur; et encore (Psaume CX, 4): "Dans la société des justes, et dans l'assemblée de son peuple, les oeuvres du Seigneur sont grandes." Or les Corinthiens ne tiraient de leurs assemblées que du dommage, à cause des fautes qu'ils commettaient à l'occasion même de ces assemblées (Isaïe, s, 13): "Vos assemblées sont iniques;" et (Ecclésiastique XXI, 10): "L'assemblée des méchants est comme un amas de matières combustibles."

II° Lorsque l'Apôtre ajoute (verset 18): "Premièrement j'entends dire, etc.," il explique en détail comment leurs assemblées leur étaient devenues nuisibles.

I. Et d'abord, il porte son jugement sur leur fautes en disant (verset 18): "Premièrement donc," c'est-à-dire entre autres preuves que vos assemblées vous sont nuisibles, "j'entends dire

que, quand vous vous assemblez dans l'église, il y a des divisions entre vous, à savoir par les disputes auxquelles ils se livraient. Or les divisions sont particulièrement répréhensibles dans l'Église, laquelle consiste essentiellement dans l'unité, suivant cette parole (Ephés., IV, 4): "Vous ne faites tous qu'un même corps et qu'un même esprit; comme vous avez été tous appelés à une même espérance. Toutefois elles sont annoncées par Isaïe (XXI 9): "Vous remarquerez le grand nombre de brèches faites à la cité de David." La Glose observe qu'en disant: "Premièrement," l'Apôtre donne à entendre que le premier mal de tous est la dissension, d'où découlent tous les autres, car là où est la dissension, il n'y a plus rien de droit.

Cependant on objecte ce qui est dit (Ecclésiastique X, 45): "Le principe de tout péché, c'est l'orgueil;" et (I Tim., VI, 10): "La cupidité est la racine de tous les maux."

Il faut répondre qu'il s'agit dans ces passages des péchés personnels de chaque homme en particulier, péchés dont le premier, au point de vue de l'éloignement de Dieu, est l'orgueil, et la cupidité au point de vue de l'attachement à la créature. Mais la Glose, en cet endroit, parle des péchés de la généralité, et, parmi eux, la dissension vient en premier lieu, parce que par elle on rompt le lien de la discipline. C'est pourquoi il est dit (Jacques III, 16): "Là où il y a jalousie et contention, là aussi est le trouble et toute espèce de mal."

II. S. Paul indique en second lieu sa disposition à croire, lorsqu'il dit (verset 18): "Et je le crois en partie," c'est-à-dire quant à certains d'entre vous, qui étaient portés à la contention, suivant ce qu'il avait dit précédemment (ci-dessus, I, 11): "Il y a parmi vous des divisions." Or je parle ainsi parce que "Chacun de vous dit: moi je à Apollon, et moi à Paul, et moi à Céphas. Mais les autres n'aimaient point les contestations; c'est d'eux qu'il ajoute: Et moi je suis à Jésus-Christ." De 1k ce mot du Cantique des cantiques (II, 2): "Tel est le lis au milieu des épines, telle ma bien-aimée s'élève au-dessus de ses compagnes."

III. il assigne le motif qui le détermine à croire ce qui lui a été dit, lorsqu'il ajoute (verset 19): "Car il faut qu'il y ait des hérésies, et non pas seulement des dissensions. Il faut donc examiner ici: 1° ce que c'est que l'hérésie; 2° comment il faut qu'il y ait des hérésies.

1° Sur la première question il faut se rappeler que, comme S. Jérôme l'a remarqué sur l'Épître aux Galates, le mot grec qui correspond à hérésie veut dire choix, parce que chacun se choisit la voie qu'il croit la meilleure. Or on peut remarquer sur ceci deux choses. Premièrement, il est de l'essence de l'hérésie que chacun y suive sa voie particulière et comme d son propre choix, en délaissant la voie commune divinement enseignée. Ensuite on

s'opiniâtre avec ténacité à suivre cette voie, car le choix suppose l'adhésion obstinée, et c'est la raison pour laquelle on appelle hérétique celui qui, méprisant la doctrine de la foi qui est divinement transmise, suit avec opiniâtreté son erreur. D'autre part, une vérité peut appartenir à la foi de deux manières: d'abord directement, comme les articles de foi, qui sont proposés à croire par eux-mêmes; aussi l'erreur sur ces points rend hérétique dès qu'il y a obstination. On ne peut, en effet, être excusé de cette sorte d'erreur, à raison de simplicité d'esprit, particulièrement quant aux dogmes qui sont solennisés dans l'Eglise, et qui sont communément sur les lèvres des fidèles, comme seraient le mystère de la Trinité, celui de la naissance de Notre Seigneur, ou autres semblables. Mais d'autres vérités appartiennent à la doctrine de la foi d'une manière indirecte, c'est-à-dire qu'elles ne sont point proposées comme devant être par elles-mêmes l'objet de la foi, mais en tant que de leur négation s'ensuit quelque conséquence contraire à cette foi ainsi, si l'on niait qu'Isaac fût le fils d'Abraham, il s'ensuivrait quelque chose de contraire à la foi, à savoir que la sainte Ecriture contient des choses qui sont fausses. De telles erreurs ne font pas regarder quelqu'un comme hérétique, à moins qu'on n'y persévère avec tant d'opiniâtreté, qu'on ne rejette pas son erreur, même quand on en a vu la conséquence. Ainsi donc, c'est l'opiniâtreté avec laquelle on refuse, en ce qui touche directement ou indirectement les choses de la foi, de se soumettre au jugement de l'Eglise, qui fait l'homme hérétique. Or cette opiniâtreté prend sa racine dans l'orgueil, qui fait que l'on préfère son sentiment particulier au jugement de toute l'Eglise. De là ces paroles de S. Paul (I Tim., VI, 3): "Si quelqu'un enseigne autre chose et ne se rend point aux salutaires instructions de Jésus-Christ Notre Seigneur et à la doctrine selon la piété, c'est un orgueilleux qui ne sait rien, mais dont l'esprit malade s'arrête à des questions et à des disputes de mots."

2° Il faut, en second lieu, considérer comment il est nécessaire "qu'il y ait des hérésies," car si c'est une chose opportune qu'il y ait des hérésies, ne semble-t-il pas qu'ils soient dignes de louanges et qu'on ne doive point travailler à les extirper? Il faut répondre qu'il y a deux manières de dire d'une chose qu'il faut qu'elle soit: d'abord dans l'intention de celui qui agit; par exemple, lorsque nous disons: il faut qu'il y ait des jugements, nous voulons dire que les juges qui les prononcent ont l'intention de faire régner la justice et la paix dans les choses humaines. Ensuite dans l'intention de Dieu, qui dirige le mal lui-même pour en tirer du bien ainsi de la persécution des tyrans il a fait sortir la gloire des martyrs. C'est en ce sens que S. Augustin 1 dit que Dieu est

tellement bon, qu'il ne permettrait en aucune manière que le mal arrivât, s'il n'était tellement puissant, qu'il pût faire sortir le bien de n'importe quel mal. C'est encore dans ce sens qu'il est dit en S. Matthieu (XVIII, 7): "Il est nécessaire que les scandales arrivent; cependant malheur à cet homme par qui le scandale arrive!" Dans le même sens encore, S. Paul dit ici qu'il faut qu'il y ait des hérétiques, car Dieu dirige au bien des fidèles la malice des hérétiques. L'Apôtre s'exprime ainsi,

A) parce que de l'hérésie sort une plus complète manifestation de la vérité. Aussi la Glose, citant un passage de la Cité de Dieu, liv. XV dit: La question soulevée par un adversaire produit l'occasion de parler. C'est ainsi qu'un grand nombre de vérités appartenant à la foi catholique, approfondies à cause de l'inquiétude hypocrite des hérétiques et pour les défendre contre leurs attaques, sont examinées avec plus de soin, comprises avec plus d'évidence, annoncées avec plus de persistance (Prov., XXVII, 17); Le fer aiguise le fer, et la vue d'un ami aiguillonne son ami."

B) Pour révéler la faiblesse de la foi dans ceux qui croient avec rectitude; c'est ce qui fait ajouter à S. Paul (verset 19): "Afin que ceux qui sont éprouvés," c'est-à-dire sont approuvés de Dieu, soient manifestés en vous," c'est-à-dire parmi vous (Sag., III, 6): "Il les a éprouvés comme dans la fournaise."

III° Lorsqu'il ajoute (verset 20): "Lors donc que vous vous assemblez, etc.," l'Apôtre reproche aux Corinthiens une troisième faute, qu'ils commettaient relativement à l'ordre et à la manière de recevoir le corps de Jésus-Christ. Tout ce qui suit peut être expliqué de deux manières. Selon la première explication, l'Apôtre reprend les Corinthiens de ce qu'ils reçoivent le corps de Jésus-Christ après avoir mangé; et sur-ce: i. il expose le tort qu'ils se faisaient; **II.** Il exprime leur faute (verset 21): "Chacun y mange ce qu'il a apporté;" In. il s'enquiert de la cause de cette faute (verset 22): "N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et y manger, etc.?" **IV.** il conclut en les blâmant (verset 22): "Que vous dirai-je, etc.?"

I. Il dit donc (verset 20): "Lorsque vous vous assemblez," il y a parmi vous des divisions. Lors donc que vous vous réunissez de corps et non d'esprit, vous le faites de telle sorte que "Ce n'est plus," à savoir permis à vous ou plus convenable de manger la cène du Seigneur, c'est-à-dire de recevoir le sacrement de l'Eucharistie, que le Seigneur a donné à ses disciples à la Cène. Car ce sacrement, comme dit S. Augustin (Traité XXVI,

sur S. Jean), est le sacrement de l'unité et de la charité; par conséquent, il n'appartient pas à ceux qui sont dans la désunion (Cant., V, 1): "Mes amis, mangez et buvez; enivrez-vous, mes bien-aimés." Ou mieux encore, on peut rapporter ce passage à ce qui suit, en sorte que tel serait le sens: lorsque vous vous rassemblez, non seulement il y a parmi vous des divisions, mais vous trouvez même bon dans ces assemblées, en d'autres termes vous voulez y faire, à ce moment même, ce qui n'est point à faire, ce qui ne vous est point permis, à savoir manger la cène du Seigneur, dont vous vous approchez après avoir pris votre repas. Car, le Sauveur ayant donné à ses disciples ce sacrement après la Cène, comme il est rapporté en S. Matthieu (XXV 26), les Corinthiens prétendaient aussi recevoir le corps de Jésus-Christ après le repas ordinaire. Mais le Sauveur avait agi ainsi avec raison, d'abord parce que c'est l'ordre légitime que la figure précède la vérité. L'agneau pascal était donc la figure ou l'ombre de ce sacrement; voilà pourquoi le Sauveur donne ce sacrement après la manducation de l'agneau pascal; car il est dit (Colos., II, 47) de toutes les cérémonies de la Loi qu'elles n'ont été que l'ombre des choses qui devaient arriver, et que Jésus-Christ en est le corps." Ensuite; afin que de ce sacrement il passât de suite à sa passion, dont l'Eucharistie est le mémorial. Voilà pourquoi il disait à ses disciples (Matthieu XXV, 46): "Levez-vous, allons," à savoir à la passion. Enfin, pour imprimer davantage dans les coeurs de ses disciples ce sacrement, en le donnant au dernier moment de sa vie. Aussi, par respect pour un sacrement aussi grand, l'Eglise a établi dans la suite qu'il ne serait reçu que par des personnes à jeun, excepté les infirmes, qui, dans la nécessité, où il n'y a point de loi, peuvent, sans être à jeun, recevoir le corps de Jésus-Christ. Comme l'eau ne rompt point le jeûne, quelques-uns ont pensé qu'après en avoir pris on pouvait encore recevoir l'Eucharistie, par cette raison surtout que, d'après leur sentiment, l'eau ne nourrit pas, pas plus que tout autre élément simple. Mais, bien que l'eau, en soi, ne nourrisse point, et que, pour cette raison, elle ne rompt point le jeûne ecclésiastique, ce qui fait que ceux qui en boivent passent encore pour jeûner, toutefois, mêlée à d'autres éléments, elle nourrit, et par conséquent atteint le jeûne naturel. Dans ce sens, on dit que ceux-là sont à jeun qui de tout le jour n'ont rien pris, soit en aliments, soit en boisson; et, parce que les restes d'aliments qui demeurent dans la bouche s'absorbent en forme de salive, ce n'est point un obstacle à ce qu'on soit à jeun, si l'on n'a point dormi de la nuit entière ou si la digestion n'est pas complètement terminée, pourvu que dans ce jour même on n'ait absolument rien pris, soit par forme de nourriture, soit par forme de boisson. Il suit de là que, d'après l'usage de l'Eglise, le commencement du jour partant du milieu de la nuit, celui qui, après minuit, a pris quelque chose en boisson ou en aliment, ne peut plus, dans ce même jour, recevoir l'Eucharistie.

II. Quand l'Apôtre ajoute (verset 21): "Car chacun y mange ce qu'il a apporté pour le repas," il désigne leur faute, en

tant qu'ils péchaient: **1°** contre Dieu; **2°** contre le prochain (verset 24): "Et les uns n'ont rien à manger, etc."

1° Il dit donc: Si je dis qu'il ne vous est pas permis de manger la cène du Seigneur, c'est que "Chacun de vous prend d'abord," c'est-à-dire d'avance, "son repas," à savoir d'aliments communs, "pour s'en nourrir." En effet, chacun portait à l'église ses mets tout préparés, et mangeait à part avant de recevoir les saints mystères (Osée, IV, 47): "Ses festins sont séparés des vôtres, il périra;" et (Ecclésiastique XI, 19) il est dit de l'avare: "J'ai trouvé moyen de me mettre en repos, je mangerai maintenant mon bien tout seul."

2° A ces paroles (verset 21): "Et ainsi les uns n'ont rien à manger, il reprend leur faute, en tant qu'elle attaquait le prochain; car, les riches mangeaient splendidement dans l'église, et buvaient jusqu'à l'ivresse, sans rien donner aux pauvres, en sorte que ceux-ci éprouvaient le besoin de la faim. C'est ce que dit S. Paul (verset 21): "Et ainsi les uns n'ont rien à manger," à savoir les pauvres, qui n'avaient pas de quoi se préparer de repas; "tandis que les autres sont dans l'abondance," à savoir les riches, qui mangeaient et buvaient avec excès, contrairement à ce qui est écrit (Néhémie, VIII, 10): "Allez, mangez des viandés grasses, buvez du vin mêlé de miel, et faites-en part à ceux qui n'ont rien apprêté pour manger; et (Job, XXXI, 17): "Si j'ai mangé seul mon pain, et si l'orphelin n'en a pas pris sa part avec moi."

III. Lorsqu'il dit (verset 22): "N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger, etc.?" S. Paul cherche la cause de leur faute.

1° Il repousse le prétexte qu'ils pouvaient alléguer pour s'excuser, car il n'est pas permis de faire servir aux usages communs de la vie l'église de Dieu, qui est réservée aux usages sacrés. Aussi le Sauveur lui-même (Jean II, 15), chassant du temple les vendeurs et les acheteurs, dit: "Ma maison sera appelée la maison de prière, et vous en avez fait une maison de trafic." Et S. Augustin dit (dans sa Règle): "Que dans le lieu de la prière on ne fasse jamais que ce à quoi il est destiné et ce qui lui a fait donner son nom. Toutefois, dans un cas de nécessité, si, par exemple, on ne pouvait trouver d'autre maison, on pourrait se servir licitement de l'église pour prendre son repas ou pour d'autres usages de cette nature, mais convenables. S. Paul prévient donc cette excuse, en disant (verset 22): "N'avez-vous pas vos maisons," à savoir disposées pour y boire et pour y manger? pourquoi vous excuser de prendre dans l'église des repas que vous devriez prendre dans vos propres maisons? C'est ainsi

qu'il est dit (Luc, V, 29) que "Lévi donna au Sauveur un festin dans sa propre maison."

2° En ajoutant (verset 22): "Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu?" il indique la cause qui les rend inexcusables.

A) La première, "le mépris de l'Eglise de Dieu," ce qu'il exprime en disant: "Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu" jusqu'à oser y prendre votre repas? On peut ici entendre par Eglise non seulement l'assemblée des fidèles, mais encore l'édifice sacré, qui ne doit point être un objet de mépris, suivant cette parole du psaume XCII, 5: "La sainteté doit être l'ornement de votre maison;" et (Jér., VI, 11): "Ma maison où mon nom a été invoqué, est-elle donc devenue pour vous une caverne de voleurs?" Or ils méprisaient l'une et l'autre quand, en présence des fidèles assemblés, ils prenaient leurs repas dans le lieu saint.

B) Il marque le mépris du prochain, dans ces paroles qu'il ajoute (verset 22): "Et voulez-vous humilier ceux qui sont pauvres?" En effet, il y avait pour les pauvres de quoi rougir quand ils éprouvaient les besoins de la faim en présence de cette multitude, pendant que les autres buvaient et mangeaient splendidement. Car il est dit (Prov., XVII, 5): "Celui qui méprise le pauvre fait injure à celui qui l'a créé;" et (Ecclésiastique IV, 2): "Ne méprisez pas celui qui a faim."

IV° Lorsqu'il ajoute (verset 22): "Que vous dirai-je, etc.?" il conclut en les blâmant. "Que vous dirai-je?" en considérant ce que je viens d'exposer," vous louerai-je ?"il répond: Si sur d'autres points je vous loue, dans cette conduite "je ne saurais le faire." Il faut remarquer que, dans ce qui précède, alors qu'il a parlé de la tenue extérieure des femmes, S. Paul a loué les Corinthiens, au moins ironiquement, quand il a dit: "Or je vous loue de ce que vous vous souvenez si bien de moi;" mais ici il ne veut pas même les louer d'une manière ironique, car dans les manquements graves on ne doit, d'aucune façon, flatter le pécheur. C'est pourquoi il est dit (Psaume IX, 3): "Parce que le pécheur est loué dans les désirs de son âme, et que le méchant est béni, ce pécheur a irrité le Seigneur; et (Isaïe, III, 12): "Mon peuple, ceux qui vous disent heureux vous séduisent."

Selon la seconde explication, S. Paul reprocherait aux Corinthiens une autre faute. Dans la primitive Eglise, les fidèles offraient le pain et le vin, qui étaient changés par la consécration au corps et au sang de Jésus-Christ, et, la consécration faite, les riches, qui avaient offert avec abondance, redemandaient ce qu'ils avaient offert, recevant ainsi avec abondance, tandis que les pauvres,

n'ayant rien offert, ne recevaient rien. C'est donc de cette faute que l'Apôtre les reprend ici, lorsqu'un leur dit: "Quand vous vous assemblez dans l'église, ce n'est plus," c'est-à-dire on ne voit plus parmi vous, manger la cène du Seigneur; car cette cène est commune à toute la famille; or chacun de vous y prend part non comme si elle était commune, mais comme si elle lui était personnelle, puisque chacun revendique pour lui-même ce qu'il a offert à Dieu. C'est ce que dit S. Paul (verset 21): "Chacun prend, etc.," c'est-à-dire ose présomptueusement venir manger, "la Cène," à savoir celle du Seigneur, en d'autres termes le pain et le vin consacrés, comme "la sienne," c'est-à-dire la revendique comme lui appartenant, et comme étant destiné à son usage particulier ce qui a été consacré au Seigneur. De cette conduite il arrive que "Les uns," c'est-à-dire les pauvres, qui n'ont rien offert, "n'ont rien à manger," c'est-à-dire ne reçoivent rien de ce qui a été consacré, "pendant que les autres," c'est-à-dire les riches, qui ont offert avec abondance, "prennent avec excès," à la lettre, attendu qu'ils prennent plus qu'il ne convient du vin consacré, en le réclamant comme leur appartenant.

Cependant il paraît impossible qu'il puisse y avoir excès dans l'usage du vin consacré, ou même que l'on soit nourri par le pain, puisqu'après la consécration il ne reste, sous les espèces du pain et du vin, que la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, lesquels ne peuvent être changés au corps de l'homme, de manière à le nourrir ou à lui faire ressentir l'effet de l'ivresse.

Quelques auteurs disent que cet effet n'est point produit par quelque transformation, mais seulement par l'action, sur les sens de l'homme, des accidents du pain et du vin, qui subsistent après la consécration; car la seule odeur des mets peut suffire pour fortifier, et l'odeur du vin, s'il est généreux, produira l'étourdissement et comme une sorte d'ivresse. Mais la surexcitation des forces, ou l'étourdissement qui résulte de l'effet produit sur les sens, ne dure que peu de temps; toutefois, après la consécration du pain et du vin, si l'un ou l'autre étaient pris en grande quantité, l'homme recevrait un accroissement durable de forces par le pain, ou sentirait long temps l'effet du vin. En outre, il est évident que le pain consacré peut être converti en une autre substance, puisque par la putréfaction il se résout en poussière, ou en cendres par la combustion. Il suit de là qu'il n'y a aucune raison de nier qu'il soit apte à nourrir, puisque pour produire cet effet il suffit que l'aliment se change en la substance de celui qui s'en nourrit. D'autres auteurs ont donc dit que le pain et le vin consacrés peuvent être convertis en une autre substance, et qu'ainsi ils peuvent nourrir, parce que la substance du pain et du vin y demeure avec la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Mais cette explication répugne aux paroles de la sainte Ecriture. En effet, s'il en était ainsi, ce que Notre Seigneur a dit (Matthieu XXVI, 26): "Ceci est mon corps, ne serait plus conforme à la vérité, car ce qu'il désigne est du pain; mais il faudrait

dire plutôt: ici, c'est-à-dire dans ce lieu même, est mon corps. En outre, le corps de Jésus-Christ ne commence pas à être dans le Sacrement par le changement de lieu, car alors il cesserait d'être au ciel. Il reste donc à conclure qu'il commence à être présent par le changement d'un autre élément, c'est-à-dire par la transformation du pain en Lui-même; ce qui rend impossible le maintien de la substance du pain. Voilà pourquoi d'autres auteurs ont prétendu que la forme substantielle du pain demeure encore dans l'Eucharistie, et que cette forme appartient l'effet produit, c'est-à-dire la vertu de nourrir comme nourrirait le pain. Mais cela est également impossible, car nourrir c'est être changé en la substance de celui qui est nourri; ce qui ne peut appartenir à l'aliment, à raison de sa forme, qui est l'agent, mais plutôt à raison de la matière, qui de soi est passive. Si donc la forme substantielle demeurait, le pain ne pourrait nourrir. On a dit que l'air ambiant est changé soit en la substance de celui qui prend l'aliment, ou en quelque autre chose semblable. Mais ce changement ne pourrait avoir lieu sans une condensation considérable de l'air, laquelle ne pourrait échapper aux sens. Voilà pourquoi, suivant d'autres auteurs, pour que le Sacrement ne soit pas atteint dans ces divers changements, la puissance divine fait revenir la substance du pain et du vin. Mais il y a encore là impossibilité, parce que, la substance du pain étant convertie au corps de Jésus-Christ, on ne conçoit pas que la substance du pain puisse se reproduire, à moins que, par un autre changement, le corps de Jésus-Christ soit converti en pain. En outre, si la substance du pain revient, ce retour a lieu tandis que les accidents du pain subsistent: dans ce cas, la substance du pain et la substance du corps de Jésus-Christ se trouveraient en même temps et au même endroit, ce qui a été démontré impossible plus haut, car la substance du corps de Jésus-Christ demeure dans le Sacrement tant que demeurent les espèces. Ou bien ce retour s'opère quand les espèces ne demeurent déjà plus, ce qui est encore impossible, parce qu'alors la substance du pain serait sans ses accidents propres, à moins que peut-être on ne veuille entendre que Dieu, au moment du changement, produit quelque matière qui devient le sujet de ce changement. Mais il est mieux de dire que, comme, par la vertu de la consécration, Dieu donne miraculeusement aux espèces du pain et du vin la vertu de subsister sans sujet qui leur serve comme de substance, il leur donne conséquemment, et d'une manière également miraculeuse, la propriété d'opérer ou de subir tout ce que pourrait opérer ou subir la substance du pain, ou celle du vin, si elles étaient présentes. Telle est la raison pour la quelle ces espèces du pain et du vin peuvent nourrir et opérer les mêmes effets que si leur substance s'y trouvait encore. La suite du discours s'explique comme ce qui précède.

I Corinthiens XI, 23-24: L'eucharistie

SOMMAIRE: L'Apôtre traite de la dignité du sacrement de l'Eucharistie et de son institution quant à la consécration du corps de Jésus-Christ.

23. Car c'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai aussi enseigné, qui est que le Seigneur Jésus, la nuit même qu'il devait être livré, prit du pain,

24. Et, ayant rendu grâces, le rompit, et dit: Prenez et mangez: ceci est mon corps, qui sera livré pour vous. Faites ceci en mémoire de moi.

L'Apôtre, après avoir repris les Corinthiens des désordres dont ils se rendaient coupables en s'assemblant pour recevoir le sacrement de l'Eucharistie, traite ici du sacrement lui-même: et d'abord de sa dignité; ensuite il exhorte les fidèles à le recevoir avec respect (verset 27): "Quiconque donc mangera ce pain, etc." Sur la première question, **I°** il relève l'autorité de la doctrine qu'il va développer; **II°** il expose cette doctrine de la dignité du sacrement de l'Eucharistie (verset 23): "Que le Seigneur Jésus, la nuit même, etc."

I° Sur la première partie,

I. Paul relève l'autorité de la doctrine du côté de son auteur, qui est Jésus-Christ, en disant: Je vous ai dit qu'en agissant ainsi ce n'est plus manger la cène du Seigneur, et j'ai appelé de ce nom le sacrement de l'Eucharistie (verset 23): "Car c'est du Seigneur même que j'ai appris," c'est-à-dire de Jésus-Christ, qui est l'auteur de cette doctrine, et non pas simplement d'un homme (Gal., I, 1): "Paul, établi apôtre non par des hommes, ni par l'autorité d'aucun homme, mais par l'autorité de Jésus-Christ;" (Hébr., II, 3): "La doctrine du salut, qui, ayant été premièrement annoncée par le Seigneur même, etc."

II. Il relève l'autorité de cette doctrine du côté du ministre, qui est Paul lui-même, lorsqu'il ajoute (verset 23): "Ce que moi-même je vous ai enseigné" (Isaïe, XXI, 10): "Ce que j'ai appris du Seigneur Dieu des armées, je vous l'ai annoncé;" et (Sag., VII, 13): "J'ai appris la sagesse sans déguisement, j'en fais part aux autres sans envie."

II° **Lorsqu'il dit (verset 23): "Que le Seigneur Jésus, etc.,"** l'Apôtre relève la dignité du sacrement de l'Eucharistie, en faisant connaître son institution. **I.** Il expose cette institution; **II.** le temps où elle eut lieu (verset 23): "La nuit même où il devait être livré;" **III.** le mode de l'institution même (verset 23): "Il prit du pain, etc."

I. Or celui qui a institué le Sacrement, c'est Jésus-Christ lui-même; c'est pourquoi l'Apôtre dit: Que Notre Seigneur Jésus-Christ;" car il a été dit plus haut, lorsqu'il s'agissait du baptême, que Jésus-Christ a, dans les sacrements, la puissance suprême, à la quelle appartiennent quatre prérogatives:

1° la puissance et le mérite de Jésus-Christ opèrent dans les sacrements;

2° c'est en son nom que le sac devient un rite sacré;

3° il peut opérer sans le sacrement l'effet même du sacrement;

4° l'institution d'un nouveau sacrement est son ouvrage. Cependant il était particulièrement convenable qu'il instituât celui-ci lui-même et dans sa propre personne, puisqu'on y participe à son corps et à son sang. C'est pourquoi il dit lui-même (Jean VI, 52): "Le pain que je vous donnerai, c'est ma propre chair pour la vie du monde."

II. Lorsqu'il ajoute (verset 23): "La nuit même où il devait être livré," S. Paul désigne le temps de l'institution. Ce moment fut convenable,

1° au point de vue de la nature du temps, car ce fut pendant la nuit; or l'âme est illuminée par la vertu de ce sacrement. C'est ainsi qu'il est dit (I Rois, XIV, 27): "Jonathas trempa le bout de sa baguette dans un rayon de miel, et, en ayant ensuite porté à sa bouche avec la main, ses yeux reprirent une nouvelle vigueur;" c'est pourquoi encore il est dit (Psaume CXXXVIII, 11): "La nuit même devient toute lumineuse pour éclairer nos jouissances."

2° Il fut convenable au point de vue de l'oeuvre qui allait s'accomplir en ce moment, à savoir ce fut au moment où il était livré à la passion, par laquelle il passa de ce monde à son Père, que Jésus-Christ constitua ce sacrement, qui est le mémorial de cette passion. C'est pourquoi il est dit (Ecclésiastique XXIX, 33): "Allez, hôte, couvrez la table, et préparez à manger aux autres de ce que vous avez."

III. A ces mots (verset 23): "Il prit du pain, etc.," l'Apôtre montre comment Jésus-Christ institua ce sacrement. D'abord il expose ce qu'a fait et ce qu'a dit Jésus-Christ en instituant ce sacrement; en suite il l'explique (verset 26): "Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain, etc." Sur la première partie, premièrement S. Paul traite de l'institution de ce sacrement quant au corps de Jésus-Christ; secondement quant à son sang (verset 25): "Il prit de même la coupe, etc."

Sur la première partie, avant l'explication du sens littéral, il faut d'abord considérer la nécessité de l'institution de ce sacrement. Remarquez que les sacrements sont institués pour les nécessités de la vie spirituelle; et, parce que les choses corporelles sont comme des ressemblances des choses spirituelles, il faut que les sacrements aient quelque proportion avec ce qui est nécessaire pour la vie corporelle. Or on trouve d'abord pour celle-ci la génération, à laquelle se rapporte le Baptême, par lequel on est régénéré pour la vie spirituelle. En second lieu, il faut à la vie corporelle l'accroissement pour parvenir au développement et à la force parfaite: à cet accroissement se, rapporte le sacrement de Confirmation, où l'on reçoit l'Esprit Saint, qui fortifie l'âme. En troisième lieu, il faut à la vie corporelle un aliment pour soutenir le corps de l'homme: de même, la vie spirituelle est sustentée par le sacrement de l'Eucharistie, suivant cette parole (Psaume XXII, 1): "Il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages, il m'a élevé auprès d'une eau qui me nourrit."

Observons ici qu'entre celui qui engendre et celui qui est engendré l'union ne se fait pas quant à la substance, mais seulement quant à la puissance; mais l'aliment s'incorpore, quant à la substance, dans celui qui le reçoit: voilà pourquoi, dans le sacrement de Baptême, où Jésus-Christ régénère pour le salut, il n'y réside point quant à sa substance. Au contraire, dans le sacrement de l'Eucharistie, qui est un aliment spirituel, Jésus-Christ selon sa substance. S'il y est contenu sous une autre espèce, c'est pour trois raisons: premièrement afin que les fidèles n'éprouvassent point de la répugnance, lorsqu'ils recevraient ce sacrement, à manger dans son espèce même le corps d'un homme et à boire son sang; secondement, pour que ce ne fût point un objet de dérision pour les infidèles; troisièmement, pour augmenter le mérite de la foi, qui consiste à croire ce que l'on ne voit point.

De plus, ce sacrement est donné sous deux espèces pour trois raisons: premièrement à cause de sa perfection, parce qu'étant une réfection spirituelle, il doit y avoir une nourriture et un breuvage spirituels, car la réfection corporelle n'est parfaite qu'autant qu'elle renferme l'un et l'autre. C'est aussi pourquoi il a été dit (ci-dessus, X, 3 et 4): "Tous ont mangé la même nourriture mystérieuse, et bu le même breuvage spirituel." Secondement à cause de sa signification, car ce sacrement est le mémorial de la passion du Seigneur, en laquelle le sang de Jésus-Christ fut séparé de son corps; aussi, dans ce sacrement, on offre le sang séparément du corps. Troisièmement pour l'effet salutaire du sacrement. Il sert pour le salut du corps, et pour cette raison on offre le corps; il sert pour le salut de l'âme, et pour cette raison on offre le sang, car l'âme est dans le sang, comme il est dit (Gen., IX, 5).

On offre ce sacrement spécialement sous les espèces du pain et du vin: premièrement, parce que c'est du pain et du vin dont les hommes se servent plus communément pour leur nourriture. Voilà pour quoi l'on se sert, dans le sacrement de l'Eucharistie, de ces éléments, ainsi que l'on emploie l'eau pour l'ablution du Baptême, et l'huile pour faire les Onctions. Secondement, à cause de la vertu de ce sacrement. En effet, le pain donne de la vigueur au coeur de l'homme, et le vin de la joie. Troisièmement, parce que le pain, qui se confectionne de plusieurs grains, et le vin, qui s'extrait de plusieurs grappes, marquent l'unité de l'Eglise, qui se compose d'un grand nombre de fidèles. Or l'Eucharistie, comme l'a dit S. Augustin (XXVI, sur S. Jean), est spécialement le sacrement de l'unité et de la charité.

Ceci posé, pour l'explication du sens littéral il faut: **1°** considérer ce que Jésus-Christ a fait; **2°** ce qu'il a dit (verset 24): "Et il dit, etc."

1° Jésus-Christ fait trois choses:

A) la première est désignée par ces paroles (verset 23): "Il prit du pain." Cette action signifie: **a)** qu'il accepta lui-même volontairement sa passion, dont ce sacrement est le mémorial, suivant cette parole (Isaïe, LIII, '7): "Il a été offert parce qu'il l'a voulu;" **b)** qu'il reçut de son Père la puissance d'instituer ce sacrement, suivant cette parole (Matth., XI, 27): "Toutes choses m'ont été données par mon Père.,

B) S. Paul indique la seconde, lorsqu'il ajoute (verset 24): "Et rendant grâces." En ceci Jésus-Christ nous a donné l'exemple de rendre grâces pour tous les bienfaits qui nous sont divinement accordés, suivant ce passage (I Thess., V, 18): "Rendez grâces à Dieu en toutes choses."

C) Il marque enfin la troisième, en disant (verset 24): "Il le rompit; (Isaïe, LVIII, 7): "Rompez une portion de votre pain à celui qui a faim." Ceci paraît contraire à l'usage de l'Eglise, qui consacre d'abord le corps de Jésus-Christ et ensuite le rompt. Or il est dit ici que le Sauveur rompit d'abord le pain, et qu'il proféra ensuite les paroles de la consécration. Aussi quelques auteurs ont dit que Jésus-Christ consacra d'abord par d'autres paroles, et proféra ensuite celles dont nous nous servons pour consacrer.

Mais il n'a pu en être ainsi, car le prêtre, en consacrant, ne prononce point les paroles de la consécration comme les siennes propres, mais comme représentant Jésus-Christ q consacre. Il est par là même manifeste que les paroles par lesquelles nous consacrons, sont les mêmes que celles par lesquelles Jésus-Christ

consacra. Il faut donc répondre que ce mot: "Et il dit," ne doit point être pris comme ayant été prononcé subséquemment, c'est-à-dire comme si Jésus-Christ eût pris du pain et, ayant rendu grâces, l'eût rompu et eût proféré ensuite les paroles qui suivent; mais simultanément, en sorte que, prenant lui-même du pain, il rendit grâces, rompit le pain et proféra les paroles. Voilà pourquoi, bien qu'en S. Matthieu (XXVI, 26) il soit dit que le Sauveur "prit du pain, le bénit et le rompit," l'Apôtre ne s'est point occupé de faire ici mention de cette bénédiction, parce qu'il a compris que cette bénédiction n'était rien autre chose que ce que le Sauveur a dit: "Ceci est mon corps."

2° En ajoutant (verset 24): "Et il dit, l'Apôtre rappelle ce que Jésus-Christ a dit en instituant le sacrement de l'Eucharistie. Dans ces paroles,

1. le Sauveur a prescrit qu'on en fit usage;
2. il en a exprimé la vérité;
3. il en a enseigné le mystère.

4. Il a prescrit l'usage de ce sacrement quand il a dit (verset 24): "Prenez," en d'autres termes: ce n'est ni par la puissance ni en vertu du mérite de l'homme que l'usage de ce sacrement vous est accordé, mais par un bienfait si de Dieu (Sag., XVI, 20): "Seigneur, vous avez donné à votre peuple la nourriture des anges" (ci-dessus, IV, '7): "Qu'avez-vous que vous n'avez reçu?" Il détermine en même temps la nature de cet usage, lorsqu'il dit (verset 24): "Et mangez" (Jean VI, 54): "Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, etc.;" et (Job, XXXI, 31): "Si les gens de ma maison n'ont pas dit: qui nous donnera de sa chair, afin que nous en soyons rassasiés?"

Il faut observer toutefois que ces paroles ne sont point essentielles à la forme de la consécration, car entre ce sacrement et les autres il y a cette différence que ceux-ci se complètent non par la consécration de la matière, mais par l'usage de la matière consacrée, par exemple ou par l'ablution de l'eau, ou par l'onction de l'huile ou du sacré chrême. La raison en est que, dans la matière des autres sacrements, nulle nature raisonnable ne réside qui soit susceptible de recevoir la grâce sanctifiante aussi, dans la forme des autres sacrements, on fait mention de l'usage même du sacrement; c'est ainsi que l'on dit: Je te baptise, ou: Je te confirme par le chrême du salut. Mais le sacrement de l'Eucharistie se parfait dans la consécration même de la matière, qui contient Jésus-Christ lui-même, la fin de toute grâce sanctifiante. Voilà pourquoi les paroles qui appartiennent à l'usage du sacrement ne sont pas de la substance de la forme, mais seulement celles qui expriment la vérité du sacrement et ce

qu'il contient. C'est ce que S. Paul expose lorsqu'il ajoute (verset 24): "Ceci est mon corps.

2. Sur ces paroles, nous avons trois choses à considérer: **A)** ce qui est exprimé par ces paroles, à savoir que le corps de Jésus-Christ s'y trouve; **B)** la vérité de cette manière de parler; **C)** si cette forme est convenable pour ce sacrement.

A) Sur le premier de ces points, il faut observer qu'il a été dit par quelques auteurs que le corps de Jésus-Christ ne se trouve point en vérité dans ce sacrement, mais seulement que ce sacrement en est le signe. Ils exposent ces paroles: "Ceci est mon corps," par: c'est le signe et la figure de mon corps; ainsi qu'il a été dit ci-dessus (X, 4): "Or cette pierre était le Christ," c'est-à-dire la figure du Christ. Mais cette interprétation est hérétique, puisque le Sauveur dit expressément (Jean VI, 56): "Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage." D'autres auteurs ont dit qu'il y a dans le Sacrement véritablement le corps de Jésus-Christ, mais qu'il y est conjointement avec la substance du pain; ce qui est impossible, comme il a été dit plus haut. D'autres encore ont prétendu qu'il y a seulement dans le Sacrement le corps de Jésus-Christ, la substance du pain disparaissant, soit parce qu'elle serait anéantie, soit parce qu'elle serait absorbée par la matière qui reste; mais cela ne peut être, parce que, comme dit S. Augustin (livre des 83 Questions) Dieu n'est point l'auteur de ce qui tend à n'être pas. D'ailleurs, cette supposition détruirait encore ceci que la substance du pain est changée au corps de Jésus-Christ. Ainsi, le corps de Jésus-Christ ne commençant point à être dans le Sacrement par le changement d'une autre substance en la sienne, il faut admettre qu'il commence à s'y trouver par un changement de lieu, ce qui est impossible, comme il a été dit. Il faut donc dire que le corps de Jésus-Christ est dans le Sacrement par le changement du pain en Lui-même. Toutefois il faut remarquer que ce changement diffère de tous ceux qu'on voit dans la nature, car l'action de la nature présuppose la matière, et par conséquent son action ne peut aller au-delà d'un changement partiel quant à la forme substantielle ou accidentelle: aussi tout changement naturel s'appelle-t-il un changement de forme. Mais Dieu, qui opère le changement dont nous parlons, est l'auteur de la matière et de la forme; par conséquent, la substance entière du

pain, la matière ne subsistant plus, peut être changée en la substance entière du corps de Jésus-Christ. Et parce que la matière est le principe de l'individualisation des êtres, ce tout individuel et déterminé, qui est une substance particulière, est en entier changé en une autre substance particulière: c'est de là que ce changement est appelé substantiel ou *transsubstantiation*. Il arrive donc dans ce changement le contraire de ce qui a lieu dans les changements naturels: dans ceux-ci le sujet demeure, et la transmutation se fait parfois quant aux accidents; mais dans l'Eucharistie la substance subit la transmutation, et les accidents demeurent sans sujet par un effet de-la puissance divine, qui, en tant que cause première, les soutient sans cause matérielle. Elle devient substance à cette fin que le corps et le sang de Jésus-Christ puissent être reçus sous deux espèces pour les raisons exposées ci-dessus. Mais parce que, dans un certain ordre, les accidents se rapportent à la substance, les dimensions, pour ce motif, demeurent sans sujet, et les autres accidents demeurent dans les dimensions elles-mêmes qui leur servent de sujet. Si cependant, sous ces dimensions, il ne se trouve aucune autre substance que le corps du Sauveur, on peut élever une difficulté à l'occasion de la fraction de l'hostie consacrée, attendu que le corps de Jésus-Christ est glorifié, et par conséquent ne saurait être rompu. Il ne pourrait donc se trouver sous cette fraction; d'ailleurs, on ne peut supposer que quelque autre sujet s'y trouve, parce que nulle fiction ne saurait être compatible avec le Sacrement de vérité. Rien donc n'est perçu par les sens dans ce sacrement qui n'y soit en vérité; car ce qui est en soi sensible, ce sont les qualités, qui demeurent dans ce sacrement telles qu'elles étaient auparavant, ainsi qu'il a été dit. C'est ce qui a fait dire à d'autres auteurs qu'il y a véritablement fraction, mais sans sujet, et qu'ainsi rien n'est rompu dans le Sacrement. Mais cela n'est point admissible, car, la fraction supposant l'état passif, état inférieur à la qualité, elle ne peut pas plus se trouver dans ce sacrement sans sujet, que la qualité. il reste donc à dire que la fraction porte sur les dimensions du pain et du vin, qui demeurent là comme sujet, mais qu'elle n'atteint point le corps de Jésus-Christ, parce qu'il réside sous chaque partie des dimensions après la division. On peut expliquer ainsi ce point le corps de Jésus-Christ réside dans le sacrement de l'Eucharistie par le changement de

la substance du pain en sa propre substance; or ce changement ne se fait point à raison des dimensions, puis qu'elles demeurent, mais seulement à raison de la substance; donc le corps de Jésus-Christ y est présent, à raison de sa propre substance, et non à raison de ses dimensions, bien que ces dimensions s'y trouvent par voie de conséquence, en tant qu'elles ne sont point séparées de la substance de Jésus-Christ. Mais, pour ce qui est de la nature de la substance, elle est tout entière sous chaque partie des dimensions. Ainsi, de même qu'avant la consécration toute la vérité de la substance et la nature du pain subsistent sous chaque partie des dimensions, ainsi, après la consécration, tout le corps de Jésus-Christ est sous chaque partie du pain divisé.

La division de l'hostie consacrée marque: premièrement, la passion de Jésus-Christ, dans laquelle son corps fut brisé par ses blessures, suivant cette parole (Psaume XXI, 17): "Ils ont percé mes mains et mes pieds;" deuxièmement, la distribution des dons de Jésus-Christ, qui sortent de lui comme de leur source, suivant ce qui est dit (ci-après, XII, 4): "Il y a diversité de grâces;" troisièmement, les diverses parties de l'Eglise: car parmi ceux qui sont les membres de Jésus-Christ, les uns sont encore en pèlerinage dans ce monde; les autres vivent déjà dans la gloire avec Jésus-Christ, et quant à l'âme et quant au corps; les troisièmes, enfin, attendent à la fin du monde la résurrection dernière: c'est ce que signifie la division de l'hostie en trois parties.

B) Il faut examiner la vérité de ce qui précède, car cette façon de parler (verset 24): "Ceci est mon corps, ne paraît pas selon la vérité. En effet, le changement du pain au corps de Jésus-Christ se fait au moment même où ces paroles sont proférées, car alors se complète la signification de ces termes, la forme des sacrements opérant suivant sa signification; il s'ensuit donc qu'au commencement de cette phrase, quand on dit que là n'est point le corps Jésus-Christ, mais la seule substance du pain désignée par ce pronom "Ceci," qui est alors démonstratif de la substance, ce pronom "Ceci" signifie, dans ces paroles "Ceci est mon corps, que la substance du pain est mon corps: ce qui est faux manifestement.

Quelques auteurs disent que le prêtre prononce ces paroles matériellement, et en forme de récit, au nom de Jésus-Christ, et par con

séquent, ce pronom, en tant qu'il est démonstratif, ne se rapporte pas à la matière présente: ce serait une manière de parler fautive, qui favoriserait l'objection formulée plus haut. Mais cette explication ne peut se soutenir. D'abord, si cette locution ne s'applique pas à la matière présente, elle ne s'y rapportera en aucune façon: ce qui est faux. En effet, S. Augustin dit (sur Jean traité LXXX): "La parole vient se joindre à l'élément, et le sacrement a lieu. Il faut donc reconnaître que ces paroles sont prises dans leur sens formel, et qu'il les faut rapporter à la matière présente. Or le prêtre les profère au nom du Christ, de qui elles tiennent leur efficacité, afin de montrer qu'elles ont encore la vertu qu'elles avaient alors que Jésus-Christ les a prononcées. Car la puissance qui leur a été donnée ne s'évanouit ni par la diversité des temps ni par la différence des ministres. D'ailleurs, la même difficulté reste sur la première prononciation de ces paroles par Jésus-Christ. Voilà pourquoi d'autres auteurs ont dit que ces mots: "Ceci est mon corps," signifient: ce pain désigne mon corps, en sorte que cette expression: "Ceci," désigne ce qui est indiqué au commencement de la phrase. Mais cette explication n'est pas non plus admissible, car, les sacrements effectuant ce qu'ils figurent, ces paroles ne peuvent produire que ce qu'elles signifient. De plus, il s'ensuivrait que ces paroles n'opéreraient rien autre chose que de rendre le corps de Jésus-Christ présent comme sous un signe, ce à quoi il a été répondu plus haut. On a dit encore que cette expression: "Ceci," est une démonstration pour l'intelligence, et exprime ce qui sera à la fin de la phrase, à savoir le corps de Jésus-Christ. Mais cette explication ne paraît pas non plus convenable, car alors tel serait le sens: Mon corps est mon corps: ce qui ne se réalise point par ces paroles, attendu que cela était vrai avant les paroles de la consécration. Il faut donc répondre autrement et dire que la forme du sacrement est non seulement significative, mais encore effective, car en signifiant elle opère. Or, dans toute opération active, il est nécessaire de reconnaître quelque chose de commun et comme un principe. Ce qui est commun dans le changement qui nous occupe, ce n'est pas une substance, ce sont les accidents qui subsistaient auparavant et subsistent après: voilà pourquoi, du côté du sujet, dans cette phrase, le nom n'est point exprimé, parce qu'il marque une espèce de substance déterminée, mais le pronom seulement, qui marque la substance

indéterminée et sans désignation spécifique. Le sens est donc: "Ceci," à savoir ce qui est contenu sous ces accidents, "est mon corps. C'est ce qui s'opère par les paroles de la consécration; car, avant la consécration, ce qui était contenu sous les accidents n'était pas le corps de Jésus-Christ, mais il devient le corps de Jésus-Christ par la consécration.

C) Il faut examiner la convenance de cette forme du sacrement. Ce sacrement consiste, comme il a été dit, non dans l'usage de la matière, mais dans sa consécration. Or cette consécration ne s'opère pas en ce sens que la matière consacrée reçoit seulement une vertu spirituelle, mais en ce que la transsubstantiation de la matière se réalise, quant à son être, au corps de Jésus-Christ, en sorte qu'il n'a pas été possible de se servir d'aucun autre mot que du verbe substantif pour dire: "Ceci est mon corps. En effet, on marque par là ce qui est la fin, ce qui s'opère au même instant qu'en est donnée la signification.

3. A ces paroles (verset 24): "Qui sera livré pour vous," S. Paul exprime le mystère du sacrement de l'Eucharistie. L'Eucharistie ne présente la passion du Fils de Dieu, dans laquelle il a livré pour nous son corps à la mort, suivant cette parole d'Isaïe (L, 6): "J'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient;" et (Ephés., V, 2): "Il s'est livré pour nous." Afin de montrer que l'on doit s'en approcher fréquemment, il ajoute (verset 24): "Faites ceci en mémoire de moi," en rappelant la mémoire, à savoir de ce bienfait si grand pour lequel, en votre faveur, je me suis livré à la mort. De là

-

I Corinthiens XI, 25-26: La consécration du calice

SOMMAIRE: L'Apôtre enseigne que la consécration du calice a été instituée dans la même Cène.

25. Il prit de même le calice après avoir soupé, en disant: "Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang. Faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez."

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

S. Paul, après avoir rappelé l'institution du sacrement de l'Eucharistie quant à la consécration du corps de Jésus-Christ, traite ici de cette institution quant à la consécration du sang. Il expose **II**^o l'ordre de cette institution; **II**^o les paroles (verset 25): "Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang, etc."

I^o Or l'ordre peut être considéré à deux points de vue.

I. Au point de vue de la concomitance de l'une et l'autre espèce (verset 25): "Il prit de même le calice, etc." L'état parfait du sacrement exige l'un et l'autre, soit pour la perfection de la réfection spirituelle, soit comme mémorial de la passion, soit pour opérer efficacement le salut de l'âme et du corps, comme il a été dit plus haut.

Mais, si dans ce sacrement on consacre d'abord le corps de Jésus-Christ et ensuite le sang, il semble qu'avant la consécration du sang le corps de Jésus-Christ est sous l'espèce du pain, sans le sang. Quelques auteurs, regardant cette séparation comme inconvenante, ont dit que les deux formes s'attendent réciproquement pour opérer, en sorte que la première, qui est celle de la consécration du corps, n'obtient son effet qu'après que la forme de la consécration du sang a été prononcée, de même que, avons-nous dit, les paroles prononcées pour la consécration du corps n'obtiennent leur effet qu'après que toutes celles de la forme sacramentelle ont été prononcées.

Il n'y a point de parité. Car la signification des paroles par lesquelles est consacré le corps de Jésus-Christ n'est complète qu'après qu'elles ont été entièrement prononcées; et, parce que les paroles sacramentelles opèrent ce qu'elles signifient, elles ne peuvent obtenir leur effet avant que la prononciation soit terminée. Mais alors elles ont leur pleine signification, même avant que soient proférées les paroles de la consécration du sang, et, par conséquent, il est nécessaire qu'elles, aient dès ce moment leur effet. S'il en était autrement, le prêtre pécherait quand, aussitôt après les paroles de la consécration, il expose à l'adoration du peuple une hostie, non consacrée. Il faut donc que le corps de Jésus-Christ y soit déjà; autrement le prêtre porterait le peuple à l'idolâtrie. Disons donc qu'avant la consécration du sang, le corps de Jésus-Christ est dans le Sacrement, et qu'il n'y est pas sans le sang.

En effet, il ne faut pas oublier que ce qui est contenu dans ce sacrement y est de deux manières: d'abord par la vertu de la consécration, à savoir ce à quoi se termine le changement du pain et du vin, comme le désigne la forme de la consécration. C'est de cette manière que le corps de Jésus-Christ est sous l'espèce du pain. Il y a encore dans ce sacrement autre chose par une concomitance réelle: ainsi la divinité du Verbe s'y trouve par suite de l'union indissoluble entre le Verbe et le corps de Jésus-

Christ, bien que la substance du pain ne soit changée d'aucune manière en la divinité. De même encore, l'âme de Jésus-Christ y est présente, parce qu'elle est réellement unie à son corps. Néanmoins, si, pendant les trois jours qui suivirent la mort de Jésus-Christ, son corps avait été consacré par un apôtre, l'âme n'y aurait point été présente, parce qu'alors elle était en réalité séparée du corps. Il faut en dire autant du sang, car sous les espèces du pain, par la vertu de la consécration, se trouve présent le corps de Jésus-Christ, auquel est changée la substance du pain. Mais le sang s'y trouve aussi, par une concomitance réelle, parce qu'à ce moment le sang n'est point en réalité séparé de son corps. Par la même raison, sous l'espèce du vin, en vertu de la consécration, se trouve le sang de Jésus-Christ, et par une concomitance réelle le corps, en sorte que sous chaque espèce se trouve Jésus-Christ tout entier. Si, au temps de la passion, quand le sang de Jésus-Christ était répandu hors de son corps, un apôtre eût consacré l'Eucharistie sous l'espèce du pain, il n'y aurait eu que le corps de Jésus-Christ, et sous l'espèce du vin que son sang.

II. En second lieu, l'ordre peut être considéré par comparaison avec la nourriture matérielle que Jésus et les apôtres avaient prise immédiatement auparavant (verset 25): "Après qu'il eut soupé. S. Paul paraît noter cette circonstance à dessein. Jésus-Christ, en effet, donna son corps pendant la Cène; S. Matthieu (XXVI, 26) le dit: "Pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain, etc." Mais le Sauveur donna son sang certainement après le souper (Luc, XXII, 20): "Il prit de même le calice après qu'il eut soupé, disant, etc."

La raison en est que le corps de Jésus-Christ représente le mystère de l'Incarnation, qui fut opéré pendant que les observances légales étaient encore en vigueur; or, parmi les observances, la principale était l'agneau pascal. Mais le sang de Jésus-Christ, dans le Sacrement, représente directement la passion dans laquelle il a été répandu, .. et par laquelle ont pris fin toutes les observances légales. C'est de là que dans l'épître aux Hébreux (IX, 12) il est dit que "C'est avec son propre sang qu'il est entré une fois pour toutes dans le sanctuaire, ayant acquis une rédemption éternelle."

II° L'Apôtre expose ensuite les paroles, en disant (verset 25): "Ce calice, etc." I. Il démontre la vérité de ce sacrement; **II.** il en prescrit l'usage (verset 25): "Faites ceci en mémoire de moi."

I. Quant à la première partie, il dit donc (verset 25): "Ce calice, etc.," paroles qu'on peut entendre de deux manières:

1° par métonymie, c'est-à-dire en mettant le contenant pour le contenu, comme si Jésus-Christ disait: ce qui est contenu dans ce calice. Cette façon de parler est convenablement employée dans la consécration du vin, qui à raison de sa nature humide a besoin d'être renfermé

dans un corps étranger, tandis que le pain, à raison de sa nature solide, peut se soutenir de lui-même.

2° On peut entendre ces paroles métaphoriquement; tel serait le sens: de même que la coupe produit l'enivrement et le trouble, ainsi en est-il de la passion. C'est de là qu'il est dit en S. Matthieu (XX, 22): "Pouvez-vous boire le calice que je boirai?" et (Matthieu XXVI, 39): "Que ce calice s'éloigne de moi." Le sens est donc: "Ce calice," c'est-à-dire ce qui est contenu dans ce calice; ou encore, cette passion que je vais subir, "est la nouvelle alliance en mon sang."

Remarquez que ce mot "Testament," dans la sainte Ecriture, s'entend de deux manières:

A) d'abord communément pour n'importe quel pacte confirmé par des témoignages. A ce point de vue, il faut considérer que Dieu a fait de deux manières un pacte avec le genre humain: **a)** d'abord en promettant des biens, et en délivrant des maux, quant à la vie du temps: on appelle cette alliance l'Ancien pacte ou Testament; **b)** ensuite en promettant des biens spirituels, et en délivrant des maux opposés: cette alliance s'appelle le Nouveau Testament. C'est de là qu'il est dit (Jér., XXX, 31): "J'établirai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une nouvelle alliance, non pas selon l'alliance que j'ai formée avec leurs pères, dans les jours où je les pris par la main pour les tirer de la terre d'Egypte. Voici quelle sera cette alliance: je graverai ma loi jusque dans leurs entrailles, et je serai leur Dieu." Il faut aussi considérer que c'était chez les peuples anciens une coutume de répandre le sang de quelque victime pour confirmer les alliances; aussi lit-on (Gen., XXXI, 54) que, "Lorsque Laban et Jacob eurent fait alliance, après avoir immolé des victimes sur la montagne, Jacob appela ses frères." C'est ainsi encore qu'il est rapporté (Exode, XXXV, 8) que "Moïse, ayant pris du sang, le répandit sur le peuple et dit: Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous." De même donc que le pacte ou l'Ancien Testament fut confirmé par le sang figuratif des taureaux, ainsi le Testament ou le pacte Nouveau a été confirmé par le sang de Jésus-Christ qui a été répandu dans sa passion. C'est ainsi que le Sacrement est contenu dans ce calice.

B) Le mot " Testament" peut, en second lieu, se prendre, dans un sens plus rigoureux, pour la disposition d'un héritage à recevoir, qu'il est nécessaire, d'après la loi, de faire confirmer par un

certain nombre de témoins. Le testament, ainsi entendu, ne devient stable que par la mort, car, comme dit l'Apôtre (Hébr., IX, 47): "Le testament n'a lieu que par la mort, et il n'a point de force tant que le testateur est encore vivant." Or Dieu, d'abord, avait fait une disposition de l'héritage éternel, mais sous la figure des biens temporels: c'est le Testament Ancien; mais dans la suite il fit un Nouveau Testament, promettant expressément cet héritage éternel: ce testament fut confirmé par le sang et la mort de Jésus-Christ. Et le Sauveur, pour l'exprimer, dit: "Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang;" en d'autres termes: par ce qui est contenu dans ce calice, il y a commémoration du Testament Nouveau, confirmé par le sang de Jésus-Christ.

Il faut remarquer que ces mêmes paroles rappelées ici par l'Apôtre se trouvent en Luc (XX, 20), qui ajoute seulement: "qui sera répandu pour vous." Luc fut disciple de S. Paul, et il fut guidé par cet apôtre en écrivant son évangile. Mais en S. Matthieu (XXVI, 28) il est dit: "Car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, afin que leurs péchés soient remis." On trouve aussi les mêmes paroles en S. Marc (XXV, 24). Quelques auteurs ont dit que, quelle que soit la forme de ces paroles sacramentelles, dès lors qu'elles sont dans les Ecritures canoniques elles suffisent pour la consécration. Mais on dit, avec plus de probabilité, que la consécration n'est opérée que par les seules paroles dont l'Eglise se sert d'après la tradition qui nous vient des apôtres. Car les évangélistes ont eu l'intention de rapporter les paroles du Sauveur en tant qu'il était nécessaire pour l'histoire, et non en tant qu'elles ont rapport à la consécration des sacrements, dont les formes étaient tenues secrètes dans la primitive Eglise, à cause des infidèles. C'est pour cette raison que S. Denis (dernier chapitre de la Divine Hiérarchie) dit: Il n'est pas permis d'exposer par écrit les invocations de la consécration, ni de faire passer du secret à la publicité le mystère qu'elles renferment et les prodiges que Dieu y opère.

Sur les paroles dont l'Eglise se sert pour la consécration du sang, on a pensé que toutes ne sont point essentielles à la forme, mais seulement celles-ci: Ceci est le calice de mon sang," et non ce qui suit: "du nouveau et de l'éternel Testament,

mystère de foi, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés.

Toutefois cette opinion ne paraît point admissible, car les paroles qui viennent à la suite déterminent en quelque sorte ce qui a été dit d'abord, et appartiennent par conséquent au sens ou à la signification de la phrase. D'ailleurs, nous avons dit souvent que les formes des sacrements opèrent ce qu'elles signifient: donc toute la phrase appartient à la puissance effective de la forme. La raison qu'on apporte en faveur du sentiment contraire, à savoir que, dans la consécration du corps, il suffit de dire: "Ceci est mon corps," n'a aucune valeur. En effet, le sang, consacré à part, représente spécialement la mort de Jésus-Christ, par laquelle le sang a été séparé du corps; donc, pour consacrer le sang, il faut exprimer la vertu de la passion de Jésus-Christ, qui est l'objet qu'on a en vue, d'abord par rapport à notre faute, que cette passion efface, suivant cette parole de l'Apocalypse (I, 5): "il nous a lavés de nos péchés en son sang." Quant à cet effet, il dit: Qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés." En effet, ce sang a été versé pour la rémission des péchés, non seulement pour plusieurs, mais pour tous (1 Jean II, 2): "Il est lui-même la victime de propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde." Mais, comme quelques personnes se rendent indignes de profiter d'un semblable effet, c'est pour affirmer son efficacité qu'il est dit: "Répandu pour plusieurs," en qui la passion de Jésus-Christ produit son effet. L'Apôtre dit cependant 'n dessein, en termes exprès: "Pour vous et pour plusieurs, "parce que ce sacrement opère pour la rémission des péchés dans ceux qui le reçoivent, en tant que sacrement, effet exprimé spécialement par ces mots: "pour vous," à savoir pour ceux auxquels le Sauveur avait dit auparavant: Recevez. Il opère aussi, en tant que sacrifice, pour plusieurs qui ne le reçoivent pas, mais pour qui il est offert, ce qui est exprimé par ces mots: Et pour plusieurs. Secondement, on considère dans ces paroles la vertu de la passion de Jésus-Christ par rapport à la vie de justice, qu'elle produit par la foi (Rom., III, 24): "Ils sont justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui vient de Jésus-Christ, que Dieu a offert pour être la victime de propitiation par la foi en son sang." On marque cet effet par ces mots: "Mystère," c'est-à-dire chose cachée, c de foi, b car la foi de la

passion de Jésus-Christ était cachée dans tous les sacrifices de l'Ancien Testament, comme la vérité sous le signe. Or ce mystère, l'Eglise l'a reçu de la tradition des apôtres, puisqu'il n'est point exprimé dans le canon des Ecritures. Troisièmement, on considère cette vertu par rapport à la vie de la gloire, où les élus sont introduits par la passion de Jésus-Christ, suivant cette parole (Hébr., X, 19): "Ayant donc, par le sang de Jésus-Christ, la liberté d'entrer dans le sanctuaire céleste avec une pleine confiance." On indique cet effet par ces mots: "Du nouveau et éternel Testament:" éternel, d'abord, car c'est la disposition de l'héritage éternel; et nouveau, à la différence de l'ancien Testament, qui promettait les biens temporels. C'est pourquoi il est dit (Hébr., IX, 15): "Par là il est devenu le médiateur du Testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte, ceux qui sont appelés reçoivent l'héritage de la promesse éternelle."

II. Quand l'Apôtre ajoute (verset 25): "Faites ceci...", il prescrit l'usage de ce sacrement, en disant: "Faites ceci, toutes les fois que vous boirez ce calice, en mémoire de moi," c'est-à-dire en mémoire de ma passion. Le Prophète dit dans ce sens (Lament., III, 20): "Je repasserai ces choses dans ma mémoire, et mon âme se brisera en moi;" et (Isaïe, XLII, 7): "Je me souviendrai des miséricordes du Seigneur."

Il faut remarquer ici que, pour les raisons ci-dessus apportées, on doit principalement mettre du vin dans le calice. On doit aussi y ajouter de l'eau, car il est probable que Jésus-Christ, à la Cène, donna à ses apôtres du vin trempé, suivant la coutume du pays, où, pour modérer la force du vin, on boit généralement le vin étendu d'eau. La Sagesse dit (Prov., IX, 5): "Buvez le vin que j'ai mêlé pour vous." Néanmoins, l'eau mêlée au vin marque le peuple chrétien qui est uni à Jésus-Christ par sa passion, selon cette parole (Apoc., XVII, 15): "Les eaux sont les peuples et les nations." Quant à la participation par les fidèles au sang de Jésus-Christ, elle appartient à l'usage du sacrement, mais n'est pas de nécessité de sacrement. Cependant la consécration du vin sans eau est valide, bien qu'il y ait faute de la part de celui qui consacre à ne pas suivre le rite de l'Eglise. Voilà pourquoi, si le prêtre, avant la consécration du vin, s'aperçoit qu'il n'a point mêlé d'eau dans le calice, il doit en mettre. Que s'il ne s'en aperçoit qu'après la consécration, il ne doit pas en mettre, mais achever le sacrement 3; car, après la consécration, on ne doit rien mêler au sang de Jésus-Christ, attendu que cette admixtion ne pourrait se faire sans quelque altération du vin consacré, ce qui serait un sacrilège.

Quelques auteurs prétendent que, comme il a coulé de l'eau et du sang du côté de Jésus-Christ pendant qu'il était en croix, ainsi qu'il est rapporté (Jean X, 34), l'eau est changée en eau, comme le vin est changé en sang. Mais cette explication n'est pas admissible, car cette eau est la figure de l'ablution du baptême. D'autres disent qu'à près que le vin est changé en sang, l'eau demeure dans sa propre substance et se trouve enveloppée par les accidents du vin. Mais ce sentiment n'est pas non p admissible, car l'eau est mêlée au vin avant la consécration, alors que ce vin trempé ne diffère point d'un autre vin; l'eau ne reste donc point à part, mais se mêle au vin. Il faut donc répondre que l'eau est changée en vin, et que le tout est changé au sang de Jésus-Christ. De là est venue la coutume de ne verser l'eau qu'en légère quantité, surtout si le vin est tellement faible qu'il ne puisse changer en sa substance que très peu d'eau.

III° Enfin, quand l'Apôtre dit (verset 26): "Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain," il explique les paroles du Sauveur, qui avait dit: "Faites ceci en mémoire de moi." Il dit (verset 26): "Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain, etc.;" et par ces mots "de ce pain," il indique que les espèces demeurent. Il dit "ce," parce que c'est numériquement le même corps qui est marqué et contenu sous le signe; "et de ce calice," c'est-à-dire toutes les fois que vous boirez de ce calice, "vous annoncerez la mort du Seigneur," à savoir en la représentant par ce sacrement, et cela "jusqu'à ce qu'il vienne," c'est-à-dire jusqu'à son dernier avènement; parole qui donne à entendre que ce rite de l'Eglise ne cessera point jusqu'à la fin du monde, suivant cette parole (Matthieu XXVIII, 20): "Je suis avec vous jusqu'à la consommation du siècle;" et (Luc, XXI, 32): "Cette génération," c'est-à-dire l'Eglise, "ne passera point que tout cela n'arrive."

-

I Corinthiens XI, 27-34: Recevoir l'eucharistie avec respect

SOMMAIRE: L'Apôtre enseigne quels sentiments sont réservés à ceux qui participent au corps et au sang du Seigneur. Il prend de là occasion d'exhorter les fidèles à recevoir ce sacrement avec respect.

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement sera coupable du corps et du sang du Seigneur.

28. Que l'homme donc réprouve lui-même, et qu'il mange ainsi de ce pain, et qu'il boive de ce calice;

29. Car quiconque en mange et en boit indignement mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur.

30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que plusieurs s'endorment.

31. Que si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions pas ainsi jugés.

32. Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas jugés avec le monde.

33. C'est pourquoi, mes frères, lorsque vous vous assemblez pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.

34. Si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation. Je réglerai les autres choses lorsque je serai venu.

Après avoir relevé la dignité du sacrement de l'Eucharistie S. Paul exhorte les fidèles à le recevoir avec respect. **I°** il montre le danger auquel s'exposent ceux qui le reçoivent mal; **II°** il indique un remède salutaire (verset 28): "Que l'homme donc s'éprouve lui-même, etc."

I° Il dit donc d'abord (verset 27): "Ainsi donc, etc.," du moment que ce pain sacramentel donné comme nourriture, est le corps de Jésus-Christ, et que ce breuvage est le sang de Jésus-Christ (verset 27): "Quiconque mangera ce pain ou boira la coupe du Seigneur indigne ment sera coupable du corps et du sang du Seigneur."

I. Il faut, dans ces paroles, remarquer comment on boit et on mange indignement. Suivant la Glose, cela arrive de trois manières:

1° quant à la célébration même de ce sacrement, à savoir quand on célèbre le sacrement eucharistique autrement que Jésus-Christ ne l'a enseigné, par exemple si l'on y offrait d'autre pain que celui de froment, ou une autre liqueur que le vin de la, , vigne. C'est pour cette raison qu'au chapitre X du Lévitique, on rapporte que "Nadab et Abiu, fils d'Aaron, ayant offert devant le Seigneur un feu étranger, contrairement aux ordres reçus, un feu sorti de devant le Seigneur les dévora."

2° Quand on s'approche de l'Eucharistie sans dévotion. Cette indévotion toutefois peut n'être que vénielle, par exemple si quelqu'un y vient l'esprit préoccupé des choses du siècle, mais conservant pourtant

habituellement le respect dû à ce sacrement. Et cette indévotion, bien qu'elle empêche le fruit qu'on retirerait de la communion, à savoir la réfection spirituelle, ne rend pas coupable du corps et du sang du Seigneur, comme le dit ici l'Apôtre. Mais il s'agit d'une indévotion qui est péché mortel: c'est celle qui est jointe au mépris du sacrement (Malachie 1, 12): "Et vous avez déshonoré mon nom parce que vous dites: La table du Seigneur est souillée, et les offrandes qu'on y dépose sont méprisables." La Glose parle de cette indévotion mortelle.

NOTE: Le péché véniel n'est point un obstacle à la communion; il ne la rend point indigne. Mais celui qui communie en conservant de l'affection pour le péché véniel est privé en partie des fruits du sacrement.

3° Enfin on appelle indigne celui qui s'approche de l'Eucharistie avec la volonté de pécher mortellement. En effet, on lit au Lévitique (XX 21): "Que celui qui a une tache ne s'approche point de l'autel du Seigneur." Or on regarde comme ayant la tache du péché, quiconque a la volonté de pécher, volonté que la pénitence enlève, par la contrition d'abord, si elle est accompagnée du bon propos de se confesser et de satisfaire: par la contrition qui détruit la volonté de pécher, remet la faute et la peine éternelle; par la confession ensuite, et par la satisfaction, qui procurent la rémission totale de la peine et la réconciliation au corps de l'Eglise, Par conséquent, dans un cas de nécessité, quand, par exemple, on n'a pas la possibilité de se confesser, la contrition suffit pour la réception de ce sacrement; mais régulièrement, la confession accompagnée de quelque satisfaction doit précéder. Aussi (livre des Dogmes ecclésiastiques, chap. I), il est dit: "Que celui qui doit communier satisfasse par ses larmes et la prière, et, plein de confiance dans le Seigneur, après s'être ainsi purifié, qu'il s'approche de la sainte Eucharistie sans crainte ni frayeur. Toutefois je ne parle que de celui qui n'est pas chargé de fautes capitales et mortelles; car pour celui qui est souillé de fautes mortelles commises depuis son baptême, je l'exhorte à satisfaire d'abord par la pénitence publique, et à ne s'approcher de la communion qu'après s'être réconcilié par le jugement du prêtre; s'il ne veut recevoir l'Eucharistie pour sa condamnation.

Cependant ne peut-on pas dire que les pécheurs ne s'approchent pas indignement de ce sacrement? Car on y reçoit Jésus-Christ, qui est le médecin spirituel, comme il l'a dit en parlant de lui-même (Matthieu IX, 12): "Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades." Il faut répondre que ce sacrement est un aliment spirituel, de même que le baptême est une naissance spirituelle. Or on naît pour vivre, mais on ne reçoit pas de nourriture si l'on n'est

vivant. Voilà pourquoi ce sacrement ne peut convenir aux pécheurs, qui ne vivent pas encore par la grâce, bien que le baptême leur convienne. De plus, l'Eucharistie est le sacrement de la charité et de l'unité de l'Eglise, comme S. Augustin le dit (sur Jean ch. x). Du moment donc que le pécheur manque de la charité, et qu'il est, à juste titre, séparé de l'unité de l'Eglise, s'il s'approche de ce sacrement, il fait un acte qui manque de vérité, donnant à entendre qu'il a la charité, tandis qu'il ne l'a point. Cependant, parce que le pécheur conserve quelquefois la foi de ce sacrement, il lui est permis de le voir, ce qui est absolument refusé aux infidèles, comme S. Denis l'a dit (livre de la Divine Hiérarchie, chap. in).

II. Il faut encore considérer comment celui qui reçoit indignement ce sacrement est coupable du corps et du sang de Jésus-Christ. La Glose l'explique de trois manières:

1° il est coupable matériellement. En effet, il devient coupable du péché commis à l'égard du corps et du sang de Jésus-Christ, en tant que Notre Seigneur est contenu dans ce sacrement reçu indignement, et ainsi la faute n'en est que plus grande, car elle l'est d'autant plus que celui contre lequel on pèche est lui-même plus élevé (Hébr., X, 29): "Songez combien mérite de plus grands supplices celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu et aura profané le sang de l'alliance."

2° La Glose l'explique par similitude, et donne ce sens: "Il sera coupable du corps et du sang du Seigneur," et portera le châtiment de la mort du Seigneur, c'est-à-dire il sera puni comme s'il avait mis à mort Jésus-Christ, selon cette parole (Hébr., VI, 6): "Ils crucifient de nouveau Jésus-Christ, et l'exposent à l'ignominie."

Dans ce sens, le péché de ceux qui reçoivent indignement le corps de Jésus-Christ ne paraît-il pas plus grand que celui des Juifs? Il faut dire que le péché peut acquérir de la gravité de deux manières: d'abord, par l'espèce même du péché, qui se caractérise du côté de son objet; dans ce sens, le péché commis contre la divinité, par exemple l'infidélité, le blasphème ou quelque autre de ce genre, est plus grave que le péché commis contre l'humanité de Jésus-Christ. Aussi le Sauveur dit-il lui-même (Matthieu XII, 32): "Quiconque parle contre le Fils de l'homme, il lui sera remis; mais si quelqu'un parle contre le Saint Esprit, il ne lui sera pas remis. De plus, le péché est plus grave quand il est commis contre l'humanité de Jésus-Christ dans sa forme propre que dans la forme sacramentelle. En second lieu, la gravité d'un péché se mesure du côté du pécheur. Or celui-là qui pèche par haine, par jalousie ou par quelque autre malignité, comme les Juifs qui crucifièrent Jésus-Christ, pèche plus

grièvement que celui qui succombe par faiblesse, comme il arrive quelquefois pour ceux qui s'approchent indignement de ce sacrement. On ne veut donc point dire, par ce qui précède, que le péché de ceux qui reçoivent indignement l'Eucharistie soit semblable au crime de ceux qui ont mis à mort Jésus-Christ, sous le rapport de l'égalité, mais sous le rapport de l'espèce, car l'un et l'autre attaquent ce même Jésus-Christ.

3° On donne à ces paroles: "Il sera coupable du corps et du sang de Jésus-Christ," ce sens: le corps et le sang de Jésus-Christ le condamnent. En effet, le bien, quand on le prend mal, est nuisible, comme le mal, quand on en a fait bon usage, est profitable, par exemple l'aiguillon de Satan pour S. Paul. Par ces paroles donc, se trouve réfutée l'erreur de ceux qui disent qu'aussitôt que ce sacrement est touché par les lèvres du pécheur, le corps de Jésus-Christ cesse d'y être présent. S. Paul les contredit en disant (verset 27): "Quiconque donc mangera ce pain ou boira ce calice du Seigneur indignement." Car d'après le sentiment erroné que nous réfutons, aucun pécheur indigne ne mangerait ni ne boirait, etc." Cette erreur est opposée à la vérité du sacrement, d'après laquelle le corps et le sang de Jésus-Christ résident dans l'Eucharistie aussi longtemps que subsistent les espèces, en quelque lieu qu'elles soient.

II° Quand l'Apôtre ajoute (verset 28): "Que l'homme donc s'éprouve lui-même, etc.," il indique le remède qui prévient le péché dont il vient de parler. **I.** Il indique ce remède; **II.** il en donne la raison (verset 29): "Car celui qui mange, etc.;" **III.** il explique cette raison par une preuve (verset 30): "C'est pourquoi parmi vous, etc."

I. Il dit donc: Puisque celui qui reçoit indignement ce sacrement se rend coupable d'un si grand crime, il est donc nécessaire d'abord (verset 28): "Que l'homme s'éprouve lui-même," c'est-à-dire examine avec soin sa conscience, de peur qu'il n'y ait en lui la volonté de pécher mortellement, ou quelque autre péché dont il ne se serait pas suffisamment repenti. "Et alors," après cet examen fait avec attention, désormais en sûreté, qu'il mange de ce pain et boive de ce calice;" car pour ceux qui le reçoivent dignement ce n'est plus un aliment dangereux, mais une source de santé (Gal., VI, 4): "Que chacun examine bien ses propres actions;" et (II Cor., XIII, 5): "Si vous êtes dans la foi, éprouvez-vous vous-mêmes."

II. Lorsqu'il dit (verset 29): "Car celui qui mange et boit indignement, etc." S. Paul assigne la raison du remède qu'il a indiqué, en disant: Si la préparation est d'abord exigée, c'est que (verset 29): "Celui qui mange et qui boit indignement, mange et boit son propre jugement," c'est-à-dire sa condamnation, dans le sens de ces paroles (Jean V, 29): "Ceux qui auront mal fait

ressusciteront pour la résurrection du jugement;" (verset 29): "ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur," c'est-à-dire parce qu'il ne discerne pas des autres aliments le corps du Seigneur, le prenant indifféremment, comme-on prend un aliment ordinaire (Lévit., XXIX, 3): "Tout homme de votre race qui, étant devenu impur, s'approche des choses qui auront été consacrées, périra devant le Seigneur"

On objecte ces paroles de S. Jean (VI, 58): "Celui qui me mange vivra aussi par moi." Il faut répondre qu'il y a deux manières de manger ce sacrement, l'une spirituelle, l'autre sacramentelle. Quelques-uns donc mangent ce sacrement tout à la fois sacramentellement et spirituellement; ce sont ceux qui le reçoivent avec de telles dispositions, qu'ils participent aussi à ce que contient ce sacrement, à savoir la charité qui constitue l'unité de l'Eglise. C'est à ceux-là que s'applique la parole du Sauveur citée plus haut: "Celui qui me mange vivra aussi par moi." D'autres mangent l'Eucharistie mais seulement sacramentellement; ce sont ceux qui sont tellement disposés, lorsqu'ils le reçoivent, qu'ils n'ont point ce que contient ce sacrement, à savoir la charité. A ceux-là on applique les paroles de S. Paul: "Celui qui mange et qui boit indignement mange son jugement et boit sa con damnation." Outre ces deux manières de recevoir ce sacrement, il en est une troisième, qui consiste à le manger accidentellement savoir lorsqu'on le reçoit, mais non comme sacrement, ce qui peut arriver de trois manières. Premièrement, quand un fidèle reçoit une hostie qu'il ne croit pas consacrée, bien qu'elle le soit, ce fidèle, s'il a l'habitude d'user du sacrement, n'en use pas actuellement comme sacrement. Secondement, quand un infidèle qui ne croit pas à ce sacrement, reçoit une hostie consacrée; car cet infidèle n'a pas l'habitude d'user de ce sacrement, et n'en a que la puissance. Troisièmement, quand un animal ronge une hostie consacrée, car cet animal ne saurait avoir la puissance d'en user.

Donc, puisque ceux qui reçoivent spirituellement ce sacrement acquièrent la vie, il y a des fidèles qui sentent le besoin de s'en approcher fréquemment. Egalement, de ce que ceux qui le reçoivent indignement se préparent leur j d'autres s'effrayent et ne le prennent que rarement: l'une et l'autre conduite paraissent dignes d'éloges. Car nous lisons en Luc (XIX, 6) que "Zachée reçut chez lui le Sauveur avec joie," et en cela sa charité est louée. Nous lisons aussi dans le même évangéliste (VII, 6) que "le Centurion dit au Sauveur: Je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison;" et en cela paraissent avec éclat l'honneur et le respect qu'il porte au Sauveur. Mais parce que, à considérer la chose en soi, l'amour est préférable à la crainte, il paraît meilleur de s'approcher plutôt fréquemment que rarement de l'Eucharistie. Cependant, comme ce qui est préférable en soi peut l'être moins relativement à tel ou tel, chacun doit examiner en soi-même quels fruits il retire de la réception fréquente de ce

sacrement. Si l'on reconnaît que l'on fait des progrès dans la ferveur de la dévotion pour Jésus-Christ, que l'on a plus de force pour résister aux péchés qui triomphent plus ordinairement des hommes, on doit s'approcher fréquemment. Si, au contraire, à cause de sa réception fréquente, on éprouve moins de respect pour ce sacrement, c'est un avertissement qu'on doit s'en approcher plus rarement. C'est pourquoi l'auteur du livre des Dogmes ecclésiastiques dit: "De recevoir la sainte Eucharistie tous les jours, je ne le loue ni je ne le blâme."

III. A ces paroles (verset 30): "C'est pourquoi il y en a beaucoup parmi vous, etc.," l'Apôtre développe, par une preuve, la raison qu'il a donnée.^{1°} Il indique cette preuve; ^{2°} il en assigne la cause (verset 31): "Que si nous nous jugions nous-mêmes, etc."

^{1°} Sur le premier de ces points, il faut remarquer que, comme le dit S. Augustin (Cité de Dieu, liv. 1, ch. VIII): "Si tout péché était manifestement puni de Dieu en ce monde, on croirait que rien n'est réservé au dernier jugement. D'une autre part, s'il ne punissait maintenant aucun péché, on croirait que la divine Providence n'existe pas. Donc, en signe du jugement à venir, Dieu, même en ce monde, châtie temporellement quelques individus pour leur péché. Nous le voyons agir ainsi, sur tout après la promulgation de la Loi soit nouvelle, soit ancienne; car nous lisons dans l'Exode (XXXII, 28) que plusieurs milliers d'hommes furent mis à mort après le crime de l'adoration du veau d'or. On lit aussi aux Actes (V, 4 à 10) qu'Ananie et Saphire furent frappés de mort pour leur double péché de mensonge et de vol. C'est pour cette raison encore que le péché commis par l'indigne réception de l'Eucharistie était puni de Dieu dans la personne de quelque sacrilège au temps de la primitive Eglise, soit par une infirmité corporelle, soit même par la mort. Aussi S. Paul dit-il (verset 30): "C'est pourquoi," c'est-à-dire en preuve du jugement futur, "il y en a parmi vous beaucoup qui," ayant reçu indignement le corps de Jésus-Christ, "sont châtiés par des infirmités corporelles" (Psaume XV, 4): "Ils ont multiplié leurs infirmités;" – "et sont faibles," c'est-à-dire travaillés par une longue indisposition, "et beaucoup sont endormis," à savoir de la mort corporelle, dans le sens où l'on prend le mot sommeil (I Thess., IV, 13): "Pour ce qui regarde ceux qui dorment, etc."

^{2°} En ajoutant (verset 31): "Que si nous nous jugions nous-mêmes, S. Paul donne une double raison de la preuve qu'il a indiquée: la première est prise de notre côté; la seconde, du côté de Dieu (verset 32): "Mais lorsque nous sommes jugés, etc."

A) Or, de notre côté, la cause du châtement divin est notre négligence, parce que nous négligeons de punir, sur nos propres personnes, les

péchés que nous avons commis. C'est de là que S. Paul dit (verset 34): "Que si nous nous jugions nous-mêmes, etc.," en réprimant et en punissant nos péchés, "nous ne serions pas jugés," c'est-à-dire nous ne serions pas punis par Dieu, ni dans le temps à venir, ni même dans le temps présent.

On objecte ce passage expliqué plus haut (XV, 3): "Je ne me juge pas moi-même;" et (Rom., XIV, 22): "Heureux celui que sa conscience ne condamne point!" Il faut répondre qu'on peut se juger soi-même de trois manières: d'abord par voie de discussion: dans ce sens, on doit se juger soi-même et quant aux oeuvres accomplies, et quant aux oeuvres à accomplir, selon cette parole (Gal., VI, 4): "Que chacun examine bien ses propres actions." Ensuite par voie de sentence, en s'absolvant soi-même, comme si l'on se jugeait innocent quant au passé: dans ce sens, personne ne doit se juger soi-même et se regarder innocent, suivant cette parole (Job, IX, 20): "Si j'entreprends de me justifier, ma propre bouche me condamnera. Si je veux montrer que je suis innocent, elle me convaincra d'être coupable." Enfin par voie de condamnation, comme si l'on faisait une chose qu'on juge soi-même être mauvaise; c'est dans ce sens qu'on entend le passage cité: "Heureux celui que sa conscience ne condamne point en ce qu'il approuve!" Mais quant aux oeuvres déjà faites, chacun doit se juger soi-même en se reprenant et en se punissant pour ce qui n'est pas selon la règle. C'est dans ce sens qu'il est dit (Job X, 45): "J'exposerai mes voies en sa présence;" et (Job, XXIII, 4): "Je proposerai ma cause devant lui, je remplirai ma bouche de preuves," De ce jugement, S. Augustin dit (De la Pénitence), et la Glose cite ici ce passage: Que l'image du jugement à venir soit devant nos yeux; que l'homme s'élève devant ses propres yeux contre lui-même; et, après avoir établi ainsi un tribunal dans son propre coeur, que la pensée remplisse la fonction d'accusateur, la conscience celle de témoin, et le coeur l'office de bourreau; ensuite que le sang de l'âme pénitente coule dans ses larmes, et que l'homme enfin prononce lui-même la sentence, de sorte que l'âme se regarde comme indigne de participer au corps et au sang du Seigneur.

B) En ajoutant (verset 32): "Mais lorsque nous sommes jugés, l'Apôtre indique la cause, en la prenant du côté de Dieu. Il dit: "Mais lorsque nous sommes jugés, c'est par le Seigneur," à savoir que nous sommes punis dans ce monde; "que nous sommes repris," c'est Dieu nous reprend pour nous corriger; en d'autres termes, afin que chacun, par suite de la peine qu'il ressent, s'écarte du péché. De là ces paroles de Job (V, 17): "Heureux l'homme que Dieu corrige lui-même!" et (Prov., II, 12):

"Le Seigneur châtie celui qu'il aime." Ou bien encore, le châtement de l'un empêche l'autre de pêcher (Prov., XIX, 25): "Quand l'homme corrompu est châtié, l'insensé devient plus sage;" et cela se fait (verset 32): "afin que nous ne soyons point condamnés," de la condamnation éternelle par le jugement à venir, "avec le monde," c'est-à-dire avec les hommes qui aiment le monde.

III° Enfin, lorsque l'Apôtre dit (verset 33): "C'est pourquoi, mes frères, etc.," il ramène les Corinthiens à la pratique convenable de ce sacrement. **I.** Il indique ce qu'il règle pour le moment même; **II.** il promet de régler le reste plus tard (verset 34): "Je réglerai le reste, etc."

I. Sur la première partie,

1° il définit ce qu'il règle, en disant (verset 33): "C'est pourquoi, mes frères, etc.," pour que personne ne se hâte de prendre son repas avant ses frères, "lorsque vous vous assemblez," à savoir dans l'église, "pour manger le corps de Jésus-Christ," attendez-vous les uns les autres," en sorte que vous preniez tous votre repas en commun. C'est ainsi qu'il est dit (Exode X, 6): "Toute la multitude des enfants d'Israël immolera un chevreau."

2° Il répond à une excuse, en disant (verset 34): "Que si quelqu'un a faim," et ne peut pas attendre aussi longtemps, qu'il mange chez lui, à savoir des aliments ordinaires, et qu'alors il ne reçoive pas l'Eucharistie (Ecclésiastique XXXVI, 20): "L'estomac reçoit toute espèce de nourriture."

3° Il en assigne la raison, en disant (verset 34): "Afin que vous ne vous assembliez pas," à savoir dans le dessein de recevoir Jésus-Christ "pour votre jugement," c'est-à-dire pour votre condamnation.

II. Il exprime sa promesse, en disant (verset 34): "Quant au reste," c'est-à-dire quant à ce qui n'expose pas à un danger aussi grand, "lorsque je serai venu," en d'autres termes présent parmi vous, je le réglerai, à savoir comment vous devez observer toutes ces choses. On voit par là que l'Eglise tient des apôtres un grand nombre de règlements qui ne sont point renfermés dans l'Écriture (Ecclésiastique X, 3): "Les cités se peupleront par le bon sens des gens prudents qui les habitent," en d'autres termes, les églises seront réglées par la sagesse des Apôtres.

CHAPITRE XII: TOUS LES DONS VIENNENT DU MÊME ESPRIT

I Corinthiens XII: Plusieurs grâces, un seul Esprit

-

SOMMAIRE: L'Apôtre traite des grâces spirituelles, et dit que, bien qu'elles soient diverses, elles sont données par un seul et même Esprit Saint.

1. Pour ce qui est des dons spirituels, je ne veux pas que vous ignoriez mes frères, ce que vous devez savoir.

2. Vous vous souvenez qu'étant païens, vous vous laissiez entraîner, selon qu'on vous menait vers les idoles muettes.

3. Je vous déclare donc que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu ne dit: Anathème à Jésus! et que nul ne peut confesser que Jésus est le Seigneur, sinon par le Saint Esprit.

4. Il y a, à la vérité, diversité des dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit.

5. Il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Et y a diversité d'opérations, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous.

S. Paul, après avoir traité de ce qui regarde trois sacrements, à savoir: le Baptême, le Mariage et l'Eucharistie commence ici à déterminer ce qui appartient à l'effet des sacrements. Or les sacrements ont un double effet: l'ut signifié et contenu, c'est-à-dire la grâce, qui es donné aussitôt que le sacrement est reçu l'autre, signifié et non contenu, c'est-à-dire la gloire de la résurrection, qui est attendue quand viendra la fin du monde. L'Apôtre traite donc d'abord des dons de la grâce; ensuite, de la gloire de la résurrection (ci-dessous, XV, 1): "Je vous rappelle, mes frères, etc." Dans la première partie, S. Paul., premièrement, traite des grâces gratuitement données; secondement, il préfère à toutes ces grâces la charité, c'est-à-dire la grâce qui nous rend agréables à Dieu (ci-dessous XIII, 1): "Quand je parlerais toutes les langues des hommes, etc.;" troisièmement, il compare entre elles les grâces données (ci-dessous, XIV, 1): "Recherchez la charité, etc." A l'égard des grâces gratuites, l'Apôtre fait deux choses:

I° Il expose spécialement ce qu'il veut établir, en disant: Je viens de dire que je réglerai à mon arrivée d'autres points qui concernent l'usage des sacrements; toutefois, il est certains enseignements qu'il est nécessaire de vous donner tout de suite; c'est ce qu'il dit (verset 1): "Par rapport aux dons spirituels," c'est-à-dire aux dons des grâces qui procèdent de l'Esprit Saint, "mes frères, je ne veux pas que vous ignoriez..." Car c'est la pire de toutes les ingratitude de ne pas connaître les bienfaits reçus, comme le remarque Sénèque (Traité des Bienfaits). Voilà

pourquoi l'homme qui ne veut point être ingrat envers Dieu ne doit pas ignorer ce qui a rapport aux grâces spirituelles (ci-dessus, II, 12): "Nous avons reçu l'Esprit de Dieu, afin de connaître les dons que Dieu nous a faits;" et (Isaïe, V, 13): "Mon peuple a été emmené captif, parce qu'il n'a point eu l'intelligence," à savoir des choses spirituelles.

II° A ces mots (verset 2): "Vous vous souvenez, lorsque vous étiez païens, etc.," S. Paul poursuit les développements qu'il se propose. **I.** Il montre la nécessité des grâces spirituelles; **II.** il établit la distribution des grâces (verset 4): "Or il y a diversité de dons spirituels, etc."

I. Or la nécessité d'une chose se reconnaît surtout lorsqu'on voit qu'elle manque. Sur ce premier point, l'Apôtre fait donc: **1°** ressortir le manquement de forces spirituelles que les Corinthiens éprouvaient avant d'avoir reçu la grâce; **2°** il en conclut la nécessité de cette grâce (verset 3): "Je vous déclare donc, etc."

1° Il dit donc (verset 2): "Vous vous souvenez," pour l'avoir éprouvé, "que, lorsque vous étiez païens," en d'autres termes vivant à la manière des païens, avant d'avoir reçu la grâce par le baptême (Gal., II, 45): "Nous sommes, nous autres, Juifs de naissance, et non des pécheurs issus des Gentils;" et (Ephés. IV, 17): "Les Gentils s'avancent dans la vanité de leurs pensées;" - "vous vous avanciez avec une sorte de promptitude et de constance, selon cette parole de Jérémie (VIII, 6): "Tous courent, dans leurs voies, comme le cheval qui se précipite au combat;" et (Prov., I, 16): "Leurs pieds courent au mal;" - "vers des idoles muettes," à savoir pour les honorer et les adorer, suivant cette parole du Psalmiste (CXIII, 5): "Elles ont une bouche et ne parlent point." L'Apôtre désigne particulièrement en elles le défaut de la parole, car la parole est l'effet propre de la connaissance. On voit donc par là que les idoles ne comprennent pas, et par conséquent qu'il n'y a en elles même pas l'ombre de la divinité, attendu qu'elles sont muettes. Et vous vous avanciez ainsi "en vous laissant conduire," c'est-à-dire sans résistance aucune; en effet, les païens se laissaient entraîner, comme attirés par la beauté des idoles; c'est de là qu'il est dit dans l'épître de Jérémie (Baruch, VI, 3): "Vous verrez à Babylone des dieux d'or et d'argent; prenez garde que la crainte ne vous laisse surprendre par eux;" ou bien encore, vous tous laissiez conduire par les ordres du prince (Dan. III, 2): "Le roi Nabuchodonosor forçait ses sujets à adorer une statue d'or; et (II Macch., VI, 7): "Les Juifs étaient menés par une dure nécessité aux sacrifices le jour de la naissance du roi" ou même par l'inspiration des démons, qui s'efforcent surtout de se faire rendre les honneurs divins, suivant ce qui est dit en

S. Matthieu (IV, 9): "Je donnerai toutes ces choses si tu te prosternes et m'adores." Ils avançaient donc pour honorer les idoles, ainsi qu'on les menait, c'est-à-dire sans aucune résistance, comme ce jeune insensé dont parle le livre des Proverbes (VII, 7): "Il la suit aussitôt, comme le boeuf qu'on mène à l'autel." On voit par là que l'homme, avant, de recevoir la grâce, court avec promptitude vers le péché, sans faire aucune résistance. Or l'Apôtre fait mention spécifiquement du péché d'idolâtrie pour trois raisons; premièrement, parce que c'est une faute très grave d'introduire un autre dieu, de même que ce serait une offense très grave envers un roi que d'en établir un autre à sa place. C'est dans ce sens qu'il est dit au livre de Job (XXXI, 26): "Si à la vue du soleil dans sa splendeur, de la lune dans son éclat, mon coeur a ressenti une joie secrète, si j'ai porté la main à ma bouche," en signe d'adoration du soleil et de la lune, ce qui est la plus grande iniquité et la négation de la majesté du Très-Haut. Secondement, parce que c'est du péché d'idolâtrie que découlent tous les autres péchés suivant cette parole (Sag., XIV, 27): "Le culte des infâmes idoles est la cause de tous les maux." Troisièmement, parce que ce péché était commun parmi les Gentils, et n'était point regardé comme un crime. C'est de là qu'il est dit (P. XCV, 5): "Tous les dieux des nations sont des démons."

Il faut remarquer ici que quelques auteurs ont prétendu que l'homme vivant dans le péché mortel ne pouvait être délivré que par le secours de la grâce de ce péché dont il est l'esclave, parce que la rémission du péché ne se fait que par la grâce, suivant cette parole (Rom., III, 14): "Gratuitement justifiés par grâce;" qu'au moyen du libre arbitre, il pouvait sans la grâce se préserver du péché véniel. Mais cette opinion n'est pas admissible; car ne peut se préserver du péché mortel qu'en observant tous les préceptes de la loi, puisque ce qui fait le péché mortel, c'est la transgression de la loi; l'on pourrait donc sans la grâce observer toutes préceptes de la loi, ce qui est l'hérésie Pélagienne. D'ailleurs, sans la grâce, personne ne saurait avoir la charité, par laquelle on aime Dieu par-dessus toutes choses, suivant cette parole: "L'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par le Saint Esprit qui nous a été donné." Or il ne se peut que l'homme évite tout péché, à moins qu'il n'aime Dieu par-dessus toutes choses; car on méprise davantage ce qu'on aime moins. Il pourra donc se faire pendant quelque temps, que celui qui n'a pas la grâce s'abstienne du péché, jusqu'à ce qu'il rencontre l'objet qui le porte à mépriser le précepte divin, ce qui l'entraînera au péché. Aussi l'Apôtre, dit en termes exprès: Comme vous étiez menés."

2° Lorsqu'il dit (verset 3): "Je vous déclare donc, etc.," S. Paul déduit en conclusion les deux effets de la grâce, dont le premier consiste à faire éviter le péché; le second, à faire pratiquer le bien, ce que l'Apôtre exprime, en disant (verset 3): "Et personne ne peut dire Jésus, etc."

A) Il dit donc d'abord: Puisque, pendant que vous étiez sans la grâce, vous couriez avec empressement vers le péché, pour cette raison, (verset 3): "Je vous déclare" que si vous eussiez eu la grâce, cela ne vous serait point arrivé. "Car nul homme parlant par l'Esprit de Dieu," c'est-à-dire sous son inspiration, "ne dit: Anathème à Jésus!" c'est-à-dire ne profère un blasphème contre Jésus-Christ, suivant cette parole (1 Jean IV, 3): "Tout esprit qui divise Jésus-Christ n'est point de Dieu." Remarquez que l'Apôtre cite un péché très grave, le blasphème, qu'on évite par la grâce, afin de montrer qu'il en est de même des autres péchés moindres. On peut encore, par ce qui est dit ici: Anathème à Jésus!" entendre tout péché mortel; car anathème veut dire séparation, ce mot venant du grec et signifie *action de poser dessus*, comme on dirait: placé dessus, parce que, autrefois, ce qui était mis à part et soustrait à l'usage des hommes était suspendu dans les temples ou dans les édifices publics. Or tout péché mortel sépare de Jésus-Christ, suivant cette parole d'Isaïe (LIX, 2): "Vos iniquités ont fait une séparation entre vous et votre Dieu." Quiconque donc pèche mortellement dit de coeur ou de bouche: "Anathème!" c'est-à-dire séparation, "à Jésus," attendu que personne, sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu, ne pèche mortellement; car, ainsi qu'il est dit (Sag., I, 5): "L'Esprit Saint, qui est le maître de la science, fuit le déguisement."

Cependant, s'il en est ainsi, ne semble-t-il pas que quiconque a l'Esprit Saint ne peut pécher mortellement? car (I Jean III, 9): "Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui."

Il faut répondre qu'en tant qu'il est uni à l'Esprit de Dieu, l'homme ne commet pas le péché, mais plutôt s'en éloigne. Toutefois, on peut commettre le péché, par l'effet de l'imperfection de la volonté humaine, qui résiste à l'Esprit Saint, selon cette parole des Actes (VII, 51): "Vous résistez toujours à l'Esprit Saint." En effet, l'Esprit Saint qui habite en nous, n'enlève pas totalement au libre arbitre, dans la vie présente, la faculté de pécher; voilà pourquoi l'Apôtre a dit en termes

exprès, non pas: personne ayant l'Esprit de Dieu, mais: personne parlant dans l'Esprit de Dieu."

B) Quand l'Apôtre ajoute (verset 3): "Et personne ne peut dire Jésus," il exprime le second effet de la grâce, à savoir que sans elle l'homme ne peut opérer le bien. Il dit donc (verset 3): "Et personne ne peut dire que Jésus est le Seigneur, sinon par le Saint Esprit."

Objection: C'est par le Saint Esprit que l'homme est introduit dans le royaume des cieux, suivant cette parole du Psalmiste (CXLII, 9): "Votre Esprit, qui est toute bonté, me conduira dans une voie droite;" et le Sauveur lui-même dit (Matthieu VII, 21): "Tous ceux qui disent: Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux." Donc, tous ceux qui disent que Jésus est le Seigneur ne le disent pas par le Saint Esprit. Il faut répondre qu'on peut entendre de deux manières cette expression "dire quelque chose par le Saint Esprit": d'abord par le Saint qui inspire, mais n'habite pas, car l'Esprit Saint meut quelquefois certains coeurs et fait parler, bien, qu'il n'habite point dans ces coeurs. C'est ainsi qu'on lit en S. Jean (XI, 30) que la prédiction de Caïphe sur l'utilité de la mort de Jésus-Christ, "il ne l'avait point dite de lui-même," mais par l'esprit de prophétie. Balaam également prédit beaucoup de choses vraies par l'inspiration du Saint Esprit, ainsi qu'il est rapporté au livre des Nombres (XXIII et XXIV), bien que cet Esprit ne fût point en lui. Il faut donc entendre, d'après cela, que personne ne peut dire une chose vraie, si ce n'est par l'inspiration de l'Esprit Saint, qui est l'Esprit de vérité, et dont il est dit (Jean XVI, 13): "Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité." C'est pourquoi la Glose, citant S. Ambroise, dit sur ce passage: Tout ce, qu'il y a de vrai, n'importe qui le dise, procède de l'Esprit Saint, principalement les vérités de foi, celles qui ont été connues par révélation spéciale du Saint Esprit, parmi lesquelles il faut placer le dogme que Jésus est le Seigneur de toutes les créatures. Aussi lit-on (Actes, II, 36): "Que toute la maison d'Israël sache donc très certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié." On peut en dire: parler par le Saint Esprit, en ce sens qu'il habite dans un coeur et l'inspire. On peut, d'après ce sens, vérifier ce que l'Apôtre dit ici, prenant le mot "parler" non pas seulement pour le langage de lèvres, mais aussi pour le coeur et les oeuvres; car il a un langage du coeur, suivant cette parole (Ps. X, 1): "L'insensé a dit dans son coeur: Il n'y a point de Dieu." Il y a aussi un langage des oeuvres, à savoir quand, par une oeuvre extérieure en manifeste sa pensée intérieure. "Personne" donc, "s'il n'a l'Esprit" ne peut dire que Jésus est le Seigneur," en ce sens que non seulement il le confesse de bouche mais encore qu'il le révère de coeur comme son Seigneur et qu'il lui obéisse en cette qualité par ses oeuvres. De ce qui précède, nous pouvons donc reconnaître, premièrement, que sans la grâce l'homme ne peut éviter le péché, suivant cette parole (Psaume

XC, 17): "Si Dieu ne m'eût assisté, il s'en serait peu fallu que mon âme fût tombée dans l'enfer." Secondement qu'avec la grâce on évite le péché, suivant cette autre parole (I Jean, III, 9): "Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché." Troisièmement, que sans la grâce l'homme ne peut faire le bien, suivant ce passage de S. Jean (XV, 5): "Sans moi, vous ne pouvez rien faire."

II. Lorsque l'Apôtre dit (verset 4): "Or il y a diversité de dons spirituels, etc.," il commence à faire la distinction des grâces gratuite ment données: d'abord d'une manière générale, ensuite en particulier, à ces mots (verset 7): "Or les dons du Saint Esprit sont départis à chacun." Or, sur les dons qui sont faits par la grâce de l'Esprit Saint, il faut remarquer: premièrement le pouvoir de l'homme pour opérer les oeuvres; secondement l'autorité; troisièmement l'exercice de l'un et de l'autre. Le don de la grâce confère le pouvoir, par exemple la prophétie, la puissance de faire des miracles, ou toute autre faveur de cette nature; on reçoit l'autorité en raison de quelque ministère, par exemple l'apostolat, ou tout autre; l'exercice appartient à l'oeuvre. S. Paul distingue donc: **1°** les grâces; **2°** les ministères; **3°** les œuvres;

1° Quant aux grâces, l'Apôtre montre la nécessité de la grâce, laquelle toutefois n'est pas donnée à tous dans toute sa plénitude, à l'exception de Jésus-Christ, à qui Dieu ne donne pas l'Esprit avec mesure," ainsi qu'il est dit (Jean III, 34); mais pour les autres "il y a diversité de grâces, attendu que ceux-ci ont plus abondamment telle grâce, ceux-là telle autre. Car de même que dans le corps naturel la tête réunit tous les sens, et qu'il n'en est pas ainsi des autres membres, ainsi, dans l'Eglise, Jésus-Christ seul possède toutes les grâces, qui sont divisées dans les autres membres, ce qui est marqué dans la Genèse (II, 40), où il est dit "qu'un fleuve," c'est-à-dire le fleuve des grâces," sortait de la terre pour arroser le paradis, et se divisait ensuite en quatre canaux." De plus, on lit en S. Matthieu (XXV, 45): "Le maître donna cinq talents à l'un, deux à l'autre, et un à un troisième." Bien que les dons des grâces soient divers et possédés par des personnes distinctes, cependant il ne procèdent point de divers auteurs, comme le supposaient les païens, qui attribuaient la sagesse à Minerve, l'éloquence à Mercure, et ainsi des autres. Pour réfuter cette erreur, l'Apôtre ajoute (verset 4): "Mais il n'y a qu'un même Esprit," c'est-à-dire l'Esprit Saint, qui est l'auteur de toutes les grâces (Ephés., IV, 4): "Vous n'êtes tous qu'un même corps, comme il n'y a qu'un même Esprit;" et (Sag., VII, 22): "L'Esprit est un, mais multiple," un dans sa substance, multiple dans ses dons.

3° L'Apôtre établit ensuite la diversité des ministères, lorsqu'il dit (verset 5): "Et il y a diversité de

ministères," c'est-à-dire il est nécessaire, pour le gouvernement de l'Eglise, qu'il y ait diversité de ministères et d'offices, car les pasteurs sont appelés les ministres de l'Eglise (ci-dessus, IV, 4): "Que les hommes nous regardent comme les ministres de Jésus-Christ." Or il est de la beauté et de la perfection de l'Eglise qu'il y ait en elle divers ministères, qui sont marqués par les ordres des ministres; ce qui, dans le palais de Salomon, faisait l'admiration de la reine de Saba (III Rois, X, 5). Tous cependant ne servent qu'un seul Seigneur; c'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 5): "Mais il n'y a qu'un seul Seigneur" (ci-dessus, VIII, 6): "Il n'y a pour nous qu'un seul Seigneur Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites.

3° Enfin l'Apôtre établit la diversité d'opérations, lorsqu'il dit (verset 6): "Il y a aussi diversité d'opérations," par lesquelles on opère le bien en soi-même, comme on l'opère à l'égard du prochain par les divers ministères (Psaume CIII, 23): "L'homme sort pour aller faire son ouvrage," à savoir celui qui lui est propre; et (Ecclésiastique XXXIII, 11): "Il a changé," c'est-à-dire il a diversifié, (leurs voies, ou leurs opérations, qui cependant procèdent d'un même principe. Ce qui fait ajouter à S. Paul (verset 6): "Mais il n'y a qu'un Dieu, qui opère tout," à savoir comme la cause première et créatrice de toutes les opérations. De peur toutefois que les autres causes ne paraissent superflues, S. Paul dit (verset 6): "En tous," car la première cause opère dans les causes secondaires (Isaïe, XXVI, 42): "C'est vous, Seigneur, qui avez fait en nous toutes nos oeuvres." Il faut observer que S. Paul attribue avec beaucoup de raison les grâces au Saint Esprit, qui est amour, car c'est un effet de l'amour de recevoir gratuitement quelque ministère du Seigneur pour le servir; et les opérations à Dieu comme à sa première cause motrice. Ce qu'il dit: "L'Esprit," peut être rapporté à la personne du Saint Esprit; "le Seigneur", la personne du Fils; "Dieu" à la personne du Père; ou encore ces trois nom peuvent s'appliquer au Saint Esprit, qui est Dieu et Seigneur.

1 Corinthiens XII, 7-11: Plusieurs dons, un seul Esprit

SOMMAIRE: L'Apôtre énumérant les dons spirituels, enseigne positivement qu'un seul et même esprit opère en tous.

1. Or les dons de l'Esprit Saint, qui se font connaître au dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité.

8. L'un reçoit du Saint Esprit le don de parler avec sagesse; un autre reçoit, du même Esprit le don de parler avec science;

9. Un autre le don de la foi par le même Esprit;" autre la grâce les guérisons par le même Esprit;

10. Un autre le don de faire des miracles; un autre le don de prophétie; un autre le discernement des esprits; un autre le don de parler les langues; un autre l'interprétation des langues.

11. Or c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît.

Après avoir établi d'une manière générale la diversité des grâces, des ministères et des opérations, S. Paul explique en particulier ce qu'il vient de dire. Et d'abord quant à la diversité des grâces, ensuite quant à la diversité des ministères (verset 28): "Ainsi Dieu a établi dans son Eglise les uns etc." Sur la diversité de grâces premièrement il établit cette diversité d'une manière spéciale; secondement, il emploie une comparaison (verset 12): "Et comme notre corps etc." Sur cette première partie, **I°** il détermine la condition des grâces gratuitement données; **II°** Il en exprime la diversité (verset 8): "L'un reçoit du Saint Esprit, . etc.;" **III°** l'action (verset 11); Or c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses."

I° Il dit donc: Il a été avancé qu'il y a diversité de grâces (verset 7): "Car à chacun;" il désigne ainsi leur sujet. De même, en effet, qu'il n'est aucun membre dans le corps, qui ne reçoive, de quelque manière, de la tête le sentiment ou le mouvement, ainsi il n'est personne dans l'Eglise qui ne reçoive quelque chose des grâces du Saint Esprit, suivant cette parole de S. Matthieu (XXV, 15): "Il donna à chacun selon qu'il pouvait;" et (Ephés., IV, 7): "La grâce a été donnée à chacun de nous selon la mesure du don de Jésus-Christ." – "A chacun" donc "sont donnés les dons du Saint qui se manifestent au dehors." Par là sont désignés les offices des grâces gratuitement données; car c'est un effet de la grâce qui rend agréable que l'Esprit Saint habite dans l'âme, tandis que l'effet propre de la grâce gratuitement donnée est de servir à la manifestation du Saint Esprit, comme les mouvements intérieurs du coeur se manifestent par la voix. C'est pourquoi il est dit (Jean III, 8): "L'esprit souffle où il veut, et vous entendez sa voix; et (Pi., XCVII, 2): "Le Seigneur a fait connaître le salut qu'il nous réservait." Or le Saint Esprit est manifesté de deux manières par ces grâces: d'abord comme habitant dans l'Eglise, l'instruisant et la sanctifiant, par exemple quand un homme pécheur, en qui cet Esprit n'habite pas, fait des miracles, pour montrer que la foi qu'il prêche est véritable. C'est dans ce sens qu'il est dit (Hébr., II, 4): "Dieu même attes tant leur témoignage par les miracles et les prodiges et les différents dons du Saint Esprit." De plus, ces grâces manifestent l'Esprit Saint, comme habitant dans celui à qui elles sont accordées (Actes, VI, 8): "Etienne, plein de force, faisait des prodiges et des miracles sans nombre," quand il eut été choisi, "comme un homme rempli de

foi et du Saint Esprit. Les grâces de cette nature ne sont accordées qu'aux saints. De peur que cette manifestation extérieure ne soit regardée comme inutile, l'Apôtre ajoute: "Pour l'utilité," c'est-à-dire de tous. Cette expression désigne la fin de ces grâces, et cela soit qu'elles servent à prouver la vérité de la doctrine de l'Eglise pour l'affermissement des fidèles et la conversion des infidèles, soit qu'elles fassent ressortir la sainteté d'un de ses enfants, qu'elle propose à l'imitation des autres. C'est pourquoi il est dit plus bas (XIV, 42): "Désirez d'être enrichis des dons spirituels, pour l'édification, de l'Eglise;" et (ci-dessus, X, 33): "Je ne cherche point ce qui m'est avantageux en particulier, mais ce qui est utile aux autres pour leur salut."

II° Lorsqu'il dit (verset 8): "L'un reçoit du Saint Esprit le don de parler, etc.," S. Paul montre la diversité des grâces, qui, ainsi qu'il a été dit, sont données pour l'utilité commune. Par conséquent, il faut entendre cette diversité en tant qu'un homme peut procurer le salut des autres; or l'homme ne peut produire un tel effet en agissant intérieurement, ce qui n'appartient qu'à Dieu seul, mais seulement en persuadant extérieurement. Et pour cela trois choses sont nécessaires: **I.** la faculté de persuader; **II.** celle de confirmer la persuasion; **III.** celle enfin de proposer avec intelligence les motifs de la persuasion.

I. La faculté de persuader exige la justesse des conclusions et la certitude des principes sur les vérités dont on cherche à persuader. Or dans les choses qui tiennent au salut, parmi les conclusions, il en est de principales, à savoir les choses divines; à ces conclusions se rapporte la sagesse, qui est la connaissance des choses divines, comme dit S. Augustin (de la Trinité, liv. XIII). L'Apôtre la signale (verset 8): "l'un est donné par l'Esprit," c'est-à-dire l'Esprit Saint, "le don de parler avec sagesse, afin de pouvoir persuader ce qui fait l'objet de la connaissance des choses divines (Luc, XXI, 15): "Je vous donnerai moi-même des paroles et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contre dire;" et (ci-dessus, II, 6): "Nous prêchons la sagesse aux par faits." Les conclusions secondaires sont celles qui ont pour objet la connaissance des créatures: cette connaissance prend le nom de science, comme dit, au même traité, S. Augustin. Quant à elles, l'Apôtre ajoute (verset 8): "un autre est donné, par le même Esprit, le don de parler avec science," c'est-à-dire de pouvoir manifester par les créatures les choses de Dieu. Car à cette science appartient ce qui peut défendre et fortifier la piété et la foi, mais non ce que la curiosité peut rencontrer de flatteur dans les sciences humaines, comme S. Augustin l'a encore remarqué au même lieu (Sag., X, 10): "La sagesse lui a donné la science des sciences;" et (Isaïe, XXXIII, 6): "La sagesse et la science seront les richesses du salut." Il faut toutefois observer que la sagesse et la science sont comptées parmi les sept dons du Saint Esprit, comme on le voit au prophète Isaïe (XI, 2). C'est donc à dessein que l'Apôtre ne

place point parmi les grâces gratuitement données la sagesse et la science, mais "le don de parler avec sagesse et avec science," don qui a pour effet de pouvoir persuader aux autres par la parole ce qui est l'objet de la sagesse et de la science. Les principes de la doctrine du salut sont les articles de foi, et l'Apôtre les distingue, en disant (verset 9): "A un autre est donné le don de la foi par le même Esprit." La foi n'est point prise ici dans le sens de vertu; car, comme vertu, elle est commune à tous les membres de Jésus-Christ, suivant cette parole (Hébr., XI, 6): "Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu." Mais elle est prise pour le don de parler de la foi, c'est-à-dire le don de proposer avec rectitude ce qui appartient à la foi, ou pour la certitude de la foi à un degré plus éminent, suivant cette parole de S. Matthieu (XV, 28): "Femme, votre foi est grande.

II. Les vérités qui appartiennent à la doctrine du salut ne peuvent être confirmées ou par le raisonnement, parce qu'elles dépassent la portée de la raison humaine, suivant cette parole (Ecclésiastique III, 25): "Un grand nombre de merveilles qui surpassent l'esprit de l'homme sont devant vos yeux." Ces vérités sont confirmées ou démontrées par des signes divins. Ainsi, lorsque Moïse dut être envoyé vers le peuple d'Israël il reçut de Dieu un signe pour confirmer ce qu'il dirait au nom du Seigneur (Exode, IV, I à 10). C'est ainsi que l'on confirme par l'empreinte du sceau royal une chose qui doit se faire par ordre du roi. Le signe divin, c'est d'abord ce que Dieu peut faire lui seul: tels sont les miracles, que l'Apôtre distingue ici en deux catégories. En effet, il dit premièrement (verset 9): "Un autre, le don des guérisons," c'est-à-dire le don de guérir les infirmités de ceux qui souffrent, "dans un seul," à savoir et même "Esprit" (Jér., XVII, 14): "Guérissez-moi, Seigneur, et je serai guéri à jamais." Ceux qui voient ces guérisons miraculeuses sont persuadés non seulement à cause de la grandeur du miracle, mais aussi à cause du bienfait obtenu. L'Apôtre dit en second lieu (verset 10): "A un autre est donné le don des miracles, " qui persuadent, mais seulement en raison du fait miraculeux, par exemple la mer divisée (Exode, XIV, 2), ou le soleil et la lune s'arrêtant dans les cieux (Josué, X, 13, et Gal., III, 5): "Qui donc nous communique l'Esprit et fait des miracles parmi nous?" Le signe divin peut être pris encore pour ce que Dieu peut seul connaître: c'est ou un futur contingent, suivant cette parole d'Isaïe (XLI, 23): "Racontez-nous l'avenir, et nous reconnâtrons que vous êtes des dieux." Quant à cette connaissance, S. Paul dit (verset 10): "Un autre revoit le don de prophétie," qui est la révélation divine annonçant les événements d'après l'immuable vérité (Joël, II, 28): "Je répandrai mon esprit sur toute chair, et vos fils prophétiseront." Ou ce qui se passe dans le coeur humain, suivant cette parole de Jérémie (XVII, 9): "Le coeur de l'homme est trompeur et impénétrable; qui le connaîtra? Moi le Seigneur, qui sonde les coeurs et qui éprouve les reins! Quant à ce don, l'Apôtre ajoute (verset 10): "Un autre, le don du discernement des esprits," c'est-à-dire le

pouvoir de discerner sous l'impulsion de quel esprit on parle ou on agit, si c'est, par exemple, l'esprit de charité ou l'esprit de jalousie (I Jean IV, 1): "Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu."

III. La faculté de proposer les motifs de persuasion consiste à pouvoir parler aux autres d'une manière intelligible. On peut en être empêché de deux manières: d'abord par la diversité des idiomes. S. Paul en montre le remède en disant (verset 10): "Un autre, le don de parler diverses langues," afin d'être entendu par tous, comme les apôtres (Actes, II, 4): "Ils commencèrent à parler diverses langues." Ensuite par l'obscurité des saintes Écritures, sur lesquelles on doit s'appuyer; le remède à cet empêchement est indiqué ici (verset 10): "Un autre, le don d'interprétation," à savoir des endroits difficiles de l'Écriture (Dan., V, 46): "J'ai appris que vous pouviez interpréter les choses obscures;" et (Gen., XL, 8): "L'interprétation ne vient-elle pas de Dieu?"

III° Enfin, quand S. Paul ajoute (verset 11): "Or toutes ces choses sont opérées par un seul et même Esprit," il désigne l'auteur des grâces dont il vient de parler. Sur ce point, il détruit trois erreurs:

1° celle des Gentils, qui attribuaient les dons divers à différents dieux. L'Apôtre détruit cette erreur en disant (verset 14): "C'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses" (Ephés., IV, 4): "Vous n'êtes qu'un même corps et vous n'avez reçu qu'un même Esprit."

2° L'erreur de ceux qui, dans l'univers, n'attribuaient à Dieu qu'une providence générale, supposant que la distinction des choses particulières se fait seulement par les causes secondes. Contre cette erreur, S. Paul ajoute (verset 14): "Il distribue à chacun ses dons ainsi qu'il lui plaît" (Ecclésiastique XXXIII, 11): "Le Seigneur, dans l'étendue de sa sagesse, a établi des différences entre les hommes."

3° Il détruit l'erreur de ceux qui attribuaient la diversité des grâces ou au destin ou au mérite de l'homme, et non pas exclusivement à la volonté divine, comme les Macédoniens, qui prétendaient que le Saint Esprit était le ministre du Père et du Fils. S. Paul répond à cette erreur par ce qu'il ajoute (verset 11): "Comme il le veut (Jean lu, 8): "L'Esprit souffle où il veut."

-

I Corinthiens XII, 12-31: Comme les divers organes d'un corps

SOMMAIRE: L'Apôtre, par une comparaison tirée des fonctions des membres dans le corps humain, établit la diversité des dons spirituels dans l'Eglise.

12. Car comme notre corps, n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même du Christ;

13. Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres, et nous avons tous été abreuvés d'un même Esprit.

14. Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.

15. Si le pied disait: Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps, ne serait-il pas pour cela du corps?

16. Et si l'oreille disait: Puisque je ne suis pas l'oeil, je ne suis pas du corps, ne serait-elle pas pour cela du corps?

17. Si tout le corps était oeil, où serait l'ouïe? et s'il était tout ouïe, où serait l'odorat?

18. Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres, et il les y a placés chacun comme il lui a plu.

19. Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, où serait le corps?

20. Mais il y a plusieurs membres, et tous ne font qu'un seul corps.

21. Or l'oeil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds. Vous ne m'êtes point nécessaires.

22. Mais, au contraire, les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires.

23. Les membres mêmes du corps que nous regardons comme moins honorables, nous les environnons de plus d'honneur; et ceux qui sont moins honnêtes sont couverts avec plus de soin;

24. Car pour les parties qui sont honnêtes, elles n'en ont point besoin; mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même,

25. Afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entre aider les uns les autres.

26. Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui.

21. Or vous êtes le corps du Christ, et membres d'un membre.

28. Ainsi Dieu a établi dans son Eglise, premièrement, des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles, puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies, ceux qui ont le don d'assister les frères, ceux qui Ont le don de gouverner, ceux qui ont le don de parler diverses langues, ceux qui ont le don de les interpréter.

29. Tous sont-ils apôtres? tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs?

30. Tous font-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir les maladies? tous parlent-ils plusieurs langues? tous ont-ils le don de les interpréter?

31. Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs. Mais je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.

Après avoir établi la distinction des grâces, l'Apôtre l'explique ici par une comparaison tirée du corps naturel. **I**° Il énonce cette similitude d'une manière générale; **II**° il l'éclaircit en particulier par un exemple (verset 14): "Car le corps n'est pas un seul membre, etc."

I° **Sur la première partie, I.** il exprime la similitude; **II.** il l'adapte (verset 12): "Il en est de même de Jésus-Christ.

I. Sur cette première subdivision, il faut remarquer que, comme Aristote le dit (Métaphysique, liv. V), une chose peut être une en soi de trois manières: d'abord par indivisibilité, comme sont l'unité elle-même et le point: considérée ainsi, l'unité exclut totalement la multiplicité non seulement actuelle, mais possible. En outre, une chose peut être une par la continuité, comme sont la ligne et la surface cette sorte d'unité exclut la multiplicité actuelle, mais non la multiplicité possible. Enfin, une chose peut être une par l'intégrité, qui n'exclut la multiplicité ni actuelle possible: c'est ainsi qu'une maison est une, bien qu'elle soit construite avec plusieurs pierres et des pièces de bois. De même, le corps humain cule corps de l'animal, quel qu'il soit, est un, parce que sa perfection se complète par ses divers membres, qui

sont comme les divers instruments de l'âme. Par la même raison, on dit que l'âme est l'acte du corps organique, c'est-à-dire formé de divers organes. S. Paul établit donc:

1° que l'unité du corps n'exclut pas la multiplicité des membres, en disant (verset 12): "Et comme notre corps, qui n'est qu'un, est composé de plusieurs membres." Il est dit dans le même sens (Rom., XII, 4): "Car comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres."

2° Il établit que la multiplicité des membres ne détruit pas l'unité du corps; ce qui lui fait ajouter (verset 12): "Comme tous ces membres, bien que nombreux, ne sont tous néanmoins qu'un seul corps," qui devient complet par tous les membres. C'est dans ce sens qu'il est dit aussi, au livre de Job (X, 10): "Vous m'avez revêtu de peau et de chair; vous m'avez affermi par des os et des nerfs."

II. A ces mots (verset 12): "Il en est de même de Jésus-Christ," S. Paul fait l'application de sa comparaison.

1° Il l'adapte en disant: "Et il en est de même de Jésus-Christ," c'est-à-dire il est un, suivant ce qui a été dit plus haut (VIII, 6): "Il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites. Cependant il a des membres et multiples et divers, à savoir tous les fidèles, selon cette parole (Rom., XI, 5): "Quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes qu'un corps en Jésus-Christ."

2° Il donne la raison de l'application; il énonce une double raison de la distinction: la première raison de l'unité est l'Esprit Saint, suivant cette parole (Ephés., XV, 4): "Vous n'êtes tous qu'un même corps, et vous n'avez qu'un même Esprit." Mais par la vertu du Saint Esprit, nous obtenons un double bienfait: le premier, d'être régénérés par lui, suivant cette parole (Jean, III, 5): "Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu." C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 13): "Car tous dans le même Esprit," c'est-à-dire par la vertu du même Esprit, "nous tous," qui sommes membres de Jésus-Christ, "nous avons été baptisés en un seul corps," à savoir dans l'unité de l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ, suivant ce mot (Ephés., X, 22): "Il l'a établi chef sur toute l'Eglise, qui est son corps; i et (Gal., III, 27): "Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ. Secondement, l'Esprit Saint rétablit nos forces pour le salut; aussi l'Apôtre ajoute-t-il (verset 13): "Et tous nous avons reçu un breuvage pour être un même Esprit," c'est-à-dire par la vertu de l'Esprit Saint. Ce breuvage peut être expliqué de deux manières: d'abord du

rafraîchissement intérieur que l'Esprit Saint procure au coeur humain, en éteignant la soif des désirs charnels et des convoitises. C'est dans ce sens qu'il est dit (Ecclésiastique XV, 3): "Elle l'abreuvera de l'eau de la sagesse qui donne le salut;" et (Jean vu, 38): "Des fleuves d'eau vive couleront de son sein." On peut encore l'entendre du breuvage sacramentel qui est sanctifié par l'Esprit Saint (ci-dessus, X, 4): "Tous ils ont bu le même breuvage mystérieux." Ensuite l'Apôtre indique une double raison de la diversité: la première du côté du rite (verset 13): "Soit Juifs, soit Gentils, etc.;" la seconde du côté de la condition: "Soit esclaves ou libres;" car aucune de ces diversités ne saurait empêcher l'unité du corps de Jésus-Christ. Aussi est-il dit (Gal., III, 28): "Il n'y a plus ni Juif ni Gentil, plus d'esclave ni d'homme libre: vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ."

II° A ces mots (verset 14): "Aussi le corps n'est pas un seul membre, etc.," l'Apôtre explique la similitude en particulier. **I.** Il décrit la condition du corps naturel et des membres qui le composent; **II.** il en fait l'application au corps mystique de Jésus-Christ (verset 21): "Or vous êtes le corps de Jésus-Christ, etc."

I. Dans la première partie: **1°** il décrit l'intégrité du corps naturel; **2°** les relations des membres entre eux (verset 24): "Or l'oeil ne peut pas dire à la main, etc."

1° Dans la première subdivision, **1.** S. Paul énonce sa proposition; **2.** il l'explique par un exemple (verset 15): "Si le pied disait, etc.;" **3.** il la prouve en poussant à une conséquence absurde (verset 17): "Si tout le corps était oeil, etc." –

1. Il dit donc: Il a été établi que nous avons été tous baptisés de manière à former un seul corps mystique dont nous avons l'image dans le corps naturel (verset 14): "En effet, le corps" de l'homme "n'est pas un membre unique, mais il est formé de plusieurs membres," c'est-à-dire sa perfection n'existe pas dans un seul membre, mais elle se complète en plusieurs, qui doivent nécessairement servir les puissances diverses, et concourir aux actes de l'âme. C'est dans ce sens qu'il est dit (Rom., XII, 4): "Comme dans un seul corps, nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la même fonction, ainsi, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous qu'un seul corps en Jésus-Christ."

2. En ajoutant (verset 15): "Si le pied disait, etc.," l'Apôtre développe ce qui précède au moyen de l'exemple de certains membres.

A) Et d'abord ceux qui servent au mouvement; il en désigne deux: le pied comme le moins noble de tous, attendu qu'il foule la terre et qu'il porte le poids de tout le corps, et la main comme la plus noble, car elle est elle-même l'organe des organes (verset 15): "Si le pied disait: Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps, est-ce que pour cela il ne ferait pas partie du corps?" en d'autres termes, la perfection du corps ne consiste pas tout entière dans un seul membre, quand il serait le plus noble, mais ceux-là mêmes qui sont les moins nobles sont nécessaires à cette perfection; or par les membres qui servent au mouvement, on désigne dans l'Eglise les membres qui s'adonnent à la vie active. Les pieds figurent les inférieurs, dont il est dit (Ezéch., I, 7): "Leurs pieds étaient droits;" les mains représentent les supérieurs, qui règlent les inférieurs; de là cette parole (Cant., V, 24): "Ses mains sont faites au tour, parées d'or, ornées d'hyacinthe." Mais dans l'Eglise, non seulement "les mains," c'est-à-dire les supérieurs, sont nécessaires; mais "les pieds," c'est-à-dire les inférieurs, le sont également. De là encore (Prov., XIV, 28): "La multitude du peuple est la dignité du roi.

B) L'Apôtre prend un exemple dans les membres qui servent à la puissance appréhensive, et il indique l'oeil, qui sert à voir, et l'oreille, qui sert à entendre. Ces deux sens, en effet, sont utiles principalement à la sagesse humaine: la vue à l'invention, car elle fait apercevoir les différences nombreuses qui existent entre les objets; l'ouïe, car elle reçoit la science, qui se transmet par la parole. De ces deux sens néanmoins, la vue l'emporte en dignité sur l'ouïe, parce qu'elle participe davantage à la nature des esprits, et qu'elle s'étend à plus d'objets, double raison qui fait que l'oeil est plus noble que l'oreille. L'Apôtre dit donc (verset 16): "Et si l'oreille disait, elle qui est un membre moins noble "Puisque je ne suis pas l'oeil, qui est un membre plus noble, "je ne suis pas du corps, est-ce que pour cela elle ne serait pas du corps? Les membres du corps qui sont

au service de la puissance appréhensive, désignent, dans l'Eglise, ceux qui s'appliquent à la vie contemplative: parmi ceux-ci, les docteurs, qui voient par eux-mêmes la vérité, sont comme les yeux; c'est dans ce sens qu'il est dit (Cant., V, 12): "Ses yeux sont doux comme les colombes qui reposent sur le bord des plus grands courants d'eau. Les oreilles désignent les disciples, qui reçoivent par l'ouïe la vérité de leurs maîtres; c'est pourquoi il est dit (Matthieu XIII, 43): "Que celui qui a des oreilles pour entendre entende." Or dans l'Eglise non seulement des maîtres sont nécessaires, mais encore des disciples; aussi est-il dit au livre de Job (XX 11): "L'oreille qui m'écoutait me proclamait bienheureux."

3. Lorsqu'il ajoute (verset 17): "Si tout le corps était oeil, où serait l'ouïe?" S. Paul continue sa preuve, en conduisant à deux conséquences absurdes: la première est la soustraction des offices nécessaires au corps; la seconde, la destruction de son intégrité (verset 19): "Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, etc."

A) Sur la première partie, **a)** il énonce la fausse conséquence qui découlerait, en disant (verset 17): "Si tout le corps était oeil," membre plus noble," où serait l'ouïe?" c'est-à-dire l'organe pour entendre, en d'autres termes si dans l'Eglise tous étaient maîtres. C'est ainsi qu'il est dit (Jacques III, 1): "Mes frères, qu'on ne voie pas parmi vous plusieurs maîtres." Il continue (verset 17): "Et s'il était tout ouïe," c'est-à-dire tout instrument pour entendre, "où serait l'odorat?" Par l'odorat, on peut entendre ceux qui, dans l'Eglise, n'étant point capables de recevoir les paroles de la sagesse, en recueillent toutefois de loin quelques indices, comme on perçoit les odeurs. C'est de là qu'il est dit au livre des Cantiques (I, 3): "Nous courons sur vos pas, à l'odeur de vos parfums." **b)** Il établit la vérité contradictoire, à savoir que ni l'ouïe ni la vue ne doivent manquer au corps, en disant (verset 18): "Mais Dieu a uni dans le corps plusieurs membres," c'est-à-dire a disposé avec ordre dans le corps les divers

membres. Car si la distinction des membres est l'ouvrage de la nature, la nature cependant agit en cela comme l'instrument de la Providence divine. Voilà pourquoi, assignant la première cause de la disposition des membres, l'Apôtre ajoute (verset 18): "Et il les y a placés comme il l'a voulu;" comme s'il disait: Dieu n'a point placé les membres divers de telle sorte que chacun d'eux existât en soi séparément, mais afin que tous s'assemblaient en un corps unique; et cela "comme il l'a voulu," car la première cause de l'institution des créatures, c'est la volonté divine, suivant cette parole du Psalmiste (CX, 3): "Tout ce qu'il a voulu, il l'a fait. De même aussi, dans l'Eglise, Dieu a disposé les offices et les états divers suivant sa volonté; de là cette parole (Ep. I, 11): "Prédestinés selon le décret de Celui qui fait toutes choses d'après le dessein et le conseil de sa volonté.

B) En disant (verset 19): "Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, etc.," S. Paul pousse à une autre fausse conséquence, à savoir la destruction de l'unité du corps. **a)** Il énonce donc d'abord cette conséquence, en disant (verset 19): "Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, où serait le corps? c'est-à-dire où serait l'intégrité du corps? comme s'il répondait: elle n'existerait plus; de même si, dans l'Eglise, tous étaient d'une même condition et d'un seul rang, ce serait détruire la perfection et la beauté de cette Eglise que le Psalmiste dépeint (XLIV, 9): "comme revêtue d'ornements variés." **b)** L'Apôtre établit la vérité contradictoire, en disant (verset 20): "Mais il y a plusieurs membres, et tous ne font qu'un seul corps," qui n'est complet que par l'union de tous. C'est ainsi que l'Eglise est constituée de divers ordres, et c'est ce qui fait dire (Cant., VI, 9, où elle est dépeinte: "Elle est terrible comme une armée rangée en bataille.

2° A ces mots (verset 21): "Or l'oeil ne peut pas dire à la main, etc.," l'Apôtre établit la relation des membres entre eux. **1.** Il montre qu'elle est nécessaire; **2.** quels soins il faut prendre de chacun de ces membres

(verset 23): "Et les membres que nous regardons, etc.;" **3.** leur sollicitude réciproque (verset 25): "Mais que tous les membres conspirent également, etc.

1. Quant à la nécessité, l'Apôtre établit: **A)** que tous les membres du corps sont nécessaires, bien que quelques-uns soient moins honorables; **B)** il fait une comparaison entre eux quant à leur nécessité (verset 22): "Mais, au contraire, les membres qui paraissent les plus faibles, etc."

A) Il donne donc d'abord la raison de la nécessité des divers membres en faisant ressortir une double différence **a)** premièrement, la différence de ceux qui servent au mouvement, ce qui lui fait dire (verset 21): "Or l'oeil," qui sert à la connaissance et désigne les contemplatifs, "ne peut pas dire à la main," qui sert au mouvement et marque ceux qui ont embrassé la vie active: "Je n'ai pas besoin de votre service;" car les contemplatifs ont besoin d'être soutenus par les oeuvres de ceux qui suivent la vie active. C'est dans ce sens qu'il est dit (Luc, X, 39) que, "Pendant que Marie, s'asseyant aux pieds du Seigneur, écoutait ses paroles, Marthe était fort occupée à préparer ce qui était nécessaire." **b)** Secondement, l'Apôtre établit la même vérité par rapport à la différence entre les supérieurs, représentés par la tête, et les inférieurs, qui sont figurés par les pieds (verset 21): "Ni la tête," c'est-à-dire le supérieur, suivant cette parole (4 Rois, XV, 17): "Vous êtes devenu le chef des tribus d'Israël" - "ne peut dire aux pieds," c'est-à-dire aux inférieurs: "Vous ne m'êtes point nécessaires; car, disent les Proverbes (XIV, 28): "La multitude du peuple fait la dignité du prince."

B) Quand il dit (verset 22): "Mais, au contraire, les membres qui paraissent les plus faibles, etc.," S. Paul compare entre eux les membres divers, quant à leur nécessité, en disant (verset 22): "Les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires," par exemple les intestins: de même aussi, dans l'Eglise sans l'office de certains membres, par exemple de ceux qui travaillent à la terre, ou d'autres semblables, on ne pourrait suffire aux besoins de la vie

présente; toutefois on pourrait vivre sans le secours de quelques personnes plus éminentes qui se livrent à la contemplation et à la sagesse. Ces personnes néanmoins sont utiles à l'Eglise, pur la faire paraître plus belle et plus ornée; car la nécessité d'une chose se déduit de son utilité par rapport à la fin. Or ce qui est le plus noble n'est pas rangé au nombre des choses utiles, mais mérite d'être recherché comme fin. C'est pourquoi il est dit (Job, XXXI, 39): "Si j'ai mangé les fruits de la terre sans donner d'argent, et si j'ai affligé le coeur de ceux qui l'ont cultivée."

2. En ajoutant (verset 23): "Et les membres que nous regardons comme les moins honorables," l'Apôtre les compare entre eux au point de vue des soins qu'on leur donne extérieurement. Et d'abord il établit la diversité de ces soins relativement aux divers membres; en suite il assigne la cause de cette diversité (verset 24): "Mais Dieu a mis un tel ordre dans le corps, etc."

A) Les soins extérieurs rendus aux membres se rapportent à deux points: à l'honneur, comme les ornements, par exemple les colliers et les pendants d'oreilles; et à la décence, comme les vêtements, par exemple les habits de dessous et d'autres du même genre. a) Quant à la première espèce de soins, l'Apôtre dit d'abord: "Et parmi les membres du corps, ceux que nous regardons comme les moins honorables, nous les environnons de plus grands honneurs, c'est-à-dire d'ornements plus recherchés: c'est ainsi qu'on suspend quelquefois des boucles aux oreilles, tandis qu'on n'ajoute aucun ornement aux yeux; ainsi encore on donne aux pieds des chaussures brodées et enrichies de pierres précieuses, suivant cette parole (Gant., vil, 4): "Que vos pieds sont beaux dans votre riche chaussure, ô fille du roi! o taudis que nous ne nous couvrons point les mains. De même, dans l'Eglise, il faut donner aux plus imparfaits plus de consolation, dont les parfaits n'ont aucunement besoin. C'est dans ce sens qu'il est dit (Isaïe, XL, 11): "11 rassemble ses agneaux et les presse dans ses bras; il les réchauffe dans son sein,

et porte lui-même les brebis pleines; et (I Pierre, III, 7): "il est dit: "Et vous, maris, traitez avec honneur vos femmes, comme le sexe le plus faible."**b)** S. Paul passe aux soins que réclame la décence, en disant (verset 23): "Et les membres qui sont les moins honnêtes, nous les couvrons avec plus d'honnêteté," à savoir par les soins de l'homme. Parmi les saints, on dit de quelques membres qu'ils sont moins honorables, non à cause d'une souillure du péché, mais à cause de la révolte des organes de la génération, révolte qui est une suite du péché originel; ou encore, parce qu'ils sont destinés à un usage moins noble, comme tous ceux qui servent à l'émission des superfluités, et que l'on traite avec plus de décence en les couvrant avec soin, ce que l'on ne fait point pour les membres réservés à de plus nobles usages. Aussi l'Apôtre ajoute-t-il (verset 24): "Tout ce qui est décent en nous n'en a pas besoin," à savoir de cette décence extérieure: c'est ainsi qu'on ne met pas un voile sur le visage. De même, dans l'Eglise, ceux qui sont répréhensibles sur quelque point doivent être avertis et surveillés, suivant cette parole (Ecclésiastique XLII, 11): "Gardez avec soin une fille voluptueuse;" et (Gal., VI, 1): "Si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever, dans un esprit de douceur." Mais ceux à qui on n'a point de faute à reprocher n'ont pas besoin de ces ménagements. Remarquez que l'Apôtre a fait ressortir trois sortes de défauts dans les membres, à savoir: le manque de décence, de noblesse et de force. Le premier, dans les membres de l'Eglise, à le caractère de faute; le second indique la condition servile; le troisième l'état d'imperfection.

B) Quand il dit (verset 24): "Mais Dieu a mis un tel ordre dans le corps, etc.," S. Paul expose la cause de ces soins dont il vient de parler. **a)** D'abord il indique la première cause réelle. En effet, bien que nous nous conduisions ainsi à l'égard des soins donnés à nos membres, Il y a là cependant une disposition divine. C'est ce

qui lui fait dire (verset 24): "Mais c'est Dieu qui a mis cet ordre dans le corps, en faisant qu'on honore davantage ce qui est moins honorable en soi-même." Car les hommes agissent ainsi par une sorte de divin instinct, suivant cette parole de Job (XXXIII, 16): "Dieu ouvre les oreilles des hommes; il les avertit et les instruit de ce qu'ils doivent savoir." **b**) L'Apôtre indique la cause finale, en disant (verset 25): "Afin qu'il n'y ait point de division dans le corps," ce qui arriverait assurément si l'on ne subvenait point au besoin des membres. Or, pour ce qui est des membres du corps mystique, on évite manifestement ce schisme quand on conserve la paix de l'Eglise et qu'on attribue à chacun en particulier ce qui lui est nécessaire. C'est dans ce sens qu'il a été dit plus haut (I, 10): "Ayez tous un même langage, et qu'il n'y ait point de schismes parmi vous." Parmi les membres du corps naturel il existerait un schisme si la proportion nécessaire entre les membres venait à disparaître.

3. A ces mots (verset 25): "Mais que tous les membres conspirent également au bien les uns des autres," l'Apôtre établit une comparaison entre les membres au point de vue de leur mutuelle sollicitude.

A) D'abord il énonce sa comparaison en disant: non seulement les membres du corps travaillent l'un pour l'autre, "mais tous conspirent mutuellement à s'entraider les uns les autres, afin de conserver l'unité du corps. Ceci paraît manifestement dans le corps naturel, car chaque membre a une sorte d'inclination naturelle pour le soulagement des autres membres. C'est ainsi que l'homme porte instinctivement la main en avant pour défendre de tout choc les autres membres. De même, les fidèles qui sont membres du corps mystique ont les uns pour les autres une sollicitude réciproque, suivant cette parole (Ecclésiastique XVII, 12): "Il a ordonné à chacun d'eux de veiller sur son prochain;" et (Gal., VI, 2): "Portez les fardeaux les uns des autres."

B) S. Paul spécifie cette sollicitude: **a)** premièrement dans les maux,

où elle paraît plus manifeste qu'ailleurs; c'est pourquoi il dit (verset 26): "Ainsi, dès qu'un membre souffre tous les autres souffrent avec lui." On le voit avec évidence dans le corps naturel: car, lorsqu'un membre languit, tout le corps est en quelque sorte languissant; tous les esprits et les humeurs accourent au siège du mal, comme pour porter secours. Il en doit être de même parmi les fidèles de Jésus-Christ, en sorte que les uns compatissent au mal des autres, suivant cette parole de Job (XXX, 25): "Je pleurais autrefois sur celui qui était affligé, et mon âme était compatissante envers le pauvre. **b**) En second lieu, dans les biens (verset 26): "Et si un membre reçoit de l'honneur," c'est-à-dire si sa vigueur augmente de quelque manière que ce soit, tous les autres membres se réjouissent avec lui. Ceci est encore évident dans le corps naturel, dans lequel la vigueur d'un membre vient en aide à tous les autres. Ainsi doit-il être encore parmi les membres de l'Eglise: chacun doit se réjouir du bien des autres (Philip., II, 17): "J'ai de la joie, et je me réjouis avec vous tous; et (Rom., XII, 15): "Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, et pleurez avec ceux qui pleurent.

II. Lorsqu'il dit (verset 27): "Or vous êtes le corps de Jésus-Christ," S. Paul adapte la similitude à sa proposition.

1° Quant à l'unité du corps, en disant (verset 27): "Or vous," à savoir qui êtes assemblés dans l'unité d'une même foi, "vous êtes le corps de Jésus-Christ," suivant cette parole (Ephés., I, 22): "Dieu l'a établi chef sur toute l'Eglise, qui est son corps."

2° Quant à la distinction des membres, il ajoute (verset 27): "Et les membres les uns des autres;" ce que l'on peut entendre de trois manières. D'abord ainsi: "Vous êtes des membres" dépendant "d'un autre membre, qui est Jésus-Christ, appelé membre à raison de son humanité, selon laquelle principale ment on le proclame chef de l'Eglise, car, selon sa divinité, il ne saurait être considéré comme membre ou comme parti&, puisqu'il est le bien commun de tous. Ensuite dans ce sens: "Vous êtes des membres" dépendant "d'un autre membre," en tant que, par mon ministère, vous avez été acquis à Jésus-Christ, suivant ce qui a été dit plus haut (IV, 15): "C'est moi qui

vous ai engendrés à Jésus-Christ par l'Évangile." Enfin, on pourrait voir dans ces paroles la distinction et la dépendance des membres; le sens serait: "Vous êtes membres les uns des autres," c'est-à-dire vous êtes distingués et disposés de telle sorte les uns à l'égard des autres, que vous êtes comme un membre par rapport à un autre membre.

III° En ajoutant (verset 28): "Ainsi Dieu a établi dans son Eglise, etc." S. Paul passe à la distinction des ministères. A cet effet, **I.** il assigne l'ordre de ces ministères; **II.** il en explique la distinction (verset 29): "Tous sont-ils apôtres?" **III.** il règle leurs sentiments à l'égard des divers ministères et des différentes grâces (verset 30): "Entre ces dons, désirez les plus parfaits."

I. Sur la première partie, **1°** il désigne les ministères plus relevés ou principaux; **2°** les ministères secondaires (verset 28): "Le don des guérisons, etc."

1° Les ministres les plus élevés dans l'Eglise sont les apôtres. A leur office se rattachent trois prérogatives: la première est le pouvoir de gouverner le peuple fidèle, pouvoir qui est le propre de la dignité apostolique; la seconde, le pouvoir d'enseigner, et la troisième, le don de faire des miracles pour confirmer la doctrine. Luc (IX, 1) fait mention de ces trois prérogatives quand il dit que "Jésus, ayant assemblé ses douze disciples, leur donna vertu et puissance sur tous les démons, avec le pouvoir de guérir toutes les maladies, et les envoya prêcher le royaume de Dieu." Dans toutes les facultés et vertus bien réglées, le principal est réservé à la puissance suprême, et le reste est communiqué même aux pouvoirs secondaires. Or le pouvoir de faire des miracles se rapporte à la doctrine non moins qu'à la foi, suivent cette parole (Marc, XVI, 20): "Le Seigneur agissant avec eux et confirmant sa parole par les miracles dont elle était accompagnée." La doctrine, à son tour, se rapporte au gouvernement du peuple, qui en est la fin, suivant cette parole de Jérémie (III, 45): "Je vous donnerai des pasteurs selon mon coeur, et ils vous nourriront de science et de sagesse." Voilà pourquoi le premier degré parmi les ministères ecclésiastiques est celui des apôtres, auxquels est spécialement réservé le gouvernement de l'Eglise. C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 28): "Ainsi Dieu a établi," c'est-à-dire a placé à un rang distinct dans son Eglise, "quelques-uns," à savoir dans des ministères déterminés, suivant cette parole de S. Jean (XV, 46): "Je vous ai établis afin que vous portiez des fruits."

A): "Premièrement les apôtres," au pouvoir desquels il a confié l'Eglise, suivant cette autre parole (Luc, XXII, 29): "Et moi, je vous prépare le

royaume, comme mon Père me l'a préparé." C'est pourquoi aussi il est dit (Apoc., XXI, 14): "La muraille de la ville avait douze fondements, et sur eux les douze noms des apôtres de l'Agneau." Cette même raison explique encore pourquoi les apôtres ont obtenu, parmi les autres fidèles, la primauté dans les dons spirituels (Rom., VIII, 23): "Nous-mêmes, qui possédons les prémices de l'Esprit." EL bien que ce soit aux apôtres qu'appartienne principalement le ministère de l'enseignement, eux à qui il a été dit (Matthieu XXVIII, 19): "Allez donc, enseignez toutes les nations," d'autres cependant sont choisis pour participer à cet office. Parmi ceux-ci, les uns reçoivent de Dieu, par eux-mêmes, des révélations et sont appelés prophètes; les autres instruisent le peuple de ce qui a été révélé aux premiers, et prennent le nom de docteurs.

B) C'est de là que l'Apôtre ajoute: "En second lieu, des prophètes," qui ont aussi existé sous le Nouveau Testament. Car ce qui est dit en S. Matthieu (XI, 13): "La Loi et les prophètes jusqu'à Jean," s'entend des prophètes qui annoncèrent le futur avènement de Jésus-Christ.

C) "Troisièmement des docteurs" (Actes, XIII, 4): "Il y avait dans l'Eglise d'Antioche des prophètes et des docteurs."

D) Le don des miracles, primitivement communiqué aux apôtres par Jésus-Christ, fut aussi communiqué à d'autres. L'Apôtre ajoute donc (verset 28): "Ensuite le don des miracles," c'est-à-dire ceux qui font des miracles sur les éléments mêmes du monde (Gal., III, 5): "Celui qui fait des miracles parmi vous."

E) Quant aux miracles qui se font sur le corps humain, il dit (verset 28): "Et le don de guérir les maladies, suivant ce mot (Luc, IX, 1): "Et le pouvoir de guérir les maladies."

2° Lorsqu'il dit ensuite (verset 28): "Le don d'assister les affligés," S. Paul désigne les ministères moindres ou secondaires. Les uns ont rapport au gouvernement de l'Eglise, que nous avons dit appartenir à la dignité apostolique; les autres à l'enseignement.

A) Au gouvernement de l'Eglise se rapportent en général certaines "assistances," à savoir ceux qui viennent en aide aux supérieurs majeurs, par exemple les archidiaques à l'égard des évêques, suivant cette parole (Philip., IV, 3): "Je vous prie de secourir celles qui ont travaillé avec

moi pour l'Évangile, avec Clément et les autres qui m'ont aidé." Il désigne en particulier "la fonction de gouverner," comme par exemple la fonction des prêtres curés, auxquels est confié le gouvernement particulier de quelque portion du peuple chrétien (Prov., XI, 44): "Là où il n'y a point de chef, le peuple meurt."-

B) "l'enseignement se rapporte secondairement ce qu'il ajoute (verset 28): "Le don de parler diverses langues," pour ceux qui "parlent en diverses langues des grandeurs de Dieu," ainsi qu'il est rapporté aux Actes (II, 4), à savoir pour que la variété des idiomes ne fasse point obstacle à la doctrine évangélique. Quant à surmonter la difficulté qui pourrait provenir de l'obscurité du langage, l'Apôtre ajoute (verset 28): "Le don de les interpréter" (ci-après, XIV, 43): "Que celui qui parle une langue inconnue demande le don de l'interpréter."

II. A ces paroles (verset 29): "Tous sont-ils apôtres?" S. Paul montre la distinction des ministères, en disant: "Est-ce que" dans l'Église "tous sont apôtres?" comme s'il répondait: non. "Tous sont-ils prophètes, etc.?" D'où l'on voit la diversité de ces ministères (Ecclésiastique XXXIII, 41): "Dans l'étendue de sa sagesse, Dieu a établi des différences entre, les hommes;" et (Ecclésiastique XXXVII, 31): "Tout ne convient pas à tous."

III. Enfin, lorsque l'Apôtre dit (verset 30): "Entre ces dons, désirez les plus parfaits, il règle leur affection à l'égard des dons spirituels dont il a parlé, en disant: Puisqu'il y a un grand nombre de dons spirituels, comme il a été expliqué, "Ayez de l'empressement pour" ceux d'entre eux qui sont "les plus parfaits, ." c'est-à-dire pour les dons les plus utiles, en sorte que vous désiriez davantage les meilleurs, par exemple le don de prophétie, plutôt que celui des langues; comme il sera dit ci-après (chap. XIII, 2, et 2 Thess., V, 21): "Epreuvez tout; attachez-vous à ce qui est bon." Et, de peur que leur affection ne s'arrêtât à ces dons qu'il venait d'exposer, il ajoute (verset 31): "Mais je vous montrerai encore une voie beaucoup plus excellente," à savoir la charité, par laquelle on s'élève directement à Dieu (Psaume CXVIII, 32): "J'ai couru dans la voie de vos commandements; et (Isaïe, XXX, 1): "C'est ici la voie, marchez dans le chemin."

-

CHAPITRE XIII: LA CHARITE

-

I Corinthiens XIII, 1-3: La plus grande: La charité

SOMMAIRE: L'Apôtre met au-dessus de tous les dons gratuits la charité, sans laquelle ces dons sont sans force et sans vertu.

1. Quand je parlerais toutes les langues des hommes et le langage des anges, si je n'ai point la charité je ne suis que comme un airain sonnante et une cymbale retentissante;

2. Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses, et quand j'aurais encore toute la foi, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité je ne suis rien;

3. Et quand je distribuerais tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité tout cela ne me servirait de rien.

Après avoir marqué la distinction des grâces gratuitement données et des divers ministères, par lesquels les membres de l'Eglise se distinguent les uns des autres, l'Apôtre traite ici de la charité, qui accompagne inséparablement la grâce qui rend agréable. Et parce qu'il avait promis de montrer aux Corinthiens une voie encore plus excellente, il établit la prééminence de la charité sur les autres dons gratuits. D'abord, quant à sa nécessité, c'est-à-dire que sans la charité les autres dons gratuits sont insuffisants; ensuite, quant à son utilité, car par la charité on évite toute espèce de mal et l'on pratique toute espèce de bien (verset 4): "La charité est patiente, etc.;" enfin, quant à sa durée (verset 8): "La charité ne finira jamais." Or l'Apôtre paraît réduire à trois tous les dons gratuits, car il montre **I°** que le don des langues, qui appartient à la parole, est de nulle valeur sans la charité; **II°** que ce qui appartient à la connaissance sans la charité ne vaut pas davantage (verset 2): "Quand j'aurais le don de prophétie; **III°** qu'il en est de même pour ce qui tient aux oeuvres (verset 3): "Et quand je distribuerais toutes mes richesses pour secourir les pauvres, etc."

I° On désirait surtout, chez les Corinthiens, le don des langues, comme on le verra plus bas (XIV, 1). L'Apôtre commence donc par ce don et dit: J'ai promis de vous montrer une voie encore plus excellente; or je vois cela d'abord dans le don des langues, car (verset 1): "Quand je parlerais les langues des hommes," c'est-à-dire toutes les langues, en d'autres termes quand j'aurais ce don gratuit qui me permettrait de parler toutes les langues des hommes; et pour étendre sa pensée, il ajoute: "et des anges même, si je n'ai point la charité je suis comme un airain sonnante et une cymbale retentissante." Il se sert ici d'une comparaison parfaitement juste, car l'âme vit par la charité quand elle vit pour Dieu, qui est la vie de l'âme, suivant cette parole du

Deutéronome (XXX, 20): "Le Seigneur est votre vie." C'est pourquoi il est dit (I Jean III, 14): "Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères. Celui qui n'aime point, demeure dans la mort." L'Apôtre compare donc avec justesse la parole qui n'est pas unie à la charité au son d'un métal sans vie, à savoir de l'airain ou d'une cymbale, qui, bien que rendant des Sons éclatants, sont néanmoins non pas vivants, mais morts. De même aussi la parole de celui qui n'a point la charité, quelque diserte qu'elle puisse être, n'en est pas moins regardée comme morte, parce qu'elle ne sert de rien pour mériter la vie éternelle. Entre l'airain sonnante et la cymbale retentissante, il y a cette différence que l'airain, ayant une surface plane, rend simplement le son, tandis que la cymbale, étant concave, multiplie le son sous le coup qui la frappe, ce qui produit le retentissement. Ceux-là donc qui énoncent simplement la vérité ressemblent à l'airain; on compare à la cymbale ceux qui multiplient la vérité et l'expriment au moyen de développements oratoires, raisonnements, similitudes et de conclusions logiques. Toutefois on les regarde comme dénués de vie quand ils n'ont point la charité.,

Il faut aussi expliquer ce qu'on entend ici par les langues des anges. En effet, la langue étant un membre corporel à l'usage duquel se rapporte le don des langues, qu'on appelle quelquefois langue, comme on le verra ci-dessous (XIV, 1), ni l'un ni l'autre ne paraît convenir aux anges, qui n'ont pas de membres corporels. On peut donc dire que par les anges il faut entendre les hommes qui exercent les ministères des anges, c'est-à-dire ceux qui annoncent aux autres hommes les choses divines, suivant cette parole (Malachie, II, 7): "Les lèvres du prêtre garderont la science, et l'on recherchera la loi de sa bouche, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées." Dans ce sens donc l'Apôtre dit: "Quand je parlerais la langue des hommes et celle des anges," c'est-à-dire celle non seulement des inférieurs, mais encore celle des supérieurs qui enseignent les autres. On peut encore l'entendre des anges incorporels eux-mêmes, dans le sens où il est dit (Psaume CIII, 4): "Il fait des esprits ses anges;" car, bien qu'ils n'aient pas de langue corporelle, cependant, par similitude, on peut appeler du nom de langue cette puissance qu'ils possèdent de manifester aux autres ce qu'ils ont dans la pensée.

Sur ceci il faut se rappeler qu'il y a dans la connaissance de l'âme angélique quelque chose dont les anges supérieurs ne parlent point aux anges inférieurs, et réciproquement, à savoir la divine essence que tous contemplant immédiatement, Dieu se montrant à tous, suivant cette parole (Jér., XXXI, 3): "Et nul n'instruira plus son prochain ni son frère, disant: Connaissez le Seigneur; car tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, me connaîtront, dit le Seigneur." Toutefois il y a aussi, dans cette connaissance de l'âme angélique, des choses dont les anges supérieurs parlent aux anges inférieurs, mais non pas réciproquement: tels sont les

mystères de la divine Providence, que les anges supérieurs connaissent en partie en Dieu lui-même, parce qu'ils le voient dans une lumière plus grande que les inférieurs. Les supérieurs instruisant donc ou éclairant les inférieurs sur ces mystères, cette communication peut être regardée comme leur langage. Il y a encore dans cette connaissance des vérités dont les esprits supérieurs entretiennent les esprits inférieurs, et réciproquement: telles sont les pensées secrètes des coeurs, qui dépendent du libre arbitre et ne sont connues que de Dieu et de ceux à qui elles appartiennent, suivant ce qui a été dit plus haut (II, 11): "Personne ne connaît ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme, qui est en lui." Or les pensées arrivent à la connaissance d'un autre par la manifestation qu'en fait celui à qui il est donné de les connaître, soit inférieur, soit supérieur. Cette manifestation a lieu par l'entretien de l'ange inférieur avec une nature supérieure, non par illumination, mais par quelque moyen de signification; car il y a dans chaque ange des choses qui sont naturellement connues d'un autre ange. Ainsi donc, lorsque ce qui est connu naturellement devient le signe de ce qui est inconnu, il y a manifestation de ce qui était secret, et cette manifestation s'appelle langue, par similitude avec ce qui se pratique parmi les hommes, qui manifestent aux autres ce qui est caché dans leur coeur, au moyen de locutions sensibles ou par quelque autre signe corporel extérieurement perceptible. C'est de là que chez les anges, ce qui est naturellement connu, en tant qu'il est employé pour la manifestation de ce qui n'est pas connu, prend le nom de signe ou de mouvement, et le pouvoir de manifester de cette manière l'objet de la conception est métaphoriquement appelé du nom de langue,

II° Quand l'Apôtre dit (verset 2): "Quand j'aurais le don de prophétie, etc.," il continua sa démonstration en abordant ce qui est dans l'ordre de la connaissance. Il faut ici remarquer que l'Apôtre a indiqué plus haut quatre dons gratuits appartenant à cet ordre, à savoir: la sagesse, la science, la foi et la prophétie. Il commence donc ici par la prophétie, et dit (verset 2): "Quand j'aurais le don de prophétie," par laquelle les choses cachées sont divinement révélées, suivant cette parole (II S. Pierre, I, 24): "Les prophéties ne sont pas venues de la volonté des hommes, mais du mouvement du Saint Esprit, par lequel les hommes inspirés de Dieu ont parlé. Secondement, quant à la sagesse, il ajoute (verset 2): "Quand je pénétrerais tous les mystères," c'est-à-dire ce qui est caché dans la Divinité, suivant ce qui a été dit plus haut (II, 7): "Nous prêchons la sagesse de Dieu cachée dans son mystère." Troisièmement, quant à la science, il dit (verset 2): "Et toute science" soit humainement acquise, comme celle des philosophes, soit divinement infuse, comme celle des apôtres (Sag., VII, 17): "Lui-même, il m'a donné la vraie science de tout ce qui est." Quatrièmement, quant à la foi, il ajoute (verset 2): "Et quand j'aurais toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes." On peut entendre ce que dit l'Apôtre "Toute la foi," par la

croyance de tous les articles; mais il est mieux d'entendre "toute la foi," par une foi parfaite, car l'Apôtre ajoute: "jusqu'à transporter les montagnes" (Matthieu XVII, 19): "Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne: Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait." Quoique le grain de sénevé soit le plus petit de tous les grains quant au volume, on ne regarde point comme petite, mais comme parfaite, la foi que le Sauveur compare au grain de sénevé; car il est dit encore en S. Matthieu (XXI, 24): "Si vous avez de la foi et si vous n'hésitez point, non seulement vous ferez ce qui vient d'être fait à ce figuier, mais si vous dites même à cette montagne: Lève-toi et jette-toi dans la mer, elle le fera." On compare donc la foi qui n'h pas au grain de sénevé, qui fait d'autant plus sentir sa force, qu'il est mieux broyé.

On objecte que plusieurs saints personnages ont eu une foi parfaite, sans que pour cela on en voit un seul qui ait transporté des montagnes.

La réponse à cette difficulté se trouve dans ce qui a été dit plus haut (XXI, 7): "Les dons du Saint Esprit, qui se manifestent au dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de tous." En effet, les miracles opérés par la grâce de l'Esprit Saint se font au temps, au lieu et selon le mode exigé par l'utilité de l'Eglise. Aussi les saints ont fait des miracles plus grands que le déplacement des montagnes (1), selon qu'il était utile aux fidèles, par exemple en ressuscitant les morts, en ouvrant les mers et en opérant d'autres prodiges de ce genre. Quant à celui dont il est ici question, ils l'eussent opéré s'il eût été nécessaire. On peut encore appliquer ce passage à l'expulsion des démons du corps humain, puisque les démons sont appelés montagnes, à cause de leur orgueil (Jér., XIII, 16): "Avant que vos pieds heurtent contre des montagnes couvertes de nuées;" et (Jér., LI, 25): "Je viens à toi, montagne de perdition, dit le Seigneur, qui as corrompu toute la terre." On attribue l'oeuvre des miracles à la foi qui n'hésite pas, parce que la foi s'appuie sur la toute-puissance, qui opère les miracles.

[On raconte que S. Grégoire le Thaumaturge a déplacé une montagne qui gênait la construction d'une église, à Néocésarée. \(Voyez, le 17 novembre, légende du Breviaire romain\)](#)

Quand donc j'aurais, dis-je, tout ce que nous avons exposé comme appartenant à la perfection de l'intelligence, "Si je n'ai point la charité qui perfectionne la volonté, "je ne suis rien," à savoir selon l'être de la grâce, dont il est dit (Ephés., II, 40): "Nous sommes son ouvrage, créés en Jésus-Christ dans les bonnes oeuvres." C'est dans ce sens qu'il est dit encore (Ezéch., XXVIII, 19): "Tu es de venu comme un néant, et tu ne seras plus à jamais." C'est ce qui arrive par le manque de charité, par laquelle l'homme fait un usage légitime de son intelligence perfectionnée, car sans la charité cet usage manque de rectitude.

C'est pourquoi il est dit plus haut (VIII, 1): ".La science enfle et la charité édifie."

Il faut encore remarquer que l'Apôtre parle ici de la sagesse et de la science en tant qu'elles appartiennent aux dons de la grâce gratuitement donnée, dons qui peuvent exister sans la charité; car, en tant qu'elles font partie des sept dons du Saint Esprit, jamais elles ne peuvent être séparées de la charité. Aussi est-il dit au livre de la Sagesse (t, 4): "La sagesse n'entrera point dans l'âme perverse;" et (même livre, X, f0): "La sagesse lui a donné la science des saints." Quant à la prophétie et à la foi, il est manifeste qu'on peut les avoir sans la charité; mais il faut observer ici que la foi qui n'a pas fait des miracles, même sans la charité. Aussi (Matthieu VII, 22), à ceux qui disent: Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé et fait beaucoup de prodiges en votre nom?" il est répondu: "Je ne vous ai jamais connus." L'Esprit Saint, en effet, opère des prodiges même par les méchants, ainsi que par eux il annonce la vérité.

III° (verset 3): "Et quand je distribuerais toutes mes richesses," S. Paul donne ici sa preuve pour ce qui concerne les oeuvres qui consistent à faire le bien, suivant cette parole (Gal., VI, 9): "Ne nous laissons point de faire le bien;" et à supporter patiemment le mal, suivant cette autre parole (Psaume XCI, 15): "Ils seront remplis de patience pour annoncer que le Seigneur notre Dieu est plein d'équité." Or, parmi toutes les bonnes oeuvres, celles de la piété sont particulièrement recommandées, suivant cette parole (I Tim., IV, 8): "La piété est utile à tout." A l'égard de ces oeuvres, l'Apôtre demande quatre conditions: la première, c'est que l'oeuvre ne se concentre pas sur un seul; mais qu'elle se multiplie à l'égard de plusieurs, suivant cette parole du Psalmiste (CXI, 9): "Il a répandu ses biens avec libéralité sur les pauvres. L'Apôtre exprime cette condition en disant (verset 3): "Quand je distribue etc." La seconde, c'est que l'oeuvre ait pour but de subvenir à la nécessité, et non de servir à la superfluité, suivant ce que dit le prophète Isaïe (LVIII, 7): "Partagez votre pain avec celui qui a faim." L'Apôtre exprime cette condition quand il dit (verset 3): "Pour nourrir les pauvres." La troisième est que l'oeuvre soit faite en faveur de ceux qui sont dans le besoin, suivant cette parole (Luc, XIV, 13): "Lorsque vous donnerez un festin, appelez-y les pauvres." L'Apôtre le marque en disant (verset 3): "Les pauvres." La quatrième est un conseil de perfection, à savoir que l'homme distribue tous ses biens en oeuvres de miséricorde, suivant ce mot de S. Matthieu (XIX, 21): "Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous possédez, et donnez-le aux pauvres." L'Apôtre marque cette condition en disant (verset 3): "Toutes mes richesses." Quant aux maux qu'il faut supporter avec patience, le plus grand de tous est le martyre; c'est pourquoi il est dit (Matthieu, V, 40): "Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice!" L'Apôtre l'exalte pour quatre raisons: premièrement, il est plus louable, à l'approche de

la nécessité, par exemple quand il s'agit de défendre la foi, de s'offrir de Soi-même à l'épreuve, que de la supporter après s'être laissé prendre. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 3): "Quand je livrerais mon corps." C'est dans ce sens qu'il est dit de Jésus-Christ (Ephés., V, 2): "Il s'est livré lui-même pour nous." Secondement, le sacrifice du corps est plus grand que le sacrifice des biens, pour lequel cependant plusieurs ont reçu des éloges (Hébr., X, 34): "Vus avez vu avec joie tous vos biens enlevés." C'est pourquoi l'Apôtre dit "Mon corps" (Isaïe, L, 6): "J'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient." Troisièmement, il est plus digne d'éloge d'exposer son propre corps au supplice que celui de son fils ou de quelque parent, ce qui, cependant, a fait louer une femme (II Macch., VII, 22): "La mère, au-dessus de toute admiration et digne de la mémoire des justes voyant ses sept fils périr en un seul jour, souffrait avec constance. Voilà pourquoi S. Paul dit: "Mon corps (Juges, V, 9): "Vous avez couru volontairement au péril pour le Seigneur." Quatrièmement, le martyr devient plus glorieux par la grandeur des souffrances; aussi l'Apôtre ajoute: "Pour être brûlé" (Ecclésiastique L, 9): "Comme une flamme qui étincelle, et comme les parfums qui s'exhalent du feu. Quand même, je le répète, j'aurais accompli toutes ces oeuvres excellentes, Si je n'ai point la charité, soit parce qu'en même temps que j'opère ces oeuvres, j'ai en moi la volonté de pécher mortellement, soit parce que je les fais pour un motif de vaine gloire, (verset 3): "tout cela ne me sert de rien," quant au mérite de la vie éternelle, qui n'est promise qu'à ceux qui aiment Dieu, suivant cette parole de Job (XXXV 33): "Il annonce à son ami que la lumière est son partage." Il faut noter que S. Paul compare la parole, qui est la voix matérielle sans la charité, à ce qui n'existe pas; mais les oeuvres qui se font pour la fin, si elles sont dépourvues de la charité, il dit qu'elles sont sans fruit (Sag., III, 10): "Leur espérance est vaine, et leurs travaux sont sans fruit."

-

I Corinthiens XIII, 4-7: La charité accompli toutes les vertus

SOMMAIRE: L'Apôtre fait voir que toutes les oeuvres de la vertu sont accomplies par la charité.

4. La charité est patiente; elle est douce et bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire et précipitée, elle ne s'enfle point d'orgueil.

5. Elle n'est point ambitieuse, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne s'aigrit de rien, elle n'a point de mauvais soupçons;

6. Elle ne se réjouit point de l'injustice mais elle se réjouit de la vérité;

7. Elle tolère tout, elle croit tout, elle espère tout; elle souffre tout.

Après avoir établi que la charité est tellement nécessaire que sans elle aucun don spirituel ne saurait suffire pour le salut, S. Paul fait voir ici qu'elle est tellement utile et d'une si grande efficacité, qu'avec elle on accomplit toutes les oeuvres de vertu. **I°** Il fait comme deux considérations générales; **II°** il énumère en particulier les oeuvres de vertu que la charité accomplit (verset 4): "La charité n'est point envieuse."

I° Sur la première partie, il fait deux choses; car toute vertu consiste à agir convenablement, soit qu'on ait à supporter le mal, soit qu'on ait à faire le bien. Quant au support du mal, l'Apôtre dit (verset 4): "La charité est patiente," c'est-à-dire elle fait supporter patiemment le mal. En effet, lorsqu'on aime, on supporte facilement pour l'objet aimé ce qu'il y a de plus difficile. De même, celui qui aime Dieu supporte patiemment pour lui toutes sortes d'épreuves. C'est dans ce sens qu'il est dit (Cant., VIII, 7): "Les grandes eaux n'ont pu éteindre l'amour, les fleuves n'ont pu l'" et (Jacq., I, 4): "La patience produit une oeuvre parfaite." Quant à la pratique du bien, il dit (verset 4): "La charité est bénigne; car la bénignité tire son nom de bonté et d'un mot latin qui veut dire feu; c'est-à-dire que, de même que le feu fait dissoudre les objets en les liquéfiant, la charité fait qu'on ne retient pas pour soi seul les biens que l'on possède, mais qu'on les épanche sur les autres (Prov., V, 46): "Que les ruisseaux de votre fontaine coulent dehors, et répandez vos eaux dans la rue." C'est ce que fait la charité; aussi lit on (I Jean, III, 17): "Celui qui possède les biens de ce monde et qui, voyant son frère dans la détresse, lui ferme son coeur et ses entrailles, comment aurait-il en soi l'amour de Dieu?" et encore (Ephés., IV, 32): "Soyez bons et miséricordieux les uns pour les autres;" et (Sag., I, 6): "L'Esprit du Seigneur est plein de bénignité."

II° Lorsqu'il dit (verset 4): "La charité n'est point envieuse, etc., S. Paul indique spécialement les oeuvres des vertus produites par la charité. Comme le double effet de la vertu est de s'abstenir du mal et de pratiquer le bien, suivant cette parole du Psalmiste (XXXIII, 15): "Eloignez-vous du mal et faites le bien;" et (Isaïe, I, 16): "Cessez de faire le mal, et apprenez à faire le bien," **I.** l'Apôtre montre comment la charité fait éviter tout le mal; **II.** comment elle fait pratiquer tout le bien (verset 6): "Elle se réjouit de la vérité."

I. L'homme ne peut commettre efficacement aucun mal contre Dieu, mais seulement contre le prochain et contre lui-même, suivant cette parole (Job, XXXV, 6): "Si vous péchez, en

quoi nuirez-vous à Dieu? Le saint prophète ajoute (Job, XXXV, 8): "Votre Impiété peut nuire à un homme semblable à vous." L'Apôtre montre donc comment avec la charité on évite: **1°** les maux qui sont contre le prochain **2°** ceux par lesquels on sort de l'ordre en soi-même (verset 4): "La charité ne s'enfle point, etc.): "

1° Le mal qui est contre le prochain peut être en affection et en action.

A) Il est principalement dans l'affection lorsque, par un sentiment d'envie, on s'afflige du bien du prochain, ce qui est directement opposé à la charité, qui a pour caractère "d'aimer son prochain comme soi-même" (Lévit., XIX, 18). Il appartient donc à la charité de se réjouir du bien du prochain, comme on se réjouit de son bien propre; il suit de là que la charité ne peut souffrir l'envie. C'est aussi ce que dit S. Paul (verset 4): "La charité n'est point envieuse," c'est-à-dire elle ne porte pas envie, et la raison en est qu'elle fait éviter l'envie. C'est aussi pour cela qu'il est dit (Psaume XXXVI, 4): "Ne soyez point ému de la prospérité des méchants; et (Prov., XXIII, 17): "Que votre coeur ne porte point envie au pécheur."

B) Quant à l'effet, il ajoute (verset 4): "La charité n'est point téméraire et précipitée," c'est-à-dire elle n'agit point avec perversité contre qui que ce soit; car personne ne se conduit avec injustice contre celui qu'il aime comme soi-même (Isaïe, I, 46): "Cessez de faire le mal."

2° En ajoutant (verset 4): "La charité ne s'enfle point d'orgueil," l'Apôtre montre comment cette vertu fait éviter les maux par lesquels on s'écarte de l'ordre en soi-même: **A)** quant aux passions; **B)** quant au choix des actes (verset 5): "Elle ne pense point le mal."

A) Il montre premièrement que la charité repousse la passion désordonnée, quant à trois points: **a)** quant à l'orgueil, qui est le désir désordonné de sa propre excellence; en effet, l'homme recherche sa propre excellence d'une manière désordonnée, alors qu'il n'est plus satisfait du rang où Dieu l'a placé; de là ce mot (Ecclésiastique X, 14): "Le commencement de l'orgueil de l'homme c'est de se séparer de Dieu," ce qui arrive lorsque l'homme ne veut pas se tenir sous la règle de l'ordre divin. Or cette révolte est opposée à la charité, par laquelle on aime Dieu par-dessus toutes choses (Colos., I, 18): "Vainement enflé de sa prudence charnelle, et ne se tenant point au chef, etc." C'est avec justesse

que l'on compare l'orgueil à l'enflure, car ce qui est enflé n'a point une grandeur solide, mais apparente. Ainsi les orgueilleux paraissent grands à leurs propres yeux, et ce pendant ils n'ont point de grandeur véritable, car cette grandeur ne peut exister en dehors de l'ordre divin (Sag., IV, 19): "Tout enflés qu'ils soient, le Seigneur les précipitera brisés et muets. La fille aînée de l'orgueil, c'est l'ambition, par laquelle on cherche à être au-dessus des autres; et cette passion ne peut non plus subsister avec la charité, qui préfère servir le prochain, selon cette parole (Gal., V, 13): "Servez-vous les uns les autres par une charité toute spirituelle." Voilà pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 5): "La charité n'est point ambitieuse," c'est-à-dire fait éviter à l'homme l'ambition (Ecclésiastique VII, 4): "Ne demandez point au Seigneur la charge de conduire les autres, ni au prince une chaire d'honneur." **b**) L'Apôtre montre comment la charité détruit le désordre de la cupidité, lors qu'il dit (verset 5): "Elle ne cherche point ses propres intérêts; et, pour parler avec précision, en négligeant les intérêts des autres; car celui qui aime le prochain comme soi-même cherche les intérêts des autres ainsi que ses propres intérêts. C'est ce qui a fait dire à S. Paul (ci-dessus, X, 33): "Ne cherchant point ce qui m'est avantageux en particulier, mais ce qui est utile aux autres pour leur salut;" tandis qu'il dit de quelques-uns (Philip., II, 4): "Tous cherchent leurs propres intérêts, et non ceux de Jésus-Christ." On peut encore en tendre: "Elle ne cherche pas ce qui lui est propre," en ce sens qu'elle ne réclame pas ce qui lui a été enlevé, à savoir devant la justice et avec scandale, parce qu'elle préfère à l'argent le salut du prochain, suivant cette autre parole (Philip., IV, 17): "Ce n'est pas que je désire vos dons, mais je désire les fruits abondants de votre justice," passage qu'il faut entendre comme il a été expliqué plus haut, au chapitre sixième. **c**) Il montre comment la charité réprime l'excès de la colère, en disant (verset 5): "Elle ne s'irrite point," c'est-à-dire elle résiste aux provocations de la colère; car la colère est le désir immodéré de la vengeance. Or le propre de la charité est de remettre les offenses, bien loin de les venger sans mesure et sans règle, suivant cette parole (Colos., III, 43): "Pardonnez-vous les uns les autres ce que vous auriez à vous reprocher;" et encore (Jacques I, 20): "La colère de l'homme n'opère point la justice de Dieu."

B) A ces mots (verset 5): "Elle ne pense point le mal," l'Apôtre montre comment la charité réprime tout désordre dans le choix des actes. Cette élection, dit Aristote (Ethique, III), c'est l'appétit de l'objet proposé. En effet, on pèche par l'élection, et non par la passion, quand le conseil de la raison excite l'affection au mal. La charité repousse donc: **a)** d'abord toute perversité dans le conseil. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 5): "Elle ne pense pas le mal," c'est-à-dire elle ne permet pas de penser comment on accomplira le mal (Michée, II, 4): "Malheur à vous qui méditez le mal et qui, sur vos lits, préparez l'iniquité!" et (Isaïe, I, 16): "Faites disparaître de devant mes yeux la malice de vos pensées!" ou encore "La charité ne pense pas le mal, parce qu'elle ne souffre pas que sur mille conjectures, et par des jugements téméraires, on pense le mal sur le compte du prochain (Matthieu IX, 4): "Pourquoi pensez-vous le mal dans vos coeurs?" **b)** La charité repousse l'affection dérégulée pour le mal; voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 6): "Elle ne se réjouit point de l'injustice," car celui qui pèche par passion commet le péché avec quelque remords et quelque douleur; mais celui qui pèche après un choix délibéré se réjouit du choix même du péché qu'il commet, suivant cette parole des Proverbes (II, 14): "Ils se réjouissent lorsqu'ils ont fait le mal, et ils triomphent dans les choses les plus criminelles." Or la charité réprime cet excès, en tant qu'elle est l'amour du souverain bien, auquel tout péché répugne. Ou bien encore, l'Apôtre dit que la charité "Ne se réjouit point de l'iniquité," en parlant de l'iniquité que commet le prochain. La charité la déplore parce que le péché est opposé au salut du prochain, objet du désir de la charité (II Cor., XII, 21): "Qu'ainsi Dieu ne m'humilie lorsque je serai retourné chez vous, et que je ne sois réduit à, en pleurer plusieurs qui ont déjà péché."

II. A ces mots (verset 6): "Mais elle se réjouit de la vérité," l'Apôtre montre comment la charité fait opérer le bien: **1°** à l'égard du prochain; **2°** par rapport à Dieu (verset 1): "Elle croit tout."

1° Pour ce qui est du prochain, l'homme opère le bien de deux manières:

A) d'abord en se réjouissant de son bien. Quant à cette disposition, l'Apôtre dit (verset 6): "Elle se réjouit de la vérité," à savoir du prochain,

ou dans sa vie, ou dans sa doctrine, ou dans sa justice, parce que la charité aime le prochain comme elle-même (3e Jean I, 3): "J'ai éprouvé une grande joie à l'arrivée de nos frères, parce qu'ils ont rendu témoignage à la vérité qui est en vous, et à la manière dont vous marchez suivant la charité."

B) En supportant avec la patience convenable les maux qui viennent du prochain. Quant à cette disposition, l'Apôtre ajoute (verset 7): "Elle supporte tout," c'est-à-dire elle supporte sans se troubler tous les défauts du prochain, ou toute espèce d'adversités (Rom., XV, 1): "Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes;" et (Gal., VI, 2): "Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Jésus-Christ," c'est-à-dire la charité.

2° Enfin, quand il ajoute (verset 7): "Elle croit tout," l'Apôtre montre comment la charité fait opérer le bien par rapport à Dieu. C'est principalement par les vertus théologiques, qui ont Dieu pour objet. Or, outre la charité, il y a, comme il sera expliqué plus loin, deux autres vertus théologiques, la foi et l'espérance. Quant à la première, l'Apôtre dit: "La charité croit tout," c'est-à-dire tout ce qui est divinement transmis (Gen., XV, 6): "Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice." Croire tout ce qui est dit par les hommes c'est légèreté, suivant cette parole (Ecclésiastique XIX, 4): "Celui qui est trop crédule est léger de coeur." Quant à l'espérance, il ajoute (verset 7): "Elle espère tout," à savoir ce qui est promis de Dieu (Ecclésiastique II, 9): "Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui." Et pour que l'attente ne nuise point à l'espérance, il dit: "Elle souffre tout," c'est-à-dire elle attend avec patience ce que Dieu a promis, bien qu'il tarde d'accomplir sa promesse, suivant ce qui est dit (Habacuc, II, 3): "S'il tarde à paraître, attendez-le;" et (Psaume XXVI, 14): "Que votre coeur prenne une force nouvelle, et soyez fermes dans l'attente du Seigneur."

-

I Corinthiens XIII, 8-14: La charité demeurera toujours

SOMMAIRE: L'Apôtre établit que la charité demeure au delà de tous les dons gratuits. Il le prouve par une comparaison de l'enfance avec l'âge de l'homme parfait.

8. La charité ne finira jamais. Les prophéties n'auront plus lieu, les langues cesseront, et la science sera détruite;

9. Car ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très imparfait.

10. Mais lorsque nous serons dans l parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.

11. Quand j'étais enfant, je parlais en enfant, je jugeais en enfant, je raisonnais en enfant; mais, lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenait de l'enfant.

Après avoir établi que la charité l'emporte sur les autres dons de l'Esprit Saint en nécessité et en utilité, S. Paul fait ressortir ici l'excellence de cette vertu à raison de sa durée. A cet effet, premièrement il montre la différence entre la charité et les dons du Saint Esprit, sous le rapport de la durée; secondement, il prouve sa proposition (verset 9): "Car notre science est imparfaite, etc.;" troisièmement, il déduit la conclusion proposée (verset 13): "Or la foi, l'espérance et la charité demeurent maintenant." Sur la première subdivision, **I°** il expose la durée de la charité; **II°** le terme des autres dons (verset 8): "Les prophéties cesseront, etc."

I° Il dit donc (verset 8): "La charité ne finira jamais."

Quelques auteurs, interprétant mal ces paroles, sont tombés dans l'erreur et ont dit que la charité, une fois reçue, ne peut jamais être perdue 1• Il semble, en effet, qu'à l'appui de cette erreur, puisse citer ce qui est dit (I Jean III, 9): "Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui." Mais, d'abord, cette supposition est fautive dans son principe, car on peut posséder d'abord la charité, et ensuite déchoir de cet état par le péché, suivant cette parole de l'Apocalypse (XX, 4): "J'ai contre vous que vous êtes déchu de votre première charité; souvenez-vous donc d'où vous êtes tombés, et faites pénitence." La raison de ceci est que la charité est reçue dans l'âme de l'homme suivant le mode propre à celui-ci, c'est-à-dire de manière à ce qu'il puisse en user ou n'en pas user; or tant que l'homme en use, il ne peut pas pécher, parce que l'usage de la charité est l'amour de Dieu par-dessus toutes choses; par conséquent, il n'y a plus rien qui puisse être pour l'homme matière à offenser Dieu. C'est dans ce sens que l'on doit expliquer le passage cité de S. Jean. De plus, la supposition en question n'est point selon la pensée de S. Paul, parce qu'il ne parle point ici de la cessation des dons spirituels par le péché mortel, mais de la cessation des dons spirituels qui appartiennent à cette vie, par la gloire subséquente. Le sens de l'Apôtre est donc celui-ci: La charité ne finira jamais, parce que telle elle est dans l'état de la voie, telle elle demeurera dans l'état de la patrie; mais alors elle sera plus complète, suivant cette parole d'Isaïe (XXXI,

9): "Voici ce que dit le Seigneur donc, le feu est en Sion," c'est-à-dire dans l'Eglise militante," et la fournaise en Jérusalem, c'est-à-dire dans la paix de la céleste patrie.

II° Lorsqu'il ajoute (verset 8): "Les prophéties seront anéanties," S. Paul rappelle la cessation des autres dons spirituels, et spécialement de ceux qui paraissent tenir le premier rang.

I. Quant à la prophétie, il dit: "Les prophéties seront anéanties," c'est-à-dire cesseront. En effet, dans la gloire future, la prophétie n'aura plus lieu pour deux raisons:

1° parce que la prophétie concerne l'avenir; or après la vie de la gloire il n'y aura plus d'avenir, mais cette vie sera le complément et la fin de tout ce qui avait été prophétisé auparavant. C'est pourquoi il est dit (Psaume X, 9): "Ce que nous avons entendu," c'est-à-dire par les prophètes, "nous le voyons présentement de nos yeux dans la cité du Dieu des vertus."

2° Parce que la prophétie est accompagnée de la connaissance figurative et énigmatique, qui cessera dans la patrie. C'est dans ce sens qu'il est dit (Nomb, XX 6): "S'il se trouve parmi vous un prophète du Seigneur, je lui apparaîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe;" et au prophète Osée (XII, 40): "Par eux j'ai été représenté sous différentes figures."

II. Du don des langues, l'Apôtre dit (verset 8): "Les langues cesseront;" ce qu'il ne faut point entendre de l'organe même corporel qu'on appelle de ce nom, puisqu'il est dit ci-après (XV, 52): "Les morts ressusciteront incorruptibles," c'est-à-dire sans diminution des membres. Il ne faut pas non plus l'entendre de l'usage de la langue matérielle; car, dans la patrie future, la voix rendra son concert de louanges, suivant cette parole (Psaume CXLIX, 6): "Les louanges de Dieu seront dans leur bouche, comme la Glose l'explique en cet endroit. Il faut donc entendre par ce don des langues, celui par lequel, dans la primitive Eglise, quelques fidèles parlaient diverses langues (Actes, II, 4); car, dans la gloire future, chacun entendra toutes les langues; il ne sera donc point nécessaire d'y parler diverses langues. Aussi bien, même dans les commencements du genre humain, raconte la Genèse (XI, 4): "Sur la terre, il n'y avait qu'une langue et qu'une même manière de parler; à plus forte raison dans le dernier état, alors que se consommera l'unité.

III. Quant à la science, l'Apôtre ajoute (verset 8): "La science sera abolie, etc." De cette parole on a voulu conclure que la science acquise serait totalement perdue avec le corps. Pour approfondir cette vérité, il faut considérer qu'il y a deux facultés dans l'ordre de la connaissance, savoir la force sensitive et la

force intellectuelle; toutefois, entre ces deux forces, il y a cette différence que la première est l'acte d'un organe corporel, qui cesse donc nécessairement par la corruption du corps; mais la force intellectuelle n'est point l'acte d'un organe semblable, comme on le prouve (3e P., de Anima); par conséquent, cet acte demeure nécessairement, même après que le corps est livré à la corruption. Si donc quelque portion de la science acquise est conservée dans, la partie intellectuelle de l'âme, cette portion doit nécessairement demeurer après la mort. On a donc dit que les formes intelligibles ne se conservent dans l'intellect pur qu'en tant qu'il conçoit; mais les formes sensibles se conservent dans les puissances de l'âme en, tant pie sensible, par exemple dans la mémoire et l'imagination, en sorte que le pur intellect, lorsqu'il veut de nouveau concevoir, même ce qu'il a conçu d'abord, a toujours besoin de faire abstraction des formes sensibles, par la lumière active de l'intellect; or, dans ce sens, il s'ensuivrait comme conséquence que la science acquise ici-bas ne subsisterait plus après la mort. Mais cette hypothèse est d'abord contraire à la raison; car il est évident que les formes intelligibles sont reçues dans l'intellect pur, au moins lorsqu'il conçoit actuellement, or ce qui est reçu en quelqu'un existe en lui selon l'état de celui qui reçoit. La substance de l'intellect pur étant donc fixe et immuable, il s'ensuit que les formes intelligibles y subsistent dans un état d'immobilité. D'ailleurs cette hypothèse est contredite par Aristote, qui dit (liv. III, de I: L'intellect pur, comprenant toutes choses, est intelligent en tant pie puissance. On voit donc qu'il possède les formes intelligibles par lesquelles on l'appelle principe concevant; et toutefois il est en même temps à l'état de puissance pour concevoir actuellement, de sorte que les formes intelligibles sont dans l'intellect pur, même quand il ne conçoit pas actuellement. Aussi Aristote dit-il, au même endroit, que l'âme intellectuelle est la demeure des formes, par cette raison que les formés intelligibles y sont conservés. Néanmoins, pendant cette vie, l'âme intellectuelle a besoin de se tourner vers les images pour concevoir actuellement, non seulement pour tirer, par l'abstraction, les formes des images, mais encore pour appliquer aux images les formes qu'elle possède La preuve, c'est que si l'organe de la faculté imaginative ou celui de la mémoire est lésé, non seulement l'homme ne peut acquérir une science nouvelle, mais il ne saurait même faire usage de la science précédemment acquise. Donc, après la mort du corps, la science demeure dans l'âme, quant aux formes intelligibles et non quant à la représentation des images; donc l'âme, après sa séparation d'avec le corps, n'aura point besoin de ces images, puis qu'elle aura son être et ses opérations en dehors de l'union avec le corps. C'est dans ce sens que l'Apôtre dit ici (verset 8): "La science sera abolie," à savoir dans ses rapports avec les images sensibles. C'est de là qu'il est dit (Isaïe, XXIX, 14): "La sagesse des sages périra, et la prudence des prudents sera obscurcie."

III° Quand l'Apôtre dit (verset 9): "Car ce n'est que d'une manière imparfaite, etc.," il prouve ce qu'il vient de dire. **I.** Il expose sa preuve; **II.** il développe ce que cette preuve renferme (verset 11): "Quand j'étais enfant, etc."

I. Il fait pour établir sa preuve le raisonnement: Ce qui est parfait fait cesser ce qui est imparfait; or les autres dons spirituels, à l'exception de la charité, ont quelque chose d'imparfait; ils cesseront donc quand surviendra la perfection de la gloire.

1° L'Apôtre expose la mineure, quant à l'imperfection de la science, lorsqu'il dit (verset 9): "Car ce n'est qu'en partie," c'est-à-dire d'une manière imparfaite, "que nous connaissons:" partie indique un caractère d'imperfection. On le voit particulièrement dans ce qui concerne la connaissance de Dieu, suivant cette parole de Job (XXXVI, 26): "En effet, Dieu est grand; il passe toute notre science;," et Job (XXVI, 14): "Ce que nous venons de dire n'est qu'une partie de ses oeuvres." Il montre aussi l'imperfection de la prophétie, lorsqu'il ajoute: "Et si nous prophétisons, ce n'est qu'en partie," c'est-à-dire imparfaitement, car la prophétie, c'est la connaissance mêlée d'imperfection, comme il a été expliqué. Mais l'Apôtre garde le silence sur le don des langues, qui est moins parfait que les deux autres, comme on le verra plus bas (XXV, 1).

2° Il énonce la majeure en disant (verset 10): "Mais lorsque sera venu ce qui est parfait," c'est-à-dire la perfection de la gloire, "tout ce qui est imparfait sera aboli;" en d'autres termes, toute imperfection disparaîtra. C'est de cette perfection qu'il est dit (I Pierre, V, 10): "Il vous perfectionnera après que vous aurez souffert un peu de temps."

Cependant, il en est ainsi, il semble que la charité elle-même sera détruite par la gloire future, puisque cette charité est elle-même imparfaite dans l'état de la voie, si on la compare à l'état de la patrie. Il faut répondre que l'imperfection peut exister, sous deux rapports différents, dans ce qu'on appelle imparfait; quelquefois cette imperfection est de l'essence même, quelquefois seulement accidentelle. C'est ainsi que l'imperfection est un des caractères de l'enfance, et non pas de l'âge mûr; par conséquent, l'âge mûr arrivant, l'enfance cesse et l'humanité se perfectionne. L'imperfection est donc de l'essence de la science, telle qu'ici-bas nous pouvons l'avoir à l'égard de Dieu, c'est-à-dire en tant qu'il est connu par les choses sensibles. Il en est de même de la prophétie, et que connaissance figurative ayant pour objet l'avenir. Mais telle n'est pas la charité, dont le caractère propre est d'aimer le bien connu: par conséquent, quand

surviendra la perfection de la gloire, la prophétie et la science prendront fin, mais la charité ne finira point, -au contraire elle se perfectionnera, car Dieu sera d'autant plus parfaitement aimé qu'il sera mieux connu.

II. Quand l'Apôtre ajoute (verset 14): "Quand j'étais enfant, etc.," il développe ce qu'il vient d'énoncer: et d'abord la majeure, à savoir que, le parfait survenant, etc.; ensuite la mineure," à savoir que la science et la prophétie sont imparfaites (verset 1): "Nous ne voyons maintenant, etc."

1° Il explique la première proposition par une comparaison entre le parfait et l'imparfait, tels qu'ils se trouvent dans l'être corporel: "Quand j'étais enfant," c'est-à-dire par l'âge, "je parlais en enfant," c'est-à-dire comme il convient à un enfant, à savoir en balbutiant. C'est à raison de cette imperfection de la parole qu'on remarque chez les enfants que nous voyons louer la sagesse (X, 21): "Elle a rendu éloquentes les langues des petits enfants." Or c'est parler comme un enfant que de dire des choses vaines (Psaume XI, 3): "Chacun ne dit à son prochain que des choses vaines." Quant au jugement, S. Paul ajoute (verset 11): "Je jugeais en enfant," c'est-à-dire j'approuvais ou je rejetais certaines choses sans réflexion, ainsi que font les enfants, qui quelquefois méprisent ce qui est précieux et recherchent ce qui est de vil prix (Prov., I, 22): "O enfants, jusques à quand aimerez-vous l'enfance? jusques à quand les insensés désireront-ils ce qui leur est pernicieux?" Ceux-là donc jugent en enfant qui, n'ayant que du mépris pour les choses spirituelles, s'attachent à ce qui est terrestre; c'est d'eux qu'il est dit (Philip., III, 19): "Ils mettent leur gloire dans leur propre confusion, et ils n'ont de goût que pour la terre." Quant au raisonnement, il dit (verset 11): "Je raisonnais en enfant," à savoir sur de vaines pensées (Psaume XCIII, 11): "Le Seigneur connaît les pensées des hommes; il sait qu'elles sont vaines." Dans son énumération, S. Paul semble intervertir l'ordre Car la parole exige le jugement de la sagesse, et le jugement présuppose les pensées de la raison. Or ceci convient assez à l'imperfection des enfants, chez qui l'on trouve la parole sans le jugement, et le jugement sans délibération. Ce que dit S. Paul: "Je parlais comme un enfant," peut se rapporter au don des langues; "je jugeais en enfant," au don de prophétie, et ce qu'il ajoute: "Je raisonnais en enfant..." au don de science.

2° Il exprime ce qui appartient à la perfection de l'âge, en disant (verset 11): "Mais lorsque je suis devenu homme," c'est-à-dire lorsque je suis parvenu à l'âge parfait et viril, "je me suis dégagé," en d'autres termes j'ai jeté loin de moi tout ce qui tenait de l'enfance;" car, dit le

prophète Isaïe (LXV, 20): "L'enfant de cent ans mourra, et le pécheur de cent ans sera maudit." Il faut remarquer que l'Apôtre compare ici l'état présent à l'enfance, à cause de son imperfection, et l'état de la gloire future à l'âge viril, à raison de sa perfection.

I Corinthiens XIII, 12 à 13: L'épanouissement dans la gloire

SOMMAIRE: L'Apôtre explique comment cessera ce qui est imparfait, surtout dans la connaissance de Dieu; il conclut cependant que la charité ne finira jamais.

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir et en des énigmes, mais alors nous verrons face à face. Je ne connais maintenant qu'imparfaitement mais alors je connaîtrai, comme je suis moi-même connu.

13. Or ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité, demeurent à présent; mais la charité est la plus excellente des trois.

L'Apôtre traite ici de la vision, qui est la connaissance de Dieu. Tous les dons passagers dont il est parlé ci-dessus, doivent donc être envisagés en tant qu'ils concourent à la connaissance de Dieu. Sur ceci, l'Apôtre, **I**° prouve d'une manière générale ce qu'il veut établir; **II**° il le prouve en particulier à l'égard de lui-même (verset 12): "Je ne le connais maintenant qu'imparfaitement, etc."

I° Il dit donc: J'ai établi que ce n'est qu'en partie que nous connaissons, parce que maintenant (verset 12): "Nous ne voyons Dieu que comme dans un miroir et en énigme," mais "alors," c'est-à-dire dans la patrie, "nous le verrons face à face." Il faut examiner ici: **I.** ce que c'est que voir Dieu comme dans un miroir et en énigme; **II.** ce que c'est que voir Dieu face à face.

I. Remarquons qu'un objet sensible peut être vu de trois manières: à savoir par sa présence propre dans le sujet qui voit: ainsi se perçoit la lumière, qui est présente dans l'oeil; par la présence de son image dans l'organe, présence qui découle de l'objet lui-même, comme la blancheur qui existe sur la muraille, sans que cette blancheur existe et soit présente dans l'oeil, qui n'en reçoit que la ressemblance, bien qu'il ne perçoive pas cette ressemblance; par la présence de la ressemblance, sans qu'elle émane immédiatement de l'objet lui-même, mais de la ressemblance même de cet objet dans ce qui le représente: c'est ainsi qu'on voit un homme dans un miroir; car la ressemblance de

l'homme n'est point immédiatement dans l'oeil, mais cette ressemblance se reflète dans le miroir. Appliquant cette manière de s'exprimer à la vision de Dieu, nous disons que Dieu seul se voit lui-même d'une connaissance naturelle, parce qu'en Dieu son essence et son intellect ne font qu'une seule et même chose; par conséquent, son essence est présente à son intellect. Peut-être les anges voient-ils Dieu de la seconde manière, c'est-à-dire en tant que la ressemblance de la divine essence se reflète directement sur eux. Dans la vie présente, nous connaissons Dieu de la troisième manière, en tant que ses perfections invisibles nous sont manifestées par les créatures, comme il est dit dans l'épître aux Romains (I, 20). Ainsi donc toute créature est pour nous comme un miroir parce que de l'ordre, de la beauté et de la grandeur que Dieu a fait éclater dans la création nous remontons à la connaissance de la sagesse, de la bonté et de la puissance divine. C'est de cette connaissance que S. Paul dit: "Nous voyons comme dans un miroir."

Il faut, de plus, observer que cette ressemblance d'un objet représenté dans un autre objet est de deux sortes: quelquefois elle est claire et manifeste, comme celle qui existe dans un miroir; quelquefois obscure et cachée. On dit en parlant de cette vue: nous voyons en énigme, comme quand nous disons: ma mère m'a mis au monde, et je mets au monde ma mère. Dans ce cas, la vérité est sous le voile de la similitude: c'est ce qu'on dit de la glace, qui est engendrée de l'eau congelée; l'eau à son tour est engendrée de la glace fondue. On voit par là que la connaissance, par la reproduction de la ressemblance, existe dans le miroir par la ressemblance cachée sous le voile énigmatique, tandis que la ressemblance claire et manifeste constitue une seconde espèce de la vision allégorique. Quand donc nous connaissons les perfections invisibles de Dieu par les créatures, on dit que nous voyons dans un miroir; mais en tant que ces perfections invisibles nous sont cachées, nous voyons en énigmes. Autrement encore: "Nous voyons maintenant comme dans un miroir," à savoir au moyen de notre raison; et alors cette expression "*per*" désigne seulement la puissance, comme si l'Apôtre disait: nous voyons comme dans un voile, en d'autres termes par la puissance de notre âme.

II. Sur cette expression: "Voir face à face," il faut savoir que Dieu, en tant que Dieu, n'a pas de face, et par conséquent ce que dit S. Paul: "Voir face à face," se dit par métaphore; car lorsque nous voyons un objet dans un miroir, nous ne voyons pas l'objet lui-même, mais sa ressemblance, tandis que voir un objet en face, c'est voir l'objet lui-même, tel qu'il est. L'Apôtre a donc voulu seulement, par ces paroles: Dans la patrie nous le verrons face à face, donner à entendre que nous verrons alors l'essence même de Dieu (I Jean III, 2): "Nous le verrons tel qu'il est."

On objecte ces paroles de la Genèse (XXXII, 30): "J'ai vu le Seigneur face à face, etc.;" or il est constant que Jacob ne vit point alors l'essence de Dieu; voir Dieu face à face, ce n'est donc pas voir l'essence de Dieu.

Il faut répondre que cette vision eut lieu dans l'imagination, or la vision de cette nature est d'un degré plus élevé, puisque c'est voir ce qui apparaît. Dans la ressemblance même sous laquelle l'objet apparaît, il y a un autre degré moins élevé: c'est d'entendre seulement les paroles. Jacob donc, pour relever l'excellence de la vision qui lui était accordée dans l'imagination, dit "J'ai vu le Seigneur face à face," c'est-à-dire j'ai vu, dans mon imagination, le Seigneur apparaissant dans son image, et non dans son essence, car alors la vision n'eût pas été seulement dans l'imagination.

On dit encore que dans la patrie même la divine essence sera vue dans une ressemblance créée; mais cette opinion est de tout point fautive et impossible, parce que nul objet peut être connu dans son essence au moyen d'une ressemblance dont la notion ne soit pas en rapport avec lui. Une pierre, par exemple, ne peut être connue selon ce qu'elle est si ce n'est par la notion de la pierre, qui est dans l'âme. Nulle ressemblance, en effet, ne peut conduire à la connaissance de l'essence d'un objet si cette ressemblance en diffère quant à l'espèce, et beaucoup moins encore si elle en diffère quant au genre. Ainsi on ne peut connaître par la notion spécifique du cheval ou de la blancheur l'essence d'un homme, et à plus forte raison celle d'un ange. On peut encore beaucoup moins, par la notion spécifique, quelle qu'elle soit, d'un objet créé, voir la divine essence, puisque cette espèce créée dans l'âme, quelle qu'elle puisse être, est à une plus grande distance de l'essence divine que ne l'est l'espèce de l'ange de celle d'un cheval ou de l'espèce de la blancheur. Supposer donc qu'on puisse voir Dieu seulement par une image ou par quelque reflet de ses clartés, c'est supposer qu'on ne peut voir la divine essence. En outre, l'âme étant comme une ressemblance de Dieu, la vision qui est accordée dans la vie présente ne se ferait pas plus comme dans un miroir et en énigme, que la vision claire et manifestée promise aux saints dans la gloire, laquelle fera notre béatitude. Aussi S. Augustin dit-il dans la Gloire, sur ce passage, que la vision de Dieu par image appartient à la vision qui se fait comme dans un miroir et par énigme (de la Trinité, liv. XV, ch. IX). Une autre conséquence, c'est que la suprême béatitude de l'homme se trouverait dans un autre objet que Dieu lui-même, ce qui est contraire à la foi. En effet, le désir naturel de l'homme, qui consiste à s'élever à la cause première des choses et à la connaître par elle-même, deviendrait sans réalité.

II° L'Apôtre continue (verset 12): "Je ne le connais maintenant qu'imparfaitement, etc." Ce qu'il a prouvé d'une manière générale, il le prouve ici d'une manière spéciale, par sa propre connaissance, en disant (verset 12): "Maintenant," c'est-à-

dire dans la vie présente, moi-même Paul, je ne connais qu'en partie, en d'autres termes d'une manière obscure et imparfaite; "mais alors," à savoir dans la patrie, "je le connaîtrai, comme je suis moi-même connu de lui; c'est-à-dire: ainsi que Dieu connaît mon essence, je connaîtrai aussi Dieu quant à son essence; en sorte que cette expression "comme" ne suppose pas l'égalité, mais l'analogie de connaissance.

III° Enfin S. Paul déduit sa conclusion principale lorsqu'il dit (verset 13): "Or la foi, l'espérance et la charité demeurent maintenant, etc." Le motif pour lequel il ne fait pas mention de tous les dons, mais seulement de ces trois, c'est qu'ils unissent à Dieu, ce que ne font point les autres dons, si ce n'est au moyen de ces premiers. Les autres dons encore sont en quelque sorte des dispositions pour produire, dans les coeurs des hommes, ces trois dons principaux. Pour cette raison ces trois dons seulement, savoir la foi, l'espérance et la charité, sont appelés vertus théologiques, parce qu'ils ont Dieu immédiatement pour objet.

Cependant, les dons ayant pour fin de perfectionner ou la partie affective ou la partie intellectuelle de l'âme, et la charité produisant cette perfection pour la volonté, et la foi pour l'intelligence, il semble que l'espérance ne soit pas nécessaire, mais qu'elle est superflue.

Pour expliquer ceci, il faut se rappeler que l'amour est une force unitive, et que tout amour consiste dans quelque espèce d'union. De là, et d'après ces unions diverses, les philosophes distinguent différentes espèces d'amitié. Or il y a entre nous et Dieu deux sortes d'union: la première quant aux biens naturels, que nous recevons ici-bas de ses mains; la seconde, quant à la béatitude, en tant que nous participons ici-bas par la grâce à la félicité éternelle, dans la mesure où cette participation est possible, et par là nous espérons parvenir à la possession de cette béatitude éternelle et devenir citoyens de la céleste Jérusalem. Ainsi, en vertu de la première communication, il y a, à l'égard de Dieu, une amitié naturelle en vertu de laquelle tout être cherche et désire naturellement Dieu, comme cause première, bien suprême et dernière fin. En vertu de la seconde communication, il y a amour de charité, par lequel la créature intellectuelle seule aime Dieu. Mais, parce que nul objet ne peut être aimé sans être connu, pour l'amour de charité on exige d'abord la connaissance de Dieu; et comme cette connaissance est au-dessus des forces de la nature, on exige d'abord la foi, qui a pour objet ce que nous ne voyons point. Ensuite, pour que l'homme ne vienne point à s'égarer à défaillir, on exige l'espérance, par laquelle il puisse tendre à cette fin, comme lui appartenant. De ces trois dons il est dit (Ecclésiastique II, 8), quant à la foi: "Vous qui craignez le Seigneur, croyez en lui;" quant à l'espérance: "Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui;" quant à la charité: "Vous qui craignez le Seigneur, aimez le." Ces trois dons demeurent donc

maintenant; mais (verset 13): "Le plus grand des trois," d'après ce qui a été dit, "c'est la charité."

CHAPITRE XIV: HIÉRARCHIE DES CHARISMES

-

I Corinthiens XIV, 1-4: La prophétie est supérieure au don des langues

SOMMAIRE: Le don de prophétie est préférable au don des langues.

- 1. Recherchez avec ardeur la charité; désirez les dons spirituels, et surtout de prophétiser;*
- 2. Car celui qui parle une langue ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend et qu'il parle en esprit des choses cachées.*
- 3. Mais celui qui prophétise parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, les consoler.*
- 4. Celui qui parle une langue s'édifie lui-même, au lieu que celui qui prophétise édifie l'Eglise de Dieu.*

Après avoir établi l'excellence de la charité comparativement aux autres dons, l'Apôtre compare ensuite les autres dons entre eux, montrant la prééminence de la prophétie sur le don des langues. A cet effet, d'abord il prouve cette prééminence; ensuite il montre comment il faut faire usage du don des langues et du don de prophétie (verset 26): "Que faut-il donc, mes frères?" Sur le premier de ces points, il fait voir que le don de prophétie est plus excellent que celui des langues, par des raisons prises du côté des infidèles, ensuite du côté des fidèles (verset 6): "En effet, mes frères." La première partie se subdivise en deux. Premièrement, S. Paul montre que le don de prophétie est plus excellent que le don des langues à l'usage que l'on peut en faire dans les exhortations ou prédications; secondement, quant à celui qu'on en peut faire dans la prière, car l'usage de ce don s'étend à ces deux choses (verset 3): "Mais celui qui prophétise parle aux hommes pour les édifier, les exhorter et les consoler." Sur cette première subdivision, l'Apôtre fait deux choses:

I° Il donne un avis qui lui sert de transition à ce qui suit. Il dit donc: Il a été établi que la charité l'emporte sur tous les autres dons; si donc il en est ainsi, (verset 1): "Recherchez," à savoir de toutes vos forces, "la charité," qui est pour les âmes un lien doux et salutaire (I Pierre, IV, 8): "Avant toutes choses, ayez les uns

pour les autres une charité persévérante; et (Colos., III, 14): "Surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection."

II° Il exprime ce qui lie son discours à ce qui suit (verset 1): "Désirez Pies dons spirituels;" comme s'il disait: bien que la charité soit plus excellente que tous les autres dons, ces dons cependant ne sont point à mépriser. "Désirez" donc, c'est-à-dire aimez avec ferveur les dons spirituels de l'Esprit Saint (I Pierre, III, 13): "Qui sera capable de vous nuire si vous ne songez qu'à faire du bien? car, malgré que l'émulation soit prise quelquefois pour l'amour fervent, et quelquefois pour la jalousie, cependant il n'y a pas ici d'équivoque; bien plus, l'un procède de l'autre, car la jalousie et l'émulation désignent également le désir violent d'un objet. En effet, il arrive quelquefois qu'on désire et recherche avec tant de passion l'objet aimé, qu'on ne peut souffrir de partage, et qu'on veut le posséder seul et exclusivement; c'est alors de la jalousie, qui est, selon quelques-uns, l'amour porté à son degré extrême, et ne souffrant pas d'égal à l'égard de l'objet aimé. Toutefois ceci n'a pas lieu dans les choses spirituelles, qui peuvent être possédées très parfaitement par plusieurs, mais seulement dans les biens, qui ne peuvent pas être possédés en commun. Donc, où est la charité, il n'y a point cette jalousie qui exclut tout partage de l'objet aimé; elle n'existe qu'à l'égard des choses corporelles, pour lesquelles il arrive que si un autre possède l'objet qui provoque la jalousie, on s'afflige; de cette douleur naît l'émulation, qui est l'envie: comme par exemple, si j'aime la dignité ou les richesses, je m'attriste quand un autre les possède, et par suite je lui porte envie. On voit par là que de la jalousie naît l'envie. Quand donc S. Paul dit: "Désirez les dons spirituels," on ne doit pas l'entendre de l'envie, parce que les biens de cette nature peu vent être possédés par plusieurs; mais il dit: "Désirez," afin de porter à aimer Dieu avec ferveur. Et parce que dans les dons spirituels on désigne certains degrés, puisque la prophétie l'emporte sur le don des langues, l'Apôtre dit (verset 4); "Et surtout de prophétiser; comme s'il disait.: parmi les dons spirituels, désirez davantage celui de prophétie (I Thess., V, 19-20): "N'éteignez point l'Esprit; ne méprisez pas les prophéties."

Pour l'explication de tout ce chapitre, il faut examiner: **I.** ce que c'est que la prophétie; **II.** dans combien de sens on trouve dans l'Écriture ce mot prophétie; **III.** ce que l'on doit entendre par parler les langues.

I. Sur la première de ces questions, il faut se souvenir que l'on dit prophète dans le même sens que voyant de loin. Selon quelques auteurs, cette expression vient du verbe *for, faris*, qui signifie parler; mais on la fait dériver plus justement de "*pharos*" qui signifie fanal. Ainsi (I Rois, IX, 11), il est dit que celui qui est appelé maintenant prophète s'appelait autrefois le voyant. Donc

la vision des choses éloignées, qu'elles soient des futurs contingents ou des choses au-dessus de notre raison, s'appelle prophétie. La prophétie est donc la vision ou la manifestation des futurs contingents, ou des choses dépassant la portée de l'intelligence humaine. Or pour cette vision quatre choses sont nécessaires.

1° Notre connaissance se formant par les objets corporels et par les images que nous recevons des choses sensibles, il est d'abord nécessaire que les représentations corporelles des objets qui frappent nos sens se forment dans l'imagination. C'est ce qui fait dire à S. Denis qu'il est impossible que le rayon divin luise à notre regard autrement que voilé par la variété des images sacrées.

2° La seconde condition requise est la lumière intellectuelle, illuminant l'intelligence pour connaître ce qui nous est montré et qui dépasse la portée de notre connaissance naturelle; car si cette lumière n'est point donnée afin de percevoir les ressemblances sensibles formées dans l'imagination, celui à qui sont montrées ces images ne peut être appelé prophète, c'est plutôt un songeur, comme Pharaon. Ce prince, à la vérité, vit des épis et des vaches, qui présageaient certains événements prochains; mais, n'ayant point compris ce qu'il voyait, il n'est point regardé comme prophète, titre réservé à ce Joseph donna l'interprétation du songe royal. Il en est de même de Nabuchodonosor, qui vit la statue et ne comprit pas ce qu'il voyait; aussi n'est-il point appelé prophète, tandis qu'on donne ce nom à Daniel. C'est pour cette raison qu'il est dit (Dan., X, 1): "Car on a besoin d'intelligence dans les visions."

3° La troisième condition nécessaire, c'est le courage pour annoncer ce qui est révélé, car, lorsque Dieu révèle, c'est pour que la révélation soit communiquée à d'autres (Jér., I, 9): "Voilà que j'ai mis ma parole sur tes lèvres." Enfin on demande comme quatrième condition la puissance des miracles, qui donnent à la prophétie la certitude. Si, en effet, les prophètes ne faisaient certaines oeuvres qui excèdent la puissance naturelle, on ne croirait pas à leur parole, dans les choses qui dépassent la connaissance naturelle. Donc, suivant ces modes différents de prophétiser, on dit, en sens divers, que tel est prophète donne quelquefois ce nom à celui qui réunit ces quatre conditions, c'est-à-dire qui a ces visions dans l'imagination, en possède l'intelligence, les annonce avec courage et opère des miracles. De ce prophète il est dit (Nomb., XII, 6): "Si quelqu'un parmi vous est prophète du Seigneur, etc." on appelle prophète celui qui a seulement les Visions dans l'imagination, mais ce n'est que dans un sens impropre et éloigné appelle encore prophète celui qui a reçu la lumière intellectuelle pour expliquer les visions

et les images qui ont été reçues par lui-même ou par d'autres, encore pour exposer les paroles des prophètes et les écrits des apôtres; c'est dans ce sens qu'on appelle prophète quiconque a le discernement des écrits des docteurs, parce que le même Esprit qui les a inspirés en donne l'interprétation. Dans ce sens, David et Salomon peuvent être appelés prophètes, en tant qu'ils ont reçu la lumière intellectuelle pour voir avec clarté, et perspicacité, car en David la vision fut seulement intellectuelle. 'On donne encore le nom de prophète à celui qui annonce, expose ou chante dans l'église les paroles des prophètes; c'est dans ce sens que (I Roi, XIX, 20): "Saül était compté au nombre des prophètes," c'est-à-dire parmi ceux qui chantaient les paroles des prophètes. On jouit également de ce nom à raison de la puissance d'opérer des miracles, suivant ce pas sage de l'Écclésiastique (XLVIII, 14): "Le corps d'Elisée, après la mort même de ce prophète, prophétisa," c'est-à-dire fit un miracle. Ce que S. Paul dit, dans tout ce chapitre, du prophète doit s'entendre de la seconde manière de prophétiser, c'est-à-dire de celui qui reçoit de Dieu une lumière intellectuelle afin d'expliquer soit ses propres visions, soit celles des autres. Après ces explications, on comprendra facilement ce que S. Paul dit ici des prophètes.

II. Sur la seconde question, il faut savoir que, dans l'Eglise primitive, il n'y avait que quelques personnes qui aient reçu le ministère d'annoncer dans le monde la foi de Jésus-Christ. Afin qu'ils remplissent plus facilement cette mission et s'adressassent à un plus grand nombre, Dieu leur donna le don des langues, au moyen duquel ils pourraient prêcher à tous, non pas que, parlant une seule langue, ils fussent entendus de tous, comme quelques-uns l'ont avancé, mais, à la lettre, en sorte qu'ils pussent parler la langue non seulement de diverses nations, mais de toutes. C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 18): "Je rends grâces à Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez (Actes, II, 4): "Ils commencèrent à parler diverses langues, etc." Ce don fut accordé à plusieurs dans la primitive Eglise. Or les Corinthiens, peuple enclin à la curiosité, préféraient, pour ce motif, ce don à celui de prophétie. Quand donc

S. Paul dit ici: "Parler les langues," il veut qu'on entende les langues inconnues et non interprétées: par exemple, si l'on faisait usage, en parlant à un Français, de la langue allemande sans la lui interpréter, ce serait parler la langue. C'est encore parler les langues que d'exposer les visions sans en donner l'explication. Ainsi donc tout langage, quel qu'il soit, quand il n'est ni compris ni expliqué, s'appelle proprement parler les langues.

III° Après ces explications préliminaires arrivons au sens littéral, dont l'exposition ne présente plus de difficulté. L'Apôtre

prouve donc ici: premièrement, que le don de prophétie est plus excellent que le don des langues; secondement, il réfute une sorte d'objection (verset 5): "Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, etc.," Que le don de prophétie l'emporte sur le don des langues, S. Paul le prouve par deux raisons: **I.** la première se déduit d'une comparaison entre Dieu et l'Eglise; **II.** la seconde, d'une comparaison entre l'homme et cette même Eglise.

I. Voici le premier raisonnement: Ce qui donne à l'homme le moyen non seulement de rendre honneur à Dieu, mais encore de servir le prochain est plus excellent que ce qui ne peut servir qu'à honorer Dieu; or le don de prophétie sert à procurer non seulement l'honneur de Dieu, mais aussi l'utilité du prochain, tandis que le don des langues ne peut concourir qu'à la première de ces fins; donc, etc.

1° L'Apôtre pose ensuite ce moyen terme de ce raisonnement: et d'abord quant à sa proposition que celui qui parle les langues honore Dieu seulement (verset 2): "Car celui qui parle une langue," à savoir inconnue, "ne parle pas aux hommes," c'est-à-dire pour que les hommes en aient l'intelligence, "mais à Dieu, en d'autres termes pour l'honneur de Dieu seulement; ou encore, "à Dieu," parce que Dieu seul en a l'intelligence (Sag., I, 10): "L'oreille du Dieu jaloux entend tout." Pour montrer que le possesseur de ce don ne parle pas à l'homme, S. Paul ajoute (verset 2): "Mais à Dieu, puisque personne ne l'entend," c'est-à-dire ne comprend; car on dit communément: ne pas entendre, pour ne pas comprendre (Matthieu XIII, 43): "Que celui qui a des oreilles pour entendre entende. Pourquoi ne parle-t-il qu'à Dieu? c'est que c'est Dieu lui-même qui parle; de là ce qui suit (verset 2): "C'est par l'Esprit qu'il annonce les mystères," c'est-à-dire les choses cachées (Matthieu X, 20): "Ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de Dieu qui parle en vous;" et (ci-dessus, II, 11): "Personne ne connaît ce qui est en Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu."

2° L'Apôtre prouve ce qu'il a dit, que le don de prophétie peut contribuer à l'honneur de Dieu et à l'utilité du prochain. Il dit donc (verset 3): "Mais celui qui prophétise," c'est-à-dire explique les visions ou les Ecritures, "parle aux hommes, ' en d'autres termes à l'intelligence des hommes, et cela pour l'édification de ceux qui commencent, et pour exhorter ceux qui avancent (1 Thess., V, 14): "Consolez les pusillanimes;" et (Tite, II, 15): "Prêchez et exhortez," pour consoler ceux qui sont dans la douleur. Ou encore, l'édification appartiendrait à l'affection spirituelle, parce que c'est par là que se commence l'édifice spirituel (Ephés., II, 22): "Et vous-mêmes aussi, vous entrez dans la structure de cet édifice, etc.;" l'exhortation se rapporterait à l'encouragement aux

bonnes oeuvres, car si l'affection est bonne, l'acte également est bon (Tite, II, 15): "Prêchez ces vérités et exhortez;" car la consolation porte à supporter les maux (Rom., XV, 4): "Tout ce qui a été écrit l'a été à notre instruction." C'est à cette triple intention que les prédicateurs emploient la divine Ecriture.

II. Voici le second raisonnement: Ce qui est utile seulement à celui qui agit est de moindre prix que ce qui peut aussi être utile aux autres; or parler les langues n'est utile qu'à celui qui parle, mais prophétiser l'est encore à d'autres; donc, etc." L'Apôtre exprime d'abord la proposition intermédiaire du raisonnement:

1° quant à sa première partie, en disant (verset 4): "Celui qui parle une langue s'édifie soi-même" (Psaume XXXVIII, 4): "Mon coeur s'est échauffé au dedans de moi; a

2° quant à la seconde partie (verset 4): "Au lieu que celui qui prophétise édifie," c'est-à-dire instruit, "l'Eglise," en d'autres termes les fidèles (Ephés., II, 20): "Vous êtes comme un édifice bâti sur le fondement des apôtres et des prophètes."

-

I Corinthiens XIV, 5-12: Le don de prophétie est ...

SOMMAIRE: L'Apôtre prouve par des exemples tirés soit des instruments de musique, soit des habitudes humaines, que la prophétie est au-dessus du don des langues.

5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophétiser, parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue, si ce n'est qu'il interprète ce qu'il dit afin que l'Eglise en soit édifiée.

6. Aussi, mes frères, quand je viendrais vous parler en des langues inconnues, quelle utilité vous apporterai-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant ou par la révélation, ou par la science, ou par la prophétie, ou par la doctrine?

7. Ne voyons-nous pas aussi, dans les choses inanimées qui rendent des sons, comme le hautbois et la harpe, que si elles ne forment des tons différents, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur le hautbois ou sur la harpe?

8. Que si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat?

9. De même, si la langue que vous parlez n'est pas intelligible, comment pourra-t-on savoir ce que vous dites? vous ne parlerez qu'en l'air.

10. En effet, il y a tant de diverses langues dans le monde, et parmi ces langues il n'y en a aucune qui n'ait ses sons intelligibles.

11. Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare pour celui à qui je parle, et celui qui me parle me sera barbare.

12. Ainsi, puisque vous avez tant d'ardeur pour les dons spirituels, désirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise.

I° S. Paul réfute ici une objection, ou plutôt une fausse interprétation, que l'on pouvait donner à ce qui précède. On aurait pu penser, en effet, que, l'Apôtre préférant le don de prophétie à celui des langues, ce dernier avait peu de valeur. Pour prévenir cette interprétation, il dit (verset 5): "Je souhaite que vous ayez tous le don des langues," **I.** montrant ce qu'il veut insinuer; **II.** et en assignant la raison (verset 5): "Car celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue inconnue, etc."

I. S. Paul dit donc: Bien que j'aie parlé comme je l'ai fait plus haut, cependant je ne veux point mépriser le don des langues, mais je souhaite que vous l'ayez tous; toutefois je désire davantage que vous ayez le don de prophétie (Nomb., X, 29): "Plût à Dieu que tout le peuple prophétisât!"

II. Il en donne aussitôt la raison lorsqu'il dit (verset 5): "Parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue in connue;" comme s'il disait: la raison qui me porte à désirer davantage que vous ayez le don de prophétie, c'est que celui-là est préférable, etc." Le motif de ceci est que quelques-uns peuvent, en certaines circonstances, recevoir l'impulsion de l'Esprit Saint pour énoncer quelque mystère qu'ils ne comprennent point eux-mêmes: ils ont donc le don des langues. D'autrefois, non seulement ils parlent les langues, mais encore ils donnent l'interprétation de ce qu'ils disent; c'est ce qui fait ajouter à l'Apôtre (verset 5): "A moins que celui-ci n'interprète ce qu'il dit." Le don des langues, et celui de leur interprétation, est, en effet, préférable au don de prophétie, puisque, comme nous l'avons dit, l'interprétation de tout ce qui est relevé est une des conditions de la prophétie. Donc celui qui interprète est prophète, il a le don des langues, et il interprète pour édifier l'Eglise de Dieu. Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 5): "Afin que l'Eglise en soit édifiée" (Rom., XIV, 19): "Faisons les uns envers les autres tout ce qui peut édifier;" et (Rom., XV, 2): "Que

chacun s'efforce de plaire à son prochain en ce qui est bon, afin de l'édifier.

II° (verset 6): "Aussi bien, mes frères, quand je viendrais vous parler en des langues inconnues," l'Apôtre prouve ici par des exemples que le don de prophétie est préférable à celui des langues, et cela de trois manières: **I.** par son propre exemple; **II.** par l'exemple des choses inanimées (verset 7): "Les choses inanimées elles-mêmes, etc.;" **III.** par l'exemple des hommes qui parlent diversement (verset 10): "En effet, il y a tant de langues différentes dans le monde, etc."

I. Sur son propre exemple, S. Paul argumente ainsi: Il est constant que je possède le don des langues aussi bien que vous; cependant, si je m'en tenais à vous parler des langues inconnues sans vous en donner l'interprétation, je ne vous serais d'aucune utilité; vous n'êtes donc pas plus utiles les uns pour les autres. C'est ce qui lui fait dire (verset 6): "En effet, mes frères, si je vais chez vous parler les langues," ce qui peut être entendu de deux manières, à savoir les langues inconnues, ou, à la lettre, des signes, quels qu'ils soient, qu'on ne comprend point," de quelle utilité vous serai-je si je n'y joins ou la révélation, ou la s ou la prophétie ou la doctrine?" Remarquez ici que ces quatre choses." Ou la révélation, etc.," peuvent être considérées de deux manières: d'abord quant à leur objet; et sous ce rapport il ne faut pas oublier que l'illumination de l'âme pour connaître peut avoir un quadruple objet. En effet, il y a illumination pour les choses divines, c'est le don de sagesse; car, ainsi qu'il a été dit, les choses divines sont connues par la révélation, parce que nul ne connaît ce qui est en Dieu; aussi l'Apôtre dit: "Ou la révélation," parce qu'il faut que l'âme soit éclairée pour connaître les choses divines. Il y a illumination pour les choses terrestres, et non pas indifféremment pour toutes, mais pour celles qui peuvent servir à l'édification de la foi: c'est le don de science; aussi l'Apôtre dit: "Ou la science," non de la géométrie ou de l'astrologie, parce que ces sciences n'appartiennent point à l'édification de la foi, mais la science des saints (Sag., X, 10): "La sagesse lui a donné la science des saints, etc." Il y a la lumière concernant les événements futurs, c'est le don de prophétie; voilà pourquoi l'Apôtre dit: "Ou la prophétie (Sag., VIII, 8): "La Sagesse connaît les signes et les prodiges avant qu'ils paraissent, et ce qui doit arriver dans la succession des temps et des siècles." Observez que le mot de prophétie n'est pas pris ici comme on le fait communément et dans le sens de l'explication précédente, mais dans un sens particulier et seulement pour la manifestation des événements futurs. Elle est ainsi entendue quand elle est définie par Cassiodore: La prophétie est l'inspiration divine des choses annonçant l'avenir avec une inébranlable vérité (Ecclésiastique XXIV, â6): "Je répandrai encore une doctrine comme celle des prophètes, etc." Il y a enfin la lumière pour les actions morales à pratiquer: c'est la doctrine que S. Paul indique: "Ou la doctrine"

(Rom., XII, 7): "Que celui qui a reçu le don d'enseigner s'applique à enseigner; et (Prov., XIII, 15): "La bonne doctrine attire la grâce" On peut, en second lieu, faire cette distinction quant aux différents modes d'acquérir la connaissance. Sous ce rapport, il faut se rappeler que toute connaissance procède ou d'un principe surnaturel, c'est-à-dire de Dieu, ou d'un principe naturel, c'est-à-dire de la lumière naturelle de notre intelligence.

Quand elle procède du principe surnaturel ou de l'infusion de la lumière divine, elle peut s'acquérir de deux manières: ou par une infusion soudaine, c'est la révélation; ou par une infusion graduelle, c'est la prophétie, que les prophètes n'ont point reçue instantanément, mais successivement et par parties, comme leurs prophéties le démontrent. Que si la connaissance vient d'un principe naturel, cela se fait ou par l'étude propre, et, considérée ainsi, c'est la science; ou elle est transmise par d'autres, et dans ce cas c'est la doctrine.

II. (verset 7): "Ne voyons-nous pas même dans les choses inanimées?" l'Apôtre continue sa preuve par des exemples tirés des choses inanimées, c'est-à-dire des instruments, qui ont comme une sorte de voix, et d'abord des instruments de joie, ensuite de ceux qu'on emploie dans les combats (verset 8): "Si la trompette ne rend qu'un son confus, etc."

1° Il dit donc: Il est manifeste, non seulement par ce qui précède, mais encore par les choses qui, sans avoir une âme, font entendre une voix, que parler les langues seulement n'est pour les autres d'aucune utilité.

"Les choses inanimées qui font entendre une voix."
On fait cette objection: La voix est un son produit par la bouche de l'animal et formé par les organes naturels; les êtres inanimés ne peuvent donc faire entendre une voix. Il faut répondre que, bien que la voix ne soit produite que par les êtres inanimés, on peut cependant s'exprimer ainsi par comparaison, c'est-à-dire en tant que certains corps, les instruments par exemple, produisent quelque harmonie et quelque mélodie: voilà pourquoi S. Paul fait mention de la harpe, par exemple, qui parle sous les doigts, et de la flûte, qui résonne par le souffle.

Si donc ces instruments rendent de sons sans distinction de tons, comment distinguer ce que l'on joue sur l'un ou l'autre de ces instruments? lorsque l'on voudra, au moyen des instruments, exprimer quelque chose, c'est-à-dire des chants destinés à provoquer soit les pleurs, soit la joie (Isaïe, XXX, 29): "Vous chanterez des cantiques comme en la nuit d'une fête solennelle; votre coeur sera dans la joie, comme aux jours où vous allez, au son des instruments, à la montagne du Seigneur;" soit même pour exciter au plaisir, on ne pourra reconnaître pourquoi l'on fait résonner la flûte ou la harpe, si le son

est confus et inarticulé; de même, si l'on parle les langues sans en donner l'interprétation, on ne pourra savoir ce que l'on veut dire.

2° (verset 8): "Si la trompette ne rend qu'un son confus," l'Apôtre continue sa preuve par l'exemple des choses inanimées, c'est-à-dire par les instruments qui servent dans les combats. Cette comparaison est tirée du livre des Nombres (X, 2). On y lit, en effet, que "Le Seigneur ordonna à Moïse de se faire deux trompettes d'argent," afin de convoquer le peuple, annoncer le départ et le combat; or pour chacune de ces fins il y avait une manière particulière de sonner, parce que autres étaient les sons qu'elles rendaient quand il fallait assembler les tribus, décamper, ou marcher au combat. C'est de là que S. Paul tire son argument: "De même, dit-il, que si la trompette ne rend qu'un son incertain," c'est-à-dire inarticulé, on ne sait point si l'on doit se disposer à combattre, (verset 9): "de même aussi," si vous ne faites que parler les langues et "que vous ne déterminiez point le sens précis du discours, par l'interprétation ou l'explication, "on ne pourra savoir ce que vous voulez dire." Par la trompette on peut entendre le prédicateur (Isaïe, LVIII, 1): "Faites retentir votre voix comme les éclats de la trompette, etc." La raison pour laquelle on ne pourra savoir ce que vous dites, c'est que "Vous parlerez en l'air," c'est-à-dire inutilement (ci-dessus IX, 26): "Je combats, et je ne donne pas des coups en l'air, etc."

III. (verset 10): "En effet, il y a tant de langues différentes dans le monde," l'Apôtre tire un exemple de ceux qui parlent diverses langues; à cet effet: **1°** il montre la diversité des langues; **2°** l'inutilité des efforts de ceux qui parleraient entre eux dans des langues étrangères (verset 11): "Si donc j'ignore ce que signifient les paroles;" **3°** il déduit la conclusion qu'il se propose (verset 12): "Ainsi, puisque vous souhaitez avec tant d'ardeur les dons spirituels."

1° Il dit donc: "Il y a dans le monde des langues et nombreuses et diverses; chacun peut parler comme il lui plaît; si cependant il ne parle point d'une manière déterminée, il n'est point compris: c'est là ce que dit S. Paul (verset 10): "Il y a tant de langues différentes dans le monde, vous le savez, etc." Ceci peut s'expliquer de deux manières: d'abord en le rapprochant de ce qui précède, en sorte que l'on dise: Vous parlerez en l'air, car il y a, vous le savez, tant de langues, etc.;" comme s'il disait: la raison pour laquelle "vous parlerez en l'air," c'est-à-dire inutilement, toutes les langues, c'est que vous parlerez sans intelligence ces langues, qui néanmoins ont dans chacun de leurs termes des significations particulières qui permettent qu'on les comprenne, "Car aucune n'est sans

un sens propre." On peut encore disposer ainsi la ponctuation: "Vous parlerez en Vair, tant il y a, comme vous savez, de genres de langues, 'à savoir par les idiomes particuliers.

2° (verset 11): "Si donc j'ignore ce que signifient les paroles," l'Apôtre fait ressortir ici leur inutilité. C'est ce qu'il dit: "Quand je parlerais toutes les langues, si je n'entends pas la force des mots je serai barbare à celui à qui Se parle, etc." (Jér., V, 15): "Voilà que j'amènerai sur vous un peuple des pays éloignés, un peuple dont la langue vous sera inconnue." Remarquez que, suivant quelques auteurs, on donne le nom de barbares à ceux dont l'idiome n'a point de rapport avec le latin; d'autres prétendent que tout étranger est barbare relativement à un autre étranger, c'est-à-dire quand il n'en est pas compris. Mais cette interprétation manque de vérité, parce que, d'après S. Isidore, la Barbarie est une nation particulière (Colos., III, 11): "En Jésus-Christ il n'y a ni Barbare ni Scythe, etc." Suivant une interprétation plus vraie, les barbares, à proprement parler, sont ceux qui sont puissants par la vigueur du corps, faibles quant à la force de la raison, et vivent comme en dehors des lois et sans règle du droit. Aristote (Politique) paraît être de ce sentiment.

3° Quand donc S. Paul dit (verset 12): "Ainsi, puisque vous souhaitez avec tant d'ardeur les dons spirituels," il déduit la conclusion qu'il se proposait. La construction peut se faire de deux manières: premièrement, en plaçant la virgule de façon à donner ce sens.: Si donc je suis pour 's comme un barbare, en vous parlant sans vous donner ni le sens ni l'explication de ce que je dis, ainsi vous serez vous-mêmes barbares les uns pour les autres; (verset 12): "Cherchez donc à être remplis des dons spirituels pour l'édification de l'Eglise, , et cela parce que (verset 12): "vous souhaitez ces dons avec tant d'ardeur." Ou encore, en ne coupant la phrase par aucune virgule, comme s'il disait: De peur donc d'être comme des barbares, agissez comme je le fais, puisque vous souhaitez avec ardeur les choses spirituelles, c'est-à-dire les dons de l' "demandez" Dieu "d'en être enrichis" (Prov., XV, 5): "La justice abondante renferme une grande vertu; cette justice, c'est d'édifier les autres (Matth., VII, 7): "Demandez, et l'on vous donnera; cherchez, et vous trouverez; frappez, et il vous sera ouvert."

-

I Corinthiens XIV, 13-17: ... au dessus du don des langues

SOMMAIRE: Que, dans la prière privée ou publique, le don de prophétie est au-dessus de celui des langues.

13. C pourquoi, que celui qui parle une langue demande le don de l'interpréter,

14. Car si je prie en une langue, mon esprit prie, mais mon intelligence est sans fruit.

15. Que ferai-je donc? Je prierai d'esprit mais je prierai aussi avec intelligence; je chanterai d'esprit des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence.

16. Que si vous ne louez Dieu que de l'esprit comment celui qui tient la place du peuple répondra t-il Amen à la fin de votre action de grâce puisqu'il n'entend pas ce que vous dites?

17. Ce n'est pas que votre action de grâce ne soit bonne, mais les autres n'en sont pas édifiés.

S. Paul, après avoir montré, dans ce qui précède, la prééminence du don de prophétie sur le don des langues, par des raisons prises du c de l'exhortation, le prouve maintenant par d'autres raisons prises du côté de la prière, car par les langues nous faisons ces deux choses, nous prions et nous exhortons. A cet effet, il prouve la prééminence du don de prophétie sur celui des langues, d'abord par le raisonnement, ensuite par des exemples (verset 18): "Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez." Sur la première question, **I°** il expose la nécessité de la prière; **II°** il fait voir comment, dans la prière, le don de prophétie l'emporte sur celui des langues (verset 14): "Car si je prie dans une langue inconnue, etc.

I° Il dit donc: J'ai dit que le don des langues sans le don de prophétie n'est d'aucune utilité; "Donc, puisque interpréter est un acte du don de prophétie au-dessus du don des langues, (verset 13): "que celui qui parle une langue," inconnue ou étrangère, ou énonce quelque mystère caché, "demande," à savoir à Dieu, "de l'interpréter," c'est-à-dire que la grâce de l'interpréter lui soit donnée (Colos., IV, 3): "Priant pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée favorable pour prêcher." La Glose explique autrement ces mots: "Qu'il prie." Prier peut s'entendre de deux manières, savoir: supplier Dieu ou persuader; comme si l'Apôtre disait: "Que celui qui parle une langue prie," c'est-à-dire persuade de telle sorte qu'il donne l'interprétation. La Glose donne ce sens au mot prier dans tout le chapitre; mais ce n'est point la pensée de l'Apôtre, qui l'en tend de la supplication faite à Dieu.

II° (verset 14): "Car si je prie en une langue qu'on n'entende pas, etc.," S. Paul établit ici que, dans la prière, le don de prophétie l'emporte sur le don des langues, et cela de deux

manières: **I.** par une raison prise du côté de celui qui prie; **II.** par une autre, prise du côté de celui qui entend (verset 16): "Si vous ne louez Dieu que du coeur, etc."

I. Sur la première de ces raisons, l'Apôtre fait d'abord un raisonnement pour établir sa proposition; ensuite il prévient une objection (verset 15): "Que ferai-je donc?"

1° Sur la première de ces subdivisions, il faut se rappeler qu'il y a deux sortes de prière: l'une privée, quand on prie en particulier et pour soi; l'autre publique, quand on prie en présence du peuple et pour les autres. Or dans l'une et l'autre il peut arriver qu'on se serve du don des langues et du don de prophétie. L'Apôtre veut donc montrer que, dans l'une et l'autre prière, le don de prophétie est préférable au don des langues. Et d'abord dans la prière privée, en disant que s'il y a un ignorant qui fasse sa prière en récitant un psaume ou le Pater, et qu'il ne comprenne point ce qu'il dit, cet ignorant prie de langue, et peu importe s'il prie avec les paroles qu'il a reçues du Saint Esprit ou avec les paroles des autres. Mais si quelque autre prie et comprend ce qu'il dit, ce dernier prie et prophétise. Il est constant que celui qui prie et comprend profite plus que celui qui prie seulement de langue, c'est-à-dire qui ne comprend point ce qu'il dit; car celui qui comprend reçoit de la force et quant à l'affection et quant à l'intelligence; mais l'esprit de celui qui ne comprend pas ne retire aucun fruit qui puisse le fortifier. Donc, comme il est préférable de recevoir la nourriture spirituelle quant à l'affection et quant à l'intelligence, que quant à l'affection seulement, il demeure certain que dans la prière, le don de prophétie est préférable au don des langues seul, C'est ce que dit l'Apôtre: "Qu'il prie afin de recevoir le don d'interpréter; car (verset 14) "si je prie de langue," c'est-à-dire si en priant je fais usage du don des langues, en sorte que je profère des paroles que je ne comprenne point, alors "mon coeur," c'est-à-dire l'Esprit Saint qui m'a été donné, "prie," en m'inclinant et en me portant à prier; et néanmoins, je ne suis pas sans mérite dans cette prière, parce que cette disposition même que produit en moi le Saint Esprit est un mérite pour moi (Rom., VIII, 26): "Car nous ne savons pas ce que nous devons demander dans la prière, mais l'Esprit lui-même demande pour nous par des gémissements inénarrables." – "Ou Mon esprit," c'est-à-dire ma raison, "prie," c'est-à-dire me dicte comment j'exprimerai ce qui peut servir pour le bien soit avec mes propres paroles, soit avec celles des autres. Ou encore: "Mon esprit," c'est-à-dire mon imagination, "prie," en tant que les noms ou les images des choses corporelles sont seulement dans cette faculté, sans que pour cela elles soient comprises par l'intelligence. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute (verset 14):

"Mais mon intelligence demeure sans fruit," parce qu'elle ne comprend pas. Donc, dans la prière, la prophétie ou l'interprétation est préférable au don des langues.

Mais lorsqu'on prie et que l'on ne comprend point ce que l'on dit, est-ce que l'on ne retire aucun fruit de la prière? Il faut répondre que le fruit de la prière est de deux sortes: le premier est le mérite qui en provient pour celui qui prie; le second, la consolation spirituelle et la dévotion que l'on tire de la prière. Quant au fruit de la dévotion spirituelle, celui-là en est privé qui n'a point l'esprit aux paroles de la prière ou qui ne comprend point; mais quant au fruit du mérite, on ne peut pas, dire qu'il en soit privé, parce qu'alors un grand nombre de prières demeureraient sans fruit, puisque c'est à peine si l'homme peut dire un Pater sans que son esprit s'égare. Il faut donc dire que lorsque, dans la prière, on laisse l'esprit s'écarter des paroles que l'on profère, ou lorsque, dans une oeuvre susceptible de mériter, on ne pense pas sans interruption, pendant toute la durée d'un acte, qu'on l'accomplit pour Dieu, on ne perd pas néanmoins la cause du mérite. La raison en est que, dans tous les actes méritoires dirigés vers une fin légitime, il n'est point exigé que l'intention de celui qui agit soit unie à la fin pour chaque acte en particulier, parce que la force première, qui détermine l'intention, domine dans l'acte tout entier, bien que dans une de ses circonstances particulières elle vienne à se détourner; cette force rend l'acte entier méritoire, à moins qu'elle ne soit interrompue par une affection contraire, qui de la fin légitime détourne la volonté vers une autre fin. Il faut aussi remarquer qu'il y a trois sortes d'attention: la première s'applique aux paroles que l'on profère: cette attention est nuisible quelquefois, en tant qu'elle est un obstacle à la dévotion; la seconde s'arrête au sens de ses paroles: elle est aussi nuisible, mais sans l'être beaucoup; la troisième s'attache à la fin: celle-ci est la meilleure des trois; elle est comme nécessaire. Cependant ce que S. Paul dit ici: "Mon intelligence demeure sans fruit," doit être entendu de la réflexion spirituelle.

2° (verset 15): "Que ferai-je donc?" On aurait pu objecter: puisque prier de langue c'est prier sans fruit pour l'intelligence, cependant si le coeur prie, est-il vrai qu'il demeure sans fruit? L'Apôtre réfute cette objection, en disant qu'il faut prier de l'une et l'autre manière, et d'esprit et de coeur. L'homme, en effet, doit consacrer au service de Dieu tout ce qu'il a reçu de lui; or il a de lui et le coeur et l'esprit; il doit donc prier avec l'un et l'autre (Ecclésiastique XLVII, 40): "Il a loué le Seigneur de tout son coeur, etc." Voilà pourquoi l'Apôtre dit (verset 15): "Je prierai de coeur, mais je prierai aussi avec intelligence; je chanterai de coeur des cantiques, mais je

chanterai aussi avec intelligence. Il dit: "Je prierai et je chanterai," parce que la prière se fait ou pour supplier Dieu, je prierai," ou pour publier ses louanges, "je chanterai, etc." De ces deux formes de la prière, S. Jacques dit (V, 13): "Quelqu'un de vous est-il dans la tristesse, qu'il prie; est-il dans le calme, qu'il chante;" et (Psaume XLVI, 7): "Chantez à la gloire de Dieu; chantez, chantez à la gloire de notre Roi, chantez." - "Je prierai donc d'esprit," c'est-à-dire d'imagination; "et de coeur," c'est-à-dire de volonté.

II. (verset 16): "Au reste, si vous ne louez Dieu que du coeur," S. Paul montre ici que le don de prophétie est préférable au don des langues, même dans la prière publique, qui a lieu quand le prêtre prie au milieu des fidèles, et prononce certaines paroles, parmi lesquelles il en est qu'il comprend et d'autres qu'il ne comprend pas. Sur ceci l'Apôtre, **1°** fait un raisonnement; **2°** il le développe (verset 16): "Comment répondra-t-il: Amen?" **3°** il donne la preuve de ce qu'il avait supposé (verset 16): "Puisqu'il n'entend pas ce que vous dites, etc."

1° Il dit donc: J'ai établi que, dans la prière privée, le don de prophétie est préférable; Au reste, pour mais, dans la prière publique, il en est de même, car (verset 16) "Si vous ne louez," c'est-à-dire si vous n'avez béni "Dieu que du coeur," c'est-à-dire d'une langue inconnue, ou encore dans votre imagination et par l'impulsion de l'Esprit Saint," comment celui qui tient la place de l'homme simple? On appelle ainsi celui qui ne connaît pas d'autre langue que celle du pays où il est né, comme si S. Paul disait: qui dira ce que doit dire à ce moment l'homme simple, c'est-à-dire: Amen?

2° (verset 16): "Comment répondra-t-il à la fin de votre action de grâces?" ce que la Glose explique ainsi: comment donnera-t-il son assentiment à la bénédiction que vous avez faite au nom de l'Eglise? (Isaïe, LXV, 16): "Celui qui sera béni en ce nom sur la terre sera béni du Dieu de vérité. Amen," - "Amen" est la même chose que: qu'il en soit ainsi, ou: cela est vrai; comme si l'Apôtre disait: s'il ne comprend point ce que vous dites, comment s'unira-t-il de sentiments à vos paroles? On peut, il est vrai, s'unir ainsi, alors même qu'on ne comprend pas, mais d'une manière générale seulement, et non en particulier, parce qu'on ne peut alors entendre ce que vous dites de bien, mais seulement que vous rendez grâces.

Mais pourquoi les prières d'actions de grâces ne se font-elles pas en langue vulgaire? le peuple les comprendrait et s'y associerait de sentiments. Il faut répondre que ce fut peut-être l'usage dans la primitive Eglise; mais, depuis que les fidèles sont instruits et

comprennent ce qu'ils entendent dans l'office public, les prières d'actions de grâces se font en latin.

3° L'Apôtre prouve ensuite pourquoi on ne peut dire: "Amen," en disant (verset 17): "Ce n'est pas que votre action de grâces ne soit bonne," en ce sens que vous vous comprenez; "mais l'autre," c'est-à-dire celui qui entend et ne comprend pas," n'en est pas édifié," car il ne comprend pas en particulier, bien qu'il comprenne d'une manière générale et reçoive l'édification (Ephés., IV, 29): "Que votre bouche ne profère aucune parole mauvaise; mais que tout ce que vous direz soit apte à nourrir la foi." Il est donc préférable non seulement de rendre de vive voix ses actions de grâces, mais encore d'en donner l'interprétation et l'explication, bien qu'en rendant grâces on fasse une action bonne.

-

I Corinthiens XIV, 18-22: L'exemple de l'Apôtre

SOMMAIRE: L'Apôtre rend grâces du don des langues qu'il a reçu de Dieu, et se propose lui-même en exemple.

18. Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez;

19. Mais j'aimerais mieux ne dire dans l'église que cinq paroles dont j'aurais l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille en une langue.

20. Mes frères, ne soyez point enfants pour n'avoir point de sagesse; mais soyez enfants pour être sans malice, et soyez sages comme des hommes par faits.

21. Il est dit dans l'Écriture: Je parlerai à ce peuple en des langues étrangères et inconnues; et après cela même ils ne m'entendront point, dit le Seigneur.

22. Ainsi, les langues sont un signe non pour les fidèles, mais pour les infidèles; et le don de prophétie, au contraire, n'est pas pour les infidèles, mais pour les fidèles.

I° S. Paul établit ici la prééminence du don de prophétie sur celui des langues, par des raisons tirées de sa conduite. A cet effet, **I.** il rend grâces pour le don des langues qu'il a reçu de Dieu; **II.** il se propose en exemple aux Corinthiens (verset 19): "Mais j'aimerais mieux ne dire dans l'église que cinq paroles."

I. Il dit donc: "Je rends grâces, etc.," en d'autres termes ce n'est point que je méprise le don des langues quand je dis que le don de prophétie est plus excellent; loin de là, car on doit l'estimer beaucoup; aussi moi-même (verset 18): "Je rends grâces à Dieu, etc." Il faut donc rendre grâces à Dieu de toutes choses (I Thess., V, 18): "Rendez grâces à Dieu en toutes choses, etc." Ou encore: "Je rends grâces;" comme s'il disait: je ne méprise point le don des langues parce qu'il ne m'aurait point été accordé; au contraire, je l'ai moi-même; c'est pourquoi il dit: "Je rends grâces, etc." Et de peur que l'on ne vînt à entendre que tons avaient l'usage d'une seule Langue, il dit (verset 18): "De ce que je parle toutes les langues que vous parlez (Actes, II, 4): "Ils commencèrent à parler diverses langues, etc."

II. (verset 19): "J'aimerais mieux ne dire dans l'église que cinq paroles, etc.," S. Paul se cite lui-même en exemple; comme s'il disait: si donc j'ai reçu le don des langues comme vous l'avez vous-mêmes, vous devez imiter ce que je fais; "Or je veux," c'est-à-dire j'aime mieux "ne dire dans l'église que cinq paroles," en d'autres termes un petit nombre, "à mon sens," c'est-à-dire selon mon intelligence, "en sorte que" je les comprenne et que je puisse les faire comprendre aux autres, "afin de les instruire, que d'en prononcer dix mille," c'est-à-dire une multitude indéterminée, "dans une langue inconnue;" ce qui est parler à l'intelligence, de quelque manière que ce soit, comme il a été expliqué plus haut. Quelques auteurs prétendent que S. Paul s'est servi du nombre *cinq*, parce qu'il semble vouloir donner à entendre qu'il vaut mieux ne dire qu'une seule prière dont on aurait l'intelligence, que d'en dire un grand nombre qui ne seraient point comprises. En effet, suivant les grammairiens, pour donner un sens parfait, le discours doit avoir cinq termes, savoir: le sujet, l'attribut, le verbe, qui est l'intermédiaire, les déterminants du sujet et ceux de l'attribut. D'autres préfèrent ce sens: comme il faut parler avec intelligence si l'on veut instruire les autres, l'Apôtre a dit "Cinq," parce que le docteur doit enseigner cinq choses, savoir: ce qu'il faut croire (Tite, II, 15): "Prêchez ces vérités, exhortez;" ce qu'il faut pratiquer (Matth., XX VIII, 19): "Allez donc et enseignez, etc.;" ce qu'il faut éviter, c'est-à-dire le péché (Ecclésiastique XXI, 2): "Fuyez le péché comme l'aspect d'un serpent, etc.;" et (Isaïe, LVIII, 1): "Annoncez à mon peuple ses crimes; ce qu'il faut espérer," à savoir la récompense éternelle (I Pierre, I, 10): "Ce salut que les prophètes ont désiré connaître;" enfin, ce qu'il faut craindre, à savoir les châtements éternels (Matthieu XXV, 41): "Allez, maudits, au feu éternel!"

II° (verset 20): "Mes frères, ne soyez pas sans prudence, etc.," S. Paul établit la prééminence du don de prophétie sur celui des langues par des raisons prises du côté des infidèles. A cet effet, **I.** il provoque l'attention et rend attentif; **II.** il argumente pour prouver sa proposition (verset 21): "Il est dit dans l'Écriture, etc."

I. Sur la première partie, l'Apôtre paraît enlever le palliatif d'une excuse à ceux qui enseignent quelques points vides et superficiels, comme pour faire croire qu'ils veulent vivre dans la simplicité, et que, pour cette raison, ils se mettent peu en peine des subtilités, qu'en réalité ils n'atteignent point, alléguant cette parole du Sauveur (Matth., XVIII, 3): "Si vous ne devenez comme des petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieus." Or S. Paul renverse cette excuse, lorsqu'il dit (verset 20): "Mes frères, ne soyez point enfants pour n'avoir point de sagesse," c'est-à-dire gardez-vous d'enseigner et de dire des choses puérides, inutiles, insensées (ci-dessus, X, 11): "Quand j'étais enfant, je parlais en enfant." Mais comment devez-vous devenir enfants? par le sentiment et non par l'intelligence. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 20): "Mais soyez sans malice." Il faut se rappeler ici que les, enfants n'ont pas la pensée du mal; or c'est en ce sens que nous devons devenir petits; ce qui fait dire à S. Paul (verset 20): "Mais soyez, comme eux, sans malice." Les enfants n'ont pas non plus la force de penser le bien, et ce n'est point ainsi que nous devons devenir enfants, mais plutôt être des hommes parfaits. C'est pour cette raison que l'Apôtre dit (verset 20): "Mais ayez la prudence des hommes faits," à savoir quant au discernement du bien d'avec le mal; aussi est-il dit (Hébr., V, 14): "La nourriture solide est pour les parfaits, etc." On ne loue donc pas en vous la simplicité qui est opposée à la prudence, mais celle qui est opposée à la ruse. Voilà pourquoi le Sauveur dit (Matth., X, 16): "Soyez prudents comme les serpents;" et (Rom., XVI, 19): "Je désire que vous soyez sages dans le bien et ignorants dans le mal."

II. Quand l'Apôtre ajoute (verset 21): "Il est dit dans l'Écriture," il tire un argument en faveur de sa proposition. Il faut remarquer ici que cet argument, comme on le voit dans la Glose, renferme plu sieurs preuves; mais S. Paul semble n'avoir en vue qu'une seule preuve. Pour prouver que le don de prophétie est plus excellent que le don des langues, voici le raisonnement de l'Apôtre: De deux choses qui concourent à la même fin, celle qui l'atteint plus sûrement est préférable à l'autre; or le don de prophétie, comme celui des langues, a pour fin la conversion des infidèles; mais la prophétie la peut procurer plus sûrement que le don des langues; donc la prophétie est préférable au don des langues. Sur ce raisonnement, S. Paul montre d'abord à quelle fin est destiné le don des langues, et à quelle autre le don de prophétie; ensuite, que le don de prophétie est d'une plus grande utilité (verset 23): "Si donc une Eglise étant assemblée.

Sur la première de ces questions, **1°** il cite une autorité; **2°** de cette autorité il argumente pour prouver sa proposition (verset 22): "Ainsi les langues inconnues.

1° Sur le premier point, il faut observer que ce que dit l'Apôtre (verset 21): "Il est dit dans l'Écriture, peut se lire ou par interrogation, comme s'il disait: vous ne devez

pas devenir enfants pour n'avoir point de sagesse, mais parfaits, et cette disposition, c'est voir et savoir la Loi. Si donc vous êtes parfaits quant à la sagesse, il vous faut savoir la Loi; et dans la Loi qu'est-il écrit sur les langues? qu'elles sont quelquefois inutiles pour la fin vers laquelle elles tendent; car bien que je parle en plusieurs langues au peuple juif, personne néanmoins ne m'entend, etc." On peut encore lire simplement: "Car il est écrit dans la Loi; en d'autres termes, ne vous laissez point aller ainsi que des enfants, à désirer une chose sans discerner si ce que vous désirez et préférez à un bien meilleur est bon ou moindre; mais soyez parfaits en sagesse, discernez entre ce qui est bien et ce qui est meilleur, et réglez ainsi vos affections. Vous vous conduirez ainsi, si vous réfléchissez "A ce qui est écrit dans la Loi (verset 21): "Je parlerai, etc." (Sag., VI, 16): "Penser à la sagesse est une prudence consommée." L'Apôtre dit: Dans la Loi," en ne prenant pas strictement ce terme de loi pour les cinq livres de Moïse seulement, dans le sens où il est dit (Luc, XXIV, 44): "Il fallait que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, etc.," mais pour tout l'Ancien Testament, comme on l'entend en S. Jean (XV, 25): "Afin que la parole qui est écrite dans leur loi soit accomplie, ils m'ont haï sans motif," paroles qu'on voit au psaume CXIX, 6. Toutefois le passage cité par l'Apôtre est tiré d'Isaïe (XXVIII, 11), endroit où notre Vulgate dit: "Le Seigneur parlera d'une autre manière à ce peuple, il ne lui tiendra plus le même langage." Voici donc ce qui est écrit (verset 21): "Voilà qu'en d'autres langues," c'est-à-dire dans les espèces diverses des langues, et en différents langages," c'est-à-dire dans des idiomes différents et avec des modes divers de prononciation, "je parlerai à ce peuple," à savoir à la nation juive, parce que ce fut un signe spécialement donné pour la conversion du peuple juif; "et même après cela, ils ne m'écouteront point, dit le Seigneur," car même après avoir vu des prodiges, ils n'ont pas cru (Isaïe, VI, 10): "Aveuglez le coeur de ce peuple."

Mais pourquoi Dieu leur a-t-il donné des prodiges s'ils ne devaient pas se convertir? Il y a deux raisons: la première, c'est que si tous ne se sont pas convertis, quelques-uns cependant l'ont fait, car Dieu n'a point repoussé son peuple, etc.; la seconde raison, c'est que leur condamnation paraîtra plus juste quand leur méchanceté apparaîtra plus manifestement (Jean XV, 22): "Si je n'étais pas venu et que je ne leur eusse point parlé, etc."

2° Quand l'Apôtre ajoute (verset 22): "Ainsi les langues inconnues," il déduit du passage cité un argument en faveur de sa proposition, comme s'il disait: il est évident que le don des langues a été accordé "Non pas aux fidèles pour croire," puisque déjà ils croient (Jean, IV,

42): "Ce n'est déjà plus sur votre parole que nous croyons," - mais aux infidèles, afin qu'ils se convertissent. Dans la Glose, on cite de S. Ambroise deux explications de ce passage, mais elles ne sont point selon la lettre. Dans la première on dit: De même que, dans l'Ancien Testament, j'ai parlé au peuple juif au moyen des langues, c'est-à-dire par des figures et par un langage articulé, en d'autres termes en promettant des biens temporels, ainsi, dans le Nouveau, je parlerai à ce peuple en d'autres langues, c'est-à-dire ouvertement et clairement, "et dans un autre langage," à savoir spirituel, et cependant, même après cela, ils ne m'entendront pas, du moins la multitude; (verset 22): "Le langage inconnus sont donc un signe non pour les fidèles, mais pour les infidèles," c'est-à-dire pour manifester leur infidélité. Voici l'autre explication: "Dans d'autres langues," c'est-à-dire je parlerai obscurément et en paraboles; mais, parce qu'ils sont indignes, "ils ne m'écouteront point." Enfin S. Paul fait voir pour quelle fin est accordé le don de prophétie, à savoir pour l'instruction des fidèles qui ont déjà la foi, et, par suite, que le don de prophétie n'est pas pour les infidèles, qui ne croient pas (Isaïe, LIII, 1): "Seigneur, qui croira à notre parole? mais pour les fidèles, afin qu'ils croient et qu'ils s'instruisent (Ezéch., III, 17): "Fils de l'homme, je vous ai établi sentinelle dans la maison d'Israël, etc.;" et (Prov.; XXIX, 18): "Quand il n'y aura plus de prophétie, le peuple se dissipera."

1 Corinthiens XIV 23-26: L'usage à bon escient des charismes

SOMMAIRE: L'Apôtre explique les conséquences fâcheuses qui peuvent résulter pour les infidèles du don des langues, et le bien que peut opérer pour eux le don de prophétie.

23. Que si, toute l'Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, et que des ignorants ou des infidèles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés?

24. Mais si tous prophétisent, et qu'un infidèle ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent,

25. Le secret de son coeur est découvert, de sorte que, se prosternant le visage contre terre, il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.

26. Que faut-il donc, mes frères, que vous fassiez? Si, lorsque vous êtes assemblés, l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique, l'autre pour instruire, un autre pour révéler les

secrets de Dieu, un autre pour parler une langue, un autre pour l'interpréter, que tout se fasse pour l'édification.

La Glose veut voir ici le commencement d'un autre raisonnement de l'Apôtre pour prouver sa proposition; mais, ainsi qu'il a été dit, il n'y en a qu'un seul dont le principe est posé. Ce qui va suivre est comme le développement de la proposition intermédiaire du raisonnement même, à savoir que la prophétie est plus utile pour la fin vers laquelle est spécialement dirigé le don des langues. S. Paul fait voir deux choses: **I°** il fait ressortir ce qui manque au don des langues par rapport aux infidèles (verset 23): "Si tous parlaient une langue étrangère, etc.," **II°** il montre les effets avantageux que produit le don de prophétie, même à l'égard des infidèles (verset 24): "Mais si tous prophétisent, etc."

I° L'inconvénient qui résulte du don des langues séparé du don de prophétie, même en ce qui regarde les infidèles, c'est qu'on regarde comme dénués de sens ceux qui parlent avec le don des langues seulement, quand néanmoins ce don des langues a pour fin la conversion des infidèles, comme on l'a vu. C'est ce que dit l'Apôtre (verset 23): "Que si tous parlent des langues étrangères, etc.; comme s'il disait: on voit clairement que le don des langues n'est point préférable à celui de prophétie; car, (verset 23): "si l'on se réunit," à savoir tous les fidèles, "en commun," non seulement de corps, mais d'esprit (Actes, IV, 3: "La multitude de ceux qui croyaient n'avait qu'un coeur et qu'une âme, etc.," - "et si tous," c'est-à-dire ceux qui sont réunis, "parlaient des langues," à la lettre, des langues étrangères, ou parlaient de choses obscures et inconnues, et que pendant qu'ils discourent ainsi confusément, il vienne à entrer un ignorant," c'est-à-dire quelqu'un qui ne comprend que sa propre langue, ou un infidèle," pour lequel a été accordé le don des langues, "ne diront-ils pas" à ceux qui parlent ainsi: "Vous êtes des insensés?" En effet, on regarde comme dépourvu de sens ce que l'on ne comprend pas; que si la langue est comprise et que néanmoins ce qui est dit soit obscur, il est mal encore de ne point l'expliquer, parce que l'on pourra croire de vous, si vous parlez de choses mystérieuses, ce que l'on pense des Gentils, qui gardaient le secret sur ce qui se passait dans leurs cérémonies, à cause de l'ignominie de ces mystères. C'est là encore un manque de sens.

On objecte que parler les langues et parler selon la lettre, pour celui qui est ignorant c'est la même chose; or, tous parlant selon la lettre dans l'Eglise, puisque tout se dit en latin) il semble que l'un et l'autre soient également dépourvus de sens. Il faut répondre que cette coutume pouvait être dénuée de sens dans l'Eglise primitive, parce que les fidèles étaient sans intelligence des cérémonies de l'Eglise; ils ne savaient donc point ce qui se passait, à moins qu'on ne le leur expliquât; mais maintenant tous sont instruits. Ainsi donc, bien que tout se dise en latin, les fidèles savent cependant ce qui se pratique dans l'Eglise.

II° Lorsque l'Apôtre ajoute (verset 24): "Mais si tous prophétisent," il montre le bien qui résulte du don de prophétie. A cet effet, **I.** il expose le bien produit, par le don de prophétie, à l'égard des infidèles; **II.** il indique comment il est produit (verset 25): "Les secrets de son coeur sont découverts;" **III.** il explique les fruits qui en proviennent (verset 5): "Et se prosternant le visage contre terre, etc."

I. S. Paul dit: Il est constant que le don des langues ne peut vaincre les infidèles; "Or," pour mais, "si les fidèles assemblés prophétisent," c'est-à-dire "si tous" parlent de manière à être compris, en expliquant les Ecritures ou en interprétant les révélations qui leur ont été faites; "si tous," je ne dis pas à la fois, mais l'un après l'autre, "prophétisent de cette manière," "et qu'il vienne à entrer," à savoir dans l'église, "quelque ignorant," c'est-à-dire un homme qui ne sait que sa langue maternelle, il en résulte un bien, parce qu'il "acquiert la conviction" touchant quelque erreur dont on l'a fait apercevoir (Jér., XXXI, 19): "Après que vous m'avez ouvert les yeux..., j'ai été couvert de confusion, "il est convaincu et jugé par tous," c'est-à-dire par ceux qui prophétisent. S. Paul semble dire: il est manifesté comme condamnable pour ses vices et ses mauvaises moeurs (1 Cor., II, 15): "L'homme spirituel," c'est-à-dire le docteur, juge de toutes choses, etc.;" car la prophétie produit ce double effet: la confirmation de la foi et la règle des moeurs.

II. En disant (verset 25): "Car les secrets de son coeur sont découverts," S. Paul explique comment ces bons effets sont produits par le don de prophétie. Or ce passage peut être entendu de trois manières: d'abord à la lettre, en ce sens que, dans la primitive Eglise, quelques fidèles auraient reçu le don de connaître les secrets des coeurs et les fautes des pécheurs. Ainsi on lit (Actes, V, 3) que S. Pierre condamna Ananie "pour avoir trompé sur le prix de son héritage." Dans cette hypothèse, "Car tous les secrets, etc.," signifie: il est convaincu, parce que "les secrets," c'est-à-dire ses péchés secrets, "sont découverts" par ceux qui prophétisent et qui les révèlent. Une seconde interprétation est que celui qui enseigne touche parfois beaucoup de choses cachées que les hommes portent dans le coeur, comme on le voit dans les livres de S. Grégoire, où chacun peut retrouver tous les mouvements de son coeur. Dans ce sens on entend: "Tous les secrets de son coeur," par: ils sont vaincus, parce que "tous les secrets de leur coeur," c'est-à-dire ce qu'ils portent dans le coeur (Prov., XXVII, 19): "Comme on voit reluire dans l'eau le visage de ceux qui s'y regardent, ainsi les coeurs des hommes sont découverts aux hommes prudents;" - "sont découverts," c'est-à-dire touchés par eux. Enfin, comme on appelle quelquefois secret du coeur ce qui pour quelqu'un est douteux et ne peut être attesté en soi, on interprète dans ce sens ces mots: "tous les secrets du coeur," c'est-à-dire ce dont l'ignorant doutait dans le coeur et ne croyait point, "sont

manifestés," c'est-à-dire: en se rendant fréquemment à l'église, ces choses douteuses deviennent pour lui manifestes, comme le dit de lui-même S. Augustin (Confessions, liv. X, 35): "Il s'y rendait pour le chant, et là beaucoup de choses dont il doutait et auxquelles il ne pensait point en y allant, lui devenaient manifestes. Car de cette manifestation naissait le respect, parce que convaincu il rendait gloire à Dieu.

III. C'est aussi ce que dit S. Paul (verset 25): "Et se prosternant le visage contre terre," c'est-à-dire en se voyant ainsi convaincu, et les secrets de son coeur étant manifestés, "se prosternant le visage contre terre, il adorera Dieu", (Matthieu II, 41): "Et se prosternant, ils adorèrent l'Enfant; ce qui est le signe du respect. Il est dit au contraire des réprouvés qu'ils tomberont à la renverse (Prov., IV, 19): "La voie des méchants est pleine de ténèbres, et ils ne savent où ils tomberont." Mais l'élu tombe sur la face, parce qu'il voit où il se prosterne, ce qui est le signe du respect (Matthieu II, 11); et (Lévit., IX, 24): "Ils louèrent le Seigneur en se prosternant la face contre terre;" (Psaume LXXI, 9): "Les Ethiopiens se prosterneront devant lui. Et non seulement il rendra à Dieu l'hommage de son respect, mais encore à l'Eglise, parce que (verset 25): "Il rendra témoignage que Dieu est véritablement parmi vous," qui prophétise dans l'église (Zach., VIII, 23): "Nous irons avec vous, parce que nous avons appris que Dieu est avec vous." On voit donc que le don de prophétie est plus utile pour les infidèles que le don des langues.

III° (verset 26): "Mais que faut-il donc, mes frères, que vous fassiez?" ici S. Paul donne aux Corinthiens des règles pour l'usage des dons qu'il a expliqués. D'abord, il montre comment ils doivent se conduire dans l'usage de ces dons; ensuite il déduit sa conclusion principale (verset 39): "Pour conclure donc, mes frères, désirez le don de prophétie." Sur la première partie de la question, premièrement il enseigne comment ils doivent se conduire avec ordre dans l'usage de ces dons; secondement, il fait ressortir leur présomption (verset 36): "Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie...?" Sur cette première subdivision, il enseigne d'abord d'une manière générale comment ils doivent se conduire à l'égard de tous les dons; ensuite, comment ils doivent en particulier se conduire à l'égard du don des langues (verset 37): "Si quelques-uns possèdent le don des langues;" enfin, comment ils doivent se conduire à l'égard du don de prophétie (verset 39): "Quant aux prophètes, que deux ou trois seulement, etc.

Il dit donc: Il est meilleur de prophétiser que de parler les langues, (verset 26): "Que faut-il donc, mes frères, que vous fassiez?" Le voici: puisque, (verset 26): "Lorsque vous êtes assemblés, il est certain qu'un seul n'a point reçu tous les dons, ainsi personne parmi vous ne doit user de tous, mais seulement de celui qu'il a spécialement reçu de Dieu, en choisissant ce qui est

préférable pour l'édification. (verset 26): "Chacun donc a reçu quelque don spécial, "l'un" le don de composer "un psaume," c'est-à-dire un cantique pour exalter le nom de Dieu, ou d'expliquer les psaumes (Habacuc, III, 19): "Il me ramènera sur nos montagnes au son des cantiques que je chanterai;" (verset 26): "un autre d'instruire," c'est-à-dire le don d'enseigner pour l'instruction des moeurs ou pour l'exposition et pour donner le sens spirituel (Prov., XII, 8): "L'homme sera connu par sa doctrine;" - "un autre de connaître les choses cachées," c'est-à-dire le don de la révélation soit dans les songes, soit dans quelque vision (Dan., II, 28): "Il est dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères;" - "un autre de parler une langue," c'est-à-dire le don des langues ou de lire les prophètes (Actes, II, 4): "Ils commencèrent à parler diverses langues, etc.;" - "Un autre le don d'interpréter" (ci-dessus, XII, 10): "Un autre reçoit le don d'interpréter les langues, etc." Or ces dons sont placés dans cet ordre, parce qu'ils procèdent ou de l'esprit naturel ou de Dieu seul. S'ils ne viennent que de l'esprit naturel, ils ont pour fin ou la gloire de Dieu, et dans ce sens l'Apôtre dit: "Il a le psaume;" ou l'instruction du prochain, et il dit: "Le don d'instruire." S'ils viennent de Dieu seul, ils peuvent venir de Lui de deux manières: c'est ou une chose intérieure et cachée, et l'Apôtre dit: "Les choses cachées," ou quelque chose de caché, mais extérieurement, et il ajoute: "Il a le don des langues." Quant à la manifestation de ces secrets, il y a en troisième lieu "l'interprétation," qui doit se faire (verset 26): "Pour que tout serve à l'édification" (Rom., XV, 2): "Que chacun de vous tâche de contenter son prochain dans ce qui est bon et propre à édifier."

-

I Corinthiens XIV, 27-33: Quand user du don des langues?

SOMMAIRE: Comment doit-on user du don des langues? Quand faut-il s'en abstenir?

27. S'il y en a qui aient le don des langues, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue inconnue; et qu'ils parlent l'un après l'autre, et qu'il y ait quelqu'un qui interprète ce qu'ils auront dit;

28. Que s'il n'y a point d'interprète, qu'il se taise dans l'église, qu'il ne parle qu'à soi-même et à Dieu.

29. Pour ce qui est aussi des prophètes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, et que les autres en jugent.

30. Que s'il se fait quelque révélation à un autre de ceux qui sont assis, que le premier se taise;

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre; afin que tous apprennent et que tous soient consolés.

32. Et les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes;

33. Car Dieu n'est pas un Dieu de trouble, mais un Dieu de paix; et c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des saints.

I° L'Apôtre trace ici aux Corinthiens les règles qu'ils ont à suivre dans l'usage du don des langues. Dans ce dessein, **I.** il enseigne comment il faut se servir de ce don; **II.** quand il faut cesser d'en faire usage (verset 28): "S'il n'y a point d'interprète, etc."

I. il dit donc: Qu'on use parmi vous du don des langues de telle manière que, (verset 27): "Soit que quelqu'un," pour si quelqu'un, "possède le don des langues," c'est-à-dire rapporte des visions ou des songes, ces sortes de récits ne se fassent pas par plusieurs, afin qu'on ne perde pas ainsi le temps à discourir et qu'il n'en reste plus pour les prophéties, et qu'ainsi on engendre de la confusion; mais (verset 27): "que deux," et, s'il y a nécessité, "trois au plus," en sorte que ce soit assez de ce nombre (Deut., XV 6): "Celui qui sera puni de mort sera condamné par la déposition de deux ou trois témoins." Remarquez que cette pratique est encore observée dans l'Eglise, car les leçons, les épîtres et les évangiles tiennent pour nous la place des langues, et, par conséquent, à la Messe, on observe la recommandation "que deux seulement;" car on se borne à dire deux choses qui appartiennent au don des langues, à savoir l'épître et l'évangile. Quant aux matines, on en emploie un plus grand nombre, puisque chaque nocturne comprend trois leçons: car autrefois on disait séparément les nocturnes, selon les trois veilles de la nuit; mais on ne les sépare plus maintenant. Or on doit observer l'ordre non seulement quant au nombre de ceux qui parlent, mais encore quant à la manière, et c'est ce que veut dire l'Apôtre (verset 27): "Et" qu'ils le fassent "par parties," c'est-à-dire que ceux qui parlent se succèdent l'un à l'autre, en sorte qu'ils parlent l'un après l'autre; ou: "par parties," c'est-à-dire en entremêlant, à savoir que l'un rapporte une partie de la vision ou de l'instruction et l'explique, et qu'il en explique ensuite une autre, et ainsi à la suite; mode qu'observent ordinairement ceux qui enseignent, quand ils prêchent par interprétation, à ceux dont la langue leur est inconnue. C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 27): "Et qu'il y ait un interprète de ce qu'ils auront dit."

II. Quand l'Apôtre ajoute (verset 28): "Mais s'il n'y a point d'interprète, etc.," il fait connaître quand il ne faut point faire usage des langues, en disant qu'il faut parler par parties, et qu'il y ait un interprète de ce qu'on aura dit. (verset 28): "Que s'il n'y a point d'interprète," c'est-à-dire personne pour donner

l'interprétation, que celui qui a reçu le don des langues (verset 28): "se taise dans l'église," c'est-à-dire qu'il ne parla point, ou n'enseigne point la multitude dans une langue inconnue, parce qu'il n'en est point compris, mais qu'il ne parle qu'à lui-même," puisqu'il se comprend, et cela en priant en silence, ou "à Dieu par la méditation (Job, X, 4): "Je parlerai dans l'amertume de mon âme; je dirai à Dieu, etc."

II° (verset 29) Quant aux prophètes, que deux ou trois seulement, etc.," ici S. Paul donne aux fidèles des règles pour se conduire dans l'usage du don de prophétie. Il montre donc, premièrement, comment il faut s'en servir, et quant au nombre et quant à l'ordre; secondement, il dit à qui il est interdit d'en faire usage (verset 34): "Que les femmes se taisent dans les églises." Sur la première partie, **I.** il indique l'ordre à suivre dans l'usage du don de pt **II.** il en assigne la raison (verset 31): "Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre;" **III.** il prévient une objection (verset 32): "Aussi bien les esprits des prophètes, etc."

I. Sur la première de ces subdivisions, **1°** il détermine le nombre de ceux qui doivent se servir de ce don; **2°** il enseigne le mode ou l'ordre avec lequel on doit s'en servir (verset 30): "Et si une révélation est faite à un autre, etc."

1° Sur ce premier point, il faut se souvenir que l'usage du don de prophétie, dans le sens où S. Paul paraît le prendre, consiste à proposer des paroles d'exhortation au peuple, en expliquant les saintes Ecritures. Comme, dans la primitive Eglise, plusieurs avaient reçu ce don de Dieu, et que le nombre des fidèles n'était pas alors considérable, pour qu'il n'y ait ni confusion ni ennui l'Apôtre veut que tous ceux qui savent expliquer les prophéties et les saintes Ecritures ne prophétisent pas, mais seulement quelques-uns désignés à l'avance. C'est ce qui lui fait dire (verset 29): "Quant aux prophètes, que deux ou trois seulement parlent," en d'autres termes: "je ne veux point que tous ceux qui s'assemblent" mais "deux" seulement, ou au plus "trois," suivant que l'exige la nécessité, "parlent," c'est-à-dire exhortent. Cette règle, d'ail leurs, est conforme à l'Ecriture (Deut., XVII, 6, et Matthieu XVIII, 46): "Suivant la déposition de deux ou trois témoins, etc." - "Et que les autres," c'est-à-dire ceux qui ne doivent pas parler, jugent" ce qui a été dit par ceux qui parlent, à savoir si cela a été bien ou mal dit, en approuvant ce qui est bien et en faisant rétracter ce qui est mal (ci-dessus, II, 15): "L'homme spirituel juge de tout."

2° Il y a aussi un certain ordre à observer en faisant usage de ce don de prophétie: c'est que si l'un de ceux qui étaient assis, qui se taisaient et jugeaient, venait à connaître par révélation quelque vérité préférable à ce qui avait été révélé à celui qui parlait et exhortait le premier,

alors celui qui est debout doit s'asseoir à son tour, et celui à qui a été faite cette révélation plus excellente doit se lever et exhorter. C'est ce que dit S. Paul (verset 30): "Et si une révélation est faite," à par l'Esprit Saint," à un autre" qui était assis, "que celui qui parlait auparavant se taise" et lui cède (Rom., XII, 10): "Prévenez-vous par des témoignages d'honneur."

II. La raison en est que, selon cette règle, (verset 31): "Vous pouvez successivement prophétiser chacun," c'est-à-dire tous," en sorte que tous, à savoir même les plus avancés, apprennent, et que tous," même ceux qui le sont moins, "soient exhortés" (Prov., I, 5): "Le sage écouterait et deviendrait plus sage."

III. Si quelqu'un disait: O Apôtre, je ne puis me taire tandis qu'un autre prophétise, ni céder à celui qui est assis, du moment que j'ai pris la parole, parce que je ne puis comprimer l'Esprit qui parle au-dedans de moi, suivant cette parole de Job (IV, 2): "Qui pourrait retenir la parole une fois conçue? S. Paul répond à cette objection, en disant (verset 32): "Aussi bien les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes;" comme s'il disait: au contraire, on peut fort bien se taire et demeurer assis, "puisque les esprits des prophètes," c'est-à-dire ceux qui inspirent les prophéties (l'Apôtre se sert du nombre pluriel à cause de la multitude des révélations qui leur ont été faites," sont soumis aux prophètes," non pas, il est vrai, quant à la connaissance; car, dit S. Grégoire (liv. II des Morales, ch. X) de ce que l'Esprit de prophétie n'est pas toujours présent chez les prophètes, on voit que la prophétie n'est point une habitude de l'âme, comme est la science; autrement il s'ensuivrait que l'esprit serait soumis aux prophètes même quant à la connaissance, et qu'ils pourraient en faire ou n'en pas faire usage, selon leur volonté. Mais la prophétie est comme une force, ou une impression venant de Dieu qui éclaire et touche les prophètes; et c'est seulement alors, et quand ils sont ainsi impressionnés, qu'ils connaissent; l'esprit ne leur est donc point soumis en ce point, et ce n'est pas dans ce sens qu'il faut entendre la parole de l'Apôtre; mais "Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes, "quant à la prononciation," c'est-à-dire en ce sens qu'il est en leur pouvoir de proférer ou non, quand ils le veulent, ce qui leur est révélé (1). Ainsi donc l'excuse est nulle, parce que l'Esprit ne vous domine point de telle sorte qu'il vous soit impossible de vous taire. Que cette affirmation soit vraie, l'Apôtre le prouve en disant (verset 33): "Car Dieu est un Dieu de paix et non de désordre." Il fait ce raisonnement: Dieu n'impose jamais ce qui peut donner naissance aux rixes ou à la dissension, parce qu'il n'est point le Dieu du désordre, mais de la paix; or, si l'Esprit prophétique contraignait à parler, ce serait alors une cause de dissension; car on voudrait toujours parler, ou ne pas enseigner, ou se taire quand un autre parlera ce qui jetterait le trouble dans l'assemblée; l'Esprit Saint ne force donc point à parler (II Cor., XIII, 11): "le Dieu d'amour

et de paix soit avec vous, etc." Cependant, comme les Corinthiens pouvaient objecter encore qu'ils ne se rendaient pas à ses avis parce que cet ordre était pour eux seulement et non pour les autres Églises, ce qui pouvait le faire regarder comme pesant, l'Apôtre ajoute qu'il enseigne ainsi non seulement parmi eux, mais encore dans toutes les Églises. C'est ce qu'il dit (verset 33): "C'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des saints," c'est-à-dire touchant l'usage du don des langues et du don de prophétie (ci-dessus, I, 10): "Je vous conjure d'avoir tous un même langage."

I Témoin le prophète Jonas, qui n'annonce pas aussitôt après l'avoir repue, et comme Dieu le lui commandait, la menace prophétique contre Ninive. L'Esprit prophétique vient de Dieu seul, mais les circonstances de la publication de la prophétie dépendent de celui qui l'a reçue.

-

I Corinthiens XIV, 34-40: Normes pour l'usage du don de prophétie

SOMMAIRE: L'Apôtre explique quels sont ceux à qui l'usage du don de prophétie est interdit. Il réfute les objections.

34. Que les femmes se taisent dans les églises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler; mais elles doivent être soumises, selon que la Loi l'ordonne.

35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris, lorsqu'elles seront dans leurs maisons; car il est honteux à une femme de parler dans l'église.

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie, ou n'est-elle venue qu'à vous seuls?

37. Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur.

38. Que si quelqu'un veut l'ignorer, il sera lui-même ignoré.

39. Ainsi, mes frères, désirez surtout le don de prophétie, et n'empêchez pas l'usage du don des langues.

40. Mais que tout se fasse dans la bienséance et avec ordre.

I° S. Paul désigne ici les personnes auxquelles il interdit l'usage du don de prophétie. I. Il dit quelles sont ces personnes; **II.** il prévient une objection (verset 35): "Si les femmes veulent s'instruire de quelque chose, etc."

I. Sur la première partie de cette question, **1°** il exprime cette interdiction; **2°** il en donne la raison (verset 34): "Parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler, etc.

1° Il dit donc: Je veux que les hommes usent, ainsi que je l'ai réglé, du don de prophétie; mais (verset 34): "Je ne permets point aux femmes de parler dans l'église, elles doivent y garder le silence" (I Tim, , II, 12): "Je ne permets point aux femmes d'enseigner dans l'église;" et S. Jean Chrysostome (Homélie 9), sur ce passage, donne cette raison: c'est que la femme a parlé une fois, et qu'elle a bouleversé le monde.

On objecte ce qu'on lit de plusieurs femmes, qu'elles ont prophétisé: par exemple, la Samaritaine (Jean IV, 19); Anne, fille de Phanuel (Luc, II, 36); Débora (Juges, IV, 4); Olda, la prophétesse, épouse de Sellum (I Rois, XXII, 14); les filles de Philippe (Actes, XXI, 9); ci-dessus même il est dit (XI, 5): "Toute femme qui prie ou qui prophétise, etc." Il faut répondre que dans la prophétie il y a deux choses: la révélation et la manifestation de cette révélation. Or les femmes ne sont pas exclues de la révélation; beaucoup même de révélations leur ont été faites, comme aux hommes. Mais il y a deux manières d'annoncer les choses révélées: l'une publique, celle-ci est interdite aux femmes; l'autre privée, celle-là leur est permise, parce que ce n'est pas enseigner, mais annoncer.

2° S. Paul donne la raison de sa défense, en ajoutant (verset 34): "Parce qu'il ne leur est pas permis de parler dans l'église," à savoir l'Eglise ne le leur permet pas, leur office, à elles, étant d'être soumises à leurs maris. C'est pourquoi le droit d'enseigner, supposant l'autorité et la présidence, ne saurait convenir à celles qui doivent être soumises. Or la raison pour laquelle elles sont dans la dépendance et ne président point, c'est la faiblesse de leur raison, faculté éminemment nécessaire à celui qui préside. C'est ce qui fait dire à Aristote (Politique, liv. IV, ch. II) qu'il y a corruption du gouvernement là où ce gouvernement passe aux femmes.

II. (verset 35): "Que si elles veulent s'instruire de quelque chose." Comme on aurait pu dire qu'au moins peuvent-elles, dans l'église, interroger sur ce qui est douteux, l'Apôtre détruit cette objection. **1°** Il la repousse; **2°** il en donne la raison (verset 35): "Il est honteux à une femme de parler dans l'église."

1° Il dit donc: J'ai établi que les femmes doivent, dans l'église, garder le silence; mais "Si quelques-unes" ont des doutes sur certains points et (verset 35): "veulent s'en instruire, qu'elles le demandent à leurs maris dans la maison" (I Tim., II, 11): "Que les femmes écoutent en silence et avec une entière soumission."

2° En voici la raison: c'est que la conduite contraire est non seulement indécente, mais honteuse; car la modestie est surtout recommandée aux femmes (Ecclésiastique XXVI, 19): "La femme sainte et pleine de pudeur est une grâce qui passe toute grâce, etc." Si donc la femme interrogeait, si elle disputait en public, ce serait une preuve d'immodestie et une honte pour elle; de là vient que, dans le droit, il est interdit aux femmes de remplir l'office d'avocat.

II° Quand S. Paul ajoute (verset 36): "Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie?" il réfute les contradicteurs; et parce que tous pouvaient contredire à la fois, ou tout au moins ceux qui se piquaient de sagesse, **I.** il les réfute quant à leur Eglise entière; **II.** quant à leurs sages particulièrement (verset 37): "Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel."

I. Sur le premier de ces points, il faut se souvenir que le motif pour lequel le peuple contredit ordinairement son Seigneur ou celui qui le dirige, c'est l'esprit singulier; or cet esprit peut être produit ou par un motif de la priorité dans le bien, ou à raison de la propre excellence.

1° Voilà pourquoi S. Paul, voulant réfuter les Corinthiens, ses contradicteurs, détruit d'abord en eux le prétexte de la priorité, lorsqu'il dit (verset 36): "Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie?" comme s'il répondait: nullement, car elle est sortie des Juifs (Isaïe, xi, 3): "La loi sortira de Sion, et la parole de Dieu de Jérusalem;" comme s'il disait: si dans l'Eglise des Juifs, je faisais quelque règlement contre leurs usages, ils pourraient y contredire, parce qu'ils ont eu d'abord la parole de Dieu; mais vous ne le pouvez pas, vous, puisque ce n'est pas de vous que la parole de Dieu est sortie.

2° L'Apôtre réfute le motif tiré de leur propre excellence (verset 37): "Ou êtes-vous les seuls chez qui elle soit venue?" en d'autres termes: vous n'êtes pas les seuls qui ayez reçu la foi, d'autres encore l'ont reçue; par conséquent, vous ne valez pas mieux qu'eux (P XVIII, 5): "Leur voix a retenti dans toute la terre, etc.;" vous devez donc faire ce que font les autres.

II. E ajoutant (verset 37): "Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, etc.," S. Paul réfute en particulier les plus avancés. A cet effet, 1° Il les réfute; 2° il répond à une sorte d'objection tacite (verset 38): "Que si quelqu'un veut l'ignorer, il sera lui-même ignoré."

1° Il dit donc: Soit, que votre Eglise tout entière ne contredise pas, si cependant (verset 37): "Quelqu'un croit être prophète ou spirituel." Il dit "croit," parce que s'il contredit, il n'est pas véritablement prophète, ni sage, ni

spirituel, car alors il ne contredirait pas. Il dit aussi "prophète et spirituel," parce qu'il en est beaucoup qui sont spirituels et ne sont pas prophètes, bien que tous les prophètes soient des hommes spirituels. Que celui-là, je le répète, qui croit ainsi être prophète et spirituel s'abstienne de contredire, et (verset 37): "Qu'il connaisse," c'est-à-dire qu'il sache, "que les choses que je vous écris sont des ordres du Seigneur," et non pas les miens seulement; comme s'il disait: du moment que nul n'ose contredire les ordres du Seigneur, et que ce que je vous écris est l'ordre de Dieu, que personne n'ose contredire (II Cor., XIII, 3): "Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ, qui parle par ma bouche?" Nous pouvons apprendre de ceci que les paroles des apôtres procèdent d'une révélation intime du Saint Esprit et de Jésus-Christ; par conséquent elles doivent être gardées comme les préceptes mêmes de Jésus-Christ. Aussi l'Apôtre distingue expressément ce qu'il prescrit de sa propre autorité, lorsqu'il dit (ci-dessus, VII, 25): "Quant aux vierges, je n'ai point de précepte du Seigneur. "

2° Mais on pourrait dire: O Apôtre, comment connaîtrai-je que ce sont les commandements de Dieu? je ne puis le savoir. L'Apôtre renverse donc cette objection en disant: Vous ne pouvez alléguer une semblable raison, parce que vous ne devez pas l'ignorer. Et pour quoi? (verset 38): "Parce que si quelqu'un veut l'ignorer, il sera lui-même ignoré" (Matthieu XXV, 12): "En vérité, je ne vous connais point." On voit par là que tous sont tenus de savoir ce qui est de nécessité de salut, et ce qu'il a d'abord prescrit lui-même, qu'on soit apôtre ou prophète. Ou encore: "Si quelqu'un croit être prophète, etc.," en sorte que ce passage soit la confirmation de ce qui précède, comme si S. Paul disait: je vous écris ces choses, mais vous ne sauriez les connaître, parce qu'elles sont difficiles et que vous êtes simples encore; mais, pour que vous sachiez que ce que je vous ai écrit est juste et honnête, je veux en appeler au témoignage des prophètes et des hommes spirituels qui sont au milieu de vous. C'est pourquoi il dit: "Si quelqu'un parmi vous, etc." (ci-dessus, II, 15): "L'homme spirituel juge de toutes choses." Et pour que personne ne dise: nous nous mettons peu en peine de savoir ces choses, il ajoute qu'ils sont tenus de les connaître, parce que (verset 38): "Si quelqu'un veut l'ignorer, il sera lui-même ignoré (Isaïe, V, 13): "Mon peuple a été emmené captif, parce qu'il n'a point eu d'intelligence; et (Psaume I 5): "Ils sont dans l'ignorance, ils ne comprennent point."

III° (verset 39): "Pour conclure donc, mes frères, etc.," l'Apôtre termine sa recommandation générale. **I.** Il les exhorte à désirer tous les dons, en disant: Ainsi il est bon et de

parler les langues et de prophétiser (verset 39): "Soyez jaloux," c'est-à-dire désirez, "de prophétiser." La raison en est que, comme il est dit (Prov., XXIX, 18): "Quand il n'y aura plus de prophéties, le peuple se dissipera." Le mot prophétiser est pris ici dans le sens qui lui a été donné dans tout ce chapitre. Toutefois, bien que vous désiriez prophétiser, "Gardez-vous de mettre obstacle à l'usage du don des langues," de peur de donner lieu à des dissensions. **II.** Il exhorte à en user suivant les règles données, en disant (verset 10): "Mais que tout se passe avec décence," c'est-à-dire que, pendant que l'un parle, les autres gardent le silence, et que les femmes ne parlent point dans l'église, et ainsi du reste (Rom., III, 13): "Marchons dans la décence, comme durant le jour." **III.** Il les engage à observer l'ordre, en disant: "Et avec ordre," c'est-à-dire que l'un, puis un autre parle, et par parties, et ainsi des autres règles qui ont été données (Juges, V, 20): "La milice du ciel, semblable aux étoiles qui gardent leur rang, a combattu contre Sisara.

CHAPITRE XV: RÉSURRECTION

I Corinthiens XV, 1-11: La résurrection de Jésus

SOMMAIRE: L'Apôtre fait l'éloge de la doctrine de l'Evangile, et expose ce qu'il faut savoir sur la résurrection de Jésus-Christ.

- 1. Je crois maintenant, mes frères, vous devoir faire souvenir de l'Evangile, que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes,*
- 2. Et par lequel vous êtes sauvés, afin que vous voyiez si vous l'avez retenu, comme je vous l'ai annoncé, puisque autrement ce serait en vain que vous auriez embrassé la foi.*
- 3. Car, premièrement, je vous ai enseigné et comme donné en dépôt ce que j'avais moi-même reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés, selon les Ecritures;*
- 4. Qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures;*
- 5. Qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze apôtres;*
- 6. Qu'après avoir été vu en une seule fois par plus de cinq cents frères, dont il y a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, et quelques-uns sont déjà morts;*

7. Qu'il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les apôtres;

8. Et qu'enfin, après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.

9. Car je suis le moindre des apôtres, et même je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.

10. Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a point été stérile en moi; mais j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi seul toutefois, mais la grâce de Dieu avec moi.

11. Ainsi, soit que ce soit moi ou eux, voilà ce que nous prêchons, et voilà ce que vous avez cru.

S. Paul, après avoir instruit les Corinthiens de la doctrine des sacrements, de ce qu'ils contiennent et de ce qu'ils signifient, c'est-à-dire de la grâce et de ses effets, les instruit ensuite de ce qui n'est point contenu, mais signifié dans ces mêmes sacrements, à savoir de la gloire de la résurrection, qui n'est point renfermée dans le sacrement, puisque celui qui le revoit ne l'obtient pas immédiatement, mais que le sacrement signifie, en tant qu'il confère à celui à qui il est donné la grâce pour arriver à la béatitude. Dans ce dessein, premièrement, il traite de la résurrection; secondement, il prouve par elle la résurrection commune (verset 12): "Puis donc qu'on vous prêche que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts." Sur la première partie de cette question, l'Apôtre **I**° exalte la doctrine évangélique; **II**° il expose ce qu'il faut savoir sur la résurrection de Jésus-Christ (verset 3): "Car je vous ai d'abord enseigné, etc."

I° S. Paul relève l'excellence de la doctrine évangélique sur quatre points: **I**. Par l'autorité de ceux qui l'enseignent, car ce sont les apôtres eux-mêmes. C'est ce qui lui fait dire (verset 4): "O mes frères, en continuant ce qui précède," je vous rappelle le souvenir de l'Evangile, qui veut dire bonne nouvelle, laquelle commence à Jésus-Christ. Tout ce qui appartient à Jésus-Christ ou vient de Jésus-Christ lui-même s'appelle Evangile. "Que je vous ai prêché," en d'autres termes ce que je vous ai prêché de Jésus-Christ, "je vous le fais connaître," c'est-à-dire je le rappelle à votre souvenir, comme si ce que je vous écris n'était pas nouveau (Philip., III, 4): "Il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses, etc.," que je vous ai prêchées à vous moi-même, pendant que les autres apôtres le prêchaient à d'autres. Cette circonstance relève l'autorité de cette doctrine, parce qu'elle vient de Jésus-Christ, de Paul et des autres apôtres (Hébr., II, 3): "Doctrine qui, annoncée d'abord par le Seigneur lui-même, etc."

II. Par la communauté de foi entre tous les peuples; c'est pourquoi il dit (verset 4): "Que vous avez reçu" tous. Cependant S. Augustin dit que ceci appartient à l'éminence de la foi, et il fait cet argument: "Pour croire les choses qui sont de foi" des miracles ont été opérés, oui, ou non: s'il y a eu des miracles, j'ai une démonstration que la foi est très certaine et très excellente; s'il n'y en a pas eu, c'est le plus grand de tous les miracles qu'une multitude infinie d'hommes aient été convertis à la foi par quelques hommes seulement, les riches par des pauvres qui prêchaient la pauvreté, les sages et les philosophes par des ignorants prêchant des dogmes qui dépassent la portée de la raison (Psaume XVIII, 5): "Leur voix a éclaté par toute la terre."

On objecte que la loi de Mahomet a été également reçue par un grand nombre. Il faut répondre que la parité n'existe pas, parce que Mahomet a soumis ses adeptes par la violence et la force des armes; mais c'est en mourant eux-mêmes que les apôtres ont amené les païens à la foi, et de plus en opérant des signes et des prodiges. Ce que proposait Mahomet favorisait les délices et les dissolutions de la vie; Jésus-Christ et ses apôtres prêchaient le mépris des biens terrestres (ITC Thess., II, 13): "Ayant ouï la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme la parole de Dieu, etc."

III. Par son efficacité, car cet Evangile affermit les hommes et les élève vers les biens célestes. C'est pourquoi S. Paul dit (verset 1): "Dans lequel vous demeurez fermes," c'est-à-dire élevés vers les choses célestes, car on dit que celui-là se tient ferme, qui est droit; or seule la loi de Jésus-Christ peut produire cet effet (Rom., V, 1): "Justifiés donc par la foi, etc." La loi ancienne faisait se tenir, mais elle courbait vers les choses terrestres (Deut., XXXIII, 28): "L'oeil de Jacob verra sa terre pleine de blé et de vin."

IV. Par son utilité, car seule la loi nouvelle conduit au salut, qui est notre fin; ce que ne faisait point la loi ancienne (Hébr., VII, 19): "La Loi n'a rien conduit à la perfection." C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 2): "Et par lequel vous serez sauvés," initialement dans la vie présente, par la fermeté de l'espérance, qui est comme le commencement du salut (lequel s'obtient par la foi); et dans la vie future, réellement par la possession du bonheur espéré ici-bas (Jacq., I, 21): "Recevez avec docilité la parole entendue en vous, et qui peut sauver vos âmes, etc.; et (Jean XX, 31): "Ces miracles ont été écrits afin que vous croyiez, et qu'en croyant vous ayez la vie éternelle," L'Apôtre pose ici deux conditions:

1° la première lorsqu'il dit (verset 2): "Si vous l'observez." La Glose l'explique ainsi: "Si vous observez, comme je vous l'ai annoncé," "cet Evangile," c'est-à-dire si vous croyez la résurrection des morts, d'après la raison

par laquelle je vous l'ai prouvée, à savoir par la résurrection de Jésus-Christ. Ou encore: "Vous serez sauvés, si" toutefois "vous observez," c'est-à-dire vous conservez "dans l'intégrité des motifs sur lesquels je l'ai appuyé," l'Évangile de Jésus-Christ.

2° Il exprime la seconde condition, quand il dit (verset 2): "Si vous n'avez pas vainement embrassé la foi," comme s'il disait: vous serez sauvés par la foi, à moins que vous ne l'ayez vainement embrassée, c'est-à-dire si à la foi vous ajoutez les bonnes oeuvres; car "la foi sans les oeuvres est une foi morte" (Jacques II, 17). On dit, en effet, qu'une chose est vaine quand elle est destinée à une fin qu'elle n'atteint point; or la fin de la foi, c'est la vision de Dieu. Si donc vous n'êtes pas sauvés, c'est en vain que vous avez cru, non quant à la foi même, mais en tant que votre foi ne parvient pas à sa fin; ou autrement encore: "Si vous l'obtenez;" comme s'il disait: observez-le, "car ce serait en vain, etc."

II° (verset 3): "Car je vous ai d'abord enseigné," S. Paul énonce ici sa proposition. **I.** Il rappelle l'origine du dogme de la résurrection de Jésus-Christ, et il fait ressortir ce que ce dogme contient (verset 3): "Que Jésus-Christ est mort pour nos péchés;" **II.** l'accord ou la conformité des prédicateurs avec cette doctrine (verset (1): "Que ce soit donc moi, ou que ce soit eux qui vous prêchent."

I. Il dit donc: Vous devez retenir," c'est-à-dire garder dans votre mémoire, ce que "Je vous ai enseigné d'abord,)" et vous enseigne encore. Il dit: "D'abord," c'est-à-dire parmi les premières vérités qu'il faut croire, car ce qu'il faut croire se rapporte ou à la Trinité ou à la foi de l'Incarnation. On doit d'abord croire 'ce qui a rapport à cette foi de l'Incarnation, et ensuite ce qui appartient à la Trinité. Ainsi ce que "Je vous ai enseigné d'abord," à savoir la doctrine de l'Incarnation, je vous l'ai enseigné non pas comme venant de moi ou de mon autorité, mais "comme l'ayant reçu" de Jésus-Christ ou du Saint Esprit (Gal., i, 1): "Paul, établi apôtre, non par des hommes, mais par l'autorité de Jésus-Christ, etc.; et (ci-dessus, XI, 23): "C'est du Seigneur même que j'ai appris ce que je vous ai enseigné, etc.;" et (Isaïe, XXI, 10): "Ce que j'ai appris du Seigneur des armées, du Dieu d'Israël je vous l'ai annoncé." Or ce que S. Paul a reçu et enseigné, ce sont ces quatre points la mort, la sépulture, la résurrection et l'apparition de Jésus-Christ.

1° Il dit donc: Je vous ai annoncé la mort de Jésus-Christ; c'est pourquoi il dit (verset 3): "Que Jésus-Christ est mort," Par ces paroles il détruit un double soupçon qui pouvait s'élever sur cette mort: le premier, qu'il serait mort pour le péché originel ou pour ses péchés actuels pro S. Paul l'écarte en disant (verset 3): "Pour nos péchés," et

non pour les siens (Isaïe, LIII, 8): "C'est pour les péchés de mon peuple que je l'ai frappé;" et (I Pierre, III, 18): "Jésus-Christ a souffert la mort une fois pour nos péchés." Le second, c'est que la mort de Jésus-Christ aurait été accidentelle, par la violence des Juifs. L'Apôtre y répond, en disant (verset 3): "Selon les Ecritures," c'est-à-dire de l'Ancien et du Nouveau Testament; aussi dit-il expressément: "Selon les Ecritures" (Isaïe, LIII, 7): "Il sera mené à la mort, comme une brebis qu'on va égorger;" (Jér., XI, 19): "Pour moi, j'étais comme un agneau plein de douceur qu'on porte pour en faire une victime, etc.;" (Matthieu XX, 18): "Voilà que nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré, etc."

2° Je vous ai enseigné, secondement, la sépulture de Jésus-Christ. Il dit donc (verset 4): "Il a été mis dans le tombeau."

Mais la sépulture est-elle donc un article spécial de la foi, pour que S. Paul en fasse ici spécialement mention? Il faut répondre que, dans le sentiment de ceux qui comptent les articles de foi par les vérités à croire, la sépulture n'est point un article spécial, mais est contenue dans l'article de la Passion et de la mort de Jésus-Christ. La raison de ceci, c'est que la foi a pour objet ce qui est au-dessus de la raison: là commence donc l'article de foi, où la raison vient à être impuissante. Or la première de ces vérités, c'est que Jésus-Christ a été conçu, et par conséquent sa conception est un article de foi; la seconde, c'est qu'un Dieu soit né d'une vierge: c'est l'a un second article; la troisième, qu'un Dieu impassible souffre et meure: c'en est un autre article, dans lequel on comprend la sépulture. La sépulture de Jésus-Christ ne forme donc point un article spécial; mais l'Apôtre en fait ici mention pour trois raisons: premièrement, pour établir la mort de Jésus-Christ, car un signe évident de la mort d'une personne, c'est qu'elle reçoit la sépulture; seconde ment, pour établir la vérité de la résurrection, parce que si Jésus-Christ n'eût point été mis dans le tombeau, et si en ces jours des gardes n'eussent point été posés à l'entour, on aurait pu dire que les disciples l'avaient enlevé; troisièmement, parce que l'Apôtre veut conduire les Corinthiens à la foi de la résurrection; or il paraît plus difficile qu'on ressuscite après avoir été mis dans le tombeau; c'est pourquoi il est dit (Isaïe XI, 10): "Et son sépulcre sera glorieux;" et (Isaïe LIII, 9): "Il aura les impies pour prix de sa sépulture."

3° Je vous ai aussi enseigné sa résurrection, "Car il est ressuscité le troisième jour" (Osée, VI, 3): "t Il nous rendra la vie dans deux jours, et le troisième il nous ressuscitera." L'Apôtre dit aussi: "Le troisième jour," non qu'il y eût trois jours pleins, mais deux nuits et un jour:

c'est une synecdoque. La cause de cette disposition, comme le remarque S. Augustin, c'est que Dieu, par son opération simple, c'est-à-dire par le mal de la peine, qui est marqué par un jour, a détruit en nous deux choses, à savoir la peine et la coulpe, qui sont figurées par les deux nuits.

4° Je vous ai enseigné les apparitions de Jésus-Christ, car (verset 5): "Il a apparu à Céphas." L'Apôtre rappelle d'abord les apparitions faites aux autres, ensuite les apparitions faites à lui seul (verset 8): "Et qu'enfin après tous les, autres, etc."

A) Sur la première partie, il faut se rappeler que les apparitions de Jésus-Christ n'ont point été faites à tous les disciples réunis, mais à quelques disciples spécialement choisis (Actes, X, 40): "Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et il a voulu qu'il se manifestât non à tout le peuple, mais aux témoins choisis de Dieu." En voici le motif: il fallait conserver dans l'Eglise cet ordre, que la foi de la résurrection se transmet de quelques-uns, spécialement choisis, aux autres. Il faut aussi remarquer que l'Apôtre ne ra point ici toutes les apparitions de Jésus-Christ, ni celles qui furent faites aux femmes. D'autres, au contraire, sont rapportées, qu'on ne lit point dans les Evangiles. La raison en est que S. Paul veut ici réfuter par le raisonnement les infidèles. Il n'a donc voulu citer que des témoignages authentiques; par suite, il a passé sous silence les apparitions faites aux femmes, et en a cité d'autres qu'on ne trouve point dans les récits sacrés, afin de montrer que Jésus-Christ apparut encore à plusieurs autres. Il fait mention spécialement de Pierre et de Jean, parce qu'ils étaient comme les colonnes de l'Eglise, ainsi qu'il est dit (Gal., II, 9). Il dit donc (verset 5): "Je vous ai enseigné qu'il a apparu à Céphas," c'est-à-dire à Pierre (Luc, XXIV, 34): "Le Seigneur est véritablement ressuscité, et il a apparu à Simon." On croit qu'entre tous les autres, il apparut d'abord à Pierre, parce que cet apôtre était dans une grande tristesse; aussi l'ange dit-il (Marc, XVI, 7): "Allez, dites à ses disciples et à Pierre.." (verset 5) "Et après," c'est-à-dire dans une autre circonstance, "aux autres apôtres." Il apparut une fois aux apôtres, alors qu'ils n'étaient que dix, Thomas étant absent, et huit jours après, alors qu'ils étaient onze, Thomas se trouvant avec eux. S. Augustin prétend que S. Paul doit dire aux douze, mais que ce passage a été altéré par la faute des copistes. Il ajoute qu'il importe peu que Judas fût mort déjà, et

que Matthias ne fût pas encore élu, parce que d'ordinaire, quand la plus grande partie d'un corps fait une chose, on la dit faite par tout ce corps. Le Sauveur ayant donc choisi les douze, on peut dire qu'il apparut aux douze, c'est-à-dire à tout le collège apostolique; toutefois il n'y a point de faute à dire: aux onze ou aux douze; (verset 6): "Qu'ensuite, de nouveau" il s'est fait voir à plus de cinq cents frères assemblés.

Nous ne lisons rien de cette apparition dans la sainte Ecriture, si ce n'est ce qui est dit ici. On peut dire cependant que ce fut l'apparition dont parle S. Denis 1, quand tous les disciples se réunirent pour voir le corps qui portait le prince de la vie. Mais on peut objecter que cette apparition eut lieu avant l'Ascension, c'est-à-dire quand le Sauveur se fit voir à S. Jacques. Or, la réunion des disciples dont parle S. Denis eut pour but de voir Ta bienheureuse Vierge, et n'eut lieu que longtemps après.

Il est donc mieux de répondre que Jésus-Christ apparut aux cinq cents disciples assemblés avant son ascension. Il importe peu qu'on dise que les disciples étaient au nombre de cent vingt, parce que, bien que ceux qui étaient présents à Jérusalem formassent ce nombre, il y avait en Galilée beaucoup d'autres disciples, et peut-être furent-ils réunis aux premiers au moment de l'apparition.

Pour que ce témoignage revête une plus grande certitude, l'Apôtre dit que (verset 6): "Parmi ces disciples, plusieurs demeurent encore," c'est-à-dire sont vivants, "et quelques-uns dorment," c'est-à-dire sont morts dans l'espérance de la résurrection. S. Paul appelle la mort des saints un sommeil, parce que les saints meurent dans une chair corruptible, pour ressusciter incorruptibles (Rom., VI, 9): "Jésus-Christ, ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus; la mort n'aura plus d'empire sur lui." (verset 7): "Ensuite il s'est fait voir à Jacques, fils d'Alphée. On en peut donner cette raison, que cet apôtre, comme on le lit dans l'Evangile, avoir fait vœu de ne point prendre de nourriture avant d'avoir vu le Sauveur. Mais, d'après cette explication, l'ordre des apparitions ne serait plus conservé, car si Jésus-Christ eût apparu à S. Jacques après toutes les apparitions qui sont rapportées, cet apôtre eût été trop longtemps sans prendre de nourriture, ce qui n'est pas sans difficulté. Il faut donc répondre que Jésus-Christ se fit voir en particulier à S. Jacques,

à cause de la dévotion particulière de cet apôtre pour son Maître. Nous n'avons rien dans l'Évangile sur cette apparition. Le Sauveur se fit voir ensuite à tous les apôtres, à son ascension, ainsi qu'il est rapporté au dernier chapitre de S. Matthieu et au premier chapitre des Actes.

B) (verset 8): "Enfin, après tous les autres, il s'est fait voir à moi. Ici l'Apôtre rappelle l'apparition qui fut faite à lui seul. D'abord il montre l'ordre de l'apparition; ensuite il en donne la raison (verset 9): "Car je suis le moindre des apôtres." **a)** Il dit donc: J'ai dit que Jésus-Christ s'était ainsi fait voir à tous. "Enfin," c'est-à-dire en dernier lieu et après son ascension, "il s'est aussi fait voir à moi, qui ne suis qu'un avorton," et par conséquent, le dernier de tous. Il dit: "Qui ne suis que comme un avorton," pour trois raisons. On appelle avorton l'enfant qui naît avant terme, ou qu'on a extrait du sein maternel avec violence, ou qui n'a pas atteint son complet développement. Comme l'Apôtre reconnaissait en lui-même cette triple défectuosité, il dit: "Comme un avorton." En effet, d'abord sa renaissance à Jésus-Christ n'eut lieu qu'après que les autres apôtres eurent été appelés, car ils furent régénérés pour Jésus-Christ avant la descente du Saint Esprit; Paul ne le fut qu'après. De plus, les autres apôtres se convertirent spontanément à Jésus-Christ; Paul fut comme contraint (Actes, IX, 4): "Il le renversa à terre, etc." Cette circonstance est d'un grand poids contre les hérétiques, qui prétendent qu'on ne doit contraindre personne à embrasser la foi, car Paul fut contraint; et, comme le remarque S. Augustin (ép. L), Paul avança plus dans la foi, alors qu'il l'embrassa malgré lui, qu'un grand nombre qui sont venus d'eux-mêmes. Enfin, il se regarde comme le moindre de tous et comme n'étant point parvenu à la vertu des autres apôtres. **b)** Il en donne pour ainsi dire la raison, en disant (verset 9): "Car je suis le moindre des apôtres." A cet effet, il montre d'abord sa petitesse; ensuite il en assigne la raison (verset 9): "Parce que j'ai persécuté l'Église de Dieu." Il fait ressortir sa petitesse comparativement aux autres apôtres, lorsqu'il dit (verset 9): "Car je suis le moindre des apôtres" (Isaïe, LX, 22): "Mille sortirent du moindre d'entre eux, et du plus petit tout un grand peuple;" et (Ecclésiastique III, 20): "Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses." Bien que S. Paul fût le plus petit des apôtres, on pourrait dire néanmoins qu'il est grand comparativement

aux autres, puisqu'il est apôtre. Voilà pourquoi, en second lieu, il montre sa petitesse, comparativement aux autres, en disant (verset 9): "Et je ne suis pas digne," non seulement d'être, mais "d'être appelé apôtre," bien qu'on m'en donne le nom (II Cor., III, 5): "Non que nous soyons capables d'avoir de nous-mêmes aucune bonne pensée, etc."

5° Mais, ô apôtre, pourrait-on dire, personne, même par humilité, ne doit parler contre la vérité? si donc vous êtes grand, comment vous appelez-vous le moindre? Voici pourquoi (verset 9): "C'est que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu," faisant voir ainsi comment il est le plus petit, et comment il ne l'est plus. Il se dit le plus petit, quand il considère sa vie passée, et alors il dit: "Je ne suis pas digne, etc." Pourquoi? "parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu," ce que les autres apôtres n'ont point fait (Gal., 1, 13): "Je persécutais à outrance et je ravageais l'Eglise de Dieu, etc.;" et (I Tim., I, 13): "Moi qui étais autrefois un blasphémateur, un persécuteur et un véritable ennemi, etc." Toutefois, bien que de mon côté je sois le plus petit, du côté de Dieu il n'en est pas ainsi. C'est pourquoi il dit (verset 10): "Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis." Par ces paroles, **A**) il relève sa condition, quant à l'état où il est; **B**) quant à l'accomplissement des devoirs de cet état (verset 10): "Et sa grâce n'a point été stérile en moi."

A) Il dit donc: De moi-même je ne suis rien, mais "Ce que je suis, je le suis par la grâce de Dieu," c'est-à-dire c'est Dieu, et non moi-même, qui m'a fait ainsi (Ephés., III, 7): "Dont j'ai été fait ministre en vertu du don de la grâce de Dieu, etc." Il dit: "Ce que je suis," parce que sans la grâce, l'homme n'est rien (ci-dessus, XIII, 2): "Quand j'aurais le don de prophétie, si je n'ai point la charité, je ne suis rien."

B) Il montre comment il a mis à profit son état et accompli ses devoirs, en disant (verset 10): "Et sa grâce n'a point été stérile en moi." **a**) Il fait voir comment il a usé de cette grâce: c'est pour le bien; c'est pourquoi il dit: "Elle n'a point été stérile en moi," c'est-à-dire oisive, car il en a fait usage pour atteindre la fin pour laquelle elle lui avait été donnée (Philip., II, 16): "Je n'ai pas couru en vain, etc." **b**) Il explique comment il a dépassé les autres, en ajoutant (verset 10): "Mais j'ai travaillé," à savoir en prêchant, "plus que tous les autres," c'est-à-dire plus que les autres apôtres pris séparément; car aucun d'eux n'a prêché et annoncé Jésus-Christ en autant de lieux que lui. C'est ce qui

lui fait dire (Rom., XV, 19): "En sorte que j'ai porté de tous côtés l'Évangile de Jésus-Christ, depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, etc.," et même jusqu'en Espagne. En travaillant des mains, car pouvant exiger, comme les autres apôtres, ce qui était nécessaire à la vie, il voulut néanmoins subvenir à ses besoins personnels par le travail de ses mains (I Thess., III, 8): "Jour et nuit nous avons travaillé pour n'être à charge à aucun de vous." En supportant les tribulations, car aucun des apôtres n'a enduré autant de persécutions et d'épreuves (II Cor., XI, 23): "J'ai plus souffert de travaux plus reçu de coups, etc." c) Il fait voir l'efficacité de l'usage qu'il a fait de la grâce, en ce qu'il n'agissait point de lui-même, mais par l'inspiration et avec l'aide du Saint Esprit (verset 10): "Non pas moi cependant," c'est-à-dire moi seul, "mais la grâce de Dieu avec moi," laquelle détermine ma volonté à ce que je fais (Isaïe XXVI, 12): "C'est vous, Seigneur, qui avez fait en nous toutes nos oeuvres, etc.;" et (Philip., II, 13): "Il opère en vous le pouvoir et le faire, etc.; car Dieu non seulement nous donne la grâce qui rend nos oeuvres agréables et méritoires, mais il détermine encore à bien user de la grâce qu'il répand en nous: c'est la grâce de la coopération.

II. (verset 11): "Que ce soit donc moi, ou que ce soit eux qui vous prêchent, S. Paul établit ici l'accord de ceux qui prêchent. Ce passage peut s'expliquer de deux manières:

1° comme confirmation de ce qui précède, comme si l'on disait à l'Apôtre: voilà ce que vous enseignez; toutefois nous ne croyons pas à vous seul, parce que vous êtes le moindre des apôtres. S. Paul répond: Tous, au contraire, vous devez croire à ma parole, parce que je ne prêche pas une doctrine particulière; "Et soit moi, soit les autres apôtres, nous prêchons ces vérités," à savoir que Jésus-Christ est ressuscité et qu'il a apparu, etc." Et vous-mêmes, vous avez cru ce que eux et moi ont prêché," à savoir que Jésus-Christ est ressuscité, etc.," et qu'il s'est fait voir, etc." (II Cor., IV, 43): "Et parce que nous avons un même esprit de foi, etc."

2° On peut voir dans ce passage que l'efficacité de la prédication est à tous les apôtres par un seul, à savoir en vertu de la grâce de Dieu; comme si l'Apôtre disait (verset 11): "Que ce soit donc moi, ou que ce soit eux" qui vous prêchent, "quand nous prêchons ainsi," nous le faisons aidés et soutenus par la grâce de Dieu; "et voilà ce que vous avez cru," à savoir sous l'inspiration de l'Esprit Saint

et par la grâce de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons rien faire (Jean XV, 5): "Sans moi vous ne pouvez rien faire."

I Corinthiens XV, 12-19: Sans résurrection, vaine est notre foi

SOMMAIRE: L'Apôtre prouve, par la résurrection de Jésus-Christ, notre propre résurrection. Si cette résurrection ne doit pas avoir lieu, on enseigne en vain la foi, l'espérance, le travail et toute

12. Puis donc qu'on vous a prêché que le Christ est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point?

13. Que si les morts ne ressuscitent point, le Christ n'est donc point ressuscité;

14. Et si le Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, et notre foi vaine aussi.

15. Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même qu'il a ressuscité le Christ, qu'il n'a pas néanmoins ressuscité si les morts ne ressuscitent pas;

16. Car si les morts ne ressuscitent point, le Christ, non plus, n'est pas ressuscité;

17. Que si le Christ n'est point ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés.

18. Ceux qui sont morts dans le Christ ont donc péri.

19. Si nous n'avions d'espérance dans le Christ que pour cette vie, nous serions les plus misérables de tous les hommes.

Après avoir appuyé la foi sur la résurrection de Jésus-Christ, S. Paul prouve ici par cette même résurrection, la résurrection future des morts. Et d'abord, il prouve que cette résurrection se fera; en suite, il indique les qualités des corps ressuscités (verset 33): "Mais, dira quelqu'un, etc.; enfin, il décrit l'ordre même de la résurrection (verset 5): "Voici que je vous apprend un mystère, etc." Sur la première partie de cette question, il prouve la future résurrection premièrement, par une raison tirée de la résurrection de Jésus-Christ; secondement, par une autre, tirée de la vie des fidèles (verset 29): "Autrement, que gagneront ceux qui sont baptisés pour les morts, etc.?" Il prouve donc, en premier lieu, la résurrection des morts par la résurrection de Jésus-Christ au moyen de ce raisonnement: Si Jésus-Christ est ressuscité, les morts ressusciteront aussi. Et pour établir cet argument, I^o il pose une proposition conditionnelle, à savoir: si Jésus-Christ est

ressuscité, les morts ressusciteront égale ment; **II°** il prouve l'antécédent de cette proposition conditionnelle (verset 13): "Que si les morts ne ressuscitent pas, Jésus-Christ n'est donc pas ressuscité;" **III°** il prouve que la proposition conditionnelle est vraie (verset 20): "Mais maintenant Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts."

I° Il dit donc: "J'ai dit que soit que je vous aie prêché, soit eux," c'est-à-dire les autres apôtres, c'est là ce que vous avez cru; (verset 12): "Mais puisqu'on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous," c'est-à-dire chez vous, des gens "qui osent dire que les morts ne ressusciteront point?" en d'autres termes, si Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comme nous vous le prêchons (I Thess., IV, U): "Si nous croyons que Jésus-Christ est ressuscité, nous devons croire aussi que Dieu amènera avec Jésus ceux qui seront endormis en lui," nul ne doit douter de la future résurrection des morts. C'est de là qu'il est dit (Rom., VIII, 11): "Celui qui a ressuscité Jésus-Christ rendra aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit, qui habite en vous."

Cependant ne semble pas que cette argumentation pêche, parce qu'elle repose sur une trop large affirmation? Bien qu'en effet il soit ressuscité, mais par la vertu de sa divinité, il ne s'ensuit pas que les autres hommes doivent ressusciter. On répond quelquefois à cette objection que l'affirmation ne se fonde pas sur un principe plus large, mais sur la règle d'analogie; car mourir et ressusciter ne conviennent à Jésus-Christ qu'en tant qu'il a pris la nature humaine. L'on dit que cet argument est semblable à celui qui dirait: L'âme de Socrate est immortelle: donc toutes les âmes des hommes sont également immortelles. Mais la meilleure réponse, ce semble, est que l'argument se déduit de la cause, attendu que la résurrection de Jésus-Christ est, la cause de la nôtre. Voilà pourquoi il faut dire, avec la Glose: "Si Jésus Christ," qui est la cause efficiente de notre résurrection "est ressuscité, comment s'en trouve-t-il, etc.?" Il ne faut pas dire cependant que Jésus-Christ soit cause efficiente de notre résurrection par voie de mérite seulement; car par sa résurrection il n'a point mérité la nôtre, puisqu'il était arrivé au terme, et vivait déjà de la vie glorieuse; à moins que l'on ne veuille dire peut-être que le mérite de la résurrection des morts se rapporte à la passion de Jésus-Christ. Il n'est pas non plus seulement la cause exemplaire de notre résurrection, comme quelques-uns le prétendent, mais il en est tout à la fois et la cause efficiente et la cause exemplaire. C'est ce qui fait dire à S. Augustin (sur Jean traité XIX) que le Verbe fait chair vivifie les âmes et ressuscite les morts. Il est donc évident par là que si Jésus-Christ est ressuscité, les morts ressusciteront également.

On objecte que ressusciter d'entre les morts étant au-dessus de la nature, cette résurrection ne peut-être que l'oeuvre d'une

puissance infinie, qui est Dieu. La résurrection du corps du Christ n'est donc pas la cause efficiente de la résurrection des morts, puisque dans Jésus-Christ l'humanité, ou le corps, n'est qu'une créature, bien que l'on ne puisse dire de Jésus-Christ, même en tant qu'homme, qu'il est créature. Il faut répondre que c'est en tant que Dieu, ou en tant que la divinité est en Jésus-Christ, qu'il est et l'exemplaire et la cause efficiente de la résurrection des morts par son humanité, qui est comme l'instrument de sa divinité. Quant à ce qu'on objecte, il faut dire qu'on ne prétend point que la chair ou l'humanité de Jésus-Christ produise l'effet d'une puissance infinie, en tant que chair ou humanité, mais en tant que chair ou humanité de Jésus-Christ.

On insiste: Supposée la cause suffisante, l'effet suit immédiatement; si donc la résurrection de Jésus-Christ est la cause suffisante de la résurrection des morts, les morts devraient ressusciter sans délai et ne pas autant différer. Il faut répondre que l'effet procède des causes instrumentales suivant la condition de la cause principale; or, Dieu étant la cause principale de notre résurrection, et la résurrection de Jésus-Christ la cause instrumentale, notre résurrection résulte de la résurrection de Jésus-Christ, suivant le décret divin qui a réglé qu'elle s'accomplirait dans tel temps fixé.

Si néanmoins un Dieu ne se fût incarné, les hommes eussent-ils ressuscité? Il semble qu'on peut répondre négativement, car Jésus-Christ n'eût point souffert, et ne fût point ressuscité. Cette objection, d'ailleurs, est sans valeur, parce que, quand une chose est déterminée par une cause, on doit argumenter à son égard, en conservant l'ordre voulu par cette cause. Par conséquent, il faut dire que Dieu a déterminé que la résurrection des morts aurait lieu selon ce mode. Néanmoins Dieu eût trouvé, s'il l'eût voulu, un autre mode que celui qu'il a choisi.

II° Quand l'Apôtre dit (verset 13): "Que si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est donc pas ressuscité," il prouve l'antécédent, c'est-à-dire que Jésus-Christ est ressuscité, et cela en conduisant aux conséquences contradictoires. Pour établir cette preuve, I. S. Paul conduit à la contradiction; si, il la fait ressortir (verset 15): " Nous ne sommes plus que de faux témoins, etc."

I. Sur la première partie, il fait sa déduction en supposant que si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, les morts ne ressusciteront pas. S'il en est ainsi, il s'ensuit deux contradictions: la première, que la prédication des Apôtres est vaine et inutile; la seconde, que la foi des Corinthiens est vaine, ce qui lui fait dire (verset 14): "Et si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine et votre foi inutile, etc." C'est aussi ce qu'il dit: Du moment que soit eux, soit moi, etc.; s'ils prêchent ainsi, etc." Il dit donc: "Mais si Jésus-Christ n'est

pas ressuscité, notre prédication est inutile," c'est-à-dire fausse, puisque vous avez cru ainsi. C'est là une grande contradiction, que la prédication des apôtres n'ait point été fondée sur la vérité, quand S. Paul lui-même dit (Philip., II, 16): "Je n'aurai ainsi ni couru ni travaillé en vain."

II. (verset 15): "Nous ne sommes plus que de faux témoins à l'égard de Dieu," S. Paul montre ici que les deux conséquences qu'il a signalées sont absurdes. Et d'abord que c'est une absurdité que la prédication des apôtres soit inutile ou fausse; ensuite, que c'est une autre absurdité que la foi des Corinthiens soit inutile (verset (7): "Si Jésus n'est pas ressuscité, votre foi est vaine, etc."

1° Il fait ressortir la première absurdité, en disant que les apôtres ne seraient plus que de faux témoins, non seulement en déclarant des choses vaines ou fausses contre un homme, ce qui est une faute mortelle, mais faux témoins contre Dieu même, ce qui est un sacrilège; car, si Dieu n'a point ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, comme nous le prêchons, (verset 15): "Nous ne sommes plus que de faux témoins; et si les morts ne ressuscitent pas, Dieu n'a point ressuscité Jésus-Christ" (Job XIII, 7): "Dieu a-t-il besoin de votre mensonge? C'est le comble de la méchanceté d'attribuer à Dieu ce qu'il n'a point fait, et de le louer de ce qu'il n'a point. Aussi S. Augustin dit-il (Ep. VIII): "Louer Dieu de ce qu'il n'a pas, ce n'est pas un crime moindre, mais peut-être un plus grand que d'attaquer son être. La raison en est que notre intelligence ne peut jamais louer Dieu assez, pour ne pas rester au-dessous de ses perfections; si donc notre intelligence ne peut embrasser toute la vérité à l'égard de Dieu, son impuissance même tourne à la gloire divine; mais si l'on attribue à Dieu ce qu'il n'a pas, ou ce qu'il ne fait point, il semble que notre intelligence soit plus grande que Dieu même, connaît et lui attribue faussement quelque chose de plus grand que lui, malgré cette parole de S. Jean (1 ép., III, 20): "Dieu est plus grand que notre coeur."

2° (verset 17): "Que si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine," S. Paul fait voir qu'une autre absurdité serait que la foi des Corinthiens soit vaine. Dans ce dessein, il développe trois inconséquences qui découleraient de là.

A) La première, qu'il est constant que le mensonge n'a pas la vertu de purifier; or il est certain que la foi purifie du péché (Actes, XV, 9): "Ayant purifié leurs coeurs par la foi." Si donc notre foi est vaine, ce qui serait si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, car c'est cela que vous avez cru, vos péchés ne vous sont pas remis. C'est ce

que dit l'Apôtre (verset 17): "Vous êtes encore dans vos péchés."

B) Mais comme l'on pouvait dire: si la foi ne remet pas les péchés, ils peuvent être remis au moyen des bonnes oeuvres, S Paul indique la seconde inconséquence, à savoir que les morts, qui ne peuvent pas être purifiés de leurs péchés dans l'autre vie, ont péri sans espoir aucun de salut, et par conséquent, tirant en quelque sorte sa conclusion, il dit (verset 18): "Ceux donc qui ont dormi," c'est-à-dire qui sont morts dans l'espérance du salut, "en Jésus-Christ," c'est-à-dire dans la foi de Jésus-Christ, "ont péri," parce que dans l'autre vie il n'y a plus d'oeuvres méritoires.

C) Mais parce que l'on pouvait dire encore: je ne m'occupe pas des péchés, je ne m'inquiète pas des morts, pourvu que j'aie dans cette vie même le repos et la tranquillité, l'Apôtre fait ressortir une troisième inconséquence, en disant (verset 19): "Si l'espérance que nous avons en Jésus-Christ n'est que pour cette vie, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes." S. Paul s'appuie sur l'argument suivant: Si la résurrection des morts ne doit point avoir lieu, il s'ensuit qu'il n'y a plus de bien pour les hommes, sinon dans la vie présente; et s'il en est ainsi, ceux-là sont donc les plus malheureux, qui pendant la vie présente supportent tant de maux et de tribulations. Comme les apôtres et les chrétiens supportent plus de tribulations, il s'ensuit qu'ils sont plus misérables que le reste des hommes, qui au moins jouissent des biens de ce monde.

Cependant on peut élever sur ce raisonnement deux difficultés: d'abord, il ne paraît pas vrai, en thèse générale, que, comme le dit l'Apôtre, les chrétiens n'ont d'espérance que pour la vie présente, car ceux qu'il combat pourraient répondre que, bien que les corps n'aient des biens que dans cette vie, laquelle est assujettie à la mort, néanmoins ils ont, quant à l'âme, beaucoup de biens dans l'autre vie. On répond à ceci de deux manières: d'abord, si l'on nie la résurrection du corps, il n'est pas facile, disons mieux, il est difficile de défendre l'immortalité de l'âme. En effet, il est certain que l'âme est unie au corps naturellement, et qu'elle n'en est séparée que contre sa nature et par accident; aussi l'âme dépouillée du corps est dans un état d'imperfection, tant qu'elle en est séparée. Or il est impossible que ce qui est naturel et par soi soit fini et comme anéanti, et que ce qui est contre nature et par accident soit infini, en admettant que l'âme dure toujours sans le corps. C'est pourquoi les Platoniciens, supposant l'immortalité, ont supposé la réincorporation (1), bien que ce soit hérétique. Si

donc les morts ne ressuscitent pas, nous n'avons point d'espérance hors la vie présente. Une seconde raison, c'est que l'homme désire naturellement sa conservation; or l'âme, étant une partie du corps de l'homme, n'est pas l'homme tout entier, car mon âme n'est pas moi; ainsi, bien que mon âme obtienne d'être conservée dans l'autre vie, cependant ce ne sera plus moi ni un autre homme. En outre, l'homme ayant ce désir naturel de sa conservation, même quant au corps, ce désir demeurerait sans effet.

I Platon: Timée): "Quiconque aura mené la vie des justes retournera dans l'astre fraternel jouir de la suprême félicité; les coupables deviendront femmes quand ils réparaitront sur la terre. Tous, après mille ans, pourront choisir le genre de vie dont ils voudront hériter, et la condition même des méchants leur sera permise. Si le méchant n'en persiste pas moins dans sa folie, alors il prendra tour à tour, suivant les rites, la forme des brutes dont il aura p les moeurs; et les métamorphoses, ses supplices ne cesseront qu'au moment où, par la victoire de l'essence originelle sur les éléments grossiers qui la déshonorent, et d sur la foule des passions turbulentes, il retrouvera la dignité de son être et de ses premières vertus.

La seconde difficulté est qu'en admettant que les corps ne ressuscitent point, il semble que nous, chrétiens, nous ne serions pas les plus misérables des hommes, parce que ceux qui vivent dans le péché supportent de lourds fardeaux (Jér., IX, 5): "Ils ont travaillé pour pratiquer l'injustice;" et (Sag., V, 7): "Nous avons marché par des chemins difficiles. Mais il est dit de ceux qui sont bons et justes (Gal., V, 22): "Les fruits de l'Esprit sont la charité, la joie, la paix, etc." Il faut répondre que les maux de ce monde ne sont point désirables en eux-mêmes, mais en tant qu'ils sont dirigés vers quelque bien; or les apôtres et les chrétiens ont souffert en ce monde beaucoup de maux; si donc ces maux n'avaient pour fin quelque bien, ils seraient les plus misérables des hommes. Ces maux donc se rap portent ou à un bien futur, ou à un bien présent; or ils ne se rapportent pas à un bien futur s'il n'y a point de résurrection des morts. S'ils se rapportent à un bien présent, où c'est au bien de l'intelligence, comme ont fait les philosophes qui ont supporté les privations de la vie et d'autres épreuves pour arriver à la vérité pure. Mais ces maux ne peuvent se rapporter à un tel bien si la résurrection des morts n'existe pas, car alors la foi des apôtres serait un mensonge, puisqu'ils ont enseigné que cette résurrection aurait lieu; or le mensonge ne saurait être un bien de l'intelligence. Ou c'est au bien des moeurs, but que les philosophes avaient en vue en enseignant la morale et en souffrant beaucoup d'afflictions, afin d'arriver à la vertu et à la réputation. Mais ces maux ne sauraient encore se rapporter, à ce bien, car s'il n'y a point de résurrection des morts, il ne faut plus regarder comme une vertu et une gloire de renoncer à tout ce qui peut flatter l'orgueil, et de souffrir la mort et le mépris; c'est plutôt une folie, il est donc prouvé qu'ils sont les plus misérables des hommes.

I Corinthiens XV, 20-28: Notre résurrection à la fin du monde

SOMMAIRE: L'Apôtre explique les rapports qui existent entre la résurrection de Jésus-Christ et la nôtre, et quel sera l'ordre de la résurrection.

20. Mais maintenant le Christ est ressuscité, et il est devenu les prémices de ceux qui dorment.

21. Car comme la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un homme;

22. Et comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi dans le Christ,

23. Et chacun en son rang, le Christ le premier, comme les prémices; puis ceux qui sont à lui, qui ont cru en son avènement.

24. Et alors viendra la consommation, lorsqu'il aura remis son royaume à son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance.

25. Car le Christ doit régner jusqu'à ce que le Père lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds.

26. Or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit; car il lui a mis tout sous ses pieds. Mais quand il est dit

27. Que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il faut en excepter Celui qui lui a assujetti toutes choses.

28. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils lui-même sera assujetti à Celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

S Paul prouve maintenant que la proposition conditionnelle qu'il a posée plus haut est vraie, c'est-à-dire si Jésus-Christ est ressuscité, les morts ressusciteront. Pour l'établir, **I**° il détermine le rapport qui existe entre la résurrection de Jésus-Christ et les autres résurrections; **II**° il dit quel sera l'ordre de la résurrection (verset 23): "Mais chacun à son rang;" **III**° il en explique la fin (verset 24): "En suite viendra la fin de toutes choses."

I° **Sur la première subdivision, l'Apôtre établit: I.** La relation de la résurrection de Jésus-Christ avec la résurrection des hommes, en tirant sa preuve de la proposition conditionnelle

précédente; **II.** il prouve cette relation même (verset 21); Car c'est par un homme que la mort est venue."

I. Il dit donc (verset 20): "Mais maintenant," c'est-à-dire dès lors que ces absurdités se présentent si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, disons, afin de les éviter, qu'il est ressuscité. Cette résurrection, d'ailleurs, est de toute vérité, d'après ce qui est rapporté au chapitre dernier de S. Matthieu et en d'autres endroits des Evangiles. Or le rapport de la résurrection de Jésus-Christ, à l'égard de la résurrection des autres, est semblable aux prémices des fruits par rapport à ceux qui les suivent et qu'ils surpassent par leur durée, leur saveur et leur beauté. Voilà pourquoi l'Apôtre dit que Jésus-Christ est ressuscité, non pas comme les autres, mais (verset 20): "comme les prémices de ceux qui dorment," c'est-à-dire comme le premier, et pour le temps et pour la dignité (Apoc., I, 5): "Le premier-né d'entre les morts." Je dis les prémices de ceux qui dorment, c'est-à-dire des morts, qui reposent dans l'espérance de la résurrection. On peut déduire de là la proposition conditionnelle supposée, à savoir que, comme nous le disions et comme il est vrai, si Jésus-Christ, qui est en quelque sorte les prémices de ceux qui dorment, est ressuscité, les autres ressusciteront également.

On objecte que cela est contredit, à savoir que Jésus-Christ n'est point ressuscité comme les prémices de ceux qui dorment, car Lazare a été ressuscité par Jésus-Christ lui-même avant sa passion, et quelques prophètes ont aussi ressuscité des morts, comme il est rapporté dans l'Ancien Testament. Il faut répondre qu'il y a deux sortes de résurrection: l'une à la vie mortelle, et c'est à cette vie que furent rappelés Lazare et les autres qui ressuscitèrent avant Jésus-Christ; l'autre à la vie immortelle, et c'est de celle-ci que parle l'Apôtre.

On insiste: on lit en S. Matthieu (XXVII, 52) que "Plusieurs corps des saints qui étaient morts se levèrent." Donc, comme ce fait a précédé la résurrection de Jésus-Christ, et que certainement ces morts ne ressuscitèrent point à la vie immortelle, il semble que la première difficulté subsiste. Il faut répondre que ce que dit S. Matthieu, dans le chapitre XXVII, de cette résurrection des saints, il le dit par anticipation; car, bien qu'on lise ce récit dans l'histoire de la Passion, ces morts ne ressuscitèrent point alors, mais après que Jésus-Christ fut ressuscité.

II. (verset 21): "Car c'est par un homme que la mort est venue," S. Paul prouve la relation supposée, c'est-à-dire que Jésus-Christ a été les prémices de ceux qui dorment. Il le prouve d'abord d'une manière générale, ensuite d'une manière spéciale (verset 22): "Et comme tous meurent en Adam, etc."

1° Il le prouve en général par ce raisonnement: Dieu a voulu restaurer la nature humaine; or la nature humaine a été viciée par un homme, puisque c'est par un

homme que la mort est venue; il était donc de la dignité de cette nature d'être restauré par un homme; or cette restauration consiste dans le retour à la vie; il est donc convenable que de même que la mort est venue par un homme, c'est-à-dire par Adam (verset 21): "ainsi la résurrection vint par un homme," c'est-à-dire par Jésus-Christ (Rom., V, 17): "Si, à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent, etc.," régneront dans la vie par un seul, qui est Jésus-Christ."

2° (verset 22): "Et comme tous meurent par Adam, etc.," l'Apôtre prouve ici sa proposition d'une manière spéciale, en disant: "De même que tous nous mourons en Adam" d'une mort corporelle, ainsi sommes-nous tous vivifiés en Jésus-Christ (Rom., V, 12): "Comme le péché est entré dans ce monde par un seul homme, etc.," ainsi par la grâce d'un seul homme, etc."

S. Paul ne dit point par Eve, ce qui paraît contredire ce pas sage de l'Ecclésiastique (XXV, 33): "C'est par elle que nous mourons tous." Il faut répondre que cette mort est arrivée par Eve, c'est-à-dire à sa s mais par Adam comme cause, car si Eve seule eût péché, le péché originel n'eût point été communiqué à ses descendants (verset 22): "Tous donc revivront en Jésus-Christ," c'est-à-dire les bons et les méchants, de la vie de la nature, mais de la vie de la grâce les bons seulement. Néanmoins l'Apôtre parle ici de la résurrection à vie de la nature, pour laquelle tous seront vivifiés (Jean V, 26): "Comme le Père a la vie en lui, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir la vie en lui," c'est-à-dire la puissance de vivifier; et encore (Jean V, 28): "Tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu."

II° (verset 23) "Mais chacun a son rang," ici l'Apôtre explique l'ordre de la résurrection. Et d'abord, il insinue cet ordre; ensuite, il explique ce qu'il vient de dire (verset 23): "Jésus-Christ d'abord, comme le prémices, etc."

I. Il dit donc, ce qui est vrai, que Tous revivront en Jésus-Christ," mais avec des différences, car il y aura une différence entre le chef et les membres, et, de plus, entre les bons et les méchants. C'est pourquoi l'Apôtre dite mais chacun à son rang, "à savoir de dignité (Rom., XIII, 1): "Tout ce qui est a été établi par Dieu."

II. L'Apôtre développe immédiatement cet ordre (verset 23): "Jésus-Christ d'abord, comme les prémices," parce qu'il est le premier et parle temps et par la dignité, car il participe davantage à la gloire (Jean I, 14): "Et nous avons vu sa gloire, comme la gloire que reçoit de son Père le Fils unique, plein de

grâce et de vérité." (verset 23): Ensuite "ressusciteront tous ceux qui sont à Jésus-Christ," les seconds pour le temps et la dignité, ce sont ceux qui ont crucifié leur chair avec ses convoitises, etc." (Gal., IV, 4): "Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, etc.," pour racheter, etc.;" (I Tim., VI, 14): "Observez les préceptes que je vous donne, vous conservant sans tache et sans reproche jusqu'à l'avènement glorieux de Notre Seigneur Jésus-Christ." S. Paul indique qui sont ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, en disant (verset 23): "Et qui ont cru," par la foi et parla charité, qui opère les oeuvres (Hébr., XI, 6): "Pour s'approcher de Dieu, il faut croire premièrement, etc.," - (verset 23): "à son avènement," au premier et au second. Mais il faut se souvenir que pour les autres saints, il n'y aura pas d'ordre de temps, parce que tous ressusciteront en un clin d'oeil; toutefois il y aura un ordre quant à la dignité, car le martyr ressuscitera comme martyr, l'apôtre comme apôtre, et ainsi des autres.

III° (verset 24): "Ensuite viendra la fin de toutes choses," ici l'Apôtre désigne la fin de la résurrection; or cette fin est de deux sortes l'une est la possession du bien, l'autre la préservation du mal (verset 25): "Car Jésus-Christ doit régner, etc."

I. Sur la première de ces fins, S. Paul montre d'abord que la possession du bien même consiste dans l'union à Dieu; ensuite, que cette union est immédiate (verset 24): "Lorsqu'il aura anéanti tout empire, etc."

1° Il dit donc: "Ensuite," c'est-à-dire après ce qui vient d'être dit, "viendra la fin de la résurrection," et cette fin, pour les ressuscités, ne sera pas de vivre de la vie du corps et des voluptés, comme se l'imaginaient les Juifs et les Mahométans, mais de s'unir à Dieu par la vision immédiate et l'heureuse jouissance de Dieu, ce qui est (verset 24) "remettre son royaume à Dieu son Père." C'est pour quoi S. Paul dit (verset 24): "Lorsqu'il aura remis," c'est-à-dire conduit "son royaume, en d'autres termes les fidèles qu'il a rachetés au prix de son sang (Apoc., V, 9): "Vous nous avez rachetés par votre sang, afin de nous donner à Dieu;" - "à Dieu son Père," c'est-à-dire en présence de Dieu son Créateur, en tant qu'homme, et son Père, en tant que Dieu. C'est là ce que demandait Philippe (Jean XIV, 8): "Seigneur, montrez-nous votre Père, etc." Il remettra son royaume, et toutefois le conservera; disons mieux, il régnera lui-même étant un seul Dieu avec le Père et le Saint Esprit. Ou encore: "Lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son Père," c'est-à-dire lorsqu'il manifesterà à tous que son Père règne; car, dans le langage de l'Écriture, on dit qu'une chose se fait quand elle est connue pour la première fois; or on connaît le Père par Jésus-Christ (Matthieu v 27): "Personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils aura voulu le révéler, etc."

2° (verset 24): "Et lorsqu'il aura anéanti tout empire, etc.," S. Paul établit ici que cette union est immédiate. Car, ainsi qu'il est dit (Gal., IV, 4): "Tant que l'héritier est encore enfant, etc.," il est sous la puissance des tuteurs, etc.;"mais lorsqu'il est grand et arrivé à l'âge parfait, alors il n'a plus ni gouverneur ni tuteur, ni intermédiaire, et reste sous l'autorité de son père dans sa maison. Or l'état de la vie présente est comparé à l'enfance: pendant cette vie nous sommes donc sous la garde des anges, qui sont comme nos tuteurs, en tant qu'ils ont autorité sur nous et nous dirigent; mais lorsque le royaume aura été remis par Jésus-Christ à Dieu son Père, nous serons immédiatement sous Dieu, et toute autre puissance cessera. C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 24): "Et lorsqu'il aura anéanti toute principauté, toute puissance et toute vertu," c'est-à-dire lors qu'aura pris fin tout domaine soit humain, soit angélique, nous serons immédiatement sous l'autorité de Dieu (Isaïe, II, 47): "Dieu seul paraîtra grand en ce jour-là.," et (Jér., XXXI, 34): "Et nul n'instruira plus son prochain, ni son frère, en disant: "Connais le Seigneur"

Les hiérarchies angéliques demeureront-elles alors distinctes? Il faut répondre qu'elles resteront distinctes quant à l'éminence de la gloire, laquelle donne à l'une prééminence sur l'autre, mais qu'elles ne le seront plus quant à l'action de leur ministère par rapport à nous. Voilà pourquoi l'Apôtre dit que celles de ces hiérarchies dont les noms désignent les ministères, à savoir les Principautés, les Puissances et les Vertus, seront anéanties. Il ne nomme point les hiérarchies supérieures, parce qu'elles n'ont point de ministères les anges, parce que c'est le nom commun à tous. Il ne dit pas non plus que les Dominations seront anéanties, parce que, bien qu'elles soient du nombre des ministères, toutefois elles n'existent point par elles-mêmes, mais commandent et dirigent. En effet, il appartient à ceux qui dominent de diriger et de commander; on ne sépare point les Archanges des Principautés, parce que l'expression & p a le même sens que commandement. Ces trois ordres, suivant S. Grégoire, sont rangés par gradation descendante; car, selon ce Père (Hom., XXXIV sur l'Ev.), les Principautés sont au-dessus des Puissances, et les Puissances au-dessus des Vertus; mais, au sentiment de S. Denis (Hiérarchie Céleste, VI), ils sont en gradation ascendante; car, suivant lui, les Vertus sont au-dessus des Puissances, et celles-ci au-dessus des Principautés. Ou encore: "Lorsqu'il aura anéanti, etc.," c'est-à-dire on reconnaîtra alors que les Principautés, et les Puissances, et les Dominations n'ont d'elles mêmes aucune autorité, mais qu'elles la tiennent de Dieu, de qui procèdent toutes choses.

II. Lorsque l'Apôtre ajoute (verset 25): "Car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses pieds," il indique la fin de la résurrection, quant à la préservation du mal, ce qu'il manifeste par la destruction de tous les ennemis aux lieds du Christ. Et d'abord il exprime leur destruction; ensuite la perfection de leur soumission (verset 26): "Or la mort sera le dernier ennemi détruit;" et, en dernier lieu, la fin de cette soumission (verset 28): "Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils."

1° Il dit: J'ai avancé que la fin de toutes choses arrivera lorsque Jésus-Christ aura réuni son royaume à Dieu, son Père. Mais Jésus-Christ a-t-il un royaume pour pouvoir régner? Oui, car on lit (Matth., XXVIII, 18): "Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre, etc.;" et (Luc, I, 32): "Il régnera sur la maison de Jacob éternelle ment." Jésus-Christ doit, disons-nous, régner "Jusqu'à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses pieds;" mais est-ce que, dès maintenant, ses ennemis ne sont pas sous ses pieds, c'est-à-dire sous la puissance de Jésus-Christ? Il faut répondre que les ennemis de Jésus Christ sont déjà sous sa puissance, mais de deux manières: en tant qu'ils sont convertis par lui, comme Paul, qu'il renversa le visage contre terre (Actes, IX, 4), ou en tant que Jésus-Christ fait sa volonté, même à l'endroit de ceux mêmes qui agissent contre la volonté de Jésus-Christ. Il met donc ses ennemis sous ses pieds, en les punissant; et dans son règne futur il les mettra sous ses pieds, c'est-à-dire sous la puissance de l'humana de Jésus-Christ. Car de même que par le Chef on entend en Jésus-Christ la Divinité, attendu que (ci-dessus, XI, 3): "Le chef de Jésus c'est Dieu, ainsi on entend par les pieds son humanité (Psaume CXXXI, 7): "Nous l'adorerons dans le lieu où il a posé ses pieds, etc." Ainsi donc, ses ennemis seront non seulement sous la puissance de la Divinité, mais encore sous celle de l'humanité de Jésus-Christ (Philip., II, 10): "Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers."

Mais que veut dire cette parole de S. Paul: "Jusqu'à ce que Dieu mette tous ses ennemis sous ses pieds?" Est-ce que Jésus-Christ ne régnera pas avant que Dieu ait mis ses ennemis sous ses pieds? Il faut répondre que ce passage peut être entendu de deux manières. En effet, cette expression: "Jusqu'à ce que, détermine quelquefois le temps, et s'emploie pour un temps limité, comme lorsque je dis: je ne verrai point Dieu jusqu'à ce que je meure c'est-à-dire je ne verrai pas Dieu jusqu'à ce moment, mais alors je le verrai. Quelquefois elle indique un temps indéterminé, comme lorsqu'on dit (Matth., X, 23): "Et il ne l'avait point connue quand elle enfanta son Fils premier-né," non pas que l'Évangile ait voulu dire

que Joseph ne la connut point seulement jusqu'à ce qu'elle ait mis au monde son Fils, puisqu'il ne la connut pas davantage dans la suite, comme dit S. Jérôme, mais on emploie cette façon de parler toutes les fois qu'on veut prévenir seulement un doute. L'Évangile écarte donc ici seulement ce qui pouvait présenter un doute, à savoir que Joseph eût connu la Bienheureuse Vierge avant son enfantement; qu'après l'enfantement de Jésus, jamais Joseph n'ait connu Marie, ce ne peut être douteux pour personne, car il fut le témoin de tous les mystères de l'Enfant divin; il fut si souvent instruit par les anges et il vit Jésus adoré par les Mages. Il pouvait donc reconnaître la Mère de Dieu, et par conséquent l'Évangile n'avait non à dire de plus: c'est cette façon de parler que l'Apôtre emploie ici. Que quelqu'un règne, quand ses ennemis ne sont pas soumis encore, ce peut être douteux, mais qu'il règne après que ses ennemis sont soumis, il n'y a plus de doute possible: voilà ce à quoi l'Apôtre veut particulièrement répondre quand il dit: Jusqu'à ce que, etc.," comme s'il disait: il est véritable que Jésus-Christ règne, et bien qu'il ait encore quelques ennemis qui ne font pas sa volonté, il règne cependant jusqu'à ce que, etc." On peut encore entendre ce passage d'une autre manière, en regardant l'expression "Jusqu'à ce que" comme déterminant un temps à venir; le sens serait: le Christ doit régner. Mais quand? Jusqu'à ce que Dieu ait mis sous ses pieds, etc.;" en d'autres termes il régnera jusqu'au moment où Dieu aura mis ses ennemis sous ses pieds, et ensuite il ne régnera plus. D'après cette explication, régner ne veut point dire avoir un royaume, mais avancer et augmenter en puissance, et cela quant à la manifestation parfaite du règne de Jésus-Christ, comme si l'Apôtre voulait dire: le règne de Jésus-Christ se parfait peu à peu, en ce sens qu'il est connu et manifesté, "jusqu'à ce que Dieu ait mis ses ennemis sous ses pieds," c'est-à-dire jusqu'à ce que tous ses ennemis confessent qu'il règne: les bons avec la joie de la béatitude, les méchants avec la confusion, et ensuite il ne règne plus, c'est-à-dire son règne ne reçoit plus d'accroissement ni aucune manifestation nouvelle, parce qu'il est déjà manifesté dans sa plénitude. Voilà la soumission de tous ses adversaires, soumission qui se fera dans toute l'étendue possible, parce que ce qui lui est plus opposé lui sera alors soumis, à savoir la mort, qui est principalement opposée à la vie. C'est pourquoi l'Apôtre dit (verset 26): "Or la mort sera le dernier ennemi détruit, etc."

2° Ici l'Apôtre rappelle la soumission de la mort; puis il prouve cette soumission par voie d'autorité (verset 26): "Tout a été mis sous ses pieds;" enfin, du passage cité il argumente (verset 26): "Mais en disant, etc."

A) Il dit donc: J'ai établi que Dieu a mis sous les pieds de Jésus-Christ tous ses ennemis; mais de quelle manière? de la manière la plus absolue, je le répète, puisque (verset 26): "En dernier lieu, la mort même, qui est son ennemie, sera détruite," c'est-à-dire à la fin du monde, puisqu'elle ne pourra subsister avec la vie là où tous vivront par la résurrection (Osée, XIII, 14): "O mort, je serai ta mort!" et (Isaïe, XXV, 8): "Il précipitera la mort à tout jamais." Il faut observer ici qu'Origène a pris de ce passage occasion d'enseigner une erreur, qu'il a développée dans son Périarchon. Il a prétendu que les peines des damnés étaient purgatives et non éternelles; il a soutenu que tous ceux qui sont en enfer se convertiraient un jour à Jésus-Christ et seraient sauvés, sans excepter Satan. Il appuie cette erreur sur ces paroles: "Jusqu'à ce que je mette vos ennemis, etc." il entend que ces expressions: "Je mettrai vos ennemis, etc.," doivent s'expliquer de la soumission à Dieu par la conversion des pécheurs, et non de cette soumission par laquelle sont sujets de Jésus-Christ même ceux qui ne se convertissent jamais à lui, en tant qu'il les puait dans les enfers. Voici son explication "Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que Dieu mette ses ennemis sous ses pieds;" alors tous les damnés et tous ceux qui sont dans les enfers seront sauvés, c'est-à-dire se convertiront à Dieu et le serviront; et non seulement les hommes qui auront été damnés, "mais même," pour mais encore, "en dernier lieu la mort elle-même," c'est-à-dire le démon, "sera détruite;" non pas qu'elle ne subsistera plus, mais elle ne subsistera plus comme mort, puisque le démon lui-même, à la fin, sera sauvé. Cette doctrine est hérétique et condamnée dans un concile (1). Il faut encore remarquer que l'Apôtre a dit expressément (verset 26): "Or la mort sera le dernier ennemi détruit, etc.," afin de prévenir deux questions que l'on aurait pu faire sur ce qui a été dit de la résurrection des morts: la première si Jésus-Christ pouvait rendre la vie aux morts. Cette difficulté est résolue par ces paroles: "Dieu a mis sous les pieds de Jésus-Christ tous ses ennemis et la mort elle-même. La seconde: pourquoi ne les a-t-il pas ressuscités aussitôt? Il faut répondre à ceci qu'il doit d'abord mettre ses ennemis sous ses pieds, et lorsqu'à la fin la mort elle-même sera détruite, tous ressusciteront à la vie. Si donc il diffère, ce n'est point par impuissance, mais pour

conserver l'ordre, parce que les oeuvres de Dieu se font d'après une règle.

(1) Concile de Constantinople en 553 cinquième oecuménique. Quelques auteurs prétendent que le nom d'Origène a été interpolé au canon XI°.

B) Or que la mort elle-même soit soumise à Jésus-Christ, S. Paul le prouve par voie d'autorité (Psaume VIII, 8): "Vous avez mis toutes choses sous ses pieds," c'est-à-dire sous la dépendance de l'humanité de Jésus-Christ (Philip. II, 11): "Et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus est dans la gloire de son Père;" (Isaïe XLV, 23): "Tout genou fléchira devant moi."

C) L'Apôtre argumente sur cette autorité, en disant (verset 26): "Mais comme l'Écriture dit, etc." Voici son raisonnement: Le prophète dit: "Vous avez tout mis sous ses pieds, etc.;" or, en disant "tout," il est certain qu'il n'excepte que Celui qui lui a soumis toutes choses. Donc toutes choses, même la mort, sont soumises à Jésus-Christ. Il dit donc (verset 26): "Puisque le Psalmiste dit (verset 27): "Tout, lui est soumis," c'est-à-dire à Jésus-Christ, en tant qu'homme, à l'exception du Père, qui lui a tout soumis (Hébr., II, 8): "Or, de ce que Dieu lui a soumis toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti;" et (Matthieu XXVIII, 18): "Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre, etc."

On objecte que si le Père a tout soumis au Fils, le Fils est moindre que le Père. Il faut répondre que le Père a soumis toutes choses à son Fils, en tant qu'homme, comme il a été dit, et en ce sens le Père est plus grand que le Fils, qui est inférieur au Père selon son humanité, mais lui est égal selon la divinité. Ou bien on peut dire que le Fils lui-même, en tant que Dieu, s'est soumis toutes choses, parce que sous ce rapport il peut tout ce que peut son Père (Philip., III, 20): "Nous attendons le Sauveur Notre Seigneur Jésus-Christ, qui changera notre corps misérable en le rendant conforme à son corps glorieux par cette vertu efficace qui peut lui assujettir toutes choses.

3° Lorsqu'il dit enfin (verset 28): "Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, etc.," l'Apôtre établit que la fin de cette résurrection n'est point dans l'humanité de Jésus-Christ, mais que la créature raisonnable sera conduite au delà dans la contemplation de la Divinité, et que c'est dans cette contemplation que se trouve notre béatitude, car notre fin, c'est Dieu lui-même. C'est ce qui lui fait dire (verset 28): "Lors donc que toutes

choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à Celui qui lui aura assujetti toutes choses;" en d'autres termes, Dieu n'a point encore soumis toutes choses à Jésus-Christ; mais, lorsque tout sera soumis à Jésus-Christ, alors le Fils lui-même, selon son humanité, sera soumis au Père (Jean XIV, 28): "Mon père est plus grand que moi." Dès maintenant Jésus-Christ, en tant qu'homme, est soumis à son Père, mais alors cette soumission sera plus manifeste. La raison de cette soumission est qu'il faut que "Dieu soit tout en tous," c'est-à-dire que l'âme de l'homme repose totalement en Dieu, et que Dieu seul soit la béatitude. Car maintenant dans l'un se trouve la vie, dans l'autre la vertu, et la gloire dans un troisième; mais alors Dieu sera la vie et le salut, et la vertu et la gloire, tout enfin. Ou autrement encore: "Afin que Dieu soit tout en tous," parce qu'alors on verra que tout ce que nous avons de bien vient de Dieu.

I Corinthiens XV, 29-34: Sans résurrection, Carpe diem

SOMMAIRE: S'il n'y a point de résurrection des morts, il s'ensuit que la dévotion du baptême est vaine et les travaux des saints inutiles; il faut alors se livrer aux voluptés.

29. Autrement, que feront ceux qui sont baptisés pour les morts III est vrai que les morts ne ressuscitent point? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts?

30. Et pourquoi nous nous exposons-nous à toute heure à tant de périls?

31. Il n'y a point de jour que je ne meure, je vous en assure, mes frères, par la gloire que je reçois de vous dans le Christ Jésus Notre Seigneur.

32. Si, pour parler selon l'homme, j'ai combattu à Ephèse contre des bêtes farouches, quel avantage en tirerai-je si les morts ne ressuscitent point? Ne pensons qu'à boire et à manger, puisque demain nous mourrons!

33. Ne vous laissez pas séduire. Les mauvais entretiens corrompent les bonnes moeurs.

34. Justes, tenez-vous dans la vigilance, et gardez-vous du péché; car il y en a quelques-uns qui ne connaissent point Dieu; je vous le dis pour vous faire honte.

Après avoir prouvé la résurrection des morts par la résurrection de Jésus-Christ, l'Apôtre démontre cette même résurrection par la vie des fidèles. A cet effet, **I°** il prouve sa proposition; **II°** il y joint un avertissement (verset 33): "Ne vous laissez pas séduire, etc."

I° Il prouve sa proposition en poussant à trois conséquences inadmissibles: la première, que la piété des fidèles à l'égard du baptême n'obtiendrait pas son effet; la seconde, que le travail des saints serait frustré de sa récompense (verset 30): "Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls?" la troisième, qu'on prendrait de là prétexte pour se livrer aux voluptés (verset 32): "Mangeons et buvons, puisque nous mourrons demain!"

I. Sur la première de ces inconséquences, **1°** il l'exprime; **2°** il la développe (verset 29): "S'il est vrai que les morts ne ressusciteront point."

1° Il dit donc: J'ai affirmé que les morts ressuscitent, (verset 29) "Autrement," c'est-à-dire s'il n'y a point de résurrection future, comme nous l'avons prêchée, que gagneront ceux qui sont baptisés pour les morts? Ce passage peut être entendu de deux manières: d'abord en ce sens que l'Apôtre, par ce mot "les morts," comprenne les oeuvres de péché, qui sont mortes, attendu qu'elles manquent de la vie de la grâce et qu'elles conduisent à la mort (Hébr., IX, 14): "Combien plus le sang de Jésus-Christ purifiera-t-il notre conscience des oeuvres mortes?" Ainsi expliquée, la lettre ne présente pas de difficulté. "Que feront donc ceux qui sont baptisés pour les morts" veut dire: A quoi sert de se faire baptiser pour obtenir la rémission de ses péchés si l'on ne peut pas obtenir la vie de la grâce? Une autre explication dit qu'à cette époque quelques fidèles prétendaient qu'on pouvait recevoir d'abord le baptême, afin de se procurer à soi-même la rémission de ses péchés, puis être baptisé de nouveau pour quelque parent mort, afin que les péchés du défunt lui fussent remis même après sa mort. D'après cette explication, voici le sens littéral: "Que gagneront ceux qui sont baptisés pour les morts," c'est-à-dire en faveur des parents pour le salut des quels ils reçoivent le baptême, s'il n'y a point de résurrection des morts? Toutefois ces fidèles abusés pouvaient mériter des éloges sous un certain rapport, à savoir en tant qu'ils paraissaient croire à la résurrection; mais sous un autre point de vue ils méritaient le blâme, parce qu'ils croyaient qu'on pouvait baptiser l'un pour l'autre.

Il se présente ici une difficulté: Si la prière d'un fidèle peut être utile à son frère, pourquoi n'en serait-il pas de même du baptême? On peut donner une double

réponse: la première, que les oeuvres des vivants servent aux morts à cause de l'union par la charité et par la foi, mais ne servent qu'à ceux qui meurent dans la foi et la charité. Ainsi, ni la prière ni le baptême des vivants ne sont d'aucune utilité aux infidèles, et néanmoins la prière sert à ceux qui sont dans le purgatoire. La seconde réponse, et la meilleure, c'est que les bonnes oeuvres profitent aux morts, non seulement en vertu de la charité, mais encore par l'intention de celui qui les opère. Si donc, par exemple, je disais un psautier pour quelqu'un qui serait en purgatoire et qui serait tenu de le dire afin de satisfaire pour ses péchés, ce psautier satisfait, mais seulement pour celui en faveur duquel je le dis. Il faut donc dire, dans ce sens, que le baptême manque d'efficacité non par notre intention, mais par l'intention de Jésus-Christ, car cette intention est que le baptême profite à ceux qui sont baptisés dans la foi de Jésus-Christ.

2° L'Apôtre explique ensuite la fausse conséquence, en disant (verset 29): "Si les morts ne ressuscitent point, etc.;" et cette explication paraît mieux convenir à la seconde exposition donnée plus haut, comme s'il disait (verset 29): "Pourquoi sont-ils baptisés pour eux," c'est-à-dire pour les morts, "si les morts ne ressuscitent point?" Mais si l'on s'arrête à la première exposition, alors on dira: "Si les morts ne ressuscitent d'aucune manière, pourquoi sont-ils baptisés pour eux," c'est-à-dire pour les péchés, attendu qu'ils ne sont pas remis?

II. (verset 30): "Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls?" l'Apôtre exprime ici la seconde contradiction. A cet effet, 1° il exprime la contradiction d'une manière générale; 2° d'une manière spéciale (verset 31): "Tous les jours, je meurs, etc."

1° L'Apôtre dit donc: "Non ceux qui se font baptiser pour la rémission des péchés le font en vain, mais nous-mêmes, c'est en vain que nous passons par l'épreuve de l'affliction s'il n'y a point de résurrection des morts. C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 30): "Pourquoi donc" nous-mêmes, les apôtres de Dieu, "nous exposons nous," c'est-à-dire nous livrons-nous "aux dangers à toute heure?" (I Cor., XI, 20): "Souvent en péril sur les fleuves, en péril, etc." Car il est certain que les saints s'exposent aux tribulations et s'affligent eux-mêmes en vue des espérances éternelles, suivant ce qui est dit (Rom., V, 3): "Et non seulement dans cette esp mais nous nous glorifions encore dans nos afflictions;" (verset 5): "Or cette espérance n'est pas vaine, etc." Si donc il n'y a point de résurrection des morts, c'est la ruine totale de l'espérance; car c'est en vain que les saints s'affligeraient

si les morts ne ressuscitent pas. En vain on dira que l'âme séparée du corps reçoit sa récompense; l'argument reste, car, ainsi qu'on l'a démontré plus haut, ou ne pourrait prouver que l'âme est mortelle.

2° En ajoutant (verset 31): "Chaque jour je meurs, etc.," l'Apôtre montre la contradiction par rapport à lui en particulier. D'abord, quant à sa personne, ensuite, quant au lieu (verset 32): "Si, pour parler selon l'homme, j'ai combattu contre les bêtes."

A) Il développe donc d'une manière spéciale les dangers que lui en particulier a courus dans sa propre personne (verset 31): "Oui, mes frères, je meurs tous les jours, etc.," en d'autres termes nous ne sommes pas exposés à des périls ordinaires, mais au péril même de la mort; car "tous les jours je meurs," c'est-à-dire je suis en danger de mort (Psaume XLIII, 22): "A cause de vous, tous les jours nous sommes livrés à la mort;" et S. Paul (Rom., VIII, 36) montre que ces paroles ont été dites au nom des apôtres (II Cor., IV, 10): "Portant toujours dans notre corps la mort de Jésus." (verset 31): "Pour votre gloire," c'est-à-dire pour acquérir la gloire que j'attends de votre conversion à la foi (I Thess., II, 20): "Oui, c'est vous qui êtes notre gloire et notre joie." – "Cette gloire que j'ai," c'est-à-dire que j'espère avoir, "en Jésus-Christ Notre Seigneur," en d'autres termes par la charité de Jésus-Christ. Une autre version porte: "Par la gloire;" alors cette expression est une dépréciation, comme s'il disait: "par votre gloire," à savoir celle que vous attendez, et qui est Dieu même; en d'autres termes: j'en jure par Dieu que j'ai déjà eu espérance en Jésus-Christ," c'est-à-dire par sa Passion, etc." On voit par là que l'Apôtre lui-même a attesté avec serment, et que pour les parfaits, jurer ainsi n'est point un péché.

B) (verset 32): "Pour parler selon l'homme," S. Paul spécifie ici les dangers quant au lieu. Il faut remarquer qu'on lit ceci au ch. XIX, 23, des Actes, où il est dit que, Paul ayant fait beaucoup de conversions à Ephèse, quelques-uns soulevèrent le peuple contre lui, à tel point qu'il n'osa pas aller au théâtre, et qu'il fut exposé plusieurs fois au danger. Peut-être l'Apôtre fait-il ici allusion à ce péril, parce que cela s'était passé à peu de distance de Corinthe. Il dit donc (verset 32): "Pour parler selon l'homme," c'est-à-dire selon la raison qui le constitue, tirant de ce que j'ai dit sur la résurrection ma conclusion que l'homme ne meurt point comme la bête (verset 32): "Pourquoi

ai-je combattu contre les bêtes," c'est-à-dire contre des hommes qui vivaient à Ephèse à la façon des bêtes? ou: "Pourquoi ai-je combattu contre les bêtes à Ephèse?" et je dis ceci non d'après une révélation divine, "mais selon l'homme," c'est-à-dire d'après son instinct, quand je me suis exposé à tant de dangers, etc.

III. Quand l'Apôtre dit (verset 32): "Mangeons et buvons etc.," il expose la troisième inconséquence, à savoir que s'il n'y a point de résurrection des morts, on prendrait de là occasion de se livrer aux voluptés. Il semble dire s'il n'y a point d'autre vie, nous sommes des insensés si nous nous affligeons; "mais plutôt mangeons et buvons," c'est-à-dire usons des délices et jouissons de la volupté (Sag., II, 1): "On ne connaît personne qui soit revenu des enfers;" et (Sag., II, 6): "Venez donc, et jouissons des biens présents, car demain," c'est-à-dire bientôt, nous mourrons," et nous périrons pour le corps et pour l'âme si les morts ne ressuscitent pas.

II° En ajoutant (verset 33): "Ne vous laissez pas séduire, etc.," S. Paul conclut de ce qui précède un avertissement à l'adresse d'abord des faibles, ensuite de ceux qui sont justes et parfaits (verset 34): "Justes, tenez-vous dans la vigilance, etc."

I. Sur la première partie de cet avertissement,

1° il provoque l'attention des Corinthiens, en disant (verset 33): "Ne vous laissez pas séduire," en d'autres termes il a été dit que s'il n'y a point de résurrection des morts, ce serait folie de ne pas user des plaisirs et de la débauche. De peur donc de vous laisser aller à ces débauches, ne vous laissez pas séduire par ceux qui nient la résurrection (Colos., II, 18): "Que personne donc ne vous séduise, etc."

2° Il montre le motif pour lequel ils doivent être attentifs, en disant (verset 33): "Les mauvais entretiens corrompent les bonnes moeurs;" comme s'il disait: ne vous laissez pas séduire, parce que les mauvais entretiens, c'est-à-dire les discours de ceux qui nient la résurrection, corrompent les bonnes moeurs (II Tim., II, 17): "Les discours qu'ils tiennent sont comme le cancer qui dévore." S. Jérôme prétend que cette citation est tirée d'un auteur païen, et que c'est un vers de Ménandre. Nous avons là, remarque ce Père, une preuve qu'il nous est permis quelquefois, dans la sainte Ecriture, de nous servir de l'autorité des païens.

II. Quand S. Paul dit enfin (verset 34): "Justes, tenez-vous dans la vigilance," il donne un avertissement aux parfaits. On aurait pu dire en effet, que les faibles devaient se garder des

entretiens des hérétiques, parce que les faibles sont faciles à séduire; mais l'Apôtre veut que les parfaits eux-mêmes soient sur leurs gardes. Dans ce dessein,

1° il excite leur attention, en disant (verset 34): "Justes, soyez dans la vigilance," c'est-à-dire vous qui vous regardez comme tels, veillez, c'est-à-dire soyez dans la sollicitude (Matth., XXIV, 42): "Veillez, car vous ne savez à quelle heure le Seigneur viendra;" et (Apoc., XV 15): "Heureux celui qui veille, etc. !"

2° Il en donne la raison, en disant (verset 34): "Et ne péchez pas." Cette raison est de deux sortes: la première, par rapport à eux-mêmes, car personne n'est si parfait qu'il n'ait pas à redouter le péché; or le manque de vigilance et la torpeur conduisent fréquemment au péché; afin donc qu'ils n'y tombent point, l'Apôtre les engage à veiller. Voilà pourquoi il dit (verset 34): "Et gardez-vous de pécher," c'est veillez à ne point pécher (Tobie, IV, 6): "Dieu présent à votre pensée, et ne vous laissez pas aller à consentir au péché." Il donne ensuite une seconde raison par rapport aux autres. Ils doivent avoir de la vigilance non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les autres, de peur qu'ils ne viennent à être séduits. C'est ce qui lui fait dire (verset 34): "Car il y en a quelques-uns parmi vous qui ne connais sent point Dieu," c'est-à-dire la foi véritable (Rom., X, 3): "Ne connaissant point la justice de Dieu, etc." - (verset 34): "Et je vous le dis pour votre honte," afin que vous soyez sur vos gardes; ou encore à votre honte, parce qu'il est honteux à vous, qui vous regardez comme sages et instruits dans la foi, qu'il y en ait parmi vous qui ne connaissent point Dieu, c'est-à-dire la foi véritable dans sa rectitude.

-

I Corinthiens XV, 35-38: Comme la semence...

SOMMAIRE: L'Apôtre explique la résurrection des morts par une comparaison tirée de la semence. Qualités des corps ressuscités.

35. Mais, dira quelqu'un comment les morts ressuscitent-ils, et quel sera le corps dans lequel ils reviendront?

36. Insensé que vous êtes! ce que vous semez ne prend pas de vie s'il ne meurt auparavant.

31. Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps qui doit naître, mais la graine seulement, comme du blé ou de quelque autre chose.

38. Mais Dieu, lui, donne un corps tel qu'il lui plaît, et il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.

Après avoir prouvé, dans ce qui précède, la résurrection des morts, S. Paul enseigne ici comment ils ressusciteront et quelles seront les qualités des corps ressuscités. Sur ce point, **I°** il pose une question touchant l'état des ressuscités; **II°** il la résout (verset 36): "Insensé que vous êtes, etc.)"

I° Il y a eu sur la résurrection deux erreurs. Quelques-uns nièrent totalement qu'elle dût avoir lieu; car, ne considérant que les principes de la nature et son pouvoir, et voyant que, d'après ces principes et notre puissance, personne ne pouvait revenir de la mort à la vie, pas plus qu'un aveugle ne recouvre l'usage de la vue, ils furent amenés par là à nier totalement la résurrection. C'est eux que fait parler la Sagesse (II, 5): "Le temps de notre vie n'est qu'une ombre qui passe, etc.;" et encore (Say., II, 2): "C'est du néant "que nous sommes sortis;" et (Job, X, 14): "L'homme, étant mort, pourrait-il bien vivre de nouveau?" D'autres ont dit que la résurrection des morts se ferait, mais qu'on ressuscitait pour le même mode de vie et pour des actes semblables. C'est ce que supposaient aussi quelques philosophes, qui enseignent qu'après le cours d'un grand nombre d'années, Platon reviendra de nouveau à la vie, et qu'il aura à Athènes les mêmes disciples qu'il eut autrefois. Telle était aussi l'assertion des Pharisiens (Matthieu XXII, 28): "l'égard de la femme aux sept maris; ce qui leur faisait demander: Au jour de la résurrection, duquel des sept sera t-elle la femme?" Enfin les mahométans s'imaginent qu'après la résurrection ils auront des épouses, des voluptés, des délices corporelles (Job, XX, 17): "Qu'il ne voit point les ruisseaux du fleuve, ni les torrents de miel et de lait." C'est contre eux qu'il est dit (Matthieu XXII, 30): "Au jour de la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. S. Paul traite donc ici ces deux questions: la première, lors qu'il dit (verset 35): "Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils?" comment est-il possible que les morts, qui ne sont plus que poussière, reviennent à la vie? La seconde, lorsqu'il ajoute (verset 35): "Et avec quel corps reviendront-ils?" en d'autres termes, ressusciteront-ils avec un corps tel qu'est celui que nous avons maintenant?

II° S. Paul résout ces questions, lorsqu'il dit (verset 36): "Insensé que vous êtes, etc." Il résout d'abord la seconde, et ensuite la première (verset 51): "Voici que je vous apprends un mystère, etc." Or, pour l'intelligence de ce que dit S. Paul dans la première partie, il faut examiner ce qu'il se propose. Il veut, dans cette partie, montrer que les morts ressusciteront, et dans la même substance que durant la vie. Il propose donc d'abord deux comparaisons; ensuite ils les adapte à son sujet (verset 42): "Ainsi en sera-t-il de la résurrection des morts, etc.;" enfin, il donne la

preuve (verset 44): "S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, etc." Sur la première subdivision, premièrement, il propose une comparaison d'un genre spécial; secondement, plusieurs autres de divers genres (verset 39): "Toute chair n'est pas la même chair, etc." Sur cette première partie, il faut se rappeler que nous voyons dans une seule et même espèce un individu revêtir, quant à sa reproduction, des formes et des qualités diverses: le grain, par exemple, a, lorsqu'on le sème, une qualité et une forme différentes de celles qu'on lui voit lorsqu'il est en herbe. Par cette comparaison, l'Apôtre se propose d'expliquer les qualités des ressuscités. Pour y arriver, il fait trois choses: **I.** il compare l'ordre de la semence à la germination; **II.** les qualités différentes de la semence et de la germination (verset 36): "Ce que vous semez, etc.;" **III.** la cause des qualités dans la germination (verset 38): "Et Dieu donne à ce grain, etc."

I. Il dit donc (verset 36): "Insensé, etc." On objecte ce qu'on lit en S. Matthieu (y, 22): "Celui qui dira à son frère: *raca*, etc.;" et "Celui qui lui dira insensé, sera condamné au feu de l'enfer." Il faut répondre que le Sauveur défend de dire à son frère: *raca*, ou insensé, par colère et non par correction; or le motif qui fait dire à l'Apôtre: "Insensé!" c'est que cette objection contre la résurrection s'appuie sur les principes de la sagesse humaine, qui ne demeure sagesse qu'autant qu'elle est soumise à la sagesse divine; mais dès qu'elle s'éloigne de Dieu, elle se corrompt et perd le sens. Voilà pourquoi, cette sagesse contredisant la sagesse divine, l'Apôtre l'appelle insensée, comme s'il disait "Insensé!" est-ce que vous ne faites pas l'expérience tous les jours, vous-même, que "ce que vous semez" dans la terre "ne prend point vie," c'est-à-dire n'entre point en végétation, "si auparavant il ne meurt," c'est-à-dire s'il ne passe par la décomposition? (Jean XII, 24): "Si le grain de blé ne meurt après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul." L'Apôtre paraît tirer son point de comparaison de ceci, que quand le corps de l'homme est déposé dans le sépulcre, c'est comme si on le semait en terre, et quand il ressuscite, c'est comme une sorte de végétation. Aussi quelques auteurs ont pensé que la résurrection des corps se faisait naturellement, parce que S. Paul compare ici cette résurrection à germination de la semence, qui se fait suivant les lois naturelles. Ils pensent donc que dans cette poussière déliée dans laquelle se résolvent les corps humains, il existe certaine vertu séminale et active qui opère la résurrection de ces corps. Mais cette opinion ne paraît pas conforme à la vérité, car la dissolution du corps humain en éléments se fait comme celle des autres corps composés; donc la poussière en laquelle les corps humains viennent se résoudre n'a pas d'autre propriété active que les autres poussières, qui n'ont assurément pas de vertu active pour la constitution du corps humain, propriété qu'on ne trouve que dans la liqueur séminale. Cependant il y a, entre la poussière en qui se résout le corps humain et les autres poussières, cette

différence, d'après une disposition divine, que la première est destinée par la divine sagesse à servir de matière au renouvellement du corps humain. La cause active de la résurrection ne sera donc que Dieu seul, bien qu'il se serve pour l'opérer du ministère des anges, qui recueilleront cette poussière. Aussi S. Paul, expliquant plus loin le mode de la résurrection, l'attribue au son de la trompette, comme plus haut il l'a attribuée à la résurrection de Jésus-Christ; mais nulle part il ne la voit dans quelque propriété active qui existerait dans cette poussière. Il ne veut donc point prouver par cette comparaison que la résurrection soit naturelle, comme la germination opérée par la semence, mais il veut montrer par quelques exemples qu'il y a différence de qualités entre les corps de ceux qui meurent et les ceux qui ressuscitent; et d'abord parce que la qualité de la semence n'est pas celle de la germination, ainsi qu'on le verra manifestement dans la suite.

II. Car, lorsqu'il dit ensuite (verset 37): "Et ce que vous semez, etc.," il fait voir que la qualité de la semence n'est point la même que celle qu'on reconnaît à la germination, en disant (verset 37): "Et ce que vous semez n'est pas le corps même de la plante qui doit venir," c'est-à-dire ce que vous semez n'est pas ce que le corps sera un jour. Il donne de suite l'explication, en ajoutant (verset 37): "Mais un grain nu, par exemple "du blé, ou de quelque autre semence," car on sème le grain i mais en germant il est orné de feuilles, d'épis et autres choses de ce genre. Semblablement, le corps humain aura, à la résurrection, des qualités différentes de celles qu'il a maintenant, comme il sera expliqué plus loin. Il y a cependant cette différence entre la résurrection du corps humain et la germination de la semence, que le corps humain ressuscitera numériquement le même, mais avec des qualités tout autres, ainsi que S. Paul le dit plus loin (verset 53): "Il faut que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité." Il est dit aussi au livre de Job (XIX, 27): "Je le verrai moi-même, et non pas un autre." Mais dans la germination, il n'y a ni les mêmes qualités, ni numériquement le même corps: le grain n'est le même que quant à l'espèce. Voilà pourquoi S. Paul, parlant de la germination, a dit (verset 37): "Ce n'est pas le corps même de la plante qui doit venir que vous semez," donnant à entendre qu'il n'est pas le même quant au nombre. Ici de l'oeuvre est au-dessous de l'oeuvre de Dieu; car la vertu de la nature peut bien reproduire le même corps quant à l'espèce, mais non quant au nombre; la puissance de Dieu, au contraire, se reproduit même quant au nombre. Ainsi donc, de ce qui précède on peut déduire la preuve que la résurrection en fait n'a rien d'impossible, comme l'insensé le soutenait, puisque si la nature, de ce qui est mort, peut reproduire le même corps quant à l'espèce, Dieu peut bien plus facilement restaurer le même corps quant au nombre. Ce que fait la nature, c'est Dieu qui le fait, car c'est de lui qu'elle tient la puissance de le faire.

III. S. Paul, indiquant ensuite les qualités de la germination, les attribue d'abord à Dieu, mais ensuite à l'action réglée de la nature.

1° Il dit donc d'abord (verset 38): "Et Dieu donne à ce grain un corps tel qu'il lui plaît," c'est-à-dire c'est un effet de la disposition divine que de telle semence naisse telle plante, laquelle est comme le corps de cette semence; car le fruit dernier de la plante, c'est la semence. S. Paul attribue ce résultat à une disposition de Dieu, parce que toute opération de la nature est l'opération de Dieu, suivant ce qui a été dit au chapitre XII, 6: "Il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous." On peut expliquer ainsi ce verset: il est que les choses naturelles, dépourvues d'intelligence, font leur oeuvre pour une fin déterminée; autrement elles n'atteindraient point la même fin, ni toujours, ni même en majeure partie. Il est également manifeste qu'aucun être privé de raison, s'il n'est dirigé par un autre être intelligent, ne tend à une fin certaine: ainsi la flèche ne se dirige vers le but fixé qu'autant que celui qui lui imprime l'impulsion l'a voulu. De même donc qu'en voyant une flèche tendre directement vers un but déterminé on reconnaît aussitôt qu'une main la dirige, bien qu'on ne voie point cette main, ainsi, quand nous voyons les êtres naturels privés de raison tendre à des fins invariables, nous pouvons constater avec certitude que leur action se fait d'après une volonté qui les conduit: cette volonté, nous, l'appelons Dieu. Aussi S. Paul dit que Dieu donne à la semence un corps, c'est-à-dire produit de la semence la plante, comme il le veut.

2° Toutefois, pour qu'on ne croie point que ces effets naturels proviennent uniquement de la volonté de Dieu sans aucune opération ou relation de la nature, l'Apôtre ajoute (verset 38): "Et à chaque semence, le corps qui lui est propre; par exemple, de la semence de l'olive naît l'olivier, et de la semence du froment naît le froment. C'est de là qu'il est dit (Gen., I, 11): "Que la terre produise les plantes verdoyantes avec leur semence, les arbres, etc.," chacun selon son espèce, etc." Ainsi donc, à la résurrection, le corps ressuscitera avec d'autres qualités, proportionnées toutefois aux mérites acquis au moment de la mort.

I Corinthiens XV, 39-44: Les corps ressuscités

SOMMAIRE: L'Apôtre explique par la diversité des corps, soit célestes, soit matériels, les qualités diverses des corps ressuscités.

39. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons;

40. Car il y a des corps célestes et des corps terrestres; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres:

41. Le soleil a son éclat, la lune le sien et les étoiles le leur; et entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre.

42. Il en sera de même dans la résurrection des morts. Le corps, comme une semence, est maintenant mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible;

43. Il est semé tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux; il est semé dans l'infirmité, et il ressuscitera plein de vigueur;

44. il est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel

I° S. Paul donne ici un exemple de la diversité des qualités des corps ressuscités; il le prend dans diverses espèces d'éléments. Et d'abord il compare les corps célestes aux corps terrestres, ensuite les corps terrestres aux corps célestes (verset 40): "Il y a aussi des corps célestes; enfin les corps célestes entre eux (verset 41): "Le soleil a son éclat, etc."

I. On pouvait dire, en effet: Comment est-il possible que les morts reprennent et leur chair et leur corps s'ils ne doivent point avoir les mêmes qualités corporelles? L'Apôtre, pour répondre à cette difficulté, expose les qualités diverses du corps et de la chair, afin qu'il soit ainsi manifeste qu'il n'est point nécessaire, en supposant la modification des qualités, qu'on ne reprenne pas le même corps ou la même chair. Il dit d'abord (verset 39): "Toute chair n'est pas la même chair," quant à la forme, "mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, celle des poissons ou des oiseaux." Semblablement, autre est la chair de celui qui meurt, autre la chair de celui qui ressuscite. Mais, de même que l'exemple cité plus haut de la semence et de la germination était défectueux en ce que, dans la semence et la germination, le corps n'est point numériquement le même et n'a point les mêmes qualités, ces derniers exemples sont également défectueux, parce que l'espèce et les qualités ne sont pas les mêmes. Mais la chair de celui qui ressuscite est la même, quant à l'espèce, que la chair de celui qui meurt; toutefois elle en différera quant aux qualités. Car le corps ressuscité sera sans doute de même nature que le corps mortel, mais il sera revêtu d'une gloire différente, comme S. Grégoire le dit du corps de Jésus-Christ. Que si cependant on voulait appliquer ce qui vient d'être dit aux états différents de ceux qui ressuscitent, on peut dire que par les hommes on entend les bons, qui vivent suivant la raison, selon ce passage d'Ezéchiel (XXXIV, 31): "Mais vous,

mes brebis, vous les brebis de mon troupeau, vous êtes des hommes;" par les bêtes, on entend les voluptueux, suivant cette parole (I Pierre, II, 12): "Semblables à des animaux sans raison;" par les oiseaux, les superbes; par les poissons, les cupides, suivant ce passage du Psalmiste (VIII, 9): "Les oiseaux du ciel et les poissons de la mer, etc."

II. S. Paul continue sa preuve en montrant la diversité des corps célestes et des corps terrestres, quand il ajoute (verset 40): "Il y a aussi des corps célestes," comme le soleil, la lune et d'autres semblables, "et des corps terrestres," comme le feu, l'eau, etc.; "mais autre est la gloire," c'est-à-dire la beauté et l'éclat, "des corps célestes, autre celle des corps terrestres" (Ecclésiastique xi V. 1): "L'ornement du ciel, c'est la gloire des étoiles." On peut, par les corps célestes, entendre les contemplatifs (Philip., III, 20): "Pour nous, nous vivons déjà dans le ciel;" par les corps terrestres, ceux qui pratiquent la vie active et s'occupent des choses terrestres. C'est de là qu'il est dit à Marthe (Luc, X, 41): "Marthe, vous vous troublez de beaucoup de choses.)"

III. L'Apôtre rappelle ensuite les qualités diverses des corps célestes (verset 41): "Le soleil a son éclat, la lune a le sien, et les étoiles le leur." Semblablement donc, entre les étoiles il y a de la différence "car l'une est plus brillante que l'autre." On peut entendre, par le soleil, Jésus-Christ (Malachie, IV, 2): "Et pour vous, qui craignez mon nom, se lèvera le soleil de justice, etc.;" par la lune, la bienheureuse Vierge, dont il est dit (Cant., VI, 9): "Belle comme la lune; par les étoiles, rangées chacune dans leur ordre, les autres saints (Juges, V, 20): "La milice du ciel, semblable aux étoiles qui gardent leur rang, etc."

II° Quand l'Apôtre dit (verset 42): "Il en est de même de la résurrection des morts," il adapte à cette résurrection les exemples qu'il a cités. Il ne faut pas entendre, au sens littéral, que l'Apôtre s'exprime ainsi pour désigner dans les ressuscités la diversité de genre par ce qu'il vient de dire (verset 41): "Entre les étoiles, l'une est plus brillante que l'autre;" mais ce passage, il le rapporte à tout ce qui précède, afin de montrer, par tout ce qu'il a exposé, que, de même que l'on trouve dans les êtres divers diverses qualités du corps, ainsi les qualités des corps ressuscités seront elles-mêmes différentes des qualités des corps mortels. C'est pourquoi il dit à la suite (verset 42): "Le corps est semé dans la corruption, etc.," paroles où S. Paul prouve sur tout qu'il y a différence entre les qualités du corps de celui qui meurt et du corps de celui qui ressuscite. Il traite ici d'abord du corps qui ressuscite glorieux, et dont les qualités propres sont appelées les prérogatives du corps glorifié. Ces qualités sont au nombre de quatre; l'Apôtre les indique ici:

I. L'impassibilité (verset 42): "Le corps," dit "est semé dans la corruption, etc." Bien que cette expression puisse s'entendre de l'origine première du corps et du principe de la génération, cependant il est plus convenable, dans la pensée de S. Paul, de rapporter ce terme "est semé" à la mort et à la sépulture, afin de répondre à ce qui est dit plus haut (verset 36): "Ce que vous avez semé ne prend point vie s'il ne meurt auparavant;" car on appelle semer, la mort et la dissolution du corps; non pas qu'il y ait dans le corps privé de vie ou dans la poussière en laquelle il vient se résoudre quelque principe de résurrection, ainsi qu'il existe dans la semence une vertu active pour la génération, parce que c'est une disposition divine que le corps humain soit ainsi produit une seconde fois de lui-même. Donc, dit l'Apôtre, le corps humain, quand il est semé, en d'autres termes quand il meurt, est dans la corruption, c'est-à-dire est sujet, à raison de sa condition, à la corruption, suivant cette parole (Rom., VIII, 40): "Le corps est mort à cause du péché." (verset 42): "Mais il ressuscitera incorruptible." Il dit incorruptible non seulement pour exclure la séparation de l'âme d'avec le corps, puisque les corps des réprouvés seront également incorruptibles, mais pour exclure la mort et toute souffrance nuisible soit du dedans, soit du dehors. C'est dans ce sens qu'on entend l'impassibilité du corps glorieux, suivant cette parole de l'Apocalypse (VII, 46): "Ils n'auront plus désormais ni faim ni soif."

II. L'Apôtre indique la seconde qualité, la clarté, en disant (verset 43): "Il est semé dans l'ignominie, etc.," à savoir le corps, qui, avant et dans la mort, est sujet aux difformités et à mille misères, suivant cette parole (Job, XIV, 1): "L'homme, né de la femme, vit peu de jours, et il est rassasié de misères," mais (verset 43): "Il ressuscitera dans la gloire," qui marque la clarté, comme S. Augustin le remarque (sur S. Jean); car les corps des saints seront revêtus de lumière et d'éclat, suivant cette parole (Matthieu XIII, 43): "Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père."

III. Il indique, comme troisième qualité, l'agilité (verset 43): "Il est semé dans la faiblesse," à savoir le corps animal, qui, avant la mort, est plein d'infirmités et ne se mouvant que difficilement, à cause de sa pesanteur, sous l'impulsion de l'âme, suivant cette parole du livre de la Sagesse (IX, 15): "Le corps qui se corrompt appesantit l'âme, etc." Mais (verset 43): "Il ressuscitera dans la force," c'est-à-dire que cette force qui lui sera communiquée le fera mouvoir par l'âme avec tant de facilité qu'elle n'y trouvera aucun obstacle pour ses mouvements: c'est la prérogative de l'agilité; car alors, dit S. Augustin, la facilité égalera la félicité. De là ce mot de la Sagesse (III, 7) parlant des justes: "Alors ils brilleront, ils étincelleront comme la flamme qui court à travers les roseaux;" et (Isaïe XL, 3): "Ceux qui espèrent au Seigneur trouveront des forces nouvelles; ils prendront des ailes comme l'aigle."

IV. S. Paul indique, en quatrième lieu, la prérogative de la subtilité, lorsqu'il dit (verset 44): "Il est semé dans le corps animal, etc." Quelques auteurs ont voulu expliquer ces paroles en ce sens que cette qualité communiquera au corps glorieux la propriété de pouvoir se tenir dans un même lieu avec son corps non glorieux. Cette opinion pourrait, à la vérité, se soutenir, si, dans l'état présent, une propriété du corps était de ne pouvoir pas demeurer simultanément dans le même lieu avec un autre corps, à raison de quelque accident particulier que l'on pourrait séparer du corps; mais, dans l'état dont nous parlons, à examiner les choses avec soin, le corps n'a, sous ce rapport, rien de particulier, si ce n'est en tant qu'il a des dimensions corporelles. Aussi voyons-nous que les corps, tout subtils qu'ils soient, ne peuvent souffrir avec eux d'autres corps, comme on peut s'en convaincre à l'égard de l'air et du feu. De plus, si les corps, comme quelques-uns l'ont supposé, étaient complètement séparés de la matière, ils ne pourraient demeurer simultanément dans les mêmes lieux avec les corps naturels, comme l'a remarqué Aristote. Si donc les dimensions subsistent à l'égard de chaque corps, il est contre la nature du corps de demeurer simultanément avec un autre corps dans le même lieu; et si cela arrive, ce ne peut être que par miracle. Aussi S. Augustin et S. Grégoire (Hom. sur l'Ev., XXVI) attribuent-ils à un miracle que le corps de Jésus-Christ soit entré, les portes fermées, auprès des apôtres. Aucune puissance limitée ne peut, en effet, faire un miracle; c'est un acte réservé à Dieu. Il demeure donc établi qu'un corps ne peut subsister simultanément avec un autre corps dans même lieu, si ce n'est par une qualité ou prérogative du corps glorieux. On ne peut cependant nier qu'un corps glorieux ne puisse exister simultanément avec un autre corps dans le même lieu, puisque le corps de Jésus-Christ ressuscité entra auprès des apôtres, les portes étant fermées, et que nous espérons que notre propre corps, après la résurrection, sera réformé sur le modèle du corps de Jésus ressuscité. Mais de même que le corps de Jésus-Christ eut cette prérogative, non par une propriété inhérente à sa nature, mais par la puissance de la divinité qui lui était unie, ainsi le corps de chaque saint ne l'aura point non plus en vertu d'une qualité propre, mais par la puissance de la divinité existant en lui. C'est ainsi, et non par quelque propriété naturelle, qu'il fut donné au corps de S. Pierre de guérir, par son ombre même, les malades. Il faut donc dire que ce que l'Apôtre indique, en disant (verset 44): "Il est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel, s'applique à la prérogative de la subtilité; passage qui, étant pris à contresens par quelques auteurs, leur a fait dire que le corps, à la résurrection, sera transformé en esprit et deviendra semblable à l'air ou au vent, auquel oit donne le nom d'esprit. Cette erreur est positivement réfutée par ce que Jésus-Christ dit au apôtres (Luc, XXIV, 39): "Touchez et voyez, car un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai." Voilà aussi pourquoi l'Apôtre ne dit point que le corps ressuscitera esprit, mais spirituel. Donc, à la résurrection, il sera spirituel et non esprit, de la même manière

qu'il est maintenant animal et non âme. Or, pour saisir cette différence, il faut remarquer que ce qui porte le nom d'âme et d'esprit est en nous une seule et même chose; mais l'âme est ainsi appelée en tant qu'elle perfectionne le corps; elle prend, dans un sens particulier, le nom d'esprit, quand on la considère par rapport à l'intelligence qui nous assimile aux substances spirituelles, suivant ce passage de l'épître aux Ephésiens (IV, 3): "Renouvelez-vous selon l'esprit de votre âme. Observez de plus que, dans l'âme, les puissances présentent une triple différence; car il en est dont les opérations sont dirigées vers le bien-être du corps: telles sont celles qui sont en rapport avec la génération, la nutrition, l'accroissement. Il en est d'autres qui se servent des organes du corps: telles sont toutes les puissances sensibles dont les actes n'ont pas directement pour but le corps, mais plutôt la perfection de l'âme. Il en est d'autres enfin qui ne se servent point des organes corporels, et qui ne sont pas non plus dirigées vers le bien-être du corps, mais plutôt vers le bien de l'âme: telles sont celles qui appartiennent à la partie intellectuelle. Les puissances de la première espèce appartiennent donc à l'âme, en tant qu'elle anime le corps; les secondes, en tant qu'elle est esprit; les troisièmes tiennent comme une sorte de milieu entre les premières et les secondes. Cependant, comme on doit estimer une puissance d'après son objet et sa fin, bien plus qu'à raison des instruments dont elle se sert, les puissances de la seconde espèce sont plus rapprochées de la troisième que de la première. Remarquez encore que, chaque chose existant à raison de son opération propre, le corps reçoit sa perfection de l'âme, afin d'être soumis aux opérations de cette dernière. Or, dans l'état présent, notre corps est soumis aux opérations de l'âme, entant qu'âme, dans ce qui a rapport à la génération donnée ou reçue, à la nutrition, à l'accroissement, à l'affaiblissement. Quant aux opérations spirituelles de cette âme, bien que le corps y concoure dans un certain sens, il y apporte cependant de nombreux empêchements, car "Le corps qui se corrompt appesantit l'âme, dit la Sagesse (IX, 15). Mais, dans l'état de résurrection, les opérations cessent par rapport au corps, parce qu'alors il n'y aura plus ni génération, ni accroissement, ni alimentation; et le corps, sans empêchement désormais et sans fatigue, servira, sans interruption aucune, aux opérations spirituelles de l'âme, suivant cette parole du Psalmiste (LXXXIII, 5): "Bienheureux ceux qui demeurent dans votre maison, Seigneur, etc.!" De même donc que notre corps est maintenant animal, ainsi sera-t-il alors spirituel. Or quelques-uns attribuent la cause de ces propriétés à la lumière, qu'ils disent être de la nature de la quintessence et entrer dans la composition du corps humain. Mais comme cette opinion est frivole et fabuleuse, à la suite de S. Augustin nous disons que ces propriétés procèdent de la vertu de l'âme glorifiée. S. Augustin, en effet, dit, dans sa lettre à Dioscore: Dieu a fait l'âme d'une nature si excellente, que lorsqu'elle sera pleinement rassasiée de la béatitude promise aux saints à la fin des temps, on verra rejaillir même sur la nature inférieure, qui est le corps, non

cette béatitude qui est une jouissance particulière à l'âme, mais la plénitude de la santé, c'est-à-dire la vigueur de l'incorruptibilité. Or on peut reconnaître que quatre avantages découlent de l'âme sur le corps, et avec d'autant plus de perfection que l'âme aura été plus vertueuse. Premièrement elle lui donne d'être, en sorte que, quand elle sera elle-même à son plus haut degré de perfection, elle lui donnera d'être spirituel. Secondement elle le conserve contre la corruption; aussi voyons-nous que ceux qui sont d'une nature plus vigoureuse souffrent moins de la chaleur et du froid. Quand donc l'âme sera très parfaite, elle conservera le corps entièrement impassible. Troisièmement elle lui communique la beauté et l'éclat; car ceux qui sont malades ou morts, par suite de la faiblesse des opérations de l'âme à l'égard du corps, de viennent pâles; l'âme donc, étant arrivée à sa perfection suprême, rendra le corps lumineux et éclatant. Quatrièmement elle lui donne le mouvement, et d'autant plus facilement que l'action de l'âme est plus puissante sur le corps; donc, quand l'âme sera au faite de sa perfection, elle donnera au corps l'agilité.

-

I Corinthiens XV, 44-50: Le corps spirituel

SOMMAIRE: L'Apôtre prouve qu'il y a un corps spirituel, et il en conclut que le corps animal mis en terre ressuscitera spirituel.

44. ... Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit:

45. Adam, le premier homme, a été créé avec une me vivante, et le second Adam a été rempli d'un Esprit vivifiant.

46. Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier; c'est le corps animal, et ensuite le spirituel.

47 Le premier homme est le terrestre, formé de la terre; et le second homme est le céleste, qui est du ciel.

48. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfants sont aussi terrestres; et comme le second homme est céleste, ses enfants sont aussi célestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste.

50. Or ce que je veux dire, mes frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible.

S. Paul établit ici par la raison la différence des qualités des corps de ceux qui meurent et des corps de ceux qui ressuscitent, comme il l'a prouvée plus haut par des exemples. A cet effet, **1°** il énonce ce qu'il veut établir; **II°** il prouve ce qu'il a avancé (verset 44): "Selon qu'il est écrit."

I° Il dit donc: "J'ai dit que ce qui est semé corps animal ressuscitera corps spirituel." Qu'il en doive être ainsi, c'est-à-dire qu'il existe un corps spirituel, je le prouve, parce que (verset 44): "S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel." S. Paul ne veut point ici tirer un argument en faveur de sa proposition, mais il le suppose, voulant prouver ce qu'il vient de dire: "S'il y a un corps animal, etc." (Ecclésiastique XXXIII, 15): "Considérez toutes les oeuvres du Très-Haut, vous les trouverez ainsi deux à deux et opposées l'une à l'autre."

II° (verset 44): "Comme il est écrit," il prouve ici sa proposition. Voici sa preuve: Il y a deux principes du genre humain: l'un de la vie naturelle, c'est-à-dire Adam; l'autre, de la vie de la grâce, c'est-à-dire Jésus-Christ; mais ce qui est animal dérive dans tous les hommes du premier principe, c'est-à-dire d'Adam; il est donc incontestable que du second principe, c'est-à-dire de Jésus-Christ, dérivera bien plus certainement dans tous les hommes ce qui est spirituel. L'Apôtre prouve d'abord la première proposition de ce raisonnement, la diversité des principes; ensuite la proposition intermédiaire, à savoir l'application de la comparaison des deux principes (verset 48): "Comme le premier homme a été terrestre, etc."

I. Sur la première proposition, **1°** il établit la différence des principes; **2°** la relation de ces principes entre eux (verset 46): "Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier, etc.;" **3°** il assigne l'ordre de raison (verset 47): "Le premier homme est le terrestre, etc."

1° Il expose donc le premier principe:

A) celui de la vie naturelle, en s'appuyant de l'autorité de la Genèse (II, 44); c'est pourquoi il dit (verset 44): "Selon qu'il est écrit: Adam, le premier homme, a été créé de Dieu "avec une âme vivante," c'est-à-dire avec la vie animale, telle que l'âme peut la donner, à savoir lorsque Dieu répandit sur son visage un souffle de vie" (Gen., II, 7). Car la forme de l'homme s'appelle également âme et esprit. En tant qu'elle s'applique aux soins du corps, par l'accroissement, l'alimentation, la génération, elle retient le nom d'âme; elle s'appelle esprit en tant qu'elle s'applique à la connaissance, par l'intelligence, la volonté et autres facultés de ce genre. Quand donc l'Apôtre dit: "Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante,"

il l'entend de la vie, par laquelle l'âme exerce ces fonctions l'égard du corps, et non pas de l'Esprit Saint, comme quelques-uns le supposent, à cause de ce qui précède: "Et il répandit sur son visage un souffle de vie," prétendant que ce souffle est le Saint Esprit.

B) L'Apôtre expose le second principe, en disant (verset 45): "Et le second Adam, c'est-à-dire Jésus-Christ, a été rempli d'un esprit vivifiant. Jésus-Christ est appelé le second Adam, parce qu'Adam a introduit un état nouveau, à savoir l'état du péché, Jésus-Christ l'état de la gloire et de la vie. Mais comme après cet état nul autre ne suivra dans cette vie, Jésus-Christ, pour cette raison, est appelé le dernier Adam (Isaïe, LIII, 3): "Il nous a paru un objet de mépris, le dernier des hommes;" et (Apoc., I, 17): "Je suis le premier et le dernier; (Apoc., I, 8): "Je suis l'alpha et l'oméga." S. Paul appelle Jésus-Christ "Adam," parce qu'il a été formé de la nature d'Adam, Esprit vivifiant. Ainsi donc, -en considérant la condition de ces deux principes, on en voit la diversité en ce que le premier homme a été créé avec une âme, le second a été rempli de l'Esprit; le premier, avec une âme seulement vivante, le second avec un Esprit vivant et vivifiant. La raison en est que, de même qu'Adam a reçu la perfection de son être par l'âme, ainsi Jésus-Christ a reçu la perfection de son être humain par le Saint Esprit. L'âme ne pouvant donc vivifier que le corps. auquel elle est jointe, Adam a été créé avec une âme non pas vivifiante, mais seulement vivante, tandis que Jésus-Christ a été rempli d'un Esprit vivant et vivifiant; par conséquent Jésus-Christ a eu la puissance de vivifier (Jean I, 16): "Nous avons tout reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce; et (Jean X, 10): "Je suis venu afin que mes brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance;" et au Symbole: "Et au Saint Esprit qui vivifie.

2° Pour qu'on ne dise point: si Jésus-Christ a été rempli d'un Esprit vivifiant, pourquoi est-il appelé le second Adam? l'Apôtre ajoute (verset 46): "Mais ce n'est pas ce qui est spirituel qui a été formé le premier," établissant par là l'ordre des principes. Nous voyons, en effet, dans la nature, que dans un seul et même sujet l'imparfait précède ce qui est parfait; ce qui est spirituel, étant par rapport à ce qui est animal, comme ce qui est parfait à l'égard de ce qui est imparfait, par analogie dans la nature humaine, ce qui est spirituel, et par conséquent parfait, ne doit pas venir d'abord; mais, pour observer

l'ordre, il faut mettre auparavant ce qui est imparfait, c'est-à-dire ce qui est animal, puis ce qui est parfait, c'est-à-dire ce qui est spirituel (ci-dessus, XIII, 10): "Lorsque sera venu l'état parfait, etc." La preuve de ceci, remarque S. Augustin, c'est que, dans l'antiquité, les aînés ont été d'ordinaire charnels, par exemple Caïn, frère aîné d'Abel, Ismaël, frère aîné d'Isaac, et Esau, frère aîné de Jacob.

3° En disant (verset 47): "Le premier homme est le terrestre, formé de terre, etc.," l'Apôtre assigne la raison de la diversité qu'il a établie; comme s'il disait: véritablement le premier homme a été créé avec une âme vivante, puisqu'il a été formé de terre (Gen., II, 7): "Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre;" c'est pour cette raison qu'il est appelé "terrestre," c'est-à-dire animal. "Le second," c'est-à-dire Jésus-Christ, "a été rempli d'un Esprit vivifiant," parce qu'il vient du ciel; car la nature divine, qui a été unie à la nature humaine, vient du ciel. Il doit donc être "céleste," c'est-à-dire avoir une perfection telle qu'elle convienne à ce qui vient du ciel, à savoir à la perfection de l'esprit (Jean III, 31): "Celui qui vient du ciel est au-dessus de tous." S. Paul dit que le premier homme est de terre, suivant la façon de parler d'à près laquelle nous disons qu'une chose est formée de ce qui a fourni à son être sa principale partie: c'est ainsi qu'on dit qu'un instrument est de fer, parce que sa partie principale est du fer; de même, comme la partie principale d'Adam a été formée de terre, on dit qu'il est de terre. (verset 47): "Le second est le céleste, qui vient du ciel, non qu'il ait apporté du ciel son corps, puisqu'il l'a pris sur la terre," c'est-à-dire du corps de la Bienheureuse Vierge Marie, mais parce que la divinité, qui est unie à la nature humaine, est venue du ciel, et qu'elle existait avant le corps de Jésus-Christ. Ainsi donc est manifeste la diversité des principes, ce qui était la proposition majeure du raisonnement principal.

II. Quand l'Apôtre dit (verset 48): "Comme le premier homme a été terrestre, etc.," il montre la communication de la ressemblance des deux principes: **1°** d'une manière générale; **2°** il la divise par parties (verset 49): "Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, etc."

1° Il dit donc (verset 48): "Comme le premier homme a été terrestre, etc.," en d'autres termes le premier homme ayant été terrestre et mortel, il en est résulté que tous sont devenus terrestres et mortels (ci-dessus, XV, 22): "Et comme en Adam tous meurent;" et (Zach., XIII, 5): "J'ai devant mes yeux, dès ma jeunesse, l'exemple d'Adam; mais, le second étant céleste, c'est-à-dire spirituel et immortel, nous serons tous par lui spirituels et

immortels (Rom., VI, 5): "Si nous avons été entés en lui par la ressemblance de la mort, "

2° (verset 49): "Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, etc.," l'Apôtre déduit ici, en forme de conclusion, comment nous devons nous rendre conformes en particulier à l'homme céleste. Nous pouvons devenir conformes à cet homme céleste de deux manières, à savoir dans la vie de la grâce et dans la vie de la gloire. L'une est la voie pour arriver à l'autre, car sans la vie de la grâce on ne peut parvenir à la vie de la gloire. C'est ce qui fait dire à S. Paul (verset 49): "Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre," c'est-à-dire tant que nous avons été pécheurs, nous avons porté la ressemblance d'Adam (II Rois, VII, 19): "C'est la loi d'Adam, ô Seigneur mon Dieu! afin que nous devenions célestes," c'est-à-dire que nous puissions parvenir à la vie de la gloire (verset 49): "Portons aussi l'image de l'homme céleste, par la vie de la grâce (Colos., III, 9): "Dépouillez-vous du vieil homme et de ses oeuvres;" et (Rom., VIII, 29): "Ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, etc." Ainsi donc, nous devons nous conformer à l'homme céleste par la vie de la grâce, parce qu'autrement nous ne parviendrions pas à la vie de la gloire. C'est aussi ce que dit S. Paul (verset 50): "Je veux dire, mes frères, que la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu;" en d'autres termes, à moins que vous ne viviez de la vie de la grâce, vous ne pourrez parvenir au royaume de Dieu, c'est-à-dire à la vie de la gloire, "car la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu." Il ne faut point, avec certains hérétiques, entendre ces dernières paroles comme si la chair et le sang, en tant que substance, ne devaient pas ressusciter, et que tout le corps dût être changé soit en esprit, soit en air, opinion erronée et fautive; car l'Apôtre dit que Jésus-Christ rendra notre corps conforme à son corps glorifié; Jésus-Christ ayant eu, après sa résurrection, sa chair et son sang, comme le dit Luc (XXIV, 39): "Touchez et voyez, car un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai, etc.," il est donc constant qu'après la résurrection nous aurons également la chair et le sang. Il ne faut donc pas entendre que "la chair et le sang," c'est-à-dire la substance de la chair et du sang, ne posséderont pas le royaume des cieux, mais que "la chair et le sang," c'est-à-dire ceux qui suivent la chair et le sang en se livrant aux vices et aux voluptés, ne posséderont pas le royaume de Dieu. C'est dans ce sens qu'il faut entendre "la chair," c'est-à-dire l'homme vivant charnellement (Rom., VIII, 9): "Mais vous, ne vivez point selon la chair, etc." encore: "La chair et le sang," c'est-à-dire les oeuvres de la chair et du sang, "ne posséderont pas le royaume de Dieu, ce qui est contraires juifs et les mahométans, qui s'imaginent qu'après la résurrection ils auront des femmes, des fleuves de lait et de miel. Ou enfin: "La chair et le sang," c'est-à-dire la corruption de la chair et du sang, "ne posséderont pas le royaume de Dieu;" en

d'autres termes, après la résurrection le corps ne sera pas soumis à la corruption de la chair et du sang, qui fait vivre l'homme. C'est dans ce sens que l'Apôtre ajoute (verset 50): "Et la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible," c'est-à-dire ni la corruption de la mortalité, appelée ici chair, ne possédera l'incorruptibilité ou le règne incorruptible de Dieu, parce que nous ressusciterons dans la (Rom., VIII, 21): "La créature elle-même sera affranchie de l'asservissement à la corruption."

-

I Corinthiens XV, 51-52: Comment se produira la résurrection?

SOMMAIRE: L'Apôtre explique l'ordre de la résurrection; il affirme cette résurrection future.

51. Voici un mystère que je vais vous dire: Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés.

52. En un moment, en un clin d'oeil, au son de la dernière trompette (car la trompette sonnera), et les morts ressusciteront en un état incorruptible, et alors nous serons changés.

Après avoir répondu à la question de l'état des corps ressuscités, S. Paul répond ici à la question du mode et de l'ordre de la résurrection. A cet effet, d'abord il expose l'un et l'autre, ensuite il confirme son explication par un témoignage (verset 51): "Et après que ce corps de mort aura été revêtu d'immortalité, etc." Sur la première partie, **I°** il énonce ce qu'il veut établir; **II°** il montre dans quel ordre tout s'accomplira (verset 52): "En un moment, en un clin d'oeil, etc."

I° Il rend les Corinthiens attentifs, en leur faisant entrevoir que ce qu'il enseigne est élevé et difficile. Il dit donc (verset 51): "Voici que je vous apprends un mystère," c'est-à-dire quelque chose de caché; "je vous l'apprends," c'est-à-dire je vous découvre, mes frères, ce qui doit être découvert à vous et à tous ceux qui croient (Luc, VIII, 40): "Il vous est donné de connaître les secrets du royaume de Dieu;" et (ci-dessus, II, 6): "Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits;" et à la suite (verset 7): "Mais nous prêchons la sagesse de Dieu, qui est cachée dans son mystère." S. Paul dit quel est ce mystère, en ajoutant (verset 51): "Nous ressusciterons tous, mais tous ne seront pas changés." Sur ce premier point, il faut remarquer, comme S. Jérôme le dit dans sa lettre aux moines Minervius et Alexandre, que ces mots: "Tous nous ressusciterons, etc.," ne se trouvent dans aucun des exemplaires grecs; toutefois quelques-uns portent: "Tous, à la vérité, nous dormirons," c'est-à-dire nous mourrons. Mais la mort

est appelée sommeil à cause de l'espérance de la résurrection; c'est donc la même chose que ce que dit S. Paul: "Tous nous ressusciterons," car personne ne ressuscite s'il ne m'auparavant. "Mais nous ne serons pas tous changés: "cette partie du passage n'a subi aucune altération dans les exemplaires grecs, et ces paroles sont de toute vérité, car le changement dont il s'agit ici n'aura lieu qu'à l'égard des corps des bienheureux. Ces corps seront changés quant aux quatre prérogatives expliquées plus haut, et appelées qualités des corps glorieux. C'est ce changement que désirait Job (XXV, 14): "Dans cette guerre où je me trouve maintenant, j'attends tous les jours que mon changement arrive." Dans quelques exemplaires on lit: "Nous ne dormirons pas tous," c'est-à-dire nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons changés; ce qui peut être expliqué de deux manières. D'abord selon la lettre: des auteurs ont cru que tous les hommes ne mourraient point, mais que quelques-uns d'entre eux, à l'avènement de Jésus-Christ, viendraient vivants à son jugement; ceux-là donc ne mourront pas, mais seront changés en l'état d'incorruptibilité. Dans ce sens ces auteurs disent: Nous ne dormirons pas, c'est-à-dire nous ne mourrons pas tous, mais nous serons changés tous, soit bons, soit méchants, aussi bien les vivants que les morts. Suivant cette explication, le changement ne s'entend donc point de l'état du corps animal à l'état de corps spirituel, parce que, dans ce changement, les bons seuls seront changés, mais de l'état de corruption à l'état d'incorruptibilité. Ce même passage est expliqué mystiquement par Origène. Suivant cet auteur, il ne s'agit point ici du sommeil de la mort, puis que tous nous mourrons (Psaume LXXXVIII, 49): "Qui est l'homme qui pourra vivre pour voir la mort?" mais du sommeil du péché, dont il est dit (Psaume XII, 3): "Eclairez mes yeux, afin que je ne m'en dorme jamais dans la mort. Le sens serait: "Nous ne mourrons pas tous," c'est-à-dire nous ne pécherons pas tous mortellement, mais tous nous serons changés, comme il est expliqué plus haut, de l'état de corruption à l'état d'incorruptibilité. Bien que ce texte: "Nous ne mourrons pas tous, etc.," ne soit pas contre la foi, cependant l'Eglise préfère la première explication, à savoir que "tous nous mourrons et ressusciterons, etc.," parce que nous mourrons tous, encore que quelques-uns soient vivants alors.

II° Lorsque l'Apôtre dit (verset 52): "En un moment, en un clin d'oeil, etc.," il explique et l'ordre et le mode de la résurrection. Il relève trois circonstances: **I.** le temps; **II.** la cause de la résurrection (verset 52): "Au son de la dernière trompette, etc.;" **III.** la marche de la cause à l'effet (verset 52): "Car la trompette sonnera, etc."

I. Il dit donc que tous nous ressusciterons mais comment? (verset 52): "Dans un moment;" et par cette expression il réfute l'erreur de ceux qui pensent que la résurrection ne se fera pas simultanément pour tous. Les millénaires disent que les martyrs

ressusciteront avant les autres pendant mille ans (1); qu'alors Jésus-Christ descendra avec eux et possédera avec eux un royaume temporel à Jérusalem pendant mille ans. Telle fut l'opinion de Lactance. On en voit clairement la fausseté; car tous nous ressusciterons "Dans un moment, dans un clin d'oeil." Ce passage détruit encore une autre erreur du même Lactance, qui prétendait que le jugement durerait pendant un intervalle de mille ans. Cette opinion est encore fausse, puisqu'il n'y aura point alors d'intervalle mesurable, mais que "Dans un moment, etc." Il faut observer que cette expression: "un moment, peut se prendre ou pour un instant même du temps, de même qu'on dit: main tenant, ou pour une durée imperceptible. Toutefois cette expression de l'Apôtre peut être entendue de l'une et l'autre manière, en l'appliquant à des circonstances différentes. En effet, si nous la rapportons à la réunion des poussières humaines, qui se fera par le ministère des anges, un moment serait un temps imperceptible, car, la réunion de ces poussières supposant le changement d'un lieu à un autre, elle suppose une durée de temps. Mais si nous la rapportons au rassemblement des corps et à la réunion des âmes, opérations qui seront l'une et l'autre l'oeuvre de Dieu, alors "moment" signifie un instant du temps, parce que Dieu, dans un instant, unit l'âme au corps et vivifie le corps. On peut aussi rapporter à l'une et à l'autre de ces explications ce qu'a dit S. Paul (verset 52): "En un clin d'oeil;" car si par cette expression on entend seulement l'action d'ouvrir les paupières, ce qui se fait dans un 'instant perceptible, alors elle s'applique à la réunion des poussières; mais si par un clin d'oeil on entend le regard soudain de l'oeil, qui se fait instantanément, alors ce mot se rapporte à l'union de l'âme au corps.

(1) On appela, aux II^e et III^e siècles, millénaires ceux qui croyaient qu'à la fin du monde Jésus-Christ reviendrait sur la terre et établirait, dans une nouvelle Jérusalem, un règne de mille ans, durant lesquels les fidèles jouiraient d'une félicité temporelle, en attendant le jugement dernier et la plénitude de l'éternelle félicité.

Cette opinion était venue originairement des Juifs, qui n'avaient pas oublié les magnifiques promesses faites à leurs pères, et soupiraient après la reconstruction, le rétablissement de leur Jérusalem tant aimée. Les chrétiens aussi attendaient une Jérusalem nouvelle.

La plupart des Pères regardèrent ce règne de mille ans comme une fable, et la doctrine qui l'enseignait comme une erreur.

II. En ajoutant (verset 2): "Au son de la dernière trompette, etc.," l'Apôtre explique l'ordre de la résurrection quant à sa cause immédiate. Cette trompette est la voix de Jésus-Christ, dont il est dit Matthieu XXV, 6): "Or, vers minuit, un cri s'entendit: Voici l'époux qui vient, sortez au-devant de lui!" et (Jean V, 25): "Les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront ouïe vivront. Ou bien c'est la présence même de Jésus-Christ manifestée au monde, comme l'explique S. Grégoire: la trompette désigne seulement la présence de Jésus-Christ manifestée aux

hommes. On l'appelle trompette à cause de cette manifestation, parce qu'elle sera visible pour tous. C'est dans ce sens que cette expression est prise (Matthieu VI, 2): "Lorsque vous faites l'aumône, ne sonnez pas de la trompette devant vous." On se sert encore de cette expression en raison de l'usage qu'on fait de cet instrument, qu'on emploie dans quatre circonstances, comme on le voit au ch. X, 2, des Nombres, à savoir, premièrement, pour convoquer l'assemblée; et cela aura lieu à la résurrection, parce qu'alors elle appellera au conseil, je veux dire au jugement (Isaïe, III, 44): "Le Seigneur entrera en jugement avec son peuple." Secondement, pour solenniser les fêtes (Psaume LXXX, 4): "Sonnez de la trompette en ce premier jour du mois;" de même à la résurrection (Isaïe, XXXIII, 20): "Considérez Sion, la ville de nos solennités." Troisièmement, dans le combat; il y en aura un à la résurrection (Sag., V, 21): "Tout l'univers combattra avec lui contre les insensés, etc.;" et (Isaïe, XXX, 32): "Au son des tambours et des harpes, etc." Quatrièmement, pour décamper; ainsi encore dans la résurrection, les uns prenant la route du paradis, les autres la route de l'enfer (Matthieu XXV, 46): "Ceux qui auront fait le bien iront à la vie éternelle; ceux qui auront fait le mal, au feu éternel.

III. Enfin, quand S. Paul dit (verset 52): "Car la trompette sonnera, etc.," il indique comment la cause indiquée produit son effet. D'abord il montre la marche de l'effet; ensuite il en assigne la nécessité (verset 53): "Car il faut que ce corps mortel soit revêtu d'incorruptibilité." La marche de l'effet, c'est qu'aussitôt le son de la trompette, l'effet suivra (verset 52): "Car les morts ressusciteront sans corruption désormais" (Psaume LXVII, 33): "Il fera de sa voix une voix puissante." L'Apôtre indique ici un double effet: l'un général: "Les morts ressusciteront sans corruption désormais," c'est-à-dire dans leur intégrité, sans aucune diminution de membres, ce qui est commun à tous, car, dans la résurrection, tout ce qui appartient à la réparation de la nature est commun, parce que tous, par la nature, sont en communication avec Jésus-Christ. Bien que S. Augustin ([Enchiridion XCII](#)) ne décide pas si les difformités subsisteront dans les réprouvés, ma pensée est cependant que tout ce qui tient à la restauration de la nature leur est laissé, mais que ce qui est de la grâce n'est donné qu'aux seuls élus. Par conséquent, "tous ressusciteront sans corruption," c'est-à-dire dans l'intégrité, même les damnés. Toutefois S. Jérôme explique cette expression "sans corruption" par l'état d'incorruptibilité, en sorte qu'après la résurrection il n'y aura plus d'accès à la corruption, parce que les bons iront à la béatitude éternelle, les méchants au châtement éternel (Dan., XII, 2): "Et toute cette multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre qu'ils auront toujours devant les yeux." Le second effet est particulier, c'est-à-dire n'appartient qu'aux apôtres: "Et nous," apôtres, "nous serons changés." non seulement nous serons

sans corruption, mais de plus "nous serons changés," c'est-à-dire nous passerons de l'état des misères de la vie à l'état de gloire, (verset 44): "Parce que ce qui est semé corps animal ressuscitera corps spirituel, etc." D'après cette interprétation, on voit que le texte: "Tous nous ressusciterons, mais nous ne serons pas tous changés," est préférable à cet autre: "Tous nous serons changés; car, bien que tous ressuscitent, néanmoins les saints et les élus seront seuls changés. On pourrait encore, dans les versions qui portent: "Nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous changés," lire ainsi: "Les morts ressusciteront incorruptibles," c'est-à-dire pour l'état d'incorruptibilité, et nous qui vivons, bien que nous ne ressuscitions pas, puisque nous ne mourons pas, cependant nous serons changés en passant de l'état de corruption à l'incorruptibilité. Ce sens paraît s'accorder avec ce qu'on lit (I Thess., IV, 16): "Nous qui vivons et qui serons demeurés jusqu'alors, nous serons enlevés avec eux, etc.," passage où, dans celui qui nous occupe, l'Apôtre se compte parmi ceux qui vivent.

I Corinthiens XV, 53-58: Attendre dans la foi la résurrection

SOMMAIRE: L'Apôtre recommande aux Corinthiens de persévérer dans la foi de Jésus-Christ par le motif de la résurrection future, qui fera perdre à la mort sa victoire et son aiguillon.

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Écriture sera accomplie. La mort a été absorbée par la victoire.

55. O mort, où est ta victoire? Ô mort, où est ton aiguillon?

56. Or le péché est l'aiguillon de la mort, et la Loi est la force du péché.

57. C'est pourquoi rendons grâces à Dieu, qui nous donne la victoire par Notre Seigneur Jésus-Christ.

58. Ainsi, mes chers frères, demeurez fermes et inébranlables, et travaillez sans cesse de plus en plus à l'oeuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense dans le Seigneur.

I° S. Paul explique ici que l'effet de la résurrection est nécessaire, en le prenant du côté de sa cause. Il établit deux points correspondant aux deux effets qu'il a signalés dans les deux versets précédents. Le premier de ces effets était commun à tous, à savoir que "Les morts ressuscitent sans corruption." Il dit donc d'abord sur ce point (verset 53): "Il faut que ce corps

corruptible soit revêtu d'incorruptibilité." Le second est spécial aux apôtres et aux élus, à savoir: "Et nous serons changés." Sur ce second effet, il dit (verset 53): "Et que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité." Comme ce qui est corruptible est opposé à ce qui est incorruptible, et que dans l'état présent de la vie nous sommes soumis à la corruption, l'Apôtre dit que, lorsque nous ressusciterons, (verset 53): "Il est nécessaire que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité; c'est nécessaire d'une nécessité de convenance, et cela pour trois motifs: premièrement, pour donner à la nature humaine son complément; car, ainsi que le dit aussi S. Augustin (sur la Genèse, explication littérale, liv. XII, ch. XXV): "L'âme, tant qu'elle est séparée du corps, est dans un état d'imperfection, parce qu'elle n'a point la perfection de sa nature. Aussi longtemps qu'elle vit dans cette séparation, elle ne jouit pas d'une béatitude aussi grande que celle qu'elle obtiendra lorsqu'elle sera unie au corps après la résurrection. Donc, pour qu'elle jouisse de la béatitude parfaite, il est nécessaire que ce qui eu nous est corruptible, c'est-à-dire le corps, revête l'ornement de l'incorruptibilité, afin que plus tard il ne soit plus blessé à mort. Secondement, à cause de l'exigence de la divine justice, c'est-à-dire afin que ceux qui ont fait le bien ou le mal pendant leur union avec le corps soient récompensés ou punis dans ce corps même. Troisièmement, à cause de la conformité des membres avec le chef, afin que (Rom., VI, 4): "De même que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une vie nouvelle." Il faut aussi observer que l'Apôtre assimile l'incorruptibilité ou l'immortalité à un vêtement, quand il dit "revêtir;" car le vêtement se joint à celui qui le porte ou le quitte, sans que la substance de celui qui s'en revêt subisse de changement quant au nombre. C'est montrer par là que le corps demeure numériquement le même, et que les hommes, quant au nombre, seront, dans l'état d'ou d'immortalité, les mêmes que maintenant. Ces paroles de S. Paul réfutent donc l'erreur de ceux qui prétendent que les corps ne ressusciteront pas les mêmes quant au nombre, car il dit expressément: "Il faut que ce corruptible, etc.," c'est-à-dire le corps, puisque l'âme n'est pas accessible à la corruption. Elles détruisent encore l'erreur de ceux qui prétendent que les corps glorifiés ne seront pas les mêmes que ceux-ci mais des corps célestes; sur ce mode de glorification, nous lisons un passage semblable (II Cor., V, 4): "Pendant que nous sommes dans ce corps, etc.," nous gémissons comme sous un poids, parce que nous ne voulons pas être dépouillés, mais être revêtus par dessus, en sorte que ce qu'il y a de mortel soit absorbé par la vie; (Isaïe, LII, 1): "Parez-vous des vêtements de votre gloire, Jérusalem; et encore (Job, XL, 5): "Revêtez-vous d'éclat et de beauté, etc."

On objecte qu'il paraît impossible "que ce qui est corruptible revête l'incorruptibilité," c'est-à-dire que les corps ressuscitent numériquement les mêmes; car il est impossible que des êtres qui diffèrent de genre et d'espèce soient numériquement les mêmes,

puisque le corruptible et l'incorruptible diffèrent non seulement d'espèce, mais de genre. Il est donc impossible que les corps des ressuscités deviennent incorruptibles et restent les mêmes numériquement. En outre, suivant Aristote, il est impossible que ceux dont la substance a subi un mouvement en tant que corruptible soient rétablis les mêmes quant au nombre; il ne peuvent être les mêmes que quant à l'espèce; or la substance des corps humains est corruptible: donc il est impossible qu'ils redeviennent les mêmes quant au nombre. Il faut répondre d'abord au premier argument que tout être tire son genre et son espèce de sa nature, et non pas de ce qui est extrinsèque à cette nature. Voilà pourquoi nous disons que si la résurrection des corps devait se faire d'après les principes naturels de ces corps, il serait impossible que les corps ressuscitassent numériquement les mêmes. Mais nous soutenons que l'incorruptibilité des corps ressuscités leur adviendra d'un principe autre que la nature, à savoir de la gloire de l'âme: donc la béatitude et l'incorruptibilité de l'âme deviendront la source de la béatitude et de l'incorruptibilité des corps. Comme le libre arbitre, aujourd'hui qu'il se tourne vers le bien ou vers le mal, et alors qu'il deviendra immuable en se fixant à sa dernière fin, est, dans ces deux conditions, toujours de même nature et numériquement le même, ainsi le corps est le même numériquement et de même nature, maintenant qu'il est corruptible et quand, par le libre arbitre, il aura été revêtu de force et deviendra incorruptible par la gloire de l'âme. Il faut répondre, au second argument, que le raisonnement d'Aristote peut valoir contre ceux qui supposaient que, dans ce monde inférieur, tout procédait du mouvement des corps célestes, et qu'après le retour de la même révolution de ces corps supérieurs revenaient aussi, numériquement, les mêmes effets qui avaient été produits autrefois. C'est ainsi qu'ils disaient que le même Platon enseignerait encore à Athènes, et qu'il aurait et les mêmes écoles et les mêmes auditeurs qu'il avait eus autrefois. Aristote, argumentant contre eux, dit que le ciel reste numériquement le même, que le même soleil se meut au milieu des mêmes révolutions, et que cependant les effets qui en proviennent ne se reproduisent pas dans toute leur identité quant au nombre, mais seulement quant à l'espèce, et cela selon l'ordre de la nature. Nous disons donc par analogie que si les corps revêtaient l'incorruptibilité et se levaient des tombeaux selon les lois de la nature, ils ne ressusciteraient point les mêmes quant au nombre, mais quant à l'espèce. Mais la réintégration et la résurrection, ainsi qu'il a été expliqué, étant opérées par la puissance divine, nous disons que les corps seront numériquement les mêmes, attendu que les principes qui constituent individuellement l'homme ne sont que ce corps et cette âme. Or dans la résurrection l'âme, toujours numériquement la même, puis qu'elle est incorruptible, et le corps identiquement le même, puisque la toute-puissance divine le reformera des mêmes poussières dans lesquelles il s'est dissous; ce sera donc, au moment de la résurrection,

numériquement le même homme. Nous ne nous occupons pas des formes intermédiaires, parce que nous ne supposons point dans l'homme une autre forme substantielle que l'âme raisonnable, qui donne au corps humain une nature sensible, végétative et raisonnable. Quant aux formes accidentelles, elles ne font point obstacle à l'identité numérique que nous supposons.

II° Quand S. Paul dit ensuite (verset 54): "Et après que ce corps de mort aura été revêtu d'immortalité, etc.," il confirme par une autorité ce qu'il vient d'établir. **I.** Il cite cette autorité; **II.** il en tire une triple conclusion(verset 55): "mort! où est ta victoire?"

I. Il dit donc: J'ai avancé "Qu'il fallait que ce corps corruptible fût revêtu d'incorruptibilité, etc.;" mais (verset 54): "Après que ce corps de mort aura été revêtu d'immortalité, alors," c'est-à-dire dans la vie future, ce qui va contre ceux qui prétendent que la résurrection est faite déjà, (verset 54): "Cette parole de l'Écriture sera accomplie," à savoir (verset 54): "La mort a été absorbée dans la victoire." Ce passage ne se trouve dans aucun livre de la Bible, selon la Vulgate, et si on le retrouve dans la version des Septante, on n'est pas certain de quel livre il a été tiré. On peut dire cependant qu'il est tiré d'Isaïe (XXVI, 19): "Vos morts vivront, Seigneur, etc.;" et (Isaïe, XXV, 8): "Il précipitera la mort pour jamais." Au chapitre XIII, 14, d'Osée, on lit aussi: "Je serai ta mort, ô mort!" Les Septante disent: "La mort a été absorbée dans la victoire," c'est-à-dire par la victoire de Jésus-Christ, et le passé est mis pour le futur, à cause de la certitude de la prophétie tire S. Pierre, I, 22): "Jésus-Christ, maintenant à la droite de Dieu après avoir englouti la mort, afin que nous devenions les héritiers de la vie éternelle, etc."

II. Lorsqu'il ajoute (verset 55): "mort, où est ta victoire?" S. Paul déduit une triple conclusion de l'autorité qu'il vient de citer: **1°** les railleries des saints à l'adresse de la mort; **2°** des actions de grâces pour Dieu (verset 57): "Mais grâces soient rendues à Dieu, etc.;" et **3°** un avertissement aux Corinthiens (verset 58): "C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, etc."

1° Sur la première de ces conclusions, d'abord il exprime les railleries des saints; ensuite il les explique (verset 56): "Or l'aiguillon de la mort, c'est le péché, etc."

A) L'Apôtre, rappelant donc la victoire de Jésus-Christ sur la mort, emporté pour ainsi dire par le tressaillement de sa joie, se met à la place de ceux qui ressuscitent, et s'écrie (verset 55): "mort, où est ta victoire?" Ce passage ne se trouve nulle part dans la sainte Écriture; on ne sait si l'Apôtre le dit de lui-même ou s'il l'a pris d'ailleurs. Cependant, s'il l'avait tiré d'ailleurs, il semble que

ce soit du ch. XIV d'Isaïe, 4: "Qu'est devenu ce maître impitoyable? comment ce tribut a-t-il cessé?" Il dit donc: O mort, où est ta victoire?" c'est-à-dire la victoire de la corruption, de cette puis sauce avec laquelle tu opprimais le genre humain et triomphais de tous? (II Rois, XIV, 14): "Nous mourons tous, et nous nous écoulons sur la terre comme les eaux qui ne retournent point, etc.;" et (Job, XVIII, 14): "La mort, comme un tyran, le foulera aux pieds, etc.

B): "O mort, où est ton aiguillon?" L'Apôtre explique immédiatement ce que c'est que cet aiguillon, en disant (verset 56): "Or l'aiguillon de la mort, c'est le péché;" exprimant ainsi deux choses: la première, par laquelle il explique ce qu'il vient de dire; la seconde, par laquelle il répond à une objection (verset 56): "Et la force du péché, c'est la Loi." **a)** Il faut observer que l'on peut appeler aiguillon de la mort ce qui conduit à la mort ou ce dont se sert la mort, autrement le coup qu'elle porte; mais, au sens littéral, l'aiguillon de la mort, c'est ce qui pousse à la mort. Le péché, en effet, pousse et renverse l'homme dans la mort (Rom., VI, 23): "La solde du péché, c'est la mort!" **b)** Mais, parce que l'on aurait pu objecter que cet ai guillon est enlevé par la Loi, l'Apôtre répond aussitôt en ajoutant (verset 56): "Mais la force," c'est-à-dire ce qui aide le péché, "c'est la Loi;" en d'autres termes, le péché n'a point été écarté par la Loi; bien plus, "la force du péché, c'est la Loi," c'est-à-dire la Loi lui prête son aide occasionnellement, non pas qu'elle conduisait au péché, mais elle lui donnait occasion et ne procurait point la grâce, en sorte que la convoitise n'en devenait que plus excitée au péché (Rom., V, 20): "La Loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché;" et encore (Rom., VII, 8): "Le péché, ayant pris occasion de la Loi, a produit en moi toutes sortes de mauvais désirs, etc." Il y a encore un autre sens, mais qui n'est point littéral; dans ce sens, on appelle aiguillon de la mort ce dont se sert la mort, et par la mort on entend le démon (Apoc., VI, 8): "Et son nom, c'est la mort, et l'enfer le suivait." L'aiguillon de la mort serait donc la tentation du démon, et l'on appliquerait au démon tout ce qui est dit ici de la mort; ainsi porte la Glose. Ou "l'aiguillon de la mort," c'est-à-dire fait par la mort, ou par la convoitise charnelle (Jacques I, 15): "Quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché, et le péché consommé engendre la mort." Car la

convoitise attire d'abord ceux qui le veulent bien, comme ors le voit par les intempérants; ensuite elle entraîne ceux qui résistent, comme dans les incontinents; puis la lutte s'affaiblit, comme dans les tempérants; enfin elle est totale ment abattue, comme dans les bienheureux, auxquels il est donné de dire: "O mort, où est ton attaque, où est ta victoire?"

2° Mais, parce que l'aiguillon de la mort est détruit non parla Loi, mais par la victoire de Jésus-Christ, c'est un devoir de rendre à Dieu des actions de grâces. C'est ce que dit S. Paul (verset 57): "Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous a donné la victoire par Jésus-Christ Notre Seigneur," c'est-à-dire je rends, ou bien rendons ces actions de grâces à Dieu, qui nous a donné la victoire sur la mort et sur le péché par Jésus-Christ et non par la Loi (l' Jean V, 4): "La victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi; et (Rom., VII, 24): "Qui me délivrera de ce corps de mort? la grâce de Dieu par Jésus-Christ;" et (Rom., VI 3): "Car ce qu'il était impossible que fit la Loi..., Dieu l'a fait, etc."

3° Enfin, quand l'Apôtre dit (verset 58): "C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, etc.," il termine par un avertissement; car, ainsi qu'il a été dit, de faux apôtres corrompaient les Corinthiens en niant la ré surrection. S. Paul donc, après avoir établi la foi de ce dogme et l'avoir confirmé par des exemples, avertit les Corinthiens de se conduire avec une telle vigilance qu'ils ne soient point séduits par les faux apôtres. A cet effet,

A) il les confirme dans la foi, en disant (verset 58): "C'est pourquoi," c'est-à-dire puisque le dogme de la ré surrection est manifeste," mes frères," par la foi qui nous fait enfants de Dieu (Jean I, 12): "Il nous a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, etc.," - "frères bien-aimés," par la charité dont nous devons réciproquement nous aimer (1 Jean IV, 21): "Et c'est de Dieu même que nous avons reçu ce commande ment: Que celui qui aime Dieu aime son frère;"- (verset 58): "soyez fermes," à savoir dans la foi de la résurrection, pour ne point vous écarter de la foi (Ephés., IV, 14): "Ne soyons plus flottants comme des enfants, et ne nous laissons pas emporter à tout vent de doctrine, etc.;" - "et inébranlables," pour ne point être séduits par les autres (Colos., I, 23): "Si toutefois vous demeurez établis et fermes dans la foi, inébranlables dans l'espérance de l'Évangile."

B) Il les exhorte aux bonnes oeuvres, en disant (verset 58): "Travaillant de plus en plus à l'oeuvre du Seigneur)" (Gal., VI, 40): "Pendant

que nous en avons le temps, faisons du bien, etc.;" (Prov., XV, 5): "La justice abondante aura une grande vertu."

C) Il les fortifie par l'espérance, en disant (verset 58): "Sachant que votre travail ne sera pas inutile devant le Seigneur" (Sag., III, 15): "Le fruit des justes travaux est plein de gloire."

CHAPITRE XVI: SALUTATIONS

I Corinthiens XVI, 1-9: Collecte et futurs voyages

SOMMAIRE: L'Apôtre recommande les pauvres absents, et ordonne de faire des collectes pour eux. Parlant ensuite de lui-même, il indique l'itinéraire de ses voyages.

1. Quant aux aumônes qu'on recueille pour les saints, faites la même chose que j'ai ordonnée aux églises de Galatie:

2. Que chacun de vous mette quelque chose à part chez soi le premier jour de la semaine, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.

3. Et lorsque je serai arrivé, j'enverrai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres porter vos charités à Jérusalem;

4. Que si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.

5. Or j'irai vous voir quand j'aurai passé par la Macédoine, car je passerai par la Macédoine,

6. Et peut-être que je m'arrêterai chez vous, et que même j'y passerai l'hiver, afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrai aller;

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant, et j'espère que je demeurerai assez longtemps chez vous, si le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte;

9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte, et il s'y élève contre moi plusieurs ennemis.

Dans tout le cours de cette épître, S. Paul a donné aux Corinthiens un enseignement général; dans ce dernier chapitre, il fait quelques recommandations spéciales et familières. D'abord, il les avertit de

ce qu'ils ont à faire à l'égard des autres; ensuite, il leur dit ce que les autres font pour eux (verset 19): "Les églises d'Asie vous saluent, etc." Sur la première partie, il les instruit: premièrement, de ce qu'ils ont à faire à l'égard des fidèles absents; secondement, de ce qu'ils doivent faire pour les fidèles présents (verset 13): "Veillez et demeurez fermes dans la foi, etc." A l'égard des premiers, il règle: Jo ce qui concerne les fidèles pauvres, absents et habitant Jérusalem; **II**^o ce qui le regarde lui-même (verset 5): "Or j'irai vous voir, etc.;" **III**^o ce qui touche les disciples (verset 10): "Si Timothée va vous voir, etc."

I^o Sur ce qu'ils ont à faire pour les fidèles de Jérusalem, S. Paul leur enseigne: **I.** comment l'aumône qui leur est destinée doit être recueillie; **II.** comment elle doit être conservée (verset 2): "Que le premier jour de chaque semaine chacun de vous mette quelque chose à part chez soi, etc.;" **III.** comment on la fera passer à Jérusalem, (verset 3): "Et lorsque je serai arrivé, etc."

I. Sur la première de ces instructions, il faut se rappeler que, comme on le lit aux Actes (IV, 35), il était passé en coutume, dans la primitive Eglise, que ceux qui se convertissaient à la foi vendissent leurs héritages et tout ce qu'ils possédaient, puis ils en déposaient le prix aux pieds des apôtres, et on le distribuait à chacun suivant ses besoins; en sorte que personne ne considérait comme son bien propre rien de ce qu'il possédait, et que tout était commun.

C'est de cette sainte société que toute association religieuse a pris naissance, ainsi qu'il est dit dans les Conférences des Pères. Or, une famine cruelle s'étant fait sentir, les fidèles pauvres qui habitaient Jérusalem se trouvèrent dans la plus grande détresse. Il advint de là que les apôtres ordonnèrent de faire, pour secourir les pauvres, des collectes dans toutes les églises de Jésus-Christ. Cette mission fut confiée à Paul et à Barnabé (Gal., II, 9): "Ils nous donnèrent la main à Barnabé et à moi, etc.;" et parce que S. Paul était en sollicitude à cet égard, il recommandait cette assistance fraternelle à ceux qu'il amenait à la foi; car, disait-il aux Romains, il est juste qu'on fournisse aux besoins temporels de ceux dont on a reçu les biens spi rituels. €aussi ce qu'il dit aux Corinthiens (verset 4): "Quant aux aumônes qu'on recueille dans l'Eglise pour les saints," c'est-à-dire pour les besoins des saints, et non du premier venu (Ecclésiastique XII, 5): "Donnez à celui qui est juste, et n'assistez point le pécheur;" non pas qu'on ne doive aussi donner aux pécheurs, mais on doit faire l'aumône au juste qui est dans le besoin plus volontiers qu'au pécheur. (verset 1): "Faites donc ce que j'ai ordonné aux églises de Galatie," à savoir (verset 2): "Mettez de côté, le jour qui suit le sabbat," dans chaque semaine. Et cela fut ainsi réglé, afin que peu après, chaque semaine, ils pussent donner quelque chose, car s'ils eussent donné tout d'une seule fois, ils eussent peut-être été gênés. Bien que cette aumône parût petite, et qu'elle s'amassât

presque sans qu'ils s'en aperçussent, en donnant ainsi petit à petit, au bout de l'année ces aumônes ainsi rassemblées formaient une somme considérable. Ou bien l'on peut encore entendre par un jour du sabbat le premier jour après le sabbat, c'est-à-dire le dimanche. L'Apôtre voulut que cette collecte se fit en ce jour parce que c'était déjà chez le peuple chrétien la coutume de s'assembler à l'église le dimanche (Lévit., XXIII, 7): "Le premier jour vous sera le plus célèbre et le plus saint;" et plus loin (verset 36): "C'est le jour de l'assemblée et de la collecte, etc." Daniel (IV, 24) parle de cette aumône en disant "Rachetez vos péchés par l'aumône;" et (Ecclésiastique XVII, (8): "L'aumône de l'homme est devant Dieu comme un sceau, etc."

II. Mais comme il est besoin d'une règle non seulement pour recueillir, mais encore pour conserver les aumônes, S. Paul indique ensuite aux Corinthiens comment ils conserveront ces aumônes après les avoir recueillies (verset 2): "Que chacun de vous, ce jour-là, mette à part ce qu'il veut donner, etc." Ici l'on reconnaît l'extrême habileté de l'Apôtre. On aurait pu s'imaginer qu'il recueillait ces aumônes plutôt pour son profit personnel que pour les besoins des fidèles. Pour se mettre à couvert de ce soupçon, lui et ceux qui travaillaient avec lui, il ne veut point que cet argent soit gardé soit par lui, soit par ses collaborateurs; mais il prescrit que chacun remportât chez soi l'aumône qu'il jugeait convenable de faire, qu'il la mît à part, et agît ainsi pendant toute l'année. La raison de cette disposition est que l'Apôtre ne voulait point qu'à son arrivée à Corinthe les fidèles de cette ville eussent à s'occuper des collectes, mais seulement à recevoir son enseignement et à vaquer aux choses spirituelles. C'est pourquoi il dit (verset 2): "Afin qu'on n'attende point mon arrivée pour recueillir les aumônes, etc." (Actes, VI, 2): "Il n'est pas juste que nous abandonnions la parole de Dieu pour le service des tables." Il faut remarquer ici que chacun doit veiller sur soi, afin d'éviter de paraître s'occuper des choses spirituelles par un motif d'intérêt; c'est pour cette raison que le Sauveur (Matt/ x, 9): "voulu que ceux qui annonceraient l'Évangile n'eussent rien en propre. C'était aussi une coutume chez les Romains que personne ne fit élevé à la dignité de sénateur avant d'avoir fait ses preuves dans les fonctions de questeur, parce que c'est montrer une vertu peu commune que de garder les biens temporels.

III. S. Paul règle ensuite comment les aumônes doivent être envoyées à Jérusalem, en ajoutant (verset 3): "Et lorsque je serai arrivé, etc.;" comme s'il disait: je ne veux point être à charge à quelques-uns en particulier, "Lorsque je serai arrivé," à savoir pour porter cet argent; mais (verset 3) "j'enverrai ceux que vous m'aurez marqués," c'est-à-dire que vous aurez approuvés pour être envoyés; je les enverrai, dis-je, "avec des lettres" écrites par vous, et auxquelles j'ajouterai ma recommandation et mon témoignage, c'est-à-dire dans lesquelles sera indiquée la quantité des aumônes, preuve de notre zèle et de notre charité. "Je les

enverrai," dis-je, "porter la preuve de votre bon vouloir," c'est-à-dire ce que vous donnez gratuitement aux pauvres fidèles qui sont à Jérusalem (II Cor., VIII, 1): "Nous vous faisons connaître maintenant, mes frères, la grâce que Dieu a donnée aux fidèles des églises de Macédoine, etc.;" - "à Jérusalem," c'est-à-dire aux fidèles qui habitent Jérusalem; et non seulement j'enverrai ceux que vous aurez désignés, (verset 4): "mais s'il est à propos que j'y aille moi-même," à savoir si les aumônes sont abondantes, "ils viendront avec moi." C'était engager les Corinthiens à se montrer bons et généreux (Rom., XV, 25): "Maintenant je m'en vais à Jérusalem porter des secours aux fidèles."

II° L'Apôtre les entretient ensuite de ce qui le regarde personnellement. Il leur promet sa présence, en disant (verset 5): "Or j'irai vous voir quand j'aurai passé par la Macédoine;" **II.** il annonce qu'il fera chez eux quelque séjour (verset 6): "Peut-être même que je m'arrêterai chez vous;" **III.** il excuse le retard de son arrivée.

I. Sur sa promesse, il faut se souvenir qu'il est rapporté aux Actes (XVI, 9) que, "Pendant que S. Paul était à Troade, un Macédonien lui apparut, le priant et disant: Passez en Macédoine, secourez-nous." Afin donc d'exécuter ce qui lui avait été ordonné, S. Paul se disposa à aller en Macédoine, et, parce que cette contrée se trouvait entre l'Asie et l'Achaïe, où est située Corinthe, l'Apôtre dit (verset 5): "Quand je passerai par la Macédoine, j'irai vous visiter;" ou, mieux encore: j'irai de là vers vous, parce qu'alors je serai plus près de vous.

II. Il promet qu'il fera au milieu d'eux un séjour, en disant (verset 6): "Peut-être même m'arrêterai-je chez vous," c'est-à-dire y demeurerai-je, "ou même encore y passerai-je l'hiver," c'est-à-dire séjournerai-je parmi vous pendant tout l'hiver, parce qu'il y a beaucoup d'abus à corriger. Il dit aussi pourquoi il va vers eux (verset 6): "Afin que vous me conduisiez partout où j'irai." Il dit partout, "parce qu'il ne savait point d'une manière déterminée où il devait aller; il s'en remettait, sur ce point, à l'inspiration du Saint Esprit. "Pour que vous me conduisiez," dis-je, et i pour me défendre, mais simplement pour m'enseigner le chemin

III. (verset 7): "Ce n'est pas seulement en passant que je veux vous voir cette fois." Il excuse le retard de son voyage pour deux motifs

1° que les Corinthiens pouvaient dire: il n'est point nécessaire que vous différiez autant à venir, et vous n'avez pas besoin d'aller d'abord en Macédoine, puisque vous pouvez venir en Achaïe et y demeurer, sans pour cela passer à travers la Macédoine. S. Paul répond: Bien que je puisse venir directement chez vous, toutefois je ne pourrais y séjourner longtemps, parce qu'il me faut

aussitôt aller en Macédoine ou revenir en Asie. Ainsi, comme Je ne veux pas seulement vous voir en passant," je ne viendrai pas immédiatement chez vous: car "j'espère y faire un séjour de quelque durée, si le Seigneur le permet. Il dit: "Si le Seigneur le permet," parce que peut-être avant, peut-être après son arrivée chez eux, le Seigneur pouvait lui inspirer de se rendre ailleurs pour y faire un plus grand bien.

2° Il s'excuse pour un autre motif, qui paraît plus conforme au sens littéral: c'est qu'il devait séjourner longtemps en Asie, à Ephèse (verset 8): "Je demeurerai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte, etc." Peut-être cette épître fut-elle envoyée pendant l'hiver ou au printemps; et alors, après la Pentecôte, il devait se rendre en Macédoine et y rester jusqu'à l'hiver, venir ensuite à Corinthe, et y passer l'hiver. Quant au motif pour lequel il voulait rester à Ephèse jusqu'à la Pentecôte, il l'indique, en disant (verset 9): "Je vois là une grande porte ouverte pour moi, et beaucoup d'adversaires à combattre." Il dit: "Une grande porte m'est ouverte," c'est-à-dire un grand nombre de coeurs sont disposés à recevoir la foi; "la chose est manifeste," parce qu'il n'y aura pas de contradiction défavorable (Coloss., IV, 3): "Priez aussi pour nous, demandez que Dieu nous ouvre une porte à la prédication de la vérité, etc." Mais, parce qu'il y a aussi beaucoup d'adversaires qui s'efforcent d'empêcher le succès ou de le détruire, si je m'absentais, ce résultat si grand pourrait facilement être empêché; je ne veux pas partir avant que tous soient bien affermis (Apoc., III, 8): "J'ai ouvert une porte devant toi."

-

I Corinthiens XVI, 10-24: **Recommandations finales**

SOMMAIRE: L'Apôtre recommande Timothée et d'autres fidèles. Il exhorte les Corinthiens à garder entre eux une mutuelle charité, et, leur faisant ses souhaits en Notre Seigneur, il signe son épître.

10. Que si Timothée vous va trouver, ayez soin qu'il soit en s parmi vous, parce qu'il travaille à l'oeuvre du Seigneur aussi bien que moi.

11. Que personne donc ne le méprise, mais reconduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je t'attends avec nos frères.

12. Pour ce qui est de mon frère Apollon, je vous assure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos frères;

mais enfin il n'a pas cru devoir le faire présentement. Il ira lorsqu'il en aura la commodité.

13. Soyez vigilants, demeurez fermes dans la foi, agissez courageusement et soyez pleins de force.

14. Faites avec amour tout ce que vous faites.

15. Vous connaissez, mes frères, la famille de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque vous savez qu'ils ont été les prémices de l et qu'ils se sont consacrés au service des saints.

16. C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déférence due à des personnes de cette sorte, et pour tous ceux qui coopèrent par leur travail à l'oeuvre de Dieu.

17. Au reste, je me réjouis de l'arrivée de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque, parce qu'ils ont suppléé à ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes;

18. Car ils ont consolé mon esprit aussi bien que le vôtre. Honorez donc de telles personnes.

19. Les églises d'Asie vous saluent; Aquilas et Priscille, chez qui je demeure, et l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en Notre Seigneur;

20. Tous mes frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

24. Je vous écris ce salut, moi Paul, de ma propre main.

22. Si quelqu'un n'aime point Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème (Maran Atha).

23. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

24. J'ai pour vous tous une charité sincère dans le Christ Jésus. Amen.

I° L'Apôtre instruit ici les Corinthiens de ce qui concerne ses propres disciples:**I.** de ce qui regarde Timothée; **II.** de ce qui regarde Apollon (verset 12): "Pour ce qui regarde notre frère Apollon, etc."

I. Il recommande trois choses à l'égard de Timothée:

1° qu'il soit gardé avec sécurité. Il dit donc (verset 10): "Si Timothée va vous voir, ayez soin qu'il n'ait rien à craindre chez vous." Peut-être y avait-il eu quelque agitation à Corinthe à cause des faux apôtres (II Cor., VII, 5): "Combats au dehors, frayeurs au dedans." Vous devez

agir ainsi parce que (verset 10): "Il travaille comme moi à l'oeuvre du Seigneur, par la prédication (II Tim., IV, 5): "Mais vous, veillez continuellement, souffrez constamment tous les travaux."

2° Il recommande qu'on le traite avec bonheur (verset 11): "Que personne donc ne le méprise." La raison de cette recommandation, c'est qu'il était jeune encore (I Tim., IV, 12): "Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse;" (Luc, X, 16): "Celui qui vous méprise me méprise."

3° Il demande qu'on le conduise en paix (verset 11): "Mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver." La raison de ceci, c'est que (verset 11): "Je l'attends, lui et nos frères."

II. (verset 12): "Pour notre frère Apollon." C'est cet Apollon dont parlent les Actes (XVIII, 24): "Or un Juif, nommé Apollon, homme éloquent et savant dans les Ecritures, etc." Cet Apollon était allé en Achaïe et avait été comme le docteur particulier des Corinthiens après l'Apôtre (I Cor., III, 6): "C'est moi qui ai planté; Apollon a arrosé, etc." Suivant la Glose, il était évêque; mais comme les Corinthiens s'étaient mal conduits, il les avait quittés, et s'était rendu près de S. Paul. Dans la suite, les Corinthiens prièrent S. Paul de le leur renvoyer. L'Apôtre leur répond sur ce sujet (verset 12): "Quant à notre frère Apollon," que vous me priez de vous renvoyer,

1° "Sachez d'abord," je vous l'assure, "que je l'ai prié instamment d'aller vous voir avec quelques-uns de nos frères." L'Apôtre dit: "Je l'ai prié," bien qu'il eût pu ordonner, parce qu'aux. personnages élevés en dignité on ne doit pas facilement donner des ordres (I Tim., V, 1): "Avertissez les vieillards comme vos pères;" (Ecclésiastique XXXII, 1): "Vous a-t-on établi pour gouverner les autres, ne vous en élevez point."

Mais était-il permis à Apollon d'abandonner à lui-même son peuple? Il faut répondre, et c'est la remarque de S. Grégoire, que si les inférieurs se conduisent mal et ne veulent pas se rendre à la correction, il est permis à l'évêque de se séparer d'eux. Les Corinthiens s'étant montrés rebelles à tous les conseils, Apollon put licitement les quitter. Ou bien encore, peut-être, Apollon n'était-il pas évêque des Corinthiens, quoiqu'il eût prêché spécialement chez eux.

2° L'Apôtre fait connaître la réponse, d'Apollon, qui n'avait pas consenti à retourner près d'eux (verset 12): "Mais il n'a pas jugé à propos d'y aller maintenant, etc." Le motif en est que peut-être ils n'étaient pas encore bien corrigés, ou qu'Apollon était lui-même occupé à quelques travaux nécessaires.

3° Il leur promet qu'Apollon ira quelque jour les voir (verset 12): "Il le fera quand il le pourra," c'est-à-dire au temps opportun, ou autrement quand vous vous serez corrigés.

II° Après avoir instruit les Corinthiens de ce qu'ils ont à faire à l'égard des frères absents, S. Paul les instruit également de ce qu'ils ont à faire à l'égard des frères présents. Il leur enseigne comment ils doivent se conduire: **I.** à l'égard de tous; **II.** à l'égard de quelques-uns en particulier (verset 15): "Je vous conjure, etc.

I. Quant à leurs devoirs généraux, l'Apôtre leur recommande particulièrement la foi, les bonnes oeuvres et la manière de les accomplir. Toutefois, avant ces trois devoirs, il en place un qui est nécessaire à tous, à savoir la vigilance.

1° (verset 13): "Veillez, etc." (Luc, XII, 31): "Bienheureux ces serviteurs que leur maître trouvera veillant quand il viendra, etc.!" et (Matth., XXVI, 41): "Veillez et priez, etc."

2° Il les instruit ensuite du devoir de la foi, en disant (verset 13): "Demeurez fermes," à savoir "dans la foi" (Ephés., VI, 14): "Tenez-vous donc prêts; que la vérité soit la ceinture de vos reins."

3° De l'obligation des bonnes oeuvres (verset 13): "Agissez en hommes," c'est-à-dire avec courage, parce que "La foi sans les oeuvres est morte," dit S. Jacques (II, 26). Néanmoins, comme les bonnes oeuvres ne doivent point être attribuées à nous-mêmes, mais à Dieu, il ajoute (verset 13): "Et fortifiez-vous de plus en plus dans le Seigneur" (Psaume XXX, 25): "Agissez avec courage, et que votre coeur s'affermisse."

4° De la manière de pratiquer les bonnes oeuvres (verset 14): "Que toutes vos oeuvres se fassent avec amour;" c'est-à-dire tout doit avoir pour fin la charité, en d'autres termes se faire pour Dieu et le prochain (Colos., II, 14): "Par-dessus tout ayez la charité, qui est le lien de perfection."

II. Lorsqu'il ajoute (verset 15): "Je vous conjure, etc.," S. Paul les instruit de la conduite à tenir envers quelques frères en particulier **1°** à l'égard de ceux qui semblent avoir quelque prérogative dans les choses spirituelles; **2°** à l'égard de ceux qui paraissent les premiers dans les oeuvres corporelles (verset 17): "Je me réjouis de l'arrivée, etc."

1° (verset 15): "Mes frères, vous savez," c'est-à-dire vous connaissez et louez, "la famille de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque;" vous les louez, dis-je, pour deux choses, et "parce qu'ils sont les prémices," c'est-à-dire les premiers convertis, ayant été baptisés des premiers par

l'Apôtre lui-même (ci-dessus, I, 16): "J'ai encore baptisé la famille de Stéphanas," et parce qu'ils ont plus de piété et d'activité pour le ministère des saints; ce qui lui fait dire (verset 15): "Et qu'ils se sont consacrés au service des saints (Rom., XII, 13): "Charitables pour soulager les nécessités des saints." Je vous con jure donc (verset 16): "d'avoir beaucoup de déférence s pour de tels hommes (Hébr., XIII, 47): "Obéissez à vos guides, etc.;"-s et pour tous ceux qui coopèrent et travaillent M' oeuvre de D1 s (Philip., IV, 3): "Secourez celles qui ont travaillé avec moi à l'oeuvre de l'Evangile; (Sag., III, 15): "Le fruit des justes travaux est plein de gloire."

2° Lorsqu'il dit (verset 17): "Je me réjouis de l'arrivée de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque," S. Paul instruit les Corinthiens de ce qu'ils ont à faire à l'égard de ceux qui on prééminence dans les ministères. On peut expliquer ce passage de deux manières: d'abord, en disant: "Je me réjouis de la présence de Stéphanas; de Fortunat et d'Achaïque," qui sont au milieu de vous, et dont la présence vous est profitable, (verset 17): "parce qu'ils ont suppléé à ce qui vous manquait," en vous instruisant. Par là, ils ont ainsi (verset 18): "consolé mon esprit," en tant que je me réjouis de votre bien, "et le vôtre," en tant que vous êtes instruits (Philip., IV, 10): "J'ai reçu une grande joie en Notre Seigneur de ce que vous avez renouvelé les sentiments que vous avez pour moi, etc." Puis qu'ils se sont ainsi conduits, (verset 18): "honorez donc de tels hommes." Autrement, on peut dire: "Je me réjouis de la présence de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque," c'est-à-dire parce qu'ils sont personnellement avec moi et me rendent des services, "et en cela ils suppléent à ce qui vous manque," c'est-à-dire à ce que vous ne pouvez me faire corporellement. Par là "Ils ont consolé mon esprit," en tant qu'ils m'ont rendu ces services et pourvu à mes besoins, "et le vôtre," en tant que vous vous réjouissez de mon bien; par conséquent," honorez de tels hommes."

III° (verset 19): "Les églises de l'Asie vous saluent," ici l'Apôtre dit ce que les autres font pour les Corinthiens. **I.** Il dit comment les autres les saluent; **II.** il joint sa propre salutation à la leur (verset 21): "Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation.

I. Sur la première partie,

1° il dit comment toute l'Eglise d'Asie les salue en commun (verset 19): "Toutes les églises d'Asie vous saluent" (Rom., XVI, 16): "Toutes les Eglises de Jésus-Christ vous saluent."

2° Comment ses hôtes, à lui Paul, les saluent (verset 19): "Aquilas et Priscille, chez qui j'habite, et

l'église qui est dans leur maison, vous saluent tendrement dans le Seigneur." Aquilas et Priscille étaient les hôtes de l'Apôtre. Il est parlé d'eux dans l'épître aux Romains (XVI, 3) et aux Actes (XVIII, 3).

3° Comment les apôtres et ceux qui vivent dans leur intimité les saluent (verset 20): "Tous nos frères vous saluent," c'est-à-dire ceux qui sont avec moi (Philip., IV, 22): "Les frères qui sont avec, moi vous saluent." Si donc tous les frères vous saluent, (verset 20): "Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser," et non par ce baiser voluptueux que la femme effrontée donne au jeune homme qu'elle entraîne (Prov., vu, 13), non de ce baiser perfide dont Judas salua le Sauveur (Matthieu XXV, 49, et Marc, XIV, 45).

II. (verset 21): "Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation, ici l'Apôtre joint aux autres salutations la sienne, en disant: "Moi Paul, etc." A cet effet, **1°** il exprime le titre de sa salutation, en disant (verset 21): "Ma salutation," c'est-à-dire "écrite de ma main, à moi Paul." Il souscrivait ainsi ses épîtres, parce que quelques-uns, sous le nom de l'Apôtre, écrivaient des lettres fausses. Afin donc que les Corinthiens ne fussent pas trompés, l'épître ayant été écrite par un secrétaire, l'Apôtre la souscrivait à la fin de sa propre main.

2° Il exprime la salutation même, dans laquelle,

A) il maudit les méchants, en disant (verset 22): "Si quelqu'un n'aime point Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème (Maran Atha)," c'est-à-dire séparé ou excommunié. "Maran Atha veut dire: le Seigneur viendra; comme si S. Paul disait: que celui qui n'aime pas Notre Seigneur Jésus-Christ soit anathème à l'avènement de Notre Seigneur.

Mais tous ceux qui ne sont pas dans la charité doivent-ils être excommuniés? Il faut répondre qu'on doit entendre ces paroles: "Si quelqu'un n'aime pas Notre Seigneur Jésus-Christ," par la foi de Jésus-Christ ceux-là sont hérétiques et excommuniés. Ou encore: celui qui ne persévérera pas jusqu'au moment de la mort dans l'amour de Notre Seigneur sera, à son avènement, séparé d'avec les bons.

B) Il bénit les bons en leur souhaitant du bien, c'est-à-dire la grâce de Jésus-Christ (verset 23): "Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous." En leur faisant ce souhait, c'est de mander pour eux toutes sortes de biens, parce que tous les biens sont contenus et renfermés dans la grâce de Notre Seigneur Jésus Christ. Il leur souhaite encore sa propre charité (verset 24): "Que

ma charité soit avec vous tous en Jésus-Christ, etc.," a afin que vous vous aimiez les uns les autres et que vous aimiez avec la charité dont je vous aime, mais non pour aucun autre motif, si ce n'est en Jésus-Christ, c'est-à-dire pour l'amour de Jésus-Christ.

"Amen;" en d'autres termes, qu'il en soit ainsi.

Fin du commentaire de la première épître de saint Paul aux Corinthiens

source: <http://docteurangelique.free.fr/>
www.JesusMarie.com  Alexis@JesusMarie.com